

**LA DYNAMIQUE DES ANTHROPONYMES CHEZ LES DING
DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (1885 – 1960)**

Thèse présentée à la Faculté des Lettres et Sciences humaines

Institut d'ethnologie

Université de Neuchâtel

Pour l'obtention du grade de docteur ès lettres

Par

Lay TSHIALA

Jury :

Monsieur Pierre Centlivres, professeur honoraire de l'Université de Neuchâtel, directeur
de thèse

Monsieur Laurent Monnier, professeur honoraire de l'Université de Lausanne,
rapporteur

Monsieur Isidore Ndaywel è Nziem, professeur des Universités de la République
démocratique du Congo, Kinshasa, rapporteur

Madame Marion Fresia, professeure-assistante à l'Université de Neuchâtel, rapporteuse

Soutenue le 21 février 2011

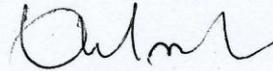
Université de Neuchâtel

2011

IMPRIMATUR

La Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel, sur les rapports de M. Pierre Centlivres, directeur de thèse, professeur honoraire d'ethnologie de l'Université de Neuchâtel ; Mme Marion Fresia, professeure-assistante à l'Université de Neuchâtel ; M. Laurent Monnier, professeur honoraire de l'Université de Lausanne ; M. Isidore Ndaywel E Nziem, professeur des universités de la République démocratique du Congo, Kinshasa, autorise l'impression de la thèse présentée par M. Lay Tshiala en laissant à l'auteur la responsabilité des opinions énoncées.

Neuchâtel, le 21 février 2011

Le doyen
Laurent Tissot

Sommaire

Remerciements	9
INTRODUCTION	11
Le choix du cadre ethnique ding	11
L'intérêt de l'étude	12
La problématique	16
Le but de l'étude et les hypothèses	21
Les méthodes et les outils d'analyse	21
Les conditions de production des données	23
La périodisation et la présentation des résultats	33
PREMIÈRE PARTIE :	
LES CONCEPTS, LES THÉORIES, LES SOURCES ET LA PRÉSENTATION DE L'ESPACE DING	35
CHAPITRE 1 :	
LES CONCEPTS ET LE CADRE THÉORIQUE	37
1.1 Les concepts de base	37
1.2 Les outils théoriques de référence	50
CHAPITRE 2 :	
LES SOURCES	57
2.1 Les sources orales	57
2.2 Les sources écrites	58
CHAPITRE 3 :	
LES DING ET LEUR ESPACE	63
3.1 Les Ding dans l'espace géoculturel congolais	63
3.2 La structure sociale	69
3.3 L'organisation politique précoloniale	72
3.4 La vie religieuse et la vision du monde	76
3.5 La langue des Ding ou le <i>kiding</i>	77
3.6 Les contacts avec les Européens	79
3.7 L'organisation administrative de l'ère coloniale	82

DEUXIÈME PARTIE :

L'ANTHROPONYMIE DING PRÉCOLONIALE 93

CHAPITRE 4 :

LE CORPUS DES ANTHROPONYMES DING PRÉCOLONIAUX 95

4.1 Les *nsim* ou récits historiques 95

4.2 Les *nsim* collectés par l'historien ding Lupwe Mwey' Abel 97

4.3 Les *nsim* relevant de nos propres investigations 101

4.4 Un volumineux corpus de noms précoloniaux 108

CHAPITRE 5 :

LA NATURE DES ANTHROPONYMES PRÉCOLONIAUX 109

5.1 La morphologie des noms ding précoloniaux 109

5.2 Les sources 112

5.3 La formation des noms 118

5.4 Le contenu, la signification et le sens 122

5.5 La classification 126

CHAPITRE 6 :

LE SYSTÈME ANTHROPONYMIQUE D'AVANT LA COLONISATION 133

6.1 Les caractéristiques essentielles du système 133

6.2 Le choix et l'attribution du nom précolonial 136

6.3 La transmission 140

6.4 L'usage 141

6.5 Le changement 145

CHAPITRE 7 :

LES FONCTIONS DES ANTHROPONYMES DING DANS LE SYSTÈME PRÉCOLONIAL 149

7.1 Les fonctions habituelles 149

7.2 La fonction historique des noms « fossiles » 153

7.3 La valeur historique et sociologique des noms serviles 160

TROISIÈME PARTIE :

LA DYNAMIQUE DE L'ANTHROPONYMIE DING

SOUS L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO (1885-1908) 94

CHAPITRE 8 :

LA POLITIQUE ÉTATIQUE DE L'IDENTIFICATION SOUS L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO (E.I.C.) 165

8.1 Quelques repères historiques 165

8.2 Les principes de la politique étatique de l'identification 166

8.3 Une politique excluant les indigènes ordinaires 169

8.4 La politique de l'identification des immatriculés 169

CHAPITRE 9 :

LES CONSÉQUENCES ANTHROPONYMIQUES DE LA POLITIQUE ÉTATIQUE DE L'IDENTIFICATION 181

9.1 La structure politico-administrative et le rôle des fonctionnaires 181

9.2 Les influences des explorateurs 185

9.3 L'empreinte anthroponymique des scientifiques 187

9.4 La transcription des noms propres indigènes 193

CHAPITRE 10 :

LA CONTRIBUTION DES ACTEURS NON ÉTATIQUES À L'ÉVOLUTION DE L'ANTHROPONYMIE DING SOUS L'E.I.C. 197

10.1 L'action et l'influence des agents commerciaux 197

10.2 L'apport des auxiliaires congolais et africains 204

10.3 L'attitude des Ding face aux influences étrangères 207

QUATRIÈME PARTIE :

LA DYNAMIQUE DE L'ANTHROPONYMIE DING

SOUS LE CONGO BELGE (1908-1960) 164

CHAPITRE 11 :

LES MESURES ÉTATIQUES SUR L'INSCRIPTION ET SUR L'ÉTAT CIVIL DES INDIGÈNES ORDINAIRES 213

11.1 La gouvernance du Congo belge 214

11.2 À propos de l'inscription 218

11.3 La législation sur l'inscription	219
11.4 Les mesures administratives prises par le gouverneur général	220
11.5 Les mesures sur l'« état civil au rabais »	230
CHAPITRE 12 :	
L'APPORT DE L'INSCRIPTION ET DE L'ÉTAT CIVIL AU RABAIS À LA DYNAMIQUE DE L'ANTHROPONYMIE DING	233
12.1 Les effets anthroponymiques de l'inscription dans les registres	234
12.2 L'incidence de l'inscription sur fiches (1922-1960)	235
12.3 Les observations de l'équipe de la mission médicale (1921-1923)	238
12.4 Un « état civil au rabais » sans influence anthroponymique	242
CHAPITRE 13 :	
LA DIMENSION ANTHROPONYMIQUE DU PROCESSUS D'IMMATRICULATION	243
13.1 Le nom de l'immatriculé, selon le Code civil de 1908	243
13.2 Le nom de l'indigène dans l'immatriculation réformée de 1952	249
13.3 L'impact de l'immatriculation sur la dénomination des Ding	256
CHAPITRE 14 :	
LES IMPLICATIONS ANTHROPONYMIQUES DE LA CONSTITUTION DES CIRCONSCRIPTIONS INDIGÈNES	261
14.1 L'incidence anthroponymique de la constitution des chefferies	261
14.2 Les conséquences dénominatives de la constitution des secteurs	267
14.3 La portée anthroponymique des enquêtes ethnographiques	269
14.4 De la création des tribunaux indigènes à la transcription de noms	273
CHAPITRE 15 :	
LES EFFETS DE L'ADMINISTRATION DES CIRCONSCRIPTIONS INDIGÈNES SUR L'ANTHROPONYMIE DING	275
15.1 L'impact dénomiatif des « opérations de police »	275
15.2 Les répercussions anthroponymiques de la relégation	282

CINQUIÈME PARTIE :

LA DYNAMIQUE ANTHROPONYMIQUE INSUFFLÉE PAR LES ACTEURS NON ÉTATIQUES (LES COMMERÇANTS, LES MISSIONNAIRES ET LES DING)

287

CHAPITRE 16 :

LES PRATIQUES DÉNOMINATIVES DES DING INSPIRÉES PAR L'EXPANSION ÉCONOMIQUE

289

16.1 La C.K. et les H.C.B. en territoire ding

289

16.2. Le brassage des populations dans les centres huiliers

291

16.3 Le plurilinguisme dans les centres d'exploitation agricole

292

16.4 Les emprunts anthroponymiques des migrants ding

295

16.5 La dimension socioculturelle de quelques *pidgin names*

304

CHAPITRE 17 :

LES EMPRUNTS ANTHROPONYMIQUES DES DING AUPRÈS DES SCHEUTISTES ET DES JÉSUITES (1908-1933)

309

17.1 L'Église chrétienne au pays des Ding

309

17.2 Les emprunts anthroponymiques auprès des scheutistes

311

17.3 Les emprunts anthroponymiques auprès des jésuites (1921-1933)

315

CHAPITRE 18 :

L'ATTITUDE DES DING FACE AUX INITIATIVES ANTHROPONYMIQUES DES MISSIONNAIRES OBLATS (1933-1960)

327

18.1 Les méthodes d'action des oblats

327

18.2 Les prénoms acquis par des Ding auprès des oblats

328

18.3 L'émergence et la diffusion des « noms scolaires »

332

18.4 L'attitude à l'égard du système de nom de famille

338

18.5 La résistance face aux nouveautés anthroponymiques

340

CONCLUSION GÉNÉRALE

343

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

357

I. LES SOURCES ORALES

357

II. LES SOURCES MANUSCRITES

359

III. LES SOURCES IMPRIMÉES

370

IV. BIBLIOGRAPHIE	377
4.1 Études et ouvrages généraux	377
4.2 Ouvrages et études sur l'onomastique	385
4.3 Ouvrages et études sur les Ding et les populations voisines	393
4.4 Ouvrages et études sur le Congo	397
4.5 Ouvrages et études sur l'Afrique	401
LISTE DES CARTES	403
LISTE DES TABLEAUX	404
LISTE DES ANNEXES	405
ANNEXES	407

Remerciements

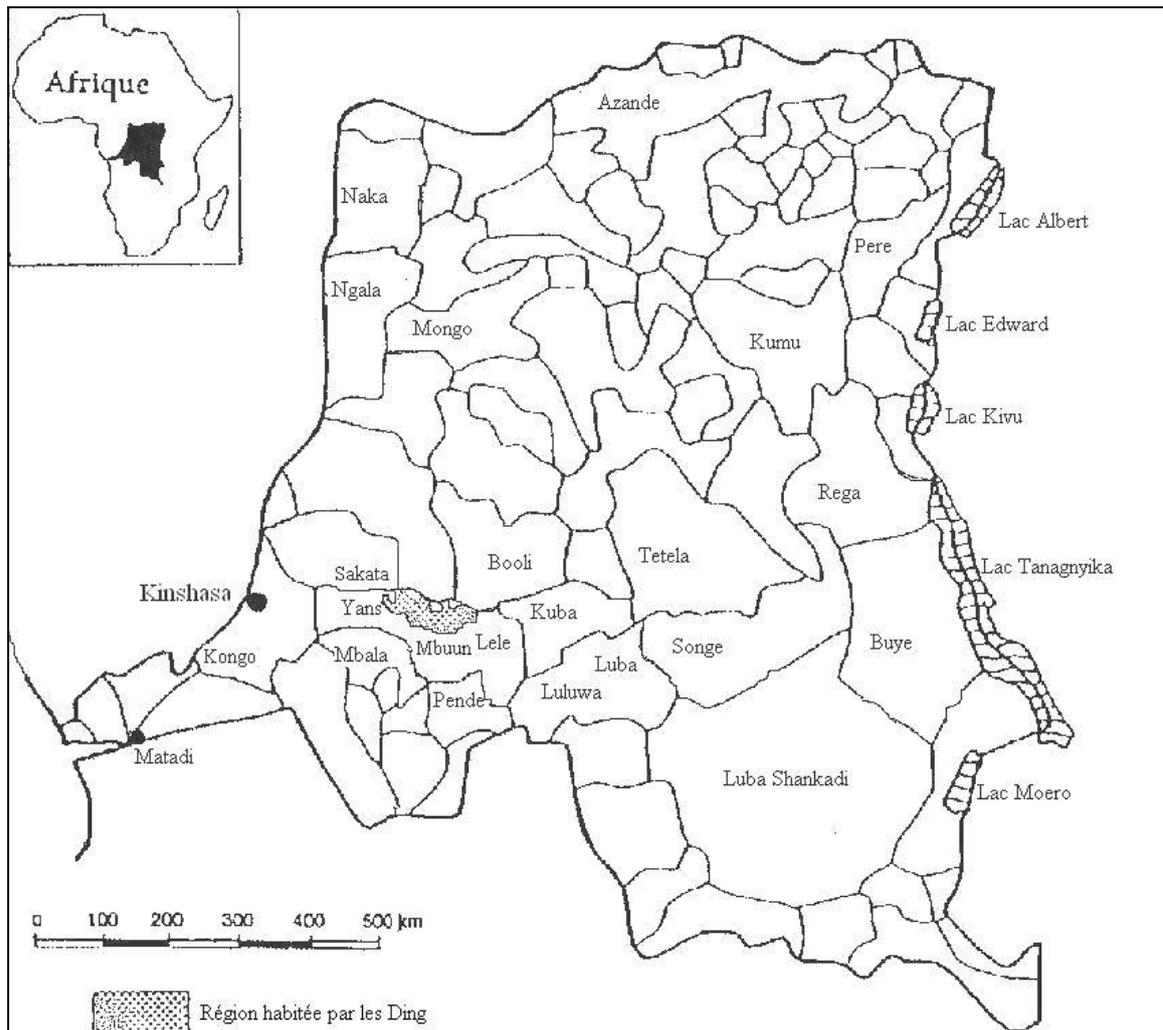
Tout d'abord je voudrais exprimer mes vifs remerciements à mon directeur de thèse, le professeur Pierre Centlivres, pour l'aide compétente qu'il m'a apportée, lors de ses heures de travail et de repos, pour sa patience et son encouragement à finir ce doctorat, débuté il y a bien longtemps.

Je remercie également les rapporteurs de cette thèse, Marion Fresia, Laurent Monnier et Isidore Ndaywel è Nziem, d'avoir accepté ce rôle, ainsi que pour l'intérêt qu'ils ont porté à cette thématique et la rapidité avec laquelle ils ont lu mon manuscrit. Je réitère ma gratitude à l'égard de Marion Fresia pour son remarquable accompagnement durant la dernière phase de la rédaction.

L'aboutissement de cette étude a aussi été encouragé, de diverses manières, par de nombreuses autres personnes : entre celles qui m'ont offert une noix de cola et celles qui m'ont rappelé que celui qui n'avance pas recule, s'intercalent celles qui m'ont apporté du soutien à valeur monétaire ou sentimentale, celles qui ont relu mon texte et celles qui m'ont encouragé par des gestes d'amitié. Je tiens à leur exprimer ici toute ma reconnaissance. Je ne citerai ici que quelques noms, car cette thèse en contient déjà une litanie : Lozenza et Daniel Coray, la famille De Montmollin à Cressier, Josy de Grimisuat, le pasteur Nicolas Pictet, Aimerance Lepipe, Catarina Sofia Pereira, Chantal Blanc, Christiane Perregaux, Claire Degoumoëns, Djéff K. Lupwe, Joséphine Sanvee, Manuel Ferdinand Manun'Ebo, Nestor Lepina, Pascoal Lucimba, Philippe Mathez, Rémi Fenesa, Sylvain Froidevaux, feu Justin Murego Kahamaile, Yvena Garraud ainsi que les autres Tshiala et leurs ancêtres.

Finalement, le fait d'enquêter au Congo, parmi des hommes et des femmes qui m'ont vu grandir, m'a particulièrement motivé à mener cette étude jusqu'à son terme : je me suis, en effet, senti constamment redevable envers toutes ces personnes. Les informations qu'elles m'ont livrées ont pesé sur moi comme une dette et j'ai souvent tressailli à l'idée de ne pas être en mesure de la rembourser sous la forme d'un « livre », comme elles le souhaitaient tant. Qu'elles trouvent ici ma profonde gratitude.

Carte 1 : localisation des Ding dans le paysage ethnique congolais



Sources : Tshiala L., 1997 ; Ndaywel è Nziem I., 1998a.

INTRODUCTION

Notre étude est consacrée à la dynamique du système anthroponymique ou système de dénomination des personnes chez les populations ding¹ du sud-ouest de la République démocratique du Congo (désormais Congo) (voir la carte 1, page 10), durant la période 1885-1960. C'est le résultat d'une recherche systématique de terrain et documentaire menée au Congo ainsi qu'en Europe, entre 1997 et 2009. Initialement, elle s'inscrivait dans le cadre de deux mémoires de diplômes, puis les résultats obtenus nous ont ouvert la voie vers une recherche plus approfondie.

Nous allons exposer l'objet de notre recherche, l'intérêt d'une telle étude, la problématique, les hypothèses, les méthodes adoptées ainsi que les modalités de présentation des résultats.

Le choix du cadre ethnique ding

L'analyse des systèmes anthroponymiques est l'un des parents pauvres de la recherche en sciences humaines, au Congo. Dans ce pays, il existe au moins trois cent soixante-cinq groupes ethniques différents (Ndaywel à Nziem I., 1998a : 56-57). Chacun d'entre eux mériterait aujourd'hui une étude de son système anthroponymique, car une recherche d'envergure régionale ou nationale n'est pas envisageable dans les conditions actuelles. Le choix de l'ethnie ding, à laquelle nous appartenons, repose avant tout sur le facteur linguistique². En effet, la connaissance de la langue de dénomination constitue d'ordinaire un atout majeur dans les études sur les anthroponymes. C'est pourquoi il nous a paru judicieux de nous focaliser sur cette ethnie dont nous maîtrisons les langues les plus couramment utilisées : le kikongo véhiculaire et le kiding dans lesquels les Ding s'attribuent des noms, dénomment leurs semblables et désignent les éléments de leur environnement.

¹ Lire *Dij*, comme dans l'onomatopée « ding ding ». Nous écrivons « Ding » (au singulier et au pluriel) au lieu de « Dzing ou Mudinga (singulier) et « Badzing ou Badinga (pluriel) » qui sont d'autres formes graphiques de cet ethnonyme. La forme « Ding » est de plus en plus consacrée par l'usage scientifique, durant ces dernières années; elle présente comme avantage l'ellipse du préfixe « Mu » ou « Ba » qui, précédé d'un article défini ou indéfini français, crée la tautologie : « les Bading » équivaut à « les Ding ». Nous adopterons aussi l'omission de « Mu » et « Ba » dans la désignation d'autres groupes ethniques (Lele, Lwer ou Lori, Mbala, Mbuun, Mpur, Ngwi, Sakata, etc.), sauf pour « Mu/Bakongo ». Notons cependant que les membres du groupe ethnique ding se désignent eux-mêmes dans leur langue *kiding* par les termes « Bading » (Muding, au singulier) dans le nord et « Badzing » (Mudzing, au singulier) dans le sud de l'aire ding.

² E. Cresswell et M. Godelier affirmaient d'ailleurs, et à juste titre, au sujet du facteur linguistique (1976 : 93) : « Il ne semble guère possible qu'un ethnologue puisse faire quelque recherche sérieuse en matière de traditions orales sans posséder une connaissance suffisante de la langue de ses interlocuteurs. »

L'intérêt de l'étude

L'anthroponyme ou nom de personnes concerne chacun d'entre nous. Non seulement il exprime notre existence, notre singularité et notre appartenance à diverses communautés (famille, clan, groupe religieux ou professionnel, etc.), mais il permet aussi de nous identifier et de nous rattacher aux temps, espaces sociaux et événements du passé, voire au monde invisible (Bourdieu P., 1994 : 1). Cette énumération est insuffisante pour dévoiler toutes les facultés que procure ce signe linguistique (mot, expression, phrase) aux facettes et vertus multiples, cette attestation auditive et/ou visible de l'identité, composante essentielle de la personne. C'est pourquoi de nombreuses disciplines des sciences humaines ont discerné l'anthroponyme comme un « objet-carrefour » vers lequel converge encore leur curiosité.

Les linguistes et philologues ont été les premiers à manifester un intérêt certain pour l'origine et la signification des noms propres en général et des noms personnels en particulier. Eusèbe Salverte (1824), Albert Dauzat (1925, 1945), Paul Lebel (1946), le R.P. Joseph Vroonen (1967) et Marie-Thérèse Morlet (1967) font figures de pionniers chez les francophones. La jeune génération a fourni Christian Baylon (1982), Marie-Noëlle Gary-Prieur (1994), Paul Fabre (1998) et autres.

Les historiens tels que Jacques Dupâquier (1990) et François Menant (1996), les sociologues (Pierre Bourdieu, 1994 ; Martine Segalen, 1980), les philosophes (Françoise Armengaud, 1990 ; Pascal Engel, 1990), les psychologues (Nicolas Guéguen, 2008), les psychanalystes (Joël Clerget, 1990), les archéologues et les démographes ont, eux aussi, utilisé l'anthroponymie comme un outil auxiliaire de recherche, destiné à éclairer certains phénomènes propres à leur discipline respective.

Les anthropologues n'ont décidé que tardivement de tirer profit des ressources offertes par le champ anthroponymique. Leur véritable entrée en scène intervient au début des années 1960, avec Claude Lévi-Strauss. En effet, ses thèses sur les fonctions sociales du nom propre bouleversent la tradition (1962 : 240) : le nom propre ne sert pas seulement à désigner, signifier et interpeller, souligne-t-il ; par sa formulation linguistique et par les mécanismes de sa transmission, il procède aussi d'une opération de classification sociale. « On ne nomme donc jamais », affirme l'auteur, « on classe l'autre... »

Dans la même optique, Christian Bromberger (1982, 1983) insiste sur la valorisation des fonctions symboliques du nom en proposant un recadrage méthodologique (1982 : 104) : étudier la structure du système anthroponymique dans son ensemble, analyser non seulement le système des noms propres et ses fonctions apparentes, mais aussi les dynamiques d'une société dans la structure

sociale globale. Car, précise-t-il, « Envisagés dans la pluralité de leurs fonctions et de leurs significations, les noms propres constituent un matériel particulièrement riche pour l'analyse anthropologique » (1982 : 122), « dans la mesure où leur prise en compte permet de cerner les lignes de force autour desquelles s'articule le champ social et que symbolise la constellation de noms dont chaque individu est nanti » (1983 : 11).

Initialement, la plupart des études menées dans ce domaine consistaient à classer les noms selon certains critères (la forme, l'origine, la diffusion, etc.), à les interpréter, à en analyser une facette ou une catégorie particulière (le choix, les sobriquets, etc.) ou à appréhender leurs variations dans l'espace et dans le temps (Bromberger C., 1982 : 103). Leur apport à la compréhension du domaine anthroponymique demeure important.

Les travaux de Lévi-Strauss et de Bromberger assignent donc aux noms propres, envisagés dans leur totalité, une valeur déterminante ; ils y voient un « inévitable outil heuristique pour l'analyse anthropologique ». De nombreux anthropologues (Pierre Centlivres, 1972 ; Françoise Héritier, 1983, 2002 ; Charles Becker, 1991 ; Bernard Vernier, 1999 ; Cécile Leguy, 2005) ont ensuite expérimenté la nouvelle approche sur des systèmes anthroponymiques tant occidentaux que d'ailleurs. Cécile Leguy (2005), par exemple, s'est servie des messages contenus dans les noms portés par les Bwa du Mali comme clé de lecture pour accéder à leurs opinions sur les relations matrimoniales en vigueur dans leur société.

Malgré les études de Lévi-Strauss et Bromberger, ainsi que la contribution qu'elles auraient dû apporter à la connaissance du passé de l'Afrique, il s'avère que les systèmes anthroponymiques de ce continent restent peu explorés par les africanistes et surtout par les chercheurs africains eux-mêmes. Les publications sur cette thématique se font encore au compte-gouttes et elles sont l'œuvre de quelques linguistes, historiens, psychologues, sociologues, juristes, politologues et anthropologues. Pierre Nthombaye, qui a investigué au Burundi (1983), Baroan Kipré Eme en Côte-d'Ivoire (1986), Zawawi Sharifa dans l'aire linguistique haussa et swahili (1998), Adrian Koopman en Afrique du Sud (2002), Kwenzi-Mikala Jérôme au Gabon (2008)... ont pourtant apporté la preuve que le nom personnel africain recèle une richesse insoupçonnée.

La situation n'est pas meilleure au Congo, où de timides tentatives d'analyse « sectorielle » de l'anthroponymie indigène jalonnent l'histoire du pays depuis la cohabitation avec le colonisateur belge. Au départ, elles ont été orchestrées par quelques missionnaires attachés à l'histoire et à la linguistique descriptive (Léon de Sousberghe, 1930 ; Gustaaf Hulstaert, 1939, 1956 ; A. Burssens, 1950 ; Péa, 1960 ; etc.) et par des coloniaux (P. Montenez, 1936 ; Jean E. A. Grootaert, 1947 ; etc.) frappés par « l'étrangeté » du modèle autochtone. Le volume de la

littérature anthroponymique augmente quelque peu après l'indépendance, grâce à l'apport d'une nouvelle génération d'africanistes du continent européen (Willy Bal, 1962, 1991 ; Jan Vansina, 1964 ; Johan Pauwels, 1983 ; Jan Daeleman, 1991 ; Hermann Hochegger, 2000 ; etc.). Des africanistes du cru y contribuent aussi ; nous citerons : le juriste Katchy Mulumba (1979), la linguiste Clémentine Faïk-Nzujî Madiya (1976, 1991), les historiens Isidore Ndaywel è Nziem (1998, 2000) et Osumaka Likaka (2009), le philosophe Alexandre Mbandi (2000) et nous-mêmes (1997, 1998, 1999). Mais c'est loin d'être suffisant, eu égard aux potentialités culturelles existantes ainsi qu'aux besoins en connaissances et en informations sur les sociétés congolaises d'antan comme sur celles de nos jours.

Bien des situations pourraient justifier un investissement plus consistant de la part de certains chercheurs. Le Congo est sans cesse marqué par des conflits, depuis son indépendance en 1960. Pour l'intérêt du pouvoir, une meilleure identification de chaque habitant par son nom (électeur, déplacé, démobilisé, victime, agent de l'ordre, etc.) est devenue un impératif. Dans le cadre des élections de 2006, le gouvernement avait décrété en décembre 2004 : « En vue d'aboutir au référendum et aux différentes élections, il est normal que certaines opérations préalables soient organisées, dont l'identification et l'enrôlement des électeurs³. » Point n'est besoin de souligner le rôle joué par le nom personnel dans ces deux processus, sans oublier les difficultés générées durant leur mise en œuvre par l'état actuel de l'anthroponymie congolaise.

Le contexte conflictuel a également pour conséquences des flux migratoires internes et externes. Les nombreux migrants congolais, engagés dans des processus accélérés d'acculturation, d'inculturation (au contact de cultures autres) et d'intégration dans des sociétés d'accueil, doivent développer des stratégies continues de reconstruction identitaire. Ici encore, le mécanisme de dénomination de personnes joue un rôle primordial (Akin S., 2004 : 28).

Le constat de carence en étude anthroponymique est également valable concernant la société ding qui nous préoccupe. Les Ding sont pourtant reconnus pour leur résistance continue à la pénétration européenne. L'analyse de cette attitude, qui s'est traduite par l'usage de noms fictifs dans leurs interactions avec les représentants du nouveau pouvoir, représenterait par exemple une précieuse source d'informations en matière de rencontre de cultures et de religions. En outre, le jésuite belge Joseph Mertens a affirmé dans sa grammaire du *kiding* (la langue des Ding) que cette langue était « une langue bantoue des plus intéressantes, parce que, d'une part elle nous révèle un type bantou fort primitif et

³ Tiré de l'exposé des motifs de la Loi N° 04/028 du 24 décembre 2004 portant identification et enrôlement des électeurs en République démocratique du Congo.

que, d'autre part, elle nous met en présence d'une évolution secondaire dont aucune autre langue bantoue ne nous avait encore offert de spécimen » (1938 : IX). Le *kiding* étant le support essentiel de la dénomination des Ding, cette spécificité pourrait être aussi appréhendée au travers de l'analyse des noms personnels ding.

Enfin, parmi les principales sources mises à contribution dans cette étude, figurent une monographie et trois excellents travaux académiques consacrés aux Ding. A cette littérature pourraient s'ajouter quelques mémoires en linguistique africaine, produits par la jeune élite intellectuelle ding ; ils portent sur la signification et les circonstances de dation et de port des noms précoloniaux. Quelle place les auteurs y réservent-ils aux pratiques dénominatives ?

Joseph Mertens, ethnographe et linguiste autodidacte, mentionne des noms ding précoloniaux portés par des notables, dans la section I et chapitre 3 (intitulé *Le passé historique*) de sa monographie de 1935 sur les Ding (la seule existante à ce jour). Mais l'auteur ne réserve aucune rubrique à l'anthroponymie du groupe. Tout au plus trouve-t-on çà et là des assertions telles que « L'enfant d'une mère esclave porte le nom de *Mwan ndziim* (enfant payé) » (1935 : 328), « Celui des jumeaux (*bambwel*) qui naît en premier se nommera *mbwel a ntsjeum* et le second *mbwel a nguu* » (1935 : 198).

L'historien ding Zéphyrin Ngaluley Mpene (1986) adopte une ligne de conduite similaire à celle du R.P. Joseph Mertens. Même lorsqu'il traite de la christianisation et du rite de baptême chez les Ding occidentaux, à l'époque coloniale (1986 : 105-111), il n'évoque nulle part les pratiques dénominatives propres à ces derniers. Son étude comporte néanmoins une liste nominative de ses informateurs ding.

Quant à Isidore Ndaywel è Nziem (1972) et Flavien Malu Nkay (2006), historiens du cru eux aussi, ils consacrent chacun une courte section à certains aspects de l'anthroponymie ding. Le premier s'attarde sur la symbolique de la dénomination gémellaire (1972 : 237-242) ainsi que sur l'analyse sémantique de quelques noms précoloniaux à valeur historique (1972 : 267-276). Ceux-ci évoquent, selon lui, des étapes du parcours migratoire et les contacts des Ding avec d'autres groupes ethniques. Nkay présente le système anthroponymique des Mbensie (sous-groupe oriental) confronté à l'altérité (2006 : 681-688) ; il montre que, durant les premières années de leur rencontre avec les Européens, les Mbensie nomment l'« Autre à la peau blanche » selon les modalités précoloniales, c'est-à-dire en lui octroyant des surnoms indigènes métaphoriques et en signalant ses particularités physiques et/ou comportementales, voire ses activités professionnelles.

En définitive, seules des évocations succinctes nous présentent quelques éléments ou facettes du système de dénomination ding. L'anthroponymie ding comme telle n'est donc pas encore parvenue à constituer un objet de recherche en soi, depuis le premier contact avec la culture occidentale, il y a 124 ans ; et c'est malheureusement le cas pour la majorité des groupes ethniques congolais.

De toute évidence, des études contextuelles sur les pratiques de dénomination au Congo nous semblent nécessaires. Elles nous confortent dans l'idée que l'approche de la dynamique de l'anthroponymie ding que nous préconisons, sous ses aspects officiel (les règles, les normes, etc.) et officieux (les pratiques concrètes) devrait intégrer l'apport d'autres disciplines des sciences humaines, révéler les enjeux continuels des processus d'identification, d'individuation et de construction identitaire, en ces temps marqués par une tendance au renforcement des identités nationales et ethniques. Ces processus s'inscrivent dans les migrations et leur histoire, dans le contact des langues et des cultures qui déterminent la dynamique même de la société. Car le nom personnel et son histoire peut renseigner sur le vocabulaire, la langue, etc. des périodes passées, tout en étant un marqueur identitaire de la vie en société.

Pareille étude sur l'anthroponymie est également l'occasion de dynamiser le patrimoine culturel ethnique et national, largement tributaire d'une oralité dont les médiateurs sont de plus en plus aspirés par les courants de l'exode et de la globalisation.

Les études de ce genre pourraient faciliter, ensuite, l'élaboration d'une stratégie nationale qui prendrait en compte les contingences de notre époque globalisée, pour mettre au point des normes adaptées dans les domaines aussi variés que l'état civil, la fiscalité, les mariages mixtes et biculturels, la libre circulation, la sécurité des biens et des personnes ainsi que les nouvelles technologies de la communication. À propos du rapport entre le nom et l'état civil, P. Bourdieu affirmait, à juste titre (1994 : 4) : « Ainsi, le nom propre est le support (on serait tenté de dire la substance) de ce que l'on appelle l'“état civil”, c'est-à-dire de cet ensemble des propriétés (nationalité, sexe, âge, etc.) attachées à une personne, auxquelles la loi civile associe des effets juridiques et qu'instituent, sous apparence de les constater, les actes d'état civil. »

La problématique

Mon nom de famille est *Tshiala* (nom emprunté à l'ethnie Luba du Congo, sans signification pour les Ding). Ceux qui ne me connaissent pas et prennent *Tshiala* pour un prénom estimerait que je suis une femme, parce que ce nom se termine par la lettre *a*. Les Luba diraient de même, parce que chez eux, *Tshiala* est un anthroponyme réservé aux filles. Chez les Ding qui nous l'ont conféré, il est utilisé de manière neutre. Quant à *Lay* (= je le jure), l'élément faisant office de prénom, il ne renseigne pas mieux sur mon identité de référence. Ainsi, mon nom

ne permet pas de m'identifier dans tous les cas. Que de fois avons-nous reçu du courrier au nom de Madame Lay Tshiala ou Madame Tshiala Lay ! Si l'une des fonctions primordiales du nom consiste en l'identification de son porteur, il est clair que, hors de son contexte originel, le mien faillit parfois à cette mission et génère la confusion. Cela m'impose souvent de recourir à des stratégies diverses, en vue de résoudre moi-même mon problème identitaire : la spécification du titre « Monsieur », la mention du nom de famille en seconde position, l'écriture de ce nom de famille en lettres capitales, etc⁴. Cet exercice entretient mon inventivité personnelle, mais la gêne qui le rend nécessaire m'incite à m'interroger sur la trajectoire réelle des différents systèmes d'identification et de dénomination élaborés au fil des ans par ma société d'origine.

Mon cas n'est pas isolé. Pour découvrir l'ampleur du problème au Congo, jetons un coup d'œil sur la liste des membres du récent gouvernement⁵. Il n'y existe pas de normes standards de dénomination. Notons, par exemple, les différences dans les trois structures et schémas du nom suivants :

- *Prénom chrétien + nom individuel ou nom de famille* : Adolphe MUZITO
- *Nom individuel ou nom de famille + « postnom(s) »* : (Madame) KANDA MITUMBALA ODIA
- *Prénom chrétien + nom individuel ou nom de famille + « postnom(s) »* : Georges MINSAY BOOKA.

La structure est tantôt binaire tantôt à trois éléments distincts. Il n'y manque que le cas de ministres pourvus seulement d'un nom unique (ZINAVE, par exemple), comme on en trouve encore en milieu rural (chez les Ding : MABOK, LELENDI, etc.)! Notons par ailleurs que la loi N° 04/028 du 24 décembre 2004 portant identification et enrôlement des électeurs congolais a retenu la formule *Nom, « post nom⁶ » et prénom* (articles 25 et 26) dans tous les documents électoraux (carte d'électeur, fiche d'identité, fiche d'inscription, déclaration de candidature, lettre d'investiture, etc.).

Le schéma ou l'ordre des éléments du nom complet dénote également une variabilité manifeste : *prénom + nom, nom + « postnom » + prénom et prénom + nom + « postnom »*.

« Postnom » est un terme officiel au Congo ; il désigne d'ordinaire le nom authentique congolais qui a remplacé, à partir de 1972, le prénom chrétien acquis en principe lors du baptême. En effet, dans le cadre de l'application de la

⁴Pour accéder à mes publications, je conseille d'effectuer la recherche à la fois sous Lay Tshiala et sous Tshiala Lay.

⁵Le gouvernement constitué par l'ordonnance N° 07/001 du 05 février 2007.

⁶La graphie de ce terme est également fluctuante, même dans les documents officiels : « postnom, » « post-nom » et « post nom » se font concurrence.

politique dite de recours à l'authenticité, la loi du 16 février 1972 interdisait le port des prénoms chrétiens ou noms de saints occidentaux (Ndaywel è Nziem I., 1998a : 707). Mais cette interdiction s'est relâchée depuis que Mobutu avait annoncé, dans son discours du 24 avril 1990, une ébauche de la libéralisation des institutions au Zaïre⁷. Lors des assises de la Conférence nationale dite souveraine⁸, certains délégués déclamaient sans crainte leurs prénoms chrétiens ; ceux-ci étaient même repris par la presse officielle et dans certains actes législatifs. Ainsi, l'ordonnance présidentielle du 30 septembre 1991, nommant Tshisekedi Mulumba au poste de Premier ministre élu de la Conférence nationale souveraine, mentionnait son prénom Étienne, comme si la loi interdisant cet usage n'existait plus.

Depuis lors, certains Congolais ont repris leur prénom chrétien au détriment du « postnom » (Adolphe MUZITO, Émile BONGELI, etc.), d'autres ont conservé leur « postnom » précolonial au mépris du prénom (MAKER⁹ MWANGU FAMBA, NKULU MITUMBA KILOMBO, etc.). D'autres encore ont préféré la cohabitation du prénom chrétien avec le « postnom » (Georges MINSAY BOOKA, Marie Ange LUKIANA MUFWANKOL, etc.). Cette réalité prévaut également parmi les Ding ; on y rencontre des Justin NGANGAY, Sylvie LEPIPE, KITOKO LIME, Lay TSHIALA, Fabiola MADIDI PETENGE, Eva BIKABO MERSIBAPESANAMBWA, Rémi FENESA NTANTAY AFU MUPOY A MALONG, etc.

La graphie atteste une disparité supplémentaire, une négligence des règles officielles empruntées au français (la langue officielle du pays) ; ce qui accroît la confusion. En effet, dans les administrations et les médias congolais, s'est installée l'habitude d'écrire le prénom en minuscules (sauf la première lettre bien sûr : Georges, Sylvie) ; c'est conforme à la règle de la langue française. Le nom principal ou nom de famille s'écrit tantôt comme le prénom (*Kanda, Minsay, Ngangay*) tantôt entièrement en majuscules (*KANDA, MINSAY, NGANGAY*) ; ce dernier usage était préconisé par une circulaire de 1900 (relative à l'état civil des indigènes) et une instruction de 1929 (sur le recensement des indigènes) dans le but de distinguer aisément le nom principal des autres éléments (surtout indigènes) de la dénomination complète. Quant à la transcription du « postnom »,

⁷L'instabilité dans la dénomination des personnes au Congo est à l'image de celle du nom du pays lui-même, qui s'est successivement appelé : Kongo (ancien royaume « découvert » par les navigateurs portugais en 1492), État indépendant du Congo (1885-1908), Congo belge (1908-1960), République du Congo (1960-1964), République démocratique du Congo (1964-1972), Zaïre (1972-1997) et à nouveau République démocratique du Congo (depuis le 17 mai 1997).

⁸La Conférence nationale souveraine est une rencontre que Mobutu a proposée le 14 janvier 1990, dans le dessein de discuter ou analyser la situation du Zaïre, et de trouver ensemble les solutions aux maux qui rongeaient le pays. Elle a réuni à Kinshasa, du 7 août 1991 au 6 décembre 1992, les représentants de toutes les couches de la population, de toutes les régions et de la diaspora du Zaïre.

⁹*Maker* est en fait une corruption volontaire (africanisation) du prénom français Macaire, en vue d'assurer la survivance de celui-ci après la législation de 1972 qui interdisait aux Congolais le port de noms à consonances étrangères. Nous connaissons personnellement d'autres Macaire qui ont recouru à ce subterfuge.

elle mène à l'embrouillement : elle est en principe pareille à celle du prénom (*Booka, Lime, Mitumbala Odia*), car le « postnom » fait office de prénom ; pourtant, on la rencontre aussi entièrement en majuscules (*BOOKA, LIME, MITUMBALA ODIA*), comme si le « postnom » avait le même statut que le nom principal ou nom de famille. Cette dualité plonge dans l'embarras ceux qui rechignent à confondre le(s) prénom(s) et le nom de famille. Ainsi, par exemple, pour référer au professeur congolais membre du jury de cette thèse, nous avons nous-mêmes eu du mal à opérer un choix judicieux parmi les nombreuses transcriptions dénominatives sous lesquelles il est connu : *Ndaywel è Nziem, Isidore Ndaywel è Nziem, Isidore NDAYWEL è Nziem, Isidore NDAYWEL È NZIEM, Isidore è Nziem Ndaywel* et *Isidore è Nziem NDAYWEL*¹⁰.

En outre, soutenue par les médias et la mondialisation envahissante, la mode en matière de dénomination titille aussi la curiosité. Qui n'a pas peur de se faire ridiculiser au travers de son nom ou de son prénom ? En général, les bambins ne sont pas toujours tendres entre eux. Certains parents, soucieux d'épargner le ridicule à leurs enfants, misent sur l'anticipation. Ils n'hésitent pas à leur choisir, par exemple, un prénom alléchant et selon la tendance du moment. Mais cette solution peut aussi susciter des problèmes. Mon neveu, né dans un centre rural du pays des Ding et qui a un frère, Trésor ainsi qu'une sœur, Jessica, a reçu de ses parents le prénom Christopher. Mais sa grand-mère, incapable d'articuler cet anthroponyme, a résolu de le substituer par Tito. Elle a vite déchanté, car le surnom irritait l'enfant qui préférait la sonorité et le prestige médiatisé de Christopher. De plus, les parents de ce dernier se souvenaient d'un Tito qui, à l'époque, s'était illustré dans la région en matière de sorcellerie. Certes, le temps des enfants n'est pas celui de leurs parents ; mais à quel prix, tant psychologique que socioculturel ? Et la désignation selon le phénomène de mode, est-elle au Congo une émanation de la puissance coloniale ?

Enfin, nous avons été dernièrement surpris d'apprendre que le passeport congolais d'une tante (membre de l'ethnie Ding), dont la demande remonte à trois ans, a finalement été établi ; la nouvelle nous a réjouis. Mais nous nous sommes aussitôt sentis agacés, lorsque l'informateur a précisé qu'une erreur de graphie a été néanmoins commise sur le nom de la bénéficiaire et que le service émetteur du document exigeait une somme importante pour corriger sa propre faute. Notre informateur n'y trouvait pourtant rien de grave : « Elle n'a qu'à s'appeler désormais comme indiqué dans son passeport et le problème sera vite résolu », disait-il ; « d'ailleurs, elle ne possède pas de diplôme qui pourrait, par conséquent, ne plus lui appartenir... » L'incident nous a motivés davantage à

¹⁰ Finalement, nous avons retenu *Isidore Ndaywel è Nziem*, la formule qui s'est imposée dans l'usage des scientifiques en Occident et qui est mentionnée dans son ouvrage *Histoire générale du Congo. De l'héritage ancien à la République Démocratique*, auquel nous nous sommes souvent référés.

mener une réflexion approfondie sur l'anthroponymie congolaise, sur la façon dont elle est perçue et « vécue », tant par les Congolais et les Ding restés au pays que par ceux de la diaspora, sur son incidence sur le bon fonctionnement des administrations et les interactions avec l'extérieur, sur les propositions à formuler en vue de réduire ses éventuels aléas.

De nos jours, le Congo et ses nombreuses ethnies donnent donc à lire des particularités remarquables en matière d'anthroponymie et d'identification, de même qu'une diversité de pratiques dénominatives au sein d'un État pourtant supposé centralisé. Tant de variétés reflètent la caractéristique dominante de l'anthroponymie congolaise actuelle : un laissez-faire quasi absolu, pour ne pas dire simplement une licence manifeste. Ces réalités présentent l'anthroponymie congolaise actuelle comme une sorte d'« hétérosystème » de dénomination issu du vécu, constitué d'une part des traditions héritées des ancêtres et de l'autre du patrimoine acquis ou conquis sous l'ère coloniale et postcoloniale ; Isidore Ndaywel è Nziem n'hésite d'ailleurs pas à parler carrément de « désordre anthroponymique¹¹ » (1998b : 104). La marque d'une évolution, de maintes transformations et préservations y est incontestable. Avant les premières interactions avec les migrants européens, par exemple, prévalait partout au Congo le système de nom unique et individuel, phonique, extensible, parfois fixé à l'avance et non transmissible des géniteurs à leurs enfants (J. S., 1903 : 99 ; Tshiala L., 1997 : 97). Aujourd'hui, pourtant, nombre de Congolais et de Ding disposent d'un nom de famille, graphique, souvent accolé à un nom de saint en langue étrangère (noms que certains autres Congolais ne trouvent d'aucune utilité pratique).

Comment le système anthroponymique ding, en particulier, a-t-il façonné cette physionomie singulière durant la période coloniale ou comment celle-ci est-elle passée de la forme précoloniale à celle affichée aujourd'hui ? En d'autres termes, nous nous demandons comment et pourquoi elle est parvenue à acquérir ses particularités actuelles aux effets parfois gênants : l'identification n'est pas certaine dans tous les cas, l'absence de prénoms chrétiens chez certains, la présence de « postnoms » chez d'autres, la diversité de structures, la variété de schémas, le patronyme quasi facultatif, les noms en langues allogènes, parfois « étranges »... ? Ainsi se présente le questionnement central auquel nous nous proposons de répondre dans cette étude. Il implique aussi des questions subsidiaires concernant les déterminants sociaux et culturels de cette dynamique, qui seront soulevées au moment opportun.

¹¹La « fluctuation » affecte également le nom du pays lui-même ; celui-ci s'est successivement appelé État indépendant du Congo (1885-1908), Congo belge (1908-1960), République du Congo-Kinshasa (1960-1964), République démocratique du Congo (1964-1971), République du Zaïre (1971-1997) et à nouveau République démocratique du Congo (depuis le 17 mai 1997).

Le but de l'étude et les hypothèses

Notre étude anthropologique, qui nous entraîne aussi vers la linguistique et l'histoire, a pour objectif de rendre compréhensibles les conditions historiques de production et d'évolution temporelle du système anthroponymique ding, durant la période coloniale (essentiellement). Il s'agira pour nous de cerner les savoirs et les pratiques dénominatifs des Ding, de comprendre les motivations de leurs auteurs, de décrire, analyser et interpréter les facteurs, tant sociaux que culturels, ayant conditionné le passage de la configuration anthroponymique précoloniale à la forme hétérogène actuelle. Pour alléger notre tâche, nous avons préféré étudier cette anthroponymie comme une « totalité », c'est-à-dire sans l'intention d'insister sur les quelques traits de différenciation entre les différents sous-groupes de l'ethnie (les Ding orientaux, les Ding occidentaux et autres ; ils ont subi des influences différentes de la part de leurs voisins respectifs).

Deux hypothèses majeures sont proposées au départ. La première suggère que les Ding du Congo colonial ont joué un rôle prépondérant dans la dynamique de leur anthroponymie, en réaction à la politique officielle du nom des indigènes et aux entreprises des missionnaires.

La seconde hypothèse affirme que cette anthroponymie est un système de classification et de symboles. Son analyse méthodique pourrait alors permettre de cerner d'autres facettes de la dynamique socioculturelle au sein de l'ethnie Ding durant la période coloniale, voire au-delà.

Les méthodes et les outils d'analyse

La démarche visant à cerner le système de dénomination traverse d'ordinaire quatre phases importantes : le recueil de données, le traitement ou l'analyse, l'interprétation et la restitution des résultats. L'anthropologie, privilégiant une approche interdisciplinaire, recourt à une gamme de méthodes dans la collecte et l'analyse des données. Pour ce qui nous concerne, notre sujet d'étude nous a obligés à privilégier une démarche essentiellement hypothético-déductive, traversant successivement les phases classiques de conceptualisation, de mesure sur le terrain ainsi que d'analyses a posteriori des données empiriques et conclusions.

Nous reconnaissons que ce choix n'est pas habituel de nos jours, où c'est plutôt l'approche inductive qui prime en anthropologie. Mais cette dernière, qui a pour but premier d'amener le chercheur à dégager les principes généraux que contiennent virtuellement les phénomènes étudiés, nécessite la disponibilité de plusieurs cas particuliers déjà étudiés. Or, pour ce qui nous concerne, cette disponibilité n'est pas garantie ; car notre sujet d'étude n'a été que rarement traité auparavant et il pourrait même être regardé comme une première étude de cas (qui pose d'habitude de nombreux défis théoriques et méthodologiques). Il nous semble alors inopportun de tenter d'ouvrir cette « boîte noire » (dans

laquelle nous avons, nous-mêmes, longtemps « navigué ») avec le moins possible d'influences théoriques, comme le préconise l'approche inductive dure. De plus, ce sont ces théories confirmées et acquises ailleurs qui nous ont incités à porter un nouveau regard sur cet objet devenu implicite pour nous, à poser des questions nouvelles à son sujet. Enfin, nous traitons des pratiques liées à une période révolue, impossibles à appréhender, de nos jours, en commençant par les soumettre d'abord à l'observation directe.

Dans notre démarche subjective, nous avons conjugué plusieurs techniques d'obtention de renseignements, en vue de disposer d'un large éventail d'informations : les enquêtes de terrain, la collecte et l'exploitation des sources documentaires (la tradition orale, les archives privées, missionnaires et administratives), ainsi que l'exploration des expériences issues de ce que nous avons nous-mêmes vu, vécu et observé en fonction de nos propres critères. Mieux que les autres techniques de collecte de données (sondages, enquêtes par questionnaires standardisés, etc.), les enquêtes essentiellement qualitatives ont semblé plus appropriées à notre objectif « compréhensif » de la dynamique de l'anthroponymie ding ; car elles permettent de mettre aisément en évidence les conceptions, les logiques, les stratégies et les pratiques des acteurs y impliqués. Cela en facilite d'ailleurs la description et l'analyse, tout en favorisant la prise en compte des processus connexes (la filiation, la toponymie, le multilinguisme, etc.) et du cadre social plus large (la domination, l'économie dite marchande, les migrations internes et externes, les relations entre pouvoir précolonial et pouvoir colonial ou entre administrations et administrés, etc.).

C'est en 1990 que nous avons débuté la recherche documentaire au Congo, lors de nos enquêtes de terrain sur les stratégies éducatives des parents ding. Peu à peu, nous avons réuni une documentation comportant de la littérature empirique et scientifique (monographies et études sur les Ding et leurs voisins, corpus de noms, littérature sur l'onomastique ou l'étude des noms propres et sur les domaines connexes), des documents administratifs, des archives paroissiales et privées, des récits historiques de villages et de clans, des récits de voyages, des histoires de vie ainsi que des recueils de contes et chants. Son dépouillement méthodique, au début de 1991, a révélé une insuffisance notoire de sources anthroponymiques ; ce qui nous a poussés à orienter nos techniques de collecte principalement vers les entretiens. Nous avons commencé par des entretiens informels avec quelques personnes-ressources (des « traditionnalistes » et des « modernistes »), reconnues par la communauté ding comme particulièrement attentives à l'onomastique. Ensuite, durant quatre mois et avec ces mêmes interlocuteurs, nous avons réalisé de manière systématique des entretiens semi-directifs et orientés vers les noms personnels.

Au fil du temps, nous avons élargi ce cercle d'informateurs privilégiés à d'autres détenteurs de savoirs. Ils ont été sélectionnés en fonction des principaux

critères suivants, dans le souci d'éviter la mise à l'écart injustifiée de certaines catégories sociales : l'âge ou la génération, le sexe, les langues parlées, le statut social, les rapports avec la « modernité » (la scolarité, la profession actuelle ou d'antan, le lieu de résidence, le sexe, le statut religieux et autres) et surtout le degré de connaissance des coutumes ding. Aussi avons-nous compté parmi nos interlocuteurs des hommes et des femmes, des jeunes et des personnes âgées, des notables et des *mingamba* (simples citoyens), des catéchistes, des « païens » et des christianisés, des agriculteurs, des enseignants, des missionnaires, d'ex-fonctionnaires, d'anciens « employés des Blancs », des tradithérapeutes, des chefs de confréries et de « sectes » religieuses, des jumeaux, des descendants d'anciens esclaves domestiques, ainsi que des migrants bien intégrés.

Réalisés en langues kiding et/ou kikongo, les entretiens ont été enregistrés sur magnétophone, aussitôt transcrits et complétés selon les nécessités. Cela s'est réalisé parallèlement à une prise de notes sur-le-champ et un effort d'analyse-synthèse en cours d'entretien.

Nous avons, par ailleurs, mis à profit différentes techniques de recherche d'informations dans les centres de documentation occidentaux (Belgique, France, Italie, Portugal, États-Unis et Royaume-Uni). À cette phase a succédé une autre enquête complémentaire de terrain au Congo (en 1998) et de recherche documentaire.

Nous avons utilisé deux techniques d'analyses qualitatives dans le traitement des données recueillies, afin de saisir l'anthroponymie ding dans ses dimensions d'espace et de temps : la transcription des enregistrements, ainsi que l'analyse systématique du contenu des entretiens et des notes, dans une perspective à la fois comparative (entre les deux tranches chronologiques retenues, avec d'autres ethnies, etc.), interactionniste et interdisciplinaire (par exemple : le recours à la sémiotique linguistique ou l'étude des propriétés des signes linguistiques, des mots notamment). Nous avons visé comme niveaux d'analyse à atteindre la description ethnographique des caractéristiques de cette anthroponymie et de ses « cadres sociaux », ainsi que l'interprétation susceptible de dévoiler sa nature.

Les conditions de production des données

Nous reconnaissons avoir retiré pas mal de bénéfices de notre expérience de terrain et surtout de notre appartenance à l'ethnie étudiée. Cela s'est avéré, par exemple, lorsqu'il fallait se servir des langues locales pour une bonne analyse sémantique et socioculturelle des anthroponymes précoloniaux, et au moment d'élaborer notre politique de l'entretien. Ce dernier cas mérite d'être explicité. En effet, depuis le début de la colonisation, la société ding fonctionne désormais sur deux calendriers hebdomadaires : la semaine chrétienne de sept jours et la semaine précoloniale comportant quatre jours (*mukyil*, *mpie*, *bidwoo* ainsi que *ngwon*). Cette dernière rythme les activités productives (l'agriculture, la chasse et

la pêche). Il est interdit de s'adonner à ces activités sur les terres de son propre clan le jour de *mukyil* de ce dernier (qui correspondrait à « dimanche »), car c'est le jour où les défunts vaquent à leurs propres activités de production dans les domaines fonciers de leurs clans respectifs ; les vivants consacrent alors ce jour spécial aux activités de sociabilité (les réunions de famille ou clan, les visites familiales ou amicales, les palabres, les voyages, les cultes, un « coup de main agricole » à ceux qui ne sont pas à leur jour de *mukyil*, etc.).

Cependant, les quatre jours de la semaine précoloniale n'interviennent pas de la même manière pour tout le monde : chaque clan ding débute sa semaine à un moment qui lui est propre ; concrètement, lorsque les membres du clan Mpum de notre village, par exemple, sont au jour de *mukyil* (et ne peuvent donc pas cultiver leurs champs sur les terres de leur clan), ceux du clan Kimbim peuvent être, quant à eux, au jour de *bidwoo* ou de *ngwon* (et peuvent cultiver et chasser sur leurs terres claniques). Il n'est donc pas « lundi » ou « mardi »... précolonial pour tout le monde en même temps !

Forts de la connaissance préalable de cette spécificité depuis le jeune âge, nous nous sommes efforcés de programmer nos entretiens avec chacun des informateurs pour le jour de *mukyil* de son clan (le sien aussi). Nous avons pu ainsi éviter de bousculer leurs propres programmes de travail hebdomadaire et de susciter quelque mécontentement de leurs proches et alliés (les travaux de ces agriculteurs étant souvent exécutés « en famille » et inscrits dans un vaste réseau de solidarité ou d'échange de services) ; ce qui a été fort apprécié et nous a fait marquer des points auprès des anciens.

L'accoutumance au milieu et l'inutilité du recours à un interprète ont aussi réduit le risque d'« encliquage » (pour paraphraser J.-P. Olivier de Sardan, 2000 et 2008), c'est-à-dire celui de se faire isoler, gérer et imposer implicitement des points de vue par un groupe de « médiateurs » ; car nous avons déjà maîtrisé ce biais lors des séjours antérieurs.

Nous avons aussi rencontré de nombreuses difficultés durant l'élaboration de cette thèse ; elles justifient en partie sa durée relativement longue. C'est sur elles que nous allons insister dans cette section, car elles nous ont poussés à souvent repenser notre méthode d'enquête et nos postures. Nous ne pouvons pas les rassembler toutes dans cette section sans nuire à la fluidité de la dissertation. C'est pourquoi nous allons en évoquer quelques-unes seulement et décrire la manière dont elles ont influencé notre démarche ; d'autres apparaîtront dans le texte au moment opportun.

1. Les difficultés d'ordre général

La première difficulté résulte du fait que nous traitons une thématique rarement abordée auparavant (surtout concernant les Ding) ; elle est donc peu documentée, ce qui nous a contraints à bricoler nous-mêmes plusieurs procédés de recension en vue de réaliser des cartographies, des listes nominatives, des généalogies, des inventaires de clans et chefferies, etc. L'exploration des sources écrites sur le sujet avant de commencer la production de données, disait J.-P. Olivier de Sardan (2000), permet de se familiariser avec le sujet et d'élaborer tant des questionnements particuliers que des hypothèses exploratoires ; dans notre cas, l'absence de ces sources préexistantes nous a, malheureusement, privés de ces avantages ou facilités. C'est pourquoi, d'ailleurs, nous avons dû construire notre problématique davantage sur nos expériences que sur des connaissances empiriques ou théoriques disponibles sur le sujet.

En outre, nous nous sommes appuyés sur les traditions orales, qui présentent habituellement les risques de manipulations diverses et exigent une vigilance accrue. Les *nsim* ou récits historiques des Ding, en particulier, n'ont pas encore fait l'objet d'une collecte systématique ; leur mise à profit nous a alors imposé un travail harassant (négociations, enregistrements souvent séquentiels, transcription, confrontation, dépouillement, analyse, etc.). D'autre part, ils ne remontent pas assez loin dans le temps et ils n'échappent pas à la manipulation (ce qui exige une utilisation prudente) ; certains de leurs contenus jugés « sensibles » par nos interlocuteurs (car susceptibles de raviver des conflits latents) ont dû être censurés par eux-mêmes, nous privant ainsi de données parfois intéressantes et de possibilités de triangulation émique.

En Europe, la dispersion des centres de documentation susceptibles d'abriter les informations recherchées a ralenti notre rythme de travail. Souvent, nous ne pouvions d'ailleurs pas nous y rendre sans avoir au préalable obtenu un visa ; or, jusqu'en 2002, celui-ci dépendait du renouvellement, souvent compliqué, de notre titre de séjour strictement temporaire pour études en Suisse. En outre, nos limites financières ralentissaient davantage le rythme : nous avons nous-mêmes financé cette étude grâce à un travail « alimentaire » et précaire dans la cuisine d'un grand hôpital ; et pour conserver cette occupation, nous étions contraints de mener en parallèle un autre cycle d'études universitaires. Aussi avons-nous appris à jongler avec ces différents paramètres afin de dégager le temps et les moyens nécessaires pour la recherche, en alternant de longues périodes de préparation matérielle avec de courtes périodes d'activités académiques.

La liste étendue de nos sources et bibliographie atteste une autre difficulté : notre sujet n'ayant été que rarement traité auparavant, nous avons dû consulter tout document censé contenir une quelconque information utile ; et, souvent, nos longues lectures ne nous aidaient pas à découvrir grand-chose. La destruction

d'une partie des archives coloniales belges (dont celles relatives à la Compagnie du Kasai) nous a été aussi préjudiciable que la rareté des publications sur l'ethnie ding et l'appartenance de la langue kiding au groupe des « langues orales et dépourvues de système de transcription phonétique formalisé ». Dans ce dernier cas, la variété des graphies des noms personnels nous a exposés à la confusion, à des difficultés de comparaison et à une perte de temps considérable.

Les principaux obstacles au bon déroulement de nos investigations au Congo ont été : le climat d'insécurité et de guerre limitant les déplacements et rendant suspicieuse toute enquête auprès de la population. Ainsi, en 1998, nous avons dû abandonner aux douaniers congolais la quasi-totalité des matériaux empiriques, issus de nos enquêtes difficilement réalisées dans Kinshasa, théâtre des combats. Cela nous a contraints à reformuler complètement notre sujet de recherche, après plusieurs mois d'interruption. La liste des entraves s'allonge avec la négligence insouciance des archives, leur destruction, l'éparpillement des quelques-unes « sauvées » et souvent rendues inexploitable (elles sont d'ailleurs inexistantes sur la période d'avant 1885 et rares sur celle antérieure au milieu des années 1930), la quasi-impossibilité de faire des photocopies (par manque d'électricité), ainsi que l'obligation conséquente soit de transcrire ou faire transcrire les textes à la main (contre rémunération) soit de les lire à haute voix afin d'enregistrer leur contenu.

2. Les difficultés liées surtout à notre posture d'*insiders*

Nous sommes nés au pays des Ding ; nous y avons grandi, reçu une longue socialisation, participé aux activités culturelles et productives, étudié, enseigné et animé des projets de développement communautaire. Cette participation active à la vie collective et surtout au processus de recherche de solutions aux problèmes socio-économiques de la région nous a procuré de la notoriété ; et l'émigration ne nous a pas ôté ce penchant. Aussi, lorsque nous y sommes retournés en octobre 1989, pour neuf mois d'un premier travail de terrain, nous n'avons pas eu de la peine à obtenir les autorisations officielles nécessaires et à éviter de nombreux écarts par rapport aux normes socioculturelles locales.

La posture d'*insiders* (relevant de l'anthropologie « chez soi ») résultait du fait que notre véritable terrain coïncidait avec notre ethnie d'origine : celle des Ding. Sur place, elle s'accompagnait de celle d'*outsider anthropologist* venant de Suisse. Concernant ce positionnement ambivalent du chercheur par rapport à son objet d'étude, sujet maintes fois débattu ces dernières décennies (E.-E. Evans-Pritchard, 1969 ; M. Diawara, 1985 ; A. Jackson, 1987 ; J. Copans, 1998 ; A. Mbembe, 2000 ; C. Ghasarian, 2002 ; F. Ouattara, 2004 ; etc.), la littérature anthropologique conclut que toute situation d'enquête induit la manipulation des identités multiples ; elle relève aussi que chacune des deux postures comporte des risques d'ordre méthodologique et épistémologique, et qu'il appartient alors à tout chercheur averti de concevoir des stratégies pour les contourner ou les

minimiser (Ouattara F., 2004 : 11). Nous allons présenter ci-dessous quelques situations ayant fait courir des risques importants à nos enquêtes de terrain chez les Ding (c'est-à-dire celles ayant influencé le processus de recueil de données ou biaisé certaines de nos interprétations), surtout ceux inhérents à l'immersion et la distanciation, chères à l'anthropologie ; nous expliciterons aussi comment nous avons géré les risques en question.

La suspicion liée à la détention de listes nominatives

Notre terrain nous a posé un certain nombre de difficultés liées à l'entrée, le maintien et la légitimation de notre action. La plupart des Ding (comme dans bien d'autres populations), par exemple, croient qu'il est possible de nuire à une personne rien qu'en manipulant son nom. De ce point de vue, notre intérêt pour les anthroponymes (surtout la détention de listes nominatives) était parfois perçu comme dangereux pour la société et il suscitait quelque méfiance au début, surtout de la part de certains membres de notre propre clan (car la sorcellerie ding est censée agir facilement entre parents). Afin d'éviter que ces enjeux sociaux n'influencent nos interprétations des données, nous avons usé de toute notre diplomatie pour convaincre ces parents de nos bonnes intentions ; et, même s'ils ont fini par nous dévoiler les généalogies du clan, c'était parfois avec des réserves et de sérieuses mises en garde.

La méfiance aura tout de même ralenti notre rythme de travail durant la phase de recueil de données ; elle n'a, par contre, pas affecté outre mesure nos interprétations. Elle s'est résorbée à partir de 1995, lorsque nous avons publié l'ouvrage *Sauver l'école. Stratégies éducatives dans le Zaïre rural*. Celui-ci inclut le pays des Ding et il renferme des listes nominatives (sans aucun danger, jusqu'à présent du moins, pour les personnes concernées et pour nous-mêmes). En renforçant notre capital de confiance et de prestige auprès des Ding, cette publication a constitué un élément clé de notre « blindage », tout au long de la périlleuse recherche sur les anthroponymes ding.

La précaution envers l'histoire orale

Joseph Mertens (1935), certains administrateurs territoriaux coloniaux et des historiens ding (I. Ndaywel è Nziem, 1972 ; Z. N. Mpene, 1986 et F. M. Nkay, 2006) suggèrent de prendre l'histoire orale ding avec précaution, parce que les *nsim* (récits historiques contenant noms individuels et généalogies) sur lesquels elle se fonde ont une fonction tellement politique et utilitaire qu'ils deviennent parfois objets de manipulations diverses. Il est, bien sûr, malaisé d'authentifier un nom personnel tiré des récits sans avoir totalement foi dans le reste de leur contenu. C'est aussi un grand risque pour nous de rendre publiques pareilles traditions orales qui pourraient être exploitées par certains à des fins intéressées (revendications politiques ou foncières, établissement de la filiation, désaveu de paternité, scissions, etc.) ; d'ailleurs, certains contenus des récits

transcrits ont parfois été censurés par ceux-là mêmes dont le langage articulé nous les avait rapportés dans un contexte interactif. Les récits ne présentent pas tous des risques ; de ceux qui en présentent, nous avons pu dégager ces points « sensibles » récurrents : la transmission du pouvoir, la sorcellerie, l'esclavage domestique, l'intégration des nouveaux venus au sein des clans, ainsi que la souveraineté sur un groupe social, un territoire ou un patrimoine.

Les *nsim* présentés dans ce travail ont reçu l'aval de leurs « fournisseurs » ; en principe, ils ne devraient pas générer de risques particuliers. Mais, pour plus d'assurance, nous avons décidé d'y insérer chaque fois la mention suivante : « Les récits historiques, en général, peuvent être objets de manipulations ; le présent *nsim* ne peut, en aucun cas, servir de pièce à conviction hors contexte scientifique ». Pour les *nsim* non intégrés dans cette étude et dont un certain nombre nous a été proposé de plein gré par les détenteurs eux-mêmes, nous comptons refaire à l'avenir un travail réflexif avec notre groupe stratégique local, en vue de renégocier les modalités de leur éventuelle publication séparée.

Trop de visites inopinées à notre domicile

Un panneau solaire faisait partie de nos bagages emmenés au pays des Ding. Son utilisation nous a offert la possibilité d'observer, avec enthousiasme, la manière dont certains Ding analphabètes parvenaient à créer des noms propres nouveaux pour les différents constituants de ce matériel inouï. En effet, après de longues observations, ils ont « baptisé » le panneau lui-même *Tear a mbaa* (= la pierre qui produit le feu) en langue kiding, les fils électriques *Mising a mbaa* (= les cordes du feu) et la boîte de dérivation *Mayar a mbaa* (= le carrefour du feu). Ils nommaient donc chaque élément compte tenu de sa fonction spécifique dans le système électrique.

Un obstacle est venu aussitôt perturber notre enthousiasme et notre plan de recherche : les visites inopinées à notre domicile, situation initialement tolérée pour effacer une distance sociale qui aurait pu compromettre notre rapide immersion. Il s'agit des visites des proches et autres personnes, venant parfois de très loin, qui souhaitaient que nous les soignons par la médecine moderne. Quiconque allant faire des études en Suisse, croyait-on, ne pouvait y apprendre que la médecine (celle qui soignait nombre de dignitaires du gouvernement congolais). La Suisse, identifiée à la médecine la plus efficace du monde (et nous-mêmes aux médecins suisses), devenait ainsi une diversion que nous devions contrer régulièrement, au risque de négliger l'essentiel de notre séjour. L'attitude d'empathie développée envers ces personnes nous a même amenés à douter parfois de nous-mêmes, à nous demander pourquoi et pour qui nous nous formions, pourquoi nous n'avons pas entrepris une formation pratique dans le domaine de la santé (nous rendant aussitôt utiles à cette population) plutôt que de longues études d'ethnologie.

Par ailleurs, à partir de cinq heures du matin déjà, il fallait commencer à répondre aux multiples « bonjour et bon réveil » lancés, conformément aux normes locales de sociabilité, par ceux qui s'en allaient aux champs. Durant le reste de la journée, il fallait recevoir dignement les visiteurs qui se succédaient ; et maman, bien qu'avancée en âge, devait faire la cuisine plusieurs fois par jour pour nourrir nos hôtes, au point de compromettre sérieusement sa santé et ses activités agricoles (sans oublier la pression des familles qui, croyant que nous étions aussi revenus pour enfin sortir du célibat, la poussait à nous répéter cette règle (devenue) matrimoniale : « D'abord les enfants d'Israël ! »). La situation a empiré avec la venue sur place d'un de nos professeurs suisses : le lendemain matin, une foule de nos « compatriotes » se bousculait devant notre domicile ; certains venaient dans le but de se faire traiter par le médecin suisse que nous aurions embauché, d'autres pour décrocher un contrat de travail auprès du commerçant portugais qui serait venu « ressusciter » les petites entreprises agricoles en faillite dans la région, etc. Tellement d'attentes et notre incapacité à y répondre positivement perturbaient notre concentration, si elles ne nous éloignaient pas de nos priorités.

Mais ces visiteurs ne venaient pas toujours les mains vides ; ils apportaient souvent ce qu'ils pouvaient et nous les entendions parfois émettre ces paroles émouvantes : « Ce que vos parents ont fait et font encore de positif pour vous, c'est au nom de toute la communauté. » Ils ont été d'une largesse indicible vis-à-vis de notre visiteur suisse : sculptures, régimes de banane, chenilles grillées ou frites, volailles et autres spécialités culinaires locales lui ont été offerts (nous-mêmes, fils du pays, nous n'avons pas eu droit à tant d'attention !) ; n'omettons pas les visites organisées avec lui à travers la contrée, sans nous : « Occupez-vous de vos interminables études, nous disaient certains, nous nous chargeons de recevoir l'hôte à votre place et au nom de la communauté. »

Des questions déstabilisantes

Au début des enquêtes, notre statut d'enquêteurs s'est trouvé menacé par la curiosité intellectuelle de nos interlocuteurs. En effet, ces derniers avaient tendance à faire suivre leurs réponses d'une kyrielle de questions sur la vie (surtout celle du monde rural) en Suisse, telles que celles-ci : « Les paysans suisses doivent-ils travailler la terre à la main, comme nous, pour subvenir à leurs besoins ? Comment parviennent-ils à cultiver sur une terre totalement couverte de bitume, puisque la terre « naturelle » n'y existe plus ? Les femmes blanches vous donnent-elles suffisamment à manger ? Comment se présentent la peau et le nez de leurs bébés à la naissance ? Pleurent-ils et enterrent-ils les morts et de quelle manière ? Les paysans polygames paient-ils « l'impôt de polygamie », comme chez nous à l'époque des Belges ? Existe-t-il des lieux-dits hantés, des femmes sorcières et des devins ? Êtes-vous sérieux lorsque vous affirmez que là-bas on trouve aussi des Blancs dans les prisons ? N'avez-vous pas peur d'être le seul

Noir dans une classe de Blancs ? Vous arrive-t-il parfois de nous voir en rêve là-bas ? »

Un tel déchaînement avait pour effet d'allonger la durée des entretiens, de la transcription et du dépouillement ; il était sans doute favorisé par notre bon usage de la langue kiding, l'un des atouts sur lesquels reposait notre rapide acclimatation. Comme quoi les ressources du chercheur peuvent parfois s'ériger en obstacles.

Le chef de notre village natal, pressenti comme un interlocuteur privilégié, n'a pas hésité à profiter des facilités d'échanges verbaux pour conditionner sa collaboration. Il exigeait que nous organisions des « causeries éducatives » (sensibilisation aux bienfaits des études) dans les écoles de la contrée (et nous l'avons fait, en duo avec notre hôte suisse) et que nous lui fournissions une preuve tangible de l'existence de la terre « naturelle » en Suisse, avant toute négociation d'entretien avec lui. Il a fallu attendre que notre visiteur suisse lui apporte, sur notre insistante demande, une motte de terre neuchâteloise pour qu'il nous livre, enfin, des informations de qualité. La motte de terre a, en effet, accru son capital de prestige : placée dans son salon, elle attirait de nombreux curieux à qui le chef expliquait, à longueur de journée, toutes sortes de choses nouvelles sur l'Europe, à partir du bref commentaire fourni par le visiteur suisse.

Les entretiens avec pareils membres du groupe stratégique mettaient parfois en effervescence le rapport dialectique entre notre statut d'*insiders* et celui d'*outsiders*, ou entre notre société d'origine (l'ethnie Ding) et celle de notre provenance (la Suisse) : alors que nous déclarions être revenus chez nous pour effectuer notre travail de terrain, ces interlocuteurs (et bien d'autres habitants) considéraient plutôt notre séjour en Europe comme un travail de terrain dont nous aurions dû leur rendre compte, avant toute chose. Ces comportements « dérangeants » (l'exigence de contre-don, l'enquêteur observé et enquêté à son tour) de certains interlocuteurs auraient pu se produire aussi avec un chercheur « exotique », mais, certainement, avec moins d'intensité.

Pour sortir de cet état de vulnérabilité, nous organisions alors des entrevues préalables avec nos interlocuteurs, pour leur offrir la possibilité de poser toutes leurs questions ; puis, nous les rencontrions une autre fois pour des entretiens formels, fondés sur le respect d'un protocole empêchant de sortir de notre objet d'étude. Dans ce contexte, nous avons aussi pris des résolutions importantes en vue de préparer nos travaux de terrain à venir : une fois de retour en Suisse, nous efforcer de sortir quelque peu de l'élitisme urbain et d'immerger dans la ruralité.

Assumer la fonction de « scribe » : les avatars de l'implication

Dans ce pays des Ding à majorité analphabète, la correspondance écrite reste très prisée par ceux qui ne savent ni lire ni écrire. Chacun d'eux se choisit, selon le degré de confiance, un lettré à qui il dicte les idées à transmettre par lettres. Nous avons souvent servi de « scribes » à ce genre de personnes, durant notre jeunesse au village. À l'occasion de notre séjour de terrain, certains de nos anciens « clients » (dont des personnes ressources) sont venus nous renouveler leur confiance en nous priant de rédiger à nouveau des lettres pour eux. Nos multiples alibis n'ont pas suffi pour les dissuader et nous en sommes arrivés au point où nous risquions de les offenser. Dans la pratique, ils nous dictaient leur pensée en langue kiding et nous les transcrivions tantôt en kikongo (langue vernaculaire de la province), tantôt en lingala (langue véhiculaire de la capitale), voire en français, tout dépendait des compétences linguistiques du destinataire.

Mais l'exercice n'a pas tardé à devenir pour nous une véritable corvée et un obstacle majeur pour notre collaboration ô combien nécessaire pour la suite de nos investigations. Car nous avons perdu l'habileté d'écrire à la main et nous ne nous sentions plus capables de traduire et transcrire fidèlement les idées émises selon les normes stylistiques de la langue kiding. Nous étions désarçonnés, surtout lorsque l'énonciateur nous obligeait à relire (en kiding) chaque phrase à haute voix, afin qu'il en mesurât la fidélité, la portée et l'efficacité (le « scribe » est jugé en fonction des résultats procurés par la missive, même si ceux-ci dépendent, en réalité, de l'attitude du destinataire). C'était plus grave quand il exigeait que nous insistions sur tel ou tel autre point, en cours de rédaction (ce qui revenait à faire justement ce que nous devrions éviter dans la stylistique de la langue française : bourrer le texte de répétitions) ou au moment de la relecture finale (il fallait retranscrire à zéro pour pouvoir insérer correctement les diverses « insistances » additionnelles). Ainsi, nous avons dû alors nous accommoder longtemps de cet inconfort et de ce genre d'expression de confiance, ce qui n'aurait certainement pas fonctionné si nous n'avions eu que la posture d'anthropologue « exotique ».

Face aux difficultés ainsi exposées, à la lutte constante entre les subjectivités de nos interlocuteurs et les nôtres propres ainsi qu'aux risques encourus contre notre recherche, nous nous sommes résolus à nous mettre à l'abri en allant loger au couvent des prêtres catholiques, à la mission de Mateko, à six kilomètres du domicile parental. Ce lieu est devenu notre arrière-base jusqu'à la fin du séjour (nous nous rendions chez nos parents seulement de temps en temps, à leur grand mécontentement). Les visites chez les missionnaires étaient réglementées ; nous y avons trouvé des conditions idéales pour la conquête de l'autonomie, une distanciation (sociale et culturelle) raisonnable, une implication mesurée dans le tissu social et une vigilance méthodologique accrue. Les risques induits par ce vécu d'*insiders* ne se sont pas estompés pour autant ; nous en avons rapporté en Suisse, au terme du séjour au Congo.

Les retombées contraignantes en Suisse

De retour en Suisse, nous avons effectivement porté un intérêt particulier sur la vie rurale, en participant aux vendanges et dégustations dans la région de Cressier, par exemple, ou en enquêtant sur les maisons acquises en Valais par des Valaisans établis à Genève. Mais nous sommes demeurés, pour emprunter l'expression de Blandine Bila (2008 : 9) : « dans l'incapacité de “quitter” [réellement] notre terrain, d'oublier quelque peu les conditions concrètes de la recherche et d'entamer l'objectivation des données ». Assurément, le fait d'avoir collaboré à nouveau avec les Ding et partagé leur quotidien, en pleine période de crise, nous a imposé une attitude empathique, nous a tacitement investis de multiples missions dont certaines ont commencé à être concrétisées.

Ainsi, avec le concours de quelques amis suisses, nous avons initié deux projets de développement en faveur des Ding : l'un dans leur propre région (transport de produits agricoles et formation professionnelle), l'autre dans la capitale, Kinshasa (bureautique et transports en commun). Malheureusement, aucun des projets n'a survécu plus de deux ans, pour diverses raisons : les tensions politiques, l'insécurité généralisée, une gestion plus qu'informelle au niveau local, l'émergence du virus d'Ebola dans le voisinage du pays ding (la région de Kikwit), le passage de groupes armés... et notre propre épuisement. D'autre part, nous avons été maintes fois sollicités pour intervenir dans des stratégies de survie individuelles de certains auxiliaires et personnes ressources restés au pays (deuil, études, emploi, démarrage d'une activité indépendante, etc.). L'inconvénient est que, dans ces différentes entreprises résultant surtout de notre appartenance culturelle au terrain, nous avons investi du temps, de l'énergie, des fonds et de l'intelligence soustraits au capital initialement prévu pour clôturer rapidement cette recherche doctorale. Indiquons que notre visiteur suisse s'est aussi trouvé impliqué dans ce genre de rapports, mais à un degré moindre et surtout avec des Ding installés en milieu urbain.

La posture d'*insiders* a, en outre, influencé notre stratégie épistémologique, vu que nous avons privilégié une approche réflexive particulière (en plus de nos publications régulières sur les Ding, à partir des données issues de ce terrain ; voir la bibliographie) : nous nous sommes efforcés de rédiger cette thèse dans un style permettant aussi au Ding moyennement lettré, qui n'a pas fréquenté l'université, de comprendre aisément son contenu puis de partager celui-ci avec ceux des siens qui ne savent pas lire le français.

En définitive, nous restons persuadés que, si nous n'avions pas été *native anthropologists*, nous aurions plus facilement pris de la distance avec ce genre d'éléments encombrants liés au terrain. Ceux-ci peuvent aussi arriver à des *outsiders* d'un terrain ou groupe social déterminé, certes ; mais ils sont parfois accentués ou cristallisés en posture d'*insider*. D'ailleurs, il ne faut pas voir en cela des spécificités ding : Fatoumata Ouattara (2004) a éprouvé une sensation

similaire lors d'un travail de terrain d'anthropologie « chez elle », parmi les Nanerge du Burkina Faso, Blandine Sila (2008) est parvenue au même constat à Ouagadougou ; même son de cloche chez Sylvie Fainzang (2001) et Florence Bouillon (2005), qui se sont adonnées à l'anthropologie « chez elles », dans un milieu européen non familial voire « sensible » (sur des groupes sociaux ou des espaces qualifiés d'hors normes par les institutions dominantes ; voir à ce sujet : Fresia M., Bouillon F. et Tallio V., 2005a et b ; Maud Saint-Lary-Maïga, 2008).

Toutes les difficultés rapportées nous font maintenant prendre conscience qu'en choisissant l'anthroponymie ding comme objet à étudier à partir surtout de récits historiques, nous avons pris un risque sous-évalué au départ ; risque pour la société ding, pour nos parents (au sens large), pour notre propre personne ainsi que pour notre statut d'anthropologues (formation scientifique) et celui d'enquêteurs. Elles révèlent aussi que nous n'avions pas suffisamment exploré la thématique traitée avant d'en extraire notre sujet de curiosité.

Malgré tous ces aléas, nous ne pouvons pas sous-estimer l'intervention de notre terrain familial d'enquête au Congo comme source précieuse d'émulation : dans les fréquents moments de découragement, les « séquelles » du terrain et une certaine loyauté nous chuchotaient sans cesse que le comble serait de ne pas achever la thèse elle-même.

La périodisation et la présentation des résultats

Notre étude, qui couvre essentiellement l'intervalle de temps compris entre juin 1885 et juin 1960, soit une période de septante-cinq ans, est divisée en cinq grandes parties. La première fait référence à la conceptualisation, aux sources et à la présentation du contexte ding. La deuxième apporte les données à partir desquelles on peut prendre la pleine mesure de l'évolution de l'anthroponymie ding durant la période coloniale : les anthroponymes d'avant la colonisation, débutée en 1885. Tour à tour, les trois dernières parties rendent compte de la dynamique en question sous l'État indépendant du Congo (de 1885 à 1908), à l'ère du Congo belge (de 1908 à 1960) et, finalement, face à la pénétration commerciale et missionnaire.

PREMIÈRE PARTIE :

**LES CONCEPTS, LES THÉORIES, LES SOURCES
ET LA PRÉSENTATION DE L'ESPACE DING**

CHAPITRE 1 :

LES CONCEPTS ET LE CADRE THÉORIQUE

Il n'est pas aisé d'entreprendre une recherche comme la nôtre sans référence à des concepts et à des énoncés généraux décrivant le phénomène que nous entendons étudier. Plutôt que construire nous-mêmes ces outils, nous les avons choisis à bon escient, en fonction de leur efficacité, parmi ceux déjà produits par des scientifiques expérimentés.

1.1 Les concepts de base

Compte tenu de l'objet d'étude retenu, du but poursuivi et des hypothèses formulées dans cette recherche, *nom propre*, *identité*, *culture* et *changement* deviennent nos concepts de base, au même titre que la notion d'« ethnie ». Nous les définissons afin de les rendre opératoires.

A. Les noms propres dans le vocabulaire du langage

Le terme *nom propre* provient de l'expression grecque *onoma kurion* qui signifie « nom à proprement parler », c'est-à-dire le nom authentique, le nom qui nomme vraiment (Gary-Prieur M.-N., 1991 : 5). Traduite ensuite en latin par *nomen proprium*, l'expression grecque a amorcé peu à peu un glissement sémantique qui a abouti à son interprétation actuelle : par *nom propre*, on comprend de nos jours « le nom qui appartient en propre à un individu ».

Sur le plan de la logique, le *nom propre* est souvent défini par opposition au *nom commun* ; mais on sait qu'un nom propre peut devenir nom commun et vice versa. Une définition complète du nom propre, fixant ses frontières réelles avec le nom commun, tarde encore à voir le jour. Et il demeure logiquement impossible, ou presque, de trouver une définition qui englobe tous les noms propres (Dauzat A., 1925 : 1). Malgré cela, il est avéré que « tout locuteur adulte a une intuition claire de la différence entre nom propre et nom commun » (Gary-Prieur M.-N., 1991 : 4).

C'est aussi l'impasse sur le plan grammatical. Des définitions généralisantes rivalisent avec celles qui privilégient les critères extérieurs pour prouver le fonctionnement des noms propres comme signe linguistique à caractère individuel (Camroux C., 1982 : 16). Le point de vue de Dauzat (1925 : 3) est qu'« il n'existe entre les noms propres et les noms communs qu'une différence de degré, intellectuelle et non grammaticale. Les noms propres sont les plus individuels, les plus significatifs de tous ; ce sont les substantifs par excellence : devenant des noms communs, ils gagnent en extension ce qu'ils perdent en compréhension, et vice versa ». Contentons-nous de cela.

La typologie des *noms propres* peut être élaborée suivant plusieurs critères. Nous retiendrons la catégorisation sur le plan de la logique, qui distingue : les *noms propres de personnes* ou *anthroponymes* (prénoms, noms de famille, surnoms, etc.) et les *noms propres de lieux* ou *toponymes*. Une passerelle relie les deux catégories, puisqu'il existe des personnes nommées en fonction de leur origine géographique et des villages portant les noms des personnes qui les ont fondés, par exemple.

a) Les anthroponymes

Les anthroponymes peuvent concerner une personne (*noms individuels*) ou un groupe d'individus liés entre eux sur le plan géographique, social ou politique (*noms collectifs*). C'est habituellement le fait (le plus souvent involontaire) de faire partie d'un groupe (famille, clan, ethnie, ville, pays, etc.) qui confère automatiquement les *noms collectifs* tels que les Suisses et les Ding.

Les *noms individuels* comprennent ceux qu'on reçoit à la naissance, ceux qu'on peut recevoir durant sa vie et ceux qu'on peut s'attribuer soi-même au cours de son existence. Parmi eux, on distingue d'ordinaire :

1. Le *prénom* (du point de vue civil) ou *nom de baptême, nom chrétien* (du point de vue religieux) : celui reçu en venant au monde, tel que Marion ou Nicolas. Précédant le nom de famille (ou patronyme) dans la dénomination complète, il sert à distinguer les différentes personnes d'un même groupe familial. À l'accoutumée, il était associé à la part intime de la personne et censé exercer une grande influence sur sa personnalité et son destin ;
2. Le *surnom individuel* : nom reçu d'autrui au cours de la vie ; il peut être élogieux ou péjoratif et permettait à l'origine (au 10^e siècle, en France, par exemple) d'éviter la confusion générée par la croissante homonymie prénominale ;
3. Le *nom de famille* : surnom individuel devenu héréditaire, c'est-à-dire transmis le plus souvent par le père (les patronymes) et quelquefois par la mère (les matronymes). Il indique donc la filiation et celle-ci est exprimée en Occident de diverses manières, selon les régions ;
4. Le *prénom de substitution* (pseudonyme) qu'on s'attribue soi-même librement ; c'est un nom d'emprunt que le porteur utilise pour exercer une activité sous un autre nom que sa dénomination officielle (il est fréquent dans le milieu artistique).

L'Europe, de nos jours, fonctionne avec le système de nom à deux éléments : le prénom et le nom de famille. Les sociétés africaines l'ont adopté

par le biais de la christianisation (dès la fin du 15^e siècle pour l'ancien royaume du Kongo) et de la colonisation.

L'itinéraire du prénom et celui du nom de famille en Europe sont intimement liés. Pour le cas de la France, par exemple, similaire à celui de bien d'autres pays du vieux continent, M.-T. Morlet (1991 : 7-8) nous apprend que le *prénom gaulois* est la couche de noms personnels la plus ancienne connue à ce jour. À l'origine, il était unique et pas héréditaire ; ce n'est que vers la fin du 17^e siècle qu'il a commencé à gagner en extension pour comprendre deux ou trois éléments, voire davantage. Après la conquête de la Gaule par les Romains (1^{er} siècle av. J.-C.), le prénom unique a été supplanté par le système latin à trois éléments : le *gentilice* (*nomen*) + le *nom individuel* ou *prénom* (*praenomen*) + le *cognomen* (surnom personnel). Le *gentilice* ou nom de la *gens* (groupe de familles) était réservé à la classe supérieure ; le commun des mortels ne possédait que le *praenomen* et le *cognomen*. Les femmes étaient d'ordinaire désignées (même après le mariage) par leur nom de *gens*, c'est-à-dire par le *gentilice* de leur père féminisé : la fille de M. Lucius se nommait alors Lucia.

Après l'invasion de la Gaule par les Germains (5^e siècle), le système latin décline au profit du *nom unique individuel* (ou prénom) en langue germanique (Elsa, Hugo, Ida, etc.). Le *prénom germanique* connaîtra une popularité croissante (au 9^e siècle surtout) grâce au phénomène d'imitation et de mode (Morlet M.-T., 1991 : 8-9). Durant le Moyen Âge (500-1500), les prénoms sont surtout empruntés aux noms des saints (Daniel, Wivine...) ; ce genre de prénoms s'ajoute aux prénoms germaniques et bibliques (Aaron, Joëlle, etc.).

Le choix et l'attribution du prénom ont toujours été soumis à des prescriptions légales et religieuses évoluant avec le temps, avec l'usage et avec le phénomène de mode. Ainsi, pendant longtemps en Europe, le prénom était choisi au sein de la famille biologique (octroi du prénom du grand-père à l'aîné de ses petits-fils, celui de la grand-mère à l'aînée de ses petites filles, etc.) ou bien de la « famille religieuse » (le filleul ou la filleule recevait le prénom du parrain ou de la marraine, à défaut du nom du saint patron local).

Dès les 8^e et 9^e siècles, l'anthroponymie latine ayant décliné dans les royaumes francs et le corpus des noms germaniques étant restreint, un *surnom* s'ajoute alors au prénom germanique, afin de contourner la confusion créée par l'homonymie croissante : ainsi (re)naît le *surnom individuel* (Charles Lebon, Tomas Lepetit, etc.). C'est au 12^e siècle que les surnoms individuels deviennent héréditaires ou *noms de famille*. Parmi eux, on trouve : des noms d'origine (provenance et lieu de résidence), des anciens noms de baptême (d'origine surtout germanique : Bernard, Guillaume), des noms de métiers et de fonctions (Fournier = boulanger ; Sartre = tailleur ; Clerc) ainsi que des

sobriquets révélant des caractéristiques physiques ou morales (Calvin = chauve ; Renard = le rusé).

Les anthroponymes drainent dans leur sillage des termes auxiliaires tels qu'ethnonyme, hypocoristique, sobriquet et teknonyme. L'*ethnonyme* est soit le nom (collectif) des habitants d'un lieu (les Genevois, les Katangais) soit le nom d'un « peuple » ; il a dans ce dernier cas, comme racine, le terme grec *ethnos* = « peuple » et il renvoie à la notion d'« ethnie » en français (*cf. infra*). L'*hypocoristique* est une forme familière d'un nom, modifiée par abréviation, un diminutif (Marguerite – Maguy). Le *sobriquet* est un surnom familial, un surnom qu'on attribue à une personne (parfois qu'on prend) soit par dérision soit par affection et qui est souvent fondé sur une particularité de corps ou d'esprit (*cf. supra*). Le *tekonyme* est un surnom de forme (« Père » ou « Mère de Untel ») que le parent reçoit souvent à la naissance du premier enfant ; il est très utilisé dans la culture africaine.

b) Les toponymes

Les *toponymes* se caractérisent par leur attache à un territoire déterminé. Ils comprennent les *lieux habités* d'un pays (villages, hameaux, etc.), les *hydronymes* (noms de cours d'eau, de lacs, de mares, etc.), les *odonymes* ou noms de voies de communication (chemins, rues, etc.) et les *oronymes* (noms de montagnes, de collines, de hauteurs, de roches, etc.) (Baylon C. et Fabre P., 1982 : 6). Lorsqu'aucune précision n'est donnée, le terme *toponyme* est généralement utilisé pour ne désigner que les lieux habités ; les autres composantes constituent alors la *microtoponymie*.

Pour revenir aux noms propres en général, retenons qu'ils sont des mots, des expressions ou des symboles phonétiques de la langue. Ce sont des faits de langage, c'est-à-dire un pan du système de symboles phonétiques servant à exprimer des pensées ou des sentiments de nature communicable (Sapir E., 1968 : 29). Comme énumérations ou sous la forme de généalogies, ces noms constituent un type de tradition orale à part entière.

Dans cette sphère du vocabulaire du langage, nous nous attarderons au moment opportun sur les nuances qui différencient entre elles, dans le contexte congolais, les notions de dialecte, argot, langue commune, langue véhiculaire, langue culturelle, langue commerciale, langue internationale et sabir.

B. Culture : évolution du concept

Dans une publication récente (2009) intitulée *À seconde vue. Thèmes en anthropologie*, l'anthropologue Pierre Centlivres reprend (à l'instar de Lucien Febvre en 1930, Clyde Kluckhohn en 1952, Gyorgy Markus en 1993 et autres) le questionnement sur la notion de culture (à notre connaissance, ce terme n'a pas de véritable équivalent dans la langue des Ding). On y trouve des assertions telles

que : « Nous assistons aujourd'hui, semble-t-il, au triomphe, à l'apothéose de la Culture, des cultures, de "ma" culture » (page 168), « Pourtant il n'est pas sûr que "culture" soit encore un concept opératoire pour notre discipline [l'anthropologie] au XXIe siècle, et peut-être sommes-nous au début d'une ère postculturelle » (page 168), « [*Lila Abu-Lughod*] s'inquiète d'une notion [*celle de culture*] qui tend à réifier, à essentialiser, à geler l'altérité, sous prétexte de penser la diversité » (page 169), etc.

Ces affirmations pas totalement nouvelles incitent d'abord à rechercher des éclairages sur le sens et l'usage opérationnel actuels de « culture » dans les sciences sociales et notamment en anthropologie, puis à voir dans quelle mesure ce concept pourra nous être utile. Pour ce faire, nous allons nous référer surtout aux écrits remarquables de deux anthropologues qui ont déjà fait le tour de la question dans une perspective historique : Denys Cuche (2001, *La notion de culture dans les sciences sociales*) et Pierre Centlivres (2009, cité ci-dessus). Ce dernier retrace le parcours du terme culture dans l'ethnologie française, en évoquant brièvement son itinéraire en Allemagne et son destin aux États-Unis. D. Cuche, quant à lui, s'évertue à cerner la notion de culture (au sens large) telle qu'elle est définie et utilisée dans les sciences sociales (l'anthropologie et la sociologie, spécialement).

Apparu dans la langue française au 13e siècle, nous apprend D. Cuche, 2001 : 8), le terme culture a d'abord désigné une parcelle de terre cultivée (de par son étymologie latine *cultura* signifiant : soin apporté aux champs ou au bétail), puis (au début du 16e siècle) le fait même de cultiver la terre. Il s'est rapporté à l'humain à partir du milieu du 16e siècle, avec un sens figuré et pour désigner le fait de travailler à développer une faculté mentale (Cuche D., 2001 : 8). On parlait alors et toujours de la culture de quelque chose : « culture des lettres », par exemple (Centlivres P., 2009 : 153). Ensuite, employé désormais seul et au singulier, « culture » au sens figuré a fini par référer à la formation même ou l'instruction de l'esprit, avant d'acquérir (19e siècle) une dimension collective en désignant un ensemble de caractères propres à une communauté. Enfin, c'est ce « culture » au sens figuré et re-connoté qui se muera en concept scientifique à l'acceptation d'abord normative (ce que doit être la culture).

Le terme « ethnologie » est créé en 1787 (il n'apparaît en France qu'en 1896, sous la plume du juriste et anthropologue Georges Vacher de Lapouge) ; les pères fondateurs de cette discipline, quant à eux, assignent à « culture » un contenu purement descriptif (ce qu'est la culture, telle qu'elle apparaît dans les sociétés humaines : conception donc particulariste, relativiste, qui privilégie la diversité dans les modes de vie et de pensées de l'humain). « Leur » culture évoluera ensuite vers un concept-clé pour plusieurs disciplines des sciences sociales (dont l'anthropologie), suscitera des débats acharnés et des désaccords sur la juste façon de le définir, recevra une pléthore de définitions (normatives et descriptives) et baignera dans divers courants scientifiques (le culturalisme, le fonctionnalisme,

l'interactionnisme, le structuralisme, le postmodernisme, etc.). Enfin, victime de son succès, il sortira des carcans scientifiques pour connaître, de nos jours, ce que Pierre Centlivres (2009 : 167) appelle un « usage sans frontières » ou l'omniprésence dans tous les domaines (avec tous les risques de manipulation possibles).

L'anthropologue britannique Edward Burnett Tylor a été le tout premier à proposer, en 1871, une définition conceptuelle et ethnologique de « culture », à savoir (cité par Cuche D., 2001 : 16) : « Un tout complexe qui comprend la connaissance, les croyances, l'art, la morale, le droit, les coutumes et les autres dispositions ou habitudes acquises par l'homme en tant que membre de la société ». Sa définition a le mérite d'être purement descriptive, universaliste (ancrée dans l'idéologie humaniste des Lumières¹² : l'unité de l'Homme, l'idée de son progrès et sa réalisation) et sans référence élitaire ; en outre, elle spécifie que la culture est une totalité (de la vie sociale de l'humain), qu'elle a une dimension individuelle et qu'elle s'acquiert (souvent de façon inconsciente).

Bien que classique, la définition de Tylor a été critiquée par des culturalistes, des fonctionnalistes, des interactionnistes des années 1950 (G. Bateson, etc.), des postmodernistes et constructivistes des années 1980 (G. Marcus, J. Clifford, C. Geertz), etc. Leurs principaux reproches concernent son inscription dans une approche objectiviste ou naturaliste (la culture y apparaît comme une réalité en soi, fixe et identifiable, régie par ses lois propres, indépendante de l'interaction des acteurs) et le risque d'essentialisation qu'elle comporte (la culture semble y être une essence qui préexiste à l'acteur social et celui-ci ne peut qu'y adhérer).

Certains « critiques » ont élaboré leurs propres définitions « rectificatrices », plus opératoires pour leurs disciplines ou objets d'étude respectifs, prenant en compte la place et le rôle de l'individu dans le contenu et dans l'organisation de la culture. En 1921, par exemple, l'interactionniste de première heure, Edward Sapir, définissait une culture comme (cité par Cuche D., 2001 : 49) : « Un ensemble de significations mises en œuvre dans les interactions individuelles » ou « un ensemble de significations que se communiquent les individus d'un groupe donné à travers ces interactions ». Dans la mouvance postmoderniste née dans les années 1980, C. Geertz (tenant de l'anthropologie interprétative qui envisage la culture comme un construit) a proposé, en 1983, une définition de référence (pour nous également) mettant l'accent sur l'importance des « formes symboliques » (c'est-à-dire les idées ou valeurs implicites, tout ce qui véhicule du sens pour les

¹² Pour les Lumières, la culture était (cité par Cuche D., 2001 : 9) : « la somme des savoirs accumulés et transmis par l'humanité, considérée comme totalité, au cours de son histoire ».

acteurs) dans le processus actif d'élaboration de la culture (cité par Sociologie Université-Lyon 2, (non daté) : 1) :

« La culture, dit-il, est un modèle de significations incarnées dans des symboles qui sont transmis à travers l'histoire, un système de conceptions héritées qui s'expriment symboliquement, et au moyen desquelles les hommes communiquent, perpétuent et développent leur connaissance de la vie et leurs attitudes devant elle. »

C'est d'abord aux États-Unis que le concept de culture a connu un formidable succès et un enrichissement théorique considérable en sciences sociales (avec les culturalistes F. Boas, E. Sapir, R. Benedict, M. Mead..) ; la prédilection pour les études sur le phénomène de l'immigration et les relations interethniques (comme au pays des Ding colonial), dans ce pays d'immigrants aux origines culturelles diverses, a largement favorisé cet essor (Cuche D., 2001 : 30-31).

En France, pays où les intellectuels ont longtemps préféré « civilisation » au concept de « culture », ce dernier n'a pris de l'importance en ethnologie qu'à partir des années 1930, suite au développement d'une ethnologie de terrain en contexte colonial (champ de confrontation directe avec l'altérité et la pluralité culturelles ; *cf.*, pour le cas de l'Afrique, les écrits de Georges Balandier). C'est Claude Lévi-Strauss (le père du structuralisme et adepte prudent de la pensée culturaliste américaine) qui a ramené le terme « culture » en France, au début des années 1950. Sa définition de la culture, à l'époque, mettait en avant (1950 : XIX) : un ensemble de systèmes symboliques (langage, art, science, religion, rapports économiques, règles de mariage...) ; ceux-ci sont destinés à exprimer certains aspects de la réalité sociale et environnementale, les relations entre ces réalités et les relations entre les systèmes symboliques eux-mêmes.

C. Lévi-Strauss a su éviter la tentation d'objectivation et de réification de la culture à l'américaine, et faire preuve d'un relativisme tant éthique (égalité en droit et dignité entre les cultures) qu'épistémologique (traitement égal pour les différents systèmes de cultures).

Au terme de ce tour d'horizon, nous nous situons par rapport à ces débats en adoptant la position suivante : dans la présente étude, nous appréhendons la notion débattue selon son usage actuel en sciences sociales (et anthropologique) qui met « culture » au pluriel pour pouvoir englober les diverses communautés humaines (dont celle des Ding). D'ailleurs, ces sciences perçoivent désormais les cultures comme les réponses des acteurs aux problèmes de l'adaptation au milieu (nous dirions, à juste titre : l'adaptation des Ding et de leurs pratiques dénominatives au nouveau contexte imposé par la colonisation), en même temps qu'elles valorisent l'idée de structure et d'interdépendance entre éléments organisés en systèmes (entre les changements politiques, économiques, religieux, voire sociaux imposés et les modalités de dénomination des personnes par les

Ding, spécifierions-nous). Du reste, de nombreux paramètres déjà révélés par l'anthroponymie ding trouvent leur place parmi les divers constituants de la culture contenus dans la définition proposée par C. Geertz : il y parle, entre autres, de « significations incarnées dans des symboles » (les anthroponymes sont aussi des symboles), de « symboles transmis à travers l'histoire » (des noms et généalogies ding sont aussi transmis *via* les *nsim*) et de « système de conceptions héritées » (les Ding ont hérité la conception selon laquelle on peut nuire à une personne en manipulant son nom...), etc.

Ces diverses insertions et correspondances justifient donc notre penchant pour les approches postmodernes, constructivistes et interactionnistes qui, nous l'espérons, nous préserveront de la tentation d'objectivation et d'essentialisation de la culture ding, ainsi que de son versant anthroponymique. Un choix contraire risquerait d'ailleurs de nous placer en faux par rapport à l'intitulé même de notre étude, qui comporte le terme « dynamique » et porte sur une période marquée par les contacts entre acteurs d'origines culturelles diverses. Pierre Centlivres (2009 : 176) récapitule ainsi la définition descriptive de notre préférence, que les anthropologues ont héritée de Tylor et Boas, puis réajustée : « ensemble des divers modes de vie et pratiques, normes et valeurs qui constituent le patrimoine de chaque société, selon le contexte historique et environnemental ».

Enfin, nous tâcherons également de garder présentes à l'esprit ces quelques précieuses recommandations, d'ordre surtout pédagogique : a) « Il ne suffit pas cependant de décrire les interactions et leurs effets ; il faut aussi tenir compte du “contexte” des interactions » (Cuche D., 2001 : 50) ; b) « L'anthropologue doit déchiffrer comme un manuscrit étranger les significations locales, non explicites... » (Clifford Geertz, cité par Ghasarian C., 2004 : 231) ; c) « Son [*la culture*] organisation importe autant, sinon plus, que son contenu » (Cuche D., 2001 : 44) ; d) « La culture, ce concept-clé de l'anthropologie, est peut-être mort aujourd'hui et nous ne le savons pas encore. À moins de continuer à être, comme tant d'autres concepts, une notion floue et par là même imparfaite mais nécessaire, appareil orthopédique provisoire sur quoi s'appuie un instant une discipline, pour le rejeter un jour prochain » (Centlivres P., 2009 : 169).

C. La notion d'acculturation et ses corollaires

Le terme « acculturation » est lié aux contacts entre les cultures ou, mieux, entre personnes porteuses de cultures différentes ; il nous intéresse donc, car il y a eu des contacts entre d'une part les Ding et leur culture (anthroponymique), d'autre part les colonisateurs européens (avec leurs auxiliaires africains) et la leur. Son usage charrie très souvent des notions controversées telles que celles d'ethnie, de race, de colonisation, de rapport de force, etc. Par conséquent, pour son exploitation adéquate dans cette étude, nous préconisons de le cerner en retraçant son évolution et en nous appuyant, une fois de plus, surtout sur les investigations de Denys Cuche.

Le mot en question aurait été forgé en 1880 par l'anthropologue et explorateur américain John Wesley Powell, pour désigner les « transformations des modes de vie et de pensée des immigrants au contact de la société américaine » (nous nous intéressons plutôt à ceux (les Ding) qui ont subi l'immigration chez eux) (Cuhe D., 2001 : 53). Mais ce n'est qu'à partir des années 1930 que le terme a connu un usage fréquent, lorsque les phénomènes de contact des cultures (des Indiens, des Noirs, des Européens...) ont finalement fait l'objet d'une réflexion systématique de la part des anthropologues américains (ils ne s'intéressaient jusqu'alors qu'aux cultures prises isolément). Ces derniers ont alors cherché à forger une définition conceptuelle du terme « acculturation ». Un comité de trois anthropologues (Melville Herskovits, Ralph Linton et Robert Redfield) créé à cet effet énonce ensuite, dans son *Mémoire pour l'étude de l'acculturation*, cette définition classique, datée de 1936 (Fermi P., 1998 : 1) :

« L'acculturation est l'ensemble des phénomènes qui résultent d'un contact continu et direct entre des groupes d'individus de cultures différentes et qui entraînent des changements dans les modèles (*patterns*) culturels initiaux de l'un ou des deux groupes. »

Dans cette acception, « acculturation » indique qu'il s'agit d'un processus toujours en cours d'accomplissement sans terme, dû à des causes externes au groupe et consistant en un « double jeu » de renonciation-appropriation.

La définition et le commentaire ci-dessus présentent plusieurs éléments qui rendent le concept opérationnel (mais pas totalement, dans sa notation actuelle) pour notre étude, tels que : le contact direct et continu¹³ (au pays des Ding, il a duré de 1885 à 1960), des groupes d'individus de cultures différentes (dans notre cas : les Ding et les migrants européens, luba, kongo, ouest-africains...), les changements dans les modèles culturels initiaux (nous en avons signalé quelques-uns dans la problématique), des causes externes (la colonisation, en général) ; quant au jeu de renonciation-appropriation, seules nos analyses des données peuvent convaincre.

Au vu de ces multiples adéquations, nous pouvons nous permettre de parler de phénomènes d'acculturation, dans cette étude, et de concepts auxiliaires élaborés par les « mémorandistes » ; il s'agit de :

- Changement culturel : il n'est qu'un aspect de l'acculturation et il peut résulter des facteurs tant internes qu'externes ;

¹³ Nous noterons qu'avec l'amélioration progressive des moyens de communication, l'expression « contact direct et continu » (au vrai sens) incluse dans la définition ci-dessus peut susciter une certaine gêne ; car, de nos jours, l'acculturation peut s'opérer à distance, au travers d'une diffusion médiatique.

- Assimilation : abandon total de la culture d'origine par un individu ou un groupe pour intérioriser les valeurs d'un nouveau groupe ; c'est la phase ultime possible de l'acculturation et elle est, en réalité, irréalisable ;
- Intégration : elle se rapporte à un processus d'insertion sociale fondé sur la participation de l'acteur à la vie sociale ;
- Diffusion (d'un trait culturel) : elle accompagne toujours l'acculturation dont elle n'est qu'un aspect, mais elle peut également se produire d'une manière discontinue.

Les auteurs du Mémorandum ont apporté, de surcroît, de précieux éclairages (pour nous, car ceux-ci renforcent l'opérationnalité du concept ; nous tâcherons d'en tenir compte) sur d'autres facettes de l'acculturation, en particulier (Cuhe D., 2001 : 54) : les mécanismes psychologiques qui la favorisent ou qui la contrecarrent, les divers processus en jeu (les modes de sélection des éléments empruntés ou ceux de résistance à l'emprunt), les situations de domination et de subordination dans lesquelles elle peut se réaliser, les formes d'intégration dans la culture initiale des éléments empruntés à l'Autre, et les principaux effets qu'elle peut susciter (réactions positives et négatives). Enfin, ils ont convié les chercheurs à analyser non seulement les résultats du contact culturel, mais aussi et surtout le processus en train de se produire (nous ne saurons pas honorer cette seconde partie de la recommandation, notre étude étant menée à posteriori).

Par ailleurs, ils ont conçu une typologie des contacts culturels possibles ; ceux qui semblent les plus appropriés à notre objet d'étude sont ceux dont ils disent qu'ils se produisent : a) à la suite de la colonisation (le cas du pays des Ding) ; b) de manière hostile ; c) entre des cultures dont les niveaux de complexité sont éloignés ; d) entre groupes de tailles très différentes ; e) entre une population entière (comme l'ethnie Ding) et des groupes particuliers d'une autre population (commerçants, missionnaires, colons européens... ; dans le cas d'espèce).

Parmi les principales limites relevées dans le Mémorandum figurent, en plus caractère ethnocentrique de l'approche : la mise en évidence insuffisante de la participation active de la culture receveuse (pourtant, relève E. Sapir, c'est elle qui organise la pénétration de la culture externe et cela en fonction de sa logique interne), la méconnaissance des courants sociaux sous-jacents (les « cadres sociaux », selon l'expression de R. Bastide, qui permettent de comprendre la nature du contact) et l'apparition modeste des interactions entre les cultures en présence. Ce sont là des écueils que nous tâchons d'éviter. Mais de nombreux héritiers des « mémorandistes » se sont déjà efforcés de corriger ces erreurs, en forgeant des notions additionnelles (« traits culturels », « tendances » ou logique interne à chaque culture, selon Sapir ; etc.) susceptibles de mieux rendre compte de la complexité du phénomène d'acculturation ; H. G. Barnett, A. Kardiner, E.

Sapir et F. T. W. Barth figurent parmi eux ; mais c'est surtout M. Herskovits et R. Bastide que nous allons convoquer.

Melville Herskovits, dont l'intérêt pour le « syncrétisme culturel » a contribué à rendre le métissage des cultures (qui a une place importante dans notre propre recherche) digne d'attention scientifique, a proposé la notion de « survivances culturelles » (ou les éléments culturels de l'ancienne culture conservés tels quels dans la nouvelle culture syncrétique) ; il a également lancé, en 1948, un concept d'une importance capitale pour nous : « réinterprétation », qu'il a défini en ces termes (cité par Cuche D., 2001 : 56) :

« Le processus par lequel d'anciennes significations sont attribuées à des éléments nouveaux ou par lequel de nouvelles valeurs changent la signification culturelle de formes anciennes. »

Pareils processus s'annoncent récurrents dans notre sujet d'investigation. Dans la partie introductive de cette étude (section : problématique), nous avons, par exemple, mentionné la transformation de noms précoloniaux congolais (et ding) en *postnoms* faisant office de prénoms, en réaction à l'hégémonie des « noms à consonance étrangère » (les prénoms chrétiens, en l'occurrence). Nous pouvons y ajouter la mystification du nom précolonial ding passé à l'écrit : il deviendrait plus apte à des usages maléfiques que sous sa forme orale initiale !

La notion d'acculturation est ensuite devenue « trop générale », comme le disait N. Wachtel en 1974 (cité par Courbot C., 1991 : 1) ; certains chercheurs ont alors tenté de la re-circonscrire par déconstruction du mot « acculturation » lui-même. Cela a fait émerger des corollaires qui traduisent, pour ainsi dire, des formes d'acculturation ou des réactions possibles face à l'acculturation (qui pourraient aussi émerger de nos analyses de la situation ding) ; nous citerons entre autres (Centlivres P., 2009 : 181 ; J. Poirier, cité par Fermi P., 1998 : 2) :

- Inculturation : terme rattaché à l'évangélisation et l'entrée dans la vie chrétienne, il désigne le processus par lequel la vie et le message chrétien pénètrent dans une culture particulière, s'incarnent dans une communauté culturelle (en pays ding : dès 1908).
- Enculturation : le processus de socialisation, d'apprentissage par un individu des connaissances, normes, valeurs de son propre groupe ;
- Déculturation : la dégradation ou la perte de toutes les valeurs de référence sous l'influence d'une culture dominante (sans nécessairement assimiler celle-ci) ;
- Contre-acculturation : le fait, pour un groupe, de manifester, de façon plus ou moins violente, un sentiment de réserve, de repli, de rejet ou d'hostilité

envers la culture qui tente de le dominer ; exemple : l'authenticité zaïroise, décrétée par Mobutu au début des années 1970 ;

- Reculturation : la dynamique de retour aux sources, de recherche et de reconstruction d'un patrimoine culturel perdu. Elle se manifeste souvent dans le processus de consommation alimentaire des individus issus de groupes ethnoculturels minoritaires ;
- Transculturation : le processus par lequel une communauté emprunte certains éléments à la culture majoritaire pour se les approprier et les refaçonner à son propre usage. Ici, l'accent est mis sur les aspects créatifs que comporte le processus de transformation des groupes en contact.
- Synchrétisme : la combinaison plus ou moins harmonieuse d'éléments hétérogènes issus de plusieurs cultures ou de différents systèmes sociaux.

D'autres spécialistes (Berry J. W., 1989 ; Carrier H., 1999 ; Mucchielli A., 1992 ; Courbot C., 1999 ; etc.) se sont évertués à sortir « acculturation » de son acception anthropologique restrictive (renvoyant seulement au contact culturel entre deux sociétés de puissances inégales), pour l'étendre davantage à des individus au sein de la collectivité (c'est l'acculturation dite psychologique : les mutations au niveau de leurs croyances, attitudes, valeurs, comportements et modes de vie), à des situations nouvelles (hors contexte migratoire...) et à de nouveaux types de contacts (virtuels, par médias interposés...).

En France, l'intérêt des anthropologues pour le phénomène d'acculturation a aussi été tardif. C'est l'afro-américaniste Roger Bastide qui a introduit cette thématique dans l'ethnologie française, au cours des années 1950. Le premier champ d'application en était la situation coloniale (décrite en particulier par Georges Balandier, pour le cas de l'Afrique) et, par extension, son système d'emprunt à sens unique (d'une société colonisée à la culture des colonisateurs). Bastide a consacré d'importantes recherches à la culture afro-brésilienne ; il s'est également attaché à renouveler l'approche culturaliste américaine. De son remarquable apport à la compréhension des faits de contacts culturels, nous retiendrons surtout (pour renforcer nos analyses) :

- La création du mot « interpénétration » des cultures, qui indiquerait mieux qu'« acculturation » que le phénomène est dans tous les cas réciproque.
- L'invention du terme « cadres sociaux », pour désigner les structures ou organisations sociales qui influent sur le processus d'acculturation qu'il importe de prendre en compte.
- La distinction entre l'acculturation dite matérielle (inscrite dans les faits sociaux perceptibles) et celle de niveau formel (ou psychologique).
- Une typologie des contacts culturels, en fonction de critères social, culturel et politique.

Son critère politique (fondé sur la présence ou l'absence de manipulation des réalités sociales et culturelles) donne lieu à trois situations types d'acculturation, qui nous serviront certainement de référence, à savoir :

- L'acculturation « spontanée », « naturelle », assez « libre » : ni dirigée ni contrôlée par une quelconque instance ; le changement est alors dû au simple jeu de contact et se fait, pour chacune des cultures, selon sa logique interne ;
- L'acculturation « organisée, mais forcée » : imposée par un groupe dominant à un groupe dominé en vue de modifier à court terme la culture de ce dernier ; comme lors de la colonisation (cas du pays ding entre 1885 et 1960). Cela donne souvent des résultats partiels ou fragmentaires, et se traduit par un échec (du point de vue des dominants) dû à l'ignorance des déterminismes sociaux et culturels.
- L'acculturation « planifiée, contrôlée » : elle porte sur le long terme et elle est systématisée à partir de déterminismes sociaux et culturels.

Enfin, nous retenons aussi cette pertinente remarque de l'ethnologue Sélim Abou (1981 : 24) : « Une étude pluridisciplinaire ne permet pas de saisir le phénomène [*d'acculturation*] dans sa réalité immédiate, mais offre une grille d'analyse qui dispose à la comprendre. »

Avant de clôturer définitivement cette section consacrée aux concepts, nous tenons à évoquer brièvement le terme « ethnie » ; car, sans passer pour l'un de nos concepts de base, il apparaîtra quand même à maintes reprises dans notre étude. Nous savons qu'il est appelé à désigner une réalité complexe, qu'il est souvent péjoré, qu'il a des accointances avec d'autres notions polémiques et polysémiques (race, tribu, État et nation), qu'il a déjà été l'objet d'une pléthore de définitions (parfois contradictoires) et qu'il a fini par être désormais appliqué à des réalités disparates (Eido-Idea, 2005 : 1). Pour notre part, nous l'utiliserons surtout dans le sens conceptuel que lui ont attribué Jean-Loup Amselle et Elikia Mbokolo. Ces derniers ont, en effet, regroupé une série de critères caractérisant ensemble l'ethnie (1985 : 18) : un nom, une langue, un espace, une même ascendance, une religion, des coutumes, des valeurs ainsi que la conscience qu'ont les membres de l'ethnie d'appartenir à un même groupe. En d'autres termes, une ethnie est, pour eux, un groupe humain possédant un patrimoine socioculturel commun constitué des éléments énumérés ci-haut, en particulier la langue (principal support des dénominations).

Les Ding considèrent, eux aussi, la langue comme le trait le plus significatif (ou trait différenciateur majeur définissant la frontière ethnique, dirait F. Barth) dans leur définition de l'ethnie ; ils appréhendent celle-ci avant tout comme un groupe de personnes partageant la même langue de socialisation. C'est ce sens qui prévaut pour nous, également.

Le terme « groupe ethnique » est couramment utilisé en sociologie (comme « ethnie » en ethnologie) ; en principe, il s'appliquerait de manière pertinente au sein de sociétés urbanisées où des groupes sociaux d'origines et de cultures diverses sont en contact.

Bien qu'ayant choisi d'utiliser l'ethnie comme référente dans la mesure où elle fait sens, d'un point de vue émique, nous ne pouvons nous soustraire à l'obligation de signaler les évolutions récentes des idées sur la conceptualisation des ethnies et des groupes ethniques. Nous pensons notamment aux travaux de Fredrick Barth (sur les groupes ethniques et leurs frontières, 1969 et 1995) et de Rogers Brubaker (sur l'ethnicité, 2004), remettant en question la notion même de « groupe ethnique » qui tend à réifier les frontières entre groupes. Ces travaux (et d'autres) proposent d'une part de sortir de la vision figée, réifiante et essentialiste des ethnies et des groupes ethniques, d'autre part d'étudier ceux-ci dans une approche dynamique et selon des critères subjectifs (les modalités d'auto-attribution ou d'attribution par d'autres à une catégorie ethnique, les processus d'identification, les facteurs sociaux discriminants, etc.) (Barth F., 1995 : 210-212 ; Brubaker R., 2004 : 53-54 ; Poutignat P. et Streiff-Fenart J., 1995 : 69).

1.2 Les outils théoriques de référence

L'apport d'un cadre théorique au discernement des faits anthroponymiques n'est pas négligeable ; il permet de sortir d'une étude purement descriptive et d'éviter un fâcheux cloisonnement au niveau disciplinaire. Forts de cette donne et en plus des généralisations relatives tant aux noms propres qu'à la culture, nous devons nous référer également aux thèses pertinentes développées dans des disciplines proches de l'ethnologie, telles que l'histoire, la linguistique, la psychologie ainsi que la science politique. Il s'agit notamment des thèses sur le changement culturel et sur les indices de ce changement.

A. Quelques théories sur les noms propres

Deux grandes tendances se dégagent des nombreuses thèses avancées par des logiciens et des linguistes au sujet des noms propres et, en particulier, de leur sens: celle des « noms vides de sens » et celle des « noms désignateurs rigides ».

Le logicien Stuart Mill (1988 : 35), précurseur de la première thèse citée, soutient que, dans le langage logique, la fonction des noms propres est purement *référentielle*, c'est-à-dire qu'elle sert à désigner les individus indépendamment des caractéristiques que l'on peut leur associer. Pour lui, le fonctionnement sémantique des noms propres se caractérise par trois propriétés : la priorité de désignation, l'absence de connotation et le renvoi à la connaissance du référent. Dans sa théorie de la « référence directe », le logicien Kripke (1982) étudie la relation entre le nom propre et l'individu qu'il nomme, en envisageant ce nom dans le contexte de son énonciation (l'usage qu'en font les locuteurs). Sa pensée

se résume en ceci : dans les énoncés contrefactuels, un nom propre est toujours associé à un seul porteur, déterminé par les conditions de l'énonciation ; tout usage d'un nom propre implique ainsi une chaîne causale entre l'utilisateur et l'objet de référence.

Les linguistes contemporains (P. Engel, M.-N. Gary-Prieur) se sont inspirés de ces thèses logiques (de Kripke, surtout), mais parfois avec des interprétations particulières. Leurs préoccupations sur le « contenu » et le « sens » du nom propre nous intéressent car, dans l'étude des noms propres, l'anthropologie se penche en particulier sur la « signification » et elle s'inspire souvent de l'approche linguistique. Pascal Engel (1990 : 81) est d'avis que tous les noms propres ont un sens ou contenu sémantique minimal (désigner leur porteur sous la forme « l'individu nommé X ») et que des facteurs pragmatiques (d'usage) leur confèrent, selon les contextes, la signification complète en spécifiant de quel individu il s'agit. Quand nous faisons usage des noms propres, dit Engel, nous avons deux intuitions à leur sujet (1990 : 82) : a) ils servent à désigner un individu unique ; b) leur emploi est associé à certains contenus descriptifs sous lesquels locuteur et auditeur peuvent savoir à quel objet ils renvoient.

Pour M.-N. Gary-Prieur (1994 : 46 et 75), l'interprétation du nom propre est entièrement régie par le *contexte-situation*, c'est-à-dire par l'ensemble des connaissances partagées par les interlocuteurs ; elle peut également reposer sur le *sens* (ensemble de propriétés définies dans un univers de croyance) et sur le *contenu* (ensemble des propriétés du référent initial). La notion de *contenu* s'écarte de celle de *connotation* ; cette dernière est une signification seconde, qui présuppose une première signification (*contenu*) à laquelle elle s'ajoute.

La leçon à tirer de tous ces auteurs est que deux possibilités s'offrent à nous quant à l'interprétation du nom propre : a) le nom propre est *simplement référentiel* : il *désigne* tel individu parce que cet individu est un X qui porte ce nom, et la référence est déterminée par le *sens* ; b) la connaissance de certaines *propriétés du référent* est requise pour pouvoir interpréter le nom propre dans un contexte précis : il faut dès lors scruter le *contenu* du nom propre, privilégier le *signifiant*. Nous en tiendrons compte.

B. Le paradigme indiciaire

La théorie des *traces* ou bien le « paradigme indiciaire » a commencé à s'affirmer dans les sciences humaines dès la fin du 19^e siècle. Fondé sur la sémiotique médicale, ce paradigme offre une méthode d'interprétation permettant de reconstituer, au travers du « déchiffrement » minutieux des *traces*, *symptômes* ou *indices*, une réalité à laquelle l'observateur ne peut avoir d'accès direct. À ce titre, il nous sera, certes, d'une grande utilité pour la détermination des significations et des fonctions des anthroponymes ding, par exemple.

En histoire de l'art, l'Italien Morelli a utilisé cette méthode indicielle pour distinguer, parmi de nombreux tableaux, les originaux des copies ou pour procéder à de nouvelles attributions. Freud s'en est aussi servi en psychanalyse et Sir Arthur Conan Doyle en médecine au travers du personnage Sherlock Holmes (1887). À tous ces scientifiques, des *traces* (ou *signes picturaux*, *symptômes* et *indices* respectivement chez Morelli, Freud et Holmes) même infinitésimales ont permis d'appréhender des réalités profondes, impossibles à atteindre autrement (Ginzburg C., 1989 : 147). Cette approche nous sera utile pour éventuellement déceler la dimension historique des anthroponymes ding.

C. Approches théoriques : culture, changement culturel et acculturation

Lorsque nous parlons de théories du changement, nous faisons allusion au changement à la fois culturel (au niveau collectif) et psychologique (au niveau individuel, en tant que membre d'un groupe). Nous porterons notre intérêt en particulier sur les thèses de M. J. Herskovits (qui s'est d'ailleurs beaucoup intéressé à la dynamique de la « culture africaine ») et de R. Bastide. L'essentiel de leurs thèses se trouve déjà résumé dans leurs définitions respectives de la culture proposées précédemment. Chez Herskovits, la notion de stabilité ou permanence, baromètre du changement, y occupe une place de choix. Dans le sillage de Herskovits, nous placerons H. G. Barnett, J. W. Berry (1989) et Raymond Chasle (2003), deux autres spécialistes du changement culturel et psychologique et, surtout, du processus d'acculturation.

Les études sur les phénomènes d'acculturation ont donné lieu à quelques lois générales, telles que celle qui affirme que les changements culturels relatifs à l'acculturation ne se font pas au hasard. Les culturalistes américains ont, en particulier, établi que « les éléments non symboliques (techniques et matériels) d'une culture sont plus aisément transférables que les éléments symboliques (religieux, idéologiques, etc.) ». En outre, après avoir distingué dans les traits culturels leur « *Forme* » (expression manifeste), leur « fonction » ainsi que leur « signification », l'anthropologue américain Homer Garner Barnett (cité par R. Bastide, 1971 : 51, puis par D. Cuche, 2001 : 56) dégage les théories suivantes :

- « Plus la “forme” est “étrange” (c'est-à-dire éloignée de la culture receveuse), plus son acceptation est difficile » ;
- « Les “formes” sont plus aisément transférables que les “fonctions” » ;
- « Un “trait culturel”, quelles que soient sa forme et sa fonction, sera d'autant mieux accepté et intégré qu'il pourra prendre une signification en accord avec la culture receveuse [*il reprend ici l'idée de réinterprétation, initiée par Herskovits*]. »

Bastide voit en l'acculturation un phénomène universel qui concerne tous les types de culture possibles. Il part de la conviction que les faits d'acculturation (syncrétisme, métissage culturel, assimilation, etc.) forment un « phénomène

social total » : ils touchent tous les niveaux de la réalité sociale et culturelle, et provoquent des réactions en chaîne. Il développe alors la théorie ci-après de la culture considérée comme globalité (1998 : 2) :

« Tout se tient dans une culture et il suffit de modifier un de ses éléments pour que cette modification première entraîne d'autres, le plus souvent imprévisibles, et que tout l'équilibre de la société globale en soit finalement affecté. »

Bastide considère donc toute culture comme le produit d'une acculturation, d'une « construction "synchronique" qui s'élabore à tout instant à travers un triple mouvement : "construction", "déconstruction" et "reconstruction" ; ce qui varie, c'est l'importance de chaque phase, selon les situations ». Il insiste aussi sur l'interaction dialectique constante entre la causalité interne et la causalité externe dans tout processus d'acculturation. Cette dialectique, dit-il, « aboutit à une nouvelle structuration culturelle dans laquelle la causalité interne peut prédominer quand le changement reste superficiel, ou dans laquelle la causalité externe peut l'emporter s'il y a imitation culturelle » (Cuhe D., 2001 : 64).

J. W. Berry (1989 : 136) affirme que, lorsque deux groupes entrent en contact, des changements mutuels se produisent, en principe, entre eux-ci ; mais en pratique, il arrive souvent qu'un groupe jouisse d'une influence plus forte que l'autre. Devenu ainsi non dominant, ce dernier groupe vit une expérience d'acculturation qui incite ses membres à déployer un effort d'adaptation psychologique (élaboration de stratégies de réaction). Cette opinion de Berry s'avère pertinente en ce qui concerne l'étude des anthroponymes ding. Elle rejoint et complète celle que H. Carrier exprime en ces termes (1992 : 11) :

« Dans le processus d'acculturation il y a, certes, réceptivité d'une culture par rapport à une autre, mais on observe aussi un processus de sélection, de combinaison, de renforcement, ou de rejet des traits culturels. Dans cet échange culturel, il ne faut pas minimiser le rôle des individus avec leur prestige, leur pouvoir, leur ascendant. »

Nous mettons aussi à profit les idées développées par le Mauricien Raymond Chasle, dans son livre posthume intitulé *Qui a peur de la culture ? Une théorie scientifique de la culture* (2003). Il s'y attarde sur la malléabilité de la culture, le mélange entre les cultures et sur les phénomènes de leur transformation les unes par les autres (ou l'acculturation). Pour des raisons de commodité, nous allons plutôt nous référer à Jean-François Hersent (2004), qui a bien résumé la pensée de Chasle dans une recension.

Hersent relève que Chasle a une conception très dynamique de la culture, qu'il s'inspire des travaux de l'anthropologie (américaine) sur le phénomène d'acculturation et qu'il reconnaît maintes possibilités intermédiaires entre les

deux réactions culturelles extrêmes que sont la résistance totale et l'assimilation complète, en situation de contact de cultures (Hersent J.-F., 2004 : 2) : l'acceptation et l'appropriation de l'autre culture, la réinterprétation (chère à Herskovits), le refus partiel et le tri sélectif, ainsi que la contre-acculturation.

Enfin, nous faisons nôtre une autre conception de Chasle, celle selon laquelle l'acculturation, même forcée et violente (esclavage, annexion, colonisation), peut finalement déboucher sur une reformulation culturelle positive (un nouveau modèle) grâce à l'inventivité des peuples en situation de résistance culturelle (comme nous le verrons chez les Ding).

Dans l'attitude des Ding face à la politique de l'identification préconisée par les pouvoirs publics au Congo colonial, nous nous efforcerons de cerner l'une et l'autre des possibilités de réactions culturelles mises en évidence par Chasle.

Ngara E. s'est intéressé à l'acculturation des langues dans lesquelles les personnes sont nommées. Tout en insistant sur le rôle de l'acteur bilingue dans ce processus, il soutient que les emprunts (termes et concepts) et le changement de structure phonétique des noms sont révélateurs de l'attitude des indigènes envers leur propre langue et leur propre culture. Chez les Shona du Zimbabwe, il a constaté une distorsion de nombreux noms indigènes, surtout à l'écrit ; ce qui est l'expression du dédain et du rejet des noms africains au profit de noms qui reflètent la structure et les valeurs de la langue coloniale (Ngara E., 1993 : 3).

D. La théorie de l'emprunt culturel

Nous l'emprunterons nous-mêmes au linguiste Louis-Jean Calvet (2002) et il s'agit ici de l'emprunt dans le cadre de l'interaction entre deux cultures.

L'emprunt, corollaire du processus d'acculturation, est de toute évidence le phénomène socioculturel le plus marquant dans tous les contacts de cultures. Il consiste en un déplacement d'unité ou de trait d'une culture vers une autre, sans considération des rapports de force entre ces cultures (même si ces rapports caractérisent souvent le phénomène). Il y a donc emprunt lorsqu'une culture A, en interaction avec une culture B, utilise et finit par incorporer une unité ou un trait qui existait auparavant dans la culture B et dont A ne disposait pas ; le trait ainsi emprunté est lui aussi appelé *emprunt* (mais sans idée de sa restitution).

Nous soulignerons, avec L.-J. Calvet, que le phénomène de l'emprunt s'inscrit toujours dans une logique de réciprocité, de fécondation mutuelle, et que dans la plupart des situations coloniales (telles que celle du Congo belge) et en particulier en matière linguistique (l'anthroponymie en fait partie), cette réciprocité traduit souvent un déséquilibre statistique : les emprunts réalisés par le dominé sont plus nombreux que ceux effectués par le dominant (Calvet L.-J., 2002 : 125).

Il importe aussi de lever les ambiguïtés qui traversent souvent l'usage des termes *emprunt* et *héritage*. Pour rester dans l'exemple pris ci-dessus, il y a *emprunt* lorsque A a été consciemment formée sur le modèle de B ; en revanche, il y a *héritage* lorsque le passage d'unités ou de traits de B à A est inconscient (Calvet L.-J., 2002 : 121). Dans l'étude des emprunts, on peut s'intéresser au destin d'unités isolées (aspects particuliers) ou encore à celui du système global des emprunts que « se troquent » deux cultures. Le cas que nous retiendrons est, bien sûr, le second, spécialement l'aspect anthroponymique.

Après cette mise au point sur l'ancrage de notre investigation et sur la manière dont nous allons procéder pour atteindre notre objectif, c'est au pays des Ding et à leur anthroponymie que va se porter aussitôt notre attention.

CHAPITRE 2 :

LES SOURCES

À partir de la problématique définie dans notre étude, nous avons recueilli et exploité, en priorité, le corpus de sources que nous présentons ci-dessous. Elles appartiennent à deux catégories principales : les sources orales et les sources écrites.

2.1 Les sources orales

En mars 1998, nous avons séjourné au Congo en vue de poursuivre nos enquêtes systématiques sur les anthroponymes ding. Mais la moisson n'a pas été fructueuse, suite à l'insécurité dans le pays. Nous y sommes retournés en juillet pour un long séjour, tant dans la capitale qu'en province. C'était sans compter avec la rébellion, survenue quelques jours après notre arrivée à Kinshasa ; elle a compromis *de facto* notre programme de recherche. Contraints de ne pas sortir de la capitale, nous nous sommes alors résolus à travailler avec les Ding établis à Kinshasa et avec ceux venus fraîchement du village pour vendre leurs produits agricoles aux citoyens.

Sur la base d'un questionnaire-guide, nous avons alors réalisé une vingtaine d'entretiens semi-directifs, centrés principalement sur les anthroponymes et abordant aussi les récits des migrations. Nous avons, à cette même occasion, poursuivi une besogne entamée par des historiens ding (Lupwe Mwey'Abel, 1976-1977 ; Nkay Malu F., 1978-1979) et par nous-mêmes à partir de 1982 : la transcription des traditions populaires et la collecte des *nsim*¹⁴, ainsi que leur sauvegarde sur des supports écrits et audiovisuels (nous aurons l'occasion d'y revenir).

L'absence quasi totale de documentation anthroponymique écrite a été relativement comblée, grâce à des anthroponymes collectés dans les traditions orales de forme littéraire (les contes, les textes des chansons, les devises et les fables, les formules didactiques et religieuses, les mythes fondateurs, les légendes, les mélopées, les proverbes et les devinettes) et non littéraire (les titres honorifiques, les récits historiques, les généalogies claniques, les précédents judiciaires, les pièces d'archives administratives ainsi que les registres scolaires et des baptêmes). Chez les Ding, ces traditions ne sont pas l'apanage de groupes spécialisés comme chez les Malinké et les Soninké du Mali (Konate D., 2002 :

¹⁴ A défaut de documents écrits, le colonisateur arbitrait les conflits de pouvoir en demandant à chacune des parties en présence de « débiter » ses *nsim* ; ceux qui paraissaient vraisemblables aux yeux du colonisateur procuraient le pouvoir. Cette pratique a développé chez les Ding non seulement le talent d'orateur mais aussi un véritable marketing des *nsim*, qui pouvaient alors changer de fond et/ou de forme en fonction des objectifs visés.

5) ; elles sont entretenues et transmises à la verticale (par les anciens et du passé vers le présent) et à l'horizontale (entre contemporains) par l'ensemble du corps social, mais les anciens y participent de manière prépondérante. Nous avons dû entreprendre un travail méticuleux pour déceler dans ce corpus hétérogène la substance utile à notre dissertation.

L'importance des sources orales dans l'étude des sociétés africaines, sociétés de l'oralité par excellence, n'est plus à démontrer. Sans être définie comme l'absence d'écriture, la tradition orale renvoie ici à tout témoignage qu'une génération transmet à la suivante ; ce qui englobe non seulement ce que l'on rapporte des événements du passé, mais aussi toute une littérature orale où l'imagination a sa part. Riche en contenu et en variété, la tradition orale africaine et ding en particulier est inscrite dans l'histoire, la mémoire, les savoirs, les conduites, au plus profond de l'être, etc. (Ndiaye R. A., 1999 : 5) ; elle impose toutefois une prise de recul quant à son exploitation dans le domaine de la recherche. Car, comme nous l'avons déjà signalé, elle reste exposée à des dangers de manipulations, d'omission, d'interpolation ou d'extrapolation.

Dans le cadre de cette étude, nous avons été particulièrement critiques vis-à-vis des *nsim* collectés, car ils ont souvent été objets de manipulations pour l'avantage de l'un ou l'autre parti. Tel a été aussi le cas, à l'époque coloniale notamment, lorsqu'il s'est agi de regrouper les villages et de créer selon la logique de la Territoriale non seulement des circonscriptions administratives indigènes, mais aussi de nouveaux chefs.

2.2 Les sources écrites

Elles sont constituées d'ouvrages, de travaux universitaires et d'un corpus de documents d'archives (de l'administration, des missionnaires, des firmes et des particuliers). Elles existent sous forme imprimée et sur support électronique. Les études sur les Ding sont encore peu nombreuses, avons-nous déjà dit ; elles sont même rarissimes en ce qui concerne leur anthroponymie. Celle-ci n'est évoquée que de façon succincte au sein de thématiques autres qu'anthroponymiques. Même la littérature orale ding n'a pas encore fait vraiment l'objet de collecte systématique. L'étude considérée comme la plus complète sur les Ding est *Les Badzing de la Kamtsha*, publiée en 1935 par le jésuite Joseph Mertens qui a séjourné parmi les Ding de la Kamtsha entre 1921 et 1933. L'œuvre complète de ce missionnaire sur les Ding comprend trois volumes : *Ethnographie* (1935), *Grammaire de l'idzing de la Kamtsha* (1938) et *Dictionnaire Idzing-Français suivi d'un aide-mémoire Français-Idzing* (1939).

Nous considérons aussi comme principaux documents de référence les deux thèses de doctorat déjà signalées dans l'introduction : celle de l'historien Ndaywel è Nziem intitulée « Organisation sociale et histoire : les Ngwi et les Ding du Zaïre » et présentée à la Sorbonne en 1972, ainsi que celle de l'abbé et historien

ding Nkay Malu Flavien en 2006 (Université Lumière Lyon 2), sous le titre *La croix et la chèvre : les missionnaires de Scheut et les jésuites chez les Ding orientaux de la République démocratique du Congo (1885-1933)*. Nous y ajoutons *Les Bading occidentaux et la mission catholique de Mateko, 1935-1960*, de Mpené Ngaluley (mémoire de licence, 1986) et *Les Badinga de la Kamtsha (circonscription indigène). Dzing, Mbun, Lori, Nguli : organisation politique, histoire indigène*, de l'administrateur territorial principal Bouteille Arthur Joseph G. (1937, rapport d'enquête ethnographique).

Depuis quelques années, certaines universités et hautes écoles congolaises¹⁵ ont pris l'initiative, combien louable, d'encourager les étudiants à traiter, dans le cadre de leurs travaux de fin d'études, de sujets relatifs aux réalités de leur région d'origine. Cela a permis la constitution progressive d'une banque de données restreinte sur les cultures locales, dont celle des Ding. En ces différents lieux de formation, il existe désormais un volumineux corpus de petites monographies régionales, ethniques et/ou locales retravaillées par des scientifiques en vue de leur conférer une cohérence interne et d'assurer leur diffusion à grande échelle. Nous y avons puisé une part de notre documentation écrite, qui s'ajoute aux travaux académiques produits à l'étranger ; en voici quelques éléments thématiques :

a) *Les traditions historiques des clans*

- Fenesa Ntantay Rémi, *Les récits historiques des clans du village Mupoy du groupement Kaminay*. Institut National Pédagogique de Kinshasa, 1999 (travail indépendant) ;
- Kweto K., *Essai d'histoire Leele d'après les traditions orales du clan Tundu (des origines à 1901)*. Université de Lubumbashi, mémoire de licence, 1981 ;
- Lupwe Mwey'abel, *Les Traditions historiques du clan Ntsyen*. Université de Lubumbashi, mémoire de licence, 1977 ;
- Nkay Malu Flavien, *Histoire des Ding Mbensie d'après les traditions du clan Ntshum (Des origines à 1899)*. Université de Lubumbashi, mémoire de licence, 1979.

¹⁵ Il s'agit en particulier des universités de Kinshasa et de Lubumbashi, de l'Institut supérieur pédagogique de Kinshasa, de l'Institut supérieur de développement rural de Mbéo (chez les Ding) ainsi que des Instituts supérieurs pédagogiques de Bandundu, de Kananga, de Kikwit et de Kinshasa-Gombe. C'est là que s'inscrivent principalement les jeunes bacheliers originaires de cette province.

b) *Les migrations*

- Nkuminsong Mumbal, *La pénétration européenne dans l'Entre-Kamtsha-Loange et Kasai (de 1892 à 1932)*. Université de Lubumbashi, mémoire de licence, 1980 ;
- Mubundu Nsele, *Les mouvements des populations au Congo belge : les cas des provinces du Kivu, du Katanga et de Léopoldville (1908-1960)*. Institut supérieur pédagogique de la Gombe, travail de fin d'études, 1979 ;
- Tshiala Lay, *Migrations, industrialisations et noms de personnes dans le district du Kwilu au Congo RD*. Université de Genève, sciences de l'éducation, travail de séminaire, 1998 ;
- Tshiala Lay, *Les migrations dans le Bas-Kasai/Congo RD étudiées à partir des anthroponymes*. Université de Neuchâtel, ethnologie, mémoire de diplôme post-grade, 1999.

c) *L'onomastique*

- Muhula-Mukaswanga, *Essai d'une anthroponymie des noms yans (village Ngunu)*. Institut supérieur pédagogique de la Gombe, travail de fin d'études, 1984 ;
- Muke Ikanga, *Esquisse anthroponymique en ding kamtsha B86, parler de Bulwem*. Institut supérieur pédagogique de Kikwit, travail de fin d'études, 1987 ;
- Tshiala Lay, *Identité individuelle et rencontre de cultures. La dynamique des anthroponymes européens en Afrique centrale : de l'ancien royaume du Kongo au Congo belge* (principalement le chapitre 7). Université de Neuchâtel, mémoire de licence, 1997.

d) *Les études linguistiques*

- Beya Wozanga, *Étude stylistico-sémantique des berceuses Ngwi*. Institut supérieur pédagogique, Kikwit, travail de fin d'études, 1993 ;
- Mupepe M., *Essai de classification de la littérature orale yans*. Institut national pédagogique de Kinshasa, travail de fin d'études, 1988.

e) *Les monographies régionales*

- Kabona M., *Essai d'histoire des Ding de la Kamtsha des origines à 1800*. Université de Lubumbashi, mémoire de licence, 1979 ;

- Nienie Bwabitulu, *Sedzo, Essai d'une étude monographique d'une collectivité rurale*. Institut supérieur pédagogique de Kikwit, travail de fin d'études, 1988 ;
- Eleya S., *La cité double de Mangai : histoire, démographie, conditions morales et matérielles d'existence des origines à nos jours* (1976). Université de Lubumbashi, mémoire de licence, 1977 ;
- Nkay Malu Flavien, *Terre de Dieu, terre des hommes. Pour une éthique de l'appropriation de la terre en Afrique*. Université catholique de Lyon, mémoire de maîtrise, 2002.

Etant de première main, ces travaux présentent aussi l'avantage de contenir souvent des listes nominatives des informateurs, avec spécification de leurs villages d'origine respectifs, de leur âge approximatif et de leur profession. Elles s'ajoutent aux listes nominatives (appelées « mises en place ») du personnel enseignant du pays ding (voir annexe XIII, page 467).

Nous ne pouvons nous soustraire à l'obligation d'indiquer ici les publications fort intéressantes du Centre d'Études Ethnologiques de Bandundu (CEEBA), qui concentre la majeure partie de ses recherches sur les groupes ethniques du district du Kwilu où vivent les Ding ; mais, à notre connaissance, il n'a encore rien publié sur ces derniers. Il existe également quelques articles récents produits en milieu universitaire européen ; nous venons d'en mentionner certains. Enfin, des allusions aux Ding apparaissent aussi dans des études anciennes et récentes portant sur les voisins de ces derniers : Kuba (ou Bakuba), Lele (ou Leele, Bashilele), Luba (ou Baluba), Lwer (ou Lori, Balori), Mbun (ou Mbuun, Babunda, Bambunda) Mput (ou Mpur, Mputu, Bambuputu), Ngwi (ou Ngoli, Ngul, Bangoli, Banguli), Yans (ou Yansi, Yanzi, Bayansi) et autres.

Nous n'avons pas l'ambition de chercher à combler toutes les lacunes de cette documentation en essayant de rédiger, ici, une monographie complète et actuelle sur les Ding. Nous nous limiterons à l'aspect anthroponymique de leur culture, tout en restant attentifs aux dimensions connexes jugées significatives et pertinentes.

En 1998, nous avons eu la bonne fortune de compter parmi nos interlocuteurs au Congo Nestor Lepina, un technicien du développement communautaire à la retraite, qui s'adonne désormais à la collecte des traditions de son ethnie. Grâce à lui, nous avons pu réunir une précieuse documentation écrite empirique sur les Ding : quelques listes nominatives, des procès-verbaux de jugements sur les conflits fonciers et de pouvoir, des histoires de vie et des villages ou des forêts, quelques archives paroissiales et administratives, une version indigène de l'histoire des missions catholiques, ainsi que des recueils des faits mémorables du pays ding. La consultation des archives d'État, des congrégations religieuses, des musées et des entreprises commerciales ayant autrefois pris pied dans le bassin du

Kasai nous a procuré un complément d'informations sur les Ding et leur pays ; nous avons fréquenté ces institutions en Belgique, en France, en Italie, en Suisse et au Royaume-Uni. La rencontre avec l'abbé et doctorant ding Nkay Malu Flavien à Bruxelles, en 2005, a également été bénéfique pour nous. Elle a, en effet, abouti à un échange de données et une réduction conséquente du temps d'investigation dans les centres de documentation.

Nous nous excusons de n'avoir pas pu exploiter suffisamment la littérature anglophone. Outre la volonté de rester le plus près possible de la colonisation belge, ayant eu le flamand et surtout le français comme langues officielles, c'est la modestie de nos compétences en anglais qui nous a dissuadés de trop nous y aventurer. Mais chaque fois qu'une publication anglophone pertinente a ensuite fait l'objet d'une traduction ou d'une synthèse en français, nous nous sommes efforcés d'en prendre connaissance. Nous regrettons également de n'avoir pas pu recueillir les témoignages des ex-coloniaux (missionnaires, médecins, colons, administrateurs territoriaux, etc.) ayant œuvré parmi les Ding ; la plupart ne sont plus en vie, d'autres pas disposés à se soumettre à pareil exercice.

CHAPITRE 3 :

LES DING ET LEUR ESPACE

Les Ding sont peu connus hors de leurs frontières ethniques ; la rareté de documents écrits produits par eux-mêmes et/ou par des chercheurs étrangers pour analyser, décrire, raconter, informer, démontrer, expliquer... les réalités relatives au contexte ding y est pour beaucoup. Afin de contribuer à pallier cette insuffisance à la fois quantitative et qualitative, nous nous efforçons d'apporter ici, sans prétendre à l'exhaustivité, un complément d'informations pertinentes sur la société ding. Nous situerons d'abord celle-ci dans l'espace géoculturel congolais, nous exposerons ensuite son organisation interne et les circonstances de sa rencontre avec les Européens, avant d'explorer les modalités de sa réorganisation par le colonisateur belge.

Cette présentation pourrait parfois ne pas refléter suffisamment la dynamique des transformations au sein de la société ding précoloniale, c'est-à-dire : les scissions et reconstitutions, les évolutions linguistiques, les déconstructions et reconstructions de clans, les processus de contraction des entités politiques, l'émergence des « diasporas » ou de nouveaux modes d'organisation socio-politique, etc. Ces faits se sont probablement produits ; mais il nous manque la profondeur historique et les sources nécessaires pour en rendre compte avec certitude, les traiter à la manière d'Igor Kopytoff (1987, *The Internal African Frontier : the making of African Political Culture*) en Afrique de l'Ouest, par exemple. Outre la brièveté temporelle des récits oraux, l'absence d'écrits avant 1884 et la localisation du pays ding en zone forestière ne favorisant pas autrefois les déplacements « internationaux », les Ding n'ont pas développé (à notre connaissance) d'États-Nations précoloniaux (royaumes ou empires, comme chez les Kongo et les Kuba, ou aux Mali et Burkina Faso actuels) qui auraient pu rapidement susciter un réel intérêt chez des voyageurs lettrés. Voilà quelques barrières, à titre illustratif. L'histoire récente des Ding est avant tout celle de petits matriclans, des « histoires familiales et intimes », pourrait-on dire.

3.1 Les Ding dans l'espace géoculturel congolais

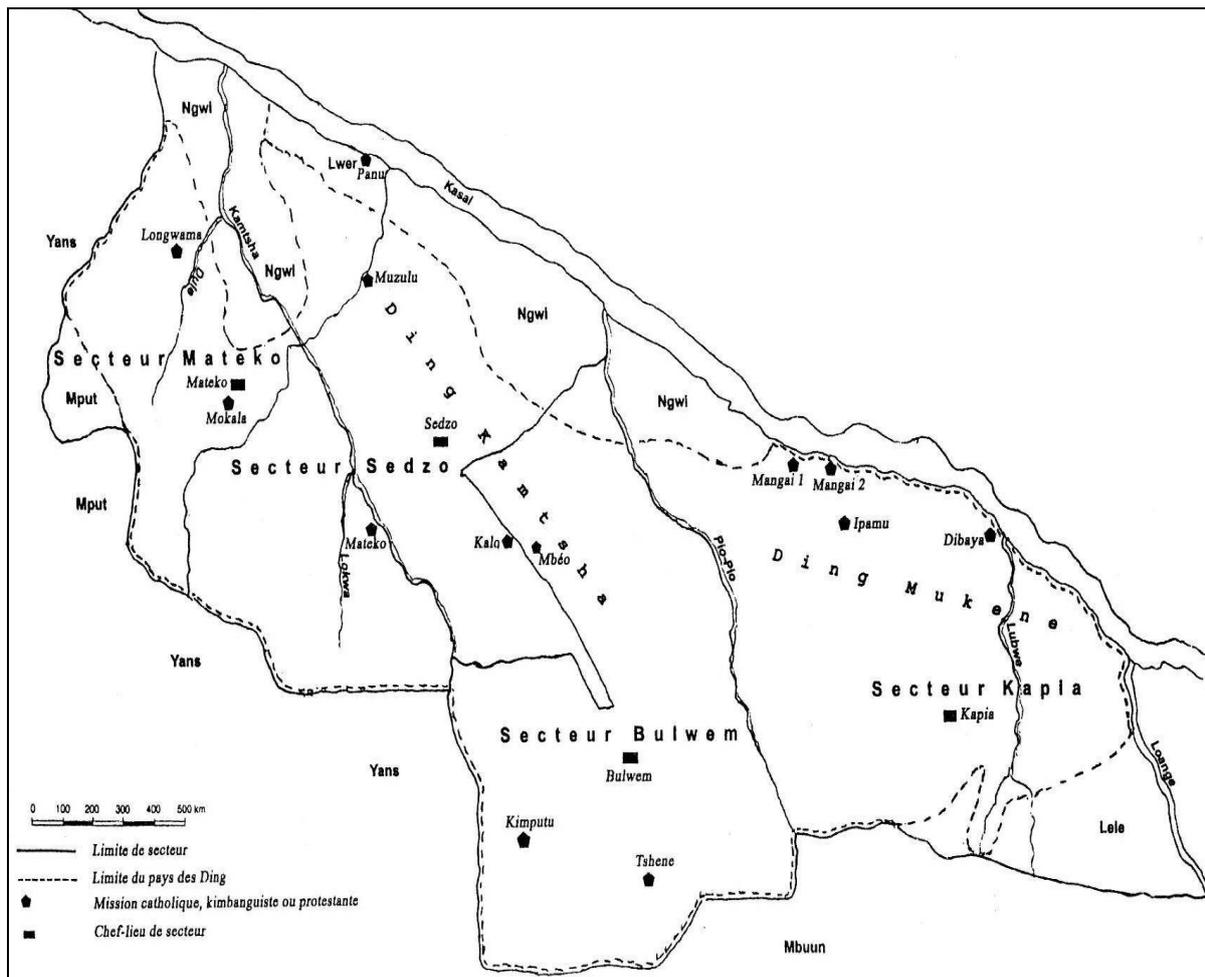
Les travaux des scientifiques (Mertens J., 1935 ; Vansina J., 1966 ; Ndaywel è Nziem I., 1972) et les traditions orales s'accordent sur l'idée que les Ding proviennent de l'Afrique occidentale et qu'ils ont progressivement essaimé dans leur habitat actuel, sur la rive gauche du Kasai, entre le 15^e et 18^e siècle. Avec les Kuba, les Yans et peut-être les Songo, ils auraient transité par la région du Moyen-Ubangi, la côte atlantique (pays appelé Kimput, entre le Mayumbe et le

Sud-Cameroun), le Pool-Malebo (actuelle région de Kinshasa, occupée alors par le royaume de Makoko) et Kwamouth (à l'embouchure du Kasai)¹⁶. Ils vivent à ce jour dans le territoire compris entre l'embouchure de la Loange, le Kasai, l'embouchure de Mulil et la ligne des crêtes séparant le bassin de la Kamtsha de ceux du Kwilu et du Kasai (Mertens J., 1935 : 5). Cet espace abrite aussi des poches des populations Lwer, Mpur et Ngwi, le long du Kasai. Il appartient à l'aire culturelle appelée « Bas-Kasai », du fait de sa situation géographique vers le confluent du Kasai avec le fleuve Congo (voir la carte 3, page 68). Par ailleurs, des communautés ding se sont aussi installées en pays kuba et leurs membres sont devenus Kuba ; elles occupent notamment les chefferies d'Ilebo, Kayuweeng et Ket a Mboom.

Le découpage administratif actuel du Congo situe les Ding dans la province de Bandundu et le district du Kwilu. Ce district de 77'370 km² regroupe cinq territoires, à savoir Bagata, Bulungu, Idiofa, Gungu et Masi-Manimba. Chaque territoire est subdivisé en secteurs puis en chefferies ou groupements, et ces derniers en de nombreux villages abritant plusieurs clans et familles. Les Ding vivent dans la partie septentrionale du territoire d'Idiofa, aux côtés des Lele, Lwer, Mbuun, Mput, Ngwi, Songo et Yans. Ils sont présents dans les secteurs de Bulwem, de Kapia, de Mateko et de Sedzo (voir la carte 2, page 65).

¹⁶ Pour certains auteurs, ces affirmations relèvent simplement des mythes d'origine, car il manque encore des preuves déterminantes (d'ordre archéologique, par exemple) pour les confirmer.

Carte 2 : le morcellement administratif et ethnique du pays ding



A. Les multiples appartenances géoculturelles

Dans le processus d'identification d'une ex-société colonisée, il est nécessaire de dépasser la dimension ethnique et de considérer que sa véritable matrice d'identification est constituée d'un ensemble de plusieurs unités plus vastes, dans lesquelles elle est intégrée : les espaces sociaux, politiques, économiques, culturels, linguistiques... Cette section présente le réseau d'affiliations des Ding.

L'Afrique centrale a longtemps été le théâtre de mouvements et de rencontres en tous sens. La création de l'Association Internationale du Congo (1879), qui deviendra État indépendant du Congo (1885-1908) et finalement l'actuelle République démocratique du Congo, a consisté en une unification d'un nombre considérable d'ethnies variant au fil des siècles, avec la complicité de l'un ou l'autre facteur. Ces ethnies présentent des particularités profondes, certes ; mais elles font aussi apparaître des similitudes culturelles qui ont permis leur regroupement par les scientifiques, selon divers critères et en tenant compte des trois âges de l'histoire écrite du Congo : du 15^e au 18^e siècle, le 19^e siècle et les 20^e-21^e siècles.

a) *La période 15e-18e siècles*

Les linguistes Guthrie (1948 et 1953), Greenberg (1963) et Van Bulck (1952a) ont découpé le territoire congolais en trois *espaces linguistiques* : l'espace soudano-oubanguien (la bande frontalière nord, dans les bassins de l'Ubangui et de l'Uélé), l'espace nilo-saharien (le bassin du Kibali, couvert par les langues Alur et Kakwa) et l'espace bantou (tout le reste du pays). Ils ont ensuite subdivisé ces trois espaces en neuf aires restreintes ou *zones*. Au bout du compte, ils ont classé le pays ding dans l'espace bantou et dans la zone du Bas-Kasai (zone B).

Les anthropologues (Baumann H., De Cleene, Herskovits, Murdock, Vansina et Westermann D.) ont distingué quatre *régions culturelles*, compte tenu des biotopes qui influencent et différencient les activités culturelles (Ndaywel è Nziem I., 1998a : 258-261) : celle des savanes septentrionales (région de l'Ubangi et de l'Ituri), celle de la forêt (l'Itimbiri, la cuvette centrale et le Maniema), celle du Graben (la région interlacustre) ainsi que celle des savanes méridionales qui s'étendent de l'Atlantique au Tanganyika, en passant par le pays des Ding.

L'historien Ndaywel è Nziem (1998a : 262-264) a, quant à lui, tenu compte du lieu d'origine (réel ou présumé) mentionné dans les récits des migrations des différents groupes ethniques. Il a alors constitué quatre *espaces dits pseudo-historiques* : celui de la cuvette centrale, celui de la savane du Nord, celui de la zone interlacustre ainsi que celui de la savane du Sud incluant les Ding.

b) *Pour le 19e siècle*

Les scientifiques ont privilégié les réseaux du commerce précolonial. Ils ont dégagé quatre *espaces commerciaux* (Ndaywel è Nziem I., 1977 : 240-248 ; Houis M., 1971 : 122) : le Bas-Fleuve (de l'Atlantique jusqu'à la baie de Kinshasa), l'espace luso-africain (de Loanda-Benguela, en Angola, jusqu'à la côte de l'océan Indien), l'espace swahili (de la côte orientale jusqu'au lac Nyassa) ainsi que le Haut-Fleuve (le cours supérieur du fleuve, depuis Pumbu et ses principaux affluents) qui englobe le Bas-Kasai et le pays ding.

c) *Le découpage du 20e siècle*

Il consiste en une bipartition qui distingue les *Congolais de l'Est* et *ceux de l'Ouest*, où se situe le pays des Ding. La création des quatre *langues nationales* (le kikongo, le lingala, le swahili et le tshiluba) constitue une autre possibilité de régionalisation et de classement ; ainsi distingue-t-on au Congo les *Bakongo* (les Ding sont ici concernés), les *Bangala*, les *Baswahili* et les *Baluba*¹⁷.

¹⁷ En écrivant Bakongo ou Baluba au lieu de Kongo ou Luba, nous adoptons ici le mode d'appellation populaire au Congo.

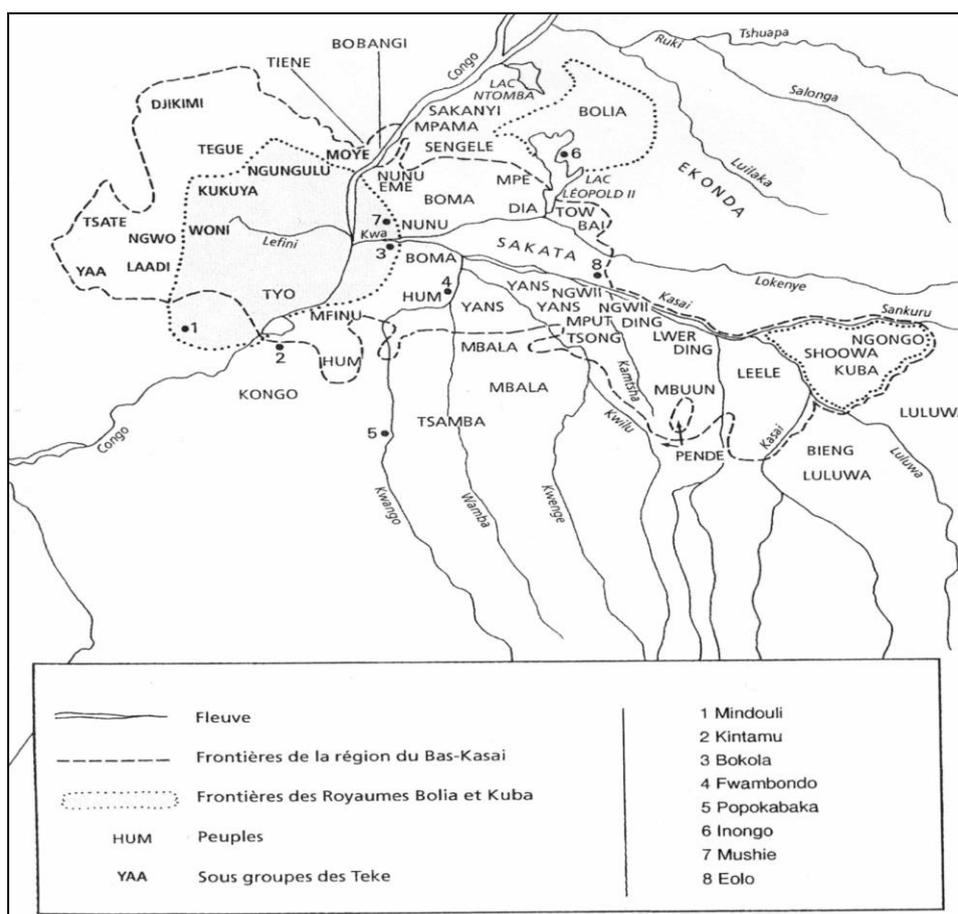
Les scientifiques s'accordent donc pour un découpage du Congo en quatre grandes aires topographiques et culturelles. Aux Ding, ils attribuent de multiples appartenances : aux savanes méridionales, à l'espace linguistique bantou, à la communauté pseudo-historique de la savane du Sud, à l'espace commercial du Haut-Fleuve, à la catégorie des Congolais de l'Ouest et au groupe des locuteurs du kikongo. Nous ajouterons que les Ding font également partie des groupes d'agriculteurs, de ceux ayant une forte conscience d'appartenance au clan et des praticiens du système de filiation matrilineaire.

B. Les populations avoisinantes

En longeant les deux rives du Kasai, le territoire habité par les groupes dits du Bas-Kasai s'étend du pays des Kuba et des Ngongo jusqu'à celui des Djikimi et des Tsate, au-delà du fleuve Congo (voir la carte 3, page 68). On y dénombre trente-quatre communautés linguistiques ou groupes ethniques, à savoir :

<i>Au Congo</i>		<i>Hors du Congo</i>	
01. Bai	12. Mpe	01. Bobangi	
02. Boma	13. Mput	02. Djikimi	
03. Dia	14. Ngongo	03. Kukuya	
04. Ding	15. Ngwi	04. Laadi	
05. Eme	16. Nunu	05. Moye	
06. Hum	17. Sakata	06. Ngwo	
07. Kuba	18. Showa	07. Ngungulu	
08. Lele	19. Tow	08. Tegwe	
09. Lwer	20. Tsong	09. Tiene	
10. Mbuun	21. Tyo	10. Tsate	
11. Mfinu	22. Yans	11. Tyo	
		12. Woni	
		13. Yaa	

Carte 3 : la zone culturelle du Bas-Kasai



Source : Ndaywel à Nziem I., 1998a.

Des paramètres géographiques et culturels rendent possible le regroupement de ces communautés en des ensembles distincts, tels que celui appelé Yans-Mbuun¹⁸ et qui comprend les Ding, les Lwer, les Mbuun, les Mput, les Ngwi, les Songo et les Yans. Il existe, entre certaines de ces communautés, une parenté linguistique manifeste ; tel est le cas entre les Ding, les Mput, les Lwer et les Yans. Ces trois derniers groupes constitueront le premier cercle auquel nous tâcherons de comparer la réalité anthroponymique ding. Le second cercle comprendra les autres voisins de la rive gauche du Kasai et locuteurs du kikongo (Mbuun, Ngwi et Songo), ceux de la zone lubaphone (Kuba et Lele) ainsi que les Boma et Sakata de l'aire ngalaphone (voir la carte 3 ci-dessus).

¹⁸ On distingue aussi l'ensemble Tio (Humbu, Mfinu, Mfunu, Ngenge, Nunu-Nord et Tiene), la formation Boma-Sakata (Bai, Boma, Dza ou Dia, Mpe, Nku, Nunu-Sud, Saa ou Sakata, Tere et Tow) et l'ensemble Lele-Kuba (Kuba, Lele et Wongo).

C. Le relief et le climat

Nicolai (1963), à qui nous devons la monographie la plus fouillée à ce jour sur le district du Kwilu, où vivent les Ding, situe ces derniers dans le Kwilu central. Celui-ci se caractérise par la présence de nombreux cours d'eau déchiquetant le relief, ainsi que par l'émergence d'un vaste plateau éventré au centre et peu remarquable au nord (en pays ding). L'altitude varie dans ce Nord entre 640 (dans les secteurs de Sedzo et de Mateko) et 850 mètres (secteurs de Bulwem et de Kapia). Le climat est de type tropical humide, marqué par deux saisons de durée inégale qui conditionnent les activités productives : une longue saison des pluies s'étendant de septembre à mi-mai et une courte saison sèche allant de mi-mai à août. Les températures sont élevées en saison des pluies et basses en saison sèche ; la moyenne annuelle oscille autour de 24 degrés.

Faisant partie de la cuvette centrale, le pays des Ding reçoit de l'Équateur de fortes chaleurs qui occasionnent des pluies régulières et abondantes. Il en résulte une riche végétation de savanes steppiques (au sud), de forêts guinéennes denses (au nord, mais de plus en plus savanisées) et de galeries forestières longeant les cours d'eau¹⁹. Nous ne laisserons pas sous silence l'impressionnant réseau hydrographique constitué de nombreux grands cours d'eaux en partie navigables (Kamtsha, Lokwa, Pio-Pio ou Lie, Loange et Lubue) et un nombre considérable de rivières et de ruisseaux (Djambal, Mibwa, Libungo, Lukwe, Ludub, etc.). Aux dires des anciens, ce réseau hydrographique a joué un rôle important dans les processus de peuplement et d'installation des villages. Il continue encore de constituer, tout comme la faune et la flore qui l'accompagnent, une source d'inspiration pour les « créateurs » de noms personnels.

3.2 La structure sociale

La famille nucléaire et le clan constituent la base de la structure sociale ding. Si le clan correspond, sur le plan topographique, à un hameau spécifique du village, la famille est, quant à elle, représentée par le foyer ou *ndzo*, *yor a mbaa*, c'est-à-dire le ménage rassemblant autour d'un feu les conjoints et ses enfants en bas âge, ainsi que divers autres parents consanguins (frères, cousins, oncles, nièces, tantes, petits-fils, grands-parents... de l'époux ou de l'épouse) et alliés (amis, orphelins adoptés...). Le terme « ménage » exprime donc, mieux que tout autre, la réalité familiale dans le contexte ding, car la famille restreinte ne se distingue guère de la famille dite élargie. Le mariage ding ne crée pas une nouvelle unité de la parenté comme en Europe ; la famille conjugale qui en résulte est davantage une association des conjoints qu'une sous-unité parentale, car chacun de ces derniers continue à appartenir à son propre clan. C'est à la

¹⁹ Toutes sont de nos jours menacées de disparition, suite surtout à l'intensification des activités agricoles.

naissance du premier enfant qu'apparaît au sein du « ménage-famille conjugale » la plus petite véritable unité de parenté : l'union de la mère et de l'enfant. Il en est ainsi, parce que les enfants ding sont d'office inclus dans le groupe consanguin (clan) de leur mère : c'est le principe de la filiation matrilineaire ou utérine ; dès lors, l'oncle maternel a sur eux des pouvoirs plus étendus que ceux du père. La résidence est virilocale ; mais, autrefois, l'épouse n'allait rejoindre le toit conjugal qu'une fois la totalité de la dot payée.

Normalement, les enfants ne quittent le toit paternel qu'une fois mariés. Le mariage est exogamique (nul ne peut se marier à l'intérieur de son propre clan) et parfois polygamique ; il ne donne cependant pas naissance à une nouvelle cellule sociale, car les conjoints continuent d'appartenir chacun à sa famille et à son clan d'origine. Du fait des principes d'exogamie clanique et de prohibition de l'inceste, la relation matrimoniale implique la connaissance impérative de la nature des liens de consanguinité et d'alliance qui lient le candidat à tous les membres de son clan et à ceux des autres clans. Jadis, les circuits matrimoniaux étaient presque limités à l'ethnie ou aux voisins immédiats ; avec l'ouverture des frontières depuis l'ère coloniale, ils ne cessent de gagner en extension.

Influencés par leurs voisins Lele et Kuba, les Ding Mbensie ont longtemps pratiqué un système de mariage susceptible de particulariser leurs pratiques dénominatives : la polyandrie²⁰. Celle-ci incluait deux variantes : la polyandrie ordinaire et la polyandrie royale (ou « privilège polyandrique ») réservée au clan royal (le clan Ntshum, notamment). Dans la première forme citée, des groupes de dix à trente jeunes gens célibataires, de la même tranche d'âge, quittaient le foyer pour vivre ensemble dans un hameau spécialement réservé pour eux et appelé *Kum*. Ensuite, ils choisissaient dans leur village ou dans un autre, une « femme commune » (elle se portait candidate elle-même, parfois), âgée d'une vingtaine d'années. Ils se cotisaient tous pour payer la dot exigée, avant de bénéficier, à tour de rôle, de ses services de cette polyandre.

Dans le cas de la polyandrie royale, repérée aussi dans certaines communautés yans par E. Descampe (1935 : 687), la société reconnaissait aux filles du clan royal (surtout à la sœur du chef-roi, pressentie comme mère du futur successeur de ce dernier) le droit de choisir elles-mêmes leurs époux (en respectant, tout de même, la règle d'exogamie clanique). Ces derniers devaient accepter l'offre, même s'ils étaient déjà mariés. Ce mariage était strictement monogamique, indissoluble et sans versement de dot. En outre, l'élu ne devait pas se préoccuper

²⁰ Lire à ce propos : 1) NDAYWEL è Nziem Isidore, « Histoire de l'institution polyandrique dans le Bas-Kasaï (Zaïre) ». *2000 ans d'histoire africaine : le sol, la parole et l'écrit. Mélanges en hommage à Raymond Manny*. Paris : Société française d'histoire d'Outre-mer, L'Harmattan, 1981 p. 769-789. 2) TEW Mary, « A form of Polyandry among the Lele of Kasai ». *Africa*, XXI, 1, 1951, p. 1-12.

d'éventuelles relations extra-conjugales de son épouse (Malung'Mper A. P., 2007 : 33). Les hommes mariés aux détentrices du « privilège polyandrique » jouissaient du titre de noblesse *mulebaa* (= époux du clan royal), qui leur conférait, de surcroît, un statut privilégié dans la hiérarchie sociopolitique.

Le clan ding (*mbil*) (voir l'annexe XIV, page 468) occupe une place prédominante dans la vie, sous tous ses aspects ; c'est une institution dotée de fonctions à la fois sociales, politiques, économiques, culturelles et religieuses. Il est composé de personnes qui se réclament descendants, par filiation utérine, d'une aïeule commune. Les membres du clan se reconnaissent parents ou *batung*, étant donné qu'ils sont directement ou indirectement porteurs d'un même sang ancestral. Leurs principaux traits identitaires communs sont les interdits alimentaires (totems), une devise, des scarifications (autrefois), un hameau et un cimetière distincts dans le village. Il y a normalement dans le clan autant de *miso* (« intestins », organes internes qui assurent la reproduction biologique du clan) ou lignages qu'il y a de femmes ayant procréé.

Comme chez tous les matrilineaires, ce sont les femmes qui transmettent l'appartenance clanique, c'est-à-dire qu'on est membre d'un clan du fait automatique de l'appartenance de sa mère audit clan. De ce fait, la reproduction biologique du clan repose exclusivement sur les femmes (sur leur fécondité) qui en font partie. Tout en faisant d'office partie du clan de sa mère, le Ding demeure rattaché à trois autres clans alliés : celui du père, celui du grand-père maternel et celui du grand-père paternel. Ces quatre clans constituent pour lui ce que nous appelons « clans moteurs », du fait de leur importance dans son existence. Un hameau propre dans le village, un cimetière à part entière servant aussi de lieu de culte des ancêtres, un domaine foncier propre, indivisible et inaliénable, un ancêtre totémique, un répertoire particulier d'interdits et de récits historiques, ainsi que quelques artefacts, constituent le principal patrimoine du clan ding. Chacun de ces éléments représente une source potentielle de noms personnels.

Il existe une quarantaine de clans différents chez les Ding. Les clans Nkil, Nsampar et Nsim sont spécifiques aux Ding²¹ ; tandis que Kimbim, Kingom, Kisem, Mbel et Nsong se rencontrent dans au moins trois ethnies différentes du Bas-Kasai (notamment chez les Kuba, Lele, Mbuun, Mput, Tsong, Ngwi et Yans, mais sous des noms propres à leurs langues ou parlars respectifs). La survie du clan dépend non seulement de la fécondité des femmes-membres, mais aussi de l'habilité à tisser des alliances matrimoniales « productives ».

²¹ Chez leurs voisins Yans, les grands clans se nomment Bokol, Kembel, Kembul, Kembye, Kemvwai, Kendal, Kengom kemwel, Kengom mukyil, Kengwen, Kenkye, Kenshye, et Yam (De Plaene, 1974 : 52).

Cette cellule clanique est, de nos jours, plus éclatée qu'autrefois, suite à la porosité des frontières ethniques et à l'amplification de la mobilité spatiale. Mais le sentiment des membres à y appartenir est vif, malgré l'éloignement physique ; ce qui justifie que les reliques (ongles, cheveux...) des membres décédés au loin soient d'habitude ramenés au village d'origine (celui de la mère), pour être enterrés dans leurs cimetières claniques respectifs parmi les *bakul* (défunts).

Chez les Ding Mbensie, en particulier, la stratification sociale à l'heure de la rencontre avec les Européens comprenait : la noblesse ou la classe des *Bankum* (le clan Ntshum, les jumeaux ainsi que les fils et petits-fils du chef-roi), les hommes libres ou *Mayul*, de même que les esclaves domestiques (les *Mwamfum* ou esclaves proprement dits, et les gages ou *Bantwa* que les Ding de la Kamtsha appellent *Banswoo*).

3.3 L'organisation politique précoloniale

L'organisation politique d'une société peut avoir une incidence sur son système anthroponymique ; d'où l'intérêt d'en parler ici. Pour le cas concret des Ding, il importe de tenir compte de la segmentation politico-culturelle de leur société. Avant le milieu du 17^e siècle déjà, les Ding se subdivisaient en deux groupes (voir la carte 2, page 65) : les Ding de la Kamtsha ou Ding occidentaux (au nord) et les Ding Mbensie ou Ding orientaux (au sud). Un second morcellement s'est opéré sous la pression des Mongo²² au nord, des Mbuun au sud et des Yans à l'ouest (Vansina J., 1966 : 130). Il a donné naissance à quatre groupes relativement autonomes de nos jours (voir la carte 4, page 75) : les Ding de la Kamtsha (entre la Kamtsha et la Piopio, pays des chefs Ibiaal et Pili-Pili), les Ding Lesia ou Ding Kamtsha septentrionaux (sur toute la rive gauche de la Kamtsha²³), les Ding Mbensie (au sud entre la Piopio et la Loange, voisins des Kuba et des Lele) et les Ding Kindwa installés entre les Kamtsha et les Mbensie (Ndaywel à Nziem I., 1972 : 394).

Les Mbensie ont ensuite élaboré un embryon de système politique centralisé, inspiré des Ngwi et des Kuba : la création des Nkum ou maîtres/chefs de portions de terres et l'instauration d'une hiérarchie entre eux. Les Kamtsha, pour leur part, se sont fait imposer la hiérarchie politique du conquérant Mbuun nommé Ngaal a Mpang. Les Lesia ont développé un système hétérogène et peu centralisé, en empruntant des éléments chez leurs voisins Ngwi, Sakata et Yans. Seuls les Kindwa ont conservé le modèle politique précolonial : le clan Kindwa s'est octroyé le statut de clan royal et a bâti son exécutif sur des sous-clans bien hiérarchisés entre eux (Ndaywel à Nziem I., 1972 : 104-105).

²² Il s'agit des Ekonda, Bolia et autres. Ils se sont mélangés aux Ding au 18^e siècle pour constituer l'ethnie ngwi actuelle.

²³ Ces Ding de la rive gauche de la Kamtsha attribuent eux aussi l'appellation « Lesia » à leurs voisins de la rive droite.

Ces groupes de Ding occidentaux se sont ainsi forgé, *grosso modo*, une structure politique à deux paliers : le village, ainsi que la chefferie de terres, qui passe pour le degré le plus élevé. S'il nous faut emprunter la terminologie de M. Fortes et E. E. Evans-Pritchard, auteurs de « Systèmes politiques africains » (1964), nous dirons que ces Ding ont combiné deux types de « sociétés sans État » (Fortes et E. E. Evans-Pritchard, cités par Savonnet-Guyot C., 1986 : 25) : les « sociétés lignagères » (dépourvues d'un gouvernement central appuyé par un appareil administratif et des institutions judiciaires ; distribuant le pouvoir et l'autorité en fonction de l'âge, du sexe, voire de la position au sein des lignages) et les « civilisations villageoises » (des unités à la fois lignagères et territoriales, dotées d'institutions démocratiques originales et permettant l'apparition de formations socio-professionnelles variées).

Les chefs des chefferies de terres sont normalement issus du premier clan ayant occupé les terres sur lesquelles se sont ensuite bâtis les différents villages ; ils ne peuvent pas assumer parallèlement les fonctions de chefs de village ou de clan, ce qui limite sensiblement leur pouvoir politique. De nouveaux immigrants, se disant déjà détenteurs de la noblesse politique, ont parfois profité de cette « faiblesse » pour s'imposer comme chefs politiques sur des territoires depuis longtemps dépendants de certains chefs de terres (nous ne pouvons pas citer des cas concrets, par respect du protocole de recherche établi avec nos informateurs et qui nous déconseille de divulguer, sur certains sujets sensibles, toute information susceptible d'attiser des querelles).

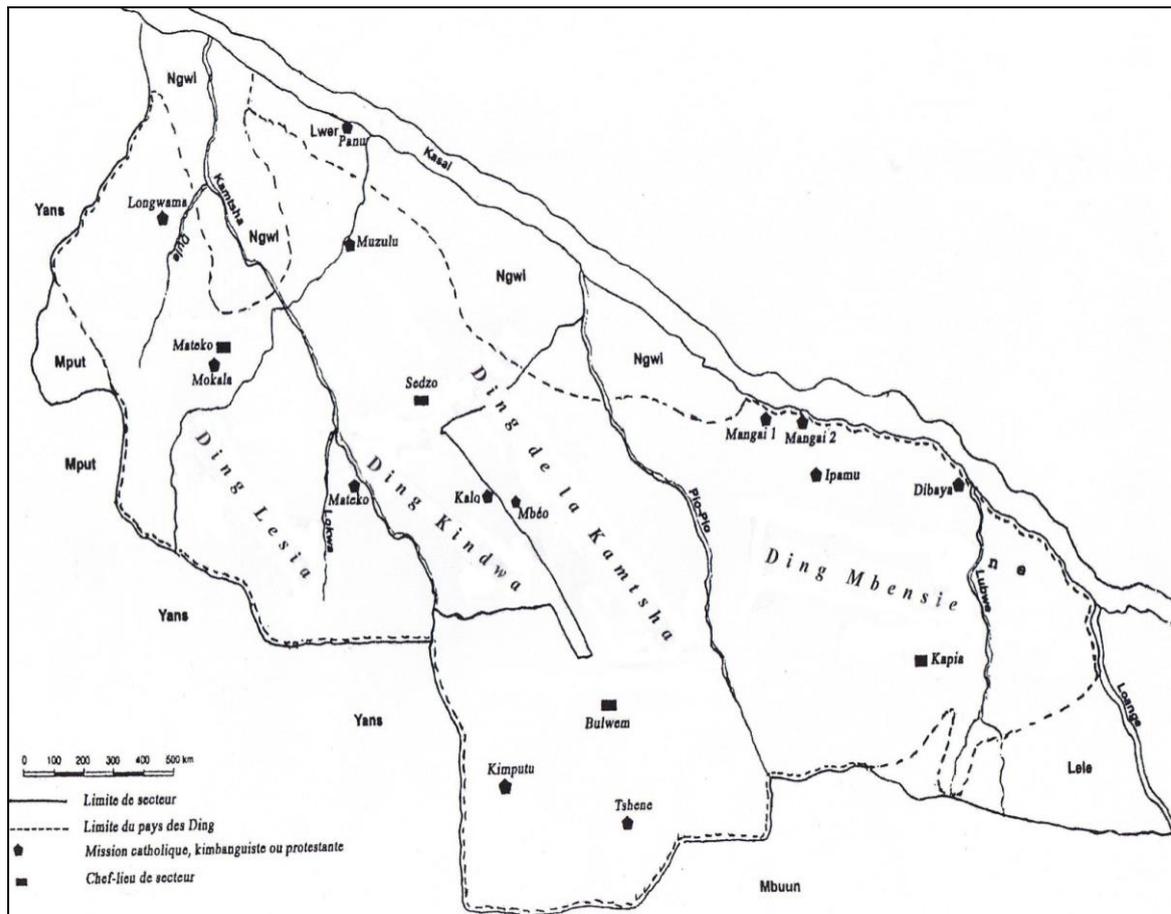
Les Ding Mbensie ont, pour leur part, longtemps conservé l'organisation lignagère, fondée sur le clan, qui a toujours caractérisé leur société. Inspirés des Ngwi et des Kuba, ils l'ont ensuite élargie en créant des Nkum ou maîtres/chefs de portions de terres dépendant d'un seul clan « monarchique » (Ntshum). Ils ont aussi instauré une hiérarchie entre les Nkum. Cet embryon de système politique centralisé se rapproche de ce que M. Fortes et E. E. Evans-Pritchard (cités par Savonnet-Guyot C., 1986 : 25) ont appelé « sociétés à État » (possédant un gouvernement central, un appareil administratif et des institutions judiciaires ; où la distribution du pouvoir et de l'autorité se fonde sur la richesse, les rangs et les statuts). Il comportait trois paliers : le village (*Waa*), la chefferie (*Umen*, dirigée par un *Mumen* exerçant également certaines prérogatives politiques et judiciaires) et la « nation ding mbensie » ou *Mung*. Celle-ci était placée sous l'autorité unique du chef-roi Munken, assisté du *Nsoamwi* (le successeur présumé du roi) et de la *Nkumukoar* (la sœur du roi, mère du futur roi). En dessous de ce noyau se trouvaient plusieurs détenteurs de titres de noblesse (vingt-quatre, selon Nkay M. F., 1979 : 59) issus du cercle des *Bamen* (pluriel de *Mumen*).

Jadis, le village ding (ou *bul*, *bwal*, *lal*, *waa*) ne comprenait d'ordinaire qu'un seul clan (village-clan) ; ce qui faisait de ce dernier la plus petite unité résidentielle à partir de laquelle pouvait s'ériger l'édifice politique. De nos jours et surtout sous l'influence coloniale, le village ding abrite plusieurs clans disposés

en hameaux²⁴ et placés sous l'autorité d'un chef coutumier reconnu par l'administration ; il porte souvent le nom du clan de l'aïeul qui l'a fondé. Des clans étrangers au village (c'est-à-dire ne possédant ni hameau spécifique ni cimetière propre ni domaine foncier sur place) y sont néanmoins représentés par les épouses venues d'ailleurs et leurs enfants (en principe, ils repartiront chez eux à la dissolution des alliances).

²⁴ Les hameaux d'un village peuvent être dispersés dans l'espace suite à des dissidences provoquées par la sorcellerie, une épidémie, la délocalisation, etc. Il existe ainsi chez les Ding des agglomérations qui ne constituent pas des villages au sens politique du terme, car elles sont dépendantes d'un chef vivant sur un autre site et sont, dans ce cas, dépourvues de cimetières ad hoc. Ceci pose d'énormes problèmes pour les recenseurs et les cartographes.

Carte 4 : les sous-groupes ding



La hiérarchie du pouvoir villageois s'articule autour de quatre personnages : le chef du village (*Mfum a bul*, *Nkum waa*), le sous-chef du village (*Nsæy*, *Nsey*), le juge-sage (*Nteen*) et le chef de clan (*Mfum a mbil*). Le chef du village, détenteur d'un pouvoir héréditaire à la fois politique et religieux, veille au salut de sa juridiction et à sa reproduction biologique ; il arbitre les conflits de tout genre, coordonne les activités productives, perçoit les redevances prévues par la coutume, accueille et assure l'intégration des étrangers. Des tâches nouvelles ont pris place dans ce cahier de charges durant la période coloniale : œuvrer pour la soumission inconditionnelle de ses sujets à l'autorité coloniale, légitimer l'installation des Européens dans sa juridiction, collaborer sans réserve à la perception d'impôts ainsi qu'au recrutement forcé de la main-d'œuvre, etc.

Le *Nsæy* assume l'intérim du chef mais ne peut nullement lui succéder en cas de décès. Il est choisi en fonction de sa sagesse, hors du clan cheffal, et il fait partie du conseil qui assiste ce dernier. Sans pouvoir religieux réel, ce sage constitue néanmoins à lui seul « l'organe de presse » du chef. La colonisation a récupéré ce personnage et substitué son nom par celui de Kapita ou Capita (du portugais *Capitão* = chef d'équipe).

Il existe toujours un *Mfum a mbil* à la tête de chaque unité clanique. Ses prérogatives sont celles du chef de village, réduites à l'échelle du hameau occupé en exclusivité (en principe) par son clan. Pour son choix par ses sujets et les sages du village, le degré de maturité et de sagesse l'emporte sur l'âge. La fonction du chef de clan consiste, entre autres, en la sauvegarde du patrimoine foncier du clan, ainsi qu'en une gestion habile de son éventuel corpus d'anthroponymes. Il est rarissime qu'une même personne cumule les fonctions de chef de clan et de chef de village. Les juges-sages (chefs de clans et autres sages auxiliaires des deux sexes) interviennent dans la gestion de la chose villageoise par le truchement du conseil qu'ils constituent. La capacité de rendre des jugements équitables reste la marque prédominante de leur profil.

Au contact avec le régime autoritaire colonial, cette organisation politique va subir des perturbations : l'émergence d'une nouvelle élite indigène lettrée et christianisée, la naissance d'un groupe de « détribalisés » ne reconnaissant plus l'autorité d'antan, la suppression pure et simple de certains villages et de leurs structures dirigeantes, etc. Mais elle survivra, parallèlement aux autres types d'organisation introduits par les groupes colonisateurs. Ainsi, depuis les années 1920 et surtout au milieu de la décennie 1930-1940, l'administration coloniale a refondu le système politique ding en regroupant et déplaçant des villages et en créant (parfois de façon arbitraire) des circonscriptions indigènes dites modernes. Il en est résulté en principe une superposition de deux pouvoirs : d'une part, celui déjà mis en place par les Ding (avec ses chefs de clans, de villages, de terres et de chefferies), d'autre part et au-dessus celui de type européen imposé par le colonisateur (avec ses chefs de secteurs, de territoires, de districts et de provinces). Dans les faits, la frontière entre les deux modèles est demeurée floue au niveau local et jusqu'à ce jour, étant donné que le législateur a reconnu les chefferies précoloniales comme de vraies entités administratives (et leurs chefs coutumiers comme des fonctionnaires) et qu'il a confié la gestion des secteurs (entités d'émanation coloniale) aux seuls chefs dits traditionnels (notamment les chefs-rois ou Munken et les chefs de groupements, devenus ainsi des fonctionnaires en même temps). Voilà une situation complexifiée (à bon escient ou par incapacité ?), où certains individus ou clans (voire des intrigants) cumulent les fonctions de pouvoir à l'intersection entre deux modèles politiques aux contours incertains.

3.4 La vie religieuse et la vision du monde

Les Ding croient en l'existence et en l'interdépendance de deux mondes dont l'un est visible et l'autre invisible. Le monde visible, palpable, est hiérarchisé selon l'élan vital en monde humain et monde infrahumain. Le premier comprend, à l'échelle supérieure, les mages ou personnages ambivalents liés au commun des mortels par leur intelligence ordinaire et aux forces mystiques par leur intelligence supranaturelle : féticheurs, devins, magiciens, guérisseurs, sorciers, polyandres, jumeaux et mères de jumeaux. À l'échelle inférieure se trouve

l'humain ordinaire, doué simplement d'intelligence ordinaire (Tshiala L., 1994 : 130).

Le monde infrahumain est composé de la faune, de la flore et des minéraux. Si le commun des mortels y puise les substances nécessaires à son existence physiologique, le collègue des sages l'exploite souvent à des fins maléfiques ou bienfaitantes, voire comme moyen de médiation entre ce monde et l'invisible.

Le monde invisible présente aussi une structure hiérarchisée : un *nkir-a-mpung* ou esprit créateur au sommet, les ancêtres (passerelle entre les vivants et le *Nkir-a-mpung*) à l'échelle inférieure, et au bas de l'échelle les génies habitant des grottes, des sources d'eau, des bosquets et autres sites topographiques. Ces génies sont des esprits fonctionnels ; les vivants les invoquent souvent par des incantations et des imprécations pour restaurer l'ordre ou semer la désolation.

Les conceptions des Ding sur l'être humain sont susceptibles d'avoir une incidence sur leur système de dénomination. Pour eux, l'être humain est composé d'une personnalité physique appelée *n'dur* et d'une personnalité spirituelle. Cette dernière est constituée d'un souffle ou principe vital appelé *mæ* et d'un double invisible de l'humain appelé *k'ling*. Tout enfant reçoit donc, au moment de sa conception, un élément somatique (*n'dur*, œuvre des géniteurs) et deux éléments métaphysiques (*mæ* et *k'ling*). Afin de compléter son moi, il recevra après la naissance un élément cosmogonique (double animal ou végétal : le totem clanique) et un élément social consistant en des noms qui mettront en évidence son individualité et sa personnalité sociale.

3.5 La langue des Ding ou le *kiding*

La nouvelle Constitution congolaise, promulguée en 2006, précise dans son article 1^{er} que les langues bantoues²⁵ ou bantu (*kikongo*, *lingala*, *swahili* et *tshiluba*) sont les « langues nationales », alors que le français est la (seule) langue officielle.

À l'époque coloniale, ces quatre « langues nationales » constituaient déjà les principales langues de l'administration, de l'enseignement et de la presse destinées aux indigènes. Les langues officielles du Congo belge étaient le français et le flamand ou néerlandais (mais le choix entre les deux était facultatif). Leur usage comme langues officielles était réglementé par la Constitution (ou Charte

²⁵ Ensemble des langues dans lesquelles « l'être humain » est désigné par la racine « -ntu » ; « ba- » est un préfixe pluriel, il transforme « -ntu » en « ba-ntu » ou « bantu » au pluriel (« les êtres humains »). Elles sont surtout des langues orales, parlées dans une vingtaine de pays de l'Afrique subsaharienne. L'autre famille linguistique du Congo est celle des langues dites nilo-sahariennes.

coloniale) du 18 octobre 1908. Celle-ci stipulait, en son article 3, que tous les décrets et règlements ayant un caractère général devaient être rédigés et publiés en langue française et en langue flamande et que les deux textes étaient officiels (Ngalasso M., 1986 : 17). Mais dans la pratique, une prépondérance s'est vite dessinée au profit de la langue française. C'est en français (élémentaire) que l'on a assuré, dès le cycle secondaire, la formation des auxiliaires indigènes appelés à communiquer avec le colonisateur.

Les chiffres avancés sur le nombre des langues au Congo restent incertains, suite surtout au manque d'inventaire systématique. Ils variaient jadis entre deux cents et trois cents langues correspondant à autant d'ethnies, voire davantage (Ngalasso M. M., 1986 : 8) ; l'historien I. Ndaywel è Nziem en a dénombré trois cent soixante-cinq récemment (1998a : 256-257). Cette mosaïque linguistique comprend le français et les langues congolaises appartenant majoritairement à la famille des langues bantoues.

Le *kiding*, la langue des Ding, fait partie du groupe des langues bantoues. Le linguiste Malcolm Guthrie (1955) l'a classée dans la zone B et il l'a singularisée par le sigle B85 qui comporte, en outre, les langues des Boma, des Mbun et des Yans. Nous devons au jésuite Joseph Mertens le mérite d'avoir étudié et publié son lexique, ainsi que sa grammaire, en 1938-1939. Le *kiding* comprend vingt-cinq consonnes, douze voyelles, des monosyllabes, des syllabes ouvertes, des syllabes fermées, une syllabe vocalique et des diphtongues. Les préfixes y possèdent une valeur fonctionnelle importante : ils déterminent la racine verbale ou nominale, l'agent (animé ou inanimé), le nombre, les relatifs, les locatifs ainsi que les dérivés nominaux et verbaux (Mertens J., 1938 : V-VI). Sur les accents (psychologique, rythmique, logique, musical) et les suffixes vocaliques, repose en partie la valeur sémantique et fonctionnelle des mots.

Le *kiding* présente une parenté manifeste avec certaines langues du voisinage et même géographiquement éloignées : le kilwer, le kimput, le kiyans, le kipindi, le kiteke (en pays Tyo), le kisakata (selon Mertens) et même le kilaadi du Congo-Brazzaville. Cette langue connaît de nombreuses variantes dialectales qui se manifestent, parfois, à l'intérieur d'un même village et qui sont susceptibles de renseigner sur les parcours migratoires des différents clans. Principal support des anthroponymes ding, cette langue témoigne de nos jours d'un mélange marqué de la langue bantoue primitive et d'éléments nouveaux apportés par l'ouverture des frontières ethniques : à côté d'éléments anciens, fonctionnent des nouveautés induites par des langues régionales, nationales (kikongo, lingala, swahili, tshiluba) et étrangères (anglais, flamand, français, portugais, etc.). C'est pour cette raison que J. Mertens (1935 : IX) l'a considérée comme l'une des langues bantoues les plus intéressantes pour des études linguistiques. Les contes, les fables, les récits claniques, les devinettes, les poèmes récités ou chantés sont

autant des formes littéraires par lesquelles les Ding expriment habituellement leurs sentiments, leurs émotions et leurs aspirations.

Le kiding demeure encore une langue orale, comme nous l'avons signalé dans l'introduction. À notre connaissance, elle a été étudiée par le R.P. Joseph Mertens (*cf. supra*), mais sans la production d'une quelconque littérature écrite, même de la part des missionnaires. Il n'existe ni catéchisme ni cantique ni même des fables rédigés en kiding. L'alphabétisation primaire s'est faite dès le départ en tshiluba (à la mission catholique de Pangu) puis en kikongo (sous l'égide de la mission catholique d'Ipamu). Les Ding alphabétisés rédigent d'ordinaire leur courrier en kikongo, langue « importée » de l'embouchure du fleuve Congo.

3.6 Les contacts avec les Européens

L'ouverture des frontières physiques et linguistiques du pays des Ding aux ressortissants européens date de la dernière décennie du 19^e siècle. Elle est consécutive aux voyages d'exploration du cours du Kasai par des Européens, puis à la liberté de commerce dans le bassin du Congo, décrétée en 1885 par les puissances occidentales réunies à Berlin pour se partager le continent africain. C'est à cette même occasion qu'est créé l'État indépendant du Congo comme propriété privée du Roi Léopold II (nous aurons l'occasion d'y revenir).

A. La première rencontre de 1885

En 1884, à la tête d'une expédition composée uniquement d'Allemands (Bugslag, Franz Mueller, Hans Mueller, Kurt von François, Ludwig Wolf, Meyer et Schneider), l'explorateur allemand Hermann von Wissmann part à l'assaut du bassin du Kasai pour la seconde fois, depuis l'Angola. Il arrive à Malandji, au Kasai, en novembre 1884. Le 28 mai 1885, il quitte les environs de Mukenge-Luluabourg pour entreprendre la descente du Kasai, avec ses compagnons ainsi que le chef luba Kalamba et cent cinquante de ses sujets (R.J.C., 1952 : 698). Le 19 juin 1885, ils accostent à un village du pays des Ding, sur la rive gauche du Kasai ; ils y passent toute la journée et ils échangent des étoffes contre de l'ivoire (von Wissmann H., 1885 : 649). C'est la toute première rencontre entre les Ding et les ressortissants européens.

Le 15 mai 1893, la Société Belge pour le Commerce du Haut-Congo (S.A.B.) installe une factorerie à Nzuzadi (en face de Pangu, voir la carte 9, page 184), chez les Ding orientaux de la rive droite du Kasai. Un mois plus tard, elle en implante une autre à Mangai-sur-Kasai rive gauche, chez les Ngwi, voisins immédiats des Ding orientaux. Ensuite, le fonctionnaire belge Paul Lemarinel fonde un poste administratif à Lubue s/Kasai, en territoire ding oriental ; il y laisse un détachement militaire commandé par un Sénégalais. C'est alors le début des interactions régulières et de proximité entre les Ding et leurs hôtes européens. L'ethnologue allemand Léo Frobenius passe à son tour aux confins du territoire ding en 1905. Enfin, un compagnon de l'explorateur Torday affirme en 1909 que

le pays des Ding et des Ngwi est dangereux, car les Européens y ont été tués en plus grand nombre que dans les autres contrées du district du Kasai (Ndaywel è Nziem I., 1972 : 418).

B. Le démarrage de l'exploitation économique

La phase d'exploitation économique du bassin du Kasai succède à celle d'exploration vers 1890. Elle offrira aux Ding orientaux l'occasion d'accueillir des Européens (des commerçants d'abord) et à tous les Ding la possibilité d'établir peu à peu des contacts réels avec des étrangers.

Le libre échange commercial dans le bassin du Congo est supprimé en 1891. L'exploitation économique est désormais réservée à l'État et aux sociétés d'État (au roi Léopold II, en fait) ; ce qui provoque l'irritation des entreprises privées. Pour les apaiser, le roi divise les terres décrétées vacantes (dépourvues de villages aux alentours ; donc propriétés de l'État) en trois zones, dont l'une est réservée au commerce libre : celle comprenant le Bas-Fleuve et le bassin du Kasai où vivent les Ding (Ndaywel è Nziem I., 1998a : 331). Ce dernier devient alors l'espace privilégié du libre échange commercial, portant en priorité sur la récolte du caoutchouc et de l'ivoire. De nombreuses sociétés tant étatiques que privées s'y installent ; elles y restent même après l'abolition de la liberté de commerce, en décembre 1901.

Le premier exploitant est la Société Belge pour le Commerce du Haut-Congo (S.A.B.). Tout débute avec la fondation d'une factorerie de cette firme à Zouzadi ou Nzouzadi, voire Nzuzadi (sur la rive droite du Kasai, en face de Pangu), le 4 avril 1893. Les agents belges Cadenat et Piron s'y établissent, parmi une population indigène essentiellement ding. Le 15 mai 1893, son agent anglais Parminter installe une factorerie à Mangai (en territoire ngwi-ding, sur la rive gauche du Kasai) et il en confie la supervision à un certain Alziari : c'est la toute première cohabitation entre les Ding et les Européens.

En 1901, on dénombre aux côtés d'Alziari, à Manghay, quatre autres agents européens impliqués dans l'achat de produits de récolte et de cueillette (le caoutchouc et l'ivoire d'abord, puis les fruits de palme et les amandes palmistes plus tard). Ils sillonnent la région à la recherche de main-d'œuvre parmi les Ding, les Lwer, les Mput, les Ngwi et les Mbuun. L'un d'entre eux, Piron en l'occurrence, écrit ceci dans le périodique belge *Le Mouvement géographique* (1897 : colonne 23) :

« Ayant appris par les pêcheurs qu'il existait une grande rivière, à deux jours de pirogue en aval de Mangai, rive gauche, je me suis rendu à cet endroit. Cette rivière appelée Kamtsha par les indigènes vient du sud. Elle est très importante. Son confluent a échappé jusqu'ici à tous les voyageurs parce qu'il est complètement caché par une île... »

Un numéro de ce périodique rapporte le témoignage d'un autre recruteur, Stache (1898 : 204-205), qui a remonté la Kamtsha quelques mois avant l'exploration de la Loange (probablement entre décembre 1896 et janvier 1897, selon les historiens) :

« La Kamtsha se jette dans le Kasai près du village Eolo. Ses eaux sont noires, profondes et pures. Sa largeur varie entre 80 et 100 mètres (...). Les populations riveraines paraissent d'une extrême densité. Les indigènes sont pacifiques et nous ont fait partout un accueil chaleureux. Les principales tribus sont : les Bandzadi, dans le bas, vers le confluent ; les Bangulo, un peu plus vers l'amont ; les Badinga, tribu puissante et commerçante ; les Babunda, dans le haut... »

À leurs débuts, les contacts humains et les échanges sont encore relativement insignifiants entre les Ding et leurs hôtes européens. Il faut attendre la création et l'installation de la Compagnie du Kasai (C.K.) à Mangai, en 1901, pour voir ces interactions commencer à devenir régulières, par l'intermédiaire d'une poignée d'indigènes qui y sont embauchés. Grâce au décret du 4 mai 1912 accordant la personnalité civile aux firmes soumises à l'imposition, ces dernières se ruent vers le bassin de la Kamtsha (Mpene N., 1986 : 68). Mais leur expansion est aussitôt ralentie par les péripéties de la Première Guerre mondiale. L'occupation systématique du bassin de la Kamtsha ne devient effective qu'avec l'installation, par la C.K., de sa première huilerie de noix de palme et d'amandes palmistes, sur la rive gauche de la Kamtsha, à Modjeka, en 1935.

L'historien Ndaywel è Nziem (1972 : 419) considère l'activité portuaire comme un autre justificatif de l'intérêt porté autrefois par les Européens au pays ding. En effet, affirme-t-il, ceux de ces derniers qui se rendaient vers les régions minières du Kasai et du Katanga circulaient d'abord sur le Kasai avec leurs bateaux à vapeur ; ils devaient faire escale surtout à Eolo, Mangai, Pangu et Dibaya pour se ravitailler en denrées alimentaires et en bois.

Demeurées pendant plus de trente ans le fait des compagnies commerciales²⁶ (belges surtout), la présence et l'influence européennes au pays des Ding se sont renforcées avec l'arrivée des missionnaires, catholiques belges essentiellement. Depuis 1908, ils disposaient d'une mission à Pangu et de quelques postes secondaires, chez les Ding Mbensie surtout. La christianisation massive et l'instruction scolaire assurées par ces religieux reposaient sur un dense réseau d'acteurs, tant autochtones qu'européens, ayant des contacts directs ou indirects entre eux. Cette venue s'est opérée dans l'ordre de succession suivant : les

²⁶ En voici certaines : SAB, une société anonyme belge : 1888 ; Nieuwe Afrikanische Handels Vennootschap (NAHV), société hollandaise : 1889 ; Belgika : 1894 ; Djuma et La Kasaienne (sociétés anonymes belges) : 1898 ; Loanje (société anonyme belge) : 1899 ; Compagnie du Kasai : 1901.

missionnaires de la congrégation de Scheut (ou les scheutistes) venus de la préfecture apostolique du Haut-Kasai se sont installés à Mpangu²⁷ en 1908, les jésuites à Ipamu en 1921 (transfert de la mission de Pangu) et les oblats de Marie-Immaculée à Ipamu à partir de 1931.

Enfin, la dernière vague d'immigrés européens a été celle des agents de la Territoriale, arrivés à partir de 1913 à la suite de la création du territoire de la Kamthsa-Lubue (chef-lieu Dumba-Mulasa, dans l'actuel secteur de Madimbi au Kasai occidental). Ce territoire appartenait alors au district du Kasai.

3.7 L'organisation administrative de l'ère coloniale

Le bien-fondé de cette section est d'apporter les clarifications nécessaires à la compréhension d'éventuels faits anthroponymiques rattachés aux méandres des structures administratives du pays ding. Nous utilisons le terme *méandres* parce que la cohabitation entre l'organisation politico-administrative précoloniale et celle imposée par le colonisateur, la nomenclature des institutions de même que celle des acteurs sociaux, le positionnement et les rôles respectifs de ces derniers dans la hiérarchie instaurée, la mouvance des frontières naturelles, ethniques, administratives et ecclésiastiques, etc., rendent parfois malaisées la lecture et la compréhension des faits historiques survenus en territoire ding.

A. Une ethnie, deux régions géographiques et quatre sous-régions

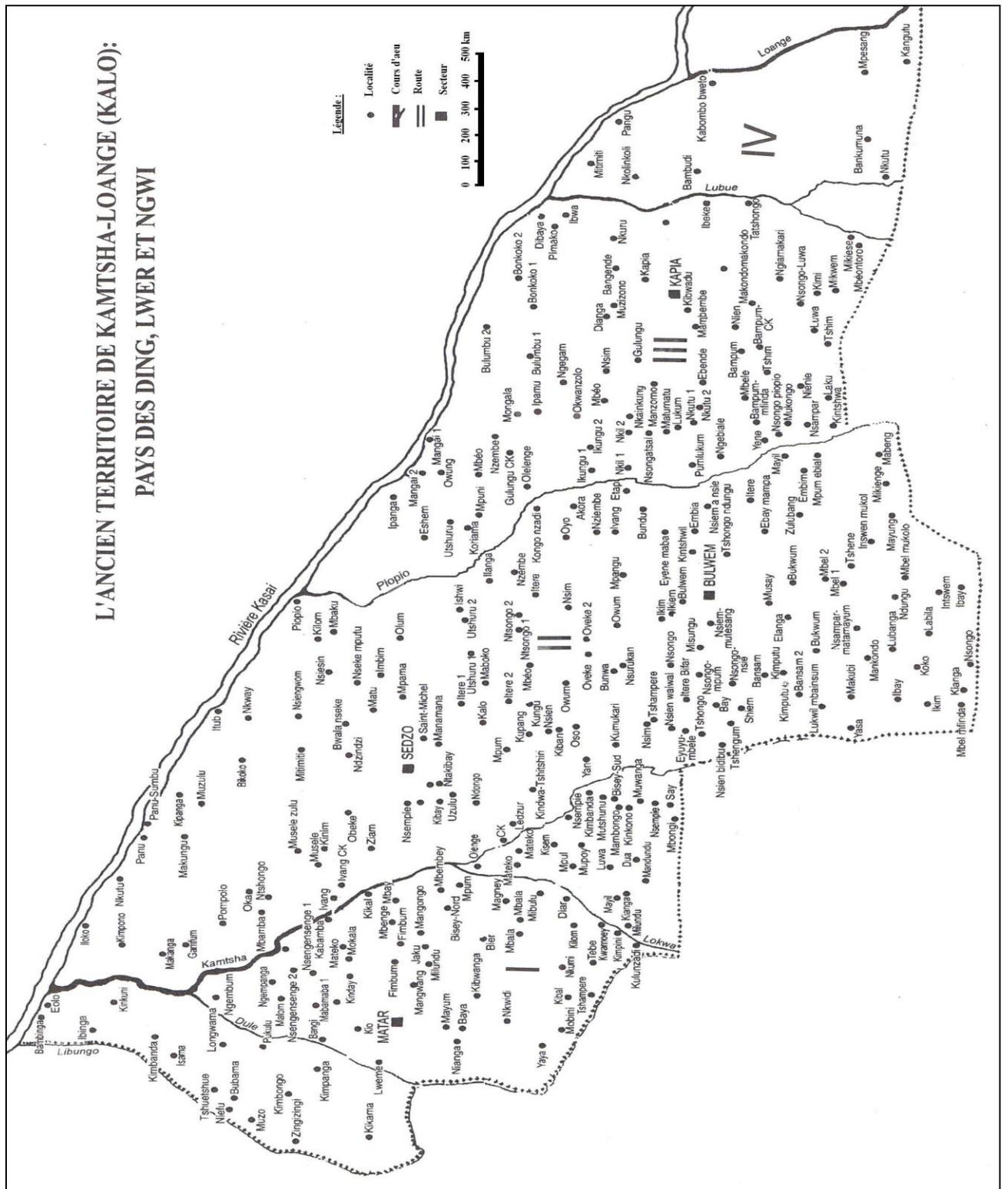
Le territoire que les Ding partagent avec les Lwer, les Mpur et les Ngwi a quelque peu la forme d'un trapèze ayant sa grande base au nord et la petite base au sud (voir la carte 5, page 84). Ses côtés sont constitués par le cours d'eau Kasai au nord, la Loange à l'est, la Libungo au nord-ouest et, au sud, une ligne est-ouest correspondant presque au parallèle 5. La rivière Piopio ou Lie, un des affluents du Kasai, forme la limite naturelle entre les Ding dits de la Kamtsha (ou Ding occidentaux) et ceux appelés Ding Mbensie (ou Ding orientaux). En effet, du nord au sud, ce cours d'eau divise l'espace ding en deux régions géographiques quasi parallèles : celle s'étendant de la Piopio à la Loange (région habitée par les Ding Mbensie et traversée par la Lubue) et celle qui va de la Piopio à la Libungo (fief des Ding de la Kamtsha, traversé par la Kamtsha).

Ces deux régions géographiques (l'Entre-Piopio-Libungo et l'Entre-Piopio-Loange) connaissent chacune une subdivision facilitée par un grand cours d'eau. La Kamtsha divise la région géographique des Ding de la Kamtsha en deux sous-régions géographiques : l'*Entre-Libungo-Kamtsha* (I) et l'*Entre-Kamtsha-Piopio*

²⁷ Mpangu ne se trouvait pas en pays ding, mais plutôt sur la rive droite du Kasai, en face du village Pangu. Entre 1909 et 1921, les Ding s'y rendaient par petits groupes pour se faire convertir et recevoir le sacrement de baptême. Ils se rendaient parfois dans d'autres missions catholiques et protestantes créées dans l'actuel district du Kwilu, surtout entre 1912 et 1921 (Kikwit Sacré-Coeur : 1912 ; Leverville-Soa : 1915 ; Djuma : 1919 ; etc.).

(II). La Lubue fait de même dans la région des Ding Mbensie, qu'elle divise en l'*Entre-Piopio-Lubue* (III) et l'*Entre-Lubue-Loange* (IV).

Carte 5 : les régions et les sous-régions géographiques du pays ding



Sources : Archives personnelles de Nestor Lepina et de Lay Tshiala.

Régions : I + II = les Ding de la Kamtsha ou Ding occidentaux ; III + IV = les Ding Mbensie ou Ding orientaux.

Sous-régions : I = Entre-Libungo-Kamtsha, II = Entre-Kamtsha-Piopio, III = Entre-Piopio-Lubue, IV = Entre-Lubue-Loange.

B. Le découpage administratif

L'autorité coloniale va tenir compte de cette quadripartition naturelle du pays ding dans sa démarche d'organisation territoriale. Elle crée en ce lieu des unités administratives dont les limites emboîtent celles des quatre sous-régions ci-dessus. Elle supprime toutefois la Piopio comme frontière ; ce qui modifie quelque peu la configuration et ramène le nombre des sous-régions à trois : l'*Entre-Libungo-Kamtsha*, l'*Entre-Kamtsha-Lubue* et l'*Entre-Lubue-Loange*. Ces trois sous-régions connaîtront des trajectoires administratives diverses, avant leur unification au sein d'une seule et même entité en 1935 (voir le tableau 1, page 86). En effet, dès la création des districts (premières circonscriptions administratives en date, de ce type), selon l'arrêté royal du 28 mars 1912, l'*Entre-Libungo-Kamtsha* est affectée au district du Kwango (chef-lieu Bandundu) tandis que l'*Entre-Kamtsha-Lubue* et l'*Entre-Lubue-Loange* intègrent le district du Kasai (chef-lieu Lusambo). Les Ding sont donc répartis dans deux districts différents.

Au moment de la division des districts en territoires, en 1913, le fossé se creuse davantage entre les trois sous-régions : elles sont réparties dans trois territoires différents. Dans le district du Kwango, morcelé en 10 territoires²⁸ par l'ordonnance du gouverneur général N° 132/2 du 5 septembre 1913, l'*Entre-Libungo-Kamtsha* est rattachée au territoire de Bulungu (chef-lieu Bulungu) ; puis, dès 1917, elle fait partie du territoire de Niadi nouvellement créé (chef-lieu Niadi) (*Bulletin administratif et commercial*, 1913 : 552). Ce territoire est supprimé en 1932 et son espace résorbé par le territoire du Moyen-Kwilu (ex-Bulungu²⁹). Mais les frontières restent vagues pendant quelques années, au point de transformer l'*Entre-Libungo-Kamtsha* en une sorte de *no man's land*.

Dans le district du Kasai, l'*Entre-Kamtsha-Lubue* est érigée en territoire de Kamtsha-Lubue (chef-lieu Mulasa chez les Pende, puis Idiofa à partir de 1927 (ordonnance N° 77 du 28 septembre 1927). En 1930, ce territoire est annexé au district du Kwango où se trouve déjà l'*Entre-Libungo-Kamtsha* (Mpene N., 1986 : 69). Quant à l'*Entre-Lubue-Loange*, elle relève dès le départ du territoire de Basongo (chef-lieu Basongo, chez les Lele) et du district du Kasai. Vingt-deux ans plus tard, la voici résorbée par le territoire de Kamtsha-Lubue grâce à l'ordonnance N° 35/AIMO du ministre des Colonies, datée du 15 mars 1935.

L'ordonnance du 15 mars 1935 réorganise du même coup le territoire de Kamtsha-Lubue : elle recule ses limites jusqu'à la Loange à l'est et jusqu'à la

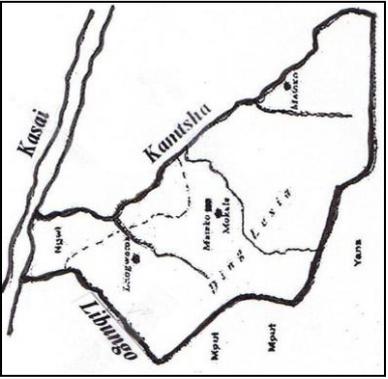
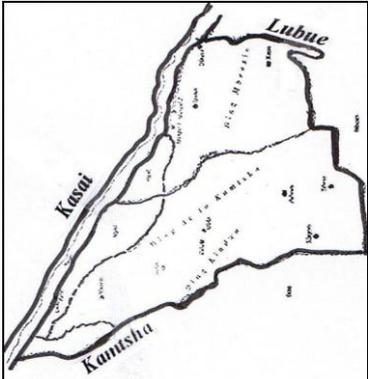
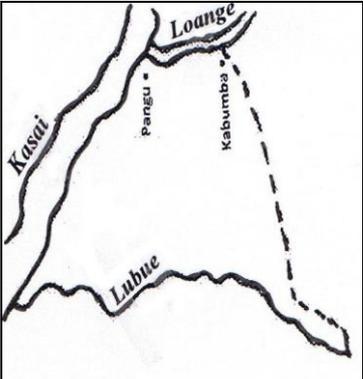
²⁸ Les dix territoires sont : Bas-Kwilu (actuel Bagata ; chef-lieu Bandundu), Bindu (chef-lieu Bindu), Bulungu (chef-lieu Bulungu), Gete (chef-lieu Gete), Haut-Kwango (chef-lieu Panzi), Inkisi-Kwango (chef-lieu Popokabaka), Kandale (chef-lieu Kandale), Kapanga (chef-lieu Kapanga), Kikwit (chef-lieu Kikwit) et Lukula (actuel Masimanimba ; chef-lieu Yeye).

²⁹ En 1934, la chefferie ding de Gemineye ou Kaminay est recensée sur le territoire du Moyen-Kwilu (ex-territoire de Bulungu).

Libungo au nord-ouest. Les trois sous-régions géographiques du pays ding sont ainsi unifiées au sein du territoire de Kamtsha-Lubue redimensionné et appartenant au district du Kwango. Dès lors commence le parcours administratif commun à tous les Ding.

Par l'ordonnance N° 30/AIMO du 21 mars 1935, le gouverneur général remplace la dénomination « territoire de Kamtsha-Lubue » par « territoire d'Idiofa » (chef-lieu Idiofa). Ensuite, en vertu de l'ordonnance N° 21/60/AIMO du 25 février 1954, relative à l'organisation administrative de la province de Léopoldville, le gouverneur général crée le district du Kwilu ; le territoire d'Idiofa en fait partie, jusqu'à ce jour.

Tableau 1 : les appartenances administratives des sous-régions ding, 1908-1960

L'Entre-Libungo-Kamtsha	L'Entre-Kamtsha-Lubue	L'Entre-Lubue-Loange
		
<p>District du Kwango: 1912-1954 District du Kwilu: dès février 1954</p> <p>-----</p> <p>Ter. de Bulungu: 1913-1917 Ter. de Niadi: 1917-1932 Ter. Moyen-Kwilu: 1932-1935 Ter. Kamtsha-Lubue: 15 mars 1935 Ter. d'Idiofa: dès le 21 mars 1935</p> <p>-----</p> <p>Prov. du Congo-Kasai: 1924-1933 Prov. de Léopoldville: 1933-1960</p>	<p>District du Kasai: 1912-1930 District du Kwango: 1930-1954 District du Kwilu: dès février 1954</p> <p>-----</p> <p>Ter. Kamtsha-Lubue: 1913-1935 Ter. d'Idiofa: dès le 21 mars 1935</p> <p>-----</p> <p>Prov. du Congo-Kasai: 1924-1933 Prov. de Léopoldville: 1933-1960</p>	<p>District du Kasai: 1912-1935 District du Kwango: 1935-1954 District du Kwilu: dès février 1954</p> <p>-----</p> <p>Ter. de Basongo: 1913-1935 Ter. Kamtsha-Lubue: 15 mars 1935 Ter. d'Idiofa: dès le 21 mars 1935</p> <p>-----</p> <p>Prov. du Congo-Kasai: 1924-1933 Prov. du Kasai: 1933-1935 Prov. de Léopoldville: 1935-1960</p>

Sources : *Bulletin administratif du Congo belge*, 1933, 1935 ; *Bulletin administratif et commercial du Congo belge*, 1913 et 1918 ; *Bulletin officiel du Congo belge*, 1933. (Prov. = province ; Ter. = territoire)

Ce tableau renseigne sur les différents lieux-dits, qui devraient normalement abriter les archives administratives référant aux Ding et fort précieuses pour une étude comme celle-ci. L'espoir de les retrouver s'est amenuisé. Redisons que, de nos jours, il est difficile de mener des investigations d'ordre historique sur le pays ding d'avant le milieu des années 1930. Cela ne manquera pas de se faire

remarquer dans la présente dissertation. Que le lecteur veuille ne pas nous en tenir rigueur.

C. La création des circonscriptions indigènes

Les chefferies et sous-chefferies sont les premières circonscriptions indigènes ayant vu le jour au pays des Ding. Ce sont des groupements précoloniaux dont l'existence, l'organisation et le fonctionnement sont reconnus par l'autorité coloniale. Elles doivent leur existence d'abord au décret du 2 mai 1910, puis à l'ordonnance du 23 août 1910 qui définit les mesures d'exécution de ce décret.

Nous savons avec certitude que les premières entités du genre n'ont vu le jour chez les Ding qu'à partir de juillet 1921, avec la création des chefferies de Monkene (devenue chefferie *Badinga Bambentshia* en 1930) et de Ntoro, chez les Ding Mbensie (Nkay M. F., 2006 : 217-218). Mais certains témoignages indiquent que la toute première chefferie créée (peu de temps après le décret du 2 mai 1910) serait une autre « chefferie Monkene » qui aurait été constituée de quatre sous-chefferies : Ibo, Kalanganda, Munken Mbel et Ntor (Nkay M. F., 2001 : 33). Chez les Ding de la Kamtsha, les documents administratifs signalent l'existence de la chefferie de Gamineye (actuel Kaminay) à partir de 1927 ; mais sa création serait antérieure à cette date.

Le décret du 5 décembre 1933 sur les chefferies et les secteurs administratifs est entré en vigueur le 1^{er} avril 1935. Dans le cadre de sa mise en application au pays des Ding, l'administrateur territorial d'Idiofa, Arthur Joseph G. Bouteille, est chargé d'organiser, entre 1935 et 1937, les groupements ding précoloniaux en circonscriptions reconnues par l'autorité européenne. Dans un rapport daté du 20 août 1937, il dresse à l'intention du Commissaire de district du Kwango la liste, ci-après, des groupements indigènes non encore organisés des deux rives de la Kamtsha :

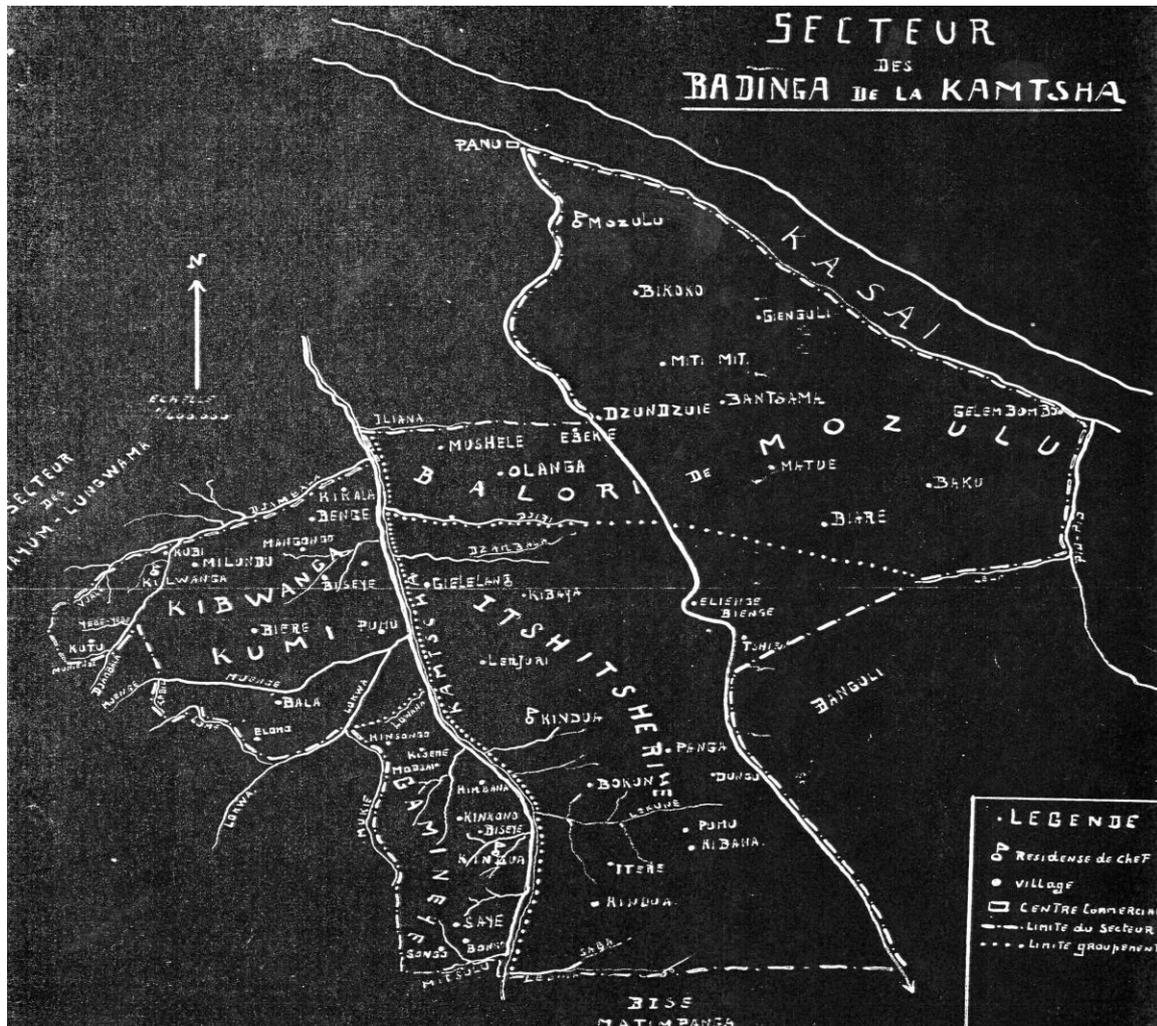
- | | |
|-------------------------|----------------------|
| - Banguli de Kumukar | - Badinga de Mayum |
| - Badinga d'Itshitsheri | - Badinga de Kienge |
| - Badinga de Munansongo | - Balori de Lungwama |
| - Badinga de Kibwanga | - Balori de Kumukar |
| - Badinga de Kumi | - Balori de Mozulu |
| - Badinga de Gamineye | - Banzadi |
| - Badinga de Luem | |

Excepté les groupements Balori de Kumukar, Balori de Lungwama, Balori de Mozulu, Banguli de Kumukar et Banzadi (ou Nzadi, Nzari, Nzial, Banzial), les huit restants abritent des populations exclusivement ou en grande majorité ding.

Dans la foulée, après des enquêtes ethnographiques préalablement menées parmi les Ding, l'administrateur crée quatre secteurs : *Badinga de la Kamtsha* (voir la carte 6 ci-dessous) ou l'actuel Sedzo (voir la carte 12, page 268) le 29

décembre 1937, *Badinga Bambensie* ou l'actuel Kapia (voir la carte 7, page 89) le 22 novembre 1948 (décision N° 366/AIMO/48), *Ndule* ou Matar ou encore l'actuel Mateko le 23 novembre 1948 (décision N° 385/AO) et *Kamtsha-Piopio* ou l'actuel Bulwem le 24 novembre 1948 (décision N° 2103/AO) (Mpene N., 1986 : 70).

Carte 6 : le secteur des Badinga de la Kamtsha en 1937



Source : Bouteille A. J. G., 1937.

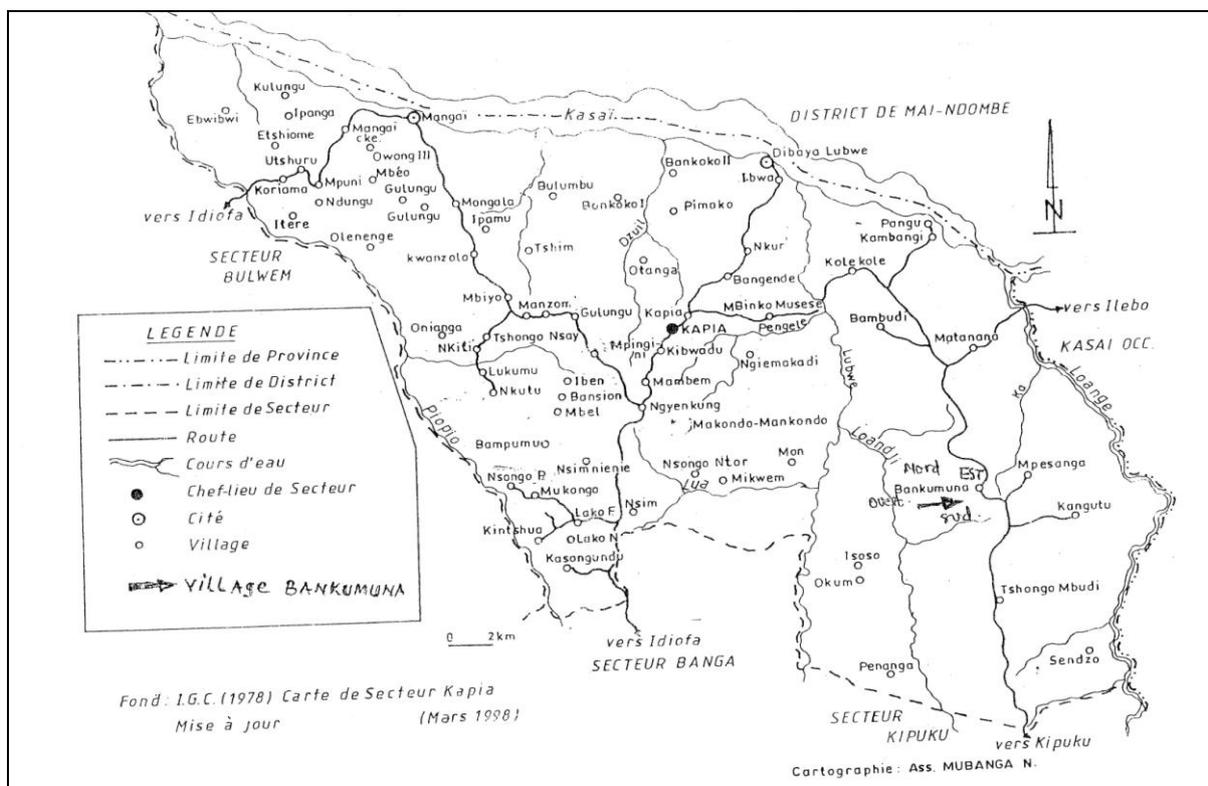
Dans l'arrêté n° 480/SEC.AO du 29 décembre 1937, portant création du secteur des Badinga de la Kamtsha, il est stipulé ceci (Archives territoriales d'Idiofa, 1937) :

« Vu les rapports d'enquête en date du 8 octobre et du 13 décembre 1937 de l'administrateur territorial principal, délégué à cette fin par décision du commissaire de district du Kwango ; considérant que les groupements indigènes de KIBWANGA, BALORI, de MOZULU, TSHITSHERI, GAMINAY, KUMI, sont numériquement trop faibles pour pouvoir se développer harmonieusement dans tous les domaines et qu'il existe des raisons pour les réunir en un même secteur, conformément aux dispositions

de l'article 20 du décret précité (...), les groupements ci-dessous (...) sont réunis administrativement et constituent le secteur de Badinga de la Kamtsha... »

Dans le chef-lieu de chaque secteur ding fonctionne, à partir de 1938, un tribunal de secteur tenu par des notables ding. Par la suite, les agglomérations de Mangai (1937), Dibaya-Lubue (1938) et Panu sont portées au rang de centres extra-coutumiers, aussi appelées *cités* ou *cités indigènes* (Nkay M. F., 2006 : 218) ; des notables autochtones (des Ding y compris) en assurent la gestion au quotidien.

Carte 7 : l'actuel secteur de Kapia (ex-Badinga Bambensie)



Source : Archives personnelles de Nestor Lepina, 1998.

Le parcours du pays ding dénote ainsi un tâtonnement dans son occupation administrative, durant la période d'avant 1935. La disparité des structures et des forces vives et leur ballottage fréquent d'un lieu à un autre entraînent, bien sûr, un éparpillement des sources documentaires, voire leur disparition pure et simple. La période postérieure à 1935 procure une couverture administrative de proximité et assurée par un personnel mieux formé. Les interactions entre communautés deviennent fréquentes et une certaine prospérité économique survient après la Deuxième Guerre mondiale. La christianisation des indigènes et leur scolarisation sont aussi au rendez-vous. Le contexte s'annonce désormais propice à la transformation de l'identité individuelle de l'indigène ; la question de l'anthroponymie des colonisés ne peut alors être négligée par l'État et ses principaux partenaires.

Du point de vue documentaire, il importe de savoir qu'il y a une amélioration par rapport à la période précédente. Mais le prix à payer par le chercheur n'est pas négligeable, car les archives administratives ont disparu, au fur et à mesure des déménagements et suite aux nombreux troubles politiques survenus dans l'actuel district du Kwilu.

La pertinence de ce rappel historique est justifiée par le fait que la réalisation effective des initiatives de l'État, en matière de noms personnels des indigènes (le recensement, l'état civil, l'immatriculation, etc.), dépendra non seulement des institutions mises en place et de la compétence des agents impliqués, mais aussi de la couverture administrative réalisée. Celle-ci était d'ailleurs la base de toute la structure politique et administrative du Congo belge (Ryckmans G., 1995 : 31).

Dans la mouvance du désordre qui marque le lendemain de l'indépendance congolaise, certains représentants territoriaux provoquent une scission dans le district du Kwilu. Les élus provinciaux des régions de Mangai et de Mateko profitent de l'occasion pour réclamer le détachement des secteurs de Bulwem, Kapia, Mateko et Sedzo du territoire d'Idiofa et leur rassemblement au sein d'un nouveau territoire dénommé Kamtsha-Loange (ou Kalo, nom porté par son chef-lieu installé dans le secteur de Sedzo). Appuyée par les chefs coutumiers « sécessionnistes », la revendication aboutit, en février 1963, à la division du territoire d'Idiofa en deux territoires distincts : celui d'Idiofa et celui de la Kamtsha-Loange. En 1967, peu après trois années de rébellion menée par Pierre Mulele et ayant investi la majeure partie du pays ding, le territoire de Kamtsha-Loange est rattaché au territoire d'Idiofa, qui retrouve *de facto* ses anciennes frontières. Mais les velléités séparatistes de la Kamtsha-Loange couvent encore sous les cendres, jusqu'à ce jour.

Les Ding ont donc pu établir progressivement des contacts avec les représentants de la culture occidentale et européenne en particulier. Au regard du cheminement décrit ci-dessus, il nous paraît raisonnable de considérer le début des années 1920 comme le point de départ des échanges socioculturels véritables entre ces deux communautés, échanges susceptibles de déclencher une réflexion ou des retouches sur le système de dénomination des uns et des autres.

De nos jours, les fonctionnaires européens sont introuvables au pays des Ding tandis que les commerçants occidentaux l'ont presque totalement déserté depuis la « zaïrianisation » des petites et moyennes entreprises détenues par les expatriés, au début des années 1970. En effet, les rapports du pays des Ding avec l'économie de marché ont longtemps été assurés par la présence des succursales de petites et moyennes entreprises agricoles (Compagnie du Kasai, Compagnie africaine Cooreman, Fernandes, Huileries du Congo belge, Madail, Plantations Lever au Zaïre, Solbena et autres) installées par des commerçants anglais, belges, espagnols et portugais. Les missionnaires non autochtones sont encore présents chez les Ding, mais leur nombre a sensiblement diminué depuis la rébellion

menée par Pierre Mulele. Des experts occidentaux engagés dans la coopération au développement sillonnent, de temps en temps, le pays ou y effectuent des séjours de durée relativement courte. Les contacts physiques et les échanges directs entre les communautés ding et européenne sont donc, de nos jours, moins serrés et moins tumultueux que sous le Congo colonial. Cependant, le phénomène colonial lui-même est loin d'avoir disparu du pays ding postcolonial ; comme dans bien d'autres régions autrefois dominées, il survit de manière sournoise au travers de ses multiples prolongements contemporains (les médias, le commerce, le système politique, les institutions administratives, les langues allogènes, les « noms civilisés », etc.).

DEUXIÈME PARTIE :
L'ANTHROPONYMIE DING PRÉCOLONIALE

CHAPITRE 4 :

LE CORPUS DES ANTHROPONYMES DING PRÉCOLONIAUX

Les Européens sont arrivés au pays des Ding dans l'ordre suivant : les explorateurs, les commerçants, les missionnaires et les agents de l'État. Les agents commerciaux sont les premiers coloniaux de ce pays et les premiers à s'être réellement « frottés » aux Ding orientaux de la contrée comprise entre la Loange et la Piopio. Rappelons-nous qu'ils ont implanté leur première factorerie à Nzuzadi et à Mangai en avril-mai 1893. Ces premiers contacts réguliers et de proximité, à petite échelle, vont être renforcés par la présence des missionnaires de la congrégation de Scheut, qui s'installent à demeure à Pangu, de 1908 à 1919. Leur pénétration sur le reste du pays ding sera ensuite favorisée surtout par l'entrée en scène de la Compagnie du Kasai (dès 1901), des jésuites de la mission d'Ipamu (1921-1933) et par la création effective des chefferies au début des années 1920.

Compte tenu de cet itinéraire, nous avons divisé en trois phases l'intervalle de temps couvert par cette étude : avant 1885, de 1885 à 1908 et de 1908 à 1960 (*cf. supra*). De ce fait, les adjectifs *précolonial* et *précoloniaux* qualifiant désormais les anthroponymes ding renvoient à ceux d'avant 1885.

Comme il n'y a eu ni publication sérieuse ni véritables listes nominatives sur les Ding avant 1885, nous avons dû nous-mêmes constituer un corpus probant d'anthroponymes précoloniaux en mettant au jour un mode de recherche peu utilisé : l'exploitation des sources orales que les Ding appellent *nsim*.

4.1 Les *nsim* ou récits historiques

Après l'épluchage de nombreux contes, proverbes, berceuses, chants, savoirs et récits historiques ding collectés par quelques chercheurs et par nous-mêmes à des fins diverses, seuls les savoirs historiques se sont avérés pertinents pour la constitution du corpus. Ils renferment, en effet, des anthroponymes sous la forme de simples énumérations sporadiques ou de généalogies, remontant parfois jusqu'à la période d'avant l'arrivée des Européens en terres ding. Nous empruntons le terme « savoirs historiques » à Bruno Martelli (1995 : 376) qui, s'inspirant de Bonte et Échard, lui donne le sens d'« énoncés narratifs à variantes locales et contextuelles, renvoyant à des schèmes explicatifs de l'organisation sociale, donc susceptibles d'ajustements, de transformations et de manipulations ». Les Ding se servent du terme *nsim* (*musim* au singulier) pour désigner ce type de savoirs, c'est-à-dire les récits historico-généalogiques de leurs lignages, clans, villages, chefferies ou ethnies.

Jusqu'à nos jours encore, la parfaite maîtrise des *nsim* confère prestige et pouvoir ; c'est même une condition primordiale pour prendre la direction du groupe. Les *nsim* sont habituellement déclamés dans les tribunaux tant de type précolonial que d'émanation européenne, surtout en cas de différends d'ordre politique et/ou foncier. Nous répétons volontiers qu'ils n'échappent pas à la manipulation, dans certaines circonstances. Peu après les décrets coloniaux du 5 décembre 1933 organisant les circonscriptions indigènes, par exemple, les *nsim* ont connu un réel regain d'intérêt qui s'est accompagné de multiples manipulations ; car le maintien et/ou l'accès au pouvoir politique et foncier reconnu par l'État en dépendait largement. R. Cauwe (cité par G. de Plaen, 1974 : 13) écrivait à ce propos :

« Qu'il y ait plusieurs ou une ou deux possibilités de devenir chef médaillé et nous voyons les intérêts se grouper ou se dissoudre, suivant les chances de l'un ou de l'autre qui narre son origine non pas conformément à la vérité, mais au but qu'il se propose d'atteindre. »

Pour pallier ce genre d'aléas en temps normal, les Ding instituent d'ordinaire un conseil de sages chargé de vérifier séance tenante (et rectifier, si nécessaire) l'exactitude des faits rapportés dans les *nsim* déclamés.

La richesse des *nsim* en anthroponymes précoloniaux est relativement limitée en nombre, car les récits ne remontent pas assez loin dans le temps. Ce handicap oblige à décortiquer un nombre important de *nsim* pour ne constituer qu'un corpus relativement restreint de noms précoloniaux. Nous aimerions d'abord expliquer comment nous avons procédé, dans cet exercice.

Sur le terrain, nous avons sélectionné des personnes-ressources sur la base des informations dont nous disposions concernant les différents clans, villages et groupements ding. Nous leur avons demandé de retracer librement les récits historiques de leurs entités respectives, dans la langue de leur choix. La plupart se sont exprimées oralement en langue kiding (notre seconde langue maternelle, en plus du kikongo), et quelques-unes en kikongo commercial. Certaines l'ont fait de manière individuelle, d'autres en petits groupes de parents et d'autres encore en groupes restreints intégrant même des alliés (ce qui a favorisé la l'itération concrète et la confrontation interne des acquis culturels). Dans ce dernier cas, l'entretien s'est parfois réalisé en plusieurs séances, avec rotation d'interlocuteurs et vérification préalable des séquences précédentes.

Les *nsim* déclamés en langues indigènes étaient immédiatement enregistrés sur cassettes audio, puis traduits en français au moment de la transcription phonétique et complétés ou rectifiés selon les nécessités (en multipliant les visites autant chez les informateurs eux-mêmes que chez les sages capables d'élucider d'éventuelles tensions ou les contradictions effectivement apparues sur certains faits mineurs).

Au cours de la transcription, nous avons appliqué aux noms propres la graphie qui nous semblait la plus proche de la structure linguistique du kiding (la langue des Ding), que nous maîtrisons ; mais elle s'éloigne parfois de celle utilisée par d'autres chercheurs. Comme le kiding est encore une langue orale et à parlars variant selon les contrées, une graphie standardisée est loin d'être mise à jour, c'est-à-dire que cette langue ne possède pas de système de transcription phonétique formalisé (*cf. supra*). Même le R.P. Joseph Mertens, auteur d'une grammaire du kiding (ou kidzing) et d'un lexique kiding-français et français-kiding, n'a pas osé élaborer un tel système. Pour transcrire le kiding, chacun se débrouille donc à sa manière ; ce qui donne lieu à un foisonnement de variantes, mais qui se valent toutes. Nous notons par exemple « Namuying », alors qu'un autre chercheur écrit « Ngamuying » ; ou bien, quand tel interlocuteur prononce « Kpol-Kpol » et tel autre « Epol-Epol » pour référer à une même personne, nous transcrivons « Epol-Epol », parce que c'est la forme la plus répandue.

À la fin de certains récits, nous figurons la liste des noms précoloniaux qu'ils renferment. Pour distinguer clairement les femmes des hommes à partir de leur nom dans les listes, nous avons adopté systématiquement la notation (F) devant les noms des femmes et aucune devant ceux des hommes. Ce choix nous semble adéquat, dans la mesure où les noms personnels des femmes apparaissent dans les récits moins souvent que ceux des hommes.

Les *nsim* collectés se caractérisent par une grande variété du point de vue de la forme, mais tout en offrant deux tendances majeures : ceux qui privilégient la succession des événements dans l'espace et dans le temps, ainsi que ceux qui valorisent la filiation généalogique. Dans le choix des quatre *nsim* modèles que nous allons maintenant restituer *in extenso*, nous avons tenu également compte de cette bipolarisation, en plus du genre d'institution sur lequel se rapporte le récit (lignage, clan ou village) et surtout de la richesse en noms précoloniaux. Ainsi, les trois premiers *nsim* appartiennent à la première tendance évoquée et ils concernent le clan, le village ainsi que le lignage ; le *nsim* restant renvoie à la tendance généalogique et au clan.

Au terme des récits, nous présenterons d'abord le corpus des anthroponymes précoloniaux issus des *nsim* collectés par les historiens ding (tels que Lupwe Mwey'Abel et Nkay Malu Flavien) ; puis, ce sera celui des anthroponymes fournis par les *nsim* relevant de nos propres investigations.

4.2 Les *nsim* collectés par l'historien ding Lupwe Mwey'Abel

Dans le cadre d'un travail académique, Lupwe Mwey'Abel a récolté, en 1976-1977, dans le Bas-Kasai, dix-huit traditions historiques du clan appelé Ntuyen (ou Ntsoi, Ntswan, Tshene, Kindwa). Le clan désigne ici un ensemble de personnes ne vivant pas forcément ensemble, mais unies par un lien de consanguinité réel ou qui se considèrent comme formant un même groupe social, du fait qu'elles sont

collectivement désignées par le même nom (Durkheim E., 1968 : 142-143). Douze des dix-huit récits provenaient du pays ding (villages Bisey-Sud, Ebay, Ipamu, Kilom, Kimput, Kinday, Kindwa, Mibulu, Nkumukari, Ntsyen, Vien I et Vien II), trois du pays ngwi (villages Iswi, Mateko Kufunda et Mpwom), deux du foyer yans (villages Mbele-Mbele et Mukul Ebial) et un du pays mput (village Mpul).

Ces récits sont relativement courts et centrés surtout sur la période précédant l'arrivée des Européens. Bien des noms d'ancêtres qu'ils contiennent sont, de ce fait, ceux auxquels l'attribut « précolonial » s'applique parfaitement. Pour éviter une certaine monotonie, nous ne restituerons ici qu'un seul récit, tel qu'il a été traduit du kiding et transcrit par Lupwe Mwey'Abel lui-même. Il est représentatif et nous mettrons en relief sa richesse en anthroponymes précoloniaux. L'orthographe des noms propres reste celle préconisée par le chercheur, mais dans la récapitulation nous ajoutons la mention (F) chaque fois qu'il est question d'une personne de sexe féminin. La carte 5 (page 84) permet de repérer certains villages cités dans les *nsim*.

Quelques indications phonétiques préalables sont nécessaires pour la lecture des mots en langue kiding :

- /u/ se prononce /ou/ (*Musim* = Mousim) ;
- /s/ équivaut à /ss/ : *Babisal* = Babissal ;
- La diphtongue /oe/ se prononce /eu/ : *Muloe* = Mouleu ;
- La semi-voyelle /w/ s'articule /oue/ (*Bwal* = Boual, *Mwol* = Mouol) ;
- La nasale *ŋ* se lit /ng/ comme dans (Jacques) Lang : *Kibwang* = Kibouang

Nsim N° 1 : le récit historique du clan Ntsyen (du chef Munda-Munda)
Village Kindwa³⁰, groupement Tshitshiri, secteur de Sedzo (voir la carte 5, page 84)

...

Note : « Les récits historiques, en général, peuvent être objets de manipulations. Le présent *nsim* ne peut, en aucun cas, servir de pièce à conviction hors contexte scientifique »

« Notre clan est nommé Ntsyen ou bien Kindwa ; ce qui signifie : clan peuplé. Nous provenons de la région de Mulasa, plus précisément de Kwamilung, un village qui se trouvait dans la contrée des Ding Mbensie. De Kwamilung, nous avons côtoyé les rives de la rivière Kamtsha, après avoir traversé la Mulasa, pour pénétrer dans le pays des Lori ou Lwer. Notre traversée a été facilitée par notre “lusia”, un serpent de plus de dix mètres de long qui nous a servi de pont. Nous avons quitté Kwamilung parce que nos ancêtres y étaient considérés comme des étrangers ; la contrée appartenait aux Mbensie. Ces derniers nous ont priés de descendre vers l’aval où nous pouvions trouver des terres inoccupées. Ngandie était le chef qui nous conduisait depuis Kwamilung jusqu’à Musiang Nzial, notre premier village dans le pays des Lwer.

Ce village se situait à courte distance de l’actuel village Kindwa. Nous n’avons pas rencontré de résistance, tout au long de notre parcours. Nous ne sommes pas restés longtemps à Musiang Nzial, à cause de décès répétés. En outre, beaucoup de nos enfants se noyaient dans la Kamtsha. Aussi Ngandie a-t-il décidé d’abandonner ce village. Tout le clan est allé ensuite s’installer à Mpud Liba, qui a pris plus tard le nom de Kindwa Tshitshiri. De Musang Nzial à Mpud Liba, le clan comptait en son sein quelques hommes intègres qui étaient les frères de Ngandie, notamment Bilika Bar, Itsitsiri, Minsem, Ntsola, Mukar a Kindwa (F), Munda-Munda et Nima.

À Mpud Liba, notre clan a connu un grand événement que l’on a appelé “la guerre des léopards (nkwe)”. Cette guerre nous a opposés au clan Mpum que nous avons rencontré, déjà installé et considéré comme clan cheffal dans la région de Mpud Liba. Un membre de ce clan a épousé une femme de notre clan Ntsyen et ils ont eu un garçon. Un jour, ce garçon est tombé malade. Ses oncles maternels (du clan Ntsyen) l’ont emmené chez un guérisseur. Ce dernier a exigé au préalable du vin de palme, avant de soigner le petit garçon. Mais les oncles du malade n’en avaient pas apporté et ils ont été obligés de retourner chez eux avec le malade. Sur le chemin du retour, ils ont rencontré Nkum Mpum, le chef du clan Mpum et grand chef de la contrée. Celui-ci faisait la ronde de ses palmeraies pour tirer le vin de palme. Sans tarder, nos oncles lui ont soumis leur problème. Le chef Nkum Mpum s’est montré compréhensif. Mais en tant que grand chef du pays, il n’a pas accepté de monter dans le palmier en présence de ses sujets. Mes oncles ont continué à le supplier, étant donné la gravité de l’état de santé de l’enfant. Finalement, Nkum Mpum a consenti de rendre service à son petit neveu malade (l’enfant était fils d’un homme appartenant au même clan - Mpum- que Nkum Mpum). Il a grimpé dans le palmier, après avoir pris soin de déposer ses insignes de pouvoir au bas du palmier. Lorsqu’il est arrivé loin du sol, les oncles du malade se sont emparés des insignes du pouvoir et ils les ont enfilés sur le corps du garçon malade.

³⁰ Informateurs : Lolo, Mabundu, Makwasa et Munda-Munda (chef du groupement Tshitshiri).

Car, à leurs yeux, Nkum Mpum s'est déshonoré en grimant dans le palmier en leur présence.

Nkum Mpum n'est pas parvenu à récupérer ses insignes de grand chef sur place. La nouvelle a atteint le village. Les notables et les dignitaires, après avoir entendu les deux parties, se sont accordés pour considérer que le petit garçon, qui portait déjà les insignes du pouvoir, devenait de facto le grand chef de tout le territoire soumis par Nkum Mpum. Le nouveau chef, membre de notre clan Ntsyen, a alors reçu le nom de Nkum Itsitsiri (Itsitsiri ou Itshitshiri = petit ; donc *Nkum Itsitsiri* signifie : petit ou très jeune chef). Une guerre a ensuite éclaté entre notre clan et le clan Mpum pour l'hégémonie politique. Nous en sommes sortis vainqueurs grâce à nos nkwe (léopards magiques) qui dévoraient les membres du clan Mpum au point de vouloir les exterminer. En plus des nkwe, nous utilisions aussi le ndeem (sorte de piège magique qui terrasse la victime). Le clan Mpum a fini par capituler et reconnaître notre clan comme clan cheffal pour la contrée. Cette reconnaissance a marqué la fin des hostilités.

Ensuite, la vie a repris son cours normal. Le gibier abondait dans la forêt. Les gens mangeaient à leur faim. Mais chaque fois que les membres de notre clan mangeaient l'oiseau lubun, le poisson liliim et le ngub (hippopotame), eux-mêmes ou leurs enfants tombaient malades. Comme cela arrivait fréquemment, nos ancêtres ont compris que ces trois éléments constituaient nos interdits alimentaires claniques et ils ont donc été reconnus comme nos ancêtres totémiques. La maladie provoquée habituellement par la violation de ce genre d'interdits claniques est appelée mbil, nom par lequel les Ding désignent aussi le clan. Un membre de notre clan affecté par cette maladie ne peut être soigné que par un guérisseur de notre clan.

Pendant longtemps, les membres du clan Ntsyen ont vécu dans une atmosphère fraternelle, jusqu'à la mort de Ngandie ; Bilika Bar lui a succédé. Il y a eu ensuite des querelles, à telle enseigne que le clan s'est scindé en plusieurs branches, dont la plupart ont quitté Mpud Liba pour se fixer définitivement à Olenge, Kikal, Vien, Mateko, Bisey-Sud, Mbele-Mbele et Nkumukari. Parmi ces dissidents figuraient : Nkuluseng, Nkum Pang, Nkum Itsitsiri (II ?), Mukeb, Bunkoem et Pang.

La branche installée à Nkumukari était conduite par Nkuluseng. Elle s'est installée d'abord à Ntsiam, puis à Makub où résidaient déjà le clan Ntshong du chef Mymy, le clan Lam du chef Lam ainsi que le clan Mpum (clan cheffal) du chef Tuu la Mpum. Une guerre a ensuite éclaté entre Nkuluseng et le clan Mpum ; la victoire est revenue à Nkuluseng et celui-ci s'est emparé du pouvoir jusqu'à l'arrivée des Blancs. C'est Nkuluseng qui les a reçus pour la première fois dans notre région. Les Blancs en question étaient des commerçants. Ils étaient accompagnés de soldats Baluba et ce sont ces derniers qui ont introduit la monnaie nzim a nzim (cauris) chez nous ; auparavant, nous utilisions le miang nkay (barres de cuivre) comme monnaie.

Ces Blancs nous ont imposé la récolte de mbuum (caoutchouc) qu'ils achetaient, en plus des esclaves, de l'ivoire et de l'huile de palme, dans les centres commerciaux qu'ils ont ouverts à Lubung a Nton a dzwa Bar (= port pour tuer les gens malignement) et à Likyn a Pang, situés entre Nkumukari et Kindwa, mais sur la rive gauche de la Kamtsha. Bon nombre de ces Blancs ont été assassinés par les indigènes, car ils étaient trop exigeants et méchants envers nous. Nkuluseng lui-même était souvent arrêté ; mais il réussissait chaque fois à s'évader, grâce à ses fétiches.

Un jour, un Blanc venu de Mangai a été assassiné par un indigène nommé Keled, un borgne. Les Blancs de Mangai se sont mis à rechercher Nkuluseng qu'ils considéraient

comme responsable du meurtre. Mais Nkuluseng est parvenu à mettre la main sur le vrai meurtrier, Keled, et l'a remis aux Blancs de Mangai. Ces derniers ont alors reconnu Nkuluseng comme le grand chef de la région ; ce qui a accru son prestige et celui de son clan.

Parti combattre aux côtés de son ami Nkaminay opposé aux gens de Mbele-Mbele, Nkuluseng a été blessé par une flèche empoisonnée. Il est décédé peu après chez lui, malgré les soins prodigués par un certain Ngaal a Mpang. C'est Ngambay qui lui a succédé. À la mort de ce dernier, la cheffesse Nkum Mukar a dû hériter du trône car il n'y avait plus dans son groupe, à Nkumukari, un homme adulte capable d'assumer la fonction. »

Vingt-quatre noms ding précoloniaux sont cités dans le récit historique ci-dessus :

01. Bilikabar	09. Munda-Munda	17. Nkum Itsitsiri
02. Bunkoem	10. Mymy	18. Nkum Itsitsiri II
03. Itsitsiri	11. Ngaal a Mpang	19. Nkum Mpum
04. Keled	12. Ngambay	20. Nkum Mukar (F)
05. Lam	13. Ngandie	21. Nkum Pang
06. Minsem	14. Nima	22. Ntsola
07. Mukar a Kindwa (F)	15. Nkaminay	23. Pang
08. Mukeb	16. Nkuluseng	24. Tulampum

Le corpus des récits historiques collectés par Lupwe Mwey'Abel nous a fourni cent trente-huit anthroponymes précoloniaux, dont dix portés par des femmes (F) et cent vingt-neuf par des hommes ; ils figurent dans l'annexe I (page 409).

4.3 Les *nsim* relevant de nos propres investigations

Ils sont généralement longs et ils couvrent aussi bien la période antérieure à l'arrivée des Européens que celle d'après. Ils sont donc à même de renseigner sur le système anthroponymique précolonial et sur celui déjà influencé par le modèle européen. Nous en avons récolté trente-huit au total ; mais, pour des raisons de commodité, nous ne restituerons que trois *in extenso*.

Nsim N° 2 : le récit historique du village Mpum³¹
Groupement Munim, secteur de Sedzo (voir la carte 5, page 84)

...

Note : « Les récits historiques, en général, peuvent être objets de manipulations. Le présent *nsim* ne peut, en aucun cas, servir de pièce à conviction hors contexte scientifique »

« Le temps du commencement »

Mpum est l'un des huit villages du groupement Munim. Son fondateur s'appelait Vila. Il provenait de Mpum central, sur la rive droite de la Kamtsha, dans le groupement Tshitshiri. Après avoir quitté ce Mpum avec sa sœur Ngameen, Vila arrive à Ledzur chez le chef Mupan. Celui-ci lui dit : "Il n'y a pas assez de terres ici et, puisque tu es porteur d'anneaux de chef comme moi, nous ne pouvons pas vivre l'un à côté de l'autre." Après quelques jours, Mupan accompagne ses deux hôtes sur l'autre rive de la Kamtsha jusqu'à Nsienkar, où s'est déjà installé un membre du clan Nsong. Vila et sa sœur continuent leur route, traversent la Lokwa et allument enfin leur feu sur un terrain vacant. Vila parcourt ensuite la zone environnante pour délimiter sa portion de terres. Il fixe ses frontières nord et nord-est avec Nkum Mutshun (du village Bisey-Nord), Mupepe du clan Musiel, Ntieme du clan Kisem, Naadie du clan Mutshun (village Bier), Nkum a Shwi du clan Mpum et les oncles de Mudiari Jules du clan Nkil. Nkum a Shwi est arrivé dans la région juste après Vila, en empruntant presque le même itinéraire, mais il a traversé la Lokwa et la Djambal un peu en amont.

Au moment où Nkum Kiter du clan Nsong (village Mateko) s'évertue à réunir en un seul lieu tous les clans de la contrée de Mateko, Isamper Inkna (du clan Nsong) et sa sœur Namwan quittent Mateko et s'en vont rejoindre Vila dans son nouveau village. Ils y vivent désormais à quatre (deux femmes et deux hommes) et représentent deux clans différents : le clan Mpum de Vila et le clan Nsong de Isamper Inkna. Par la suite, les deux hommes deviennent beaux-frères l'un de l'autre : Vila épouse Namwan et Isamper Inkna se marie avec Ngameen. Vila assume la fonction de chef du village et Isamper Inkna celle de "kapita" (régent). Depuis lors, nos chefs sont toujours du clan Mpum et les kapita toujours membres du clan Nsong.

Ngameen et son mari Isamper donnent naissance à cinq enfants : Mukar Hun (F), Yafer (F), Ikun Mukar a Mpum (F), Maya (F) et Mumbiar Mfung (H). Le chef Vila en est très heureux car la survie de son clan et la transmission interne du pouvoir sont ainsi assurées. Dans cette deuxième génération, Mukar Hun se marie dans le clan Nsong du village Mbeng et elle engendre 5 garçons : Ibakia, Mumbiarfung (II), Manteka, Gabriel et Ndeke Jean. Yafer épouse Ledub (clan Kisem), le chef du village Bisey-Nord ; d'elle naissent cinq enfants : Mambula André, Matswe, Mazono Sylvain, Asalnde et Bidiari Constantin. Maya contracte un mariage par rapt avec un homme du clan Mutshun du chef Mangwang, dans le village Mangwang ; elle devient mère de plusieurs enfants, dont deux filles mariées dans les

³¹ Informateurs : Munin Marcel-Antoine (chef du groupement Munim) ; pour le clan Mpum : Bidiari Constantin, Bisinkam, Falanka Stéphane, Kibwang Vincent, Lepina Nestor, Madi, Makiere, Mambula André, Mazono Sylvain, Mpalay, Mukwa Gabriel, Mwasim, Namwan (F), Ndeke Jean, Ngala, Nkay, Nsamwol et Sanduku ; pour le clan Mutshun : Kalamana et Kiope ; pour le clan Bay, enfin : Ntomboka Thomas.

villages Mayum et Mateko. Ikun Mukar a Mpum prend pour époux Izaba, du clan Musiel dirigé par Lebyn, à Bisey-Nord ; elle donne naissance à la mère de Nkum a Ndong et à celle de Makiere.

Dans la troisième génération, la mère de Nkum a Ndong se marie avec un homme du clan Bay Masieng et elle devient mère de quatre enfants : Nkum a Ndong Mvansie, Manzem (mariée chez les Ngwi avec un homme du clan Kimbing), la mère de Mukwa Gabriel (mariée avec un homme du clan Nsampar, au village Mbay) et Ikunba (partie au village Mfimum avec Nsamfung pour y garder les forêts du clan). La mère de Makiere, quant à elle, se marie au village Bier dans le clan Mutshun et d'elle naissent quatre enfants, dont Makiere. C'est surtout à Mateko que les descendants de Ngameen vont se multiplier.

Les enjeux du pouvoir

Le pouvoir hérité de Vila est, ces derniers temps, très disputé à l'intérieur de son clan, entre la lignée issue de Ngameen et celle venue plus tard du village Mpwar, tout près de Mangong, dans le groupement Kibwang. Comment ce segment est-il arrivé à Mpum ?

Mpwar était un village à clan unique (Mpum) dépendant du chef du village Mangong. Un homme de Mpum Ngameen, appartenant au clan Bay Masieng, est allé épouser une femme à Mpwar et l'a amenée à Mpum Ngameen. Il a eu plusieurs enfants avec elle, dont les filles Bun et Lewera. Puis, un membre du clan Mutshun (village Bisey-Nord) dénommé Leteya est allé épouser Lewera ; puis, Bal a Mutshun, le frère aîné de Leteya, a épousé Bun (donc deux frères épousent deux sœurs). Bal a Mutshun a eu trois enfants avec sa femme Bun, à savoir : Zehemur, Ngunsa et Nkey Fingbar.

Un nommé Mungang du clan Nkil (village Magney), né et résidant à Mpum, est allé épouser Zehemur à Bisey-Nord. La dot a été reçue par Leteya (oncle paternel de la mariée), Bikuka et Nkiam, tous de Bisey-Nord. Le couple est venu vivre à Mpum où résidait le mari ; ils ont eu plusieurs enfants des deux sexes, dont Nkum Mpum Valentin. Vila, le chef-fondateur du village Mpum, avait beaucoup de sympathie envers Zehemur qu'il considérait comme sa nièce car leurs deux clans, bien que différents, portaient le même nom (Mpum). Mungang ne se lassait cependant pas de dire à son fils Nkum Mpum Valentin que leur village d'origine (lui, sa mère, sa grand-mère maternelle et son arrière-grand-mère maternelle) était Mpwar ou Mangong, et non pas Mpum.

Suite à des conflits liés à la sorcellerie, deux hommes illustres du village Mpwar, à savoir Nkum Mpum Munwer et Nkum Mpum Mukie, quittent Mpwar et viennent s'installer à Bisey-Nord chez leur cousine Bun, l'épouse de Bal a Mutshun. Ces nouveaux venus sont aussitôt craints dans la région ; on dit qu'ils ont dompté des lions et la trypanosomiase de la maladie du sommeil et qu'ils s'en servent pour semer la désolation autour d'eux. Ne se sentant pas à l'aise à Bisey-Nord, ils s'en vont se réfugier à Mpum auprès de leur nièce Zehemur, l'épouse de Mungang. Ils y sont bien accueillis par le chef Vila.

Ensuite, c'est au tour de leur frère Lebim de quitter Mpwar pour venir les rejoindre à Mpum, après un bref séjour à Mbeng où l'une de leurs nièces s'était mariée, la mère de Mpakie Luc en l'occurrence. Ensemble, les trois visiteurs vont tout faire pour s'emparer du pouvoir dans le village d'accueil Mpum Ngameen. Aussitôt, le chef Vila meurt de la maladie du sommeil. Sa sœur Ngameen lui succède au pouvoir et de façon remarquable : elle reçoit les redevances prévues par la coutume, accueille chaleureusement les agents de l'État... Elle est aidée en cela par Nkum Mpum pour l'expression kikongo, une nouvelle langue utilisée par l'administration. Sa popularité lui attire la haine de "nos" trois visiteurs qui ne supportent pas d'être sous l'autorité d'une femme.

Ngameen meurt à son tour de la maladie du sommeil. Son fils Mumbiarmfung, qui lui succède, décède quelques années plus tard. Finalement, les trois visiteurs s'emparent du pouvoir et ils le lèguent ensuite à leurs neveux utérins. Ces derniers le garderont jusqu'en 1948 ; puis, ils le resituent au clan fondateur Mpum Ngameen. Ndeke Jean, descendant de Vila (clan Mpum Ngameen), devient alors légitime chef du village.

En 1981 et contre toute attente, Ndeke Jean restitue furtivement le pouvoir à un membre du clan rival (Mpum venu de Mpwar), à Ntomboka Paul plus précisément. Malgré les multiples protestations, Ntomboka Paul reste au pouvoir jusqu'au 31 mars 1993, date à laquelle il est destitué par la population. Le chef de groupement, Munim Marcel-Antoine, désigne alors un régent (kapita) en la personne de Ngalaswa Floribert (du clan Nsong). Le 20 août 1996, en présence du chef de groupement, le clan Mpum Ngameen élit Munoko Isidore chef du village... »

Ce récit historique du village Mpum ci-dessus renferme les anthroponymes précoloniaux suivants :

- | | | |
|---------------------------|------------------------|--------------------------|
| 01. Asalnde | 13. Lewera (F) | 25. Ngameen (F) |
| 02. Bal a Mutshun | 14. Makiere | 26. Nkey Fingbar |
| 03. Bikuka | 15. Mangwang | 27. Nkiam |
| 04. Bun (F) | 16. Manzem (F) | 28. Nkum a Shwi |
| 05. Ibakia | 17. Matswe | 29. Nkum Kiter |
| 06. Ikun Mukar a Mpum (F) | 18. Maya (F) | 30. Nkum Mpum Mukie |
| 07. Ikunba (F) | 19. Mumbiar Mfung | 31. Nkum Mpum Munwer |
| 08. Isamper Inkna | 20. Mumbiar Mfung (II) | 32. Nkum Mutshun |
| 09. Izaba | 21. Mungang | 33. Nkum a Ndong Mvansie |
| 10. Lebyn | 22. Mupan | 34. Nsamfung |
| 11. Ledub | 23. Naadie | 35. Ntieme |
| 12. Leteya | 24. Namwan (F) | 36. Vila |
| | | 37. Zehemur (F) |

Nsim N° 3 : le récit historique du lignage Mpimakwo, clan Ntshwum³²
Village Kibwadu, secteur de Bulwem (voir la carte 5, page 84)

Note : « Les récits historiques, en général, peuvent être objets de manipulations. Le présent *nsim* ne peut, en aucun cas, servir de pièce à conviction hors contexte scientifique »

« Nous sommes venus de Kab-Kab, à bord de radeaux et sous la conduite notre ancêtre Mpimakwo, fils de la nommée Lapese. Il était secondé par les nommés Mankom, Miminzur, Kperkindong, Mulelabe, Dupar et Permining. Après un séjour au Kwango, nous avons descendu la rivière Kwilu et nous avons atteint la grande rivière Nzankul (autrement appelée Kasai) que nous avons remontée par la suite jusqu'au pays des Lele. Resté à l'embouchure de la Kamtsha, Mankom a fondé la branche qui règne chez les Ngwi (Ngoli).

Mpimakwo, Miminzur Kperkindong et Dupar ont débarqué à Nsia Mbundul, une petite brousse située non loin du village Ulwum (ou Bulumbu). Permining a continué la montée du Kasai et est allé habiter le pays des Lele. Miminzur, Dupar et Kperkingom sont partis à leur tour à la recherche de nouvelles terres. Miminzur a remonté la Mulasa (ou Lubue), puis son affluent Loandji. Il a bâti son village à Nkur War-War et il a ainsi inauguré la lignée des Ibo. Dupar et Kperkindong ont remonté, eux aussi, la Mulasa et se sont établis à Malung où leur sœur Mante régnera comme Nkumukar (titre cheffal porté par la sœur de Munken, le grand chef des Ding orientaux ou Ding Mbensie) ; ils y ont fondé et dirigé le groupement Ntor qui a pour chef-lieu Nsong-Ntor. Kperkindong a aussitôt quitté son frère Dupar pour aller à la conquête du pays Mbuun, où il a fondé la lignée qui règne à Kalanganda Munken.

Le groupe resté aux côtés de l'aïeul Mpimakwo est ensuite parti à Ilyum la Miliang, à l'embouchure de la Lubue, et il y a bâti le village Labwan où allait habiter notre Nsoa-Mvwi (= celui qui porte la vie : titre porté par le successeur présumé de Munken). Mais la mort a sévi dans nos rangs, dans ce village. Aussi étions-nous obligés de nous déplacer à nouveau jusqu'à Kibwadu. Nous avons bâti notre chef-lieu à Nsia Musiang où vivent depuis nos chefs porteurs d'anneaux de cuivre ou kyeng.

Un jour, un jeune homme appelé Ibantshwum Kikpanza quitta Kibwadu avec sa sœur et alla s'établir au village Mbel, où se trouvait déjà une branche de notre clan : les Ntshwum Timotien, obéissant à notre dignitaire Mbaang investi du titre de Mpeleang. Mais dépourvus de kyeng (insignes du pouvoir), ceux-ci ne pouvaient guère monter sur le trône. Kikpanza qui est arrivé à Mbel avec un anneau de cuivre est resté parmi les Ntshwum Timotien, a épousé une femme à Iben et s'est proclamé Munken. Le coup de tête de Kikpanza a été reçu, dans le chef-lieu Nsiamusiang, comme une insulte grave par Mwimbeng, le Munken légitime de l'époque. Il somma Kikpanza de quitter Mbel pour Mbinkup (Binko). Après la mort de Mwimbeng, Duul lui a succédé. C'est à cette époque que les Blancs sont arrivés. Ils ont forcé les indigènes à produire du caoutchouc sauvage. Duul n'a pas régné longtemps. Lorsqu'il est monté sur le trône, son jeune frère Buul a refusé de devenir son Nsoa Mvwi. C'est pourquoi, pour sortir de la crise, on a fait appel à Kikpanza pour régner au village Nsamusiang ; Buul a finalement accepté le titre de Nsoa Mvwi. La récolte de caoutchouc

³² Informateur : Mpia né vers 1900, chef du groupement Kibwadu lors de l'enquête (1978).

devenait de plus en plus pénible ; la population ne voulait plus s'y adonner. Croyant que ce refus s'appuyait sur l'autorité du chef, les Blancs s'en sont pris à Munken Kikpanza : ils l'ont fait arrêter et, comble de déshonneur, l'ont contraint à avoir des rapports sexuels incestueux avec sa propre sœur.

Après le scandale, le malheureux Kikpanza a fui Nsamusiang et s'est réfugié à Mbel où il avait déjà vécu auparavant. Il a emporté avec lui certains objets sacrés, symboles du pouvoir du clan. Les Blancs se sont alors saisis de Buul (le Nsoa Mvwi) et l'ont relégué à Lwebo, dans la province voisine du Kasai occidental. Afin d'obtenir la libération de Buul, les Blancs ont exigé que leur soit donné notre olifant sacré en ivoire, appelé *makil ma nim* (le sang de la civette ; en réalité : le sang du léopard) ; ce qui fut fait. Revenu à Nsamusiang, Buul s'est proclamé Munken et il a enfilé le kyeng (anneau du pouvoir), bafouant ainsi le droit d'aînesse de Kikpanza.

Une grande dispute a éclaté entre Buul et Kikpanza, alias Munken mu Mbel, car ce dernier était reconnu Munken dans le village Mbel. À la mort de Kikpanza, tout ne fut pas bien réglé. La branche des Ntshum Timotien, à laquelle Kikpanza s'était allié durant son exil à Mbel, revendiqua le droit à la succession, d'autant plus que lorsque Buul régnait à Nsamusiang, le nommé Labiku (qui mourut en relégation à Bandundu) avait porté l'anneau en cuivre au village Mbel (il était donc éligible). Mais lorsque les Blancs nous ont convoqués pour tracer les limites de notre territoire, nous nous sommes concertés dans le clan et nous avons présenté Labiku comme candidat à la médaille (symbole de reconnaissance par l'administration) pour la fonction de chef de notre groupement Ibo. Au niveau du pouvoir coutumier, il était décidé que le Munken réside désormais à Nsamusiang. Jusqu'aujourd'hui, les gens de Mbel continuent de réclamer leur prétendu droit à la succession.

Les personnes ayant porté le titre de Munken au village Nsamusiang sont les suivantes, par ordre décroissant :

- | | |
|----------------|--|
| 1. Mpimakwo | 7. Kikpanza Ibantshwum, alias Munken mu Mbel |
| 2. Munen Mbeng | 8. Buul |
| 3. Labien | 9. Musong Nkpalior |
| 4. Nkyn | 10. Ngen Mfwaokpa (mort en 1976) |
| 5. Mwimbeng | 11. Mpia |
| 6. Duul | |

Ceux qui sont montés sur le trône à Mbel sont :

- | | |
|------------------------|-------------|
| 1. Kikpanza Ibantshwum | 3. Katulusi |
| 2. Labiku | 4. Mwimpeb |

Quand nous sommes venus de Kab-Kab, le pouvoir était entre les mains du clan Mbeo (ou Mbel). Ce clan avait le kyeng (anneau en cuivre, insigne de pouvoir). Nous n'avions, pour notre compte, que le mudee (anneau en métal blanc, insigne de vassalité). Nous faisons route ensemble avec ce clan Mbeo et nous partageons, comme encore de nos jours, les mêmes interdits claniques : l'écureuil et le petit oiseau appelé ntshwum. »

Ce *nsim* contient des titres (Mpeleang, Munken, Nkum Mukar, Nsoa Mvwi) et des noms précoloniaux. Ces derniers sont listés comme suit :

01. Buul	08. Lapese (F)	15. Munen Mbeng
02. Dupar	09. Mante (F)	16. Munken
03. Duul	10. Mbaang	17. Musong Nkpalior
04. Ibantshwum Kikpanza	11. Miminzur	18. Mwimbeng
05. Kperkindong	12. Mpia	19. Mwimpeb
06. Labien	13. Mpimakwo	20. Ngen Mfwaokpa
07. Labiku	14. Mulelabe	21. Nkyn
		22. Permining

Nsim N° 4 : le récit historique du clan Nsong 2 (de Bilala³³)

Village Mupoy, groupement Kaminay, secteur de Sedzo (voir la carte 5, page 84)

...

Note : « Les récits historiques, en général, peuvent être objets de manipulations. Le présent *nsim* ne peut, en aucun cas, servir de pièce à conviction hors contexte scientifique »

« Deux lignages Nsong sont arrivés à Mupoy à deux époques différentes : celle de Tshamper Casmir et celle de Bilala, dont il est question dans ce récit. À une date reculée, un homme appartenant au clan Nsong (dont le nom n'a pu nous être communiqué) et parti du village Tshampere est venu poser ses "valises" à Mupoy, accompagné de sa sœur et de son épouse du clan Kinwe. Plus tard, un frère de cette épouse est venu rejoindre sa sœur à Mupoy ; c'est ainsi qu'est né un deuxième clan Kinwe à Mupoy (les deux clans Kinwe sont déjà éteints). Cette épouse venue de Tshampere a donné naissance à une seule fille. Celle-ci est allée se marier au village Mutshunu dans le clan Mbel de Senker Théodore ; elle a eu un garçon et une fille (la grand-mère des Malebe).

La sœur du migrant venu de Tshampere (clan Nsong) s'est mariée à Mupoy (?) et elle a eu quatre enfants : Mubini, Matadi, Bilala et la fille Likworo. Likworo a eu trois filles.

La première fille de Likworo est allée se marier au village Mbala Bamputu où elle a eu trois enfants : Malong Raphaël, la mère de Ntengwe, ainsi que Naful (la mère de Fenesa Rémi). Devenue veuve, cette fille de Likworo s'est remariée au village Kitem dans le clan Kinwe et elle est devenue la mère de Kaniama Stéphane.

La deuxième fille de Likworo a trouvé époux dans le clan Kimbim, du village Mutshunu, et elle a enfanté : Topre Denis, Lusiane (Lucienne, mère des Lupulu), Topre Roger, Jeanne ainsi que Nduku Anicet.

La troisième fille de Likworo a épousé un homme du clan Nswan, à Mupoy même, et elle a donné naissance à Mitay Patrice et à Fitodie (Victorine). Dans la troisième génération, la

³³ Récit collecté entre 1991 et 1998 par Fenesa Ntantay Rémi Afi Mupoy a Malong.

mère de Ntengwe s'est mariée au village Bisey-Sud et elle a engendré Tasim Saturnin. Après le décès de son mari, elle s'est remariée au village Mibulu, dans le clan Kinwe, avec le nommé Nkiel ; de ce remariage sont nés Belesi Damien, Imbwar et Ntengwe Pétronie.

Naful s'est mariée à Mupoy avec le nommé Tshinday Alphonse, du clan Mutshunu. Sa progéniture est la suivante : Aleluya Angélique, Ntesila Geneviève, Mangala Ruphin, Marsi Adelin, Isete Gertrude, Ntantay Annie Claudine, Fenesa Ntantay Rémi et Ntantay Doline.

Lucienne est allée se marier au village Kinkono, dans le clan Kinwe, avec Lupulu Modeste ; elle a eu cinq enfants : Lupulu Geneviève, Lupulu Modeste, Lupulu Ernestine, Lupulu Collette et Lupulu Omer.

Jeanne a contracté son mariage avec Tutu Charles, du village Mupoy ; elle a eu pour enfants : Tutu Joséphine, Tutu Charles Junior, Tutu Justine, Tutu Kombe et Tutu Chantal.

Fitodie ou Victorine a épousé Mambuve Vincent, du village Kindwa Tshitshiri et du clan Mutshunu ; ses enfants sont : Christine (mère de Gratien), Octavie, Jeannette et Viviane. »

En dehors des prénoms chrétiens, les noms personnels différents ci-dessous, contenus dans le *nsim* du clan Nsong 2, relèvent du système anthroponymique précolonial des Ding :

1. Bilala	7. Likworo	13. Mitay	19. Ntesila
2. Fenesa	8. Lupulu	14. Mubini	20. Tasim
3. Imbwar	9. Malebe	15. Naful	21. Tshamper
4. Isete	10. Malong	16. Nkiel	22. Tshinday
5. Kaniama	11. Mambuve	17. Ntantay	23. Tutu
6. Kombe	12. Mangala	18. Ntengwe	

Certains noms personnels du récit témoignent d'emprunts à des cultures étrangères : *Aleluya* = alléluia, *Belesi* = Belge, *Marsi* = mars, *Matadi* = pierres (en kikongo), *Nduku* = ami (en kikongo), *Senker* = 5 heures et *Topre* (= ?).

4.4 Un volumineux corpus de noms précoloniaux

En procédant de cette manière avec tous les *nsim* que nous avons collectés nous-mêmes, nous sommes parvenus à réunir un corpus de 375 anthroponymes précoloniaux (voir l'annexe II, page 410) ; ils s'ajoutent aux 135 collectés par Lupwe Mwey'Abel (voir l'annexe I, page 409). Une fois pris en compte les noms contenus dans le récit historique du village Mupoy et tous les cas d'homonymie rencontrés, notre corpus global comprend finalement 531 noms auxquels nous aurons prochainement recours, au moment opportun.

CHAPITRE 5 :

LA NATURE DES ANTHROPONYMES PRÉCOLONIAUX

Comment se présentaient les anthroponymes des Ding avant leurs premières interactions avec les Européens, en juin 1885 ? Telle est la question à laquelle nous chercherons ici à apporter des éléments de réponse, surtout à partir des témoignages des anciens Ding. Notre approche sera avant tout descriptive et destinée à faire ressortir les traits caractéristiques saillants.

Comme expliqué dans le chapitre précédent, pour distinguer les noms précoloniaux de ceux qui ne le sont pas, nous avons procédé par l'élimination pure et simple de tous les noms dont l'appartenance à un lexique autre que celui du kiding est avérée. Éliminer un nom comme « Françoise » ne pose aucun problème ; pour le nom *Mpasi* par contre, cela ne va pas de soi : même si, de nos jours, le terme *mpasi* est couramment utilisé chez les Ding pour désigner la douleur ou la souffrance, il reste le substitut récent du terme authentique *mpay* (*mampay*, au pluriel) en langue kiding. *Mpasi* est un nom emprunté à la langue kikongo ya Leta, introduite en pays ding par les colonisateurs au début des années 1920 ; l'attribut précolonial ne peut alors lui être appliqué : voilà pourquoi il ne figure pas dans notre corpus de référence.

Après cette mise au point, revenons à l'appréhension des noms ding précoloniaux comme annoncé, en commençant par leur morphologie.

5.1 La morphologie des noms ding précoloniaux

Les noms ding précoloniaux ne nous sont connus que grâce aux traditions orales, notamment aux *nsim* présentés dans le chapitre précédent. Nous avons donc affaire à des noms avant tout oraux, même si quelque version transcrite (non standardisée, d'ailleurs) a pu être élaborée, dès le début des années 1920, par les missionnaires, dans le cadre de leur œuvre de christianisation.

Les noms précoloniaux se présentaient sous trois formes distinctes, compte tenu de leur structure : les simples, les composés et les dérivés. Chacune de ces formes mérite un commentaire permettant de cerner ses particularités.

A. Les noms simples

Les noms simples sont ceux ne comportant oralement qu'un seul élément. Le corpus à notre disposition montre qu'ils étaient les plus prisés chez les anciens Ding. Nous avons dit « oralement », parce que l'absence de réglementation sérieuse lors du passage des noms ding de l'oral à l'écrit a laissé cours à bien des fantaisies. Nous mentionnerons, à titre illustratif, le fait de souder dans la forme

écrite deux éléments pourtant séparés dans la forme orale. Cette pratique n'est pas gênante quand l'un des éléments est déterminatif de l'autre : Blancpain ou Hartmann en Occident, *Balmayel* (homme intelligent) chez les Ding, par exemple. Mais lorsqu'on a affaire à deux substantifs, la pratique du « soudage » défie souvent la logique grammaticale et interprétative : si l'on note, par exemple, *Ngenmfwaokpa* en lieu et place de *Ngen Mfwaokpa*, c'est comme si l'on écrivait « Jeandunant » pour « Jean Dunant ».

Nous nous sommes donc référés à la structure orale du nom pour pouvoir le qualifier de simple ou pas : *Yul* (puissant) et *Tshitshiri* (petit) sont simples ; *Asalnde* (restera lui, il vivra éternellement, il ne mourra jamais) et *Boramikul* (foulé aux pieds) par contre ne le sont pas, même si chacun d'eux ne comporte qu'un seul mot dans la forme écrite.

L'élément oral unique qualifiant le nom ding précolonial de simple consistait surtout en un substantif (nom concret ou abstrait) : *Bok* ou « pierre », *Luku* ou « renommée, réputation », *Munsung* ou « fantôme », *Ngom* ou « tambour », *Ntsiene* ou « épines », etc. Des adjectifs et des épithètes étaient aussi mis à contribution, à l'instar de : *Buul* (amer), *K'nsil* (idiot), *Kuun* (innocent) et *Luyam* (ramassé). Dans une moindre mesure, les impératifs alimentaient aussi cette catégorie avec des noms tels que *Yafer* (reviens) et *Yakeb* (prends garde).

B. Les noms composés

L'anthroponyme composé consistait en un groupe de mots (un syntagme). Il pouvait avoir deux formes différentes : celle à deux mots ou termes et celle en ayant davantage. Dans les deux cas, apparaît souvent le terme *mwan* (= enfant), employé tantôt comme terme générique (au sens de petit, nouveau-né) tantôt comme terme de parenté (équivalant à fils, fille). Ainsi, *Mwananzal* et *Mwanaby* signifient respectivement « enfant affamé » et « notre fils/fille ». Le groupe de composés à deux mots attestait diverses possibilités de combinaison :

1. La juxtaposition de deux substantifs : *Ndabal* provient de *Nda* (parole) + *bal* (homme) ou « parole d'homme », *Maliinkyen* de *Malii* (lanceur) + *nkyen* (paroles blessantes) ou « lanceur de paroles blessantes ».
2. L'addition de deux substantifs par les connectifs (ou particules de liaison) *a* et *u*, qui ont valeur de prépositions comme dans les cas suivants :
 - *Mbenabar* : la préposition *a* relie *Mben* et *bar* pour donner la structure *Mben-a-bar* ou « ennemi-de-humains, ennemi des humains » ;
 - *Nkumulang* : le connectif *u*, intercalé entre *Nkum* et *lang*, joue le même rôle que le *a* médian de *Mbenabar* ; ce nom correspond alors à « chef-de-lang, chef du village Lang » ;

- *Ntoyambaa* (*Nto-ya-mbaa*) ou « source du feu » et *Tulampum* (*Tu-lampum*) ou « oreille du clan Mpum » ont leur place ici, même si dans leur cas la particule de liaison *a* a dû s'annexer une consonne pour harmoniser la phonétique.
3. L'adjonction d'un substantif avec un adjectif ou un adverbe : *Bitungaty* résulte de *Bitung* (ami) et *aty* (pas, sans) ou « sans ami ».
 4. La combinaison d'un nom simple (substantif) avec les préfixes *Na-* et *Nga-* qui expriment l'idée de possession (génitif). *Nabur* comprend ainsi les termes *Na* (possesseur) et *bur* (sorcellerie) ou « le sorcier » ; dans *Ngalumbwo* se juxtaposent *Nga* (possesseur) et *lumbwo* (pauvreté) ou « le pauvre ».
 5. Le dédoublement d'un nom simple en vue de traduire un dépassement de la mesure, comme en créole : *Dydy* ou « œil-œil, gros yeux », *Epol-Epol* ou « nu-nu, tout nu », *Mada-Mada* ou « eau-eau, gorgé d'eau, mou, faible » et *Pili-Pili* (*Pir-Pir*) ou « noir-noir, très noir ».
 6. L'usage d'une proposition simple à la forme affirmative ou interrogative : *Ayifur* (*A* et *yifur*) ou « *tu* et *revenu*, tu es revenu » et *Bakien* (*Ba* et *kien*) ou « *ils* et *partis*, ils sont partis ».
 7. Faire suivre les noms propres génériques (parfois appelés « noms communs de personne ») *Bal* (homme) et *Kaar* (femme) ou le neutre *Mur* (la personne) d'un adjectif ou d'une épithète. On obtenait ainsi des noms personnels tels que *Mukaapir* (*Mukar* et *pir*) ou « femme noire, femme au teint noir » et *Kibalanton* (*Kibal* et *nton*) ou « garçon malin, un malin garçon ».
 8. Combiner entre eux les génériques et le neutre ci-dessus. Le cas le plus éclairant est celui du nom *Murbal* (la personne mâle, un homme courageux), composé de *Mur* (la personne) et de *Bal* (homme). *Mukar* (femme), un nom en principe réservé aux femmes, est à classer à juste titre dans cette catégorie. Car il est le résultat d'une simplification phonétique de *Murkar* ; il peut alors se décomposer en *Mur* (= la personne) et *Kar* (femme), et montrer de manière explicite qu'il est l'équivalent féminin de *Murbal*.

La série des composés à plus de deux mots comprenait essentiellement des propositions. *Afiken* se décompose en *A-fi-ken* ou « tu-es venu-d'où ?, d'où proviens-tu ? ». Nous pourrions aussi mentionner *Naabuung* (*Na-a-buung*) ou « qui-toi-élève, qui t'élève ? » et *Mukarafweanbal* qui est décomposable en *Mukar* (femme) - *a* (qui) - *fwean* (ressemble à) - *bal* (homme) et veut dire « la femme qui ressemble à l'homme ». Du nom *Ngzeyangwo* se dégage *Ngze-ya-n-gwo* ou « toi-es venu-moi-chercher, c'est toi qui es venu me chercher ». Les noms de ce genre consistaient parfois en des abrégés de proverbes, de dictons ou d'attaques verbales. *Sabulanko* en est l'exemple : composé des mots *Sa-bul-a-nko* (construisez-village-avec-poules), il renferme l'idée « Il ne restera que vous et les

poules comme habitants de ce village, puisque vous exterminerez les humains au moyen de votre sorcellerie ».

C. Les dérivés

Peu utilisée, la dérivation s'opérait principalement à partir des génériques *Bal* (homme) et *Kaar* (femme), que l'on faisait précéder du préfixe diminutif *ki-*. Aussi les anthroponymes *Kibal* et *Kikaar* figurant dans notre corpus signifient-ils respectivement « petit garçon » et « petite fille ». Ici, nous restons encore dans le champ du générique, car ces termes servaient avant tout à désigner les bébés, en spécifiant leur sexe, avant qu'un nom personnel leur soit conféré.

Dans les paragraphes ci-dessus, il ne nous a pas été possible de traiter de la morphologie des anthroponymes précoloniaux sans empiéter sur leur formation, notamment en ce qui concerne les composés et les dérivés ; car ces deux aspects sont fortement imbriqués. Les exemples de noms simples que nous avons donnés nous ont aussi référés à certains éléments de l'univers naturel. Celui-ci, même limité à la portion accessible aux Ding, reste d'une grande complexité. C'est pourquoi, par souci de précision, nous jugeons utile de déterminer lesquelles de ses facettes ou dimensions étaient particulièrement mises à contribution dans la création des anthroponymes. Nous touchons ainsi au problème des sources ou origines des noms ding précoloniaux.

5.2 Les sources

Ce n'est pas un fait de peu d'importance que de s'attarder sur les sources des anthroponymes, lorsque l'on s'est fixé comme but la compréhension d'un système anthroponymique, dans une optique évolutive. Le creuset dans lequel les noms sont puisés constitue, en effet, un important baromètre de la dynamique du système dans lequel ils prennent place. Chez certains chercheurs, l'exercice d'appréhension des sources du nom personnel s'étend parfois jusqu'à la description des fondements de celui-ci ; il peut même empiéter sur sa fonction significative. Nous n'irons pas si loin dans cette section ; car notre priorité n'est pas ici de décortiquer la signification des noms, mais simplement de circonscrire leurs sources, de déterminer la nature de ces dernières et de les catégoriser. Nous accorderons une attention particulière aux langues dans lesquelles les noms étaient formulés, étant donné que c'est d'abord au travers de son étymologie et de sa signification qu'un nom dévoile souvent son origine.

En tenant compte de la langue, nous retrouvons dans notre corpus de noms précoloniaux (voir le chapitre 4) une majorité qui appartiennent au lexique de la langue kiding et un petit nombre qui relèvent de langues allogènes connues ou inconnues des Ding d'aujourd'hui. Pour la plupart des noms de la première catégorie citée, la signification est évidente et les sources faciles à déterminer. Quant aux autres restants, ils sont inexploitablement dans cette rubrique car ils ne

disent rien du point de vue sémantique, ni à nous-mêmes ni à nos informateurs. Certains de ces derniers nous ont donné comme explication : « Ces noms ambigus seraient soit des résidus de la langue kiding archaïque soit des vocables autrefois empruntés à d'autres langues avec lesquelles les anciens Ding seraient entrés en contact. » Ces hypothèses sont acceptables ; elles n'aident cependant pas à découvrir l'origine recherchée. Il faudrait pour cela l'apport d'un spécialiste en évolution phonétique (nous n'en connaissons aucun qui se soit intéressé à la langue des Ding, même après la publication de *Grammaire de l'Idzing de la Kamtsha*, par J. Mertens en 1938).

Une observation attentive des noms précoloniaux formulés en langue kiding montre que, pour nommer l'humain des deux sexes, les anciens Ding recouraient à des sources très diverses : les animaux, les poissons, les plantes, les cours d'eau, les choses ou objets de tout genre, les événements et circonstances de la vie courante, les phénomènes atmosphériques, les éléments topographiques, les façons d'être et d'agir et autres figurent parmi les homonymes des anciens Ding. La pluralité de sources était d'ailleurs courante dans bien d'autres ethnies du Congo (Ndaywel è Nziem I., 2002 : 770). Sans sous-estimer d'autres modes de regroupement, nous nous permettons de ramener les différentes sources utilisées par les Ding à deux grandes catégories : l'univers naturel et le monde humain.

A. L'univers naturel comme source

Perçu à la fois comme chose matérielle et spirituelle (c'est le domaine des esprits, des défunts et des génies sur lesquels s'appuie l'animisme), l'univers naturel était particulièrement mis à profit par les personnes appelées à trouver ou forger des anthroponymes, pour conférer une identité sociale au nouveau-né ou à un adulte. Les Ding avaient donc l'habitude d'emprunter les anthroponymes aux noms déjà attribués par la communauté aux éléments constitutifs du milieu naturel ; tel est d'ailleurs le cas dans bien d'autres sociétés bantoues. Chez les Nkundo des environs du Lac Mai-Ndombe, les noms empruntés aux animaux et aux plantes constituent depuis longtemps une catégorie bien fournie (Hulstear, 1956 : 94). Plus proches de chez les Ding, les Luba du Kasai ont largement puisé dans cette source pour (re)nommer les missionnaires européens établis parmi eux durant la période coloniale : le père Demunster, par exemple, a reçu d'eux le (sur)nom *Cibàlabàla* (le chat sauvage) parce, dans sa lutte acharnée contre les pratiques religieuses indigènes, il détruisait fétiches et autels en arrivant dans les villages, souvent de nuit et par surprise, à la manière du chat sauvage (Biaya T. K., 1995 : 191).

Les Ding possédaient bien des homonymes parmi les constituants de l'univers naturel ; ainsi apparaissent comme anthroponymes dans notre corpus de noms précoloniaux :

a) *Des éléments de la faune* : toutes sortes d'animaux prêtaient leur nom, depuis les mammifères jusqu'aux poissons, en passant par les oiseaux et autres. Cependant, l'anguille *nsiem*, la tortue *nkwl* et le hibou *kinkwur* ont toujours été des animaux honnis par les Ding, car associés à la malédiction et à la sorcellerie ; leurs noms respectifs ne peuvent pas être accordés à bon escient aux humains. Les noms puisés dans le règne animal relèvent souvent un trait comportemental souligné du nommé, surtout lorsque ce dernier a déjà dépassé le stade la petite enfance. Le choix est, dans ce cas, motivé par une relation d'analogie entre le trait comportemental relevé chez le nommé et la caractéristique fondamentale de la bête de référence. Voici des exemples tirés du corpus de noms précoloniaux recueillis :

- Les mammifères : *kinswen* ou castor, *mukieng* ou renard ;
- Les oiseaux : *k'bik* ou aigle et *nkey* ou épervier ;
- Les poissons : *lupüna* ou petit poisson écailleux aux viscères amers et *muntaa* ou petit poisson-chat ;
- Les insectes : *bingwil* ou punaises et *mungang* ou mouche tsé-tsé ;
- Les vertébrés : *kwar* ou crapaud.

b) *Des éléments de la flore* : davantage qu'à la faune, les Ding reconnaissent jusqu'à ce jour de multiples vertus au règne végétal. Celui-ci reste la base de l'alimentation et des activités médicinales. Sa présence était par conséquent prépondérante dans l'anthroponymie : arbres et plantes, mais aussi racines, fruits, bourgeons, lianes et champignons étaient choisis comme anthroponymes pour leur symbolisme et leurs vertus. Dans notre corpus figurent ainsi des noms comme ceux-ci : *Bey* (noix de kola), *Lkoel* (rotin, symbole de résistance et de longévité), *Lupub* (peuplier), *Makoon* (bananiers), *Malib* (palmiers borassus : symbole de longévité), *Musim* (racine), *Musing* (liane) et *Ntsul* (aubergines).

c) *Des choses relevant du règne minéral* : parmi les noms de minéraux repris comme noms de personnes et figurant dans notre corpus, nous citerons : *Bok* ou pierre ainsi que *Mukul a Mpem* ou baguette d'argile blanche séchée. Les composés *Namian* et *Ngameen* méritent aussi d'être pris en compte, car leurs radicaux respectifs *mian* et *meen* signifient « terre ».

d) *Des facteurs atmosphériques, hydrologiques et topographiques*, tels qu'*Ekira* ou *Makir* (embouchure), *Kiemvul* (orage), *Ndil* (limite, frontière) et *Ledub* (rivière du même nom) n'étaient pas en reste.

L'énumération ci-dessus n'est pas exhaustive ; nous n'avons mentionné que les secteurs pouvant être illustrés par des exemples concrets tirés de notre corpus de référence. C'est pourquoi les noms de cours d'eau, de mares, de bois, de collines ou montagnes, de vallées, de passages... n'y apparaissent pas ou y apparaissent peu, alors qu'ils figurent bel et bien dans le répertoire des noms ding précoloniaux.

L'univers naturel est aussi constitué de génies, telle est la conception dans toutes les sociétés animistes. Chez les Luba de la province congolaise du Katanga, certains génies sont honorés en tant que protecteurs des humains. Ceux-ci sollicitent aussi cette protection par l'imposition de noms de génies aux nouveau-nés ; cette pratique n'est pas courante chez les Ding.

B. Les noms tirés du monde humain

La sphère humaine comprend ici l'Homme et ses réalisations, c'est-à-dire sa manière d'être sur le plan physique et moral, sa façon d'agir, ses attitudes, ses sentiments, ses productions matérielles et immatérielles, les institutions qu'il a élaborées... ; bref, l'être humain et tout ce qui émane de lui. Sur la base des matériaux disponibles, nous avons regroupé dans onze branches les divers noms ding précoloniaux qui témoignent d'une origine humaine :

1. *Les traits physiques* : d'ordinaire, de ceux qualifiant le nouveau-né, soit en général soit de manière spécifique. Nous citerons pour illustrer nos propos : *Buy-Buy* ou « le front bombé », *Dydy* ou « œil-œil/gros yeux », *Edum a dum* ou « le ventru », *Munda-Munda* (l'orthographe correcte est : *Mun a mun*) ou « grande bouche », *Itsitsiri* correspondant à « le petit », *Kibwang* ou « beau », *Mukarafweanbal* ou « la femme qui ressemble à l'homme », *Ngalitel* ou « l'homme/la femme à la canne » et *Tsû* ou « rouge (au teint clair) ».
2. *Les traits moraux et du comportement* : en règle générale, on se référait au comportement de l'enfant ; ce qui veut dire qu'on devait attendre l'âge où le caractère de l'enfant se manifestait pour recourir à cette source³⁴. Voici quelques traits du comportement, cristallisés comme noms de personnes : *Babi* ou « les méchants », *Binkiet* ou « le maniaque », *Bunkoem* ou « le désobéissant », *Fingbar* ou « qui insulte les gens », *K'nsil* ou « l'idiot », *Nambang* ou « l'incrédule », *Ngalikay* ou « le capricieux » et *Tshiangbul* ou « le semeur de zizanie dans le village ». Retenons que les noms de cette origine pouvaient être simplement hérités, pour témoigner le respect envers un

³⁴ En attendant, le nouveau-né était désigné par le terme générique *Mwanse* (ou *Mwan a nse* : enfant pas encore mûr, littéralement).

aîné ou pour rendre manifeste une inégalité de position sociale ; avec la colonisation, ils ont commencé à être hérités dans le cadre de la patronymie.

3. *Les sentiments* : étaient ici privilégiés non pas les sentiments du receveur du nom, mais ceux de ses proches parents ou de la personne qui choisissait le nom. On ne privilégiait donc pas la naissance en soi, mais l'un ou l'autre aspect du vécu du groupe. *Matshum* ou « les mains sur la joue en signe de tristesse » (pour un proche plutôt que pour l'enfant), *Nalumbwo* ou « le pauvre » (évoque la détresse d'un parent), *Nsatsib* ou « les excréments valent mieux » (expression, par un parent, du manque de considération dont il est l'objet de la part des autres) et *Pulapul* ou « nu, dépourvu de tout » (triste référence à la misère matérielle de la famille) en sont des exemples. Ces noms étaient souvent des stigmates, la reproduction des paroles blessantes proférées par des tiers à l'encontre de la famille ou d'un de ses membres. Ils avaient le mérite de s'adresser (en tant que *nom*) au nouveau-né tout en référant aux proches de celui-ci (ce qui fait penser au *surnom*).
4. *Les circonstances entourant la naissance* : les noms *Mwol* et *Mpia* se rapportent à une naissance gémellaire (à la fois redoutée et célébrée chez les Ding), *Mwol* désignant l'aîné(e) et *Mpia* le (la) puîné(e). Signifiant « orphelin », le nom *Kitsy* était conféré à un enfant dont la mère décédait au moment de l'accouchement ou peu après. *Mukyil* désigne aussi bien la queue que le premier jour (correspondant à dimanche, jour de repos) de la semaine coutumière ding qui en comptait quatre (*mukyil*, *mpie*, *bidwoo* et *ngwon*) ; il était conféré comme nom à un enfant né un jour de *mukyil*, sans distinction de sexe. Cet usage se rencontre dans d'autres ethnies congolaises, voire ailleurs : chez les Tadjiks du Nord afghan existe, par exemple, le nom *Juma* ou vendredi (Centlivres, 1972 : 91). *Kiemvul* ou « orage » peut aussi être pris pour un nom résultant d'une circonstance particulière, en souvenir, par exemple, de l'orage qui aurait éclaté le jour de la naissance du nommé. De même, *Bita* ou « l'arc, la guerre » était le nom d'un enfant né en période de batailles.
5. *Les croyances religieuses* constituaient aussi une « mine ». Les noms *Mwol* et *Mpia* mentionnés ci-dessus méritent leur place dans cette rubrique, également ; car les jumeaux ding sont censés provenir du monde des génies, ils sont mi-humains mi-esprits. Choisir et attribuer à quelqu'un un nom du genre *Ndum* ou « cadavre » n'était pas bien accepté par la société ; mais cela était toléré, en cas d'usage comme nom expiatoire (destiné à éloigner le mauvais sort). *Munkialo* ou « chose à ensorceler » (symbolise la crainte des parents pour la vie de l'enfant, exprime leur intention de conjurer le mauvais œil des sorciers sur l'enfant) et *Nsatsib* ou « les excréments valent mieux » appartiennent à cette catégorie, ainsi que *Misuy* ou « potions thérapeutiques » qui indique la cure subie par le porteur de ce nom pour guérir ou par sa mère pour bien supporter l'état de grossesse.

6. *La position ou le statut dans la société* : la plupart des noms tirés de cette source sont des composés commençant par le terme *Nkum*, ayant valeur de titre honorifique et signifiant « chef » ; ainsi : *Nkum Kiter* ou « chef portant le nom individuel *Kiter* », *Nkum Mukar* ou « chef femme ». *Mwol* (nom de l'aîné des jumeaux) indique aussi une position sociale, étant donné que tous les détenteurs de pouvoir portent le titre de *Mwol*, l'équivalent d'« aristocrate » en Occident. Sont aussi de cette origine les noms *Namwan* ou « le géniteur de l'enfant, c'est-à-dire le père ou son clan » (en termes de filiation³⁵), *Namian* et *Ngameen* ou « propriétaires de terres/chefs de terres ».
7. *Les professions et les métiers* exercés au sein de la société prêtaient aussi leur nom aux humains ; parmi les plus en vue pour les hommes figuraient ceux de juge, régent, conteur, forgeron, devin, thérapeute, chasseur solitaire, pêcheur et tireur de vin de palme ; pour les femmes ceux de thérapeute, sage-femme, vannière, potière, berceuse, baby-sitter et pleureuse. Pour ne donner que des exemples tirés de notre corpus, voyons *Etwintsyen* ou l'oreille du clan Ntsyen (le juge), *Mubay* ou un aide, *Muloe* ou le sorcier, *Mumbiarmfung* ou le joueur d'aérophone, *Nabur* ou le féticheur et *Ngamuying* ou le médiateur. Nous pourrions y ajouter : *Untul* (le forgeron), *Nsey* (le régent), *Namingung* (la pleureuse), *Mulelamwan* (la berceuse) et *Muterman* (tireur de vin de palme).
8. *Les artefacts* : *Bitu* ou l'arc, *Bul* ou laalebasse contenant des gris-gris, *Mutob* ou la pipe enalebasse, *Nkuantsoo* ou le mortier à manioc et *Ngom* ou le tambour... n'ont pas échappé au transfert dans la sphère des noms de personnes.
9. *Les événements mémorables, historiques* : de nombreux anthroponymes ding comportent un contenu historique. Leur historicité renvoie tantôt au contexte ding, tantôt à celui attendant au Bas-Kasai, tantôt encore à des régions plus lointaines. *Mukok* désigne, sous la forme *Mukoko*, un village et point de rassemblement historique des Ding Mbensie lors de leurs migrations récentes ; il se rapproche aussi du titre royal *Mukoko*, en vigueur chez les Teke de la région du Pool (environs de Kinshasa) par où les Ding auraient transité.

Mwanampur contient le terme *mpur* qui se retrouve fréquemment dans les langues du Bas-Kasai et alentour sous la forme *mput*. Il désigne actuellement l'Europe (*Mputu* est la forme altérée de *Portugal*, opérée par les habitants de l'ancien royaume du Kongo au 16^e siècle) ; mais il est en outre un ethnonyme, celui du groupe ethnique *Mput* voisin des Ding et locuteur du *kimput*. Chez les Ding, les Mbala et les Ngongo, *mpur* ou *mput* est aussi intégré dans les noms

³⁵ Dans le réseau triangulaire d'appartenance sociale de l'enfant, le statut de *Namwan* se distingue de ceux de *Namuur* ou « le propriétaire de l'enfant » (c'est-à-dire la mère ou le clan de celle-ci) et *Natshil* ou « l'époux de droit de l'enfant » (c'est-à-dire le grand-père maternel ou le clan de celui-ci).

de certaines localités : *Kimputu*, *Nsekimputu*, *Fumu-Mputu*, *Mputu-Bumba*, etc. Les Yans disent provenir d'un pays appelé *Kimput*, situé au bord de la mer entre le Mayumbe et le Sud-Cameroun ; c'est là qu'ils auraient rencontré le Blanc pour la première fois (Ndaywel à Nziem I., 1972 : 268). Le mot *mput* aurait donc été forgé dans ladite zone côtière, avant d'être diffusé vers l'est par divers migrants. Les Ding l'utilisent aussi pour désigner la plaie et le fait pour une lame d'être tranchante.

10. *Les origines et les cercles ou réseaux d'appartenance* étaient également mis à contribution. L'origine géographique est attestée dans les noms comme *Balampul* (= homme originaire du village Mpul) et *Mukarambala* (= femme provenant du village Mbala), le lieu de résidence ou d'immigration par *Moa Bier* (= la maman qui réside au village Bier). L'appartenance sociale est évoquée dans *Mukarampum* et *Mwan a Mbel*, qui équivalent respectivement à « femme appartenant au clan Mpum » et « enfant du clan Mbel ». Le renvoi à l'origine géographique ou à l'appartenance sociale prête parfois à confusion, car certains villages ding portent le nom du clan ou de l'ancêtre qui les ont fondés. *Mpum*, par exemple, a été fondé par un certain *Mumpum* appartenant au clan *Mpum* ; l'anthroponyme *Balampum* peut dès lors signifier, selon le contexte, soit « homme du clan Mpum » soit « homme originaire du village Mpum ».
11. *Les interactions sociales au quotidien* : certains noms du corpus ont un caractère « communicationnel ». Ils consistent en des échanges de paroles, en des messages émis ou reçus par les membres de la communauté. C'est le cas avec *Aleme* (= tu m'as abandonnée) et *Naasang* (= qui te félicite ?). L'interlocuteur est parfois le nouveau-né, impliqué sans le vouloir dans les circonstances entourant sa naissance, comme dans les exemples suivants : *Ayifur* (tu es revenu !), *Ayilian* (= tu n'es que de passage) et *Kalakoën* (= où étais-tu ?).

Les sources des noms ding précoloniaux témoignent ainsi d'une grande variété. Celle-ci laisse à penser que tout élément nommé de l'univers (naturel et humain) était un anthroponyme potentiel pour les Ding d'autrefois. Il apparaît néanmoins que le monde humain, tel que nous l'avons défini, était mis à contribution davantage que l'univers naturel. C'est grâce surtout au contenu de ces noms que nous avons pu nous rendre compte de ces réalités ; du même coup, nous avons effleuré les mécanismes de leur formation.

5.3 La formation des noms

La section précédente a apporté quelque éclairage sur la manière dont les noms ding précoloniaux étaient formés. Nous retiendrons à ce propos deux stratégies : la « domestication »/humanisation de noms d'objets de la nature et l'emprunt de noms désignant les éléments ou réalités du monde humain (les traits particuliers

du concerné, les sentiments, les circonstances de la naissance, la parenté, les professions, les fonctions ou positions sociales, les événements de la vie individuelle ou en société, les appartenances, les productions matérielles et immatérielles, les croyances, les interactions verbales, etc.).

Nous aimerions faire remarquer que la stratégie d'exploitation de l'univers sauvage à des fins anthroponymiques est aussi appliquée dans d'autres sociétés. Les noms des plantes comme *Bluette*, *Marguerite* et *Rose* se bousculent sous diverses graphies dans le répertoire de prénoms européens. Au Congo, les travaux de Makinda Mbaka (1997 : 2-6) sur l'anthroponymie précoloniale des Lele attestent un recours régulier à cette stratégie, au travers de noms tels que *Itangwa* (= soleil), *Ngila* (= espèce de singe), *Kakunyu* (= champignons) et *Pembe* (= kaolin blanc). Simon Epea (1982 : 22) l'a aussi repérée chez les Basa du Sud-Cameroun où, d'après lui, une très grande partie des anthroponymes relèvent de la source « univers naturel » qu'il appelle « source infrahumaine ». Ce procès « d'humanisation » est également avéré dans le contexte de l'ancien Royaume du Kongo. Au début du 16^e siècle, en effet, les explorateurs portugais faisaient remarquer, avec étonnement, que dans ce royaume les noms personnels n'étaient pas propres aux humains, mais communs aux plantes, aux pierres, aux oiseaux et aux bêtes (Bal W., 1963 : 82).

La formation des noms simples consistait parfois en la transposition de noms propres ou communs déjà attribués à des êtres ou à des réalités de l'univers environnant, mais dans une perspective métaphorique. Une personne nommée *K'bik* (aigle) n'était pas un rapace couvert de plumes ; il était plutôt censé posséder quelque propriété reconnue à l'aigle : la puissance, le regard vif et perçant, etc. Les Ding complétaient leur répertoire anthroponymique avec des composés et des dérivés forgés en combinant ce genre de noms simples.

L'emprunt de noms désignant les éléments qui relèvent de l'humain apparaît comme le mode de formation le plus utilisé par les Ding, comme le témoigne la majeure partie des anthroponymes de notre corpus. L'état (façon d'être et d'agir) de l'Homme, ses origines, ses appartenances, ses productions matérielles et immatérielles étaient autant de « matières premières » d'où proviennent des noms tels que *Lsii* ou « mesure », *Nkulbidim* ou « qui s'adonne à la sorcellerie » et *Nkum a Shwi* ou « le chef du village Shwi ».

Il existait bel et bien, dans cette anthroponymie précoloniale, des noms réservés aux seuls humains. Il ne s'agissait pas de noms de saints comme en Europe de la chrétienté, mais d'un système dans lequel le statut d'Homme était explicitement indiqué avec le terme générique *Mur* (= être humain), particularisé ensuite grâce à un qualificatif ou un déterminatif. Ce mode de formation a donné lieu à des noms comme *Murabaa* (personne leur, personne appartenant à leur groupe), *Muraby* (personne nôtre, membre de notre groupe), *Murbal* (personne

homme, un homme), *Muramur* (une personne digne de ce nom ; chacun) et *Mudimmur* (époux homme, homme fort).

Deux autres termes servaient aussi à indiquer l'exclusivité humaine de la dénomination, mais cette fois-ci en spécifiant le genre ; il s'agit de *bal* (= homme) et *mukar* (= femme), accompagnés d'un qualificatif ou d'un déterminatif. Ils ont procuré les noms *Balmayel* ou « homme intelligent », *Balamutshun* ou « homme du clan Mutshun », *Mukar Hun* ou « cette femme-là », *Nkum Mukar* ou « chef femme » (la sœur du chef-roi Munken, chez les Ding Mbensie) et autres. Ce procédé était l'unique façon pour les Ding de distinguer les noms d'hommes de ceux de femmes, car la féminisation de noms masculins à l'européenne (Paulin-Pauline, Yves-Yvette...) était inconnue. Chez les Boma, les Sakata et les Yans du Bas-Kasai, la spécification du genre est explicite dans la dénomination gémellaire. Elle se fait à l'aide de particules *Ta* (= papa) et *Ma* (= maman) accolées comme préfixes aux noms réservés aux jumeaux : *Tambu* et *Tampia* quand ils sont des garçons, *Mambu* et *Mampia* lorsqu'il s'agit des filles. *Tamfut* (ou *Tamfur*, *Tamfuri*) est le nom octroyé au garçon né après les jumeaux, *Mamfut* (*Mamfur*, *Mamfuri*) à la fille. Les Ding Mbensie n'ont pas adopté la pratique de leurs voisins Lele qui spécifient le sexe féminin en recourant à deux qualificatifs esthétiques (*nhek* et *bahek* = belle et belles), suivis chacun de la désignation d'un clan : *Nhekabwene* = la belle femme du clan Bwene, *Bahebaluta* = la belle femme du clan Luta (Bulembu N., 1972 : 246 et 248).

Les termes *mwan* (*enfant* : en tant que terme de parenté), *mutshil* (petit-fils, petite-fille), *nkum* (chef, cheffe) et *ngaal* (chef, cheffe) intégrés dans les noms composés renvoyaient également aux humains seuls, en spécifiant parfois la filiation ou la classe d'âge : *Mwan a Taty* (le fils ou la fille de Taty), *Mutshil a Ndwan* (le petit-fils ou la petite-fille de Ndwan), *Ngaalampang* (le chef du village Mpang). Mais, employé autrement que comme terme de parenté dans un anthroponyme composé, le terme *mwan* prend le sens de *le fils* (par opposition à *le père*) : *Mpuzu wa mwan* ou « Mpuzu le fils » se distingue de *Mpuzu wa taa* ou « Mpuzu le père ».

Ainsi, chez les Ding, tous les noms renfermant les termes génériques *bal*, *moa* ou *maa*, *mur*, *mukar*, *mwan*, *toa* ou *taa* (aux sens respectifs de homme, maman, personne, femme, enfant ou fils/fille, papa) et quelques autres termes de parenté ne réfèrent normalement qu'aux humains. Chez les Yans, certains de ces génériques se sont même agglutinés dans le nom propre pour former un tout difficilement dissociable : dans *Tamuzi*, on retrouve le générique *Ta* (papa) et *Muzi* (le nom individuel du nommé), ce qui donne « Papa (nommé) Muzi ». Guy de Plaene (1974 : 27) remarque d'ailleurs ceci à propos du nom *Tasar* porté par l'ancêtre éponyme des Yans : « Il semble que le nom de ce chef soit "Sar", qui signifie "le plus âgé". "Taà", qui précède le mot, signifie "père" et exprime le respect. Il faudrait écrire "Taà-Sar" et lire "le père le plus âgé". » Chez les Ding,

cette même logique est attestée par les noms *Moa Bier* (la maman résidant au village Bier), *Moa Mwol* (maman la jumelle aînée) et *Nkum Mulan* (le chef Mulan) qui pourraient aussi s'écrire *Moabier*, *Moamwol* et *Nkumulan*.

Nous sommes persuadés que l'agglutination du générique *Mur* (Homme, personne) dans le nom personnel est repérable dans maints groupes ethniques bantous. Nous insinuons, dès lors, que l'adjonction d'un déterminatif ou d'un qualificatif aux termes génériques réservés à l'Homme était un procédé de formation d'anthroponymes courant chez les Bantous ; ce qui dénote un réel souci de distinguer l'être pensant des autres éléments de l'univers. Nous formulons encore l'hypothèse (difficile à vérifier pour l'instant, faute de matériaux offrant une grande profondeur historique) que c'était le procédé primordial dans la dénomination des humains chez les Ding ; confrontés à ses limites (l'incapacité de restituer toutes les motivations de ceux qui devaient choisir les noms...), les anciens Ding ont dû, ensuite, renflouer leur répertoire en recourant aux autres procédés mentionnés ci-dessus.

De manière schématique, le processus de formation des anthroponymes ding précoloniaux peut être présenté comme ceci :

Sources	Stratégies	« Matières premières »	Exemples
Monde humain	Désignateurs de l'humain + déterminatif ou qualificatif	<i>Mur</i> (la personne) <i>Bal</i> (homme) <i>Mukar</i> (femme) <i>Moa</i> (mère, maman) <i>Mwan</i> (enfant)	<i>Murbal</i> : personne mâle ; <i>Murabaa</i> : leur proie <i>Balampum</i> : homme du clan Mpum ; <i>Balmayel</i> : homme intelligent <i>Nkum Mukar</i> : chef femme <i>Moa Bier</i> : maman résidant au village Bier <i>Mwan a Mbel</i> : enfant ou fils/fille de Mbel ; <i>Mwananzal</i> : enfant affamé ou né en période de disette
Univers naturel	1. Domestication et humanisation	Règne animal Règne minéral Règne végétal	<i>Kbik</i> : aigle <i>Bok</i> : pierre <i>Luka</i> : feuille
	2. - Détermination - Humanisation	État de l'être humain Productions matérielles et non matérielles	<i>Kibwang</i> : beau ; <i>Nabur</i> : le féticheur ; <i>Ngalikay</i> : le capricieux <i>Ngom</i> : tambour <i>Luku</i> : réputation

5.4 Le contenu, la signification et le sens

Dans l'étude des noms propres, l'anthropologie s'intéresse particulièrement à la *signification* et à ses corollaires (le sens et le contenu), en s'inspirant surtout de l'approche linguistique. Nous respecterons cette tradition, en vue de comprendre la manière dont les noms ding précoloniaux restituent les informations qu'ils renferment. Rappelons-nous d'abord l'essentiel de la théorie des linguistes sur le sens des noms propres : « Tout nom propre comporte une signification dont l'interprétation repose sur le contexte-situation d'usage, sur le sens et sur le contenu » (Engel P., 1990 ; Gary-Prieur M., 1994). L'universalité de ce précepte est néanmoins assortie de spécificités qui se traduisent, entre autres, par une variabilité dans la façon de doter les noms d'une signification. Tout en sachant

que, sociologiquement, le nom propre est l'élément le moins signifiant de l'appellatif, nous revendiquons que tout nom ding précolonial a une signification ou en a eu une et que celle-ci peut être égarée pour une quelconque raison, voire tenue secrète par celui qui a choisi le nom (Tango Muyay, 1980 :1).

Notre corpus anthroponymique de référence comporte d'une part des noms relevant du vocabulaire de la langue kiding, telle qu'elle est parlée de nos jours, d'autre part des noms en langues allogènes connues ou inconnues des Ding d'aujourd'hui. L'exploration de la signification est aisée pour les premiers cités, certes ; elle est ardue pour les seconds (tels que *Kperkindong*, *Mped*, *Nkpalior*, *Mpankwa* et autres), car ils ne disent rien du tout à nos contemporains ding. La signification de ces noms devenus « mystérieux » a certainement été perdue par la mémoire collective, pour diverses raisons.

L'évolution du vocabulaire de la langue kiding, par exemple, est un facteur susceptible d'entraîner une perte de signification. Nombre de nos informateurs sont d'ailleurs persuadés que certains de ces « noms mystérieux » consistent en des résidus du kiding archaïque ou en des vocables empruntés à d'autres langues, avec lesquelles les Ding seraient entrés en contact, dans le passé lointain. Il n'existe, malheureusement, pas de références écrites à ce sujet. Un élément tangible nous pousse à appuyer quand même leur thèse : le groupe consonantique *kp*. Rare dans le kiding actuel, ce groupe apparaît souvent dans des noms précoloniaux dont la signification demeure insaisissable ; dans ceux-ci par exemples : *Ibantshwum Kikpanza*, *Kperkindong*, *Musong Nkpalior* et *Ngen Mfwaokpa*. Pourtant, sa présence est encore manifeste dans plusieurs vocables et ethnonymes actuels de l'Afrique de l'Ouest (Grimes B. F., 1996 : 430) : *Kpatogo* au Burkina Faso, *Lokpa* au Bénin, *Kplang* au Ghana, *Okpe* au Nigeria et *Akposo* au Togo.

Ce groupe apparaît également dans le vocabulaire de la langue des Fang, des Kota, des Teke et des Vili du Gabon, ainsi que dans celui de la langue des Bobangi, des Ngombe, des Nkundo et des Mongo installés aux abords du fleuve Congo. Le dictionnaire lingala-français et français-lingala du R.P. René Van Everbroeck (1985 : 101) mentionne d'ailleurs que, dans ces dernières langues, le groupe consonantique *kp* est parfois remplacé par *kw* : on dit indifféremment *lokpâ* ou *lokwâ*. Il semble, dès lors, fort probable qu'en langue kiding *kp* ait totalement évolué vers le *kw*, que l'on rencontre fréquemment dans ses vocables actuels. Voilà qui conforte la thèse de l'archaïsme.

La variété des sources dont les noms ding précoloniaux sont issus contribue également à la perte de signification. Nombre de ces noms appartiennent à des périodes reculées de l'histoire ding ; dans les récits claniques, on les rencontre surtout dans des séquences évoquant les temps du commencement ou ceux des migrations de peuplement. Admettons qu'ils aient été, à l'époque, tirés de

l'environnement naturel : la disparition des éléments naturels qu'ils désignaient alors ou bien l'éloignement physique d'avec eux, à la suite d'une émigration, auraient pu entraîner une perte de signification pour les générations ultérieures.

Enfin, la perte de signification plonge aussi ses racines dans le procès du passage du nom verbal au nom écrit, au moment de la collecte des informations : l'usage d'une multitude d'orthographes a parfois occasionné des modifications phonétiques et sémantiques, au point de sortir complètement certains noms du lexique de la langue originale. Lorsque, par exemple, on donne au nom verbal *M'pil* (phonétique) la forme écrite *Mpela*³⁶, la signification passe du coup de « la vipère, les crues », en langue kiding, à l'on ne sait plus quoi dans cette même langue. Cet aléa est parfois aggravé par la diversité de parlers au sein du kiding : un mot noté selon la phonétique du parler d'une contrée (*Dzing* chez les Ding de Bulwem, par exemple) est parfois difficile à être reconnu par les locuteurs d'un autre parler (les Ding de Sedzo qui disent *Ding*, par exemple) ; le mot court alors le risque d'être considéré par ces derniers comme dépourvu de signification.

Pour revenir aux noms précoloniaux dotés d'une signification connue, il importe de savoir que leur mode de signification dégage deux tendances majeures : celle de type sémantique et celle de type allusif. Dans la première, on a directement accès au contenu du nom, à l'information qu'il véhicule ; car l'anthroponyme renvoie à un référent connu, il parle ou s'explique de lui-même dès qu'il est prononcé. Pour les personnes nommées *Edum a dum* ou *Ktsy*, le locuteur du kiding les identifiait d'emblée à « un ventru » et « un orphelin », respectivement. Ce locuteur savait en outre que, pour les deux premières personnes, il s'agissait normalement de noms reçus à la naissance. Les noms de ce type sont les plus nombreux, sinon les plus usuels, parmi ceux dont la signification est connue dans le contexte ding.

La signification directe contenue dans le nom ding précolonial ne renvoie pas forcément à la personne nommée ; elle peut aussi référer à la parenté, voire à la société globale : le père, la mère, les grands-parents, les proches parents, les thérapeutes, les prêtres ou prêtresses de confréries et la coutume en particulier. Cette signification reste encore générale à ce niveau ; afin de pouvoir accéder à la signification spécifique (le rapport direct du nom au nommé), l'idéal (hélas ! inatteignable) aurait été de nous enquérir auprès de celui qui avait choisi le nom en question.

³⁶ Dans les années 60, les locuteurs de la langue lingala, à Kinshasa, ont beaucoup utilisé le mot *mpela* dans leur argot, au sens de *yankees*.

La signification de type allusif n'est pas donnée d'emblée ; elle est quelque peu voilée par la métaphore, accessible par détours. La connotation du mot employé comme anthroponyme l'emporte ici sur la notation. Car, chez les Ding comme dans bien d'autres ethnies africaines, le mot est plus qu'un simple signe conventionnel ; il est le symbole d'un système complexe de pensées. Par conséquent, la pensée ou l'idée réside non seulement dans le mot, mais aussi dans la constellation des systèmes que ce dernier suggère : systèmes de valeurs, de croyances, d'organisation sociale ou politique, etc.

Un anthroponyme tel que *Luka* semble *a priori* bizarre pour quiconque en connaît le véritable signifié (la feuille). Il ne peut s'empêcher de se demander comment ou pourquoi on a pu attribuer un nom pareil à un humain. On peut être amené à croire que son interrogation porte sur les motivations de celui qui a choisi le nom. Mais, déclassant les motivations, la réponse peut résider simplement dans le fait que ce nom (comme bien d'autres du genre) ne désigne pas et de manière directe un état : celui qui se nomme *Luka* n'est pas une feuille, même si *Luka* désigne une feuille ; il reflète sans aucun doute l'image de la feuille ou bien il possède quelque propriété reconnue à cette dernière. *Luka* est donc une appellation métaphorique, à signification allusive.

Pour mieux ressortir l'écart entre la signification de type sémantique et la signification allusive, nous dirons que la première est de l'ordre de la notation (signification première), alors que la seconde est d'ordre social et fondée sur la connotation (signification ajoutée à une première). Prenons comme autre exemple l'anthroponyme précolonial *Naabun* : son sens immédiat est « qui te considère ? » ; mais sa signification réelle dans la communauté (signification sociale donc) est en fait la réponse admise à la question qu'il pose, c'est-à-dire « personne ne te considère ».

En fait, ces noms à signification allusive sont désémantisés ; ils ont perdu leur sens premier et l'on ne voit plus que leur sens métaphorique dérivé.

Notre exercice d'exploration du sens contenu dans les anthroponymes ding précoloniaux fait apparaître la signification comme un important critère de classification ; il permet de distinguer les noms à signification directe de ceux à signification allusive, mais ce n'est pas suffisant. Car, en onomastique, la classification est un problème complexe qui met en jeu un large éventail de critères. Chaque cas étudié privilégie d'ordinaire les critères adaptés à son propre contexte ; pour celui des Ding, nous les explorerons ci-dessous.

5.5 La classification

La catégorisation des noms de personnes s'opère habituellement selon une variété de critères, tels que : la nature de leur origine, la motivation sémantique, la structure grammaticale, la répartition géographique, le moment d'attribution, la fonction, l'usage, etc. En fonction de nos objectifs, nous avons retenu comme critères significatifs la structure, l'origine, le contenu, le moment d'attribution et les circonstances entourant la naissance.

A. Notre classification

La *structure grammaticale* donne lieu à une répartition morphosyntaxique distinguant les noms *simples* (*Bok* = pierre, *K'nsil* = idiot), les noms *composés* (*Aleme* = tu m'as abandonnée, *Bwabitul* = qui tombe sans cesse) ainsi que les noms *dérivés* (*Mukaralubam* = femme originaire du village Lubam).

Le critère *origine* nous offre deux catégories : celle des noms issus du *monde humain* (*Dydy* ou gros yeux, *Mutob* ou pipe en calabasse) et celle des noms tirés de *l'univers naturel* (*Kinswen* = castor, *Ntsul* = aubergines). Nous pouvons aussi faire ressortir, à partir de ce même critère, les noms d'*origine profane* (*Bikuka* = la gale) et ceux d'*origine rituelle* (*Mwol* = aîné(e) de jumeaux, *Mutim* = cœur, symbole de l'âme) ou *religieuse* (*Nzankul* = Être suprême).

Par rapport au *moment d'attribution*, nous obtenons les *noms de naissance* et les *noms acquis plus tard* (les sobriquets y compris). Mais dans ce cas, il n'est pas aisé de déterminer avec certitude les noms faisant partie de l'une ou de l'autre catégorie, car la flexibilité des noms ding et les règles régissant leur transmission peuvent facilement faire passer un nom acquis dans la catégorie des noms de naissance, et vice versa. Le nom de profession *Mumbiarmfung* (= joueur d'aérophone), par exemple, ne peut être logiquement un nom de naissance pour son porteur, car il faut atteindre l'âge de scolarité, au moins, pour pouvoir souffler dans cet instrument. Mais il peut arriver que le nouveau-né présente des signes de ressemblance physique ou comportementale avec un ancêtre vivant ou défunt, déjà connu sous le nom de *Mumbiarmfung* parce qu'il est ou était un virtuose de la trompette ; on peut, dans ce cas, attribuer ce nom à l'enfant à sa naissance, pour perpétuer la mémoire de l'ancêtre concerné. De surnom ou nom acquis, *Mumbiarmfung* devient ainsi un nom de naissance pour quelqu'un qui n'entretient aucun rapport avec la trompette *mfung* ; et ce nom peut à nouveau être transmis aux générations suivantes.

Relativement au *contenu*, il est possible d'opposer les *noms de plaisanterie* (souvent des sobriquets) aux *noms laudatifs* qui portent aux nues (*Yul* ou puissant) et *honorifiques* commençant d'ordinaire par les titres *Nkum*, *Ngal* ou *Ngaal* et *Munken* (*Nkum u Lang*, *Ngaal a Nsong*).

Le critère que nous aimerions commenter davantage est : *les circonstances entourant la naissance*. Les Ding font la distinction entre les individus nés dans les conditions ordinaires et ceux arrivés au monde d'une façon jugée extraordinaire : les jumeaux, par exemple, ainsi que les albinos, les enfants nés avec un crâne affaissé ou avec le cordon ombilical autour du cou, etc. D'après les traditions ding et comme mentionné précédemment, tout enfant reçoit, au moment de sa conception, un embryon ou corps physique (*ndur*), une énergie vitale ou souffle de vie (*moe*) et un double invisible de lui-même, doté d'un *ndur* et d'un *moe*, appelé *kling* et qui l'accompagne partout comme son ombre. Après la naissance, l'enfant reçoit un double animal ou végétal (ancêtre totémique de son clan) et un nom qui lui confère sa personnalité sociale. Pour que l'embryon devienne véritablement être humain, il faut donc que s'y intègre le principe spirituel *moe*. Celui-ci est généralement la réincarnation d'un(e) ancêtre défunt(e) appartenant au clan de la mère ou du père ou encore d'un grand-père de l'enfant à naître, à condition d'ailleurs que l'ancêtre concerné ait mené une vie appréciable durant son existence précédente. La troisième réincarnation se fait sous d'autres cieux, dans d'autres ethnies.

Mais tous les enfants ding ne proviennent pas du village des ancêtres. L'enfant qui n'est pas élément de continuité clanique est soit le fruit de la troisième réincarnation soit un envoyé d'un génie des eaux. Dans ce dernier cas, l'enfant naît souvent avec un crâne affaissé (et ne vit pas longtemps) ou il arrive au monde accompagné de son semblable : ce sont les jumeaux. Les Ding accueillent positivement la gémellité qu'ils appellent *Bambwool* ou *Bamwol* chez les Ding de la Kamtsha, *Mayaa* ou *Ba ngaa maya* (= les possesseurs de l'anneau de pouvoir) chez les Ding Mbensie. Les Lele parlent de *Maye eh* ou *Mayehi* (c'est-à-dire : deux dans un) et ils perçoivent les jumeaux comme des êtres exceptionnels, car nés des esprits de la nature *Miō eh* (Mbaka M., 1997 : 3). Considérés comme des prêtres destinés dès leur naissance au culte et à l'art de guérison, ces êtres mi-humains mi-surhumains sont doués d'aptitudes exceptionnelles qui les classent au rang de chefs (Ndaywel à Nziem I., 1972 : 237). Ces pouvoirs accumulés et légitimes ont une incidence sur la façon de les dénommer : chez les Ding Mbensie, comme chez les Sakata et les Yans, l'aîné(e) est appelé (e) *Mbo* ou *Mbu* et le (la) cadet(te) *Mpia*, sans distinction de sexe ; les Ding de la Kamtsha les nomment respectivement *Mwol* ou *Mbwool* et *Waya*.

Lors de nos enquêtes de terrain, nous avons été désarçonnés par une évolution morphologique récente des termes *Mwol* et *Waya*, dans notre village Bisey-Sud, chez les Ding de la Kamtsha. En effet, en mars 1991, nous sommes partis à la recherche de nos cousines paternelles *Mwol* et *Waya*, des jumelles avec lesquelles nous avons passé notre enfance et que nous voulions interroger sur la gémellité. Mais aucun des jeunes rencontrés dans le hameau où elles habitaient n'a pu les identifier sous ces noms. Nous sommes alors allés nous renseigner plus loin auprès d'une personne âgée, en prenant soin de décliner la généalogie synthétique

des jumelles et la nôtre propre. En fin de compte, nous avons appris que, depuis leur adolescence, elles ne sont connues que sous les noms mélodieux de *Mwoloh* et *Wayan*. Plus tard, nous nous sommes rendu compte que ces deux « nouveaux » noms étaient portés par d'autres jumeaux plus jeunes, au détriment de *Mwol* et *Waya* d'avant notre émigration.

Il existe donc une association entre les jumeaux et les chefs : le terme *Mbwool* s'applique à la fois aux jumeaux, aux chefs et aux nobles chez les Ding, les Mbuun et les Yans. Les titres politiques *Nkum* et *Mpey*, en vigueur chez les Ngwi, rappellent la terminologie ngala *Nkumu* et *Mpeia* appliquée aux deux jumeaux. Chez les Sakata où ces derniers sont respectivement nommés *Tambu* (ou *Mambu* pour la fille) et *Tampia* (ou *Mampia* pour la fille), la terminologie politique attribue les titres *Mbei* (*Mbu*) au chef de terre et *Mpe* (*Mpia*) à l'oncle (le chef de lignage). Les Lia offrent plus nettement le sens originel de ces noms particuliers : *Mbokolo* (*Mbo*) se traduit par « le dur, le résistant » et *Mpia* par « le malin, plus malin que fort » (Ndaywel à Nziem I., 1972 : 237-240).

Ce qui vient d'être dit au sujet des jumeaux nous permet de reconnaître chez les Ding la distinction, basée sur les circonstances de la naissance ou plus précisément sur l'origine du principe spirituel *moe* ayant intégré le corps physique *ndur*, entre d'une part les *noms ordinaires* choisis et conférés aux enfants nés dans des conditions jugées normales, d'autre part les *noms sacrés et prescrits* que portent obligatoirement ceux venus au monde dans des conditions particulières.

B. La typologie propre aux anciens Ding

Élaborer une typologie de noms de personnes n'est pas l'apanage des seuls analystes. Chez les Ding, se transmet de génération en génération une typologie basée sur le moment d'acquisition, sur le contenu et sur la fonction du nom personnel.

En rapport avec le *moment d'acquisition*, les Ding distinguaient parmi leurs anthroponymes :

- a) Le *dzin a dum* ou *dzin a dzin* : c'est le « nom du ventre », le « nom véritable », le tout premier nom reçu par l'enfant à la naissance ou peu après. Il pouvait être ordinaire (*Mundek*, *Kinsime*, etc.) ou prescrit (*Mwol*, *Waya*...). C'est le nom au travers duquel les gens ou les esprits mal intentionnés pouvaient atteindre le porteur, lui faire du mal ; le proférer dans la nuit, au cimetière ou autres lieux supposés dangereux était déconseillé ;

- b) Les *madzin asin* (autres noms) ou *madzin a nteala* (noms ajoutés) : ceux pris ou conférés à l'individu plus tard au cours de l'existence, en plus du *dzin a dum* : *Nkumukar* (chef femme), par exemple. Ils consistaient en des noms ordinaires, mais pouvant aussi apporter une information et une appréciation souvent critique ou ironique, parfois objective, laudative ou allusive.

Le facteur *contenu* et/ou *fonction* permettait la séparation entre les *madzin tout court* ou noms ordinaires, les *madzin a nkyeen*, les *madzin a lukum* et les *madzin a nkwa*.

Par *madzin a nkyeen*, les Ding entendaient les noms faisant allusion à l'Autre (ancêtre, envieux, génie, sorcier...) pour l'interpeller, lui parler, le taquiner, le mettre en garde sans toutefois paraître s'adresser à lui (nous traiterons des termes d'adresse et de référence ultérieurement) ; bref : « Qui se sent morveux, se mouche ! » Leur contenu pouvait véhiculer une insulte voilée, une mise en garde, une moquerie, une expression de déception ou d'hostilité ou encore de rancœur, une objection, une plainte, un rappel d'une attaque verbale reçue ; comme dans ces exemples fournis par l'informatrice Nawele Fisi, de Mateko :

- *Ngyeyangwo* (c'est toi qui es venu me chercher) : « Je ne partirai pas de moi-même ; à toi de me ramener dans ma famille », semble dire une épouse à son mari, dans cette société ding où la résidence après le mariage est virilocale ;
- *Nkyfitar* (= pourquoi te plaindre encore ?) : quelqu'un prend plaisir à nuire aux autres, puis c'est à son tour d'être frappé par un malheur ; il n'a pas raison de se plaindre ;
- *Murabaa* (= personne appartenant à leur groupe) : par extension, ce nom signifie « une personne qui leur appartient et dont ils peuvent disposer à leur guise » ; de manière plus précise, le message est : « Cet enfant est la proie des sorciers ; ils peuvent faire de lui ce qu'ils veulent, le bouffer quand ils en ont envie. » Ce nom est d'usage fréquent chez les Batéké du Congo-Brazzaville, sous la forme *Mbourabo* et avec la même acception (Ibalico M., 1956 : 31).

Ces noms avaient la particularité d'être le plus souvent formulés à la forme interrogative (*Afiken* ou « d'où proviens-tu ? ») ; ils étaient reconnus (à ce jour encore) comme une spécialité des femmes, car elles excellaient dans leur choix et attribution. C'est pourquoi notre informatrice y voit un genre littéraire exclusivement féminin.

Les *madzin a lukum* (noms laudatifs et titres honorifiques) avaient pour but d'honorer quelqu'un. Le radical *kum* est très répandu dans les langues bantoues et il évoque le fait de faire allégeance à quelqu'un, de reconnaître son pouvoir ou ses mérites. Le verbe ding *kukum* signifie honorer ; c'est pourquoi les chefs et les

nobles sont habituellement désignés par le terme honorifique ou titre *Nkum* (*Mkum u Lang, NkumKiter*) ; *Ngaal* et *Munken* sont des équivalents de *Nkum*. Les surnoms acquis par les Ding au moment d'accéder au trône, d'entreprendre la guerre, la chasse ou des activités compétitives étaient en général des *madzin a lukum* ou (sur)noms de gloire : *Nkuluseng*, alias *Tsiam* ou *Nkuluseng*, alias « feuille venimeuse », *Yul* ou « le puissant », etc.

Opposés aux *madzin a museng* (noms populaires, profanes), les *madzin a nkwa* ou noms de castes sont ceux que recevaient les adeptes des sociétés secrètes telles que le *Nkwa* (réservé aux hommes seuls), le *Munoe* et la confrérie thérapeutique des *Nankir* ou *Nankyr* (personnes possédées par des esprits). Ils vivaient en marge de la société et s'adonnaient à des activités jugées obscures. Les adeptes du *Nkwa*, par exemple, jouissaient d'une grande notoriété du fait qu'ils faisaient eux-mêmes leur cuisine et mangeaient en secret, loin des regards du non-initié. Une chose est certaine : tous ces gens cultivant un certain mystère possédaient des noms de caste d'origine mystique et inscrits au registre rituel, à usage interne à leurs confréries respectives et inconnus du commun des mortels ; il est, dès lors, impossible d'en donner des exemples.

Il importe d'ajouter le petit nombre de *madzin a babal* ou noms réservés aux garçons (contenant le radical *bal* : *Kibal* = petit garçon) et de *madzin a bakar* propres aux filles (reconnaissables au travers du radical *kaar* : *Mukarhun* = cette femme-là, ou par le terme de parenté *moa* = maman). Ne peuvent être en reste les *madzin a likyn* ou noms protecteurs donnés aux enfants dont la naissance ou la viabilité semble désespérante : *Buul* = amer, *Munkialo* = chose à ensorceler, *Murabaa* = leur proie, *Ndum* = cadavre, *Nsatsib* = les excréments valent mieux... ; ces noms sont supposés soustraire les nommés de l'attention des forces maléfiques, des gens mal intentionnés.

Les catégories de noms précoloniaux ainsi inventoriées peuvent être réunies dans un tableau, de la manière ci-dessous.

Tableau 2 : les catégories des noms ding précoloniaux

Critères	Types	Exemples
Nature	01. Noms d'état 02. Noms de métiers 03. Noms de professions 04. Noms de parenté 05. Noms rituels 06. Noms d'origine : - géographique - sociale - ethnique 07. D'animaux, plantes, minéraux 08. Noms de lieux 09. Noms laudatifs : - de dignité - de pouvoir 10. Sobriquets 11. Dzin a museng	<i>Namian</i> (propriétaire terrien) <i>Mumbiar Mfung</i> (joueur d'aérophone) <i>Ngamuying</i> (le médiateur), <i>Nsoey</i> (le régent) <i>Moa Mwol</i> (maman, la jumelle aînée) <i>Ekira</i> (Esprit), <i>Nkyn</i> (charmes protecteurs) <i>Mukar a Mbala</i> (femme originaire de Mbala) <i>Mwan a Mbel</i> (enfant du clan Mbel) <i>Kasakata</i> (le Sakata), <i>Mukub</i> (le Kuba) <i>Kbik</i> (aigle), <i>Luka</i> (feuille), <i>Bok</i> (pierre) <i>Mukok</i> (nom d'un village historique) <i>Ngaal et Munken</i> (chef), <i>Mbwol</i> (aristocrate) <i>Nkum Mukar</i> (chef femme), <i>Nsoa Mvwi</i> (régent) <i>Mvansie</i> (le chacal), <i>Ngalitel</i> (l'homme à la canne)
Ordre d'acquisition	1. Noms de naissance, <i>dzin a dum</i> 2. Noms ajoutés, <i>dzin a nteala</i>	<i>Ayifur</i> (tu es revenu), <i>Makoon</i> (bananiers) <i>Moa Bier</i> (maman résidant à Bier)
Structure	1. Simples 2. Composés 3. Dérivés	<i>Mungang</i> (mouche tsé-tsé), <i>Lisul</i> (aubergine) <i>Kbul Mun</i> (bouche fendue), <i>Pul a Pul</i> (béant, nu) <i>Balmayel</i> (homme intelligent), <i>Kikaar</i> (petite fille)
Origine	1. Tirés du monde humain 2. Tirés de l'univers naturel	<i>Bita</i> (arc), <i>K'nsil</i> (idiot) <i>Bok</i> (pierre), <i>Kiemvul</i> (orange)
Genre	1. <i>Dzin a babal</i> , nom de garçon 2. <i>Dzin a bakar</i> , nom de fille	<i>Murbal</i> (homme courageux), <i>Kibal</i> (petit garçon) <i>Kikaar</i> (petite fille), <i>Mukaapir</i> (femme noire)
Statut du nommé	1. Noms ordinaires, choisis 2. Noms spéciaux, prescrits	<i>Afiken</i> (d'où proviens-tu ?) <i>Mbo</i> (aîné de jumeaux), <i>Mpia</i> (puîné de jumeaux)
Contenu/ Fonction	1. <i>Dzin a dzin</i> ou nom tout court 2. <i>Dzin a nkyeen</i> ou nom diatribe 3. <i>Dzin a lukum</i> 4. <i>Dzin a nkwa</i> 5. <i>Dzin a likyn</i> , nom protecteur	<i>Frefre</i> (rentre, rentre) <i>Ngyeyangwo</i> (c'est toi qui es venu me chercher) <i>Yul</i> (le tout-puissant), <i>Mvansie</i> (chacal) ? <i>Buul</i> (amer), <i>Ndum</i> (cadavre)
Usage	1. <i>Dzin a museng</i> , nom populaire 2. <i>Dzin a nkwa</i> ou nom secret	Mundek, Ngay, Nkuluseng, Lewera, Luwung, Yul ?

Tels sont donc les traits saillants des anthroponymes ding précoloniaux. La présentation n'est pas complète ; elle tendra à le devenir lorsque nous aborderons, dans le prochain chapitre, les aspects particulièrement soumis à des règles et à des interactions : le choix, la dation, la transmission, les usages, le changement, voire le déclin de ces noms précoloniaux. En voici certains qui ont une signification pour les Ding actuels (liste complète en annexe III, page 413) :

<p>Afiken = d'où viens-tu ? Alekuboa = qui ne possède rien Aleme = tu m'as abandonnée Asalnde = il restera à jamais Ayifur (F) = tu es revenue Ayilian (F) = tu es de passage Babi = les mauvais, les méchants Babisween = ils sont plus nombreux Balamutshun = Homme du village ou du clan Mutshunu Bey = noix de kola Bidiar = plante du pied Bidzom = l'art de chasser Bier = nom d'un village Biilabiil = fait d'appeler pour rien Bikuka = le galeux Bingwil = les punaises Binkiet (F) = snobisme (?) Bita = l'arc Bitungaty = sans ami Bitungayu = amitié du marché Bobo = désordonné Bok = pierre Boramikul = fouler aux pieds Bul = coffre en calebasse Bun (F) = le soleil (?) Bunkoem = la désobéissance Buil = amer Buy-Buy = front bombé Dwandal = destructeur de relations Dydy = gros yeux Ebamamaba = copeau palmier Edum a Dum = ventru Epol-Epol (F) = nue Etwintsyen = oreille de Ntsyen Eyangatsyen = champ de Ntsyen Fikilen = ne te fatigue pas Ibantshwum Kikpanza = palmier... Ikun Mukar a Mpum (F) = souche... Ikunba (F) = souche de palmier Itsitsiri = le petit Kalakoem = où étais-tu ? K'bik = aigle Kibal = petit garçon Kiemvul (F) = orage Kikaar = petite fille Kinswen (F) = sorte de castor Kitsy = orphelin Kiyung = fou K'nsil = idiot Kurngom = batteur de tambour Kuun = innocent</p>	<p>Lisul (F) = aubergine Lmeke = celui qui essaie Luka = feuille Lukie = essai, test Luku = réputation Lukum = sorte d'arbre Lupüna (F) = sorte de poisson Lupüing (F) = préparez-vous Lutob = commencement Luwelo = partez avec Luyam = ramassé Mada-Mada = gorgé d'eau Mafu = les trous Makiere = nom d'arbre Makoon = bananes, bananiers Makuku = sorte de termitière Malib = palmier borassus Maliinkyen (F) = lance-boutades Mampay = les souffrances Mangwang = sorte d'écureuil Mapim = fouets, coups de fouet Matshum = mains sur la joue Matswe = suffisant Maya (F) = tu es venue Mbal : un animal Mbalan = véranda Mbenabar = ennemi des gens Mbumatar (F) = briseur de pierres Mikwiye = état d'être glissant Miluun = sorte d'arbre Misuy = souffle Mpela = vipère Mpia = cadet de jumeaux Mpindiarken = où poser mon pied ? Mubey = le malade Mukaapir (F) = femme au teint noir Mukarabay (F) = femme de Bay Mukarakindwa (F) = femme du clan Kindwa Mukaralubam (F) = femme de Lubam Mukaramasay (F) = femme de Masay Mukarambala (F) = femme de Mbala Mukaramvuun (F) = femme de Mvuun Mukarankoem (F) = femme de Nkoem Mukaransam (F) = femme de Nsam Mukaransisem (F) = femme originaire du village Sem Mukaransong (F) = femme de Nsong Mukarasem (F) = femme de Sem Mukarasem Mikolo-Kolo (F) = femme du clan Sem de Mikolo-kolo Mukwoem = sorte d'oiseau</p>	<p>Muline = fougère Muloe = ensorceleur, sorcier Mulula = bivouac Mumbiar Mfung = joueur d'aérophone Munda-Munda = grande bouche Mungang = mouche tsé-tsé Munken (= titre) = chef Munkialo = chose à ensorceler Munsina = originaire d'où ? Munsung = monstre Musakatero = joie du début Musalabay = travailleur de Bay Musim = racine Musing = liane Mutem = cœur Mutim = cœur Mutob = pipe en calebasse Mwan a Mbel = enfant de Mbel Mwanampur = enfant de Mpur Mwananzal = enfant affamé Mwol = premier-né de jumeaux Mymy = gros yeux Naabun = qui te considère ? Naabuung (F) = qui t'élèvera ? Naadie = qui va t'enterrer ? Naangie (F) = qui me regarde Naasang = qui te félicite ? Nabimwak (F) = le mal habillé Nabun = qui va songer à toi ? Nabur = féticheur Nafangyeb (F) = qui me connaît ? Nalubol = enduit d'argile rouge Nalumbwo (F) = le pauvre Nambang = l'incrédule Namian = le propriétaire terrien Namwan (F) = propriétaire enfant Nasakwen = qui t'aimera ? Nasimunam (F) = qui l'adoptera ? Ndabal = parole d'homme Ndeng ou Ndenge = camarade Ndil = limite, frontière Ndum = cadavre Nduum = l'art de lancer les flèches Nebutin = à vous seul la parole Nediabiki = battu Ngaalampang = chef de Mpang Ngalansong = chef de Nsong Ngalikay = le capricieux, snob Ngalitel = l'homme à la canne Ngameen (F) = propriétaire terrien</p>
---	---	--

CHAPITRE 6 :

LE SYSTÈME ANTHROPONYMIQUE D'AVANT LA COLONISATION

Nous userons du terme « système anthroponymique précolonial » pour parler du système qui régissait les éléments et les faits onomastiques ding antérieurs à 1885 et susceptibles de dévoiler des particularités d'ordre organisationnel, conceptuel et usuel. Il nous servira de repère dans la lecture de l'évolution de l'anthroponymie ding durant la période ultérieure. Le volet « fonctions » fera l'objet d'un chapitre à part. Les écrits sur cette période étant dérisoires, l'essentiel des informations et des exemples fournis provient des déclarations de nos informateurs ainsi que de notre propre bagage culturel.

6.1 Les caractéristiques essentielles du système

Par « système », nous entendons ici l'ensemble des éléments et des règles qui se coordonnent pour concourir à la dénomination des personnes. Celui auquel les noms ding précoloniaux ressortaient était fondé sur le *nom unique et individuel*, comme le prénom, autrefois, chez les Gaulois et chez les Germains (jusqu'au 9^e siècle). À la naissance ou peu après, le petit enfant ding des deux sexes et de toute condition sociale recevait simplement un nom ou *dzin* (*madzin* au pluriel) : *désignation principale* et indispensable qui lui appartenait en propre. L'individuation du nommé prévalait sur toute autre dimension. Ce *dzin* pouvait être constitué d'un seul terme (*Bilala, Ngayindam, Vila*) ou de plusieurs (*Isamper Inkna, Musang a Mpur, Mukar a Sem Mikolo-Kolo*). Sur le plan linguistique, le *dzin* pouvait consister en un mot (*Bey* ou « noix de kola »), en une expression (*Musakatere* ou « la joie du début ») ou en une proposition (*Bakien* ou « ils sont partis »).

Ce nom précolonial était à caractère unique dans la mesure où, même constitué de plusieurs termes, il ne comportait ni prénom ni nom de famille ; c'était simplement un nom. De ce point de vue, le système ding présentait une grande similitude avec celui du *nom unique* gaulois et germain, pratiqué également sur le territoire français jusqu'au 1^{er} siècle av. J.-C., puis durant l'époque franque (5^e – 10^e siècles) : « Il n'y avait ni nom de famille ni prénom, mais seulement un *nom*³⁷, même reçu par le sacrement du baptême. » (Fabre P., 1998 : 33)

Le nom précolonial *unique et individuel* ding n'était *pas héréditaire* ; le nommé le portait normalement durant toute son existence. Mais il était *flexible*, c'est-à-dire qu'il pouvait gagner en extension au fur et à mesure que se modifiait

³⁷ « L'apparition du prénom est postérieure à ce nom ; appeler celui-ci prénom est donc un contre-sens historique », remarque P. Fabre (1998) à juste titre.

la personnalité du porteur. Sur ce plan, il s'oppose non seulement au nom unique gaulois et germain, porté toute la vie et invariablement, mais aussi au nom européen contemporain caractérisé par une fixité dont la remise en question ne tarderait pas à ébranler le système administratif.

Le Ding pouvait donc acquérir un élément supplémentaire du nom à chaque changement important intervenu dans le cours de son existence : le mariage, le veuvage, le rite de circoncision, la naissance du premier enfant, l'avènement de jumeaux, la prise du pouvoir, la soumission à un rite thérapeutique, l'entrée dans une confrérie secrète... offraient chaque fois la possibilité (et non l'obligation) d'allonger le *dzin*. Rappelons-nous que jadis, dans l'Europe de la chrétienté, le sacrement de baptême imposait un nom au nouveau converti, en signe de son adhésion à la religion chrétienne ; ici, le converti était convié à renoncer au nom qu'il portait auparavant (il changeait de nom, donc) alors que, dans le système ding précolonial, les éléments du nom s'ajoutaient les uns aux autres sans que le nouveau supprime le précédent (on prenait ou l'on recevait un élément du nom de plus).

Né *Mpimankwo*, par exemple, un Ding pouvait par la suite acquérir comme autres appellatifs *Bwabitul* (celui qui tombe sans cesse), suite à sa maladresse au moment d'apprendre à marcher, *Tutu* (mauvaise articulation de *ntoto* ou « sol, la terre ») à l'âge du balbutiement des premières paroles, *Nkyn* (fétiches protecteurs) lors du passage au camp de circoncision, *Tarandi a Lebyn* (le papa de Lebyn) après la naissance de sa fille aînée nommée Lebyn, *Yul* (le puissant) pour ses hauts faits d'armes, *Kbik* (aigle) pour son habileté à la chasse, *Nsekwel a Nkæbe* (veuf de Nkæbe) après le décès de son épouse Nkæbe, *Nkum u Lang* (le chef de Lang) après sa prise du pouvoir dans son village Lang, et *Mamfuk* (le défunt) après sa mort, sans bien sûr oublier le « petit nom » qu'il aura reçu de son épouse.

Un cas illustrant la flexibilité du *dzin* nous est rapporté dans le récit historique du clan Mpum (*cf. supra*) : après son mariage, une femme originaire du village Mpum était allée vivre auprès de son époux, dans le village voisin Bier. On s'y était mis à la désigner par le nom *Mukar a Mpum* (femme originaire du village Mpum), alors que dans son village d'origine, Mpum, elle était désormais appelée *Moa Bier* (la maman résidant à Bier). Le mariage et la migration conséquente ont ainsi ajouté deux éléments supplémentaires dans le nom de l'intéressée. De plus, l'une de ses arrière-petites-filles se « postnomme » aujourd'hui *Mwabier* (normalement *Moa Bier*).

Dans un autre récit, une preuve de flexibilité apparaît à propos de la nommée *Nkum Mukar* : obligée d'hériter du trône parce que son clan ne comptait plus aucun homme adulte capable de succéder au chef défunt, cette femme a vu son nom usuel s'effacer au profit de *Nkum Mukar*, un titre qui signifie simplement « chef femme ». Ce nom-titre a pourtant pu passer à la postérité et il a fini par

désigner, jusqu'à ce jour, sous la forme *Nkumukari* ou *Kumukari*, la circonscription placée sous l'autorité de l'intéressée.

En principe, tous les noms accumulés par un Ding durant son existence se valaient ; mais l'usage préférentiel de l'un d'eux au détriment des autres, pendant une certaine période, dépendait du contexte et des circonstances ; un nom ne devenait donc usuel que provisoirement. Au niveau des conceptions, le tout premier nom reçu dans son existence était le « vrai nom » (*dzin a dum*), celui qui incarnait le nommé. Si nous avons parlé précédemment de nom unique et individuel reçu à la naissance, ou peu après, comme *désignation principale*, c'est aussi pour différencier cet élément du nom complet de ceux acquis plus tard et appelés *madzin asin* (autres noms) ou *madzin a nteala* (noms ajoutés).

Les *madzin asin* avaient parfois pour utilité la distinction de la personne en cas de confusion potentielle avec d'autres membres du groupe. Face à pareille nécessité, en effet, les Ding ne s'empêchaient pas de recourir à des surnoms et à des sobriquets rattachés aux particularités anatomiques ou caractérielles, à la ressemblance avec un quelconque élément de la nature, etc. Le nommé *Mpuzu Mvansie* (*Mpuzu* le chien sauvage), par exemple, est distingué par métaphore en relevant un caractère méchant de sa part. Mais la particularité ding résidait dans le fait que l'individuation de la personne pouvait être poussée assez loin, rien que par la juxtaposition continue de noms individuels, c'est-à-dire sans recourir ni à des qualificatifs ni à des déterminatifs, comme dans ces exemples : *Lumwama Nsaniang* et *Mukuluboy Yapar*.

L'homonymie parmi les Ding offrait une autre particularité à leur système de dénomination : elle était peu fréquente entre contemporains. Lorsqu'elle avait lieu, c'était souvent entre personnes porteuses de noms génériques (*Kibal* = petit garçon, *Kikar* = petite fille, *Mwanse* = nouveau-né) ou de noms spéciaux déjà prescrits par la coutume : les jumeaux en l'occurrence, mais également les nobles et les initiés (*cf. infra*). En pareille situation, la référence au père ou à la mère, par le truchement de la préposition *a*, était employée simplement pour éviter la confusion et non pour proclamer la filiation, comme dans certaines sociétés arabes où le prénom porte la mention *Ben* (= fils de). Aussi trouvait-on des Ding nommées *Mpia a Mukaapir* (= *Mpia* (fille) de *Mukaapir*) ou *Mwol a Mundek* (*Mwol* (fils) de *Mundek*). La distinction était également assurée par spécification de l'origine géographique ou sociale, à défaut de ressortir un trait individualisant ; ce qui donnait des noms tels que *Kibal a Ntal* (*Kibal* d'amont), *Mbo a Ntsyen* (*Mbo* du clan *Ntsyen*) et *Kuun a Bel* (*Kuun* le géant).

Une autre caractéristique pertinente résidait dans le fait qu'en principe on dénommait l'individu avec l'intention primordiale d'immortaliser ou réanimer les noms déjà portés par des aïeux méritants, en respectant de manière stricte le genre : aux filles les noms d'aïeules et aux garçons ceux d'aïeux. Normalement, ce n'est qu'à défaut d'avoir trouvé satisfaction dans ce « sacré » répertoire qu'on

explorait ensuite les répertoires restants, à savoir ceux relatifs aux traits distinctifs du nouveau-né, aux sentiments ou aux opinions des parents, aux circonstances entourant la naissance, aux conditions sociales ou atmosphériques ayant accompagné la naissance, aux événements mémorables, etc. À observer le corpus de noms précoloniaux à notre disposition, on constate néanmoins une nette prédominance de noms autres que ceux renvoyant aux ancêtres défunts ; ce qui atteste que la réincarnation des ancêtres ding dans les nouveau-nés n'était pas un phénomène massif et ininterrompu.

Enfin, sauf dans les cas où le nom était associé aux termes *bal* (homme ; comme dans *Balakimbim* ou « homme du clan Kimbim ») et *mukar* (femme ; comme dans *Mukarabel* ou « femme géante »), il était en tout cas difficile pour une personne étrangère à une communauté ding d'y distinguer les hommes des femmes, à partir de leurs noms uniquement. Car la sexualisation de l'enfant au travers de son nom (par féminisation des noms masculins ou l'inverse, par exemple) n'était pas au chapitre et les noms exclusivement réservés soit aux hommes soit aux femmes étaient peu nombreux. Mais pour les membres mêmes de la communauté concernée, cela ne constituait pas une gêne majeure, dans la mesure où il s'agissait de collectivités relativement restreintes et dont les membres se connaissaient et se côtoyaient.

L'unicité du nom ding précolonial et sa flexibilité obligent à admettre que les noms précoloniaux de notre corpus de référence ne sont pas forcément les seuls que possédaient leurs porteurs ; ils pourraient n'être que ceux qui, pour une quelconque raison, ont eu le mérite d'être choisis parmi le nom complet et transmis aux générations futures par le truchement des traditions orales.

6.2 Le choix et l'attribution du nom précolonial

Choisir un nom, l'attribuer et le transmettre aux générations futures sont des opérations qui, chez les Ding (comme ailleurs), requéraient des règles et des tractations au sein du ménage ou *yor a mbaa*³⁸ et du groupe plus large où s'intègre celui-ci, c'est-à-dire le réseau clanique. Ce réseau mérite quelques commentaires, étant donné son rôle dans le processus de dénomination des personnes.

La coutume ding établit que, dès la naissance, l'enfant ding (Ego, ici) est intimement lié à six personnes : sa mère, les deux parents de sa mère, son père et les deux parents de celui-ci. Ces personnes appartiennent chacune à un clan³⁹ spécifique, celui de leur mère en l'occurrence car la filiation est de type

³⁸ Il était constitué des parents biologiques, de leurs enfants et de tous les autres parents et alliés vivant avec eux.

³⁹ Le clan ding ou, mieux, le matriclan, est l'ensemble de personnes ayant conscience de descendre d'une aïeule commune ; il possède un hameau propre dans le village, un cimetière à part entière, un ou plusieurs ancêtres totémiques et normalement un patrimoine foncier inaliénable.

matrilinéaire (tout enfant appartient d'office au clan de sa mère) ; ce qui induit que « notre » Ego est d'office lié à six matriclans différents, que nous appelons « matriclans moteurs », du fait de leur rôle déterminant dans sa vie. Suite à cette matrilinéarité, la mère et la grand-mère maternelle d'Ego appartiennent à un même matriclan ; le père et la grand-mère paternelle d'Ego font, eux aussi, partie d'un même matriclan. En définitive, le nombre de matriclans moteurs auxquels Ego est lié se réduit à quatre : celui de ses mère et grand-mère maternelle (et auquel appartient Ego lui-même), celui de ses père et grand-mère paternelle, celui du grand-père maternel et celui du grand-père paternel. Tout le processus de socialisation d'Ego se déroule avec la participation active de ce réseau quadripartite, et les membres tant vivants que défunts jouissent tous d'importantes prérogatives dans la dénomination d'Ego.

Jadis, les enfants ding naissaient dans la bananeraie (symbole de fertilité) aux confins du village, sous les auspices de sages-femmes. La mère et le nouveau-né passaient ensuite de sept à neuf jours de claustration dans une case chauffée au bois, sous la surveillance de quelques aînées bien choisies ; le conjoint et père était normalement le seul homme autorisé à franchir le seuil de ladite case. En plus de l'affermissement physique, cette période d'internement visait aussi à laisser au nouveau-né le temps d'exprimer lui-même ce qu'il était (traits, caractère, comportement...), car, comme l'affirmait M. Meido Hermine (2001 : 11) : « Les Africains croient en la possibilité qu'a le nouveau-né de rapporter quelque chose du monde invisible, notamment des ancêtres. » Dans le même ordre d'idée et traitant du nom de naissance chez les Yoruba du Nigeria, Pierre Verger (1973 : 68) le présente d'ailleurs comme « le nom apporté avec lui de l'au-delà par le nouveau-né ».

La connaissance et l'interprétation de ladite « autoexpression » constituaient un préalable indispensable pour la dénomination du nouveau-né ; c'est pourquoi les anciens admis dans la case enfumée se devaient d'observer minutieusement ce dernier, en vue de déceler en lui des signes susceptibles d'orienter le choix adéquat de son nom de naissance. Bonifaix (1999 : 1) évoque une pratique similaire concernant la prénomination dans certains pays d'Asie :

« Tous les enfants sont nommés à la naissance : “ petite souris ”. Ce n'est qu'à l'âge de 6 mois qu'on lui donne son prénom définitif... On laisse l'enfant affermir ses traits, son caractère, sa façon d'être. Même s'il est encore très jeune, il commence à être un individu à part entière et ce n'est qu'en fonction de ce qu'il montre de lui qu'on lui choisit son prénom. »

Dans ces conditions, le nom à conférer au nouveau-né n'était, en principe, pas rodé à l'avance ; contrairement à ce qui se passe en Europe où, lorsqu'un enfant est attendu, la famille réfléchit à l'avance au nom qui lui sera donné. Si on le faisait parfois, c'était de manière aléatoire car le Ding ne pouvait savoir à l'avance s'il y aurait une naissance ordinaire ou gémellaire (à dénomination

prescrite). Chez les Pygmées de la forêt équatoriale gabonaise, chercher un nom à l'avance équivaut même à attirer sur la fragile personne du bébé l'attention des esprits malsains (Trilles R. P., 1932 : 385).

Les signes recherchés dans le nouveau-né ding pouvaient être de deux ordres : ceux dits « de bonheur » et ceux « de malheur ». Un bébé souriant, actif, dépourvu de malformation et témoignant d'autres attitudes perçues comme positives dans la société manifestait des « signes de bonheur » ; et le choix de son nom était relativement aisé. Celui à qui revenait le privilège d'opérer ce choix, en fonction de critères précis, accomplissait alors son devoir. Il annonçait le nom retenu aux parents et l'attribuait au nouveau-né en lui traçant une raie de *lupem* (argile blanche, symbole de protection) sur le front et aux tempes, sans omettre quelques intercessions. Le nom était ensuite dévoilé au reste de la société, lors de la sortie festive de la case de claustration.

Le fait pour un nouveau-né ding de manquer de gaieté, de présenter des signes de maladie, de pleurer avec acharnement (interprété comme expression de mécontentement de la part de son principe vital), de susciter quelque inquiétude et de manifester une quelconque ressemblance avec un ancêtre défunt était perçu comme « mauvais signes ». Les parents devaient alors consulter un devin appelé *Nankyr* ou *Nankier* : personne (souvent une femme) possédée par les esprits ou *Nkyr* (et considérée comme l'intermédiaire légitime entre les vivants et les esprits, voire les mânes des ancêtres) pour essayer de comprendre les causes cachées de ce « malheur » et trouver les solutions appropriées. Dans ce cas, le choix et la dation du nom au nouveau-né étaient d'office subordonnés au diagnostic du *Nankyr*, qui devait dévoiler le nom approprié ; c'est là l'expression du principe selon lequel, pour paraphraser P. Centlivres (1972 : 92), « Il existe un rapport surnaturel entre le nom et l'enfant, qui pèsera sur la destinée de ce dernier. »

Pour le cas précis d'un nouveau-né reconnu comme la réincarnation d'un ancêtre défunt (certains signes le témoignent), les parents devaient s'adresser à un *Nankyr* pour qu'il puisse déterminer avec certitude le matriclan d'origine de l'ancêtre réincarné. Le *Nankyr* invoquait alors les esprits et il faisait ensuite des révélations sur le vrai clan de provenance recherché ; ses opinions n'étaient que l'expression de celles des esprits qui l'inspiraient. Ce matriclan une fois déterminé, le nom de l'ancêtre réincarné était ensuite imposé à l'enfant par le *Nankyr* ; cela pouvait intervenir tard, après la sortie de la case de claustration. Attribuer à un nouveau-né le nom d'un défunt dont on ignorait le matriclan, et donc les rapports de parenté entre les deux personnes, équivalait à exposer celui-là à toutes sortes de dangers.

Parfois, c'est l'ancêtre défunt qui, par le songe, annonçait ou confirmait lui-même son retour, par voie de réincarnation, dans le nouveau-né ; il ne restait plus qu'à imposer son nom à ce dernier sans passer par le *Nankyr*. C'est à juste titre

que C. M. Faik-Nzujj (1976 : 479) nomme ce genre d'appellatif « nom de renaissance ».

Durant toute cette période d'investigations dictées par la ferme volonté de ne pas nommer à tort et à travers, l'enfant était désigné sous le nom générique *mwanse* (contraction de *mwan a nse*) ou « enfant pas encore mûr ».

Le répertoire des noms de réincarnation était donc le premier que les Ding devaient interroger (les autres étant ceux évoquant des circonstances, des opinions, des sentiments, des traits personnels, des événements, etc.). Cela impliquait un minutieux exercice d'observation et d'interprétation qui prouve que, dans cette société, le processus de dénomination reposait avant tout sur le nouveau-né lui-même. L'honneur fait aux défunts n'est que le résultat de la foi animiste ding, qui exige des rapports harmonieux avec ces derniers, par rapport auxquels ils se sentent d'ailleurs inférieurs. Cette stratégie ne conduit toutefois pas à la conclusion que tous les enfants ding portant des noms d'ancêtres défunts étaient la réincarnation de ceux-ci. Car le nom d'un ancêtre pouvait aussi être retenu pour une autre motivation : par dévotion ou reconnaissance, par exemple. C'était d'ailleurs un grand honneur et signe de bravoure (vu les exigences qui en découlent) pour une femme que de voir un défunt illustre revenir parmi les vivants au travers d'elle.

Le droit de choisir le nom était en principe réservé au père de l'enfant. Mais il n'était pas exclu que la mère s'arrogé ce privilège. Un choix concerté des deux parents était également possible. Les grands-parents maternels et paternels se trouvaient, eux aussi, en position privilégiée pour choisir le nom, tout comme les oncles maternels. En cas de nécessité, les autres membres adultes des « clans moteurs » du nouveau-né et les amis de la famille pouvaient opérer le choix.

Ce « droit de choisir un nom » était garanti aux uns et aux autres uniquement en situation de naissance non gémellaire ; car des noms prescrits étaient déjà à disposition pour les jumeaux (*cf. supra*).

Celui qui choisissait le nom devait se conformer à des règles et se soumettre à une certaine censure. Au sujet de ces règles, nous avons questionné une vieille tante paternelle (L. Mukaramabala) qui a assumé cette fonction dans le clan de notre papa ; sa réponse a été la suivante :

« Comme au temps des ancêtres, je dois toujours m'abstenir d'opter pour des noms susceptibles de porter malheur à l'enfant dénommé (tels que *Bidim* = sorcellerie ; *Matong* = chair délicieuse ; *Mvosadie* = ton cadavre sera dévoré par des chiens), pour ceux d'ancêtres non identifiés par la communauté ou ayant laissé une mauvaise réputation par leur conduite dans la société (les sorciers, tels que *Tito* ; les déviants ou autres). Je suis également tenue d'éviter les noms contraires à la morale et à la pudeur (tels que : *Dwandal* = qui sème la discorde ; *Knen* = le bas-ventre), les noms ridicules ou injurieux

(*Kinsil* = idiot ; *Ngwul* = porc ; *Nkyelmese* = la risée), ceux ne garantissant pas l'intérêt de l'enfant (*Walabun* = accepte-le, malgré toi ; *Mayangaty* = sans utilité, etc.). Je ne peux pas non plus réanimer les noms d'ancêtres décédés avec des malformations, au risque de reproduire aussi leur infortune. Pas non plus les noms des bêtes honnies par notre clan ou par la société parce qu'elles sont considérées depuis toujours comme porte-malheur : *Kinkwur* = le hibou, *Nkwul* = la tortue et *Nsiem* = l'anguille, en particulier. Le nom que je choisis doit être bien inspiré, convenable pour son porteur et pour la communauté des usagers. »

Il pouvait arriver que le balisage des différents registres reste infructueux ; on continuait alors à désigner le nouveau-né par le terme générique *mwanse*, parfois jusqu'à l'âge adulte, ce qui devenait désagréable car contraire au bon sens (un adulte appelé bébé !).

Dans la série de noms spéciaux, certains étaient choisis par le *ngang*, c'est-à-dire le féticheur-guérisseur, le thérapeute, l'herboriste. Un enfant né d'une femme suivie par l'un de ces professionnels de la santé pouvait recevoir de lui un nom du genre *Kur* (enveloppe de médicaments), *Nkyr* (esprit) ou *Likyn* (charme protecteur). Les prêtres des confréries secrètes comptaient aussi, dans leurs prérogatives, le choix et l'attribution de noms spéciaux à leurs fidèles.

Les recommandations et les restrictions ainsi évoquées prouvent l'importance qu'accordaient les Ding à la signification du nom, au rapport entre celui-ci et son porteur (le nom, surtout celui évoquant l'infortune, a souvent des effets sur son titulaire : les dénommés Mavanga (= désordres) sont en général désordonnés dans leur vie, les Mamenayah (= qui en voit de toutes les couleurs) vivent souvent des situations extravagantes, etc.), ainsi qu'aux relations entre personnes, générations et matriclans, entre ici-bas et l'au-delà. Ces relations sont rendues manifestes par le procès de transmission du nom, entre autres

6.3 La transmission

Nous avons appris que chaque Ding possédait un nom unique et individuel, qui pouvait gagner en extension tout au long de sa vie, sans pour autant aboutir à la distinction entre le prénom d'une part et le nom de famille de l'autre. En règle générale, le procès de transmission du nom de père ou de la mère à enfant n'était pas en usage chez les Ding. Bien au contraire, ce sont les enfants (l'aîné surtout) qui modifiaient parfois la dénomination des parents (nous en reparlerons). Le nom ding n'était pas un signe servant principalement à dévoiler d'emblée que telle personne était née de telle autre ; la filiation s'extériorisait, avant tout, au travers des manifestations du sentiment d'appartenance au clan : le respect des interdits alimentaires et des règles d'exogamie, en l'occurrence. En cela, le système ding ressemblait à celui en vigueur chez leurs voisins Lwer, Mbuun, Mpur, Ngwi et Yans.

Le mode de transmission le plus courant était celui d'aïeux à descendants du même sexe, mais pas de manière obligatoire. Il n'était pas rare de voir le nom d'un aîné être attribué, de son vivant, à un nouveau-né de son réseau clanique, pour lui rendre hommage. La transmission du nom entre vivants se faisait, le plus souvent, par générations alternées : les noms portés par la génération des grands-parents étaient conférés à la génération des petits-fils et petites-filles ; dans la vie de tous les jours, les relations entre ces deux générations étaient d'ailleurs d'ordre amical et baignaient dans la plaisanterie. Entre les rares homonymes ding s'instauraient des liens affectifs prononcés se traduisant par des échanges fréquents de visites et de cadeaux ou par la prohibition du mariage.

Les noms typiques et honorifiques des jumeaux (*Mbwol* ou *Mwol*, *Mbo*, *Mpia* et *Waya*), ne pouvaient jamais être soumis aux modalités de transmission décrites ci-dessus ; seul le fait de venir au monde à deux conférait ce genre d'appellatifs.

Certains noms éponymes étaient considérés comme le patrimoine exclusif de tel ou tel autre matriclan ; ils ne pouvaient donc être donnés qu'aux enfants nés des femmes du matriclan concerné (les enfants issus des hommes appartiennent au matriclan de leur mère). Mais le nom d'un ancêtre éponyme reconnu comme « héros national » au niveau de l'ethnie pouvait tomber dans la sphère du « patrimoine public » et être, dès lors, donné à n'importe quel enfant ding du même sexe.

Les alliances matrimoniales ouvraient la voie à des échanges de noms entre clans associés : attribuer à un enfant le nom de son ancêtre ou aîné du clan paternel, par exemple, équivalait à transférer ce nom au clan de la mère de l'enfant (parce que ce dernier appartient d'office au clan de sa mère). Le nom en question pouvait ensuite être transmis de génération en génération au sein du clan d'accueil, avec d'ailleurs la possibilité d'être retransféré, à un moment donné, dans le clan d'origine par le truchement des mariages préférentiels (ceux entre cousins et cousines croisés). Ainsi, dans le corpus anthroponymique d'un même clan, pouvaient coexister quelques « noms souches » protégés et des « noms additionnels » non protégés, ces derniers comportant aussi des noms reçus des clans alliés.

6.4 L'usage

Nous savons désormais que le nom ding précolonial était unique et cumulatif ; nous sommes aussi en droit de nous demander comment se passaient les choses au niveau de son usage. Reprenons d'abord une question posée habituellement par nos contemporains ding à un inconnu, à savoir « *Dzin a ngye na ?* » ou « quel est votre nom ? ». L'interlocuteur ding n'y répond qu'après un rapide exercice mental : il doit d'abord savoir où il se trouve, à qui il a affaire, quelles circonstances entourent la conversation. Ce rapide tour d'horizon lui permet de choisir dans sa « litanie » de noms celui qu'il convient de décliner dans la

circonstance présente. Chaque Ding devait donc savoir gérer son nom à partir d'un certain âge. Il était, par exemple, malencontreux pour un jeune homme de se présenter à une dame en donnant le nom reçu au camp de circoncision, pour une jeune femme subissant le rite thérapeutique des *Nankyr* de révéler son « vrai nom » à un inconnu. Une même personne pouvait ainsi être désignée par autant de noms que de milieux ou de circonstances dans lesquels elle se retrouvait.

Au niveau de l'usage donc, l'un des noms accumulés par une personne avait préséance sur les autres en fonction du contexte ou des motivations des utilisateurs ; il jouait provisoirement le rôle de nom usuel proclamé, tous les autres passant alors au statut de ce qu'il convient d'appeler « noms de réserve, tus ». Toutefois, un nom provisoirement choisi comme usuel était parfois utilisé au quotidien, de façon si fréquente, voire exclusive, qu'il éclipsait les autres et parvenait à passer seul à la postérité.

Appeler un Ding par son nom individuel n'était pas l'unique façon possible de l'interpeller ; on pouvait aussi se servir d'un simple geste de la main ou de la tête, d'un regard, d'un sifflement ou d'une onomatopée. Mais le nom avait ceci de particulier qu'il s'identifiait à la personne nommée ; « Il y a une identité réelle de l'homme et du nom qui lui est propre », disait à juste titre Simon Epea (1982 : 8). Prononcer ou proférer le nom de quelqu'un équivalait à l'éplucher, le pénétrer, l'atteindre dans son intimité et dans sa singularité. En langue kiding, prononcer le nom se dit *kuta dzin* et le radical « *ta* » signifie littéralement « piquer, percer, mordre ». Par conséquent, il ne fallait révéler son propre vrai nom ou celui de l'Autre qu'avec une extrême prudence : pas n'importe où et à n'importe qui. Car, le nom étant à la fois l'incarnation du nommé et le verbe avec son efficacité magique, on pouvait atteindre une personne par le biais de son nom. Bien qu'au service de la société, le vrai nom ding précolonial était dans une large mesure protégé (cette perception n'a pas facilité notre travail de chercheur). Dans la pratique, cela se traduisait non seulement par une série d'interdits (*cf. infra*), mais aussi par une réelle pudeur à prononcer son propre nom ou celui des personnes à qui on devait du respect (les parents biologiques, les grands frères et grandes sœurs, etc.). Si son propre nom individuel était aussi celui de quelqu'un d'autre, on devait appeler ce dernier *Ndü* (homonyme), simplement.

Au sein de la famille, les parents se désignaient rarement entre eux par leur vrai nom usuel ; ils se servaient souvent de « petits noms » intimes propres à eux, en attendant la naissance du premier enfant et l'adoption immédiate de teknonymes du genre *Taarande a mwan* ou *Ngwean a mwan* (père de l'enfant ou mère de l'enfant), *Taarande a Tiam* ou *Ngwean a Tiam* (père de *Tiam* ou mère de *Tiam*) si l'enfant avait reçu pour nom individuel Tutu. Ils ne se permettaient de prononcer le nom du partenaire qu'en société ou sous l'emprise de la colère. Lorsque, par exemple, une dame parlait de son mari à la sœur ou la nièce de ce dernier (en situation de référence, donc), elle disait toujours « votre frère » ou « votre oncle » au lieu de le citer nommément. Ainsi, en 1990-1991, durant nos

propres entretiens (formels) avec notre tante paternelle L. Mukarambala, elle se référait aux hommes et aux femmes de son clan en disant systématiquement « votre père X » et « votre tante Y » ; nous adoptions nous-mêmes, par conséquent, les formules « (notre) père X » et « (notre) tante Y » (sans tenir compte de leur âge).

Les parents désignaient leurs enfants par leur nom individuel usuel ; mais lorsque l'enfant portait le nom d'un aïeul, les parents remplaçaient souvent le nom en question par le terme de parenté qui les liait à l'aïeul concerné : une mère qui avait donné le nom de son père *Babiswen* à son fils préférait appeler ce dernier *taa* (= papa) en lieu et place de *Babiswen*. Mais lorsqu'il s'agissait d'encourager l'enfant, de le flatter ou d'obtenir de lui une faveur, les parents pouvaient l'appeler par le nom qui le touchait au plus profond de lui-même.

Comme dans bien d'autres sociétés (chez les Lele du Kasai, les Ewe du Sud-Togo, les Raika d'Inde et autres), les enfants ne devaient jamais appeler leurs parents par leur nom, surtout pas en leur présence ; ils avaient « la langue pesante » au moment de le faire, l'impression de manquer de respect ou d'égards. Les termes de parenté *taa* (papa) et *maa* (maman) convenaient bien. Le jeune frère n'avait pas le droit d'appeler son aîné par son nom sans le faire précéder du terme de parenté *yaya* ou *yie* (grand frère ou grande sœur) ; c'était une marque de respect. C'est aussi par des mêmes termes de parenté que les gendres ou brus et les beaux-parents se désignaient mutuellement. Il était admis que les oncles appellent leurs neveux et nièces par leur nom individuel, à défaut d'utiliser de préférence les termes respectueux *mpee* (oncle) et *moa mpeang* (neveu, nièce). Entre les petits-fils ou petites-filles et leurs grands-parents, c'était comme entre amis : à bas les égards !

La règle d'or du système des appellations au sein de la parenté était : l'usage des termes de parenté (en lieu et place des noms individuels) et la réciprocité « Je t'appelle comme tu m'appelles : si tu m'appelles oncle parce que je suis le frère de ta mère, moi je t'appelle oncle aussi, même si tu n'es pas le frère de ma mère. » De plus, en cas d'utilisation du nom individuel, il fallait impérativement le faire précéder du terme de parenté exprimant les liens sociaux en présence : c'était mal poli de nommer un parent, surtout s'il était plus âgé, directement par son nom individuel et en sa présence (en situation d'adresse) ; on devait dire de préférence *mpee Kuun* (oncle *Kuun*) ou *nkaa Mbala* (tante *Mbala*), au lieu de *Kuun* ou *Mbala*, simplement (c'est ce que nous avons nous-mêmes continué à faire durant nos enquêtes). Ce même précepte prévalait aussi entre cadets et aînés, même lorsqu'ils ne se connaissaient pas.

Du mariage entre le nom individuel et le terme de parenté se sont formés des noms comme *Tabal* (papa homme, littéralement ; homme adulte, Monsieur) et *Talongo* (= papa enseignant, Monsieur l'enseignant). Les Yans ont poussé plus loin cette pratique : les termes de parenté se sont carrément agglutinés dans les

noms individuels pour donner en nombre considérable les formes telles que *Mayay*, *Mambu* (fille aînée de jumeaux), *Tambu* (fils aîné de jumeaux), *Tamfur*, *Tasar* et autres dans lesquelles les préfixes *ma* et *ta* équivalent respectivement à « maman » et « papa ».

La mention du terme de parenté devant le nom individuel constituait aussi un gage de sécurité. Car elle fixait d'office les attitudes et les comportements à observer par les interlocuteurs. Ainsi, lorsque se rencontraient deux Ding qui ne se connaissaient pas, la première chose que chacun cherchait à savoir n'était pas le nom de l'autre, mais son réseau de parenté. Pour simplifier les choses, disons que A rencontre B et voici leurs préliminaires :

A : « *Ngye po wu mwan ana ?* » (De qui êtes-vous l'enfant ?)

B : « *Me ngwu mwan a Mbutu ku Mpum.* » (Je suis la fille de Mbutu à Mpum.)

A : « *Mbil a taarangu po mbel ve ?* » (Votre père est du clan Mbel, non ?)

B : « *Ndi wu munsu Ntsien.* » (Oui, il est du clan Mbel.)

A : « *Moa, moa ; me ngwu taarangu. Me ngwu munsu mbel mpi.* » (Maman, maman ; je suis votre père, (car) je suis du clan Ntsien, moi aussi.)

B : « *Abey ! Bul angye kin ?* » (C'est vrai ! Votre village c'est où ?)

A : « *Bul ame Bisey ; dzin a me Lelendi.* » (Mon village est Bisey ; mon nom est Lelendi.)

À ce stade de l'entretien, A et B se rendaient déjà compte qu'il s'agissait d'une relation de père à fille. Désormais, A appelait B « *moa* » (maman) et B se mettait à désigner A par le terme « *taa* » (= papa) ou « *taa Lelendi* » (= papa Lelendi). Ils observaient alors les attitudes et comportements recommandés entre un père et sa fille. Ainsi, le terme de parenté précédant le nom servait à la fois de vérificateur de la règle d'exogamie clanique (on ne pouvait pas se marier dans son propre clan) et de garde-fou aux rapports incestueux (on ne pouvait pas s'associer avec n'importe qui dans la société).

Il était normalement interdit de prononcer les noms des défunts (*bakul*) sans raison valable, c'est-à-dire en dehors des cérémonies de prières en solitaire ou en groupe, de deuil, de thérapie ou d'offrandes aux ancêtres. Si on devait vraiment le faire, il fallait au préalable leur demander la permission verbalement, tout en s'aspergeant un jet de salive sur la poitrine. Mais certaines personnes citaient systématiquement et dans l'impunité le nom d'un ancêtre défunt, considéré comme ange gardien, chaque fois qu'elles trébuchaient ou cognaient un obstacle au sol (signe prémonitoire).

Il ne fallait pas non plus prononcer en vain et en leur absence le nom des personnes redoutées dans la société (sorcières, guerriers ou chasseurs d'élite,

grands chefs, adeptes de castes obscures...). À la question de savoir pourquoi, un informateur a répondu spontanément : « Kuta zina di Nzambi munkatu ko » (Tu ne prononceras pas le nom de ton Dieu en vain, sous peine de châtement). En effet, ces personnes étaient censées tout entendre et pouvaient infliger des représailles si l'on parlait d'elles en mal. Pour les désigner, on usait alors d'appellations indéfinies telles que *Nteeledzin* (dont on ne peut citer le nom), *Masungasung* (untel) et *Masoeng a mun* (qu'on ne peut désigner que des lèvres). Cette règle a été strictement respectée au cours de nos entretiens avec certains interlocuteurs ; ils se sont souvent servis de teknonymes (« père ou mère de, époux ou épouse de, etc. » pour se référer à ce genre de personnes.

La nuit, en lieux clos, au cimetière, à des endroits sacrés ou hantés par des forces maléfiques, là où a été enterré le placenta de jumeaux, chez le sorcier... il était déconseillé de citer le nom de quelqu'un, de l'appeler par son nom et surtout à haute voix ; car, ce faisant, on le livrait aux forces du mal qui pouvaient capturer son esprit au travers du nom et s'en servir à leur guise. C'est pourquoi toute personne, interpellée dans ces circonstances ou par un interlocuteur non identifié visuellement, évitait de répondre ou répondait alors par de simples battements de mains.

Les sanctions pour la transgression de toutes ces recommandations étaient surtout d'ordre moral : on culpabilisait le contrevenant, à défaut de blâmes ou de sévères mises en garde pouvant déboucher sur un conflit ouvert. Dans ces conditions, c'est en quelque sorte une folie que d'oser faire des recherches sur les anthroponymes dans la société ding, même de nos jours. La détention de listes nominatives, par exemple, est entourée de suspicions et perçue comme un comportement dangereux pour la société, surtout lorsque le détenteur est un fils du pays ; car il pourrait les manipuler pour nuire, tôt ou tard, croit-on encore. Cela étant, l'art de cacher son vrai nom à un inconnu était à la portée de tout Ding. Les premiers Européens arrivés chez les Ding en ont fait les frais : les noms sous lesquels les indigènes se présentaient à eux étaient souvent fictifs. Mais au bout du compte, ce sont les indigènes eux-mêmes qui ont parfois trinqué ; car, grâce à l'écriture, les immigrants européens ont transcrit et fixé « définitivement » certains desdits noms fictifs aux allures parfois risibles et dégradantes.

6.5 Le changement

Le phénomène de changement de nom n'est pas aisé à appréhender dans le système anthroponymique ding, avec les caractéristiques qui sont les siennes. Changement de nom rime généralement avec fixité du nom ; or, dans le cas ding, nous avons affaire à la flexibilité du nom plutôt qu'à sa fixité. Nous avons déjà signalé, dans notre introduction, qu'au début de leur œuvre colonisatrice au Congo, les Belges étaient tourmentés par la question de savoir comment administrer des indigènes qui changent sans cesse de nom. Ils trouvaient le

système anthroponymique des autochtones contraire non seulement au système européen, mais aussi à la rationalité accompagnant ce dernier.

Confrontons d'abord la notion de fixité dans le système ding précolonial, en nous posant la question de savoir si elle y existait. Dans la rubrique consacrée à la typologie des noms ding précoloniaux, nous avons découvert que le tout premier nom reçu par le nouveau-né, à la naissance ou peu après, était son « vrai nom » (*dzin a dum*), qu'il fallait protéger contre le mauvais œil car ce nom était le nouveau-né lui-même (son ADN verbal, pour ainsi dire) ; les autres éléments nominaux acquis plus tard (*madzin asin* ou *madzin a nteala*) étaient moins prenants que le premier pour la personne nommée. Dès lors, le problème de changement de nom dans le système ding précolonial doit être abordé séparément, c'est-à-dire selon qu'il s'agit du *dzin a dum* ou des *madzin asin*.

En règle générale, le changement du « vrai nom » ou *dzin a dum* dans la société ding d'autrefois était perçu comme une malheureuse opération ; on le faisait malgré soi, avec résignation. La maladie (certaines maladies particulières) et l'entrée dans une société secrète étaient les deux raisons reconnues comme susceptibles de provoquer un changement de *dzin a dum*, de faire en sorte qu'un individu soit gratifié d'un nouveau « vrai nom ».

Concernant la maladie, c'est le devin ou le devin-thérapeute qui, au terme d'un long diagnostic, suggérait le changement du *dzin a dum* d'un patient comme une donne indispensable dans le processus thérapeutique. Cela pouvait concerner un enfant qui pleurait sans cesse ou qui tombait souvent en syncope ou encore qui manifestait continuellement des signes de faiblesse physique, et qu'on ne parvenait pas à guérir au bout d'une certaine période. Les parents allaient alors consulter le devin pour un diagnostic. Celui-ci révélait parfois que l'enfant malade cherchait encore son « vrai nom », que le nom qu'il portait ne correspondait pas à sa personnalité parce que l'enfant était sous l'emprise d'une idole ou d'un génie de haut rang, que l'enfant subissait les agressions lancées autrefois contre l'ancêtre dont il portait le nom, etc.

Le changement du nom se faisait dans ces circonstances sanitaires, selon un rituel orchestré par un professionnel de la santé attitré et loin des regards indiscrets (les proches du patient impliqués dans le rituel étaient soumis au secret, au risque de compromettre la réussite du traitement). C'est pourquoi nous n'avons pas pu obtenir de nos informateurs des détails précis sur le rituel. Mais de manière vague, on rapporte que la remise de cadeaux au thérapeute, les offrandes à certains ancêtres défunts, les incantations expiatoires et le respect de certains interdits faisaient partie du rituel qui débouchait sur le remplacement du *dzin a dum* incriminé par un nouveau convenable, parfois imposé par le maître de la cérémonie ou par les esprits des ancêtres consultés. Le nouveau *dzin a dum* était ensuite porté à la connaissance du public ; celui-ci était, dès lors, soumis à

l'interdiction de faire usage du nom banni, sans quoi des conséquences graves (maladie, mort subite...) pouvaient survenir chez le « renommé ».

Il est opportun de mentionner ici une situation d'espèce survenue au sein de ma propre famille, telle que me l'a remémorée ma mère, en mars 1991 :

« Dans notre famille est né, en 1963, un garçon présentant une petite cicatrice sur le front. Aux dires des anciens, il était la réincarnation de Bonga Bitál, un grand-oncle maternel ayant eu une cicatrice au même endroit ou presque. L'enfant reçut naturellement Bonga Bitál comme nom de naissance et nom usuel, avant d'être baptisé Macaire par les missionnaires. Mais il devint aussitôt morbide, jusqu'à l'âge de quatre ans. Il s'évanouissait plusieurs fois dans la journée, maigrissait sensiblement, etc. Un devin thérapeute parvint enfin à élucider le mystère : de son vivant, Bonga Bitál, l'ancien, avait abattu une chèvre qui ravageait ses cultures. Le propriétaire lésé de cet animal avait alors enterré un fétiche en plein village pour punir le coupable qui refusait de se dénoncer. C'est ce fétiche qui malmenait le jeune Bonga Bitál, en lieu et place de l'ancêtre dont il portait le nom : tel fut le verdict du devin. Il fallait alors immoler un bouc sur la tombe du propriétaire de la chèvre pour implorer rituellement son pardon, et en immoler un autre devant la dernière demeure du vieux Bonga Bitál pour le séparer définitivement de son « incarné ». Les faits révélés par le devin étaient unanimement approuvés par les anciens du village. Lors du rituel, on déterra une corne d'antilope contenant le fameux fétiche et on supprima le nom de Bonga Bitál à l'enfant. Il fut désormais désigné par son prénom chrétien Macaire (ou Macairo, par intimité) et la maladie prit aussitôt congé de lui. Mais, lorsqu'en 1972 le gouvernement congolais (zaïrois, à l'époque) imposa le remplacement des “noms à consonances étrangères” (les prénoms chrétiens y compris) par des noms précoloniaux, Macaire insista pour reprendre son “vrai nom”, Bonga Bitál ; il le porte depuis 1973 sans conséquence néfaste, mais sous la graphie masquée “Bongo” que vous, Lay Tshiala, avez vous-même stylée. Il a même rajouté Macaire à son nom complet, après la chute du régime de Mobutu. »

Le changement du *dzin a dum* pour ceux qui intégraient une société secrète était décrété par le magicien-gourou, le guide spirituel de la confrérie. Cela faisait partie des règles d'usage pour les adeptes. L'opinion publique n'avait pas d'avis à formuler sur ce genre de changement, car le commun des mortels trouvait louches et obscures les activités présumées des castes secrètes. Les initiés vivaient généralement en marge de la société et leurs nouveaux noms étaient souvent cachés au public.

La modification du *dzin a dum*, pour les deux raisons que nous venons de mentionner, était de nature permanente. La fonction symbolique et la fonction représentative du nom précolonial constituaient, nous venons de le voir, les principaux référents de ce changement.

Pour les *madzin asin*, il n'était pas question de changement à proprement parler, mais plutôt d'acquisition de nom supplémentaire. Si la notion de changement de nom devait être à juste titre appliquée à cette catégorie, ce serait alors au sens de changement de nom usuel pour un certain temps. Car, bien que ne supprimant pas l'ancien, tout nouveau nom acquis avait quand même un charme particulier, au début, et devenait *de facto* le nom le plus utilisé, pendant une certaine période, par un groupe d'utilisateurs.

Les traditions orales ding rapportent que ce genre de changement était d'une part plus fréquent chez les hommes que chez les femmes, d'autre part souvent le résultat d'une distinction à la guerre ou dans l'exercice d'une activité (métier, profession...). Contrairement à celui du *dzin a dum*, le changement des *mazin asin* avait un caractère tout à fait provisoire. Dans tous les cas, le nouveau nom était appelé à remplir parfaitement les fonctions sociales que nous allons découvrir dans le prochain chapitre.

CHAPITRE 7 :

LES FONCTIONS DES ANTHROPONYMES DING DANS LE SYSTÈME PRÉCOLONIAL

Les conceptions des Ding sur l'enfant conditionnaient dans une large mesure les fonctions dévolues au nom qu'il recevait. Avant la naissance et dans sa forme embryonnaire, l'enfant était perçu comme une ébauche en croissance, une chrysalide appelée à passer de l'état de gestation à celui de plénitude, c'est-à-dire un être social.

L'acquisition du nom durant la prime enfance participait à la patiente ascension du nouveau-né vers cette plénitude, en lui conférant son indispensable identité sociale. C'est pourquoi, si le nouveau-né était un mort-né ou s'il mourrait après la naissance avant d'avoir reçu un nom individuel, la société ne s'en montrait pas affligée outre mesure : on ne pleurait pas comme à l'accoutumée, on n'était pas en deuil au sens strict du terme, on enterrait silencieusement la petite dépouille derrière la case familiale, dans un tronc de bananier en guise de cercueil, et l'on faisait quelques incantations pour son retour rapide parmi les vivants, s'il ne présentait pas de malformation. La probabilité était grande de donner à l'enfant suivant, s'il était du même sexe que le défunt (appelé désormais *mamfuk*), un nom du genre *Ayilian* (= es-tu de passage ?) ou *Ayifur* (= tu es revenu).

L'absence d'empreinte sociale (ou nom individuel) chez le défunt entraînait ainsi la réduction de ses funérailles au strict minimum, pour symboliser un état d'humanité inachevée. Pour épargner une telle disgrâce aux personnes qui avaient échappé à la mort précoce, mais pour qui l'on n'avait pas trouvé de nom individuel approprié, on leur attribuait parfois le nom *Dzinyaty*, qui signifie « sans nom ». Ce nom significatif rejoignait une série de noms qu'on pourrait appeler « noms de privation », dans la mesure où ils exprimaient un manque, une « absence de... » ; il s'agit par exemple de : *Mbilaty* ou « sans clan » (nom souvent conféré aux esclaves domestiques arrachés à leur matriclan), *Taty* ou « sans père » (imposé au nouveau-né dont le père décédait avant sa naissance ou peu après) et *Bitungaty* (= sans ami, sans parent au sens général du terme).

7.1 Les fonctions habituelles

Le nom ding précolonial remplissait les principales fonctions habituellement reconnues aux anthroponymes : identifier, désigner et classer.

A. La fonction d'identification

Cette fonction fait appel à la notion d'identité. Identifier équivaut ici à mettre en exergue ce qui fait la singularité d'un individu, ce qui le distingue des autres

sans toutefois le séparer d'eux. En traitant des sources des noms précoloniaux, il est apparu que, pour choisir un nom au bénéfice d'un nouveau-né, les Ding s'en tenaient également aux traits qui faisaient sa singularité ou son individuation. C'est ainsi qu'ont été attribués des anthroponymes comme *Mubey* (le malade), *Mpia* (le/la puîné-e de jumeaux) et autres. Dans chacun de ces exemples, le nom qualifie celui qui le porte ; il est un attribut significatif pour lui.

La singularisation s'accompagnait toujours du rapport à l'Autre ; car, une fois nommé, l'Homme était capturé par la société et il devenait *de facto* un être humain véritable. Nous avons découvert cette humanisation par le nom dans la façon particulière de dénommer, qui consistait simplement en l'adjonction d'un déterminatif aux termes *mur* (Homme), *bal* (homme), *mukar* (femme) et *mwan* (enfant) réservés aux humains ; *Bal a Swid*, *Murbal*, *Mukar Hun...* sont des exemples déjà connus pour nous.

B. La fonction classificatoire

La fonction classificatoire du nom apparaît comme la plus récurrente dans le système anthroponymique ding précolonial : l'espèce, l'origine de l'énergie vitale (village des ancêtres, monde des génies, etc.), l'origine sociale (la famille, le lignage, le clan, l'ethnie, la race, etc.), le genre, le rang, le statut social, l'origine géographique, le métier... sont autant de catégories dans lesquelles les noms précoloniaux pouvaient situer la personne. La section consacrée aux sources des noms précoloniaux, dans le chapitre 5, nous a suffisamment instruits là-dessus. Nous ajouterons tout de même des exemples de noms de rang, tels que *Ntsoem* ou *Intsoem* (l'aîné-e) et *Kikwey* (celui qui fait tomber la matrice, celui qui clôture les naissances). Ces derniers, de même que les noms de gémellité (*Mbwol* ou *Mwol*, *Mbo*, *Mpia* et *Waya*), ceux de servitude (*Mbilaty* ou « sans clan », *Muranzim* ou « personne achetée », *Naanzim* ou « personne riche »), ceux intégrant les titres (*Nkum*, *Onken* et *Munken*) ou le genre (*Bal*, *Mukar* et leurs dérivés) donnent à voir les différentes strates constituant la société dans laquelle ces noms fonctionnaient.

Nous avons précédemment signalé que les Ding Mbensie ont développé un embryon de système politique centralisé et décernant plusieurs titres de noblesse. Certains desdits titres étaient détenus en exclusivité par des clans déterminés, qui les transmettaient de manière quasi héréditaire. Ainsi, celui de *Kikwenkuk* revenait au seul clan Nsong, *miloo* au clan Mbeo ou Mbel, *mpermbeng* au clan Mpwum, *mumbal* aux clans-époux du clan royal, etc. Dans la vie quotidienne, tous ces titres faisaient souvent office de noms usuels, voire de noms de naissance (certains fils et petits-fils de *Munken* et de *Nsoamwi* recevaient l'un ou l'autre titre dès la naissance ; ils pouvaient ensuite être élevés au rang des *Bamen*). *De facto*, il s'est constitué de petits corpus de noms-titres ou *position names* spécifiques à certains matriclans. Pour reprendre les exemples ci-dessus : *Kikwenkuk* était un nom réservé au matriclan Nsong, *Miloo* aux seuls membres du

matriclan Mbeo, *Mpermbeng* partagé par ceux ayant épousé des filles du clan royal Ntshum, etc.

La polyandrie, autre trait différentiel des Ding Mbensie (par rapport aux autres Ding), a également généré des noms-titres inexistantes chez les Ding de la Kamtsha, tels que (Ndaywel à Nziem I., 1972 : 139-140) :

- *Mokar Nkwuum* = la femme vénérée, l'épouse de tous, la polyandre ;
- *Mbung a Lung* = le représentant légal de la communauté masculine, gérant le calendrier des visites chez la polyandre ;
- *Nkwil* = le confident intime de la polyandre parmi les garçons concernés, père affectif des « enfants de tous » nés de la polyandre ;
- *Nkamokar* ou *Nkamokur* = la sœur de Munken, la mère du futur Munken et détentrice du « privilège polyandrique » ;
- *Mwan Waa* = l'enfant de tous, l'enfant du village entier : enfant né(e) d'une polyandre et dont personne n'a le droit de réclamer la paternité. Chez les Lele, le garçon était dénommé *Kumabola* ou *Ishamang* et la fille *Maweyi* (Bulembu, 1972 : 247).

C. La fonction de désignation

Cette fonction accompagne toujours les deux autres : en même temps qu'il identifie et classe, le nom désigne celui qui en est le porteur et c'est par ce nom que celui-ci peut être interpellé. Point n'est besoin de nous y attarder.

Ces noms précoloniaux servaient aussi à traduire les inspirations, les aspirations et les préoccupations des individus, sans oublier leurs expériences heureuses ou douloureuses de la vie, leurs rêves, leurs opinions, les valeurs du moment, l'état des relations sociales, les prévisions sur l'avenir, etc. Ils renfermaient donc un lot d'informations sur divers aspects de la vie des Ding. Cela nous permet de commenter deux autres fonctions importantes du nom précolonial : la fonction communicationnelle et la fonction historique.

D. Une autre fonction : communiquer

Il importe de retenir, à ce propos, que certaines informations véhiculées par cet anthroponyme précolonial consistaient en des messages circulant entre trois pôles (Ikanga M., 1987 : 20) :

L'émetteur ou celui qui choisissait le nom : un parent biologique, un parent du réseau des clans moteurs, un proche, etc. Il le faisait pour ses propres préoccupations également : dire sa pensée, exprimer son point de vue, comme

dans le cas du nom *Babiswen* ou « ils sont plus nombreux ; je ne peux ou nous ne pouvons donc rien contre eux », *Kwaradieme* ou « le crapaud (l'Autre détesté) mange à ma table ».

Le *récepteur* ou celui à qui le message était adressé directement ou de manière subtile : une personne, un groupe, les défunts ou les génies. Dans le nom *Ayifur* (tu es revenu !), le récepteur est le nouveau-né, dans *Ngyeyangwo* (c'est toi qui es venu me chercher), c'est l'époux.

Le *support* du message : c'est le nouveau-né ou l'adulte à qui le nom était donné. Ainsi, dans cette société à oralité, l'humain servait aussi de support de la pensée comme l'ont été le papyrus, la peau du corps humain, les peaux d'animaux ou les parois de grottes dans d'autres civilisations. Si l'on admet que « Tout vieillard qui meurt en Afrique est une bibliothèque inexplorée qui disparaît », on pourrait tout autant se permettre l'analogie que « Un Ding qui meurt est parfois le journal intime d'un autre Ding qui disparaît ».

Nous remarquerons que ces noms personnels à fonction communicationnelle consistaient souvent en des diatribes d'émanation surtout féminine.

Nous nous sommes permis d'écrire à la forme interrogative les noms ding précoloniaux qui, du point de vue linguistique, devraient logiquement se terminer par un point d'interrogation. Cette particularité formelle permet de mettre davantage en évidence le versant « communication » qui nous intéresse : en situation d'interaction, un langage, parlé ou écrit, exprime la pensée en associant nécessairement des affirmations, des interrogations, des exclamations et des ordres. On retrouve toutes ces formes dans les noms ding précoloniaux, comme moyens de communication entre acteurs sociaux ou entre deux mondes. Avec le nom *Aleme* ou « tu m'as abandonnée », par exemple, nous avons affaire à une phrase affirmative dans laquelle une épouse adresse une plainte à son mari.

Le contenu sémantique des noms à la forme interrogative ci-après dévoile à suffisance leur caractère communicatif :

- Afiken (F) ?* : « D'où proviens-tu ? »
- Ana (F) ?* : « Avec qui (te disputes-tu) ? »
- Ayilian (F) ?* : « Tu es de passage ? »
- Kalakoén ?* : « Où étais-tu ? »
- Naabun ?* : « Qui songe à toi ? »
- Naabuung (F) ?* : « Qui t'élèvera ? »
- Naadie ?* : « Qui t'enterrera ? »
- Naangie (F) ?* : « Qui me regarde ? »
- Naasang ?* : « Qui te félicite ? Qui t'honore ? »
- Nafangyeb (F) ?* : « Qui me considère ? Qui pense à moi ? »
- Nasakwen ?* : « Qui t'aimera ? »
- Nasimunam (F) ?* : « Qui l'adoptera ? »

Le nom impératif *Yafer* ou « Reviens » consiste en la prière d'une mère à l'endroit d'un nouveau-né qu'elle vient de perdre ; *Yakeb* ou « Fais attention, fais gaffe » s'apparente à une mise en garde lancée contre un ennemi ou un adversaire. Dans la forme exclamative, nous avons le cas de « *Ayifur !* » ou « Tu es revenue ! » : une mère joyeuse s'adresse à son bébé (une fille), après en avoir perdu une, lors ou après l'accouchement précédent.

Au-delà de ces formes particulières, il reconnaît avec Lévi-Strauss (1990 : 218-219) que le choix et l'attribution du (sur)nom (et, en particulier, du nom unique ding) constituent en fait un langage tenu à la fois sur l'Autre et sur soi-même ; car le « baptiseur » ding verbalise souvent certains traits du dénommé et son choix reflète aussi sa façon de répartir les individus dans les catégories sociales et morales de son environnement.

Nous traiterons de la *fonction historique* dans une section à part, car il y a bien des choses à dire à ce propos.

7.2 La fonction historique des noms « fossiles »

Lorsqu'ils étaient de nature généalogique, les noms précoloniaux incarnaient leur porteur tout en actualisant la personne d'un aîné, même dans le cas où ce dernier avait déjà quitté le monde des vivants et avait acquis le statut d'ancêtre éponyme. De ce fait, ils contribuaient au maintien de la mémoire collective et des liens privilégiés entre ici-bas et l'au-delà, qui pesait lourd dans l'existence des vivants. Nombre de ces noms étaient porteurs de messages ou évoquaient quelque chose du passé (les parcours migratoires, les batailles, les catastrophes, etc.). C'est le cas des ethnonymes (noms d'ethnies) faisant en même temps office de noms de personnes.

A. Les ethnonymes « fossiles » évoquant les parcours migratoires

Les chercheurs ayant investigué parmi les Ding s'accordent pour situer l'arrivée de ce groupe dans le Bas-Kasai au 17^e siècle, en provenance de l'Afrique occidentale. Certains d'entre eux s'appuient sur l'onomastique pour prouver cette provenance et l'itinéraire emprunté. C'est le cas de l'historien Ndaywel è Nziem (1972 : 267-276), qui est persuadé que certains noms propres ding présentent une valeur historique (d'où l'usage du qualificatif « fossiles »), étant donné qu'ils évoquent des lieux-dits et des ethnies que les Ding auraient autrefois croisés dans diverses circonstances, durant leurs pérégrinations depuis l'Afrique occidentale jusqu'à leur fief actuel dans le Bas-Kasai. Ndaywel è Nziem Isidore mentionne, à titre d'exemples :

- *Kimput* et *Kinswa* : noms désignant plusieurs villages du pays ding-yans et qui se réfèrent respectivement à la côte atlantique et au Pool-Malebo (nous y reviendrons) ;

- *Ngulungu* : c'est le nom d'une localité chez les Ding Mbensie et d'un lieu-dit situé entre les villages Mutshunu et Kimbanda, dans le groupement Kaminay (au pays des Ding de la Kamtsha). Il est proche de *Ngaro Ngu*, nom d'un ancêtre éponyme des Ngwe de l'Ubangi.

Il distingue ensuite, parmi les noms en question, ceux ayant une signification manifeste et ceux dotés d'un contenu historique mais dont le sens n'apparaît pas d'emblée dans le langage actuel. Il dégage trois orientations dans la seconde catégorie, grâce à une brève analyse sémantique (Ndaywel è Nziem I., 1972 : 268) : les noms référant au contexte du Bas-Kasai et du Pool (*Kinswa...*), ceux renvoyant à la région du Lac Mai-Ndombe (*Nkutu...*) et ceux à origine inconnue.

Le missionnaire Swartenbroeckx (1948 et 1966) a aussi repéré ce genre de noms propres chez les Yans, tels que *Fang*, *Mpuël*, *Mumbal*, *Mumbat*, *Mumfuur*, *Mutik*, *Muséaar* et *Sûsû* ; ils ont des accointances évidentes avec les migrations yans. Enfin, nous en avons décelé, nous-mêmes, dans les traditions ding, au cours de nos investigations.

En effet, les ethnonymes « fossiles » (en particulier), répertoriés çà et là dans notre documentation, nous transportent dans diverses régions de l'Afrique occidentale, notamment au Nigeria, sur les plateaux du Cameroun, dans le Loango au sud-ouest du Gabon, dans l'Ubangi en République centrafricaine, au fief des Bakongo, à l'embouchure du fleuve Congo, et finalement dans le Bas-Kasai. Le tableau 3 de la page 155 permet de bien distinguer ces espaces ; les noms y sont classés dans un ordre qui s'efforce de respecter leur probable échelonnement dans l'espace (du nord vers le sud-ouest, puis du sud-ouest vers le sud-est) et dans le temps (de l'époque la plus ancienne à la plus récente). Les ethnonymes « fossiles » yans apparaissent entre parenthèses.

Tableau 3 : le répertoire des ethnonymes « fossiles » ding et yans

<p>1. Référence au Nigeria et environs Bobo (Bob) = Bobo Munsi (Mossi) = Mossi Mpela (Mpuël) = Peuhl Saap (Saar) = Sara Shûshû (Sûsû) = Susu</p> <p>2. Référence à l'Ubangi Mbaang (Mubaam) = Bobangi</p> <p>3. Référence au Loango Fwang (Fang) = Fang <i>Mpfang</i> = Fang Mukura ou (Mukut) = Kuta ou Kota <i>Mubinga</i> = Babinga (Pygmées)</p> <p>4. Référence au pays kongo Mukwo (Mukwo) = Mukongo Vila (Munvil) = Vili <i>Musususu</i> = Soso</p>	<p>5. Référence à la cuvette congolaise <i>Kikpanza</i> = Ipanza Mumbool = Mbole</p> <p>6. Référence au Bas-Kasai Mwanampur = Mput <i>Mubama</i> = Muboma Sakata (Muséaar) = Musakata <i>Mukub</i> = Kuba <i>Musong</i> = Musongo Musang a Mpur = Mput</p> <p>7. Référence au Kwilu méridional <i>Mumbuun</i> = Mumbunda Mulula (Mulul) = Mulula</p>
---	---

Sources supplémentaires : Ndaywel è Nziem I., 1972 ; Swartenbroeckx P., 1948 et 1966.

Ces ethnonymes s'appliquaient aussi bien aux hommes qu'aux femmes, aux personnes de condition libre qu'à celles soumises à la servitude. Ils sont encore en usage de nos jours et certains ont acquis le statut de patronyme, voire d'éponyme. Ils se sont adaptés aux caractéristiques phonétiques des langues kiding et kiyans et ils mettent en évidence l'identité des nommés en exprimant l'idée « X, membre de l'ethnie Y » ; ainsi, *Mukub* signifie « personne membre de l'ethnie Kuba ».

Les thèses des historiens permettent aujourd'hui de déterminer à quelles époques probables ont eu lieu les contacts allégués, ainsi que les emprunts anthroponymiques réalisés. Celles de Ndaywel è Nziem Isidore (1972 : 267-278) soutiennent que le territoire actuel des Ding et des Yans était d'abord investi par les Pygmées chasseurs-cueilleurs ; puis les Dia et Sakata, agriculteurs, y arrivèrent dès le 9^e siècle. Délogés par les Boma au 13^e siècle, les Dia et les Sakata gagnèrent la rive droite du Kasai. Les Boma, les Dia et les Sakata furent ensuite rejoints par les Nzadi, provenant de l'embouchure de l'Ubangi et qui

avancèrent jusqu'à l'embouchure de la Lubue, en pays ding actuel. Peu avant 1600, tous ces groupes installés connurent, sur leurs territoires respectifs, les passages successifs des Kuba, des Ding et des Yans venus tous de l'ouest *via* le Pool (région de Kinshasa). Enfin, vers 1650, les Yans et leurs voisins, les Ding, Hungana et Pindi, subirent la poussée des peuples du Kwango-Kwilu venus du sud (Angola), notamment les Mbala, les Mbuun, les Ngongo, les Pende et les Songo.

De cette donnée historique, nous déduisons que les « ethnonymes fossiles » ding, renvoyant au Bas-Kasai ainsi qu'au Kwilu méridional, sont d'acquisition relativement récente (entre la fin du 16^e siècle et le milieu du 18^e siècle) ; pour les autres, l'adoption a probablement eu lieu avant la fin du 16^e siècle.

Pour clarifier le lien entre les noms « fossiles » et le phénomène migratoire, nous jugeons nécessaire d'en commenter quelques-uns.

1. *Mukabay*

Ce nom est formé de trois éléments, à savoir *Mukar* (= femme), la particule *a* (préposition) et *Bay* (nom d'un clan ding). Il signifie donc « femme du clan Bay » et il évoque dans ce cas l'origine sociale. Or, il existe aussi en pays ding des villages appelés Bay. En ce sens, ce nom renvoie également à l'origine géographique de la nommée elle-même ou de l'un de ses parents. Au cas où la nommée ne résiderait pas dans le village Bay, le nom en question indiquerait une provenance géographique ; ce qui nous mettrait en présence d'un processus migratoire interne, d'un déplacement pour ainsi dire.

2. *Mukaransisem*

En extension, ce nom s'écrirait *Mukaramunsisem*. L'élément *munsi*, qui vient de s'ajouter, insiste sur l'idée de provenance géographique (quand il est suivi d'un toponyme) et/ou d'origine sociale (famille, lignage, clan, tribu, ethnie, etc.), car il équivaut à « originaire de ». Les notions de provenance et d'origine, on le sait, sont intimement liées au phénomène migratoire. De plus, le terme *munsi* est fort utilisé et avec la même signification chez les Bakongo, sous la forme *mwisi*. Les traditions historiques des Ding mentionnant le pays kongo comme l'un des principaux points d'escale de leurs ancêtres migrants, il est alors probable que les Ding aient emprunté le terme *munsi* aux Bakongo, vers la côte atlantique. Cette fois encore, nous nous trouvons dans les méandres du phénomène migratoire.

3. *Mwanampur*

Ce nom est d'une valeur historique considérable dans le Bas-Kasai. *Mpur* ou *Mpud* ou encore *Mput*, voire *Mputu*, constitue en effet un référent essentiel dans l'histoire des migrations de maints groupes ethniques de cette région, où il apparaît tantôt comme anthroponyme tantôt comme toponyme. D'usage fréquent chez les Ding, les Mbuun et les Yans, le terme *Mputu* désigne de nos jours

l'Europe. Mais, autrefois, il était utilisé par les habitants de l'ancien Royaume du Kongo pour désigner le Portugal, dès la fin du 15^e siècle. Il serait donc une altération et une adaptation kongo du terme Portugal. Et, étant donné qu'à l'époque les Bakongo identifiaient l'Europe au Portugal, *Mputu* a fini par désigner l'Europe, voire l'Occident, dans les langues congolaises (tandis que *Mputulukezo* désignait les Portugais ; on le rencontre de nos jours comme nom individuel « authentiquement » kongo sous la forme *Lukezo*⁴⁰ et *Putur*, respectivement). Randles W. G. L. avance une autre hypothèse sur l'itinéraire de ce terme : le mot *Mput* aurait été en usage chez les Kongo avant l'arrivée des Portugais ; il signifierait « Eau agitée » et serait appliqué à l'origine aux rapides du fleuve Congo, puis, par extension, à la mer. Comme le Blanc était arrivé par la mer, les autochtones ont pensé que son pays s'y trouvait et ils ont attribué à celui-ci le nom *Mput* par lequel ils désignaient la mer.

Antérieur ou postérieur aux Portugais, *Mpur* ou *Mput* a une portée historique évidente et il entretient des liens avec les migrations. Cela est davantage confirmé par les récits historiques des Ding et des Yans. En effet, les Yans et certains clans ding prétendent qu'ils proviennent d'un habitat primitif appelé *Kimput*, dont ils associent le souvenir du séjour dans ce pays à la proximité de la mer et à la première rencontre avec les Blancs (Portugais) (De Beaucorps, 1932 : 284 ; Ndaywel à Nziem I., 1972 : 269). Les Kuba et les Lele le citent également comme lieu d'escale, voire terre d'origine. Le terme *Mputu* proviendrait donc de cette région côtière, aujourd'hui située à cheval entre le Loango au Congo-Brazzaville et le Sud-Gabon ; il se serait ensuite répandu avec ses usagers dans le Kwilu et le Bas-Kasai.

L'anthroponyme *Mwan a Mpur* répertorié chez les Ding renverrait donc et à l'immigration européenne et aux migrations des Bantous, dont celles des Ding eux-mêmes. Nous ajouterons que l'élément *Mpur* qualifie aussi une ethnie du Bas-Kasai issu des Yans et voisin des Ding : *Mput* ou *Bamput*, voire *Bamputu*. Chez les Ding, *Mpur* s'offre aussi comme patronyme (*Mputu*) et nom de village (*Kimputu*) et il intervient dans les désignations d'autres villages (*Mpud Liba* - ancien nom de Kindwa -, *Nsekimputu*, etc.). Ailleurs dans le Bas-Kasai, il est un nom de matriclan (*Mputu*) chez les Mbun, et un élément constitutif de noms de localités (*Fumu-Mputu*, *Putu-Bumba...*) au pays des Mbala et des Ngongo.

La forme de noms « fossiles » qui apparaît le plus souvent chez les Ding est celle qui se rapporte aux noms des institutions claniques sous la forme *Mumpum* (homme du clan Mpum) ou *Mukaransong* (femme du clan Nsong). Ces noms mettent en relief non seulement l'appartenance à un groupe social (le clan) encore existant ou disparu, mais aussi et par extension l'origine géographique des

⁴⁰ Actuellement, les Angolais et Congolais de la diaspora désignent parfois les Portugais par le terme *Lukezo*.

personnes dénommées. Car, il y a souvent chez les Ding une identification entre le nom du village (l'origine) et celui du clan de son fondateur. En règle générale, ce mode de dénomination concernait surtout les filles et il soulignait la mission principale qui leur était assignée au sein du matriclan, à savoir la reproduction biologique et donc la survie du clan.

Les noms par lesquels les Ding désignent respectivement l'aîné(e) et le (la) puîné(e) des jumeaux (*cf. supra*), révèlent d'étonnantes similitudes avec ceux adoptés par de nombreuses populations du Bas-Kasai et du pays des Mongo (voir le tableau 4 ci-après). E. De Jonghe (1924 : 550) apercevait même dans les noms *Mbo* et *Mpia* une adaptation bantoue de *Ngbo* et *Ngbiya* désignant les jumeaux en langues soudanaises (dont le kingbandi de l'Ubangi, lieu de transit supposé des migrants ding). Ce constat renforce l'hypothèse des contacts et interactions antérieurs, car la plupart de ces populations sont de nos jours géographiquement éloignées des Ding (voir la carte 3, page 68).

Tableau 4 : les noms des jumeaux dans le Bas-Kasai et le pays des Mongo

Ethnies	Aîné (e) des jumeaux	Puîné(e) des jumeaux	Les jumeaux
<i>Zone culturelle du Bas-Kasai :</i>			
Ding Mbensie	Mbo, Mbu, Mbwuul	Mpia	Mayaa
Ding de la Kamtsha	Mbwol, Mbwel, Mwol	Waya	Bambwol, Bamwol
Boma	Mbu	Mpia (Tampia, Mampia)	-
Lele	Imboyo	Ihaku	Mayehi
Ngwi	Mbu, Mankun	Mpia, Nsaway	Aman a nkir
Sakata	Mbu (Tambu, Mambu)	Mpia (Tampia, Mampia)	Mazia, Mazai
Yans	Mbu (Mambu, Tambu)	Mpia (Mampia, Tampia)	Mayey
<i>Pays des Mongo :</i>			
Bongando	Mboyo	Boketsu	Baasa
Bolia et Ekonda	Mbokolo (Mbo-kolo)	Mpia	Baasa
Mongo	Mboyo	Boketsu	Baasa
Ntomba	Mboyo	Mpia	Maaha
Jamba-Makutu	Nkumu	Mpieya	Mapasa
Libinja	Nkumu	Mpeya	Maa, Zaa

Sources : Bulembu N., 1972 ; Mayele I., 2000 ; Ndaywel è Nziem, 1972 ; Tshonga O., 1983.

Face à une telle situation dénominative, il est assurément difficile de renier une valeur historique à ces similitudes véhiculées jusqu'à nous par une longue tradition orale. En d'autres termes, il n'est pas aisé de soutenir qu'elles sont dues simplement au hasard ou qu'elles ne constituent pas des indices de contacts directs ou indirects, d'interactions entre ces populations dans un passé éloigné et à

l'intérieur de multiples espaces géographiques, étatiques, linguistiques, culturels ou commerciaux.

Sur le plan linguistique, certains noms ding précoloniaux apparaissent comme des résidus de la langue kiding archaïque ou des langues allogènes avec lesquelles les locuteurs ding auraient été en contact. Nous en avons parlé dans le chapitre 5, notamment au sujet du groupe consonantique *kp*.

Les migrations relativement récentes connues par les Ding (depuis l'époque des explorateurs européens) ont, elles aussi, déjà été « fossilisées » au moyen de nouveaux ethnonymes. Nous avons constaté la présence de ces derniers dans de nombreux *nsim* que nous avons recueillis, tels que : *Belesi* (= le Belge), *Fraasi* ou *Falasi* (= le Français), *Mungelesi* (l'Anglais) et *Singadala* (= le Sénégalais).

La tendance à nommer les humains par des ethnonymes « fossiles » apparaît donc comme un processus inscrit dans la durée. Les liens entre ce genre de noms et le phénomène migratoire pourraient être mieux établis en approfondissant l'étude sociolinguistique des noms étrangers avec lesquels la comparaison est faite. Mais un tel exercice ne saurait être entrepris dans le cadre de cette thèse car, en plus des raisons de place, il nécessiterait de longues investigations ainsi qu'une maîtrise préalable des différentes langues de dénomination concernées.

B. Une hypothèse concernant les ethnonymes « fossiles »

Nous commencerons par faire remarquer que la plupart des noms « fossiles » répertoriés chez les Ding et les Yans commencent par *Mu*. Ce constat est aussi valable pour l'ensemble des listes nominatives de bien d'autres groupes bantous, tels que les Mbala, les Pende et les Kongo. En d'autres termes, la majeure partie des anthroponymes des Bantous d'Afrique centrale ont pour initiale *Mu*. Nous sommes persuadés que ce *Mu* est une forme contractée de *Muur*, terme qui signifie *être humain/Homme* en langues bantoues et qui a certainement perdu ses finales en kiding, pour mieux s'associer avec un ethnonyme local (dans *Muding* par exemple : *Muur* + *Ding*) ou d'emprunt. La contraction est parfois allée jusqu'à la réduction de *Muur* à la seule lettre *M* ; c'est le cas avec l'ethnonyme *Mpuël* dont la forme initiale était probablement *Muur Puël* (Homme Peuhl). L'élément étranger emprunté a également subi des modifications pour s'adapter aux exigences phonologiques de la langue kiding. Il a, en effet, connu des altérations phonétiques (et graphiques) dont la plus remarquable est l'absorption de la voyelle finale, comme on peut le constater dans *Musong* (au lieu de *Musongo* ou *Muur Songo*) et *Mukub* (à la place de *Mukuba* ou *Muur Kuba*).

A nos yeux, le terme *Mukaar* ou « femme » est, lui aussi, une rectification phonétique de *Muurkaar* (*Muur* ou « la personne » + *kaar* ou « de sexe féminin »). Son véritable symétrique est *Muurbaal* (*Muur* ou « la personne » et *baal* ou « de sexe masculin » ; mais, dans le parler *Muurbaal*, il s'est réduit à *Baal* ou *Bal*).

Dans cette optique, nous prenons la liberté de réitérer l'hypothèse que l'un des procédés les plus anciens (sinon le plus ancien) de dénomination des personnes chez les Ding, voire chez les Bantous, consistait à coupler le terme générique *Muur* avec un déterminatif spécifiant le sexe, l'origine (groupe ethnique, clan, village, tribu, contrée...), l'état (gros, sorcier, importun, turbulent, etc.) ou l'activité (la chasse, la musique...). Ainsi :

Mukub = *Muur* + Kuba = Homme Kuba, le Kuba

Mpfang = *Muur* + Fang = Homme Fang, le Fang

Certains anthroponymes bantous commençant par *M* ou par *Mu* paraissent, de nos jours, dépourvus de signification. Nous sommes d'avis que l'on pourrait retrouver la signification perdue si l'on remplaçait ces initiales par *Muur*, après les avoir au préalable séparées de leur déterminatif.

L'usage du nom d'ethnie en tant que déterminatif était privilégié, dans le contexte ding, lorsqu'il s'agissait de personnes étrangères (des migrants, en l'occurrence) à la communauté qui nommait, car elles étaient difficiles à classer dans le cadre de référence local.

Le mélange de l'endogène avec l'exogène, dans certains anthroponymes ding, symbolise donc d'une part l'hybridisme identitaire et culturel qui affecte tout individu ou tout groupe migrant, d'autre part la symbiose entre son passé et son présent. Le phénomène migratoire peut donc contribuer à la modification du système anthroponymique d'une population migrante ; à l'inverse, l'étude du système de dénomination constitue une importante clé de lecture du phénomène migratoire.

Une remarque s'impose, avant de tirer les rideaux sur les fonctions des noms ding précoloniaux : si l'ancêtre éponyme était habituellement immortalisé par la transmission de son nom, les éléments de la nature faisant office d'ancêtres totémiques (animal, plante, phénomène atmosphérique ou autre), par contre, n'apparaissent guère comme noms adoptés par les membres du matriclan (clan matrilineaire). Nous n'avons donc repéré aucun cas où le nom de l'ancêtre totémique est également utilisé comme nom individuel par les membres du matriclan concerné. Une certaine règle d'évitement semble avoir fonctionné, à cet égard.

7.3 La valeur historique et sociologique des noms serviles

Les traces de l'histoire individuelle, familiale, clanique, tribale ou régionale se trouvent aussi enfermées dans des anthroponymes portés dans la société ding par les « esclaves domestiques ». Ceux-ci étaient des individus indésirables vendus par leurs chefs de lignages à des clans étrangers ou placés par les aînés de leur groupe auprès des créanciers, en guise d'« hypothèques », des intrus étrangers capturés, des captifs de guerre, des otages provisoires libérables contre rançon ou

remboursement d'une dette et les descendants d'une femme esclave⁴¹. Ces asservis remplissaient des fonctions sociales importantes, en dépit de leur sort déplorable : assurer la conservation des faits historiques du matriclan de leur maître, voire ceux de l'ethnie entière, par exemple.

Ce rôle et leur propre histoire apparaissent parfois au travers des noms qui leur étaient attribués. Le R.P. Swartenbroeckx (1948 et 1966) l'a démontré avec perspicacité, concernant la société yans ; il y a découvert des noms serviles au contenu historique et souvent dégradant, tels que (Swartenbroeckx P., 1966 : 189-194 ; Muhula M., 1984 : 10-12) : *Maantal* (= maman-prix du terrain), *Mulyè* (= plaine concédée, serf attaché à la terre), *Ngamunkuy* (= toute nue), *Mfut-Muur* (= personne donnée en remboursement), *Ngyay* (= balayures), *Nsayal* (= trou aux ordures) et *Tib* (= matière fécale).

Les noms à caractère à la fois servile et historique étaient aussi en usage dans la société ding. Ils apparaissent dans les *nsim* de certains matriclans dont nous conservons l'anonymat. Nous y avons déniché, entre autres :

a) Les anthroponymes affirmatifs :

- | | |
|---|---------------------------------------|
| 01. <i>Aleme</i> = Vous m'avez abandonnée | 04. <i>Kulusiê</i> = N'osez pas (F) |
| 02. <i>Babi</i> = Les mauvais, indésirables | 05. <i>Mbenabar</i> = Ennemi des gens |
| 03. <i>Kpol-Kpol</i> = Sans habits, nue | 06. <i>Diabiki</i> = Battu |

b) Les anthroponymes interrogatifs :

01. *Afiken* ? = D'où proviens-tu ? (F)
02. *Naangyeb* ? = Qui me connaît ? Qui pense à moi ?
03. *Ndiarken* ? = Où poser mon pied ?
04. *Ntiarkin* ? = Où aller me plaindre ?

Les deux formes sont déterminées par les motivations de celui qui nommait, c'est-à-dire par le contenu ou le message qu'il entendait faire passer. Les noms affirmatifs peignent le mauvais côté des personnes nommées, en exhibant l'image négative qui leur était attribuée dans la société (ennemi, sans habits...) et leur ressenti face à cet état des choses (la souffrance physique et psychique, l'exclusion sociale, la solitude et la résignation). Jusqu'à ce niveau, on ne sait pas encore à quelle strate sociale ding ce matriclan appartient. Mais, grâce aux noms de forme interrogative, l'incertitude se trouve aussitôt levée.

⁴¹ Dès le début des années 1920, des actions ont été entreprises partout au Congo belge par l'État et le Saint-Siège, en vue de favoriser leur émancipation.

En effet, les interrogations soulevées par ces noms, et surtout les réponses sous-jacentes, nous mettent en présence de personnes privées de liberté et coupées de leurs origines, en présence d'esclaves domestiques pour ainsi dire : leur passé, leur présent et leur avenir se résument en un fardeau d'incertitudes et de frustrations. Leurs noms perpétuent le souvenir de leur dépaysement et de leur humiliation ; ils mettent également en jeu les mécanismes de l'altérité : certains de leurs noms (*Afukén ?*) consistent en des restitutions pures et simples de diatribes ou de méchancetés qui leur sont infligées par la société (c'est l'Autre qui parle), d'autres sont l'expression par eux-mêmes des angoisses suscitées par leur statut servile (c'est Ego qui parle).

L'esclavage est un phénomène qui implique toujours un déplacement, une migration généralement forcée et comportant une provenance, un lieu de transit et une terre d'accueil ; sans oublier les raisons et les circonstances du départ. C'est en cela que réside la dimension historique des anthroponymes serviles ding, vecteurs d'histoires tant individuelles que collectives.

TROISIÈME PARTIE :

**LA DYNAMIQUE DE L'ANTHROPONYMIE DING
SOUS L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO (1885-1908)**

CHAPITRE 8 :

LA POLITIQUE ÉTATIQUE DE L'IDENTIFICATION SOUS L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO (E.I.C.)

Par le terme « État », il faut comprendre l'ensemble des pouvoirs publics qui président à la conservation et à l'expansion de la collectivité des individus qu'il dirige. En d'autres termes, c'est l'administration publique agissant directement au travers de ses fonctionnaires ou indirectement, par le truchement de non-fonctionnaires mandatés pour l'accomplissement d'une mission spécifique. Un rappel historique sur l'existence de l'E.I.C. s'avère nécessaire, avant d'aborder sa politique de l'identification au travers du nom personnel.

8.1 Quelques repères historiques

L'État indépendant du Congo est né sous l'impulsion de Léopold II, le roi des Belges. Stimulé par les rapports des explorateurs anglais Livingstone et Stanley, qui viennent de pénétrer au cœur de l'Afrique équatoriale (1871-1876), le roi déploie son savoir-faire pour doter la Belgique de territoires d'outre-mer. Sur son initiative se crée à Bruxelles, en 1876, l'Association Internationale Africaine. Le roi finance des explorations en Afrique équatoriale (1877-1884) et il crée, avec des financiers belges, un Comité d'Études du Haut-Congo qui devient ensuite l'Association Internationale du Congo (A.I.C.). Puis, le 26 février 1885, les pays cosignataires de l'Acte de la Conférence de Berlin reconnaissent l'E.I.C. comme un État souverain. Le 30 avril 1885, le roi reçoit des chambres belges l'autorisation de prendre le titre de souverain du nouvel État. Le 29 mai 1885, l'A.I.C. est débaptisée et rebaptisée État indépendant du Congo (E.I.C.) ; il sera ainsi désigné jusqu'au 20 août 1908, date de sa cession à la Belgique, qui en fait une colonie appelée désormais Congo belge.

La mise en valeur de l'immense territoire de l'E.I.C. nécessite des capitaux, des structures ainsi que de la main-d'œuvre. Léopold II y dépêche une poignée d'Européens (des fonctionnaires, des artisans, des militaires, des missionnaires, des commerçants et autres) qui mettent en place les structures de gestion nécessaires : l'administration, l'appareil judiciaire, le réseau d'églises, les firmes commerciales, l'armée ou force publique (constituée dès 1888 de mercenaires européens, de soldats belges, d'enfants soldats autochtones et d'esclaves indigènes affranchis), etc.

Le pouvoir législatif du jeune État est du ressort exclusif du roi, la seule personne possédant l'autorité pour prendre les décisions nécessaires par voie de décrets ; mais en cas d'urgence, l'administrateur général (appelé gouverneur général, dès 1887) peut promulguer des ordonnances ayant force de loi. Le pouvoir exécutif est également détenu par le roi ; il est exercé, au niveau de

Bruxelles, par un secrétaire d'État assisté d'un trésorier général et de trois secrétaires généraux, et au Congo par un gouvernement local que dirige un administrateur/gouverneur général, agissant surtout par voie de circulaires (nous aurons l'occasion d'y revenir dans le prochain chapitre).

Le territoire congolais est réparti en une douzaine de districts administratifs (voir la carte 8, page 183) (dont celui du Kasai comprenant le pays ding), divisés chacun en plusieurs zones, chaque zone en de nombreux secteurs et chaque secteur en plusieurs postes. À la tête de chacune de ces entités se trouve en principe un cadre européen, militaire belge de préférence : le commissaire de district, le chef de zone, le chef de secteur et le chef de poste.

Sur le plan économique, le roi déclare en juillet 1885 que toutes les terres inoccupées sont désormais la propriété de l'État (du roi, donc). Il met à la disposition des sociétés commerciales, sous forme de dons ou de concessions, d'immenses étendues des meilleures terres. Le pays ding se retrouve dans la concession octroyée à la Compagnie du Kasai, dans le bassin du Kasai (nous en reparlerons).

Mais des obstacles se dressent aussitôt dans la gestion de l'E.I.C., dont celui-ci : comment allier aux impératifs de l'administration coloniale les particularités déroutantes du modèle anthroponymique autochtone, qui paraît de prime abord illogique, fluctuant, inadapté aux normes de dénomination de type européen ?

Cette interrogation en soulève une autre : comment gérer ensemble deux communautés aux cultures et aux coutumes anthroponymiques différentes, à savoir et les autochtones congolais et les immigrants européens ? Ces derniers sont de tradition écrite ; ils possèdent un nom de famille et des prénoms fixes, imprescriptibles et inaliénables. Leur système de dénomination a déjà permis l'établissement d'un état civil commun à tous et indispensable pour l'identification de chacun. Les autochtones disposent, quant à eux, d'un système fondé sur la tradition orale, sur le nom unique, individuel, extensible et non transmissible *stricto sensu* ; de plus, ce nom unique présente des particularités variant selon les ethnies. Les paragraphes qui suivent exposent la stratégie adoptée par l'État pour surmonter ces obstacles.

8.2 Les principes de la politique étatique de l'identification

En guise de solution aux problèmes mentionnés ci-dessus, l'État de l'E.I.C. envisage quelques actions d'envergure nationale ; les plus significatives sont :

- la séparation des deux communautés en présence et l'élévation progressive des autochtones au statut culturel des Européens ;
- une assimilation anthroponymique progressive des autochtones afin de leur assurer une identité fixe et certaine, à même de faciliter leur contrôle, leur administration et leur participation au progrès du pays.

L'idée de séparer la population résidente du Congo en deux groupes distincts et d'amener les indigènes au statut culturel des Européens trouve sa réalisation dans des *actes législatifs*. Trois principes guident cette action (Sohier A., 1949 : 843) : d'abord une législation unique pour tous chaque fois que c'est possible, ensuite une législation réservée aux « civilisés » et une autre aux « indigènes », enfin la possibilité pour les indigènes méritants de passer au régime juridique des « civilisés ».

Mais qu'entend l'État par « indigène » et par « civilisé » ? On ne trouve le sens exact donné au terme « indigène » dans aucun document officiel. Néanmoins, au travers des expressions telles que « coutumes indigènes, langues ou chefs indigènes, etc. », employées dans les textes officiels, il apparaît que ce terme est appliqué uniquement aux autochtones, c'est-à-dire aux Bantous (dont les Ding) et aux populations « pygmées » que les Européens ont trouvées sur le territoire de l'E.I.C., à leur arrivée. Le terme « indigène » a pour contraire « non-indigène » ; celui-ci désigne l'étranger de toute origine et de toute race vivant, mangeant, parlant, s'habillant, réfléchissant... à l'occidentale sur le territoire de l'E.I.C. (les Angolais résidant au Congo, par exemple, ne sont pas indigènes).

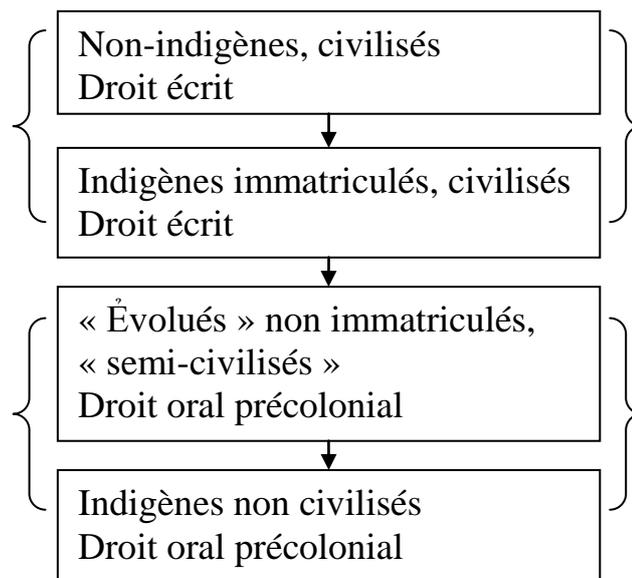
La qualité de « civilisé » est reconnue à toute personne jugée complètement acquise à la culture européenne et soumise au régime juridique écrit. *De facto*, tous les Occidentaux (les Belges, les Anglais, les Américains, les Portugais, etc.) habitant l'E.I.C. sont des « civilisés », de même que leurs auxiliaires africains (les Angolais, les Guinéens, les Libériens, les Tanzaniens, les ressortissants du Congo-Brazzaville, etc). À l'opposé, les autochtones (ou indigènes) sont d'office des « non civilisés » ; mais le contact avec le Blanc permet à certains d'entre eux d'accomplir une évolution remarquable : on les appelle alors les « évolués ». Cette élite acculturée est à l'origine constituée par les domestiques (ou boys), les sentinelles, les cuisiniers, les jardiniers et les maîtresses. Ensuite s'y ajoutent les auxiliaires lettrés du Blanc : les catéchistes, les capita, les recruteurs, les instituteurs, les agents administratifs et commerciaux, les techniciens de santé, les ouvriers qualifiés, les officiers subalternes de la force publique, les prêtres indigènes, etc. (Ndaywel è Nziem I., 1998a : 451).

Par le truchement du processus dit d'« immatriculation » (nous y reviendrons dans le chapitre 13), certains « évolués » peuvent progresser jusqu'à être juridiquement assimilés aux « civilisés » : ils obtiennent alors le statut (qui peut être perdu, en cas d'infraction grave) et le nom d'« immatriculés ».

Pour garantir les droits civils (ceux que la loi accorde aux personnes dans les rapports privés entre particuliers) de tous les habitants de l'E.I.C, l'État sépare ces derniers en deux groupes distincts, compte tenu de « leur degré de civilisation » :

- celui constitué par les « non-indigènes » et les « indigènes immatriculés » : ils sont tous régis par le droit écrit de type européen, contenu dans le « Livre premier des personnes » du Code civil (promulgué le 4 mai 1895) ;
- celui comprenant les « indigènes dits ordinaires » et les « évolués » non immatriculés : ils sont soumis à leur droit coutumier oral, dès lors que celui-ci n'est pas contraire à l'ordre établi par le droit écrit.

Ces différents processus de séparation donnent lieu à la hiérarchie suivante parmi les résidents :



Dans la jouissance et l'exercice de ces droits civils, le nom joue bien sûr un rôle important, ne serait-ce que pour permettre l'identification et le contrôle de chacune des personnes concernées. Dès lors, l'élaboration par l'État d'une réglementation du nom personnel, pour les indigènes immatriculés, paraît en principe nécessaire, car le caractère changeant de leur nom précolonial est perçu par le colonisateur comme un obstacle majeur à l'identification et au contrôle. Pourtant, l'État n'élabore pas de réelle politique de l'identification pour eux. Il se contente de promulguer quelques textes législatifs fragmentaires, destinés simplement à surmonter certaines difficultés de fonctionnement au quotidien. Tout semble alors indiquer que, pour l'État, la problématique du nom est secondaire par rapport aux préoccupations majeures que sont la conquête du territoire et sa mise en valeur immédiate au travers des activités commerciales.

Avant de passer en revue les textes législatifs en question, nous allons traiter du cas des indigènes ordinaires.

8.3 Une politique excluant les indigènes ordinaires

Une politique étatique de l'identification destinée aux millions d'indigènes ordinaires (y compris les « évolués » non immatriculés) de l'E.I.C. (dont les Ding) est quasi inexistante. Exclue du processus d'immatriculation, ces derniers ne sont concernés ni par les décisions juridiques ni par les mesures administratives relatives au nom de personnes. Cette option insinue que l'autorité de l'E.I.C. laisse aux Congolais de cette catégorie le loisir de fonctionner suivant les règles régissant leurs systèmes anthroponymiques précoloniaux respectifs (voir le schéma de la page 180). Cela semble ne pas entraver outre mesure la réalisation des objectifs majeurs poursuivis par l'État, à savoir conquérir tout le pays et exploiter ses ressources naturelles.

Toutefois, comme nous le verrons plus loin, cette option ne met pas ces personnes totalement à l'abri d'influences anthroponymiques étrangères ; car les possibilités de contacts directs avec des non-indigènes s'offrent aussitôt çà et là, en particulier le long des cours d'eau navigables où les commerçants européens ont installé leurs établissements commerciaux.

8.4 La politique de l'identification des immatriculés

À défaut d'une véritable politique de l'identification au travers du nom applicable à tous les résidents, l'État s'intéresse quelque peu à la minorité constituée par les « non-indigènes » et les « indigènes immatriculés ». Vis-à-vis d'eux, sa politique (voir le schéma de la page 180) se résume en l'émission de quelques *décisions législatives* et de *mesures d'exécution* y afférentes.

A. La législation officielle

Elle consiste ici en un certain nombre de *décrets* signés par le roi souverain Léopold II. Nous en avons dénombré huit ; ils ont trait à l'état civil, c'est-à-dire aux actes de naissance et de décès. Les plus pertinents sont ceux du 12 novembre 1885, du 5 décembre 1885, du 30 juillet 1886 et du 4 mai 1895. Ils comportent, en effet, des articles qui évoquent la mention des noms et des prénoms des intéressés. Le plus intéressant de tous est le décret royal du 4 mai 1895 promulguant dans le bulletin officiel (1895, pages 138 et suivantes) le « Livre⁴² premier : des personnes », c'est-à-dire la première des trois parties (ou « Livres » du tout premier Code civil congolais (Louwers O. et Grenade L., 1923 : 259).

Ce « Livre premier » coordonne et codifie les dispositions préexistantes en matière d'état civil. Son « Titre III » porte sur l'organisation de l'état civil des non-indigènes et des indigènes immatriculés. C'est là que nous trouvons des

⁴² Louwers O. et Grenade I. (1923 : 259) signalent que cette appellation de « Livre premier » est officielle.

allusions explicites aux noms devant figurer dans leurs actes d'immatriculation, de naissance, de mariage, de décès et de reconnaissance d'enfant naturel.

A) La législation sur le nom dans les actes ordinaires de l'état civil

L'article 21 du Livre mentionne que tous les actes de l'état civil énoncent, autant que possible, les « prénoms, nom... » de tous ceux qui y sont dénommés.

L'article 30 stipule, à propos du nom de personnes dans l'acte de naissance (Louwers O. et Grenade I., 1923 : 263-264) : « L'acte de naissance énonce le jour et le lieu où l'enfant est né, son sexe et les prénoms qui lui sont donnés. »

L'article 31 précise (Louwers O. et Grenade I., 1923 : 264) : « L'acte de naissance des enfants légitimes indique en outre les nom, prénoms et surnom et, autant que possible, les professions et domicile des père et mère. »

Le contenu de l'article 32 concerne les enfants naturels (Louwers O. et Grenade I., 1923 : 264) : « L'acte de naissance des enfants naturels indique également les nom, prénoms et surnom et, autant que possible, les profession et domicile de la mère. »

Enfin, l'article 229 spécifie le cas de l'adopté (Louwers O. et Grenade I., 1923 : 283) : « L'adopté et ses descendants prennent le nom de l'adoptant en l'ajoutant à leur nom propre. »

L'alinéa 2 de l'article 109 est consacré à l'acte de mariage (Louwers O. et Grenade I., 1923 : 272) : « (...) Il (l'acte de mariage) énonce les prénoms, nom ou surnom, âge (...) des époux, de leurs père et mère et des témoins, le tout autant qu'il est possible. »

Il est finalement question du nom dans l'acte de décès, aux articles 44 et 45 (Louwers O. et Grenade I., 1923 : 265) : « L'acte de décès énonce autant que possible (...) les prénoms, nom, surnom, âge, profession et domicile du défunt. Il contient, en outre, si possible, les prénoms, nom ou surnom du conjoint (...), les prénoms, nom ou surnom, âge, professions et domicile des père et mère du décédé et le lieu de sa naissance. »

Sans constituer un calque absolu du modèle de l'état civil belge, le système de l'état civil ainsi institué s'en rapproche. Les principaux éléments empruntés par le roi-législateur au système anthroponymique belge sont :

- la structure à trois éléments : *nom, prénoms* et *surnom* ;
- le schéma *prénoms + nom + surnom éventuel* (sauf le cas inexplicé de l'acte de naissance où il est : *nom + prénoms + surnom éventuel*) ;

- le recours aux *prénoms multiples* ainsi qu'aux *noms doubles* pour les adoptés.

Les modalités de choix, de dation et de transmission du nom personnel ne sont pas explicitées par le « Livre premier : des personnes » ; pas non plus son caractère fixe, immuable et imprescriptible comme en Europe. Ce sera sans doute l'œuvre des instances subalternes chargées de mettre les décisions en exécution.

Pour la plupart des non-indigènes, l'application de toutes ces dispositions constitue un exercice auquel ils sont habitués. Pour les indigènes aspirant au statut d'immatriculé, par contre, ce sont des nouveautés à acquérir au terme d'une longue et patiente démarche. C'est pourquoi l'État institue à leur intention un *acte de l'état civil particulier* appelé « immatriculation ».

B) La législation sur le nom dans l'acte d'immatriculation

L'immatriculation de la population indigène⁴³ aux registres du bureau de l'état civil est évoquée, pour la première fois, dans le décret royal du 4 mai 1895, plus précisément dans le Titre III et chapitre II du « Livre premier : des personnes ». Les articles 34 à 41 y sont entièrement consacrés. Il y est mentionné que tout indigène peut demander son immatriculation, que certains indigènes sont immatriculés d'office (les soldats, les mulâtres, les orphelins ainsi que les travailleurs ayant accompli deux ans de service dans un établissement européen), que l'immatriculation d'un indigène entraîne d'office celle de sa femme et de ses enfants mineurs et, enfin, qu'il est délivré d'office à l'immatriculé un *certificat d'identité* contenant les mentions (dont les noms) déjà portées dans son *bulletin d'immatriculation* (Louwers O. et Grenade I., 1923 : 264). Les immatriculés jouiront de tous les droits civils au Congo⁴⁴, dispose l'article 6.

Le processus d'immatriculation des indigènes du Congo⁴⁵ règle aussi la façon dont les candidats devraient accéder aux normes du modèle anthroponymique européen. Il implique l'établissement de trois documents devant accueillir aussi les noms des récipiendaires et de leurs parents : les bulletins d'immatriculation, les registres d'immatriculation et les certificats d'identité.

⁴³ La circulaire du 11 janvier 1901 apporte la précision que seuls les indigènes du Congo peuvent faire l'objet d'un acte d'immatriculation. Donc, les indigènes des autres colonies d'Afrique en sont exclus.

⁴⁴ De même que « les indigènes dont la naissance ou reconnaissance aura été régulièrement inscrite sur les registres de l'état civil et ceux qui auront recouru au ministère des officiers de l'état civil pour faire enregistrer leur mariage » (Louwers O. et Grenade I., 1923 : 260).

⁴⁵ Il existait aussi une immatriculation pour les non-autochtones (les Occidentaux et les indigènes des autres colonies africaines). Elle était une simple mesure de police administrative (et non pas un acte de l'état civil comme chez les autochtones) consistant d'abord à recueillir l'identité et l'état du non-autochtone sur un *bulletin d'inscription* qu'il remplissait lui-même lors de son immigration, ensuite à consigner dans un *registre d'immatriculation* les renseignements sur les modifications importantes de l'état du non-autochtone, intervenues au Congo et ayant été constatées par des actes de l'état civil.

A. Sohier (1949 : 844) détermine en ces termes l'esprit de l'immatriculation et les critères de son octroi :

« On ne se bornait pas à dire aux sauvages “Civilisez-vous!”. On ajoutait, prenant un véritable engagement envers eux : “Quand vous serez civilisés, notre loi vous traitera en civilisés, vous jouirez de tous les droits qu'elle reconnaît. Et notre société vous accueillera comme tels.” »

La « civilisation » est donc, pour l'indigène, le préalable requis non seulement pour accéder au statut d'immatriculé, mais aussi pour se nommer à l'europpéenne. L'article 39 du « Livre premier : des personnes » stipule d'ailleurs (Louwers O. et Grenade I., 1923 : 264) :

« Les bulletins d'immatriculation mentionnent les nom, prénoms et surnom de l'indigène, sa profession, le lieu de sa résidence et, autant que possible, le lieu et la date au moins approximative de sa naissance, les nom et prénoms de ses père et mère et, le cas échéant, ceux du conjoint et des enfants... Il sera loisible à l'indigène d'adopter un nom nouveau destiné à le désigner dans ses relations avec les Européens et qui sera mentionné au bulletin d'immatriculation... »

Le contenu de cet article permet des observations importantes sur le plan de l'anthroponymie. D'abord, la structure du nom complet retenue est pareille à celle préconisée dans les actes de l'état civil ordinaires : le nom à trois éléments. Mais il en va autrement pour la valeur et l'ordre desdits éléments. En effet, le prénom d'origine européenne est clairement introduit ; mais dans le schéma adopté, il n'occupe pas la première place qui lui est d'ordinaire réservée en Europe : il suit le nom indigène aussi bien en adresse que dans les documents écrits, au lieu de le précéder (c'est encore le cas au Congo d'aujourd'hui) ; ainsi, on préfère la forme « TSHIALA Anita » à « Anita TSHIALA », par exemple. On peut interpréter cela soit comme une valorisation par le législateur du nom précolonial congolais soit comme un désir de maintenir tout de même une distinction entre la dénomination des « civilisés » et celle des indigènes immatriculés. Dans ce dernier cas, le prénom serait alors utilisé comme une marque emblématique de différenciation sociale et raciale.

En outre, si le prénom européen est systématiquement imposé au candidat à l'immatriculation, le nom de famille européen lui est simplement proposé. Celui-ci n'est encore que son nouveau nom principal, mais en passe de devenir « nom de famille » même pour sa descendance.

Au cas où les dispositions de l'article 39 seraient appliquées à la lettre, la dénomination de l'indigène immatriculé aurait alors comme schéma *nom européen + prénoms européens + surnom indigène*, alors que celui du « civilisé » est *prénoms européens + nom européen + surnom européen*.

En plus d'une différenciation sociale manifeste, on serait ainsi en présence d'un schéma hybride alloué à l'immatriculé et d'une structure dans laquelle prédomine tout de même l'aspect européen. Voilà qui traduirait parfaitement l'identité ou le statut réel désormais dévolu à l'immatriculé : ni totalement « arriéré » ni complètement civilisé, ou en partie « Blanc » et en partie « Noir ». C'est à juste titre qu'on l'appelait d'ailleurs « Mundele-Ndombe » (Blanc-Noir, Blanc à la peau noire) ; et il en était fier !

B. Les mesures d'exécution de la législation

L'intervention de l'État s'opère ici par le truchement de *mesures d'exécution* des décrets. Elles émanent en particulier du gouverneur général et, en cas d'empêchement de ce dernier, de l'administrateur général.

Le gouverneur édicte des mesures d'exécution par voie de *circulaires* et d'*instructions*. Il y définit les modalités d'application des décrets relatifs aux actes de l'état civil (et, par ricochet, aux noms de personnes). La plupart des mesures prises entre 1885 et 1908 concernent la mission et les devoirs des officiers de l'état civil ; nous avons retenu les cinq ci-dessous, du fait de leur portée anthroponymique.

Tableau 5 : les mesures d'exécution prises par le gouverneur général

Mesures	Objet	Rapports aux noms des indigènes
Circulaire du 18 mai 1900	Réglementation de l'immatriculation des indigènes.	Inscription des <i>nom, prénoms et surnom</i> des indigènes dans le registre.
Instruction du 13 août 1900	Instructions aux officiers de l'état civil pour éviter des erreurs de transcription.	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'abréviations dans les prénoms des personnes - Ecrire le <i>nom de famille</i> en gros caractères.
Circulaire du 16 novembre 1901	Modalités d'inscription des noms indigènes dans les documents administratifs ou de l'état civil	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité de stabiliser le nom des indigènes. - Amener les indigènes à posséder désormais un prénom européen et un nom de famille transmissible. - Le son véritable de chaque nom des indigènes sera la base de l'orthographe. - Création de noms de famille pour les indigènes. - Le nom des indigènes sera identique dans tous les documents officiels. - Le nom des indigènes restera invariable et il gardera toujours la même orthographe.
Instruction 4 janvier 1905	Mariage civil des indigènes : conditions	<ul style="list-style-type: none"> - Acte de naissance énonçant les noms des futurs époux et les noms de leurs enfants naturels reconnus. - Ou bien acte de notoriété comportant les noms des futurs époux. - Livret de mariage contenant les noms des époux.
Circulaire du 4 janvier 1905	Les prénoms donnés aux indigènes lors du baptême	Les prénoms européens reçus par les indigènes lors du baptême doivent être repris tels quels dans les actes de l'état civil.

Sources : Sohier A., 1946 et 1949 ; Louwers O. et Grenade I., 1923 ; Gilot P., 1957.

Ce tableau offre un pan de la contribution du gouverneur général aux actions de modification de l'anthroponymie congolaise précoloniale. Certaines circulaires méritent un bref commentaire, notamment celles du 18 mai 1900 et du 16 novembre 1901 ; car elles sont les plus significatives concernant les noms indigènes.

La circulaire du 18 mai 1900, réglementant l'immatriculation des indigènes, mentionne dans son article 2 (Louwers O. et Grenade I., 1923 : 872) : « Chaque immatriculation donne lieu à l'inscription sur le registre : des nom, prénoms, surnom indigène de l'immatriculé (...) ; des nom, prénoms, surnom... du père et de la mère et, le cas échéant, du conjoint et des enfants. »

La structure du nom recommandée dans cet article (*nom, prénoms et surnom indigène*) est identique à celle déjà prescrite dans le « Livre premier : des personnes » ; nous avons commenté cet aspect dans les sections précédentes.

La circulaire du 16 novembre 1901 porte sur les modalités d'inscription des noms indigènes dans divers documents administratifs (livres contrôles, livrets de chef de famille, cartouches de congé...) ou de l'état civil (bulletins, registres et certificats d'immatriculation, actes de naissance, de mariage et de décès). Le but de la démarche est de *stabiliser* le nom flexible indigène ; il est déterminé en ces termes dans le préambule (Louwers O. et Touchard G., 1901 : 192) :

« (...) L'expérience a démontré la nécessité de fixer, autant que faire se peut, l'individualité de nos indigènes par des noms qui restent attachés à leur personne pendant tout le cours de leur existence et qui soient invariables (...). Les règles formulées doivent contribuer non seulement à déterminer d'une façon plus précise l'individualité des indigènes, mais à conserver à leur nom un plus grand caractère d'invariabilité. »

La teneur même de la circulaire est exprimée en trois points, chaque point constituant une règle pour les officiers de l'état civil (Louwers O. et Grenade I., 1923 : 873) :

« Dans le cas où les indigènes n'auront pas encore été l'objet d'actes de l'état civil (...), les fonctionnaires qui les recevront et les inscriront dans les livres contrôles prêteront la plus grande attention aux noms que ces indigènes donneront comme étant les leurs ; le son véritable de chaque nom sera pris comme base de l'orthographe (...). Les noms ainsi déterminés et orthographiés par l'autorité administrative serviront dans les actes de l'état civil ultérieurs... »

« Lorsqu'un indigène aura déjà été l'objet d'un acte de l'état civil (...), le nom employé dans l'acte, même s'il était fautif, soit quant à son aspect phonétique, soit quant à son orthographe, commencera cependant à être employé tel qu'il figure dans l'acte de l'état civil et sera porté comme tel dans tous les livres et pièces dans lesquels il doit figurer (...). »

« Le nom des indigènes, une fois déterminé selon les règles énoncées sous les numéros 1 et 2, devra rester invariablement attaché à la personne de l'intéressé et sera toujours écrit de la même manière. »

Ces trois règles administratives complètent l'article 39 du « Livre premier : des personnes », en précisant les éléments supplémentaires que l'immatriculé est appelé à recevoir du système anthroponymique européen, à savoir : la fixité, l'invariabilité, l'inaliénabilité, la transcription sur la base de l'orthographe phonétique et le pouvoir régulateur de l'État dans le processus de dénomination. Nous verrons, dans un prochain chapitre, comment les exécutants de ces mesures les ont appliquées et quels résultats ont été obtenus.

Une autre nouveauté qui mérite un commentaire est la création de *noms de famille* pour les immatriculés. Le gouverneur général enjoint à ce propos (Louwers O. et Touchard G., 1901 : 192) :

« Dans la filiation légitime, l'enfant, à côté d'un nom qui lui est propre, prend le nom de son père ; dans la filiation naturelle des personnes qui sont entrées dans la vie civilisée, l'enfant prend le nom du père, si celui-ci l'a reconnu, dans le cas contraire, il prend le nom de sa mère. »

Dans cette même circulaire du 16 novembre 1901, le gouverneur général détermine aussi les moyens appropriés pour la bonne application de ces règles, tels que les suivants (Louwers O. et Touchard G., 1901 : 192) :

1. « (...) Si l'officier de l'état civil procède à l'immatriculation des familles indigènes déjà constituées, il aura bien soin, autant que possible, de réserver comme nom de famille un prénom [au sens de nom personnel] qui, par son seul son, se signale comme tel. » ;
2. « Quand les indigènes qui seront l'objet d'un acte de l'état civil seront porteurs de deux noms indigènes, il y aura lieu de leur faire choisir, entre ces deux noms, celui qu'ils désirent voir transmettre à leurs descendants, ce nom deviendra nom de famille et sera transcrit comme tel ; les officiers de l'état civil s'efforceront de faire accepter par l'indigène intéressé la substitution d'un prénom européen à l'autre nom indigène. »

Le nom de famille proposé aux immatriculés est donc le prénom du père. Il peut provenir du répertoire européen ou du corpus précolonial congolais. Son choix est laissé tantôt à la merci des officiers de l'état civil tantôt au bon vouloir des candidats.

Nous relèverons que certaines tournures suscitent des interrogations et peuvent conduire à une diversité d'interprétations, voire de pratiques. Concernant l'idée de choisir comme nom de famille un prénom dont le son indique qu'il s'agit bien d'un nom de famille (c'est-à-dire qui ne soit pas un prénom chrétien), par exemple, il y a lieu de se demander s'il existe un son spécifique aux noms de

famille et si le son en question (au cas où il existerait) pourrait être perçu de la même manière par tous.

La substitution préconisée du deuxième nom indigène par un prénom européen est, à nos yeux, la décision la plus extrême prise par le gouverneur général en vue de l'assimilation anthroponymique des indigènes immatriculés. Elle est « osée », dans la mesure où elle traduit un démarquage du modèle français dont s'inspire l'administration du Congo. En effet, confronté à la même époque à une situation semblable au Soudan occidental, le colonisateur français a simplement pris comme option la transformation de l'un des éléments du double nom indigène en prénom et l'autre en nom de famille (Delmond P. : 1941 : 56).

Les initiatives étatiques des autorités de l'E.I.C., en matière d'identification et de dénomination des personnes, se résument par la formule suivante :

Code civil de 1895 (article 39) + Circulaire du 16 novembre 1901 = matrice du système anthroponymique congolais actuel

En effet, les premières manifestations officielles d'un certain intérêt pour la question d'identification individuelle et de dénomination personnelle sont d'ordre législatif. Elles remontent à la publication du premier Code civil congolais le 4 mai 1895, soit dix ans après la création du Congo colonial. Retenons d'abord qu'il y avait deux législations différentes, correspondant aux deux catégories de la population résidente définies par l'État : celle regroupant les « civilisés » et les indigènes immatriculés (tous régis par le droit écrit), ainsi que celle des indigènes dits ordinaires (soumis au droit oral précolonial).

L'article 39 de ce Code civil (texte législatif réservé à la première catégorie ci-dessus) comporte d'abord des dispositions relatives aux noms dans les actes de l'état civil, tant des Européens que des indigènes immatriculés :

- la structure à *trois éléments* ;
- le schéma *prénom(s) + nom + surnom* ;
- les *prénoms multiples* et les *noms doubles* pour les enfants adoptés.

D'autres dispositions concernent les seuls immatriculés ; elles retiennent pour l'établissement du bulletin et du certificat d'immatriculation :

- la structure à *trois éléments* ;
- le schéma *nom + prénom(s) + surnom* ;
- un *nom nouveau (européen)* pour les relations avec les Européens.

Ainsi, l'autorité fait délibérément du nom personnel un véritable marqueur de différenciations sociales et raciales : il y a désormais, dans ce jeune pays, *trois communautés* distinctes (les Européens, les immatriculés et les indigènes ordinaires), *trois schémas* nominatifs (*prénom(s) + nom + surnom*, *nom +*

prénom(s) + surnom et un nom uniquement) ainsi que *deux structures* du nom (à trois éléments et à élément unique). Les indigènes ordinaires n'ont pas droit au(x) prénom(s) européens ; ceux-ci ne semblent pas nécessaires dans les échanges avec le nouveau pouvoir. De plus, le schéma du nom complet de l'immatriculé diffère selon qu'il est inscrit dans les actes ordinaires de l'état civil (*prénom(s) + nom + surnom*) ou dans le bulletin d'immatriculation et le certificat d'identité (*nom + prénom(s) + surnom*). L'invariabilité du nom n'est alors pas garantie, de manière absolue, par l'autorité elle-même ! Un autre fait marquant est la possibilité accordée à l'immatriculé d'adopter un nom nouveau : bien que proposée simplement (pas obligatoire), cette pratique traduit tout de même un mépris manifeste de l'autorité coloniale vis-à-vis du nom précolonial.

La synthèse schématique des dispositions du Code civil est la suivante :

<i>Groupes</i>	<i>Européens</i>	<i>Indigènes immatriculés</i>	<i>Indigènes ordinaires</i>
<i>Traits</i>			
<i>Structure</i>	3 éléments	3 éléments	1 élément
<i>Schéma</i>	P + N + S	P + N + S (état civil) N + P + S (immatriculation)	N
<i>Autres</i>	- Prénom européen - Nom européen	- Prénom européen - Nom indigène ou nom européen	- Sans prénom - Nom précolonial

N = nom, P = prénom(s), S = surnom

La circulaire du gouverneur général en date du 16 novembre 1901, à l'intention des officiers de l'état civil, apporte un complément en déterminant quatre règles contribuant à fixer l'individualité des indigènes par des noms qui restent attachés à leur personne pendant tout le cours de leur existence et qui soient invariables (voir aussi les annexes XVII et XVIII, pages 492 et 493) :

- Déterminer l'individualité des indigènes (immatriculés) de façon précise ;
- Conserver à leur nom un plus grand caractère invariable ;
- Le son véritable du nom indigène est la base de sa transcription ;
- Créer les noms de famille pour leurs enfants : choisir le nom du père en cas de filiation légitime, et le nom du père (s'il a reconnu l'enfant) ou le nom de la mère (si le père n'a pas reconnu l'enfant) en cas de filiation naturelle.

Les bases du système de dénomination des populations du Congo sont donc constituées par un article du Code civil et une circulaire; les acteurs attitrés les

plus impliqués en sont le législateur, le gouverneur général Théophile Le Wahis, les officiers de l'état civil et le petit nombre d'indigènes candidats à l'immatriculation.

- Pas de système d'état civil (et de dénomination) commun à tous (cela durera jusqu'en 1958, à l'aube de l'indépendance) ;
- Pas de politique du nom commun à tous ;
- Disparités à l'intérieur de l'ébauche de politique du nom, mise en place pour les civilisés et les indigènes immatriculés ;
- Les millions d'indigènes ordinaires (dont tous les Ding) condamnés à se soumettre au seul système précolonial dans une société pourtant en pleine ouverture. Vont-ils se laisser faire ?

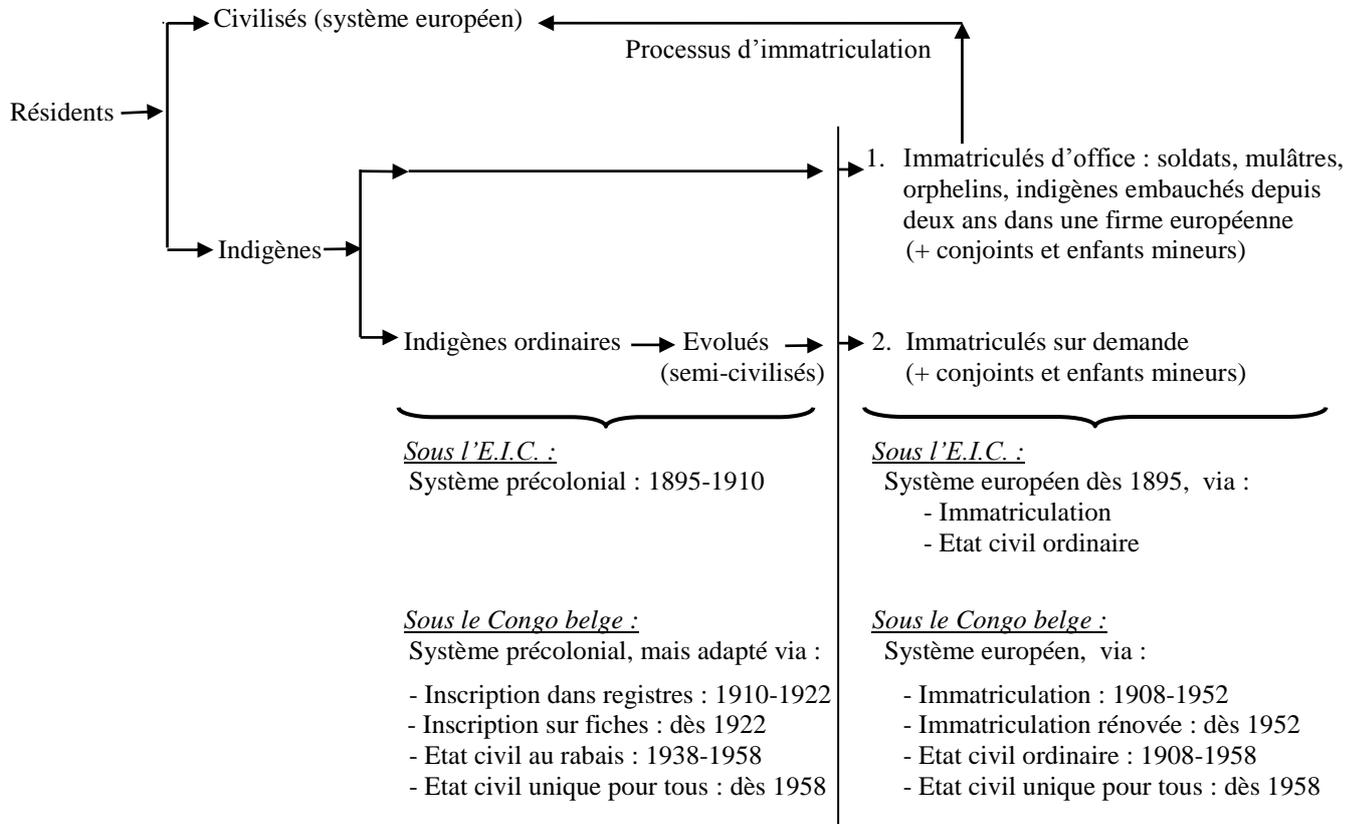
Ainsi se présentent les actions entreprises par l'équipe du roi souverain (depuis la Belgique) et les secrétaires/gouverneurs généraux successifs (établis au Congo), en guise de politique de l'identification pour les résidents du Congo et surtout pour les autochtones. Elles prouvent que l'administration des indigènes se fonde davantage sur les données de l'expérience (les observations et les faits concrets accumulés) des acteurs de terrain que sur une connaissance *a priori*. En effet, nous sommes persuadés que les agents européens font chacun ce qu'ils peuvent dans leur secteur géographique et d'activité au Congo ; certaines de leurs expériences remontent ensuite au plus haut niveau, où elles sont exploitées pour constituer des actes législatifs. En matière de noms indigènes, il apparaît que le législateur s'intéresse exclusivement aux quelques indigènes travaillant directement avec l'appareil colonial (les immatriculés, en particulier) et cela pour bien assurer leur gestion et leur contrôle. Quant aux millions d'indigènes restants, l'autorité ne prête attention à leur nom que lorsque leurs comportements s'avèrent contraires à l'ordre nouveau établi (insoumission, refus de fournir le caoutchouc ou de faire le portage...). Dans ce cas, on note le nom du fautif sans qu'il soit nécessaire d'émettre un acte législatif concernant toute sa communauté.

Les actions étatiques exposées dans ce chapitre et qui sont reprises ci-dessous de manière schématique (y comprises celles initiées plus tard, sous le Congo belge) constituent une contribution d'ordre conceptuel, qui devra être mise en exécution par d'autres acteurs de la hiérarchie politico-administrative, en l'occurrence les officiers de l'état civil. Il sera question de leur apport, dans les deux prochains chapitres et après le schéma récapitulatif ci-après.

Schéma de la politique officielle de dénomination des résidents sous l'E.I.C. et sous le Congo belge

- But :**
- Déterminer avec précision l'individualité de l'indigène
 - Conférer un caractère fixe et invariable à son nom (transcription, structure, schéma et transmission patronymique)

Mesures :



CHAPITRE 9 :

LES CONSÉQUENCES ANTHROPONYMIQUES DE LA POLITIQUE ÉTATIQUE DE L'IDENTIFICATION

Évaluer l'apport de la politique étatique de l'identification, au pays des Ding, revient à étudier la façon dont les acteurs attitrés assurent la mise en application concrète des mesures mentionnées dans le chapitre précédent. Les principaux acteurs appelés à cette fonction sont : les missionnaires, les collaborateurs européens des firmes commerciales ainsi que les fonctionnaires et agents de l'État. Seuls ces derniers nous intéressent maintenant, en particulier leurs actions et les effets de celles-ci sur l'anthroponymie ding.

En plus des ressources humaines mobilisées, la couverture administrative du territoire colonisé représente un préalable important pour la mise en œuvre de la « politique » étatique du nom. Par conséquent, nous jugeons utile de commencer par évoquer brièvement l'organisation administrative de l'E.I.C. et du pays ding.

9.1 La structure politico-administrative et le rôle des fonctionnaires

Le roi Léopold II a doté « son » État indépendant du Congo d'une double gouvernance, dès 1885 :

- un gouvernement central ayant son siège à Bruxelles, composé du roi ainsi que d'une administration de six personnes et trois départements (Affaires intérieures, Affaires étrangères et Finances) ; le roi y détient le pouvoir absolu dans l'exécutif et dans le législatif ; il agit par voie de décrets ;
- un gouvernement local basé au Congo et présidé par le représentant du roi, c'est-à-dire l'administrateur général, appelé gouverneur général⁴⁶ à partir d'avril 1887 ; il se fait seconder par un inspecteur général, un secrétaire général et plusieurs directeurs de services.

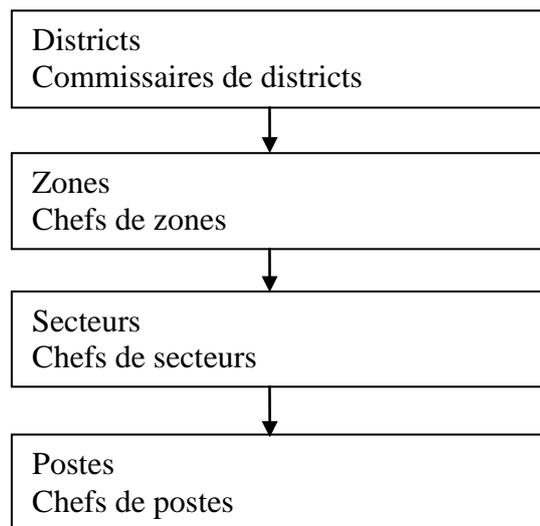
Dans ce dispositif, deux acteurs sont appelés à jouer un rôle clé en matière de noms de personnes : le roi-législateur en Belgique et le gouverneur général organisant l'administration et l'exécution des lois au Congo.

L'organisation administrative au Congo se réalise autour de trois dates et trois faits importants :

⁴⁶ Les différents gouverneurs généraux qui se sont succédé : Francis de Winton (1884-30 juillet 1886, avec le titre d'administrateur général), Camille Jansens (30 juillet 1886-1890, le premier à porter le titre de gouverneur général), Théophile Le Wahis (1892-1908 ; ensuite premier gouverneur général du Congo belge).

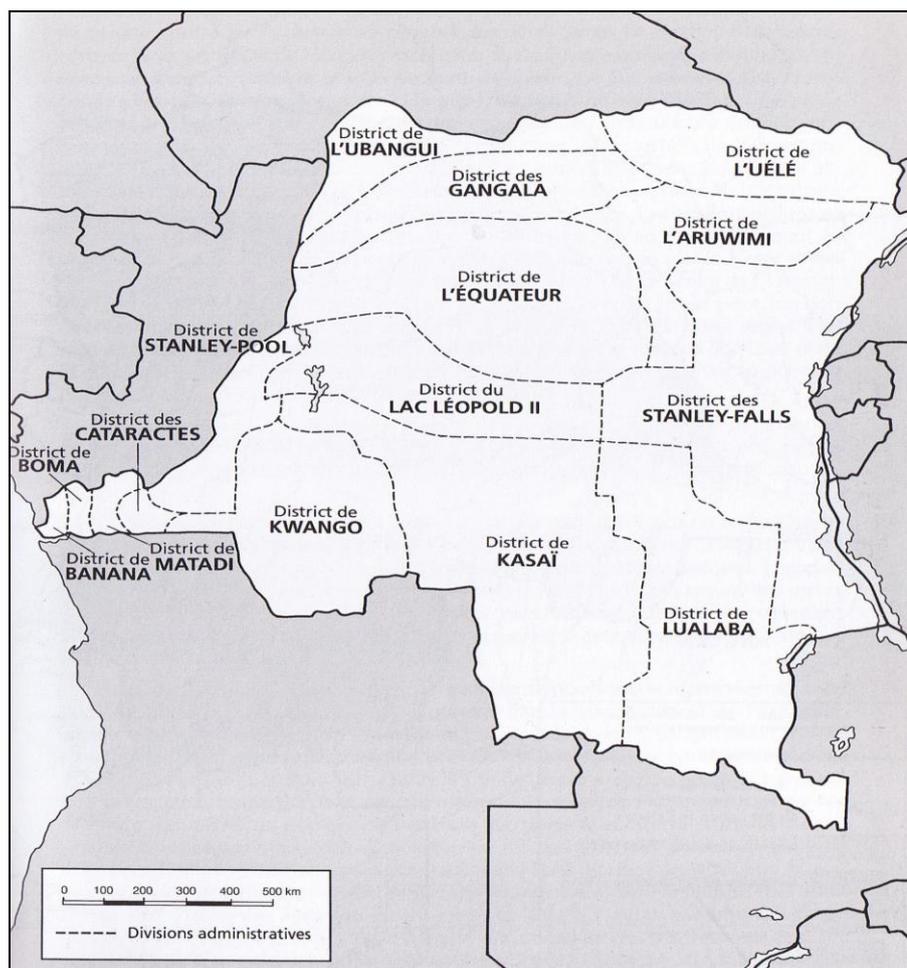
- de 1885 à 1888 : la division du territoire congolais en plusieurs « stations » ou « postes de l'État », créés et administrés par des officiers militaires européens ; mais aucun poste du genre n'est fondé chez les Ding ;
- le 1^{er} avril 1888 : la promulgation d'un décret royal qui divise le Congo en onze districts, dirigés chacun par un commissaire de district choisi parmi les sous-officiers belges ; celui du Kasai englobe l'ensemble du pays ding. Chaque district est subdivisé en plusieurs postes ou stations. C'est la première réelle organisation administrative mise en place ;
- le 7 juillet 1895 : la promulgation d'un décret royal portant le nombre de districts à quinze ; en plus des postes, certains districts sont subdivisés en zones et en secteurs. Le nouveau district du Kwango inclut une partie du pays ding : l'Entre-Kamtsha-Libungo ; le reste est conservé dans le district du Kasai qui abrite déjà le poste de Lubue, créé le 23 juin 1893 par l'officier belge Paul Le Marinel. Toutes ces entités sont dirigées par des non-indigènes.

De manière schématique, la hiérarchie des subdivisions se présente alors comme suit :



Cette organisation n'est fonctionnelle que dans les régions où cela est possible. Ce n'est pas encore le cas au pays des Ding, faiblement occupé et réputé dangereux pour les étrangers. La présence européenne n'y est manifeste que sur les rives de certains cours d'eau navigables. Pendant longtemps, Lubue sera d'ailleurs le seul poste de l'État desservant le vaste territoire compris entre l'Inzia à l'ouest et la Loange à l'est (Nkay M. F., 2006 : 66).

Carte 8 : les différents districts de l'État indépendant du Congo en 1895



Source : Ndaywel è Nziem I., 1998a.

Malgré la présence du poste de Lubue, voué d'ailleurs à assurer un minimum de sécurité aux commerçants européens de la contrée, la couverture administrative proprement dite ne sera pas amorcée chez les Ding avant 1913, année de création des *territoires* en tant qu'unités administratives de proximité avec les indigènes. Même l'organisation des chefferies à base tribale, en mai 1910, dont celle (hypothétique) de Ding Bambentshie, ne s'accompagne pas de la venue d'agents de l'État supplémentaires. Le pouvoir public n'est même pas encore en mesure d'assurer la police dans la majeure partie du bassin du Kasai, jusqu'au début des années 1930.

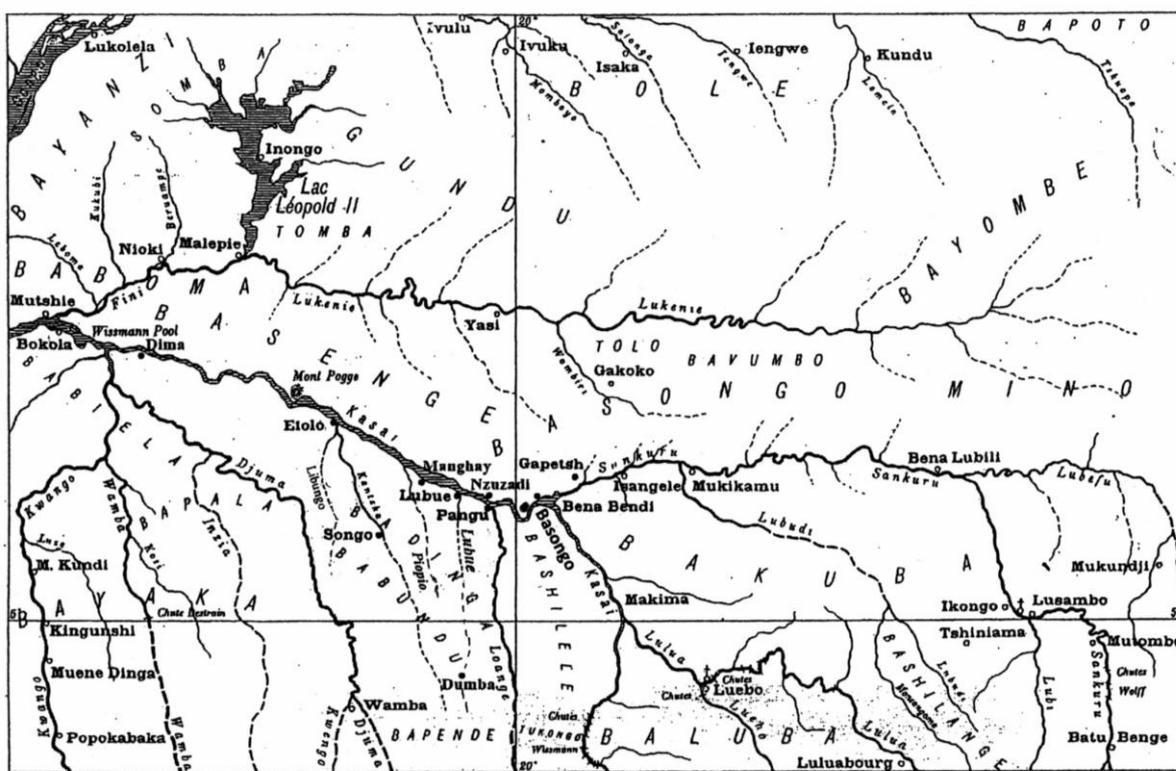
Au pays des Ding, le pouvoir colonial (perception de l'impôt, recensement, recrutement, justice, expéditions punitives, regroupements des villages, traçage de routes, etc.) est alors exercé par les sociétés commerciales⁴⁷, de 1885 à 1901, puis exclusivement par la Compagnie du Kasai (née de la fusion d'une douzaine de sociétés déjà actives dans l'Entre-Kwango-Kasai), de 1901 à 1913. Cette dernière

⁴⁷ En 1901, ces sociétés arrivées à partir de 1893 occupent : les rives du Kasai entre Eolo et Pangu (Mangai et Lubue y compris), les rives de la Kamtsha entre Eolo et Songo, les rives de la Loange entre Pangu et Bienge.

explique en ces termes les circonstances de sa prise de pouvoir (Anonyme, 1906 : 16) : « L'État occupait (à fin 1901) : Kanda-Kanda, Lusambo, Luluabourg, Bena-Dibele, Isaka et Bassongo. Le restant du pays était inoccupé, si pas inconnu. Les immenses régions de l'Entre-Kasai-Loange, les bassins de la Kantsha, Lié, Lubué (...) restaient à parcourir et à mettre en valeur... »

Ce qui sera traité dans les prochaines sections, à propos de l'impact de la politique de l'identification, ne concernera donc qu'un tout petit nombre de Ding, c'est-à-dire les riverains du Kasai entre Eolo et Pangu, ceux des cours inférieurs de la Lie, aussi appelée Pio-Pio, de la Loange et de la Lubue, ainsi que ceux de l'embouchure de la Kamtsha (la contrée d'Eolo).

Carte 9 : le Moyen-Kasai et ses affluents, 1898



Carte du moyen Kasai et de ses affluents. — Échelle 1 : 5,000,000.

Le Mouvement géographique, 1898

D'après le mode de gouvernance de l'État indépendant présenté ci-dessus, c'est en principe l'administrateur général ou gouverneur général qui organise la mise en exécution des mesures législatives émanant du roi, même en matière de noms de personnes. Il les fait directement appliquer par les commissaires de districts, les chefs de postes ou de stations ou par des agents de l'État. Il peut également déléguer cette exécution aux agents des firmes commerciales, aux missionnaires ou à des particuliers œuvrant dans le pays avec l'aval de l'État, tels que les explorateurs et les scientifiques.

Dans le cas précis du pays des Ding, les agents de l'État n'entrent pas tout à fait en ligne de compte ; car l'occupation administrative n'y est pas encore

réalisée. Il n'y a donc ni véritables instances administratives ni agents pouvant concrétiser l'exécution des mesures législatives. Le poste de Lubue est plus impliqué dans les activités commerciales (sécurité et exploitation) que dans les besognes d'administration.

Il reste alors, parmi les officiels, deux acteurs au travers desquels les mesures législatives peuvent être appliquées chez les Ding : les explorateurs et les scientifiques ; il sera question de leurs rôles respectifs dans les prochaines sections. Nous savons que certaines sociétés commerciales (telles que la Compagnie du Kasai) ont dû assurer aussi des prérogatives réservées à l'État. Nous préférons traiter de leur cas dans un chapitre à part, car leur mission principale les situe plutôt dans la catégorie des acteurs non étatiques.

9.2 Les influences des explorateurs

Le pays des Ding a commencé à se faire connaître à l'extérieur grâce aux récits de nombreux explorateurs qui l'ont visité. Certains d'entre eux ont contourné les Ding sans les atteindre : Paul Pogge et Hermann von Wissmann (en 1880-1881), par exemple. D'autres ont emprunté la voie navigable du Kasai (au nord) et ils ont réellement atteint le pays des Ding : Alexandre Delcommune, Bateman, George Grenfell, Henry Stanley, Hans Mueller, Hermann von Wissmann en 1885, Paul Pogge, Ludwig Wolf, Joseph Vandevelde Kurt François et Schneider (Van Bulck G., 1934 : 298). Nous ne retiendrons que ceux qui ont laissé des descriptions pertinentes sur les Ding et leur pays, en l'occurrence Delcommune, Grenfell et von Wissmann.

Nous avons déjà présenté les circonstances dans lesquelles l'explorateur allemand H. von Wissmann et son équipage ont provoqué, le 19 juin 1885, la toute première rencontre et les premiers échanges entre les Ding et les Européens (voir chapitre 3, section 3.6.1). Nous ajouterons que cet événement marque aussi le début des interactions entre l'anthroponymie des Ding et celle des Européens. Car, à cette occasion, rapporte A.-J. Wauters (1885a : 81) qui publie les notes de von Wissmann, « Un de leurs principaux chefs (des Ding), *Itaka*, fit à von Wissmann et à ses compagnons l'accueil le plus empressé. »

L'anthroponyme ding *Itaka* est ainsi enregistré et en passe d'être diffusé loin des frontières ethniques ding. Il est, à notre connaissance, le tout premier nom personnel ding entendu *in situ* par les Européens et passé par l'un d'entre eux sous la forme écrite. Nous supposons que von Wissmann est, de son côté, le premier anthroponyme européen entendu par les Ding de l'époque, l'explorateur s'étant certainement présenté à eux en disant d'emblée : « Le lieutenant von Wissmann ! » De ce nom, ses interlocuteurs ding pourraient n'avoir retenu que la dernière syllabe « mann », qui existe comme substantif en langue kiding et signifie « le vin de palme ».

Si von Wissmann a tout de suite dévoilé son vrai nom à ses hôtes, la réciprocité n'a certainement pas eu lieu séance tenante, à notre avis. Nous émettons en effet quelque doute sur l'authenticité du nom *Itaka* : il pourrait n'être qu'un nom fictif ou un titre, car les Ding ne livraient pas facilement leur vrai nom à un inconnu ; il n'a d'ailleurs pas de signification en langue kiding, de nos jours. Notre méfiance est renforcée par le fait que, dans une correspondance datée de 1884, le capitaine Hanssens parle lui aussi d'un certain *Itaka*, roi des Banyanzi de la station de Bolobo qu'il a créée en 1882, près de l'embouchure du Kasai (Hanssens, 1884 : 6).

Quoi qu'il en soit, nous considérons *Itaka* comme le premier anthroponyme ding passé dans les oreilles et sous la plume d'un Européen, le 19 juin 1885. Jusqu'en 1888 d'ailleurs, les seules relations de voyage au Congo qui ont pu paraître en Europe, l'ont été en Allemagne : celles de l'expédition von Wissmann et contenant l'anthroponyme ding *Itaka*.

Pour transcrire cet anthroponyme précolonial (de même que *Gina-Damata*, nom du chef d'un village des Bangoli où il débarque le 20 juin 1885), von Wissmann utilise les lettres latines ainsi que le système de transcription phonétique caractéristique de la langue allemande : il écrit les sons du nom oral comme son oreille les a perçus et (presque) comme l'indigène les a plus ou moins prononcés. Il conserve cette graphie même dans ses publications en langue française. Pour d'autres noms propres (ethnonymes, toponymes, hydronymes...) contenus dans ses récits de voyage, par contre, on le voit adopter parfois les règles propres à d'autres langues. Ainsi, l'ethnonyme *Bakutu*, le toponyme *Luluaburg*, ainsi que l'hydronyme *Lubue* deviennent respectivement *Bakoutou*, *Loulouabourg* et *Loubue* dans ses textes en français.

La transcription phonétique et la diffusion : voilà l'acte majeur accompli par von Wissmann sur l'anthroponymie ding. On ne saura peut-être jamais s'il a ensuite fait usage du nom *Itaka*, en présence de ses interlocuteurs ding.

George Grenfell est un missionnaire anglais de la Baptist Missionary Society, arrivé pour la première fois au Congo en janvier 1878. Il explore le bassin de l'Ubangi en 1884-1885 et le cours du Kwango en décembre 1886. Le 22 mars 1886, aux côtés de H. von Wissmann, il remonte le Kasai jusqu'à Luebo où il arrive en avril 1886, après avoir parcouru les rivages du pays des Ding. Ne sachant parler aucune langue indigène du bassin du Kasai, Grenfell ne peut communiquer verbalement avec les riverains visités, notamment les Bangodi ou Bangoli et les Baileo situés en amont des belliqueux Bakutu. C'est dommage ! Car Grenfell est l'un des rares explorateurs qui aient collecté une quantité considérable de données géographiques et ethnographiques sur les régions et les populations qu'ils ont visitées.

Bangodi, *Baileo* et *Bakutu* sont les trois noms propres d'ethnies mentionnés dans ses notes sur ce premier passage dans la région, où vivent également les Ding. Ces ethnonymes ne sont accompagnés d'aucun anthroponyme ding ou autre. On y découvre une transcription avec des lettres latines. L'omission de la nasale « Ñ » entre les lettres « a » et « k » dans *Bakutu* (en lieu et place de *Bankutu*) est une erreur sans doute héritée de ses compagnons de voyage, plutôt que d'une mauvaise perception des sons émis par les indigènes, avec lesquels il n'a d'ailleurs pu communiquer que par des signes.

Lors de son voyage de retour sur le Kasai, Grenfell passe encore le long du pays des Ding et il transcrit en anglais quelques renseignements sur eux : leur turbulence, leurs petites cicatrices sur la joue, leurs vêtements, etc. Son bref récit ne contient ni anthroponyme ding ni référence au système anthroponymique propre aux Ding ; on y trouve simplement l'hydronyme *Kasai* (au lieu de *Kasai*) et l'ethnonyme *Ding* (H. Johnston, 1908 : 160).

Ce qui vient d'être dit au sujet de Grenfell rappelle quelque peu le cas de l'explorateur belge et francophone Alexandre Delcommune. Son expédition a lieu en 1888 et, dans son équipage, on compte douze Haoussa d'Afrique de l'Ouest ainsi que douze Bangala du Congo. Parmi eux se trouve un nommé Zaji. Il avait servi d'interprète à von Wissmann, lors de l'exploration du Haut-Kasai et du Sankuru en 1884. Malheureusement, il s'est noyé dans le Kasai avant que l'expédition de Delcommune n'atteigne les rivages du pays ding (Delcommune A., 1922 : 251). De son passage chez les riverains ding, Delcommune, privé de son meilleur interprète, ne nous a laissé qu'une brève description d'une hutte et d'un rite funéraire organisé pour le chef du village de *Yonam*. Excepté ce toponyme, le récit ne se réfère à aucun autre nom propre ding.

L'Anglais Charles Bateman, agent de l'E.I.C, était aussi de passage chez les riverains ding au début 1886 et avant Grenfell. Dans son ouvrage intitulé *The first Ascent of the Kasai* et publié à Londres en 1889, il consacre plusieurs pages au modèle de huttes construites par les Ding ; mais rien n'y apparaît au sujet de leurs noms personnels.

Voilà ce que nous avons pu découvrir concernant le rapport des explorateurs à l'anthroponymie ding. Décidément, ce thème n'était pas une préoccupation pour ces « découvreurs » ; tous se sont d'ailleurs abstenus d'attribuer des noms propres aux personnes et aux choses qu'ils ont nouvellement rencontrées.

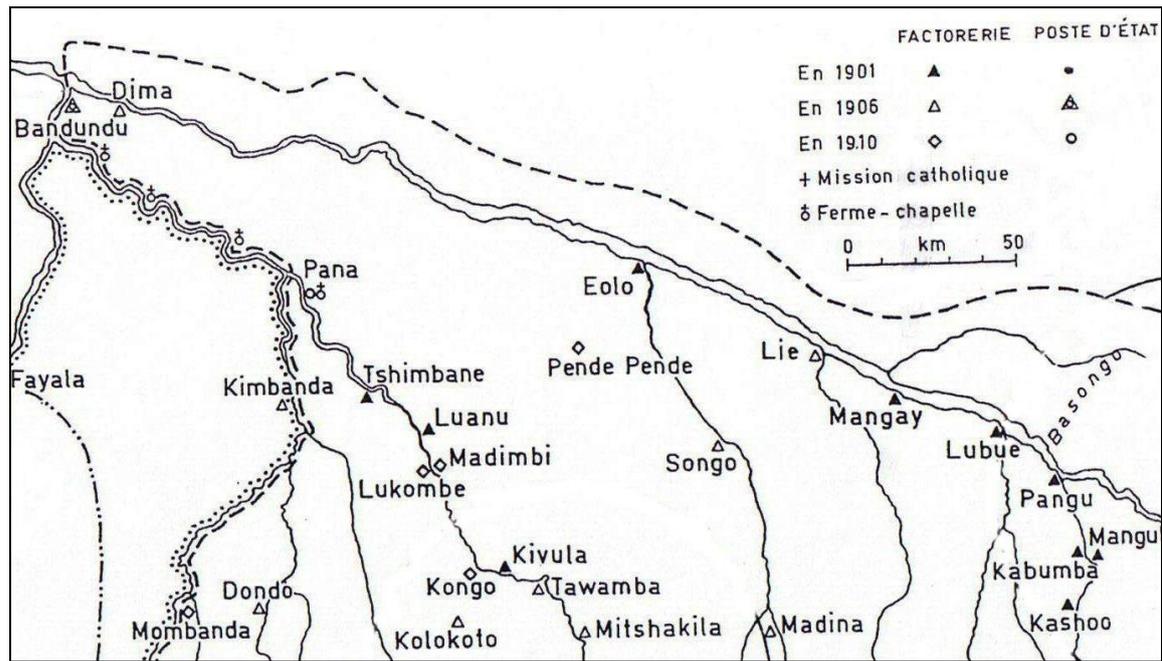
9.3 L'empreinte anthroponymique des scientifiques

Des scientifiques ont sillonné le bassin du Kasai dès la première décennie de l'occupation du Congo. Eu égard à notre thématique d'investigation et aux informations disponibles, nous retenons parmi eux l'ethnologue Léo Frobenius et l'ethnographe Emil Torday. L'un et l'autre ont séjourné au pays ding ou dans le voisinage. Cette présence a-t-elle eu un effet sur le plan anthroponymique ?

En 1905, l'ethnologue allemand Leo Frobenius effectue un voyage d'étude dans le bassin du Kasai, avec le consentement de l'autorité coloniale et le soutien de la puissante Compagnie du Kasai, qui lui fournit les moyens de déplacement, les vivres, du matériel et les compétences linguistiques de ses agents. Il installe son quartier général à Mitshakila chez les Mbala, mais non loin du fief des Ding de la Kamtsha (voir la carte 10, page 189 et l'annexe XXXIX, page 510). Son leitmotiv est d'étudier les ethnies de la région : les Ding, les Hungana, les Pindi, les Lunda, les Mbala, les Mbun, les Yaka, les Yans et autres. Du 10 au 19 avril 1905, il parcourt la région sud-ouest des Ding occidentaux, depuis le village Mitshakila jusqu'à la Kamtsha, en longeant la crête montagneuse qui sépare ces derniers des Mbun⁴⁸. À la différence des explorateurs, Frobenius se fait accompagner de porteurs indigènes, dont des Yaka et des Ding qui lui servent aussi d'interprètes. Il profite aussi des services des agents de la Compagnie du Kasai : la mise en relation, l'interprétation ponctuelle, le remplissage de questionnaires, etc.

⁴⁸ Dans certains villages de cette zone, les Ding et les Babunda cohabitent.

Carte 10 : le champ d'investigation de Frobenius dans le Moyen-Kasai, 1905



Source : Nicolai H., 1963.

En sa qualité de chercheur, Frobenius vit parmi les Ding des villages qu'il visite, loin des côtes habituellement fréquentées par les Européens. Il loge dans leurs huttes, partage leur quotidien, communique avec eux, etc. Il y a immersion, contacts réels et échanges non seulement d'informations, mais aussi de protocoles dans lesquels ne peut manquer l'usage de noms portés par les différents interlocuteurs.

Frobenius désigne ses hôtes par le terme *Badinga*, forme ethnonymique déjà consacrée par l'usage. Il fait part de ses observations sur eux dans sa publication de 1907 (à Berlin) intitulée *Im Schatten des Kongostaates. Bericht ueber den Verlauf der ersten Reisen der D.I.A.F.E. von 1904 bis 1906* (surtout les pages 112-175). Cette relation de voyage contient de nombreux traits caractérisant les *Badinga* : leur anthropophagie supposée, leur façon d'enterrer les morts, la consommation du manioc, transformé en pâte appelée chikwangue, leur passion pour le chanvre, leurs contrastes avec les Mbun... et surtout l'étonnante « porte-fenêtre » de leur hutte typique. Mais son récit est pauvre en noms personnels ding. Les quelques-uns décelés permettent tout de même une ébauche d'analyse.

Le premier nom à relever est *Tauwamba*, nom d'un dignitaire ding ou « Der Führer der Ding », selon les termes de Frobenius (1907 : 170). Chef du village ding d'Ekongo, il est à la fois le compagnon de voyage et un interlocuteur privilégié de Frobenius, tout au long du parcours. En ce sens, Frobenius ne peut s'empêcher de faire usage de ce nom, en adresse (intercommunication verbale) et en situation de référence : il mentionne ce nom verbal à maintes reprises, dans son ouvrage. Le fait de le fixer ainsi sur un support matériel (papier) est un usage

supplémentaire et nouveau, qui lui confère une longévité plus étendue et qui renforce *de facto* sa transmissibilité.

Ce faisant, Frobenius imprime une caractéristique européenne à ce nom, voire au système anthroponymique ding lui-même. Car le nom *Tauwamba* que l'ethnologue fixe et diffuse renferme, entre autres, une spécificité importante du système ding de formation de noms personnels : l'adjonction d'un terme de parenté au nom individuel, voire son agglutination pure et simple. Dans le cas d'espèce, *Tauwamba* est constitué de *Ta* (papa) + (*u*)*Wamba*, c'est-à-dire Papa Wamba. Ce système est prisé chez les Yans (voisins des Ding) ; on trouve en abondance, dans leur répertoire, des anthroponymes tels que *Tasar* (*Ta* + *Sar* = Papa Sar) et *Tamfur* (*Ta* + *Mfur* = Papa Mfur) formés sur ce même principe.

Un autre nom indigène intégré dans le récit mérite un regard attentif : *Tata Botta*. C'est « mein Name bei den Eingeborenen », dit Frobenius (1907 : 171), c'est-à-dire le (sur)nom par lequel les indigènes désignent Frobenius. Il n'est pas aisé de savoir si l'anthropologue l'a reçu des Ding ou des membres d'autres ethnies de l'Entre-Kwilu-Kamtsha, ou encore s'il se l'est attribué lui-même. L'étymologie du nom *Botta* reste floue pour nous : s'agit-il d'un nom indigène graphiquement déformé par Frobenius ou d'un nom européen corrompu par les indigènes ? Entretiendrait-il un rapport avec l'anthroponyme néerlandais *Botha*, porté par exemple par le feu président sud-africain Pieter Willem Botha ? Quoi qu'il en soit, ce nom autorise une intéressante interprétation. Premièrement, il présente une structure semblable à celle de *Tauwamba*, à savoir : terme de parenté *Tata* + nom personnel *Botta* ; ce qui revient à dire « Papa Botta ».

Ensuite, considéré sous cet angle structurel, ce nom remplit une fonction classificatoire comme bien des noms ding : l'élément *Tata* (= Papa) classe simultanément le (sur)nommé dans les catégories d'hommes (par opposition aux femmes) et d'adultes, voire de pères de famille. Sous cet aspect, il traduit une ressemblance supplémentaire avec le nom ding *Tauwamba*. Il en résulte que l'apport indigène est manifeste, dans la création de ce nom porté par un Européen. C'est sans doute l'une des premières occasions offertes aux indigènes de l'Entre-Kwilu-Kamtsha de (sur)nommer un Européen et de faire usage dudit (sur)nom.

Enfin, ce *Tata Botta* intrigue de par l'origine de ses éléments constitutifs : *Tata* appartient avec certitude au registre indigène, tandis que *Botta* semble être issu du répertoire européen et allemand en particulier. Ainsi, il y a combinaison d'éléments, de sources, de systèmes ; c'est sûrement le début d'une pratique qui deviendra courante. Bien d'autres Européens seront (sur)nommés de cette façon, plus tard dans la région, à l'instar du jésuite Devos qui n'y sera connu que sous le (sur)nom de *Tata Devos*. Le nom complet de « notre » ethnologue étant Leo Viktor Frobenius, il y a lieu de se demander qui a choisi et attribué l'élément *Botta* et suivant quelles motivations. Dans l'état actuel de nos investigations, il apparaît que *Botta* n'a pas été intégré dans le corpus des noms ding précoloniaux.

Mundele est un autre nom de forme indigène présent dans la relation de voyage de Frobenius, notamment dans la phrase « ... Man wollte den Mundele schon schnell töten und essen » (On voulait déjà tuer rapidement le Mundele et le manger). Nous savons que ce nom était en usage dans l'ancien Royaume du Kongo. Issu de l'expression *Ntelle Kongo* (= « Être sorti de la mer »), selon le missionnaire italien Randles qui avait visité le Cabinda (pays kongo) en 1700, il signifiait initialement « revenant ». Il a ensuite été attribué aux premiers Blancs (des Portugais, en l'occurrence) arrivés chez les Kongo en 1482 car, au début, ces derniers les avaient pris pour des revenants venus du fond de la mer) (Ndaywel à Nziem I., 1972 : 269). Depuis lors, *Mundele* (*Mindele*, au pluriel) signifie « Le Blanc » ou, communément, toute personne de race blanche.

La citation ci-dessus semble indiquer que ce terme a précédé Frobenius dans la région où il s'est installé. Dans ce cas, la présence de Frobenius ne fait qu'intensifier l'usage anthroponymique du terme par les Ding ; elle favorise du même coup l'introduction progressive de vocables d'une nouvelle langue : le kikongo, devenu de nos jours la langue commerciale de tout le bassin du Kasai. Or, qui dit « nouvelle langue » insinue aussi l'apparition de nouveaux noms personnels issus de ladite langue. Certes, l'intégration de *Mundele*, dans le répertoire ding, constitue l'amorçage d'un processus susceptible de marquer à jamais l'évolution des noms personnels, au pays des Ding.

Frobenius est parti pour le Kasai après un peu plus de trois mois passés dans l'Entre-Kwilu-Kamtsha. Le nom *Mundele*, quant à lui, y est demeuré, a été transmis de génération en génération et il est devenu depuis fort longtemps, avec la complicité sans doute inconsciente de Leo Viktor Frobenius, un anthroponyme authentiquement ding. Il est, désormais, porté même par des hommes et des femmes dont la couleur de la peau est loin d'avoisiner celle (blanche) de Frobenius. Un teint clair et proche de celui du Blanc n'est plus la référence exclusive pour mériter le nom *Mundele*, chez les Ding ; d'autres paramètres de ressemblance à l'Européen, positifs ou négatifs, sont désormais pris en compte : la forme du nez, la vanité, une position sociale prestigieuse, etc.

Il reste à relever, une fois de plus, que Frobenius désigne ses hôtes par le terme *Badinga*. Comme le *e* final dans *Mundele*, le *a* final dans *Badinga* est un ajout de l'auteur ou de ses prédécesseurs. Car les hôtes concernés prononcent *Bading* (et *Mundel*) dans leur langue *kiding*, qui est particulièrement nasale. Cette façon de faire, qui consiste à adoucir les finales nasales par l'adjonction de voyelles, s'est finalement imposée comme l'une des règles primordiales de la transcription des noms propres de personnes et de choses, chez les Ding. Contrairement à d'autres ethnonymes qui ont reçu plusieurs variantes à l'écrit (Bangodi, Bangule, Bangoli et Bangulo, par exemple), *Ding* est demeuré inchangé jusqu'à 1934, date à laquelle le jésuite Joseph Martens a introduit la variante *Badzing* et la confusion y afférente.

Après cette tournée en plein continent, Frobenius séjourne parmi les Ding riverains du Kasai, du 4 au 28 juin 1905, à Mangai (ou Mange, Manghay) précisément et en provenance de Dima. Mais ce n'est pas à l'ethnographie des Ding qu'il va s'adonner. Est-ce à cause de l'insécurité ? Certes, mais un préjugé peut y avoir aussi contribué. Car, lorsqu'il se trouvait dans la région de Mitshakila, Frobenius avait considéré les Ding (et les Bansadi, Banguli, Bankutu) comme des « Baschensi », c'est-à-dire des aborigènes ou des naturels qui n'ont pas encore eu le privilège d'être au contact d'un Européen, selon la conception du terme à l'époque⁴⁹ (Torday E. et Joyce T. A. : 1907 : 135). Frobenius va, par contre, étudier les Basongo-Mino (ou Basongo-Meno) établis juste en face de Mangai (sur la rive droite du Kasai), avant de s'embarquer pour Bena Makima, à partir d'où il entreprend ses remarquables recherches sur les us et coutumes des Kete, Kuba, Lele, Luba, Lulua, Pende et autres (voir la carte 9, page 184). Chez les Kuba, il prend d'ailleurs soin de retracer les généalogies du clan royal et il nous offre une longue liste de noms personnels d'ancêtres kuba ; ce qu'il n'a pas osé faire chez les Ding.

De ce séjour de l'ethnologue à Mangai, nous ne tirons aucun renseignement en rapport direct avec la politique de l'identification ou avec les anthroponymes ding. En revanche, de nombreux autres noms propres sont mis par écrit, en lettres latines, dans son récit évoqué ci-dessus :

- des ethnonymes : Ding, Banguli, Baluba, Bankutu, Bassadi et Bassongo-Mino ;
- des hydronymes : Kantscha, Kassai, Loange, Luano, Lubue et Sankurru ;
- des toponymes : Bena Makima, Bulikeja, Bungu, Dima, Djesilua, Eiolo, Ludima, Lubue, Mange (ou Manghay), Nkutu et Pangu.

À partir de Mangai, Frobenius effectue des sorties vers les villages riverains environnants, en particulier chez les Bangoli (à Djesilua, à Bulikeja...), les Bankutu (à Nkutu), ainsi que chez les Ding de Pangu où il arrive le 9 juin 1905 (Frobenius, 1907 : 185-187). Il reçoit également la visite des Ding de Lubue, le 23 juin 1905. De tous ces contacts, qui ont certainement occasionné l'usage des noms portés par les interlocuteurs, rien de relatif aux noms personnels de ces indigènes ne nous est livré. Nous sommes tout de même persuadés que, compte tenu des modalités de formation des noms chez les Ding, la seule présence de Frobenius parmi eux, avec les artefacts de la civilisation européenne qui l'entouraient (malles, casques, bouquins, stylos, appareils photographiques, etc.),

⁴⁹ Les interprètes de Frobenius, recrutés à l'étranger (Baswahili ou Bangala) seraient à l'origine de la bourde. Le terme a tout de même conservé cette connotation péjorative jusqu'à ce jour ; il se rencontre dans le bassin du Kwango-Kasai sous les variantes *Bashenzi* et *Basenzi*.

a dû titiller la créativité anthroponymique des Ding. Ces derniers l'ont-ils aussi appelé *Tata Botta* ou lui ont-ils donné un autre (sur)nom ? Ont-ils donné à ces artefacts des noms particuliers qu'ils ont par la suite anthroponymisés ? Par quels noms Frobenius a-t-il interpellé ses hôtes ding ? Et les métiers de porteur, de payeur et d'interprète qui venaient de se créer : quel a été leur impact, sur le plan anthroponymique ? Ces questions restent sans réponses, faute de sources documentaires ou de témoignages fiables à ce propos.

Emil Torday, ethnographe d'origine hongroise, arrive au Congo au tout début du 20^e siècle, comme chercheur indépendant. En 1901, il est embauché en qualité d'agent colonial au sud-est du pays, avant de devenir agent de la Compagnie du Kasai à son siège principal de Dima, au bord du Kasai. Il y est resté jusqu'en 1906. De 1907 à 1909, accompagné de M. W. Hilton-Simpson, il entreprend des enquêtes de terrain sur les populations de l'Entre-Kwilu-Kasai. Il reçoit ensuite, du British Museum de Londres, la collaboration de T. A. Joyce pour les publications, ainsi que le mandat particulier de collecter et étudier des spécimens ethnographiques de la région habitée par les Kuba, les Mbala, les Pende, les Lele et les Ding. Au sujet de ces derniers, Torday écrit de façon laconique (1922 : 227) : « Les Ding n'ont pas été visités. »

À l'instar de bien d'autres résidents européens de l'époque, Torday évite de pénétrer le pays des Ding. Sur ceux-ci, il ne nous fournira donc pas de renseignements pareils à ceux qu'il a produits sur les Tetela (le sous-groupe Sungu, en particulier). Torday mentionne tout de même les Ding, qu'il appelle *Badinga*, dans *Notes on the ethnography of the Bambala* (1905 : 401) et dans *Notes ethnographiques sur les peuples habitant les bassins du Kasai et du Kwango oriental* (1922 : 242) ; mais c'est simplement pour affirmer qu'ils présentent des ressemblances avec les Mbala ou Bambala.

9.4 La transcription des noms propres indigènes

Il est nécessaire d'aborder, à présent, cette problématique pour en préserver le caractère diachronique ; car elle commence à susciter des inquiétudes sous l'E.I.C. et elle devient préoccupante durant l'ère du Congo, colonie belge.

En comparant les divers récits des explorateurs passés par le pays des Ding, on constate une diversité de graphies pour les noms propres indigènes. Chacun semble s'y prendre en fonction de son expérience et peut-être des usages en vigueur dans son lieu d'origine. Parfois, le même auteur transcrit différemment le même nom dans la même relation de voyage (*Bangodi* et *Bangule* chez von Wissmann, dans sa publication de 1888, par exemple). Tout cela semble dénoter un tâtonnement, une absence d'instructions officielles. Qu'en est-il, au juste ?

Durant la période décisive d'exploration du bassin du Kasai (1881-1885), aucune puissance occidentale (la France, l'Allemagne, l'Angleterre, etc.) ne possédait un système normalisé de transcription de noms propres indigènes. Les premières règles à ce sujet ont été élaborées par la Société de Géographie de Londres, en 1885 ; elles portaient sur les noms géographiques des régions nouvelles. Elles ont été aussitôt adoptées par le ministère britannique des Affaires étrangères et des Colonies, puis par le gouvernement des États-Unis, les cartographes des pays européens (la France et l'Allemagne, en particulier) et la Société de Géographie de Paris, en 1886 (Wauters A.-J., 1892 : 25).

Pour le Congo, la palme revient à la revue *Le Mouvement géographique*, éditée à Bruxelles en langue française sous les auspices du géographe belge Alphonse Jules Wauters. Elle est la première à adopter, dès 1892, les règles en question (dans leurs grandes lignes) et à les adapter pour ses publications sur le Congo (voir l'annexe IV, page 415). Le principe directeur en est (Wauters A.-J., 1892 : 25) le suivant : « Le son véritable de chaque nom, tel qu'il est prononcé par les indigènes, sera pris comme base de l'orthographe. » Le choix est ainsi fait en faveur de l'orthographe phonétique. Avant 1885, la revue suivait tantôt la pratique des Allemands tantôt celle des Anglais et, le plus souvent, celle des Français. Désormais, elle retranscrit donc les noms géographiques fournis par les différents auteurs (de nationalités diverses) pour les adapter à ses propres règles.

Le 5 avril 1892, le secrétaire d'État du département des Finances de l'E.I.C., Camille Janssen, ordonne que le système orthographique de la revue *Le Mouvement géographique* soit désormais suivi, dans l'orthographe, des noms géographiques (localités, fleuves, régions, tribus...) congolais. C'est ainsi que voit le jour, au Congo, le système officiel d'orthographe des noms propres dits géographiques (voir l'annexe IV, page 415). Puis, dans sa circulaire du 1^{er} avril 1898, Hubert Droogmans, le successeur de Camille Janssen, fait la même recommandation ; il simplifie aussi les règles de 1892 (voir l'annexe V, page 416). Celles-ci resteront en vigueur, même après la cession de l'E.I.C. à la Belgique. Sous le Congo belge, elles seront encore rappelées à l'intention des auteurs par les circulaires du 19 avril 1921 (voir l'annexe VI, page 417) et du 12 août 1952 (voir l'annexe VII, page 418), avant de passer pour le modèle courant sous le Congo indépendant.

Droogmans a inséré dans sa circulaire de 1898 le sous-titre « Règles à suivre pour la désignation de localités, fleuves, régions, tribus, etc. », sans doute pour une meilleure compréhension de l'expression « noms géographiques ». Les noms de personnes ne figurent pas parmi les entités ainsi énumérées ; ce qui pourrait insinuer que ces règles ne concernent pas les anthroponymes. Cette hypothèse peut être écartée, si l'on considère que les anthroponymes sont inclus dans le terme « etc. » qui prolonge la liste des entités concernées. Une circulaire, émise le 12 août 1912 par le gouverneur général Fuchs, confirme cette inclusion des anthroponymes, car elle rappelle aux officiers de l'état civil qu'ils sont censés

appliquer, dans l'orthographe des noms personnels indigènes, les règles de transcription existantes sur les noms géographiques.

En outre, dans l'un de ses ouvrages sur le Congo, le botaniste et explorateur anglais Harry Hamilton Johnston affirme s'aligner sur les règles officielles pour l'orthographe, qu'il adopte en vue de la transcription des noms géographiques. Il prend en compte les « noms de chefs » lorsqu'il écrit (1908 : I) : « With regard to my rendering of the native names of Rivers, Lakes, Mountains, Towns, Chiefs and Tribes, I have naturally aimed at a correct transcription of the native pronunciation. » Les anthroponymes indigènes ne sont donc pas exclus du champ d'application des règles de transcription édictées par l'autorité coloniale. D'ailleurs, les noms des dignitaires indigènes intéressent les Européens au premier chef, pour signer des traités et faciliter l'occupation. Mais, le fait que cela ne soit pas explicitement signalé dans l'intitulé de la circulaire peut aussi être interprété comme une façon de montrer que la question de la graphie du nom indigène n'est pas encore une préoccupation majeure, en cette période de ruée vers les produits de récolte (le caoutchouc et l'ivoire) : que l'on écrive *Itaka* ou *Ithaka*, peu importe ; l'essentiel est que l'indigène nommé collabore, qu'il s'engage dans les échanges commerciaux, fournisse les boules de latex exigées, paie l'impôt, etc.

Nous comprenons pourquoi toute la période d'exploration du bassin du Kasai (1881-1989) se caractérise par une diversité de graphies, dans la transcription de noms dits géographiques : elle est simplement antérieure à 1892. Même après cette date, il est apparu que nombre d'auteurs n'ont pas appliqué les règles à la lettre et que des hésitations ont longtemps subsisté. Voilà qui justifie les nombreux rappels à l'ordre ultérieurs, de la part des gouverneurs généraux. Delcommune, par exemple, écrit *Kassai* et *Kasai* dans un même paragraphe de son récit de voyage, publié en 1922 ; pourtant, l'emploi du tréma et de la variante *Kassai* est banni depuis 1892 au profit de *Kasai*. Nombreux sont encore les auteurs qui écrivent à ce jour *Kasai* !

En général, qu'il soit agent de l'État, explorateur ou chercheur indépendant, chacun essaie de se conformer d'abord aux règles orthographiques de sa propre langue. Une circulaire du gouverneur général, rendue publique le 12 janvier 1904, reproche d'ailleurs aux fonctionnaires et agents de l'État le manque d'uniformité, dans leur orthographe, des noms de localités et de cours d'eau. Elle stipule, en outre (Louwers O. et Touchard G., 1904 : 3) : « Il est peu de rapports, de pièces administratives et de cartes où les règles à suivre pour l'orthographe des noms géographiques soient ponctuellement observées. » Nous n'avons trouvé aucune mesure de ce genre adressée aux explorateurs ou à d'autres chercheurs en activité, au Congo du roi Léopold II.

L'impact de la politique étatique de l'identification n'a pas pu être mesuré chez les Ding de l'E.I.C., au travers des actes administratifs posés par des agents

de la Territoriale. Car, sous l'E.I.C, le pays ding est resté faiblement occupé et non organisé administrativement. Les explorateurs n'y étaient que de passage et ils n'ont reçu aucun mandat impliquant les noms de personnes indigènes. Nous devons leur reconnaître, tout de même et surtout, le mérite d'avoir été les premiers à transcrire un nom personnel ding et de le faire connaître au-delà des frontières physiques et temporelles du pays ding.

Les ethnologues, bien qu'ayant passé plus de temps parmi les Ding que les explorateurs, n'ont pas fait davantage que ces derniers, en toute conscience, sur le plan anthroponymique. Tout au plus ont-ils offert à quelques Ding la possibilité de nommer l'Européen selon leurs règles coutumières et d'intégrer certains noms personnels en langues allogènes.

L'anthroponymie ding, voire indigène en général, semble n'avoir pas été une préoccupation pour tous ces acteurs (l'État, les explorateurs et les scientifiques) ; elle ne semble pas non plus les avoir gênés dans l'exercice de leur métier, au point de nécessiter une attention particulière. Leur dénominateur commun est l'exercice de transcription du nom oral indigène avec l'alphabet latin et sans référence systématique aux règles de transcription officielles, chacun se débrouillant à sa manière et l'autorité laissant faire.

CHAPITRE 10 :

LA CONTRIBUTION DES ACTEURS NON ÉTATIQUES À L'ÉVOLUTION DE L'ANTHROPONYMIE DING SOUS L'E.I.C.

Nous restons dans la continuité du chapitre précédent. Mais, cette fois, nous nous penchons sur la contribution des agents commerciaux européens et de leurs auxiliaires à la dynamique de l'anthroponymie ding, au regard de la politique étatique de l'identification des indigènes. Nous analysons également l'attitude des Ding vis-à-vis des nouveautés préconisées.

10.1 L'action et l'influence des agents commerciaux

Un traité international entre les puissances coloniales libéralise le commerce dans le bassin du Kasai, à partir de 1892. Celui-ci devient aussitôt le foyer d'une intense activité des commerçants européens. Ce phénomène va offrir aux riverains ding l'occasion de découvrir des particularités du système dénommatif de leurs hôtes européens et d'en subir aussitôt les influences. De nombreuses circonstances concourent à cela : l'économie naissante de la récolte du caoutchouc et de la récupération d'ivoire, les voyages d'exploration des affluents du Kasai, le recrutement de la main-d'œuvre dans les villages riverains, la gestion de cette force de travail, la promiscuité dans les factoreries, etc. Afin de garantir une bonne compréhension de ces facteurs déterminants, nous commencerons par une brève présentation du tissu économique mis en place au pays des Ding.

A. Le tissu économique du Moyen-Kasai colonial

À la mission d'exploration du cours du Kasai, entamée en 1881 et clôturée en 1889, succède l'exploitation économique de son bassin moyen. Le processus débute avec l'ouverture d'une factorerie de la Société Anonyme Belge pour le Commerce du Haut-Congo (S.A.B.) à Nzuzadi, sur la rive droite du Kasai (face à Pangu), le 4 avril 1893 (voir la carte 9, page 184). Les agents belges Cadenat et Piron s'y établissent, parmi un essaim de populations ding. Puis, le 15 mai 1893, le directeur de la S.A.B., William Parminter, fonde une seconde factorerie en territoire ding-ngwi à Manghay (ou Mangai) ; il y installe ses collaborateurs européens Alziari et Dasset (Parminter W., 1893 : 80). Entre 1893 et 1903, une dizaine de sociétés auront déjà implanté des comptoirs et des agents le long du Kasai, de la Lubue et de la Loange. À Eolo se trouve la société Lundgreen, à Mangai et à Nzuzadi la S.A.B., à Pangu Les Magasins généraux du Congo, à Lubue La Loanje et le Trafic congolais, etc.

Le nombre d'agents commerciaux européens augmente à partir de 1901, avec l'entrée en scène de la Compagnie du Kasai (C.K.) qui regroupe quatorze sociétés⁵⁰ déjà en activité dans le bassin du Kasai (Ndaywel è Nziem I., 1998a : 331). Durant des décennies, elle va exercer un pouvoir quasi absolu sur tout le bassin moyen du Kasai. Leo Frobenius (cité par Nicolaï H., 1963 : 306) écrit à ce propos : « Il n'y a pas, dans cette vaste région du Kwango au Kasai supérieur, sur le territoire drainé par l'Inzia, le Kuilu, la Kantsha, la Lubue, la Lie, la Loange, un seul poste de l'État. Ce sont les commerçants qui doivent, seuls, amorcer et poursuivre des relations difficiles avec des populations passablement belliqueuses... » Ses factoreries d'Eolo, Lubue, Mangai et Pangu deviennent des foyers de brassage de populations aux origines diverses et où commencent à se manifester les influences, tant délibérées qu'involontaires, des traitants européens sur l'anthroponymie ding.

Nous signalons d'emblée que les sources d'informations pertinentes sur l'ère de l'E.I.C., chez les Ding, sont très rares et que nous devons nous contenter du peu dont nous disposons. Les archives de la Compagnie du Kasai, à Dima, ont été détruites durant les années troubles du district du Kwilu. Celles emportées en Belgique ont connu le même sort au milieu des années 1970. Les quelques documents sauvés et disséminés çà et là ne permettent pas de traiter, de manière efficiente, notre thématique qui, au Congo, n'a que rarement retenu l'attention soutenue des scientifiques (*cf. supra*).

B. Les influences volontaires

Malgré les difficultés inhérentes au choc des cultures, les commerçants venus d'Europe deviennent les acteurs des premières interactions entre les systèmes anthroponymiques européen et ding. De multiples facteurs y concourent ; nous en analyserons deux : les voyages d'exploration et le recrutement de la main-d'œuvre ding ; elles offrent des pistes d'analyse intéressantes.

a) Les voyages d'exploration

Les voyages d'exploration mémorables sont ceux entrepris par des agents de la S.A.B., notamment l'Anglais William Parminter, le Belge Stache et son compatriote Piron. Établi à Nzuzadi puis à Mangai, Piron est le premier Européen à pénétrer dans la Kamtsha en septembre-octobre 1896, avant de l'explorer avec Stache entre décembre 1896 et janvier 1897 (Anonyme, 1898 : 204). Ensuite, Stache explore seul la Loange, du 26 avril au 14 mai 1897. Comme Piron, il nous

⁵⁰ Il s'agit de la S.A.B., Les Magasins généraux du Congo, La Belgika, La Centrale africaine, Les Comptoirs congolais Velde, Le Trafic congolais, La Djuma, La Loanje, l'Est du Kwango, etc.

procure des renseignements d'ordre géographique et ethnographique sur la contrée ding visitée ; mais ils sont pauvres en matière d'anthroponymie.

Les descriptions fournies par Parminter sont, par contre, dignes d'intérêt. Parti de Kinshasa le 1^{er} mai 1893 pour la reconnaissance du Kasai et du Sankuru, il écrit le 5 juin 1893 (Parminter W., 1893 : 80) :

« À une journée et demie en amont du mont Pogge et à une journée en aval du confluent du Loange, sur la rive gauche du Kassai, nous avons établi M. Alziari dans un centre peuplé et à côté d'un village indigène dont le chef s'appelle Manghay, nom que nous avons donné à notre nouvelle factorerie fondée le 15 mai. Nous avons adjoint à M. Alziari M. Dasset, ainsi qu'une trentaine d'hommes. »

Comme von Wissmann en 1885, Parminter transcrit le nom ding-ngwi *Manghay*, qui n'est autre que celui du chef du village peuplé Ikuta. C'est un acte majeur, dans la mesure où il lui ajoute un usage documentaire qui va non seulement favoriser sa diffusion, mais aussi donner lieu à d'autres usages : administratif, cartographique et religieux, par exemple. En effet, son *Manghay* est aussitôt devenu un centre municipal et une mission chrétienne figurant sur les cartes officielles. Comme procédé de transcription, Parminter se sert des lettres latines et des règles d'écriture de sa propre langue, qui est l'anglais. Aussi rend-il le son Ñ par la combinaison « *ngh* », courante dans la graphie des noms propres en anglais, comme dans Birmingham et Buckingham. La forme graphique *Manghay* présente d'ailleurs un écart, par rapport à la transcription officielle qui préconise *Mangai* depuis 1892.

Les explorateurs ont, parfois, tendance à attribuer des noms propres de leur pays d'origine aux entités nouvelles qu'ils découvrent ou qu'ils créent : l'île d'Orléans, au Québec, doit ce nom dédicatoire au Français Jacques Cartier, qui l'a attribué au 16^e siècle en l'honneur de Henri II (fils de François I^{er}, roi de France) qui portait le titre de duc d'Orléans ; l'explorateur portugais Joao Fernandes a imposé à des territoires qu'il a « découverts » au Canada le nom *Labrador*, qui est en fait le nom de son métier de laboureur (*Ilavrador*), dans le Labrador même se trouve le fleuve *Churchill*, ainsi baptisé en l'honneur de l'Anglais Winston L. S. Churchill et, en Ontario, subsistent maints toponymes transférés d'Europe (comme Dresden, Hanover, London, Southampton, etc.) ; le Congo a aussi connu ce genre de transfert, car les Belges y ont apporté des toponymes tels que Nouvel-Anvers (Makanza), Brabanta (Mapangu, proche du pays ding) et Bethanie (Kimputu, contigu au pays ding).

Parminter n'a pas opté pour une pareille stratégie, au moment de dénommer le site de sa nouvelle factorerie de Mangai. Il « toponymise » simplement un anthroponyme de notable local, bien ancré dans l'usage indigène. Ainsi immortalisé et diffusé par la suite, ce nouveau toponyme peut être, à son tour,

attribué par les Ding comme nom de naissance (voire nom circonstanciel) à un enfant dont la naissance entretiendrait un certain rapport avec ce lieu-dit : le fait d'y être né ou que la mère enceinte y ait subi un rite thérapeutique, par exemple. Pareil cas s'est avéré, maintes fois, parmi les Ding de la contrée de Manghay ; il inscrit dans la durée l'empreinte de Parminter sur l'anthroponymie ding.

Parminter a un autre mérite : dans l'état actuel de nos connaissances, il est le premier Européen à émettre une opinion personnelle sur les anthroponymes du pays ding-ngwi. Il déclare en 1893, en effet, que certains noms personnels du terroir seraient fictifs. Voici en quels termes il exprime ses doutes sur l'authenticité des noms sous lesquels les Ding et les Ngwi riverains se présentent aux étrangers (Parminter W., 1893 : 80) :

« À 50 milles en aval de la Lukenye, sur la rive gauche du Kasai ; je me suis arrêté chez Manghay... Ils [*Les indigènes du village Ikuta, dont Manghay est le chef*] sont tatoués de différentes manières et parfois pas du tout, ce qui me fait supposer que cette partie du fleuve est peuplée d'un mélange de tribus venues d'un peu partout. Nous avons essayé de recueillir des renseignements à ce sujet, mais les natifs sont d'une méfiance telle que je n'ai rien pu en tirer. Même le nom de Manghay, qu'ils m'ont donné comme étant celui de leur chef, pourrait bien être un faux. »

Malgré ce soupçon, William Parminter ne change pas le nom de sa nouvelle factorerie, qui deviendra peu à peu le centre névralgique du rayonnement de la culture occidentale, sur toute l'étendue du pays ding.

À notre avis, le soupçon de Parminter est fondé. Les noms fictifs sont en usage, depuis très longtemps, chez les Ding, les Ngwi et chez d'autres groupes bantous du Bas-Kasai. Hermann Hochegger (2000 : 17) en fait d'ailleurs une catégorie à part entière (au même titre que les prénoms chrétiens, les noms laudatifs, etc.) dans sa classification des noms personnels chez les Yans. Le recours aux noms fictifs est une pratique qui sert à prévenir le risque de se faire piéger par un ennemi naturel ou un quelconque malfaiteur. Car les Ding croient que le nom renferme la personnalité de son porteur et qu'en manipulant ce trait identitaire, il est possible de nuire au nommé lui-même. Les exactions qui accompagnent l'économie caoutchoutière (recrutements forcés, incendie des villages, coupure de mains aux « paresseux », etc.) engendrent des tensions et de la méfiance de part et d'autre. Pour le Ding, ne pas dévoiler son vrai nom devient une stratégie impérieuse de camouflage et de « prévention ». *De facto*, la présence des agents commerciaux agit sur le système anthroponymique ding, en dopant la création et l'usage de noms fictifs à utiliser dans les rapports avec les étrangers.

C'est aussi par le procédé de toponymisation d'anthroponymes précoloniaux qu'est baptisée plus tard la factorerie *Pangu*, par les agents de la société « Les Magasins généraux ». La mission catholique que les pères de Scheut installent

dans le voisinage immédiat, à partir du 12 novembre 1908, portera ce même nom *Pangu* (à l'origine *Mpangu*) qui, jusque-là, identifiait le chef du village ding le plus proche (Nkay M. F., 2001 : 36).

b) Le recrutement des travailleurs ding

Obligés d'explorer eux-mêmes leurs zones d'activité le long des cours d'eau navigables et de recruter de force la main-d'œuvre autochtone nécessaire, les traitants européens multiplient ainsi les possibilités de contacts avec les travailleurs ding potentiels. Une fois recrutés, les noms de ces derniers doivent figurer sur des listes nominatives à transmettre à l'autorité administrative qui supervise les opérations de recrutement. Une fois embauchés, ces Ding verront encore leurs noms être inscrits par le Blanc ou son auxiliaire africain dans les contrats de travail, dans les registres du personnel indigène ou des contribuables, etc. En élaborant ces diverses listes, l'agent recruteur européen procède évidemment à la transcription des noms oraux ding.

Nous n'avons pas pu trouver les listes du genre dans les quelques archives consultées ; mais quelques noms ding, glanés çà et là dans la correspondance des agents commerciaux, nous offrent le corpus suivant : *Mbie*, *Mburkuk*, *Mpangu*, *Monkene*, *Niminzun*, *Nsamba* (une femme) et *Yimbang*. Nous y constatons qu'avec l'alphabet latin, les « scribes » enregistrent les Ding seulement par leur nom unique précolonial. De plus, l'octroi d'un prénom à l'européenne ou d'une structure à éléments multiples n'est pas encore à l'ordre du jour.

C. Les influences involontaires

Nous avons déjà signalé que la présence européenne s'est renforcée dans le Moyen-Kasai, après l'implantation de la Compagnie du Kasai, à partir de 1901. Avec elle s'intensifient aussi, entre les Européens et leurs hôtes indigènes, les interactions nécessitant l'usage des noms personnels.

a) Cohabitation, promiscuité et noms personnels

Les Ding du voisinage des factoreries doivent s'habituer aux appellations de leurs hôtes européens et de leurs auxiliaires indigènes. Les premiers noms européens qu'ils sont obligés de prononcer, d'emprunter, d'altérer ou d'adapter aux particularités phonétiques de la langue kiding sont alors ceux des pionniers du capitalisme, dans la région : Bauwers T. J, Dubuisson, Guéry, Lundgreen, Van Den Dungen, Verhellen H., Washer V. M. et autres. Ces noms, en majorité flamands, et les prénoms chrétiens qui les accompagnent côtoient les noms oraux ding durant une quinzaine d'années, dans un climat de plus en plus tendu. Cette cohabitation engendre bien sûr des influences mutuelles, mais difficiles à mesurer de nos jours, faute de sources remontant à cette époque. Nous savons toutefois que le prénom Paul a mué en *Pula* en langue kiding, peut-être depuis l'époque du caoutchouc.

Ces Européens se concentrent le long du Kasai et à l'embouchure de ses principaux affluents, chez les Ding orientaux. Leurs interactions avec ces derniers se développent également dans cette zone. L'intérieur du pays et surtout la région des Ding de la Kamtsha, où se trouve l'importante localité de Songo, en sont encore épargnés, même durant toute l'existence de l'E.I.C.

b) Nouvelles réalités et modes dénommatifs de personnes

Une voie supplémentaire de participation involontaire des commerçants européens à la dynamique de l'anthroponymie ding est l'attribution de noms propres étrangers à des éléments locaux ou récemment introduits dans le contexte ding. Car ce genre de noms peut facilement rejoindre le corpus des anthroponymes ding précoloniaux. Tel est le cas avec les suivants :

- a) Le *streamer*⁵¹ de la S.A.B., utilisé par Piron et Stache pour explorer la Kamtsha et la Loange en 1896-1897, portait le nom *Katanga*. Celui-ci est un nom d'origine luba shankadi de la province du Katanga et il est, au départ, le nom individuel d'un grand chef de cette ethnie. Il figure, depuis lors, parmi les noms personnels ding transmis de génération en génération. Il y est probablement entré comme nom circonstanciel ou commémoratif octroyé à un enfant né le jour du passage de la baleinière dans la contrée, par exemple ;
- b) *Dima* : c'est le nom de la station, fondée sur la rive gauche du Kasai par la Compagnie du Kasai, pour abriter le siège de sa direction en Afrique. Ce nom a été choisi par les porteurs luba qui accompagnaient les géographes chargés d'explorer le site. Il signifie « plaine » (par opposition aux marécages alentour) en langue tshiluba du Kasai. Bien que la station soit située hors du territoire ding, son prestige a propulsé son nom jusqu'au pays des Ding, par l'entremise de ses agents et auxiliaires. Il fait déjà partie du corpus des anthroponymes authentiquement ding ;
- c) *Ndundu* ou *N'dundu*. Ainsi est désigné le caoutchouc en tshiluba et en kituba (l'une des premières langues véhiculaires en date dans le bassin Kasai, constituée d'un mélange de vocables des langues locales et allogènes). Nombre de Ding portent aujourd'hui, comme nom personnel ou patronyme, ce terme qui stigmatise les violences de l'exploitation caoutchoutière et l'entrée brutale de leur pays dans l'économie de marché. Dans le sillage de *Ndundu*, se rencontre *Mundel a Nduun* ou « le Blanc du caoutchouc », nom par lequel les Ding désignaient tout Européen impliqué

⁵¹ Selon le document anonyme *Question congolaise. La Compagnie du Kasai à ses actionnaires : réponse à ses détracteurs* (1906 : 44), la Compagnie du Kasai disposait en 1906 de onze *streamers* reliant les factoreries et le Pool Malebo à la Direction Dima ; leurs noms : *Le M'fumu N'tangu*, *La Madeleine*, *La Marie*, *L'Antoinette*, *La Lys*, *L'Est du Kwango*, *L'Alostville*, *Le Saint-Antoine*, *L'Ibaka* et *L'Émile Dewèvre*.

dans l'exploitation de cette essence. *Ndundu* équivaut aussi à « ballon » en langue kiding et en tshiluba : le latex, que l'indigène devait fournir de force, était souvent préparé en forme de boules de caoutchouc ;

- d) *Kapita* : l'économie caoutchoutière crée de nouveaux métiers, notamment pour les personnes de race noire. Celui de *Kapita* (à l'origine *capita*) est le plus en vue. C'est le contremaître ou le chef d'équipe qui, moyennant une licence, peut procéder au recrutement et à l'engagement de travailleurs indigènes. *Capita* est un terme d'origine portugaise (*capitão* = capitaine) déjà en vogue, avec le même sens dans l'ancien Royaume du Kongo, à l'embouchure du fleuve Congo (Ndaywel à Nziem I., 2002 : 772). Apporté de cette unique voie d'entrée des Européens dans l'E.I.C., il s'est répandu chez les Ding, au point que seul un natif averti peut, de nos jours, reconnaître son origine européenne et sa « naturalisation » par les Kongo ;
- e) *Boy* est aussi un nouveau nom de métier d'origine européenne, au même titre que *Kapita*. Mais dans l'E.I.C. et chez les Ding, *boy* est devenu un garçon un peu spécial. Car il est le Noir qui sert de domestique au Blanc et il fait ainsi partie de la première élite acculturée du Congo (Ndaywel à Nziem I., 1998a : 451). Introduit parmi les Ding par les agents commerciaux, le terme se péjore aussitôt. Il intègre toutefois le répertoire anthroponymique ding, souvent sous une forme composée, comme dans *Ngalaboy* ;
- f) *Tshipoy* : en l'absence de véhicule, l'agent commercial est transporté par des indigènes sur un brancard de facture locale appelé *tshipoy* ou *tipoy*. Si la pratique a disparu, le nom propre est passé de l'objet au Ding. Lorsqu'en 1972, les Congolais ont été conviés à bannir tous les anthroponymes d'origine ou à consonance étrangère, bien des *Tshipoy* ding ne se sont même pas rendu compte que leur nom ou patronyme provenait d'ailleurs et conservait une information historique sur l'économie caoutchoutière ;
- g) *Kaki* : le costume kaki, c'est-à-dire fait d'un tissu de couleur brune tirant sur le jaune ou le vert, était une sorte d'uniforme officiel pour les pionniers européens au Congo et pour les hommes en armes. Un prestige insoupçonné lui était dévolu, comme pour le « jeans », de nos jours. Alors, ce nom commun botanique d'origine japonaise (abrégé de *kakinoha* ou plaquemine du Japon) ne tarde pas à devenir nom propre de personnes chez les Ding. Mais nous ne saurons dire quelles motivations premières ont présidé à ce glissement ;

h) *Mpika* (à l'origine *mupika*) apparaît comme nom personnel en pays ding, après l'instauration de l'économie de traite. L'auxiliaire amené par l'agent commercial est souvent celui que l'on appelle alors « esclave libéré » [sic !] en français et *mupika* en langues congolaises autres que le kiding, qui usait du terme *musoo* (= esclave). Emprunté et devenu finalement *mpika* en cette dernière langue, il s'écrit avec une majuscule pour désigner et identifier aussi les humains. Dans certaines familles ding dites civilisées, son parcours a été prolongé jusqu'à l'acquisition du statut de patronyme.

Mpika a une connotation supplémentaire : celle d'« otage ». Entre 1893 et 1912, pour contraindre les villageois à récolter le caoutchouc, certaines sociétés, dont la S.A.B., employaient de véritables milices constituées surtout d'« esclaves libérés » (des Luba, Lulua, Tetela...). En cas de « désobéissance » de la part des villageois, les milices prenaient en otages les dignitaires du village concerné. Ceux-ci devenaient ainsi les *mpika* du Blanc, selon la terminologie indigène. Finalement, les Ding ont converti ce terme générique et peu révérencieux en nom personnel rarement porté, mais souvent attribué à autrui.

10.2 L'apport des auxiliaires congolais et africains

Pour mener à bien leurs activités commerciales, les investisseurs ont besoin de collaborateurs avec lesquels ils peuvent communiquer et qui, parfois, doivent savoir lire et écrire. Les traitants venus au pays des Ding présument qu'ils n'y trouveront pas de partenaires remplissant ces conditions. Car ils ne partagent encore aucune langue commune avec les Ding et ces derniers n'ont l'habitude ni de l'écriture ni de la lecture. Pour gagner du temps, ils arrivent chez les Ding accompagnés d'auxiliaires africains bien « rodés » et recrutés sous d'autres cieux. Ce sont par exemple des boys (sans cesse infantilisés, bien qu'ils soient adultes), des scribes, des payeurs, des ouvriers, des porteurs, des sentinelles, des payeurs ainsi que des soldats qui, au terme de leur mission auprès des explorateurs, sont embauchés dans les factoreries opérant en territoire ding.

L'explorateur allemand von Wissmann en a laissé des dizaines, choisis parmi les cent cinquante Luba⁵² du Kasai et les quarante-huit Angolais de son expédition de 1885 (Wauters A., 1885a : 81). William Parminter a laissé à la factorerie de Manghay, en 1893, une trentaine de Noirs recrutés dans la région de Kinshasa⁵³ : des Angolais, des Guinéens, des Manyanga du Bas-Congo, des Nicaraguais⁵⁴, etc.

⁵² Le terme « Luba » désigne dans ce contexte tous les ressortissants du Haut-Kasai, quelle que soit leur appartenance ethnique : Lulua, Luba, Kuba, Tetela, Kete, etc.

⁵³ En 1886, on compte de nombreux Noirs étrangers dans les rangs du personnel de l'État. Charpentiers, commis, cuisiniers, forgerons et maçons, ils se nomment : Adjaye, Ahun, Ashang, Boatchege, Daly, Dawonah, Dawoonah, Holm, Hyde, Jeukings,

Quelques témoignages confirment cette immigration africaine susceptible, elle aussi, d'influencer l'anthroponymie ding. Ainsi, Jules Marchal rapporte (1996 : 185-186) :

« En 1899, Casement⁵⁵ ne fait que deux visites rapides à l'EIC, l'une en mars, l'autre en juin. Le 16 mars, dix hommes de la Côte d'Or se présentent devant lui à Matadi, déclarant qu'ils avaient été engagés au nombre de 17 à cet endroit, en octobre 1898, par la Compagnie des Magasins généraux du Congo, qu'ils avaient été envoyés au Kasai (à Lubue, à l'embouchure de la Loange) ; que l'un d'eux, nommé Kobla Wousson, mourut peu après ; qu'un autre d'entre eux, du nom de Kobla Ayenso, avait été tué en janvier à Lubue par le Belge Guillaume Bloemen... »

Ayenso, Efrincon, Kobla, Kofi et Wousson : voilà des noms d'origine ouest-africaine, dont nous sommes certains qu'ils ont aussi cohabité pendant quelque temps avec ceux des Ding de Lubue et ses environs. Paul Grenade, agent de la Compagnie du Kasai résidant à Dumba, confirme le cas d'immigration en provenance du Haut-Kasai, dans une lettre adressée à son frère en Belgique (Grenade P., lettre du 19 août 1906) :

« ... La saison des pluies va commencer, c'est le bon moment pour la récolte du caoutchouc... Nos Nègres travailleurs, des Baluba, des Batetela, des Bakuba ou des Bena-Kadiche, c'est-à-dire des demi-civilisés, sont en général de braves types, mais qu'il faut pourtant savoir prendre... Nous en avons actuellement cent trente-sept. Ce sont des engagés par contrat... Beaucoup d'entre eux ont leur femme avec eux... »

Johnson, Kotokou, Lartey, Mensah, Nortey, Ofolee, Okatay, Okobi, Olrée, Osai, Quaows, Quasslie, Sago, Samuel, Shanu, Simpson, Tawiah, Tetch et Tortoh (*Le Mouvement géographique*, 1886, No 9, 2 mai : 35). Ces noms renvoient surtout à la zone anglophone du Golfe de Guinée. Entre 1883 et 1901, l'E.I.C a engagé et réengagé comme « volontaires de la côte » 491 Accras, 198 Dahoméens, 5585 Haoussa, 708 Libériens et 2745 Sierra-léonais (Ndaywel è Nziem, 1998 : 283). Des Abyssins, des Angolais, des Somalis, des Égyptiens et des Zanzibaristes (1775) ont aussi été recrutés durant cette période.

⁵⁴ Au début de l'E.I.C., les indigènes ne saisissant pas encore les motifs de l'arrivée des Européens, hésitaient à seconder ces derniers. Aussi, étaient-ce des Zanzibaristes et des Ovest-Africains engagés respectivement à la côte orientale africaine et à la côte de Kroo qui suppléaient au manque de bras, notamment en équipages de *streamers* et de baleinières et en soldats. Peu à peu, les autochtones s'offrent et remplacent les Noirs étrangers. En 887 déjà, les Bangala et les Manyanga Batwada abondent à Kinshasa, devenu important centre de recrutement.

⁵⁵ Roger Casement (1864-1916) était un diplomate britannique de profession, un nationaliste et révolutionnaire irlandais. Âgé de 19 ans, il arrive comme diplomate en Afrique en 1883 et il y rencontre Henry Morton Stanley ainsi que Joseph Conrad. En 1892, il quitte le Congo pour rejoindre l'administration coloniale britannique au Nigeria, au Mozambique et en Angola. Il revient au Congo de Léopold II (E.I.C.) comme consul. Il y dénonce les atrocités commises par les agents du roi sur les autochtones ; ce qui contribue à soulever l'opinion occidentale contre l'administration directe de la colonie par Léopold II. Suite aux conclusions d'une commission d'enquête créée à cet effet, le gouvernement du Congo sera transféré à l'État belge en 1908. Casement est anobli par la reine en 1911 pour les services rendus à la couronne à l'étranger. Il arrête alors sa carrière diplomatique pour raisons de santé et il s'installe en Irlande où il prend fait et cause pour les nationalistes. Puis, à partir de Berlin en 1914, il collabore à la préparation d'une insurrection de l'Irlande contre l'Angleterre. Accusé de haute trahison, sabotage et espionnage contre la couronne britannique, Sir Roger Casement revenu en Irlande est arrêté et pendu à Pentonville (Angleterre) le 3 août 1916.

Ce témoignage nous fait comprendre que les postes européens, qui jalonnent les rives du Kasai et de la Lubue, constituent des foyers qui font se croiser des langues, des cultures, des habitudes de dénomination diversement intériorisées et prêtes à s'entrelacer pour générer des réalités anthroponymiques inédites, voire des cas de métissage et d'acculturation réciproque.

Avec l'alphabétisation des catéchumènes par les pères de Scheut, à Mikalai près de Luluabourg, à partir de 1890, le Kasai devient le champ privilégié du recrutement d'auxiliaires pour les sociétés commerciales et pour l'État. Au terme de la formation, nombre de ces alphabétisés sont placés comme auxiliaires dans le négoce. Leur arrivée au pays des Ding transforme ce dernier en théâtre d'intenses flux migratoires, davantage activés par la venue des Lori, Mbun, Ngoli, Nzadi, Songo-Meno, Lele et autres non-lettrés recrutés dans le voisinage des Ding.

Angolais, Guinéens, Haoussa, Libériens, Sénégalais, Zanzibarites, Luba, Lulua, Kuba, Tetela, Kuta, Ngala, Kongo, Sud-Américains, Européens (Belges, Allemands, Suédois, Français...) sont autant de « lettrés » qui occupent des fonctions prestigieuses dans les circuits économiques. Tous jouent un rôle capital dans l'introduction de nouveautés parmi les Ding, chez les Mbensie en particulier. Chacun d'eux apporte et propage les valeurs anthroponymiques de l'ethnie ou du pays d'origine. Leurs idiomes aussi, le kituba et le kikongo par exemple, commencent à s'imposer comme langues commerciales et de prestige. Enviés, leurs noms indigènes deviennent attractifs comme le sont ceux des stars de notre temps. Par conséquent, ils infiltrent peu à peu le corpus ding par diverses voies telles que l'usurpation de la part des Ding, l'imitation, le parrainage de nouveaux, l'attribution en guise d'amitié ou de reconnaissance, etc.

De nos jours, certains de leurs noms ont acquis un caractère si interethnique que nous sommes tentés de les appeler « noms caoutchoutiers », vu le contexte de leur apparition et de leur usage. Ils font partie du patrimoine ding et cela ne se justifie pas uniquement par le voisinage des Ding (les Mbensie, surtout) avec le pays des Luba. Nous citerons, à titre illustratif, le nom d'origine ouest-africaine *Dialo*, celui d'origine tanzanienne *Fataki*, ainsi que ceux-ci, qui proviennent du Kasai : *Ilunga, Kadima, Kalafana, Kalala, Kalombo, Kanika, Kapitalay, Kapia, Kapinga, Kasongo, Kayembe, Malu, Mamadu, Mangala, Mayele, Mbelu, Mbuyi, Moke, Molo, Muke, Muteba, Mwamba, Ngaal, Ngandu, Ngoy, Ntumba, Tshala, Tshibola, Tshimanga* et *Tutu*.

10.3 L'attitude des Ding face aux influences étrangères

Nous y avons fait allusion dans les sections précédentes, en évoquant l'usage possible de noms fictifs (à l'époque des explorations) et l'adoption de noms principalement luba et luluwa (à l'époque de la cueillette du caoutchouc). Nous restons persuadés que nombre de Ding continuent de se présenter aux étrangers sous des noms fictifs, jusqu'à la fin de l'E.I.C. et même au-delà. Car la brutalité des travaux forcés et de l'imposition ne cessent qu'avec l'indépendance, en 1960. Aux abords des cours d'eau navigables, des villages entiers se vident pour trouver refuge à l'intérieur du continent. Ce contexte de violence ne peut que précipiter certains Ding dans toutes sortes de camouflages, dont l'usage de noms fictifs (nous y reviendrons).

Les documents qui auraient pu témoigner de ces stratégies ne sont pas parvenus jusqu'à nous, malheureusement. La tradition orale ding est également avare en informations sûres, à ce propos, et il n'est pas aisé de récolter des témoignages sérieux plus d'un siècle après la période considérée.

Mais pareil travail a été réalisé à temps, dans d'autres contrées congolaises, et les résultats fournissent d'intéressantes pistes de comparaison. Dès le début des années 1950, en effet, Edmond Boeleart a initié, dans la province de l'Équateur, des enquêtes auprès des enseignants, catéchistes et autres lettrés congolais concernant les souvenirs de l'arrivée des premiers Blancs dans leurs villages, principalement durant la période de la récolte du caoutchouc. Les récits collectés ont été publiés en traduction française, dans la revue *Enquêtes et Documents d'Histoire Africaine*, en 1977 (volume 2) ainsi que dans *Annales Aequatoria*, entre 1990 et 1995 (volumes 11, 12 et 16).

Les noms des indigènes y apparaissent çà et là, et dépourvus d'empreinte européenne. On y trouve aussi des noms personnels d'Européens, adaptés par les indigènes aux exigences phonétiques de leurs propres langues, tels que ceux-ci (E. Boelaert, 1996 : 20-24) : *Bangisi* (Banks), *Bentedi* (Bentley), *Ikoka* (Coquilhat), *Lomame* (Lemaire), *Ntendele* (Stanley⁵⁶), etc.

Le fait que les indigènes utilisent, dans leur vie quotidienne, ces noms ancrés dans une tradition culturelle différente, constitue une expression de l'influence du système de dénomination européen sur les usages anthroponymiques des autochtones. Car il s'agit là d'une véritable stratégie d'adoption et d'intégration. Tel a été également le cas chez les Ding. Les noms et prénoms européens ont été

⁵⁶ Henry Morton Stanley s'était attribué le nom indigène kongo *Bula Matari* ou *Boula Matari*, dont la signification première est « qui brise les pierres ». Par la suite, ce nom a pris un sens générique pour désigner l'État et l'agent de l'État.

utilisés par ces derniers et prononcés de la façon qui leur convenait. Aujourd'hui encore André, Gérard et Paul se prononcent respectivement *Andere*, *Ziara* et *Pula* parmi les Ding.

Une autre pratique courante chez les autochtones consiste à attribuer des noms indigènes aux Blancs, plutôt que de s'attribuer à eux-mêmes des noms de Blancs. Ces noms conférés aux hôtes européens se réfèrent généralement aux traits physiques ou de comportement des nommés, ainsi qu'aux activités dans lesquelles chacun se distingue. Ils ont donc les apparences de surnoms et de sobriquets. Paul Grenade, agent de la Compagnie du Kasai en fonction à Dumba, nous en donne un exemple survenu chez les Ding. En date du 5 décembre 1906, il écrit à sa sœur G. en Belgique (Paul Grenade, 1906 : 1) :

« Dans ma dernière lettre je pense avoir dit que mon nom chez les indigènes était Kasongo-Mulé, c'est-à-dire "Le long". On vient de me débaptiser et maintenant je suis Mulé-Mulé ou "Le long-long" et cela parce que Gérard était déjà nommé ici Kasongo-Mulé et que ma taille dépasse la sienne. »

Ces deux (sur)noms *Kasongo-Mulé* et *Mulé-Mulé* constituent également une nouveauté parmi les Ding. Car leur origine est luba et ils sont parvenus jusque chez eux au travers des migrants venus du Kasai. Ils sont d'une signification plus riche que *Bangisi* ou *Ntendele*, dans la mesure où ils témoignent d'un processus à la fois de « naturalisation » et d'individuation de l'hôte européen. Ils apportent aussi la preuve qu'entre les non civilisés, les demi-civilisés de Paul Grenade et les civilisés comme Paul Grenade, il s'est produit des relations interculturelles dans lesquelles se sont certainement exprimées la créativité anthroponymique, l'appropriation et l'adoption culturelle des termes d'adresse et de référence (dont les noms personnels) des différentes langues en interaction.

Kasongo-Mulé, un nom oral d'essence luba, donné à un Européen par des indigènes en terre ding et en référence à des traits physiques distincts (c'est-à-dire suivant les normes coutumières aussi bien ding que luba), capté et transformé en signe visuel par le Blanc, puis transmis en Europe et à notre génération par le génie d'une écriture de forme latine : c'est la preuve que les Ding ne se sont pas comportés en spectateurs passifs devant les nouveaux enjeux anthroponymiques en cours dans leur société. L'identité est toujours plurielle et le nom en est un constituant ; dans le cas présent, ce constituant a lui-même une identité plurielle et nourrie dans la diversité.

E. Boelaert (1996 : 20-24) nous offre encore des exemples similaires dans la région de Mbandaka et à la même époque :

- *Ajuni* (déformation de « à genoux » : faire mettre les gens à genoux était l'habitude du porteur de ce nom, c'est-à-dire M. René De Permentier ;

- *Batalatala* : nom indigène désignant les lunettes et le porteur de lunettes ; ici : M. Bruno Carlier, agent de l'État à Mondombe, de 1903 à 1905 ;
- *Bondele Loso* : (*Bondele* = le Blanc + *Loso* = riz) le Blanc du riz, c'est-à-dire le Blanc qui a introduit ou imposé ou encore supervisé la culture du riz.

Au Kasai d'avant 1908, les missionnaires catholiques de Scheut sont eux aussi renommés en tshiluba, en fonction de certains traits qui les caractérisent (Biaya T. K., 1995 : 193-196) :

- *Talatala* (comme *Batalatala*) : les lunettes ; nom attribué au père Garmyn qui en portait ;
- *Cimbalanga* : personne forte et de grande taille ; nom conféré à juste titre au père Seghers ;
- *Nkanka* : jeunes pousses de haricot ; nom donné au père Eméri Cambier (premier missionnaire arrivé au Kasai en 1891), qui cultivait le haricot dans son potager et en mangeait les feuilles comme légumes.

Créer de cette manière de nouveaux noms, sur le modèle précolonial, pour désigner des « êtres nouveaux » atteste un mode d'influence supplémentaire de la présence européenne sur les pratiques anthroponymiques des autochtones, y compris les quelques Ding, qui étaient à ce moment-là en contact avec les agents commerciaux européens.

Certains Ding inscrivent, par ailleurs, des artefacts et des réalités étrangères dans la mémoire collective, au travers du processus d'anthroponymisation :

- *Mapim* désigne, en langue kiding, la chicotte (à défaut de la coupe d'une main) administrée aux indigènes qui ne fournissaient pas la quantité de caoutchouc exigée par le commerçant européen ;
- *Elungulampusu* (*Elungula* = qui enlève + *mpusu* = la peau, en lingala) ou ce qui écorche la peau : stigmatise un des résultats de la chicotte ;
- *Kangabantu* (*Kanga* = arrêter + *bantu* = les humains, en kikongo ; c'est-à-dire celui qui arrête les gens) : évoque la chasse à l'homme, le recrutement forcé d'indigènes pour la récolte de l'ivoire et du caoutchouc ;
- *Lisasi* (cartouche, en langue swahili) renvoie aux balles, tirées à l'aveugle par les milices des sociétés commerciales, sur les villageois dits « paresseux » (ne voulant pas travailler sous contrainte et bénévolement) ;
- *Kisalampam* et *Salampam* ou *Salapamba* : (*Kisalu* = travail + *mpamba* = pour rien, en langue kikongo) : travail non rétribué, tel que la cueillette du caoutchouc.

Ces pratiques vont s'amplifier après la cession de l'E.I.C. à la Belgique ; il en sera question dans les prochains chapitres.

Ainsi, durant toute cette période où le Congo est la propriété privée du roi Léopold II et où le pays ding est considéré comme dangereux pour les étrangers, l'État-administrateur (représenté par des militaires et installé à Lubue depuis 1893) se cantonne dans le rôle d'« agent de sécurité » des immigrants. Son champ d'action se limite au confluent de la Lubue et du Kasai. Les missionnaires n'étant pas encore arrivés, le pouvoir effectif de l'entreprise coloniale se résume alors à l'activité des agents commerciaux européens : la récolte intensive du caoutchouc et de l'ivoire le long de quelques cours d'eau navigables. À partir de 1901, avec la création de la société semi-étatique « Compagnie du Kasai », l'État lui-même s'autoproclame commerçant.

La prédilection de l'appareil colonial pour l'exploitation des ressources naturelles a perduré jusqu'à la fin des années 1930, entraînant *de facto* la négligence des opérations d'occupation effective du territoire, d'administration, de contrôle, de développement des infrastructures et d'acculturation organisée. Par conséquent, le modèle anthropométrique d'obéissance européenne, préconisé par l'État au travers de différentes mesures législatives, n'a pas servi de véritable instrument de « civilisation » du système anthropométrique congolais. En milieu ding, le système est *grosso modo* demeuré ce qu'il était avant l'arrivée des migrants européens et la création de l'E.I.C., c'est-à-dire fondamentalement précolonial. Cependant, à la fin de cette première phase de la colonisation et grâce ou à cause surtout des agents commerciaux européens, le modèle européen commence déjà à titiller celui des Ding. L'avènement du Congo belge, en 1908, offrira certainement au modèle européen l'occasion d'agir avec méthode et détermination sur le système ding précolonial. C'est plutôt le passage du nom précolonial oral à la forme écrite, de même que l'introduction de noms luba du Haut-Kasai voisin, qui constituent le trait majeur de l'influence européenne sur l'anthropométrie ding, sous l'État indépendant du Congo.

QUATRIÈME PARTIE :

LA DYNAMIQUE DE L'ANTHROPONYMIE DING

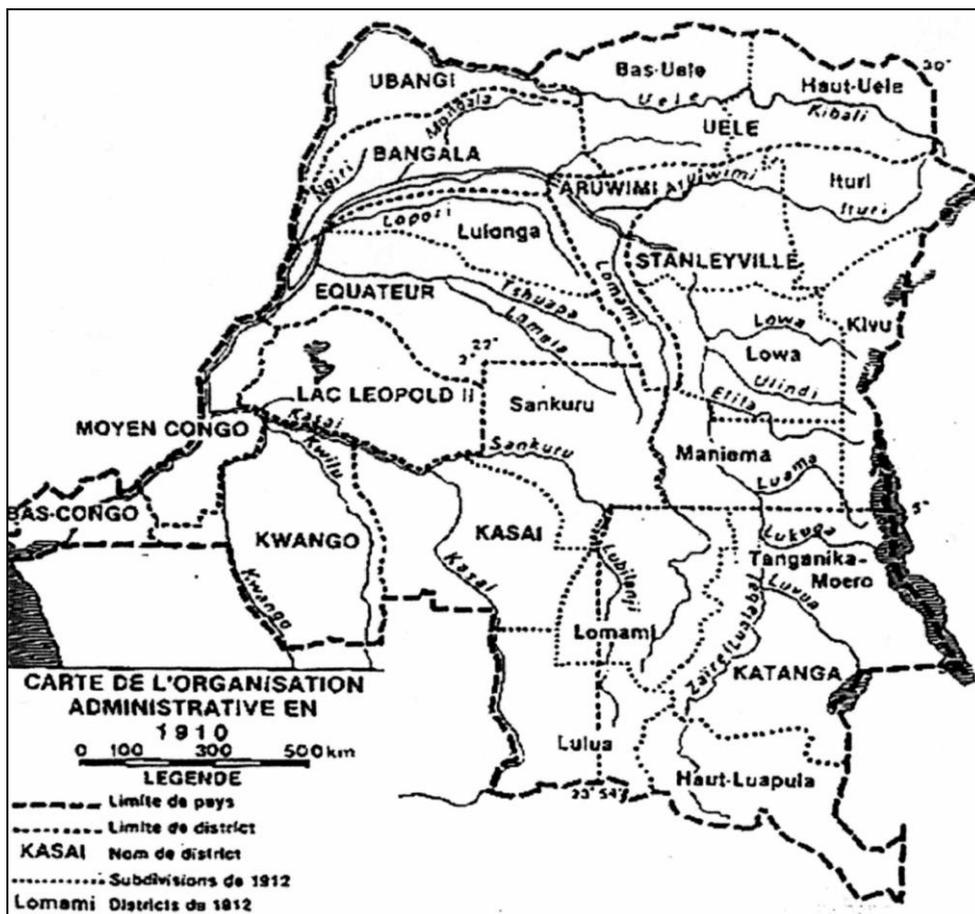
SOUS LE CONGO BELGE (1908-1960)

CHAPITRE 11 :

LES MESURES ÉTATIQUES SUR L'INSCRIPTION ET SUR L'ÉTAT CIVIL DES INDIGÈNES ORDINAIRES

L'État colonial en tant qu'acteur influe en matière d'anthroponymie, au Congo belge : telle est la thématique par laquelle nous commençons cette dernière partie de notre étude. Nous allons exposer les initiatives prises par cet acteur, relativement à l'inscription et à l'état civil des indigènes. Ces deux opérations sont susceptibles d'influencer l'anthroponymie indigène, dans la mesure où elles impliquent également la transcription de noms personnels. L'État souhaite, en effet, que les noms personnels des indigènes avec lesquels il collabore soient adaptés aux exigences de l'administration. Pour ce faire, il importe qu'il modifie ou élimine les aspects gênants de ces noms précoloniaux et qu'il les remplace par d'autres, qu'il estime convenables. L'inscription et l'état civil représentent alors les voies indiquées pour parvenir à cette fin.

Carte 11 : l'organisation politico-administrative du Congo belge en 1910



Source : CoBelCo, 2007.

11.1 La gouvernance du Congo belge

Pour pouvoir gouverner sa jeune colonie, la Belgique fait appel à trois acteurs principaux : l'État belge, l'Église et les sociétés commerciales. En vertu de la loi promulguée le 18 octobre 1908, elle constitue trois organes de pouvoir en vue de gouverner l'immense pays : le législatif, l'exécutif et le judiciaire. Un gouvernement central sis à Bruxelles (organe de concentration du pouvoir) et un gouvernement local au Congo (chargé de la coordination administrative) assurent l'exercice de ces trois pouvoirs (Michiels A. et Laude N. 1928 : 191 ; Ndaywel è Nziem I., 1998a : 371).

La répartition du pouvoir

Le *pouvoir législatif* s'articule autour des *lois* votées par le Parlement belge, des décrets signés par le roi (en collaboration avec le ministre des Colonies), des ordonnances législatives émises par le gouverneur général en poste au Congo et des coutumes émanant des tribunaux. La colonie est principalement gouvernée par décrets royaux.

Tableau 6 : l'organisation du pouvoir législatif du Congo belge

<i>À Bruxelles</i>		<i>Au Congo</i>	
Acteurs	Actes	Acteurs	Actes
Parlement du Royaume de Belgique	Lois (Le Parlement a délégué ce pouvoir au roi)	- Gouverneur général - Vice-gouverneur	Ordonnances législatives (en cas d'urgence) et avis sur les actes législatifs royaux
Roi (sauf pour les projets réglés par la loi)	Décrets	Gouverneurs de provinces	-
Conseil colonial	- Consulté par le roi - Avis sur les décrets	Conseil de gouvernement	Consulté par le roi et le gouverneur général
Ministère des Colonies	- Consulté par le roi - Propose décrets au roi - Contresigne les décrets	Députation permanente	Consulté par le roi et le gouverneur général
		Juges indigènes	Règlements (droit oral)

Sources : Michiels A. et Laude N., 1928 ; Office de l'information..., 1958.

Le *pouvoir exécutif* appartient aussi au roi. Il l'exerce par voie de règlements et d'arrêtés royaux, en vue de l'exécution des lois et des décrets. Il peut en certaines matières déléguer son pouvoir exécutif, notamment au ministre des

Colonies, au gouverneur général ainsi qu'aux gouverneurs de provinces (Office de l'information, 1958 : 132-133). Dans ce cadre, le gouverneur général émet des ordonnances d'administration générale (aussi appelées *mesures d'exécution*) et des circulaires. Le pouvoir judiciaire est exercé, au nom du roi des Belges, par les cours et les tribunaux. Il est représenté au Congo, en ce qui concerne les indigènes, par les tribunaux de territoires, de secteurs, de chefferies et de centres extra-coutumiers.

En matière de dénomination des indigènes, ce sont surtout les pouvoirs législatif et exécutif qui se montrent actifs : le roi promulgue un certain nombre de décrets relatifs aux noms indigènes ou impliquant ceux-ci, tandis que le gouverneur général émet des ordonnances d'administration générale et des circulaires de même nature (nous y reviendrons).

La gestion administrative

Un double réseau d'institutions constitue l'édifice administratif du Congo belge : l'Administration dite métropolitaine (organe de conception et de contrôle dirigé par le ministre des Colonies) basée à Bruxelles ainsi que l'Administration d'Afrique ayant son siège au Congo. Cette dernière est un organe d'exécution ; c'est la Territoriale dont le chef est le gouverneur général. Elle comprend l'administration centrale installée dans la capitale et l'administration des provinces (Ndaywel à Nziem I., 1998a : 372). Les activités de l'administration centrale sont réparties en huit directions, dont celle des Affaires Indigènes et de la Main-d'œuvre (ou AIMO) qui s'occupe des problèmes des communautés africaines (l'administration, l'emploi, l'économie, la justice, le social, etc. ; la problématique du nom de l'indigène est prégnante, dans tous ces domaines).

En 1926, le Congo belge est divisé en quatre provinces dirigées par des gouverneurs : la Province Orientale, le Congo-Kasai (comprenant le pays ding), l'Équateur et le Katanga ; ce nombre passe à six à partir de 1933 : Léopoldville incluant le pays ding, l'Équateur, le Kasai, le Katanga, le Kivu et l'Orientale. Les provinces sont subdivisées en districts, dont les rôles sont tenues par des commissaires de districts assistés de leurs adjoints ainsi que de leurs conseillers techniques itinérants, et en territoires dirigés par des administrateurs de territoires et leurs assistants.

Le territoire est l'ultime cellule administrative de la colonie, celle qui se « frotte » régulièrement aux indigènes : « C'est là qu'aboutit l'impulsion donnée par l'autorité supérieure, c'est de là que partent vers les autochtones les instructions qui permettront aux programmes de se réaliser » (celles relatives aux noms des indigènes y comprises) (Office de l'information, 1958 : 142).

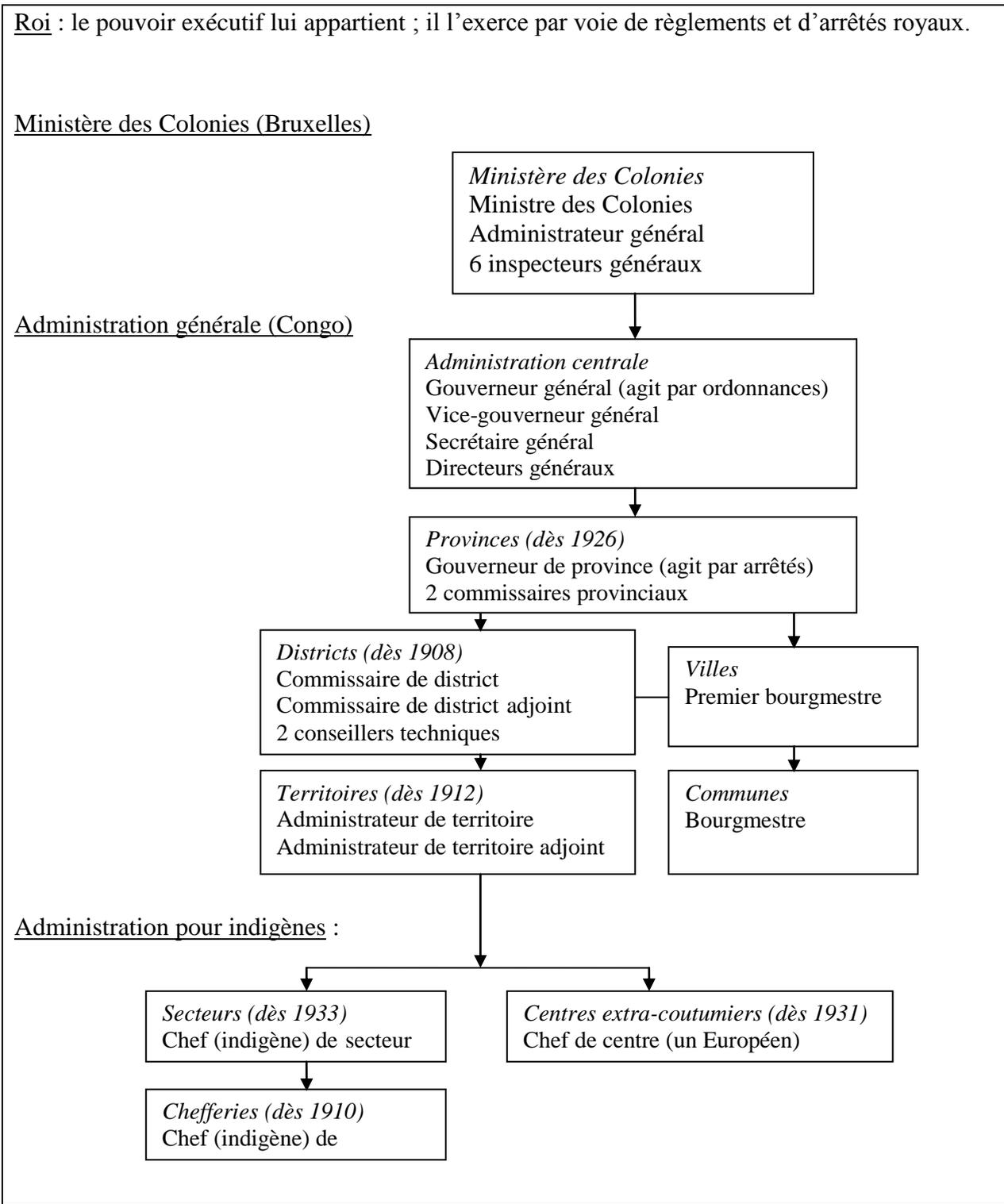
L'administration pour indigènes

Une organisation administrative particulière est instaurée pour les indigènes du Congo belge à partir de 1910, dans le cadre de la « politique indigène » ou la prise de contrôle effective des indigènes et l'instauration d'une administration pour eux. L'État reconnaît aussitôt la nécessité d'associer les autochtones à cette entreprise en y faisant participer leurs chefs coutumiers légitimes ou considérés comme tels. C'est le système dit d'administration indirecte, déjà en usage chez les colonisateurs anglo-saxons. Dans la pratique, il s'avère important de consacrer la viabilité et les frontières des chefferies, de reconnaître et renforcer le pouvoir et les prérogatives de leurs chefs, de recenser également leurs sujets.

C'est ainsi que l'État met progressivement en place des institutions qu'il juge adaptées au contexte indigène : les chefferies (à partir de 1910, puis en 1933), les centres extra-coutumiers (dès 1931) et les secteurs (à partir de 1933). Elles sont dirigées par des indigènes, mais surveillées par l'autorité européenne. Ce sont des divisions administratives du premier échelon, en dessous desquelles se situent les groupements ou chefferies, les villages, les hameaux, les clans (véritables unités sociopolitiques), les lignages et les familles nucléaires bâties sur la filiation de type matrilineaire (comme chez les Ding et les Kongo) et de type patrilineaire (en application chez les Luba, il est le modèle prédominant du Congo colonial et postcolonial). C'est à l'intérieur et par le truchement de ces « entités-relais » que les initiatives de l'État en matière de noms personnels seront appliquées aux indigènes et, en particulier, aux Ding qui nous intéressent.

Toute cette organisation administrative (générale et pour indigènes) donne lieu au schéma simplifié suivant, pour la période 1908-1958 :

Tableau 7 : la structure du pouvoir exécutif du Congo belge



Sources : Michiels A. et Laude N., 1928 ; Sourdillat, 1940.

11.2 À propos de l'inscription

Loin de constituer une rupture, la cession de l'E.I.C. à la Belgique, le 15 novembre 1908, s'inscrit sous le signe de la continuité dans maints secteurs de la vie en société, au Congo belge, notamment dans ceux du statut des justiciables et de leurs droits civils incluant la façon de se dénommer. L'autorité du Congo belge ne reste pas totalement indifférente devant cette réalité. Elle s'efforce de garantir la jouissance de ces droits en classant, comme sous l'E.I.C., les indigènes dans deux catégories distinctes :

- les *indigènes immatriculés* soumis au droit européen écrit ;
- les *indigènes ordinaires* régis par leur droit oral précolonial (conforme au droit écrit⁵⁷). Rappelons qu'il s'agit ici des personnes qui sont nées sur le territoire congolais d'individus de race autochtone, les enfants trouvés sur le sol congolais ou qui y sont nés de parents légalement connus, ainsi que les deux Européens (le capitaine belge Joubert et l'Autrichien Landbeck) qui avaient obtenu la naturalisation sous l'E.I.C. (Office de l'information, 1958 : 128).

Tout au long de la période coloniale, les initiatives de l'autorité relatives à la façon de se dénommer des indigènes seront orientées en fonction de cette classification dans la nouvelle société sous domination.

D'autre part, surveiller la mobilité des indigènes et identifier chacun d'eux s'avèrent aussitôt un défi de taille pour l'État. Afin d'y parvenir, il décide de les rassembler dans des collectivités « administrables » et il (re)met en place un système particulier de l'état civil, dans lequel il distingue (voir également le schéma de la page 180) :

- l'*état civil proprement dit* : il concerne les immatriculés (une minorité) et il se résume en l'enregistrement des naissances, des mariages et des décès ;
- le *recensement par voie d'inscription* (ou *l'inscription* tout court) : pour les indigènes ordinaires ;
- un *état civil au rabais* pour les indigènes ordinaires, à partir de 1938.

⁵⁷ Des lois écrites sont tout de même appliquées (surtout par les administrateurs territoriaux et les commissaires de districts) dans les tribunaux pour indigènes. Les amendes pour pratique de la polygamie et les coups de fouet administrés à des indigènes fautifs, par exemple, relèvent du droit écrit.

L'inscription est donc une forme particulière et rudimentaire d'état civil, réservée aux autochtones vivant encore sous l'empire des lois coutumières. Elle consiste en l'inscription obligatoire des résidents natifs du Congo belge et des colonies limitrophes, auprès de l'autorité européenne. Préconisée au Congo belge, dans le décret du 2 mai 1910, l'inscription est organisée par le décret royal du 16 novembre 1916 relatif à la création des chefferies indigènes.

Trois raisons avouées justifient la mise en route de l'inscription : connaître à tout moment le nombre exact d'indigènes dans chacune des chefferies, garantir la survie des chefferies en contrôlant l'émigration de leurs membres et, enfin, pouvoir établir l'identité de tout indigène avec lequel l'administration entre ou souhaite entrer en interaction (ministère des Colonies, 1930 : 234-235). Le troisième objet mentionné est celui qui nous intéresse au premier chef, dans la mesure où il évoque explicitement l'identité de l'indigène et, *de facto*, son nom.

Pour assurer cette identification qui implique une action sur l'anthroponymie indigène, l'État mobilise les sphères des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire avec les acteurs sociaux y rattachés. Dans les sections qui suivent, nous allons nous pencher sur les réalisations de chacune de ces sphères. Mais prenons d'abord connaissance de la répartition du pouvoir entre ces dernières.

11.3 La législation sur l'inscription

L'action du pouvoir législatif dans le cadre de l'inscription est déterminante, surtout durant la période 1908-1933. Elle consiste en l'émission de cinq décrets comportant des dispositions relatives au nom personnel indigène : ceux du 2 mai 1910, du 16 novembre 1916, du 15 septembre 1919, du 23 novembre 1931 et du 5 décembre 1933.

Le *décret du 2 mai 1910* organise les collectivités indigènes en chefferies et il remplace celui de 1906 (Sourdillat J., 1940 : 18). Il consacre néanmoins deux articles à l'inscription ; le plus significatif est l'article 4 qui stipule (*Le Mouvement géographique*, 1910 : 279) :

« Immédiatement après la délimitation de la chefferie ou de la sous-chefferie, les populations indigènes de ces circonscriptions seront recensées par voie d'inscription dans les postes. Un arrêté royal ou une ordonnance du gouverneur général déterminera les formalités de l'inscription, tant pour le recensement que pour les mutations⁵⁸. »

⁵⁸ L'inscription concerne aussi les mutations des indigènes, c'est-à-dire leur mobilité spatiale. Celle-ci doit être contrôlée pour sauvegarder l'équilibre démographique des chefferies [sic !]. L'autorisation d'émigrer hors de la chefferie consiste en la délivrance d'un « passeport de mutation », qui n'est en fait qu'une mention du genre « Est autorisé à émigrer... » portée dans le livret d'identité de l'indigène recensé concerné ; elle n'apporte rien de plus sur le nom personnel indigène, c'est pourquoi nous ne l'avons pas prise en compte.

L'article 5 du décret ajoute que l'indigène devra accomplir son inscription au poste, dans les trois mois qui suivront la délimitation de sa chefferie ; il y apparaît également que l'inscription concerne les *indigènes adultes* (à partir de 16 ans) résidant dans les *chefferies reconnues* par l'autorité européenne.

Le *décret du 16 novembre 1916* organise en particulier l'inscription (il sera complété par celui du 15 septembre 1919). Il réitère l'obligation d'inscription dans les registres pour tous les adultes des chefferies reconnues, l'octroi du certificat d'identité et les sanctions à l'encontre des indigènes fautifs. L'autorité oblige, ainsi, chaque indigène adulte faisant partie d'une chefferie reconnue à dévoiler sa véritable identité. Celle-ci est désormais fixée (et doit être exhibée à toute réquisition) dans le certificat ou livret d'identité, outil d'identification par excellence où figurent aussi les renseignements descriptifs sur le bénéficiaire (voir l'annexe XXI, page 495).

Dans les décrets du 23 novembre 1931 et du 5 décembre 1933, le législateur conserve le processus d'inscription et son volet anthroponymique dans les nouvelles chefferies, les secteurs et les centres extra-coutumiers.

11.4 Les mesures administratives prises par le gouverneur général

L'apport du roi, du ministre des Colonies, du gouverneur général et de son adjoint, des gouverneurs de provinces, des commissaires de districts, des administrateurs territoriaux, des agents de la Territoriale et des chefs indigènes est en principe nécessaire pour la concrétisation et la réussite de l'inscription. L'action du gouverneur général s'avère très remarquable, notamment par la conception des mesures d'exécution (circulaires et ordonnances) des lois sur l'inscription.

A. Les ordonnances et les circulaires du gouverneur général

Il promulgue huit ordonnances d'administration générale et trois circulaires pertinentes, dans lesquelles il définit les formalités et les instructions nécessaires à la concrétisation des décrets royaux.

Ainsi, *l'ordonnance du 23 août 1910* détermine les mesures d'exécution du décret du 2 mai 1910. Le gouverneur général choisit le chef-lieu du poste et/ou une autre localité de la chefferie comme lieu d'inscription et il confie la tenue du registre de recensement au chef de poste (un Européen). En outre, il donne en annexe un modèle du registre de recensement (voir l'annexe XIX, page 494) et il implique les chefs indigènes dans les opérations d'inscription (en faire connaître la date à leurs sujets).

Le gouverneur traite du nom personnel de l'indigène adulte candidat à l'inscription, dans le premier alinéa de l'article 6. Mais nous reproduisons les six premiers articles de l'ordonnance ; ils donnent une vision élargie du processus de recensement par voie d'inscription (les sept articles restants concernent la mobilité des indigènes ainsi que les prérogatives de leurs chefs et des indigènes embauchés comme porteurs de messages) ; les voici (*Bulletin officiel du Congo belge*, 1911 : 412) :

1. « La constitution des chefferies indigènes et leur division éventuelle en sous-chefferies est précédée d'une enquête destinée à rechercher les circonscriptions indigènes établies par la coutume, ainsi que les limites de ces circonscriptions.

L'enquête est faite par le fonctionnaire ou l'agent que le commissaire de district désigne ; ses résultats font l'objet d'un rapport...

2. Au vu du rapport, le commissaire de district crée la chefferie et, éventuellement, les sous-chefferies, en fixe les limites territoriales et détermine le poste dont la chefferie dépend (...)
3. Les indigènes adultes [ceux du Congo et ceux des colonies limitrophes résidant au Congo] des chefferies et sous-chefferies sont recensés, par voie d'inscription, dans un registre déposé à cet effet dans les postes dont ces circonscriptions relèvent. Il est tenu un registre par chefferie.
4. Les vingt premières pages du registre de recensement sont réservées à la transcription des arrêtés pris par le commissaire de district, en exécution de l'article 2. Les autres pages sont conformes au modèle ci-annexé.

La tenue du registre incombe au chef de poste, à moins que le commissaire de district ne charge de ce soin un autre fonctionnaire ou agent.

5. Dans un délai de trois mois, après que l'arrêté de la limitation de la chefferie sera devenu obligatoire, tout indigène adulte sera tenu de se faire inscrire au chef-lieu du poste dont la chefferie dépend. Toutefois, le fonctionnaire ou l'agent chargé de la tenue du registre de recensement se transportera au chef-lieu de la chefferie, une fois au moins dans le même délai, en vue d'y recueillir les inscriptions sur place. Dans chaque circonscription indigène, il chargera le chef et, éventuellement, le sous-chef de faire connaître, par voie de proclamation, la date de ce recensement. Après la période du recensement, les indigènes seront obligés, dès qu'ils atteindront l'âge adulte, de demander leur inscription au chef-lieu du poste.

6. Au moment de l'inscription, l'indigène est tenu de déclarer :

1. Ses nom, prénoms, surnom et profession ainsi que son âge approximatif ;
2. Les noms, prénoms et surnoms de ses père et mère, de son ou ses conjoints et de ses enfants, avec mention, le cas échéant, de leur décès ;
3. Sa race et son lieu d'origine ;
4. Ses deux derniers lieux de résidence ;
5. La sous-chefferie indigène à laquelle il appartient et le nom de son maître ou patron.

Les déclarations seront contrôlées et portées sur le registre de recensement.

Y seront également mentionnés la taille du comparant, ses signes distinctifs et toutes autres indications utiles... »

Le gouverneur attribue ainsi aux indigènes le rôle de « déclarants » de tous les noms personnels attendus par l'autorité européenne, c'est-à-dire les siens propres ainsi que ceux de ses parents, de ses conjoints et de ses enfants en vie. Ces noms seront inscrits à l'européenne, suivant la structure à trois éléments et le schéma *nom + prénoms + surnom*. La multiplicité de prénoms et de surnoms est aussi admise. Nous présumons que ces prénoms sont européens et chrétiens. Si tel est le cas, nous sommes alors en présence d'une grande innovation dans le processus de dénomination des indigènes ordinaires, car il s'agira d'un élément tout à fait nouveau. Cependant, rien n'indique que l'indigène est obligé de posséder tous les trois éléments du nom mentionnés.

Le passage du nom indigène oral à la forme écrite est une autre initiative à relever, dans l'intervention du gouverneur. Les déclarations de l'indigène, y compris les noms précoloniaux, sont contrôlées et portées par le « scribe » européen dans le registre de recensement, comme l'ordonne le gouverneur. Cette injonction entraînera bien sûr une interaction directe entre l'indigène et l'européen, autrement dit entre les valeurs dénominatives indigènes et celles d'obéissance européenne : l'indigène proclame les noms précoloniaux, le représentant européen les perçoit, puis il les fixe sur une page du registre et du livret d'identité qui sera remis au déclarant. C'est à ce moment-là que le nom oral précolonial et son support qu'est l'humain subissent une significative mutation, chacun devant désormais cohabiter avec un concurrent de taille : à la parole nominative s'ajoute l'écrit permanent et au corps humain s'adjoint l'objet « papier » pour fixer le nom et lui conférer un caractère invariable. L'indigène inscrit portera désormais son nom en lui et sur lui. À toute réquisition de l'autorité, il devra exhiber le papier portant ce nom, afin de prouver sa soumission à l'obligation de l'inscription. Un changement imminent dans le comportement anthroponymique des indigènes est ainsi programmé !

Jusqu'à présent, rien n'est encore formulé quant aux règles précises à suivre (l'alphabet, l'orthographe) pour transcrire les noms personnels indigènes.

L'ordonnance du 15 janvier 1917 porte les mesures d'exécution du décret du 16 novembre 1916. Nous noterons, surtout, que le gouverneur général y donne une brève description du registre, dans lequel le nom indigène prendra place parmi d'autres traits identitaires [ministère des Colonies, 1930 : 246] :

« Les pages du registre seront divisées en colonnes mentionnant le numéro d'ordre et la date des inscriptions, les noms, prénoms, surnoms, l'âge approximatif, la profession et la taille des recensés ; les noms, prénoms et surnoms de leurs auteurs, de leurs conjoints et de leurs enfants... »

Dans la *circulaire du 12 septembre 1922* (autres mesures d'application du décret du 16 novembre 1916), le gouverneur instruit sur la mise en application du système de recensement par fiches (celui-ci sera officialisé par l'ordonnance du gouverneur général, en date du 25 octobre 1922). Il ordonne notamment ceci (ministère des Colonies, 1925 : 166) :

« Le recensement doit porter sur la totalité de la population. Chaque indigène, homme, femme, enfant doit avoir sa fiche... Des instructions seront données par le gouverneur de province au sujet du mode de recensement à appliquer dans la province, de manière à atteindre toute la population... »

Le reste du texte de la circulaire porte sur le classement, le transport et la conservation des fiches de recensement. Dans la citation ci-dessus, nous comprenons, par « Le recensement doit porter sur la totalité de la population », d'une part que l'opération ne se limite plus aux seuls adultes des chefferies indigènes reconnues par l'autorité européenne (elle concerne donc même ceux des chefferies non encore reconnues), d'autre part que l'on établira des fiches individuelles de recensement pour les conjoints et les enfants déclarés par le « comparant » (dans l'ancien système, seuls leurs noms étaient consignés dans la page du registre réservée au déclarant).

Il étend aussi l'inscription à toute la population indigène, c'est-à-dire aussi bien dans les chefferies reconnues par l'autorité européenne que dans celles qui ne le sont pas encore (ministère des Colonies, 1925 : 166) : « Chaque indigène, homme, femme, enfant doit avoir sa fiche. » Mais il précise aussitôt que, dans la pratique et dans un premier temps, l'inscription sur fiches ne sera effectuée en province que dans les régions où les résultats sont possibles et de proche en proche, au fur et à mesure des possibilités. Le gouverneur ordonne, à propos du nom indigène (ministère des Colonies, 1925 : 166) :

« La fiche (de recensement) de l'homme portera l'indication du nom de sa première femme ou de l'épouse légitime en vie et, éventuellement, le numéro d'inscription de chacune de ses autres femmes en vie ; elle mentionnera, en outre, le nom de ses enfants en vie. »

Au travers d'un seul déclarant, on pourra donc inscrire les noms d'indigènes appartenant à trois générations consécutives : celle des parents du déclarant, celle du déclarant lui-même et celle de sa progéniture. Ce sera, bien sûr, une contribution non négligeable à la constitution du corpus de noms précoloniaux.

Le gouverneur convie, par ailleurs, les gouverneurs de provinces à instruire chacun sur les modalités du recensement sur fiches appropriées pour sa juridiction. De ces « instructions provinciales » émane *la circulaire du 17 août 1929* qui fait appliquer au niveau national la règle suivante, concernant la graphie du nom de l'indigène (elle était en usage dans certaines provinces dès 1922) : « Le nom principal du recensé sera écrit en lettres capitales. » Cette règle s'ajoute à celles intitulées « Orthographe des noms géographiques au Congo belge », (re)promulguées par le gouverneur général en 1921 et qui sont censées s'appliquer aussi aux noms personnels indigènes.

L'ordonnance N° 61/S.G. du 25 octobre 1922 introduit officiellement la réforme du processus de recensement, en vertu du décret du 16 novembre 1916. Les principaux aspects modifiés par le gouverneur sont : le recensement par voie d'inscription est désormais étendu à toute la population, il aura lieu au chef-lieu du territoire principalement et les indigènes recensés seront désormais enregistrés sur fiches.

Nous retiendrons, comme points saillants de toutes ces mesures susceptibles de moderniser la dénomination des indigènes ordinaires : l'*enregistrement* de leurs noms personnels, l'instauration de la *stabilité* ainsi que l'imposition d'une *structure à plusieurs éléments*. Nous vérifierons le degré d'atteinte de ces objectifs, au travers de la concrétisation de ces mesures parmi les Ding.

B. La structure du nom complet proposée entre 1910 et 1935

Elle atteste une évolution manifeste durant cette période ; schématiquement, elle se présente de la manière suivante :

La structure du nom de l'indigène, préconisée par le législateur : 1910-1935

1. Dans les articles des lois :

L'ordonnance du 23 août 1910 (article 6) :

- « Nom, prénoms, surnom » du déclarant
- « Nom, prénoms, surnom » du père
- « Noms, prénoms, surnom » de la mère
- « Nom, prénoms, surnom » de la ou des conjointes
- « Nom, prénoms, surnom » des enfants en vie et décédés

La circulaire du 12 septembre 1922 :

- « Nom, prénoms, surnom » du déclarant
- « Nom, prénoms, surnom » du père
- « Noms, prénoms, surnom » de la mère
- Nom de la première femme ou de l'épouse légitime en vie
- Noms des enfants en vie

N.B. La circulaire du 17 août 1929 :

Le nom (principal) du recensé sera écrit en lettres capitales : KABEMBA et non Kabemba.

2. Dans le registre de recensement (1910-1922) :

- « Nom, prénoms, surnom » du déclarant
- « Nom, prénoms, surnom » du père
- « Noms, prénoms, surnom » de la mère

3. Dans la fiche de recensement (1922-1935) :

- « NOM, prénoms » du déclarant
- Nom du père
- Nom de la mère

4. Dans le certificat d'identité :

De 1910 à 1922 :

- « Nom, prénoms, surnom » du déclarant
- « Nom, prénoms, surnom » du père
- « Nom, prénoms, surnom » de la mère

De 1922 à 1935 :

- « Nom, prénoms » du déclarant
- Nom du père
- Nom de la mère

Dans les textes de lois, comme dans les documents administratifs institués, elle est passée du système à trois éléments (*nom, prénoms, surnom*) à celui à deux éléments (*nom, prénoms*) ; ce qui témoigne donc d'une tendance vers la simplification. L'année de transition est 1922 (avec l'instauration des fiches). La période 1910-1922 est celle dédiée à la structure « tria nomina », applicable même aux membres concernés de la parenté du déclarant, alors que celle allant de 1922 à 1935 consacre la « dua nomina ».

Si la structure du nom change, l'ordre des éléments, par contre, demeure intact durant les deux périodes considérées. L'élément indigène *nom* y occupe toujours la première place et il est même valorisé davantage, à partir de 1929, par sa mise en lettres capitales (ce qui évite ainsi toute confusion avec les autres éléments).

C. La structure proposée entre 1935 et 1960

Quatre ordonnances pertinentes portent sur l'inscription (sur fiches : voir les annexes XX et XXIV, pages 494 et 497) des indigènes durant cette période : celles du 14 mars 1935, du 15 avril 1935, du 6 janvier 1954 et du 29 mai 1958. Excepté la dernière, les autres ne déterminent ni le lieu précis des inscriptions ni l'autorité chargée de recevoir celles-ci. En confrontant quelques documents d'archives avec des témoignages de vieux Ding, nous nous sommes rendu compte que la tâche incombait à une palette d'employés de l'État (Vandevenne, 1937 : 2) : des administrateurs territoriaux (A. J. Bouteille, par exemple) et leurs adjoints (R. De Craene, A. De Noyette), des agents de la Territoriale commissionnés par les administrateurs territoriaux (E. Malengreau, Van der Maesen, etc.), des auxiliaires indigènes désignés par les chefs de territoires (Binene Joseph à Idiofa, Mungieko François à Mangai), des gradés de l'armée (Stockaert, Beart), des inspecteurs, des médecins (Burette etc.), des agents sanitaires (Dubois, Van der Dorpe), des agronomes (Demailly, Mignolet) ainsi que des conseillers techniques (Aerts).

Cette diversité d'acteurs suggère un éclatement des lieux et d'occasions d'inscription, car chacun profite de ses itinérances pour accomplir cette besogne, qui reste encore privée de prime d'encouragement (preuve du peu d'importance y accordée, par rapport aux autres telles que le recrutement de la main-d'œuvre indigène). Cela induit-il *de facto* une diversité des pratiques d'inscription ? Nous le saurons plus tard.

En analysant l'un après l'autre les actes législatifs sur l'inscription, entre 1935 et 1960, nous arrivons au résultat ci-après quant à la structure du nom de l'indigène ordinaire, adoptée au fil des ans par l'État dans divers documents :

La structure du nom proposée : de 1935 à 1960

I. De 1935 à juin 1958

1. Dans la fiche de recensement :

« NOM, prénoms » du déclarant
Nom du père
Nom de la mère

2. Dans le certificat d'identité :

« NOM, surnom, prénoms » du titulaire
Nom du père
Nom de la mère
Nom du ou des conjoints
Noms de femme sous tutelle
Noms des enfants
Noms des enfants sous tutelle

3. Dans le registre contrôle des centres extra-coutumiers :

Nom du propriétaire de l'immeuble :
« Occupants : Nom »

II. À partir de juillet 1958

1. Dans la fiche de recensement :

« Nom, prénoms » du déclarant

2. Dans le certificat d'identité :

- Du lieu de résidence principale : « Nom, prénoms » du titulaire
- Du lieu de résidence temporaire : « Nom, prénoms » du titulaire
Nom du père
Nom de la mère
Nom du conjoint
Noms des enfants
Noms des femmes sous tutelle
Noms des enfants sous tutelle

Le registre contrôle des résidents des centres extra-coutumiers n'est pas explicite, concernant la structure de leur nom ; nous n'allons pas nous y fixer. Mais il est opportun de relever le fait que des indigènes lettrés qui y travaillent sont autorisés à recevoir les inscriptions de leurs congénères, c'est-à-dire à introduire par le fait même, dans le système anthroponymique hérité de leurs ancêtres, les modifications décrétées par l'autorité européenne.

D. La structure du nom dans d'autres documents

En considérant deux autres réceptacles du nom de l'indigène, utilisés à partir de 1953, à savoir la « carte d'identité inaltérable (plastifiée ?) » (distribuée de manière sélective entre 1953 et 1958) et le livret de chef de famille introduit en 1958 (voir les annexes XXIII et XXV, pages 496 et 497), nous découvrons l'évolution structurelle suivante :

1. Dans la « carte d'identité inaltérable » octroyée entre 1953 et 1958 :

« NOM, SURNOM, PRENOMS »

Nom du père

Nom de la mère

2. Dans le livret de chef de famille, instauré en septembre 1958 :

« Nom, prénoms »

Nom du père

Nom de la mère

Nom du ou des conjoints

Noms des femmes sous tutelle

Noms des enfants et de leur mère

Noms des enfants sous tutelle

Nous pouvons, à présent, faire quelques constats importants par rapport à la structure proposée à l'indigène ordinaire, dans tous les documents que nous venons de considérer pour la période 1910-1960 (registre, fiche, certificat d'identité, « carte d'identité inaltérable » et livret de chef de famille) :

1. Une différence quant au nombre d'éléments constitutifs du nom du déclarant : il y en a trois (*nom, surnom et prénoms*) dans les articles des lois (1910-1935) et le registre de recensement (1910-1922), deux (*nom et prénoms*) dans la fiche d'inscription (1922-1960) et le certificat d'identité (1922-1935, 1958-1960) et trois dans les autres documents (sauf dans le certificat d'identité et le livret de chef de famille) ;
2. Le registre, la fiche de recensement et la « carte d'identité inaltérable » se limitent à l'enregistrement des noms, prénoms et surnoms du déclarant et de ses parents, jusqu'à la réforme introduite par le décret du 29 mai 1958 ;
3. Des fluctuations apparaissent donc dans le certificat d'identité du candidat : tantôt trois éléments (1910-1922, 1935-1958), tantôt deux seulement (1922-1935, 1958-1960). Ce document d'identité marque, néanmoins, une évolution notoire dans le temps. Dans la législation d'avant 1935, il se limitait aux seuls noms du déclarant et de ses parents. Mais à partir de 1935, il est désormais appelé à contribuer davantage à la collecte et à l'enregistrement des noms indigènes : il ratisse plus large en incluant les

noms des conjoints, ainsi que ceux des femmes et enfants sous tutelle du déclarant. Il y a donc un déploiement et nous nous permettons de l'interpréter comme l'expression d'un désir plus vif, de la part de l'autorité coloniale, de bien appréhender l'identité de l'indigène au travers de son nom ;

4. Dans tous les cas, l'élément *nom* vient toujours en première position dans le schéma ; il doit être *écrit en lettres capitales* dès 1929, sans doute pour ressortir son statut d'élément principal ou, en d'autres termes, pour lui témoigner une plus grande reconnaissance.

La période 1910-1960 met aussi en exergue une évolution structurelle dans le nom du déclarant lui-même. Elle se traduit de la manière suivante, dans les différents documents institués :

Dans le registre et la fiche d'inscription	Dans les autres documents
<p><i>Registre (1910-1922) :</i> « Nom, prénoms, surnoms »</p> <p><i>Fiche (1922-1960) :</i> « NOM, prénoms »</p>	<p><i>Certificat d'identité :</i> « Noms, prénoms, surnoms » (1910-1922) « Nom, prénoms » (1922-1935) « Nom, surnom, prénoms » (1935-1958) « Nom, prénoms » (1958-1960)</p> <p>« <i>carte d'identité inaltérable</i> » (1953-1958) : « NOM, SURNOM, PRENOMS »</p> <p><i>Livret de chef de famille (dès juillet 1958) :</i> «Nom, prénoms »</p>

Ainsi, la fiche et le registre d'inscription traduisent un passage résiduel du nombre d'éléments de trois en 1910 à deux à partir de 1922 ; cela contraste avec l'instabilité constatée dans le certificat d'identité. Par ailleurs, la réforme de 1958 entraîne l'abandon du principe d'écrire l'élément « *nom* » en lettres capitales. La structure *Nom, prénoms*, proposée dans le certificat d'identité par la réforme de 1958, est celle qui va perdurer dans l'usage jusqu'au-delà de l'indépendance de 1960⁵⁹.

⁵⁹ Il a été modifié en 1972 lorsque, dans le cadre de sa politique dite de recours à l'authenticité, le président Mobutu a imposé la structure « nom, postnoms ».

11.5 Les mesures sur l'« état civil au rabais »

Ces mesures ne concernent que les indigènes ordinaires. En matière de droits civils, l'État institue pour eux ce que nous préférons appeler l'« état civil au rabais », étant donné son caractère réductif. Il se sert de son appareil législatif pour promulguer une série de mesures, dont les plus pertinentes à nos yeux sont les quatre ordonnances ci-après, émises par le gouverneur général : celles N° 57/AIMO du 15 avril 1938, N° 61/AIMO du 19 avril 1938, N° 133/AIMO du 25 avril 1942 et N° 21/219 du 29 mai 1958 (articles 28 à 44). Cette législation rend obligatoire la déclaration des naissances et des décès par les indigènes de certains secteurs et centres dits extra-coutumiers. L'ordonnance du 29 mai 1958, qui concerne aussi les immatriculés, étend ensuite cette obligation sur les mariages, les divorces et les annulations de mariages.

L'allusion au nom personnel se fait en ces termes, dans la législation initiale de 1938 (*Bulletin administratif du Congo belge*, 1938a : 295 et 1938b : 320) :

« L'inscription relative à la naissance énonce la date de naissance, le sexe de l'enfant et tous les renseignements qui, selon la loi et la coutume, sont de nature à déterminer son individualité, tels que ses nom, prénoms, surnom et les noms, prénoms, surnoms de ses père et mère. L'inscription relative au décès énonce autant que possible la date du décès, les nom, prénoms, surnom (...) du défunt, les nom, prénoms et surnom du conjoint (...), les noms, prénoms et surnoms (...) de ses père et mère... »

Une fois de plus, c'est la structure à trois éléments et le schéma *nom + prénoms + surnoms* qui sont privilégiés dans tous les cas ; mais jusqu'en 1958. En effet, l'ordonnance du 29 mai 1958 qui instaure, entre autres, un état civil complet et unique pour tous définit, désormais, l'identité individuelle par une structure à deux éléments : *noms, prénoms* (*Bulletin administratif du Congo belge*, 1958 : 1063-1065). Le livret de chef de famille octroyé aux hommes de 16 ans et plus perpétue cette structure binaire à partir de septembre 1958, mais l'élément « nom » n'y porte pas la marque du pluriel.

Le fait que le terme « nom » ait désormais acquis la forme du pluriel, dans ce dernier acte législatif, laisse penser qu'il englobe à la fois le nom et le(s) surnom(s) indigènes, selon J. Pauwels (1983, p. 41). Si tel est le cas, cela atteste que le prénom d'origine européenne se situe, désormais, à la fin du schéma (devenu alors *noms et surnoms + prénoms*) ; ce qui pourrait être interprété comme un étiolement de sa valeur dans la dénomination de l'indigène (Tshiala L., 1997 : 90). Ce pluriel différencie, par ailleurs, la nouvelle structure de celle *nom, prénoms* apparue dans la fiche de recensement entre 1922 et 1958. Mais les préoccupations et les incertitudes, liées à l'indépendance réclamée par les colonisés, vont contrecarrer la mise en exécution régulière de cette législation révolutionnaire. Le processus amorcé en 1938 s'arrête donc au stade d'« état civil

au rabais » et il n'aura donc qu'un impact anthroponymique dérisoire dans bien des régions, dont celle des Ding.

Voilà la contribution des différents organes et acteurs du pouvoir, en matière d'inscription des indigènes ordinaires du Congo belge. Elle est d'ordre surtout conceptuel. La part du gouverneur général y est prépondérante et conforme à son cahier des charges dans l'administration globale de la colonie. Il appartient ensuite aux échelons inférieurs de la Territoriale de veiller à l'application concrète de cette législation, parmi les indigènes et parmi les Ding en particulier. Nous pensons, notamment, aux commissaires de districts, aux administrateurs de territoires, aux fonctionnaires et agents territoriaux, aux juges des tribunaux ainsi qu'aux chefs indigènes reconnus. Nous pourrions évaluer le degré et l'impact de leur participation respective dans le prochain chapitre, consacré à l'inscription effective au pays des Ding.

CHAPITRE 12 :

L'APPORT DE L'INSCRIPTION ET DE L'ÉTAT CIVIL AU RABAIS À LA DYNAMIQUE DE L'ANTHROPONYMIE DING

Nous venons de prendre connaissance des diverses mesures législatives et administratives prises par l'État, en vue d'assurer l'inscription et l'état civil des indigènes ordinaires, tout en agissant sur leurs appellatifs. Dans les lignes qui suivent, en restant toujours concentrés sur l'acteur « État », nous allons scruter les modalités d'application desdites mesures parmi les Ding et dégager leur impact anthroponymique. Un bref rappel de ces dernières nous paraît nécessaire avant l'entrée en matière, afin de faciliter la compréhension de l'analyse à venir.

Le processus d'inscription s'est greffé sur l'organisation administrative pour indigènes, c'est-à-dire sur la création et le fonctionnement des chefferies (1910 et 1933), des centres extra-coutumiers (1931) et des secteurs (1933). Sa base légale est le décret du 16 novembre 1916, complété surtout par l'ordonnance du 25 octobre 1922. La législation y afférente oblige tout indigène ordinaire adulte à se faire inscrire ou réinscrire auprès de l'autorité administrative de sa juridiction. Au moment de l'inscription, il est tenu de déclarer ses *nom*, *prénoms* et *surnoms* ainsi que ceux de ses parents, conjoints et enfants mineurs. L'agent européen transcrit ces noms oraux dans les registres (voir l'annexe XIX, page 494) ou sur les fiches requises (voir le modèle dans l'annexe XX, page 494) et il délivre au déclarant un livret ou certificat d'identité contenant toutes les indications relatives à sa personne (les noms y compris) et permettant de l'identifier (voir l'annexe XXI, page 495). La réussite de cette opération repose avant tout sur une bonne couverture administrative, la sécurité, la facilité des déplacements et l'état d'esprit des indigènes. Deux grandes périodes s'y dessinent : celle de l'usage des registres (1910-1922) et celle du recours aux fiches⁶⁰ (dès 1922).

Concernant le pays des Ding en particulier, la thématique de l'inscription ne fournit qu'une documentation restreinte jusqu'en 1935 ; les témoignages oraux à ce sujet sont également rares et difficiles à obtenir, de nos jours.

⁶⁰ Ces fiches et ces registres étaient conservés dans les archives administratives aux chefs-lieux des districts et des territoires. Avec les déplacements fréquents desdits chefs-lieux, les troubles politiques, la décolonisation et le peu d'intérêt que les indigènes accordent à ce genre de documents, la plupart de ceux-ci ont été négligés, perdus au fil des ans ou détruits. Les quelques pièces qui ont échappé à ce sort sont aujourd'hui dispersées dans les bibliothèques et centres de documentation des pays occidentaux surtout ; leurs conditions de conservation les rendent parfois difficiles à consulter.

12.1 Les effets anthroponymiques de l'inscription dans les registres

L'État colonial accorde, en principe, une grande importance à l'inscription ; il la considère avant tout comme la base des rentrées fiscales, qui constituent sa préoccupation majeure. Car la réalisation méthodique et continue de cette opération fournit des listes nominatives d'où l'on peut extraire celles des contribuables (hommes adultes et valides). Mais, pour le cas particulier du pays ding réparti entre les territoires de Basongo, de Kamtsha-Lubue et de Niadi, nous n'avons, malheureusement, trouvé aucune trace de la réalisation effective de l'inscription dans les registres, durant la période 1910-1922. Aucun document (mention, certificat, registre ou fiche d'inscription, etc.) ou témoignage ne signale des déplacements d'adultes ding vers les postes de l'État ou vers les chefs-lieux des territoires (ou d'autres localités) dont ils relèvent pour s'y faire (re)inscrire. Même le journal de bord des missionnaires de Pangu, chez les Ding orientaux, qui enregistrait au jour le jour les principaux événements de la région entre 1908 et 1919, n'y fait aucunement allusion. Dans les documents officiels de cette époque, on constate d'ailleurs que les officiels se bornent souvent à compter les indigènes, sans toutefois mentionner leurs noms.

Nous voilà, donc, privés d'une précieuse occasion de découvrir l'action directe des fonctionnaires sur les noms portés alors par les Ding : l'alphabet adopté, les règles de transcription utilisées, la structure et le schéma appliqués, etc. Le caractère insoumis des Ding, leur résistance continue à la présence européenne et les difficultés d'accès à leur région tropicale ne peuvent justifier qu'en partie ce que nous venons de déplorer. L'administrateur Weekx nous en donne un justificatif d'ordre politique (Weekx, 1933 : 8) :

« Le territoire de la Kamtsha-Lubwe, habité par des populations calmes jadis, a toujours été très peu occupé par l'État. Créé en 1913, ce territoire ne fut, jusqu'en 1927, occupé que par un administrateur et un agent (...). Depuis 1923, (...) un agent agricole fut adjoint au personnel précité. »

Avec un personnel aussi réduit, la réalisation d'une opération de grande ampleur comme l'inscription, dans le vaste territoire ding compris entre la Kamtsha et la Lubue, s'avère donc quasi impossible, l'enregistrement des noms ding tout autant.

Les motivations d'ordre économique y contribuent également, à en croire l'administrateur Weekx, qui poursuit (1933 : 8) :

« Comme le territoire est riche en palmeraies, le développement économique [*sic!*] a absorbé tout le temps du personnel territorial et l'organisation politique fut fatalement négligée. Certaines régions, comme celles des Badinga de la Kamtsha et des Bawongo [*sans oublier celles des Ding Mbensie*] entre Lubue-Loange, furent totalement abandonnées. »

Il convient d'ajouter à ces entraves les épidémies telles que la maladie du sommeil, la grippe infectieuse et la dysenterie qui ont semé la désolation dans la région et obligé l'État à y imposer souvent des restrictions de circulation. En outre, les Ding hésitaient certainement à faire, devant le fonctionnaire-recenseur, des déclarations susceptibles d'entraîner pour eux de longs et pénibles voyages à pied jusqu'au chef-lieu du territoire.

12.2 L'incidence de l'inscription sur fiches (1922-1960)

L'accomplissement de cette opération instituée en 1922 n'est signalé chez les Ding, d'après la documentation en notre possession, qu'au début des années 1930. Le commissaire de district adjoint du Kwango, Mertens L., y consacre un paragraphe dans son rapport d'inspection de février 1933 sur le territoire de Kamtsha-Lubue. Il écrit (Mertens L., 1933 : 9) :

« Recensement par fiches : 44.512 (sur une population totale de 114.969 habitants). Les fiches établies ces derniers temps sont faites avec soin et minutie, suivant les instructions de la circulaire du 17 août 1929⁶¹... Des fiches existent en quantité suffisante. De même que les carnets d'identité. »

Le commissaire commente, ici, les fichiers qui se trouvent au bureau du chef-lieu du territoire (Idiofa), qu'il a inspectés lors d'une tournée. Mais le personnel administratif local ne rapporte rien (selon les documents dont nous disposons) sur la réalisation effective de l'inscription sur fiches avant 1933.

Une autre mention relative à l'inscription sur fiches apparaît dans le rapport d'une opération militaire (action punitive sur des populations indociles), effectuée sur le territoire de Kamtsha-Lubue (contrées d'Ebiale et Luem) en juillet-août 1933 par l'adjudant-chef Stockaert et l'agent territorial Van der Maesen. Le rapport contient, en effet, ces passages (Van der Maesen, 1933 : 2) :

« Le 11/8/1933 : recensement des villages Galatome (Makondo) et Intshome par fiches ; les recensements de ces villages n'existent pas ; beaucoup de jeunes gens n'ont jamais payé l'impôt et ne possèdent aucune pièce d'identité. Fiches établies : Makondo Hommes = 60, Femmes = 98, Total = 158... »

Les deux extraits présentés n'offrent que d'infimes possibilités d'analyse. Il en ressort que le recensement fiscal est plutôt la forme la plus utilisée et que les fiches établies servent surtout à recueillir des renseignements d'ordre fiscal (sans valorisation de la dénomination du contribuable). Dans cette pratique des

⁶¹ C'est cette circulaire qui préconise que le nom principal de l'indigène soit écrit en lettres capitales.

fonctionnaires, nous découvrons aussi leur préoccupation : le dénombrement, plutôt que les noms des dénombrés.

Dès le début des années 1920, l'autorité européenne pratique d'ailleurs une politique d'administration indirecte (non-interventionnisme) des indigènes. Or, dans pareil système de gestion indirecte, la connaissance des véritables noms des administrés ne présente que peu d'intérêt. Comme l'affirme Van der Kerken (1920 : 233), seule la connaissance du nombre approximatif de ces derniers est nécessaire et l'autorité peut vérifier celui-ci sur place, en tenant compte du nombre de cases, de l'étendue des champs, etc.

Néanmoins, nous avons pu obtenir une fiche de recensement appartenant à un Ding ; elle date de 1937 (voir l'annexe XX, page 494). C'est la preuve que des tentatives d'inscription ont quand même eu lieu, dans certains endroits du pays ding, après son occupation effective à partir de 1935. Ce document, ainsi que deux « certificats » d'identité établis quatre ans plus tard (*cf. infra* : section 12.3.2), nous aident à découvrir quelques pratiques des agents de l'État, en matière d'inscription au pays des Ding.

La fiche en question est de couleur rouge (voir l'annexe XX, page 494) ; ce qui signifie qu'elle appartient à un Ding de sexe masculin (la couleur est jaune pour les femmes). Son coin droit supérieur est coupé pour la différencier de celle d'un non-adulte. Elle a été établie à la cité indigène de Mangai, le 10 mars 1937, au bénéfice du nommé Bamana Dzomi, un Ding, fils de Nkuta (décédé) et de Mazinga (décédée), né à Bulumbu (chez les Ding orientaux) vers 1900, sans profession, résidant au centre extra-coutumier de Mangai, territoire d'Idiofa. Le verso signale le paiement des impôts de 1936 à 1939. Son identité nominative y est présentée comme suit :

<i>Noms :</i>	<i>BAMANA</i>
<i>Surnoms (prénoms y compris ?) :</i>	<i>Dzomi</i>
<i>Nom du père :</i>	<i>Nkuta</i>
<i>Nom de la mère :</i>	<i>Mazinga</i>
<i>Nom du tuteur :</i>	-
<i>Noms et N° d'inscription⁶² des conjoints :</i>	-
<i>Noms des enfants⁶³ sous tutelle :</i>	-

Cette identité nominative est plus expansive que celle (*NOM + prénoms du déclarant ; nom des père et mère*) du modèle de la fiche de recensement annexé aux ordonnances des 14 mars et 15 avril 1935, car elle autorise l'intégration des noms des conjoints et des enfants. Elle est, par contre, une fidèle reproduction du

⁶² Faute d'avoir eu pareil numéro sous les yeux, nous ne saurons dire s'il était simple ou structuré.

⁶³ Les enfants nés du mariage y figurent seulement au travers de leur numéro d'inscription.

modèle de certificat d'identité en vigueur depuis le 1^{er} avril 1935. Autant dire que les modèles fixent les grandes lignes et que les exécutants ont la possibilité de les adapter aux réalités de leurs contextes respectifs. Le nom du titulaire est inscrit en lettres capitales, comme l'exige la circulaire du 17 août 1929 ; ce qui dénote une amélioration des pratiques.

Concernant le certificat d'identité, nos investigations nous ont conduits au constat que son usage n'était pas du tout généralisé parmi les Ding. Ceux qui ne payaient pas l'impôt ne le possédaient pas. Et les contribuables disposaient plutôt d'une fiche d'identité conçue et produite par l'administrateur territorial à Idiofa. En voici deux, établies sur un morceau de papier pelure en 1941, lorsqu'A. J. G. Bouteille assumait la fonction d'administrateur territorial principal à Idiofa.

« District du Kwango Territoire d'Idiofa			
<u>FICHE D'IDENTITÉ 1</u>		<u>FICHE D'IDENTITÉ 2</u>	
Nom :	MATUNGULU	Nom :	MISATA-KASONGO
Père :	Ayi	Père :	Bangi
Mère :	Musabela	Mère :	Mukaratswen
Village :	Punkulu	Village :	Fimbumu
Chefferie :	Badinga Bambensia	Chefferie :	Badinga de la Kamtsha
Territoire :	Idiofa	Territoire :	Idiofa
District :	Kwango	District :	Kwango
Résidence :	Punkulu	Résidence :	Fimbumu
Profession :	Sentinelle	Profession :	Capita du village
État civil :	Marié à Ayime	État civil :	Marié à Kikar »

Le nom du titulaire est écrit en lettres capitales dans les deux fiches ; cela va sans dire. Mais la structure du nom est loin de correspondre à celle (« NOM, surnom, prénoms ») prévue pour le certificat d'identité, car les éléments *surnom* et *prénoms* y manquent. On pourrait estimer que « Nom » signifie, dans ce cas précis, « nom complet » et qu'il englobe *de facto* le surnom et/ou les prénoms. L'usage du trait d'union dans MISATA-KASONGO écarte cette hypothèse ; car le trait signale normalement qu'il s'agit d'un nom composé et non pas d'un nom principal suivi d'un surnom. Une question nous laisse quand même perplexes et sans réponse sûre : au cas où le récipiendaire aurait un prénom européen en 1941, celui-ci serait-il mentionné sous la rubrique « Nom » ? Les lacunes de la documentation historique disponible nous empêchent de répondre avec certitude à cette question.

L'absence d'une rubrique sur la naissance (lieu et date approximative) du récipiendaire nous intrigue également, d'autant plus qu'en cette période la

préoccupation fiscale (l'impôt indigène payé par les adultes) hante l'autorité coloniale.

Concernant les Ding, il est impossible pour nous de commenter la « carte d'identité inaltérable » instaurée en 1953. En effet, rien n'indique que leur région a été sélectionnée parmi celles autorisées à octroyer ce document. Nous ne pouvons pas non plus cogiter sur les effets de l'ordonnance du 29 mai 1958, recommandant aussi la poursuite de l'inscription, étant donné que son application effective chez les Ding n'est pas avérée.

Le processus d'inscription aura ainsi généré, entre 1935 et 1960, quelques documents qui devraient contribuer peu à peu à la fixation de l'identité et du nom précolonial du Ding, notamment la fiche d'inscription et la fiche d'identité. Si l'orthographe utilisée pour la transcription du nom précolonial ding est similaire dans ces deux documents administratifs, la structure, par contre, présente des variantes quant au nombre et à l'ordre des éléments constitutifs. L'élément précolonial principal conserve tout de même la première place, dans tous les cas ; il est même mis en relief au moyen de lettres capitales.

12.3 Les observations de l'équipe de la mission médicale (1921-1923)

La non-réalisation régulière de l'inscription, chez les Ding, n'induit pas l'absence complète d'enregistrement de leurs noms personnels sous l'une ou l'autre forme. Le recensement, réalisé par la mission médicale du docteur Schwetz entre 1921 et 1923, pourrait nous prouver le contraire. Vu le caractère officiel du mandat reçu du gouvernement, les membres de la mission sont censés respecter les normes officielles sur le recensement-inscription. À ce titre, leurs écrits pourraient nous fournir les renseignements que ne nous ont pas livrés les autres fonctionnaires.

En effet, en 1919, le gouvernement du Congo belge charge le docteur Jacques Schwetz de diriger la campagne de lutte contre le trypanosome humain, qui fait des ravages dans les districts du Kwango et du Kasai. Les territoires de Niadi et de Kamtsha-Lubue abritant les Ding se retrouvent dans le champ d'investigation (voir les annexes XXXVIII et XXXIX, pages 509 et 510). Pour réaliser la première phase de sa mission médicale, de 1920 à 1923, le docteur réunit une équipe de neuf collaborateurs, dont quatre médecins (David, De Wolf, Tabacco et Livchitz) et cinq agents sanitaires : Baumann, Decock, Demaret, Depoorter et Darrouzain. Des agents de la Territoriale s'y joignent aussi pour aller soumettre les populations récalcitrantes, percevoir l'impôt, regrouper des hameaux en villages, etc.

L'équipe entreprend un travail ambulatoire, allant de village en village, visitant les cases l'une après l'autre, pour l'examen de la maladie du sommeil et pour le traitement des malades. Le recensement nominatif des autochtones constitue le travail préliminaire, comme le mentionne Schwetz lui-même (1924 :

35) : « En effet, depuis le début de notre deuxième année nous faisons partout un “recensement nominatif de toute la population examinée”, aussi bien malade que bien portante... » Les matériaux du recensement devraient, en principe, fournir des listes nominatives et la preuve de l’application des instructions en vigueur sur ce genre de recensement. Pour la plupart des Ding, cette mission constitue la toute première rencontre plus ou moins pacifique avec le Blanc et la toute première opération portant systématiquement un vif intérêt à leur nom.

La mission médicale publie son rapport final en 1924, sous la plume du docteur Schwetz. À notre grande surprise, il ne contient ni liste nominative ni nom personnel indigène ou ding en particulier. L’enquête médicale chez les Ding du territoire de Kamtsha-Lubue a été confiée à Livchitz, Darrouzin et Demaret. Leurs rapports respectifs ne mentionnent aucun nom personnel des 16’000 Ding qu’ils disent y avoir recensés (Schwetz, 1924 : 75). Bien qu’ils affirment avoir dressé des listes des malades du sommeil, aucune n’accompagne leurs rapports.

Baumann, De Wolf, Livchitz, Tabacco, Jacques Schwetz et l’agent territorial Maréchal ont examiné le territoire de Niadi, chez les Ding de la Kamtsha. Les trois premiers nous ont laissé aussi bien des textes dactylographiés que des notes manuscrites renfermant les listes des villages visités, mais pas celles des Ding examinés ou malades.

Tabacco, Livchitz et Darrouzain ont, tout de même, évoqué certains aspects de l’anthroponymie ding dans leurs écrits.

a) *L’affirmation de Tabacco*

Tabacco affirme avoir recensé près de 25’000 Ding de la Kamtsha et Yans au cours de sa mission, de janvier à juin 1922, dans l’Entre-Lokwa-Libungo, sur le territoire de Niadi. Dans son rapport, il consacre ce paragraphe intéressant au recensement nominatif (Tabacco F., 20 juin 1922 : 3) :

« Ce travail (de recensement devant les cases) n’a pas été, comme on pourrait le croire, trop facile ; et cela pour deux raisons principales. D’abord, l’ingrat langage des Bayendji⁶⁴ [et des Badinga, bien sûr⁶⁵] n’est pas fait, au début surtout, pour rendre excessivement compréhensible la prononciation des noms. Ensuite, il est connu que les Bayendji [et les Ding de l’Entre-Libungo-Kamtsha] possèdent un certain nombre de noms différents, suivant

⁶⁴ Il s’agit des Bayans ou Bayanzi, voisins des Ding du territoire de Niadi.

⁶⁵ Il a opéré aussi dans le triangle Lokwa-Kamtsha occupé par les Ding ; le tableau démographique annexé à son rapport mentionne les villages ding suivants : Bala (Mbala), Bambongo, Bampuna (Bampum), Bisei I (Bisey-Sud), Bisei II (Mbul a Mbul, jumelé avec Bisey-Sud), Djamosi, Eloma (Kilom), Kianga I, Kianga II, Kimban (Kimbanda), Kindio (ou Kindwa, actuel Muwanga II), Kinkona (Kinkono), Kisseme (Kisem), Kwaio ou Bobolo (Nkway ?), Mambuno, Mandiei (Magney), Mateke I (Mateko I), Mateke II (Mateko II), Mayele (Mayili), Mbele (Mbala) Mibili, Bobolu, Milunda (Milundu), Modjera (actuel Mupoy), Motshunu (Mutshunu), Pene, Shampia (Nsempie), Nzongo, Song (Nsongo), Songo Poste (disparu), Tshampata (actuel Muwanga I) et Zongo.

qu'ils le donnent au médecin, ou à l'Administration ou à la société qui les recrute : noms qui sont souvent malheureusement faux, ces gens ayant la systématique habitude de mentir [*sic* !]... »

Ces propos de Tabacco confirment ce que nous avons déjà relevé sur les caractéristiques essentielles des anthroponymes ding : flexibles, cumulatifs et objets de protection face à des interlocuteurs pas tout à fait dignes de confiance ; constatons surtout l'usage alternatif que les Ding en font, sans doute pour se soustraire à l'emprise des représentants de l'État. Malheureusement, les listes et les fiches de ce recensement, même truffées de noms fictifs ou de surnoms occasionnels et éphémères, restent introuvables⁶⁶.

b) L'observation de Livchitz

Si aucun anthroponyme indigène et ding en particulier n'apparaît dans les rapports de ces enquêteurs, c'est peut-être parce qu'ils auraient décidé de les éliminer du fait de leur flexibilité, du manque d'uniformité dans la transcription et surtout de la grande probabilité qu'il s'agisse souvent de noms fictifs. Livchitz signale ceci dans son rapport (traduit du russe par Schwetz) sur sa seconde mission menée sur le territoire de Niadi, du 12 juillet au 19 septembre 1923 (Livchitz, 3 septembre 1923 : 2) :

« Le premier village que j'ai examiné était « Gwapa », où j'ai rencontré beaucoup de difficultés : j'ai voulu employer les précédents recensements, mais malheureusement ce n'était pas possible ; les indigènes avaient donné en 1922 un faux nom – qu'ils ne se rappelaient même plus – et j'ai dû me borner à faire le recensement numérique des indigènes. Les mêmes difficultés, je les ai retrouvées dans tous les villages que j'ai examinés. »

À en croire ce médecin, le recensement nominatif a bel et bien eu lieu, parmi les Ding, lors de la première mission ; mais la stratégie d'usage de noms fictifs adoptée par les recensés a eu le dessus sur les intentions de l'administration. Les listes nominatives constituées à cette occasion et qui pourraient dévoiler les procédés d'inscription utilisés par Livchitz restent inaccessibles. Ce dernier a tout de même transcrit d'autres noms propres ding, ceux des villages en l'occurrence. Nous en reproduisons quelques-uns, estimant qu'il a utilisé les mêmes principes de transcription que pour les noms personnels ding :

⁶⁶ Dans la préface de son rapport (page 1), Schwetz affirme que leurs recensements ont été remis au Service territorial (à Kikwit ?). Ils ont peut-être disparu, à la suite des multiples événements malheureux survenus dans le district du Kwilu après l'indépendance (rébellion, déménagement du chef-lieu de la province...).

Tableau 8 : quelques noms des villages ding examinés par Livchitz

Noms de villages	Territoires
Beya	Niadi (1923)
Gwapa	Niadi (1923)
Ipamu	Kamtsha-Lubue (1922)
Kapia	Kamtsha-Lubue (1922)
Kibala	Niadi (1923)
Maba-Maba	Niadi (1923)
Makondo	Kamtsha-Lubue (1922)
Mangvanga	Niadi (1923)
Massinga	Kamtsha-Lubue (1922)

Les noms *Beya*, *Kibala* et *Kapia* font également office de noms personnels courants chez les Ding. Dans *Mangvanga*, nous retrouvons l’empreinte des origines slaves (russes) du recenseur. En effet, la lettre *V* est ici utilisée en lieu et place du *U* ou du *W* admis. Quant au doublement de la lettre *S* dans *Massinga*, il est contraire à la règle N° 20 de la circulaire du 19 avril 1921 (voir l’annexe VI, page 417), qui proscriit pareil usage (Bevel M.-L., 1952 : 11-12).

c) La mention de Darrouzain

L’agent sanitaire Darrouzain fait exception à la règle : il mentionne, dans le manuscrit dactylographié de son rapport de janvier 1923, les noms de deux chefs ding et celui d’un chef des Ngwi. Nous reprenons ci-après les passages qui renferment ces noms, pour restituer la graphie de l’auteur (Darrouzain, janvier 1923 : 3) :

« La plupart des villages Badinga forment la grande chefferie d’Ebiala qui compte 1’100 mâles et plus de 3’000 habitants. Cette chefferie est sous l’autorité du chef non médaillé [*médaille de distinction*] KANDOLO. Un peu plus au nord se trouve une autre petite chefferie Badinga, dont le chef s’appelle TSHITSHERI et qui compte environ 300 mâles. (...) La presque totalité des villages Banguli sont placés sous l’autorité du chef médaillé MABILU [*Mabera*], dont le village est établi tout près de Mangaye C.K. ; cette chefferie compte environ 500 mâles. »

Comme nous l’avons déjà signalé, ces noms personnels ne figurent pas dans le rapport final de 137 pages, publié à Bruxelles en 1924.

Les membres de la mission ont aussi dressé des esquisses cartographiques des territoires de Niadi et de la Kamtsha-Lubue. Parmi les nombreux noms géographiques y inclus figurent ceux des cours d’eau tels que *Kamtsha* et *Kasai*, aussi utilisés comme anthroponymes par les Ding. À l’instar des noms de

villages, ces « noms passerelles » renseignent, dans une certaine mesure, sur la pratique de transcription des médecins-recenseurs mandatés par l'État.

L'inscription dans les registres et ses éventuels effets sur l'anthroponymie ding ont été entravés surtout par le manque de volonté politique. L'inscription sur fiches a connu un sort similaire ; elle a été reléguée au second plan par l'intérêt fiscal, pour lequel le nombre des contribuables comptait davantage que leurs noms. Les quelques fiches dont les fonctionnaires font état et les listes des malades indigènes, élaborées par l'équipe médicale, demeurent inaccessibles, malheureusement. Néanmoins, ce corps médical a le mérite d'être le premier parmi les Européens à porter, dans le cadre de l'inscription, un regard attentif et une opinion sur les anthroponymes ding.

12.4 Un « état civil au rabais » sans influence anthroponymique

Une ordonnance du gouverneur général, en date du 16 août 1911, annonce l'ouverture d'un office auxiliaire de l'état civil, à la mission catholique de Pangu, chez les Ding orientaux ; mais rien n'est concrétisé, par la suite. En 1913, des bureaux principaux de l'état civil sont créés par ordonnances aux chefs-lieux des territoires abritant les Ding : Bulungu, Kamtsha-Lubue et Basongo. C'est en 1917 qu'est créé celui de Niadi pour desservir l'Entre-Kamtsha-Libungo. Mais lorsqu'intervient la législation « civiliste » de 1938, tous les Ding ou presque sont déjà unifiés au sein du territoire d'Idiofa. Un bureau principal de l'état civil fonctionne depuis 1935 dans le chef-lieu Idiofa et des offices auxiliaires s'ouvrent, ensuite, dans les centres extra-coutumiers et dans les secteurs.

Dans l'état actuel de nos investigations, nous n'avons trouvé aucune trace de la réception effective des déclarations des naissances, des mariages et des décès dans les centres extra-coutumiers ou aux chefs-lieux des secteurs habités par les Ding. Tout indique que cette activité était centralisée dans le chef-lieu du territoire, à Idiofa. Les Ding devaient, en principe, s'y rendre pour faire leurs déclarations ; mais rarissimes sont ceux qui l'ont réellement fait. En analysant quelques actes de l'état civil issus des archives administratives d'Idiofa, il apparaît que les déclarations étaient le fait presque exclusif des « citadins » et surtout des employés ; les habitants des villages (les Ding y compris) semblent n'avoir pas été en mesure d'accomplir ce devoir, même par procuration.

En l'absence de preuves tangibles de déclaration des naissances, mariages et décès par les Ding, nous nous permettons tout de même de considérer que la législation sur le pseudo-état civil des indigènes ordinaires n'a donc pas eu d'influence réelle, directe et immédiate sur le système de dénomination des Ding, jusqu'au terme de la colonisation en juin 1960.

CHAPITRE 13 :

LA DIMENSION ANTHROPONYMIQUE DU PROCESSUS D'IMMATRICULATION

La loi fondamentale du Congo belge, adoptée le 18 octobre 1908, a reconduit à l'identique la bipartition des autochtones entre les *indigènes ordinaires* et les *indigènes immatriculés*, introduite par l'autorité de l'État indépendant du Congo. Ces derniers sont ceux considérés comme bien intégrés dans le mode de vie européen et soumis, par conséquent, au droit écrit régissant les « civilisés ». Dans l'état actuel de nos connaissances, aucun Ding n'est devenu *immatriculé*. Mais le cas des *immatriculés* nous intéresse, en particulier dans ce chapitre, parce que ces derniers ont acquis ce statut civil au terme d'un long processus appelé « immatriculation » et allant de pair avec une « politique étatique de l'identification ». Notre dessein est de chercher à comprendre pourquoi les Ding ne se sont pas immatriculés et comment ce processus a pu, tout de même, produire des effets sur leur façon de se dénommer.

Fixer le nom de l'indigène et accroître l'unité, ainsi que l'immutabilité de son identité, demeurent encore une préoccupation pour les autorités du Congo belge. Malgré cela, elles n'abordent la question du nom de l'indigène « évolué » et candidat à l'immatriculation que de manière timide. Elles se contentent d'émettre seulement un petit corpus de mesures fragmentaires, destinées à éliminer certaines difficultés de fonctionnement au quotidien et de cohabitation entre les « évolués » et les « civilisés ». Il s'agit en particulier de quelques articles du Code civil (1908), de l'ordonnance du 15 juillet 1915 et du décret du 17 mai 1952. Essayons d'en savoir davantage sur leur contenu.

13.1 Le nom de l'immatriculé, selon le Code civil de 1908

Le législateur du Congo belge préconise, dans le Code civil, le même système de dénomination de l'immatriculé qu'à l'époque de l'E.I.C. Il l'exprime au travers des dispositions sur les actes de l'état civil, sur la possibilité pour le candidat d'acquérir un nom nouveau ainsi que sur l'inscription dans le registre, le bulletin et l'acte d'immatriculation.

Concernant l'inscription en qualité d'immatriculé, le Code civil stipule qu'il est loisible au candidat indigène d'adopter un nom nouveau, destiné à le désigner dans ses relations avec les Européens. Ce fait conforte nos soupçons du mépris de l'autorité envers le nom ancestral. Celui-ci ne devrait pas être utilisé en milieu « civilisé ». Car, affirmer que le nom nouveau lui sera utile pour ses interactions avec les non-indigènes, c'est ne pas admettre l'usage du nom précolonial par les « civilisés ». Le décret recommande la structure à trois éléments et le schéma *nom + prénoms + surnom indigène*. Lorsqu'il est question de la dénomination des

parents, du conjoint et des enfants du candidat dans la structure proposée, le schéma est en général *nom et prénoms*.

A. Le nom de l'immatriculé dans les actes ordinaires de l'état civil

Le législateur intègre tels quels, dans le Code civil congolais, les articles relatifs aux actes ordinaires de l'état civil (naissance, mariage et décès) qui étaient en vigueur au sein de l'E.I.C. Le système de dénomination y adopté se résume en ceci (Louwers O. et Grenade I., 1923 : 263-265) :

- dans l'acte de naissance : les *prénoms* donnés au nouveau-né et les *nom, prénoms et surnom* de ses père et mère ;
- dans l'acte de mariage : les *nom, prénoms et surnom* des époux ainsi que les *prénoms, nom ou surnom* de leurs parents et des témoins ;
- dans l'acte de décès : les *prénoms, nom et surnom* du défunt, de même que les *prénoms, nom ou surnom* de ses père et mère et du conjoint.

Les prescriptions légales exigent, par ailleurs, que les noms et prénoms de tous ceux qui sont dénommés dans tous les actes de l'état civil soient écrits de manière aussi complète que possible, exacte et avec une orthographe correcte ; tous les prénoms doivent être cités dans l'ordre où ils existent déjà dans les documents officiels (ministère des Colonies, 1928 : 1). C'est ce qui apparaît dans l'extrait d'acte de naissance ci-dessous (à défaut d'un acte pour un Ding), émis dans la province de l'Équateur au bénéfice d'une fillette indigène, née de père italien (originaire de Rome) et de mère autochtone non immatriculée :

« L'an mil neuf cent quatorze (...), devant nous Verhulst Robert Amelie Alfred, Officier de l'état civil à Boende, a comparu le nommé Cartasegna Fausto, âgé de trente-neuf ans, lieutenant de la force publique, lequel a déclaré en présence de Grégoire Germain François... et de Friart Robert Marius Napoléon..., que le septième jour du mois de mars mil neuf cent quatorze, EST NÉE à Boende de lui déclarant..., domicilié à Rome, et de Boyoro Bolumbu, âgée de vingt ans, sans profession, domiciliée à Boende, une enfant de sexe féminin, à laquelle il a été donné les prénoms de Elisabetta, Francesca, Antoinetta. Le nommé Cartasegna, Fausto, âgé de trente-neuf ans, nous a déclaré vouloir reconnaître ledit enfant pour son enfant naturel. En foi de quoi nous avons dressé le présent acte et, après que connaissance en a été donnée aux comparants, nous l'avons signé avec eux.

Signature du déclarant et des témoins ; l'officier de l'état civil (signature). »

La continuité de l'ère E.I.C. est également attestée dans l'ordonnance du 15 juillet 1915, portant sur l'immatriculation des enfants mulâtres (métis) naturels. Cet acte du gouverneur général a, en effet, pour contenu relatif au nom (Louwers O. et Grenade I., 1923 : 874) :

« Seront immatriculés d'office aux registres de la population indigène civilisée, les enfants mulâtres naturels non reconnus (par leur père européen) qui n'ont pas encore fait l'objet d'un acte de l'état civil. Chaque immatriculation donnera lieu à l'inscription sur le registre : 1. Des prénoms de l'enfant et éventuellement de son surnom indigène... ; 5. Des nom, prénoms, surnoms... de la mère. »

Le *nom*, les *prénoms* et le *surnom indigène* sont, une fois de plus, les trois éléments du nom recommandés.

Dans l'ensemble, l'immatriculation propose donc au candidat, en matière d'actes de l'état civil, une structure du nom à l'européenne (la « tria nomina ») et qui admet, tout de même, des éléments issus du répertoire précolonial.

B. La question du nom de famille

Au fur et à mesure que les années s'écoulaient, on réalise que le régime de l'immatriculation des Congolais « évolués », héritage de l'E.I.C., sombre dans l'indifférence et appelle une refonte (le nombre restreint d'actes législatifs émis à ce propos en dit long). Les préparatifs de la réforme sont confiés, dès 1946, à une commission dirigée par le juriste Antoine Sohier. Dans cette optique, des débats sont organisés en vue, entre autres, d'apporter des clarifications sur la dénomination des « évolués » candidats à l'immatriculation ; le nom de famille qu'ils devront porter est également au menu. Ce n'est, donc, que plus de cinquante ans après le début de la colonisation et quinze ans avant la fin de cette dernière que l'autorité européenne commence à accorder un intérêt réel à cette question, et uniquement pour cette catégorie d'indigènes !

Des intellectuels coloniaux vont alors s'affronter sur cette thématique de nom de famille, chacun puisant surtout dans son expérience de terrain les arguments qui fondent sa position. L'administrateur territorial J. E. Grootaert, en poste chez les Luba du Kasai, est l'un des acteurs. Nous nous intéressons sciemment à ses interventions, vu la richesse de leurs renseignements et les possibilités d'analyse qu'elles offrent.

Grootaert propose, avant tout, que le nom du clan de l'autochtone soit institué officiellement comme nom de famille. Car, d'après lui, l'indigène le porte déjà silencieusement comme tel. Son argumentation a le mérite de nous renseigner aussi sur la vision des coloniaux de l'époque, en la matière ; c'est pourquoi nous jugeons utile d'en reproduire cet extrait (Grootaert J. E., 1947 : 35-36) :

« Dans leur conception et leur droit, les indigènes tiennent constamment compte de l'affiliation de chacun à un clan. (...) Comme nous le savons, le clan est la base de la société de droit public indigène. (...) Les clans ont chacun un nom propre (p. ex. Tshiamala, Kalambayi, etc.). En dépit de cette extrême importance de la famille "sensu lato" dans leur vie et dans leur

société, les indigènes n'ont pas l'habitude de s'appeler du nom de leur famille. Ils n'y pensent même pas, tellement la chose est évidente. (...) Lorsqu'un jour nous posions à un évolué la question s'il avait un nom de famille, il répondit que non, mais qu'il était de la famille X... Il n'avait pas de nom de famille, mais le nom de sa famille était X ! La famille "sensu lato" étant chez les indigènes le clan, le nom de famille n'est-il pas alors le nom du clan ? »

Grootaert fait, à notre avis, un amalgame entre « nom de famille » et « nom du clan d'appartenance ». Certes, dans certains groupes ethniques du Congo belge, on peut porter le nom de son clan. Mais ce nom n'est que très rarement identique au nom du clan lui-même ; car il est toujours précédé ou suivi d'une particule qui souligne l'idée d'appartenance sociale : « La personne concernée appartient, est liée ou est membre du clan cité. » Ainsi, *Mwéné Tshiamala*, chez les Luba, signifie « un membre du clan Tshiamala » et *Bena Kalambaie* « les gens du clan Kalambaie » (Capelle E., 1947 : 923) ; *Mwena* et *Bena* sont les particules en question. De même, chez les Ding, *Munsimpum* (ou simplement *Mumpum*) équivaut à « une personne du clan Mpum » ; la particule évoquée est ici *Munsi* (ou seulement *Mu*) et le nom du clan *Mpum*. Si l'on rencontre, chez les Ding, un individu nommé carrément *Mpum*, il ne faut pas d'emblée penser à *Mpum* en tant que clan ; car il existe aussi (et souvent) *Mpum* comme village et ce nom personnel pourrait alors avoir été donné comme nom circonstanciel (parce que le nommé est né à *Mpum* ou grâce à une thérapie reçue au village *Mpum*, par exemple). Les exemples de ce genre abondent dans maintes ethnies congolaises où la conscience d'appartenance clanique est forte.

Ce qui nous paraît encore intéressant dans l'argumentation de Grootaert, c'est la manière dont il essaie de construire le nom de famille de l'indigène : sur le modèle européen, tout en puisant dans le patrimoine anthroponymique autochtone. Celui-ci devient dès lors objet d'observation attentive, ce qui peut déboucher sur un effort de compréhension du résident indigène et de sa pratique taxonomique.

Et si l'on devait appliquer le modèle Grootaert à un candidat ding ? Nous sommes d'avis que ce modèle n'est concevable, sans heurt majeur, que dans les ethnies à filiation patrilinéaire (comme chez les Luba), où l'individu appartient d'office au même clan que son père. Dans ce cas, les enfants de Monsieur X, par exemple, qui est du clan *Tshiamala*, appartiennent eux aussi à ce clan *Tshiamala*. Si ce monsieur choisit comme nom de famille *Tshiamala* et qu'il le transmet à ses enfants, ces derniers auront donc pour nom de famille *Tshiamala*, le nom de leur propre clan ; cela va sans dire.

Dans les groupes ethniques régis par la filiation de type matrilineaire, comme celui des Ding (l'individu appartient d'office au même clan que sa mère), par contre, le modèle Grootaert provoquerait un véritable « couac » entre le « nom du

clan » et le nom héréditaire. En effet, si Monsieur X est Ding et qu'il transmet son nom de famille (ou nom de son clan) *Tshiamala* à ses enfants, ces derniers porteront alors comme nom de famille *Tshiamala*, qui est le nom du clan de leur père et non pas le nom de leur propre clan (qui est le clan de leur mère). Par la suite, ces enfants pourraient avoir sans cesse l'impression d'avoir usurpé le nom d'autrui et de porter une fausse identité nominative, étant donné que leur nom de famille hérité (du père) ne correspond pas du tout au nom de leur propre clan d'appartenance (celui de leur mère). Cet antagonisme pourrait même entraîner, à la longue, des problèmes psychologiques chez les enfants concernés.

Pour rendre son modèle applicable à l'ensemble des ethnies du Congo belge, Grootaert aurait dû, au préalable, prendre en compte la diversité des systèmes de filiation clanique pratiqués par les indigènes. Il pourrait ensuite arriver à la juste conclusion que dans la filiation patrilinéaire (majoritaire au Congo), c'est le « nom du clan » du père qui sera transmis aux enfants, tandis que dans la filiation de type matrilinéaire, c'est celui du clan de la mère qui conviendrait. Mais cela compliquerait davantage l'ajustement des deux systèmes au modèle européen de référence ; sans oublier non plus l'épineux cas des conjoints indigènes appartenant à deux systèmes de filiation différents (entre un Ding et une Luba, par exemple). C'est peut-être pour cette raison aussi (difficulté d'uniformisation) que le système de nom de famille est demeuré aléatoire au Congo, jusqu'à ce jour : il n'est ni imposé ni disqualifié.

L'administrateur souhaite, par ailleurs, que le « nom du clan » de l'indigène soit institué comme nom de famille aussi bien dans l'écrit que dans le parler (que l'on interpelle l'indigène par son *nom du clan*), comme en Europe (Grootaert J. E., 1947 : 36) :

« L'habitude d'appeler les gens par le nom de leur famille n'est pas tellement ancienne, chez nous. Il existe encore des pays civilisés où l'usage du nom de famille n'est pas habituel. L'habitude de s'appeler par le nom de sa famille n'est-elle pas une de ces institutions qu'il convient d'introduire chez les indigènes...? Nous pensons que oui. (...) Nous croyons qu'il convient que nous prenions l'habitude de désigner les indigènes par le nom de leur famille ou clan sur les fiches de recensement, livrets d'identité, livrets militaires, contrats, etc. et d'inviter les indigènes à prendre cette habitude. Nous pourrions demander la collaboration des évolués. N'est-ce pas une véritable marque d'évolué de porter, comme les Européens, le nom de sa famille ? »

Grootaert situe le sujet en discussion dans une perspective évolutionniste ; c'est compréhensible, en plein contexte colonial. L'une des solutions qu'il propose s'est pourtant implantée dans la culture de l'élite congolaise (chez les « évolués ») adepte de la structure *nom, prénoms* et cette élite l'a peu à peu introduite dans le reste de la société indigène : dans les rapports interpersonnels

en milieux marqués par la civilisation européenne (au bureau, à l'école, sur le chantier...), le nom de famille (disons mieux, le nom faisant office de nom de famille) s'est imposé dans le système d'interpellation. Mais il n'a pas éclipsé, du coup, le statut usuel du nom individuel précolonial, voire celui du prénom chrétien à la mode (pour sa sonorité, le prestige de ceux qui le portent, etc.), même parmi les non convertis.

En bref, comme dans toute situation de rencontre de cultures, c'est la cohabitation entre l'endogène et l'exogène ou entre l'ancien et le nouveau qui survient avant l'émergence éventuelle d'un système hybride, voire avant la prévalence d'un laisser-faire comme celui constaté au Congo, de nos jours où nombre de villageois ne sentent pas la nécessité d'ajouter à leur nom précolonial des « éléments superflus comme les prénoms » (tant qu'ils ne sont pas en contact régulier avec les institutions de type européen telles que les administrations, les Églises, l'école, etc.).

Comment se présente, enfin, la structure du nom complet préconisée par Grootaert, pour le futur immatriculé ? Pour y répondre, allons jusqu'au bout de sa démonstration (Grootaert J. E., 1947 : 36) :

« Chez les indigènes, l'adoption est le pacte de client ou "naturalisation" et l'achat en esclavage. Les clients et les esclaves portent donc comme nom de famille le nom du clan auquel ils appartiennent (nom adoptif) en plus du nom de leur famille d'origine. Il en est de même des femmes mariées. À la naissance et à d'autres occasions, les indigènes reçoivent un nom individuel. Ces noms sont les prénoms païens. Au baptême, on reçoit un nom chrétien : c'est le prénom chrétien. Le nom complet des indigènes se compose donc du nom de leur clan (le nom de leur famille), du prénom ou des prénoms païens, du nom ou des prénoms chrétiens. N'est-ce pas là un mélange harmonieux du nouveau et de l'ancien ? Le nom de famille de chaque indigène est donc le nom de son clan. »

Le nom de famille de chaque indigène congolais n'est pas partout le nom de son clan, comme semble le penser ce fonctionnaire ; nous l'avons déjà démontré. N'empêche que dans la « construction » de la structure du nom de l'immatriculé, Grootaert prône un mélange de l'endogène avec l'exogène. Pour ce faire, il s'appuie sur un exemple qui met en évidence « l'harmonieux mélange » souhaité (Grootaert J. E., 1947 : 36) :

« (...) L'indigène X, actuellement désigné comme Kabunda Emmanuel, du clan Tshiamala (de la tribu des Baluba) :

Kabunda est son prénom païen,
Emmanuel, son prénom chrétien,

Tshiamala, son nom de clan ou nom de famille.

Il convient donc de l'appeler : Tshiamala Kabunda Emmanuel. »

Nom de famille, prénoms païens et prénoms chrétiens : voilà la structure que Grootaert dit avoir repérée chez les indigènes, dans les années 1940, et qu'il pense convenir à tous les Congolais immatriculés. Elle correspond, en fait, à *Nom (indigène ou européen), surnom indigène et prénoms chrétiens*, qui figure déjà dans le certificat d'identité des indigènes (immatriculés et ordinaires) et qui sera reproduite telle quelle en 1953 dans la « carte d'identité inaltérable ».

Tout ce qui vient d'être exposé se situe au niveau de la réflexion de Grootaert. Si ce système est adopté, il pourra trouver son champ d'application concrète dans la réforme du système d'immatriculation, tant attendue par les « évolués ».

13.2 Le nom de l'indigène dans l'immatriculation réformée de 1952

Malgré les quelques efforts consentis par l'autorité coloniale, l'institution de l'immatriculation, sur laquelle repose la promotion de l'anthroponymie des « évolués » (et des *ordinaires* aussi, indirectement), perd continuellement de sa vigueur. D'aucuns attribuent cette déperdition à une mauvaise application du système hérité de l'E.I.C. ; A. Sohier les rejoint lorsqu'il affirme (1949 : 844) :

« (...) Si le principe adopté par lui (l'E.I.C.) était inattaquable, dans l'application il a commis une grave méprise. Par excès d'optimisme, il a adopté comme critère de civilisation des éléments sans signification réelle ; il a admis au régime européen des Noirs qui n'étaient pas encore des civilisés (...). Bien plus, on devait immatriculer d'office les soldats, les orphelins, les mulâtres et encore tous les travailleurs se trouvant depuis deux ans au service d'un établissement européen. (...) Au civil même, l'immatriculation est pratiquement tombée en désuétude. »

Une réforme en profondeur du système est alors engagée. Le décret royal du 17 mai 1952 la réalise, en se bornant à modifier quelques articles du Code civil relatifs à l'immatriculation. La nouvelle immatriculation est bel et bien un droit civil et elle n'est accessible qu'aux Congolais « évolués » et majeurs des deux sexes (dès 21 ans). Elle attribue une compétence élargie au pouvoir judiciaire, instance de démarrage de la procédure. Elle s'obtient après une rigoureuse enquête et elle est octroyée avec une extrême circonspection ; une fois octroyée, elle s'étend d'office à l'épouse et aux enfants mineurs du bénéficiaire.

En matière de nom, nous retiendrons, comme faits remarquables, l'aspect structurel et le maintien du droit pour le candidat d'acquiescer un nom nouveau pour ses relations avec d'autres civilisés. Par ailleurs, la requête que le postulant, âgé d'au moins 21 ans, introduit auprès du président du tribunal de première instance de sa circonscription comporte un certain nombre de documents, dans lesquels figure obligatoirement son nom complet : un extrait d'acte de naissance

pour chaque membre de sa famille concerné, un certificat de naissance, une attestation de monogamie, une attestation du consentement de l'épouse, des certificats de travail et des copies de diplômes.

A. La structure du nom du nouvel immatriculé

Le bulletin ou fiche d'immatriculation prévu (voir l'annexe XXII, page 496) fait apparaître pour le candidat indigène la structure *nom, prénoms et surnom* d'antan ; pour ses père et mère, c'est *nom et prénoms* comme auparavant. Dans le modèle de l'attestation d'immatriculation fourni par l'ordonnance N° 21/336 du 4 octobre 1952, qui organise la mise en exécution du décret du 17 mai 1952, nous trouvons : *nom, prénoms* du bénéficiaire et de son conjoint, ainsi que *nom* du père et de la mère et *noms* des enfants. Le décret ne prévoit pas, en toute clarté, la tenue à jour d'un registre spécial des immatriculés ; mais certains responsables de l'état civil prennent des initiatives personnelles pour pallier cette lacune (Gilot P., 1957 : 224).

Dans les actes de l'état civil concernant l'immatriculé, le décret du 17 mai 1952 présente des situations variées quant aux noms des personnes concernées. En voici une pour l'acte de naissance :

- le *prénom* de l'enfant : l'acte doit énoncer *les prénoms* qui lui sont donnés ; ceux-ci sont portés à la connaissance de l'officier par les déclarants (mais ce choix revient au père) et ils ne peuvent consister ni en un nom des choses abstraites ou inanimées ni en des surnoms, voire des noms de famille appartenant à l'histoire contemporaine ou à des personnes encore vivantes (Sohier A., 1956 : 154) ;
- le *nom patronymique* : le Code civil ne parle pas du nom de famille car, selon la loi, il résulte de la filiation. Il prescrit, dans l'article 31, d'indiquer le *nom, les prénoms* et le *surnom* des père et mère des enfants légitimes. Si ces parents sont conjoints (mariés), l'enfant porte de droit le nom patronymique de son père (Sohier A., 1956 : 154) ;
- le *nom de l'enfant naturel* : la loi accorde à pareil enfant le droit de porter le nom de celui de ses parents qui l'a reconnu ; en cas de reconnaissance par les deux parents, le nom du père prévaut ;
- le *nom de l'enfant adopté* : l'adopté porte le nom de l'adoptant, mais accolé, en seconde position, à son nom de naissance. S'il est adopté par les deux époux, le nom du mari l'emporte ; s'il l'est par une veuve ou une femme mariée (sans l'être par le mari), le nom de l'adoptante prévaut.

L'*acte de décès* pour les immatriculés comporte l'énoncé des *prénoms, nom et surnom* du défunt, ainsi que, si possible, les *prénoms, nom ou surnom* de ses père et mère et du conjoint. Dans l'*acte de mariage* figurent les *nom, prénoms et*

surnom des époux, ainsi que les *prénoms*, *nom ou surnom* de leurs parents et des témoins.

Dans l'ensemble, c'est donc la structure « *tria nomina* » (*nom, prénoms, et/ou surnom*) qui est toujours préférée ; cependant, l'ordre de ses éléments semble encore fluctuant.

Mais, dans le cadre des mesures d'application ultérieure de ce décret de 1952, le schéma classique *nom + prénoms + surnoms* préconisé dans le Code civil est carrément substitué par *nom + surnom + prénoms*. Il y a donc une permutation de position entre les éléments « prénoms » et « surnoms ». Ainsi, lorsqu'en 1953 l'administration introduit de façon sélective la « carte d'identité inaltérable » et accessible tant à des immatriculés qu'à des indigènes ordinaires, la structure est encore la « *tria nomina* » et l'ordre des éléments y est devenu *nom + surnom + prénoms* (comme l'envisageait Grootaert ; cependant, le « nom » n'est pas forcément celui du clan).

Enfin, à la suite de l'ordonnance du 29 mai 1958, la « *tria nomina* » des actes de l'état civil sera substituée par *nom, prénoms*. Cette dernière structure s'imposera alors à tous les Congolais, jusqu'au-delà de l'indépendance.

Nous remarquons ici que le prénom est poussé hors du noyau central de la dénomination ; ce qui ressemble à un « étiolement » de son importance dans l'identité individuelle du nommé. Dans la dernière proposition de Grootaert mentionnée précédemment, nous avons d'ailleurs vu que le prénom, jusque là intercalé entre le nom et les surnoms indigènes, se trouvait relégué à la fin de la structure. « Meilleure reconnaissance du nom africain dans son ensemble », comme l'interprète Pauwels J. (1983 : 40), et méconnaissance du prénom d'origine européenne, serions-nous tentés de renchérir.

B. L'adoption d'un nom à l'européenne

L'article 38 du décret du 17 mai 1952, modifiant les articles 6 et 34 du Code civil, insiste sur le droit du requérant d'adopter légalement un nom nouveau, en cas de besoin et lorsque rien ne s'y oppose. Dès lors, la décision qui autorise l'immatriculation statue sur le changement éventuel de nom du requérant, changement que ce dernier aura sollicité par écrit. Ici, apparaît encore le rôle du pouvoir judiciaire dans le processus de dénomination de l'immatriculé.

Au niveau de la jurisprudence, on autorise le postulant à s'immatriculer sous le prénom de son bienfaiteur européen, sous un surnom européen reçu de ses collègues de service, sous le nom de notoriété publique de son père, etc. (Mulumba Katchy, 1979 : 256). Cependant, en réalité, très peu de Congolais mettent à profit cette autorisation ; la plupart conservent leur nom précolonial au titre de nom principal et transmissible. Efforçons-nous d'en savoir davantage.

1. Ceux qui ont choisi un nom nouveau

Dans les « Avis au public » relatifs aux demandes d'immatriculation, se trouvent des cas, peu nombreux certes, de Congolais qui ont opté pour un nom nouveau. En voici un exemple, daté de 1953 et fourni par le parquet de première instance de Léopoldville (1953b : 118) :

« Il est porté à la connaissance du public que Monsieur le Procureur du Roi de la Province de Léopoldville procède à l'enquête d'idonéité [d'aptitude] des impétrants au sujet de la demande d'immatriculation faite par Messieurs :

YANGA Albert-Thomas, fils de Doluvwalu Kunku Albert et de Zongo Marie, né à Léopoldville le 26 mai 1926, hors chefferie, Ville de Léopoldville, district du Moyen-Congo, marié à KALONDA Marie, sténodactylo à la, résidant à Léopoldville, rue Luapula N° 120, qui désire porter le nouveau nom de **Albert Young VAN THOMSON**. Léopoldville, le 19 janvier 1953. (Signé) G. Lafontaine... »

Le candidat a ainsi européanisé son nom complet en muant *Yanga* en *Young* et *Thomas* en *Van Thomson*. Son père aussi portait un nom européen altéré : *Doluvwalu*, du portugais *Dom Alvares*. L'inversion de l'ordre des éléments du nom complet est aussi significative du changement de statut : en tant que non immatriculé, l'élément indigène se plaçait au début de la structure ; une fois le candidat immatriculé, son prénom européen occupera désormais ce vestibule.

Nous pouvons ajouter dans cette catégorie : *TSHIMANGA Paul* qui désire porter le nouveau nom de *PONJI Paul Jules* (parquet de première instance de Léopoldville, 1953b : 118), puis *BUKAKA Rose Joseph* qui souhaite se nommer *LUBACKI Rose Joseph* (parquet de première instance de Léopoldville, 1953a : 29) et *MBUNGU* qui demande à s'appeler désormais *MABENGOMBUNGU de Niolo* (*Journal des Tribunaux d'Outre-Mer*, 1955 : 32). Nous n'oublierons pas ceux qui ont effectivement adopté un nom à l'européenne, par exemple (Mutamba M. K. M.-J., 1998 : 72) :

Anciens appellatifs

Kasongo
Kasa Léon (du village Kimoko)
Likwangula Jean-Pierre Baudouin
Lukusa
Mutombo
N'kanu Pierre
Sapu

Nouveaux appellatifs

Cassongault
Léon de Cassa de Kimoko
Jean-Pierre Baudouin Dericoyard
De Luxe
Mouton
Pierre Canon
Sapin

Comme nous venons de le constater, l'adoption d'un nom nouveau constitue, parfois, une propice occasion de laisser libre cours à toutes sortes de fantaisies. C'est ce qui est aussi arrivé, lorsqu'en 1972 le gouvernement congolais a obligé les Congolais à remplacer leur prénom à consonance phonétique étrangère par un autre nom du terroir : certains Ding ont substitué *Dekadieu* à *Dieudonné* et *Seminer* à *Nsemin* ; d'autres ont francisé leur nom ding authentique *Maloso*, qui est alors devenu *Loris* (prénom français, prisé surtout dans les Bouches-du-Rhône en 2006).

2. *Ceux qui ont renoncé à un nom nouveau*

Nous présentons ici le cas du héros national Patrice Lumumba, à défaut de celui d'un Ding. Immatriculé à Stanleyville (ou Kisangani) le 5 février 1951, il introduit une demande auprès du tribunal de première instance de cette ville, afin d'obtenir la confirmation de son statut d'immatriculé, comme l'exige le nouveau décret du 17 mai 1952. Mais sa demande est rejetée. Il fait appel de la triste décision auprès de la cour d'appel de Léopoldville et il obtient gain de cause en 1954. Voici le texte intégral de l'arrêt confirmant sa qualité d'immatriculé de Lumumba, qui a en même temps renoncé à tout nouveau nom. Nous retiendrons néanmoins que, lors de sa demande d'immatriculation de 1951, Lumumba avait indiqué qu'il souhaitait accoler le nom européenisé *Mumbard* (pour ses relations avec les « civilisés ») à son nom de famille Lumumba ; alors, il devrait désormais s'appeler *Patrice Lumumba Mumbard*.

« Léopoldville, 5 août 1954

Siég. : MM. MICHEZ, prés. ; RAË et BECKERS, cons.
Min. publ. : M. LEDUC Plaid. : Me BALLECEER.
(Lumumba)

IMMATRICULATION. - Conditions.

L'immatriculation doit être accordée à celui qui révèle un état de civilisation permettant de le considérer comme apte à jouir des droits et à remplir les obligations qui découlent du Code civil, sans qu'il soit exigé qu'il ait complètement assimilé la civilisation occidentale.

Attendu que l'appelant poursuit la réformation de la décision par laquelle le Tribunal de première instance de Stanleyville a rejeté la demande introduite par lui aux fins de se voir confirmer la qualité d'immatriculé, conformément aux dispositions de l'article 6 du décret du 17 mai 1952 ;

Attendu que le requérant produit les documents prescrits par l'article 38 du Code civil, Livre I, tel qu'il résulte du décret précité ;

Attendu qu'il résulte des éléments produits aux débats que Lumumba, Patrice, est depuis dix ans au service de la Colonie, en qualité de commis des Postes, obtenant l'appréciation signalétique "Élite" ; qu'à côté de ses occupations professionnelles, il a une activité sociale et intellectuelle soutenue, en s'occupant de groupements autochtones et en publiant des articles dans trois périodiques ; que marié et père de famille, le requérant a organisé son existence sur le plan de la législation écrite qui lui semblait devoir régir sa situation familiale et patrimoniale d'une manière plus conforme à ses aspirations que les règles coutumières ;

Qu'il se déduit de ces éléments que le requérant peut être considéré comme apte à jouir des droits et à remplir les obligations qui découlent du Code civil dont il est manifestement à même de comprendre la portée ;

Que les conditions légales étant réunies, il y a lieu de dire la requête fondée, sans rechercher, au surplus, si le requérant a complètement assimilé la civilisation occidentale ;

Attendu que, dans une note signée par lui et jointe au dossier, le requérant a déclaré renoncer à tout nouveau nom ;

Par ces motifs :

LA COUR,

Statuant en présence du représentant du requérant ;

Oùï M. le substitut du procureur général Pierre Leduc en son avis contraire ;

Reçoit l'appel ; le déclare fondé ;

Met à néant la décision entreprise ; statuant à nouveau confirme la qualité d'immatriculé de Lumumba Patrice, né à Chalui (territoire de Katako-Kombe), le 2 juillet 1925, fils de Tolonga, François et de Amatu, Julienne, marié à Opangu, Pauline, commis de 2e classe au Service des Postes, résidant à Stanleyville, immatriculé à Stanleyville, le 5 février 1951 ;

Dit que la confirmation de l'immatriculation de Lumumba, Patrice, entraîne celle de son épouse Opangu, Pauline, née à Wembo-Niama (territoire Katako-Kornbe) en 1929, fille de Disashi et de Kubu, sans profession, résidant à Stanleyville, et de ses enfants mineurs Lumumba, François, Hemeri, né à Stanleyville, le 20 septembre 1951, Lumumba, Patrice, Pierre, Clément, né à Stanleyville, le 18 septembre 1952 ;

Met à charge du requérant les frais de l'instance d'appel taxés à la somme de 1'280 fr. »

(Source : Journal des Tribunaux d'Outre-Mer, 6e année, N° 56, 15 février 1955, p. 22)

Le candidat à l'immatriculation n'était pas convié à motiver sa décision de prendre ou pas un nom nouveau. Nous ne saurons donc jamais pourquoi Yanga l'a fait volontiers et pourquoi Lumumba, par contre, y a renoncé alors qu'il s'est quand même battu pour acquérir et conserver le statut d'immatriculé proposé par le colonisateur, avec qui il n'était pas souvent d'accord. Volonté de symbiose de sa part ou bien désir d'exploitation de la dénomination à des fins politiques ? Lorsque le 15 février 1972, dans le cadre de sa politique d'authenticité⁶⁷, le gouvernement congolais a banni le port de prénoms « aux consonances étrangères » pour tous les Zaïrois, des réactions de tout genre se sont manifestées à travers le pays. Certains ont trouvé des subterfuges pour assurer la survivance de leurs prénoms au quotidien (par recours à des abréviations, à des *petits noms* intimes, à des prénoms musulmans, à des noms de saints d'Afrique, etc.) (Boshab E., 1999 : 52 ; Ndaywel è Nziem I., 1998b : 104).

D'autres, bravant l'interdit, ont fait de leurs prénoms une arme politique : en les brandissant à l'oral et à l'écrit, ils affichaient leur rejet du régime en place et de son idéologie. Nous sommes portés à croire qu'en conservant son nom indigène, Lumumba oblige les « civilisés » avec lesquels il collabore à faire usage de ce « nom sauvage » malgré eux, ce qui constitue une façon de contester la politique officielle de « deux poids et deux mesures » décrétée en matière d'identification par le nom : les indigènes immatriculés peuvent se nommer comme les Blancs, mais l'usage des noms indigènes n'est pas recommandé dans les relations entre les indigènes immatriculés et les Blancs.

Nous avons, par ailleurs, remarqué que dans tous les « Avis au public », le nom principal indigène est toujours écrit en lettres capitales et placé avant les prénoms : lisibilité et valorisation garanties, à notre avis ! Mais ce n'est là que le résultat d'une pratique devenue courante, de manière informelle. Car, excepté la possibilité de prendre un nom nouveau, l'État ne consacre rien comme réglementation en matière de nom, dans le cadre de la nouvelle immatriculation des indigènes. De même, le Code civil de 1895 fait allusion au nom sans toutefois lui consacrer la moindre réglementation. Autant admettre que la situation existante ne gêne pas outre mesure les autorités coloniales.

En parcourant les extraits d'acte d'immatriculation émis par divers officiers de l'état civil, il ressort que les enfants au bénéfice du statut d'immatriculé, *via* leur parent, prennent automatiquement comme nom de famille le nom de leur père (donc option d'office pour la patronymie) et que l'épouse immatriculée de la même manière conserve son nom personnel (ou nom de jeune fille, selon l'expression consacrée en Europe). Ces usages sont d'ailleurs adoptés avant

⁶⁷ Lire à ce propos : 1) Boshab E., « L'authenticité "zaïroise" et l'interdiction de porter des noms aux consonances étrangères ». In : *Revue de droit africain*, (Bruxelles) 9, 1999, p. 35-57. 2) Ndaywel è Nziem I., « De l'authenticité à la libération : se prénommer en République démocratique du Congo ». In : *Politique africaine* (Paris) 72, 1998, p. 98-109.

l'immatriculation proprement dite (acquisition de l'acte), notamment dans les extraits d'acte de naissance exigés au moment de l'introduction de la requête ou, à défaut, dans les actes de notoriété du requérant lui-même, de son épouse et de chacun de ses enfants concernés (Sohier A., 1956 : 95).

13.3 L'impact de l'immatriculation sur la dénomination des Ding

De l'ancien régime d'immatriculation (1908-1952), nous retiendrons que, dans son rapport d'inspection du 7 février 1933, le commissaire de district adjoint Mertens L. signale que le tout premier acte de naissance du territoire d'Idiofa (pour les non-indigènes et les immatriculés) a été dressé en 1914 et le dernier (le 27e) en octobre 1932. Il ajoute, à propos de l'immatriculation des indigènes sur ce territoire où vivent les Ding (Mertens L., 1933 : 12) :

« Les inscriptions au registre de la population indigène immatriculée ont été perdues de vue. Le clerc du territoire lui-même n'a pas été inscrit. La dernière inscription date d'avril 1931. Aucun mulâtre n'y est inscrit. L'A.T. [*Administrateur territorial*] fait remarquer qu'aucun mulâtre n'est connu sur le territoire. »

Le registre auquel le commissaire de district fait allusion reste introuvable. Le clerc immatriculé n'est certainement pas un Ding, car les Ding ne sont pas encore des « évolués » et dignes de la confiance du colonisateur, à cette époque.

Quatre ans plus tard, Vandevenne, le commissaire de district du Kwango, adresse la remarque suivante à l'administrateur territorial, dans son rapport d'inspection du territoire d'Idiofa, daté de décembre 1937 (Vandevenne, 1937 : 6) : « La date d'immatriculation des indigènes inscrits sous les numéros 250 à 255 semble être 5/11/37 et non 5/11/36, puisque le 249 est inscrit le 25/9/37. » Il existe donc, sur le territoire d'Idiofa, au moins 6 indigènes inscrits pour l'immatriculation en 1937 et au moins 249 inscrits depuis 1913, semble dévoiler cette citation. Le registre d'immatriculation des indigènes en question a également disparu⁶⁸. Dès lors, il nous est impossible de savoir si des Ding figuraient parmi ces inscrits, sur lesquels le rapport ne donne d'ailleurs aucun renseignement supplémentaire (il en donne pourtant sur les non-indigènes immatriculés sur le territoire).

⁶⁸ En 1933, le commissaire du district du Kwango, Monsieur Mertens, remarquait ceci concernant la documentation du service des affaires indigènes à Idiofa : aucun rapport antérieur à 1933 dans les archives du territoire, la dernière inspection a eu lieu en 1928, « aucun rapport de sortie de charge établi par un administrateur ayant quitté le territoire, deux registres de rapport politique, modèle B (octobre 1913-décembre 1916 et dès 1917 en cours), bien tenus mais incomplets, un registre modèle P commencé en 1914, mais ne contenant aucun renseignement statistique par chefferie ou pour l'ensemble du territoire » (Mertens, 1933 : 1). Cet état lacunaire a sans doute perduré jusqu'au-delà de la Seconde Guerre mondiale qui a, elle aussi, affecté l'administration des collectivités indigènes du Congo belge.

Dans le cadre du nouveau régime d'immatriculation (1952-1960), nous signalerons que les Ding remplissant les conditions minimales requises, en vertu du décret du 17 mai 1952, se comptent déjà par dizaines dans les années 1950. Grâce aux écoles tenues par les missionnaires jésuites et oblats, ils se sont formés en grand nombre (surtout après la Deuxième Guerre mondiale) et ils ont trouvé des emplois rémunérés auprès des missionnaires (prêtres, catéchistes, maçons, moniteurs, etc.), des firmes commerciales (gérants, magasiniers, etc.) et de l'État (greffiers, policiers, collecteurs de l'impôt, etc.). Ont-ils postulé ? Nous n'avons pas pu le savoir. Ils se sont peut-être dits « Inutile d'essayer, nous n'y parviendrons pas » ou bien ils ont été découragés d'emblée par l'ampleur des démarches et la circonspection des autorités. Notre interlocuteur, Muke Lembila Jean (1920-2008), nous a d'ailleurs confié ceci, dans son récit de vie recueilli le 12 septembre 1998, à Kinshasa-Masina, à propos de l'immatriculation au pays des Ding :

« Après mon premier cycle d'études (1931-1934) et mon baptême (1934) à Ipamu, je suis allé à l'École normale à Kikwit Sacré-Cœur. Ensuite, je suis devenu instituteur à la mission catholique Mateko, en 1940. Quand les Blancs ont décidé que certains Congolais devaient être reconnus comme immatriculés, j'étais déjà un évolué. Nous qui étions instruits à l'époque, on nous considérait comme des évolués et on nous assimilait même aux Blancs comme les immatriculés ; mais nous n'étions pas réellement des immatriculés, car personne dans notre région n'a obtenu le certificat d'immatriculé. À un moment donné, nous avons appris que notre collègue Super (*de l'ethnie Lori*) avait été désigné par les Blancs comme candidat à l'immatriculation, mais je ne suis pas certain qu'il ait obtenu le statut et le certificat en question. »

En tout cas, dans les limites actuelles de nos connaissances, nous restons persuadés qu'aucun Ding ne figure parmi les 739 chefs de famille ou parmi les 2'527 femmes et enfants indigènes ayant bénéficié du statut d'immatriculés entre 1953 et 1958 (soit seulement 3'266 au total pour cette période) (Mutamba M. K. J.-M., 1998 : 78). Ce maigre chiffre de 3'266 admis prouve, d'ailleurs, que le décret du 17 mai 1952 restreignait davantage l'accès des autochtones au statut d'immatriculé.

Il existe tout de même cette demande d'immatriculation formulée par un voisin immédiat des Ding de la Kamtsha : MIDU Gaston, le Yans originaire de Niadi (contigu à la contrée des Ding de l'Entre-Libungo-Kamtsha). Sa requête est libellée comme ceci, dans un « Avis au public » émis par le parquet de première instance de Léopoldville en novembre 1952 (parquet de première instance de Léopoldville, 1953a : 30) :

« Il est porté à la connaissance du public que Monsieur le Procureur du Roi de la Province de Léopoldville procède à l'enquête d'idonéité des impétrants au sujet de la demande d'immatriculation faite par Messieurs :

MIDU Gaston, fils de Muyembi (en vie) et de Iteba (†), né à Niadi vers 1922, chefferie Bimbindi, territoire de Kikwit, district du Kwango, commis au service de la Colonie (R.C.B.), résidant à Léopoldville, A. 16 rue Inzia (Office des Cités).

(...) Toute personne ayant des objections ou des observations à formuler ou des éclaircissements à donner au sujet de ces demandes, est admise à les faire valoir par écrit ou en se présentant en personne au Parquet de Léopoldville, pendant une période de 2 mois à dater de la présente publication.

Le Procureur du Roi, a. i. G. Lafontaine. Léopoldville, le 29 novembre 1952.

(Signé) G. Lafontaine »

MIDU Gaston, le *Muraby* (= quelqu'un des nôtres) des Ding, a bel et bien obtenu son immatriculation et il est devenu, après l'indépendance, la grande figure politique du pays ding-yans. À l'instar de Patrice Lumumba, il n'a pas substitué son nom yans précolonial par un nom européenisé, à l'occasion de son immatriculation.

En termes de résultats, la rénovation de l'immatriculation ne connaît que peu de succès, comme le prouvent les chiffres mentionnés ci-dessus et comme le fait remarquer Pauwels J. (1983 : 27) : « Il est probable que moins de mille Congolais se firent immatriculer en vue de se faire assimiler ainsi aux Européens. »

En matière d'anthroponymie, l'immatriculation en tant qu'institution censée réaliser l'assimilation de certains Congolais aux non-indigènes au point de vue civil, n'a pas pu ou voulu placer totalement les immatriculés sous l'empire des coutumes anthroponymiques de type européen. Tout au plus a-t-elle suscité une réflexion sur le nom de famille des indigènes et permis à une infime minorité d'euphémiser leur nom. Nous devons y ajouter sa contribution à la fixation de la « tria nomina » et le schéma *nom + prénoms + surnoms*.

L'impact direct de l'immatriculation sur l'anthroponymie des Ding n'a pas été manifeste, dans l'immédiat. Mais il n'empêche que, vu le prestige social des immatriculés, des *évolués* ding ne se sont pas privés du « luxe » d'« usurper » les traits anthroponymiques institués par le phénomène immatriculation. Certains ont parfois euphémisé leur nom pour un usage officieux, sans passer par le procès d'immatriculation. Ainsi, feu notre père Tshiala Fabien, instituteur chez les catholiques depuis le début des années 1950 et *évolué non immatriculé*, s'est-il

déjà donné, avant l'indépendance, le plaisir de s'appeler « Tshiarlin Forbien » dans ses rapports privés ; puis, au début des années 1970, le nom usuel de ses filles au village et au lycée était devenu « Tshiarline », sur son instigation. La féminisation des noms masculins : voilà une nouvelle pratique induite par les agents de l'État et qui contredit les principes de l'anthroponymie ding précoloniale.

Par des voies informelles ou des pratiques « souterraines », nombre de traits de l'anthroponymie européenne, discutés et proposés dans le cadre du processus d'immatriculation, se sont ainsi retrouvés présents dans le système de dénomination des Ding et de bien d'autres Congolais ordinaires. En d'autres termes, les valeurs de l'identité nominative écrite se sont fait coloniser en sourdine par celles de l'oralité, pourtant infériorisée.

CHAPITRE 14 :

LES IMPLICATIONS ANTHROPONYMIQUES DE LA CONSTITUTION DES CIRCONSCRIPTIONS INDIGÈNES

« La colonisation, vue sous l'angle sociologique, a le plus souvent consisté en l'affrontement de deux organisations sociales », disait L.-J. Calvet (2002 : 151) : « celle, locale, qui était agressée, et celle, importée, qui agressait et qui allait s'imposer grâce à l'appareil militaire et administratif du colonisateur. » C'est ce qui est advenu au Congo, où le colonisateur a réitéré la superstructure politique et administrative mise en place par l'État indépendant du Congo, avant d'y apporter, par voie législative, les modifications nécessaires à son adaptation au nouveau contexte.

Certains des actes législatifs promulgués influent directement ou par ricochet sur l'anthroponymie indigène, dans la mesure où leur application offre de propices occasions de toucher aux noms personnels des autochtones. Il s'agit, entre autres, de la législation sous-tendant la constitution des chefferies, des secteurs et des centres extra-coutumiers. Nous cherchons maintenant à savoir par quels paramètres et avec quels exécutants elle est entrée en contact avec l'anthroponymie ding, quels actes concrets ces derniers ont posés et quels effets pertinents ont été engendrés.

14.1 L'incidence anthroponymique de la constitution des chefferies

Nous avons déjà traité de la création des chefferies au pays des Ding, dans le chapitre 2. Nous ajouterons que l'autorité coloniale entend y introduire de multiples innovations, en vue d'accélérer l'amélioration des conditions de vie des populations résidentes. Pour ce faire, elle s'appuie sur le décret du 2 mai 1910 et sur l'ordonnance du 23 août 1910 qui en définit les modalités d'exécution. Cette législation comporte des volets qui atteignent *illico* l'anthroponymie indigène, à savoir : les enquêtes⁶⁹ préalables à la constitution des chefferies (voir les procès-verbaux y afférents dans les annexes XXIX et XXX, pages 500 et 501), le tableau statistique accompagnant chaque rapport d'enquête et l'investiture des chefs indigènes placés à la tête des dites chefferies.

Les enquêtes sont préconisées par le gouverneur général, dans l'ordonnance du 23 août 1910. Leur but est de rechercher les circonscriptions indigènes établies par la coutume ainsi que leurs limites, afin de les ériger en entités administratives

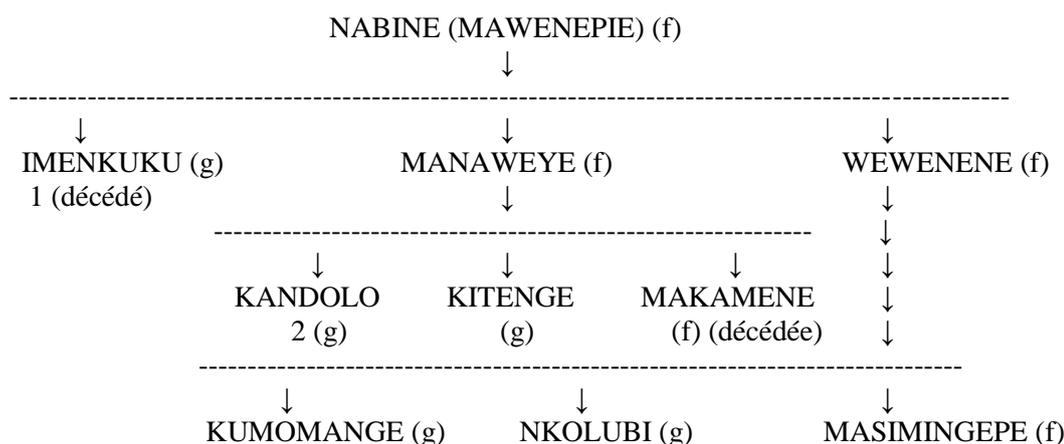
⁶⁹ C'est, en principe, sur la base du rapport d'enquêtes préalablement effectuées par les administrateurs territoriaux et/ou les commissaires de districts, auprès des indigènes concernés, que l'autorité européenne prend la décision de créer effectivement la chefferie.

gérées par les indigènes eux-mêmes mais placées sous la tutelle de l'autorité coloniale. Leur dimension anthroponymique est décelable à trois niveaux, à savoir : dans les *nsim* ou récits historiques des clans déclamés par les personnes subissant l'enquête, dans le tableau statistique accompagnant chaque rapport d'enquête et dans la rubrique « nom et généalogie du chef à investir », contenue dans la structure de présentation du rapport.

A. Les noms ding dans les « nsim » recueillis par les enquêteurs

Les premières chefferies créées au pays des Ding, en vertu du décret du 2 mai 1910, l'ont été en 1921 ; nous en sommes certains. Les enquêtes ethnographiques préalables exigées visent à vérifier l'existence effective des chefferies concernées, les limites de leurs territoires et la légitimité de leurs chefs. À défaut de documents écrits existants, l'enquêteur procède par des entretiens semi-directifs avec des notables attitrés. Afin de démontrer la légitimité de leur pouvoir sur une entité déterminée, ces derniers utilisent les seuls moyens de preuve à leur disposition, notamment les récits historiques hérités des aïeux. Or, ces sources orales sont d'ordinaire truffées de noms et généalogies précoloniaux. En ce sens, les enquêtes participent alors de la vivification du patrimoine anthroponymique précolonial. Elles incitent aussi à un nouvel usage du nom ; car, dans ce contexte de course au pouvoir, le notable questionné ne peut s'empêcher de se servir habilement de ce patrimoine, en vue de conserver son pouvoir ou de profiter de la nouvelle donne politique pour accéder frauduleusement au trône.

Parmi les quelques rapports d'enquêtes qui nous sont parvenus, nous en présentons un comme modèle : celui relatif à la création de la chefferie Badinga Ebialantum (du chef Kandolo), sur le territoire de Kamtsha-Lubue. Rédigé à Ebiale, en 1928, par l'administrateur Viehard (1928 : 1-2), il est le plus ancien de tous et la rubrique « nom et généalogie du chef à reconnaître » y apparaît clairement. Nous en donnons ci-dessous les extraits pertinents, c'est-à-dire ceux renfermant des anthroponymes ding.



Nom du chef à investir : KANDOLO

Clan du chef : ITSHUME

Totem du chef : NGO (léopard)

(...)

Successeur du chef KANDOLO : C'est le nommé KUMONGANGE, fils de la sœur de la mère de Kandolo.

SOUS-CHEFFERIES : plusieurs sous-chefs furent investis par GALABIÈRE. Ils reçurent le droit de porter des anneaux en laiton. En échange, GALABIÈRE leur donnait le droit de percevoir un tribut dans leur village et, en outre, ils recevaient un droit de surveillance sur quelques villages situés à proximité du leur. D'une façon générale, tous ces sous-chefs n'ont que peu d'importance. Voici les noms des sous-chefs et de leurs successeurs :

Sous-chefs	Successeurs	Villages
1. TSHEUME	MANKWA	Lueme
2. GALANTO	GALIEBEBEYE	Pilipili, Makondo I et II, Bantsam
3. MAMPANG	NDIEFU	Itere
4. KUMITSHISHERI	MANSUEYE	Kintsua
5. NDELE	MADIMAYE	Tshimu, Ndungu, Misungu
6. TSHILIAMA	MINTIE	Mbele, Tshene
7. NANTONO	MOPIRE	Lokwa

Tous les sous-chefs cités ci-dessus assistèrent à l'enquête et après avoir essayé de nous induire en erreur, en nous désignant le successeur même du chef Kandolo, le nommé Kumongange, comme étant le véritable chef actuel. Par la suite, ils nous désignèrent Kandolo.

D'une façon générale, nous avons remarqué que le chef KANDOLO n'est pas aimé des sous-chefs, car au début de notre occupation, il n'hésita pas à servir l'Européen et à aller amarrer dans les forêts les gens qui refusaient de se présenter devant l'Administration ou la mission médicale (1921-1923). C'est pourquoi les indigènes de la région auraient voulu voir son futur successeur prendre immédiatement la chefferie en mains, ledit successeur étant un gamin très insignifiant actuellement.

Fait à EBIALE, le 15 juin 1928

L'Administrateur Territorial : Viehard (sa signature) »

L'administrateur Viehard a recueilli trente-quatre anthroponymes ding, dans ce rapport de trois pages dactylographiées ; neuf parmi eux désignent des femmes. Ce chiffre flatteur représente un apport important à la constitution et à la transmission du corpus des noms ding coloniaux (voir le chapitre 4).

Par ailleurs, les arbres généalogiques des notables qu'il a réalisés offrent une clé de lecture aisée de la hiérarchie et de la transmission du pouvoir au sein du clan. Ce n'est pas une besogne facile, dans une société à oralité et qui ne connaît ni le nom de famille ni les prénoms permettant de distinguer facilement les hommes des femmes. Le mérite de l'administrateur est d'autant plus grand que, jusqu'à ce jour, l'élaboration d'arbres généalogiques pour les sociétés de tradition orale et matrilineaire n'a pas encore trouvé de solution satisfaisante.

Nous récapitulons, dans le tableau 9 ci-après, les noms issus des généalogies recueillies chez les Ding orientaux par l'administrateur Viehard et par son successeur nommé Seront. Nous entendons, ainsi, mettre davantage en relief la contribution positive des représentants de l'État à l'adaptation progressive de l'anthroponymie ding au nouveau contexte et aux nouvelles formes d'altérité.

Tableau 9 : les noms ding issus des généalogies des chefs de chefferies

Généalogie du chef Kandolo (par Viehard, 1928)	Généalogie du chef Labeko (par Seront, 1930)	Généalogie du chef Ntoro (par Seront, 1930)
Galabiere	Gefokpa	Djupata (f)
Imenkuku	Labeko	Ebangong
Indjungundju (f)	Monkene a Mbele »	Ipaka (succédera à Ntoro)
Kandolo	Mpia	Ladjwome (f)
Kikare (f)	Mpiebitum (f)	Mabendzo
Kitenge	Mpimakwo	Madzamadzale (f)
Komomange	Mwimbenge	Manti (f)
Lupombo	Nimdzum	Mikelenganga (f)
Makamene		Mowene
Manaweye (f)		Mpankwe
Maniuye (f)		Mpiebitum (f)
Masimingepe (f)		Mukangaloye
Mayai (f)		Mushiankum (f)
Musopo		Mutelebe
Nabine (Mawenepie) (f)		Nimdzum
Nkolubi		Ntoro (chef actuel)
Ntima		Nzomuye (f)
Wewenene (f)		

Sources : Viehard, 1928 et Seront, 1930.

En portant un regard attentif sur les différents arbres généalogiques élaborés par les administrateurs, dans le cadre de la constitution des chefferies, nous y décelons une diversité de formes : les auteurs ne semblent pas se soumettre à un modèle préconçu ou à des règles communes ; chacun exploite ses propres ressources pour parvenir à un schéma facile à lire et à comprendre pour toute

personne n'appartenant pas à l'ethnie ding. Nous constatons également que le nom ding précolonial n'est pas encore en concurrence avec d'autres éléments venus de l'extérieur (les prénoms chrétiens et autres). Cela démontre que, jusqu'au début des années 1930, l'autorité administrative se contente du nom unique porté par les Ding ; elle ne leur impose pas le port de prénoms (ou elle n'accorde pas d'importance aux prénoms que les missionnaires octroient, pourtant, depuis 1908) et de surnoms pour se conformer à la structure « nom, prénoms, surnom » préconisée depuis 1910 dans le cadre de l'inscription.

B. Les noms ding dans les tableaux statistiques

L'ordonnance du 23 août 1910 offre, comme autre occasion de recueil de noms personnels ding, le tableau statistique qui doit accompagner chaque rapport d'enquête. Il réserve l'une de ses colonnes à l'enregistrement des noms des chefs des différents villages de la chefferie à créer. Une fois la colonne remplie, le tableau devient un registre exploitable sur le plan anthroponymique par les collecteurs d'impôts, les médecins, les agronomes, les chercheurs, les gradés de la force publique, etc. En dépouillant trois tableaux du genre, nous avons pu constituer le corpus ci-après de noms de notables ding, en exercice entre 1928 et 1930 ; c'est là encore un apport précieux de la part des administrateurs territoriaux.

Tableau 10 : quelques noms ding tirés des tableaux statistiques, 1928-1930

Badinga Ebialantum (par Viehard, 1928)		Badinga Bankome (1930) (par Seront, 1930)		Badinga Budjimuna (par Seront, 1930)	
Villages soumis au chef Kandolo	<i>Chefs de villages</i>	Villages soumis au chef Labeko	<i>Chefs de villages</i>	Villages soumis au chef Ntoro	<i>Chefs de villages</i>
Dungu I	<i>Ndele</i>	Bankoko	<i>Mudiambongo</i>	Leko	<i>Dzingadzi</i>
Mbele, Tshene	<i>Tshiliama</i>	Butangana	<i>Maswene</i>	Malungu	<i>Ntoro</i>
Ebiale	<i>Kandolo</i>	Gulungu	<i>Itantwele</i>		
Itere	<i>Mampang</i>	Ibene	<i>Ibene</i>		
Kintswa	<i>Kumitshitsheri</i>	Kibwadu	<i>Mpia</i>		
Lokwa	<i>Nantono</i>	Ebende	<i>Edoko</i>		
		Ipamu	<i>Kabongo</i>		
		Kapia	<i>Genfokwa</i>		

Sources : Viehard, 1928 et Seront, 1930.

C. Les noms ding dans les procès-verbaux d'investiture

L'enregistrement des noms personnels ding par les fonctionnaires européens se réalise, aussi, lors de l'investiture de certains Ding à la tête des chefferies reconnues par l'Administration. L'investiture est, en effet, constatée par un procès-verbal dont l'expédition est remise à l'intéressé à titre de brevet ; ce

document comporte des rubriques réservées à l'inscription, par le commissaire de district, des noms du chef investi et de son prédécesseur (Louwers O. et Grenade I., 1923 : 198). *Duane, Ibo, Kandolo, Kapulu, Labeko, Munkene Mbele et Ntoro* sont quelques noms « nobiliaires » recueillis sous cette rubrique.

La cérémonie d'investiture constitue, donc, un véritable « rendez-vous du donner et du recevoir » entre les détenteurs des valeurs anthroponymiques ding et leurs hôtes de culture européenne, ne serait-ce qu'au travers de l'acte de conversion du nom oral à la forme écrite. En effet, durant ce moment solennel, le fonctionnaire fait lecture du procès-verbal qu'il aura établi chez lui (voir les annexes XXXI à XXXVII, pages 502 à 508) : il restitue le son du nom personnel qu'avait émis l'enquêté (chef investi) ; celui-ci le perçoit et y reconnaît son nom ou presque. Au terme du « rituel », le notable honoré repart avec son nom et sous la forme orale habituelle et sous la forme matérielle forgée par le fonctionnaire. Il exhibera, à toutes fins utiles, son procès-verbal tenant lieu de diplôme (ainsi que son nom écrit), qui fait désormais partie intégrante de ses attributs du pouvoir et du patrimoine clanique. S'il a la possibilité de sortir plus tard de l'illettrisme grâce à la scolarisation, il sera ainsi capable de reproduire lui-même la magie par laquelle son nom oral a été transformé en signes visuels et lisibles.

La transcription du nom indigène consiste dès lors à injecter dans le système ding une substance dont les effets ne manqueront pas de le marquer peu à peu et à jamais, avec la complicité du Ding lui-même. Ainsi, par exemple, le nom ding *Kandol* (= ne me laisse pas tomber), transcrit *Kandolo* dans le procès-verbal de son investiture en 1928, a été transmis aux générations ultérieures sous cette forme erronée (sans signification) retenue par le scribe européen.

14.2 Les conséquences dénominatives de la constitution des secteurs

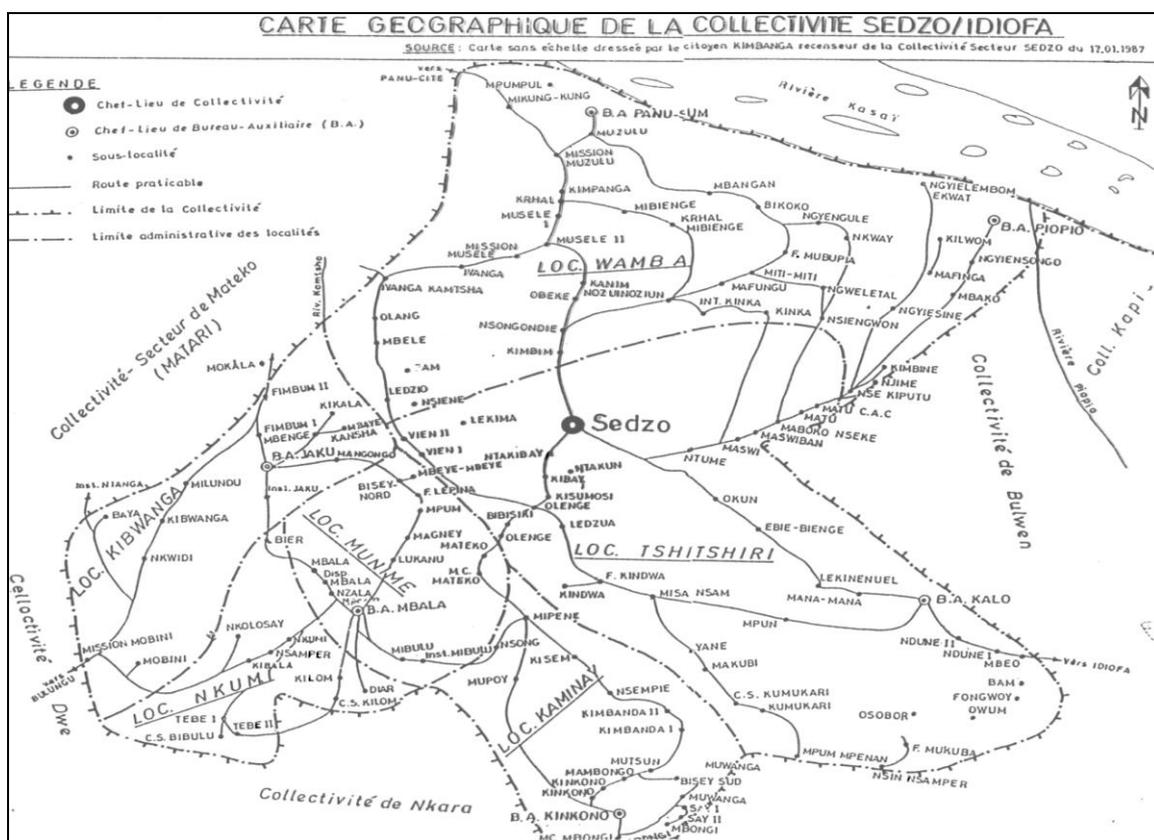
Les enquêtes relatives à la constitution des secteurs englobent aussi les nouvelles chefferies créées à partir de 1935 ; les centres extra-coutumiers, quant à eux, n'exigent pas ce genre d'investigations préalables. Le *secteur*⁷⁰ est une entité juridico-administrative qui n'a jamais existé auparavant chez les Ding. Institué par le décret du 5 décembre 1933, il regroupe un certain nombre de petites chefferies ayant des affinités entre elles et étant numériquement trop faibles pour se développer de façon harmonieuse dans tous les domaines (Demunter P., 1969 : 8 ; Heusch, 1934 : 67). Il fait le relais entre les entités purement coutumières et celles de l'administration locale (le territoire en particulier). Le chef de secteur, véritable agent de liaison entre le groupement coutumier et le pouvoir européen, est un naturel désigné par l'autorité administrative parmi les notables membres du conseil de secteur. Il est donc fonctionnarisé et appelé à accomplir des tâches

⁷⁰ Le terme *secteur* avait déjà été utilisé avant 1912 pour désigner une subdivision du district ; mais seule la Province Orientale avait expérimenté sa création effective dans les années 1920.

impliquant parfois une action sur les noms des administrés (Ryckmans G., 1995 : 32) : le recensement, la collecte de l'impôt, etc. Sa nomination et son investiture comportent les mêmes aspects anthroponymiques que pour le chef de chefferie (cf. *supra*).

Quatre secteurs voient le jour chez les Ding entre 1937 et 1948 (voir le chapitre 3, section 3.7.3) : Badinga de la Kamtsha, Kapia, Ndule et Kamtsha-Piopio. Pour notre analyse à venir, nous n'étudierons que le cas du secteur des Badinga de la Kamtsha ; il est le mieux documenté et sa configuration actuelle se présente comme ci-après.

Carte 12 : l'actuel secteur de Sedzo (ex-Badinga de la Kamtsha)



Source : Archives personnelles de Nestor Lepina, 1987.

Les rapports d'enquêtes nous intéressent en exclusivité. Parmi les dix points qui constituent leur structure de présentation, trois ne peuvent se passer d'informations relatives aux noms indigènes ; il s'agit de « la composition ethnique et l'origine », de « la généalogie et le nom du chef à investir » ainsi que de « la mode de succession au pouvoir et le successeur éventuel ».

Une raison supplémentaire de nous attarder sur les enquêtes est que bien des choses ont changé, du côté des fonctionnaires européens mandatés comme enquêteurs auprès des Ding. Les anciens administrateurs territoriaux, qui étaient des sous-officiers belges propulsés dans la gestion administrative coloniale sans y avoir été préparés, ont laissé la place à une jeune génération à partir de 1933.

Celle-ci est mieux préparée aux exigences de la vie africaine, par l'université coloniale créée par Louis Frank à Anvers (port d'embarcation pour le Congo belge) en 1923 (Servais O. et Van't Spijker G., 2004 : 463). Cette école recrute chaque année, sur concours, une vingtaine d'étudiants finalistes des humanités pour recevoir durant trois ans une formation générale (langues indigènes, ethnographie, économie, géographie physique du Congo, etc.) et une préparation spécifique à la fonction d'administrateur territorial (cours d'hygiène, de médecine africaine, de linguistique bantoue, de politique indigène, d'initiation militaire, etc.) (Shomba Kinyamba S., 2007 : 22-23). Les candidats reçus s'engagent, par la suite, en qualité d'administrateurs territoriaux pour trois ans. Il existe aussi une École coloniale rattachée au ministère des Colonies, à Bruxelles ; elle prépare, entre autres, les diplômés universitaires aspirant aux fonctions supérieures dans l'administration coloniale.

C'est de cette élite⁷¹, formée surtout à un esprit de corps, que sortiront nombre de fonctionnaires envoyés au pays des Ding. Elle a parfois été amenée à réaliser des enquêtes ethnographiques sur d'autres aspects de la vie des Ding : la parenté, la polygamie, le droit de pêche, l'esclavage domestique, etc.

L'année où démarre cette nouvelle phase d'administration du pays ding est aussi celle où les Ding commencent à se faire connaître, grâce aux publications de certains missionnaires (Joseph Deleare, Yvon Struyf, Joseph Mertens, etc.), en l'occurrence la monographie intitulée *Les Badzing de la Kamtsha* du R.P. Joseph Mertens, en 1935. Sur le plan de l'organisation administrative, socle de la réalisation des enquêtes, tous les Ding ou presque sont déjà unifiés au sein du territoire d'Idiofa depuis 1935.

14.3 La portée anthroponymique des enquêtes ethnographiques

Nous la mesurerons dans le cadre spécifique du secteur des Badinga de la Kamtsha, actuel secteur de Sedzo. Il compte à ce jour une septantaine de villages, répartis dans cinq groupements et abritant des Ding, des Lwer, des Mpur et des Ngwi. L'enquête ethnographique pour sa constitution a été réalisée par l'administrateur territorial A. J. G. Bouteille, entre 1935 et 1937, sur délégation reçue du commissaire de district H. Vandevenne. L'enquêteur a interviewé des notables ding (majoritaires), lori et nzadi ; il a aussi interrogé des Ngwi et Mbun essaimés parmi les Ding. Son rapport de cinquante-quatre pages, finalisé à Kibwadu le 20 octobre 1937, comprend trois sections intitulées *Circonscription*, *Subdivisions* et *Villages*. La section *Villages* porte sur : la tribu, le chef, les clans,

⁷¹ Parmi les administrateurs territoriaux, nous mentionnons dans l'ordre chronologique (liste non exhaustive) : Huysmans, Deslahaut, Viehard, Seront, Huygen, Gevers J., Weekx, Bouteille A. J. G., Gemin E., Jooris J. et le redoutable Trokay F. (alias Kashiama). Les commissaires de districts (du Kasai et du Kwango) ci-après méritent aussi d'être cités : Lode Achten, Wenner F., Roulin, Mertens L., Vandevenne, Coordemans E., Peigneux F. et J. B. Bomans.

l'origine-historique et le tribut. Dans chacune des deux autres sections sont traités les dix points suivants : a) Nom, b) Tribu, c) Race, d) Origine et composition, e) Limites, f) Liens avec d'autres groupements, g) Généalogie des chefs et nom du chef à investir, h) Insignes coutumiers des chefs, i) Droits des chefs sur leurs administrés, j) Mode de succession au pouvoir et successeur éventuel.

Il apparaît que les points *d)*, *g)* et *j)* impliquent un rapport direct avec l'anthroponymie ding ; c'est sur eux que nous allons nous focaliser. Le rapport consiste en un recueil et enregistrement des noms et des généalogies ding. Il nous reste à découvrir, dans les sections suivantes, l'ampleur du travail accompli par l'administrateur et la manière dont il s'y est pris pour marquer de son empreinte le système anthroponymique ding.

A. Les anthroponymes ding dans la section « Subdivisions »

Les subdivisions sont, de nos jours, appelées groupements. L'administrateur Bouteille en a reconnu sept dans le secteur des Badinga de la Kamtsha, à savoir : Balori de Lungwama, Balori de Muzulu (16 villages), Itshitsheri (23 villages), Gamineye (11 villages dont les noms des chefs figurent dans l'annexe XVI, page 490), Kibwanga (10 villages), Kumi (11 villages) et Mayum (15 villages). Les quatre derniers groupements cités sont entièrement ding. Nous laissons de côté Muzulu, où il existe quelques villages ding, et Lungwama qui n'en abrite aucun.

a) Les noms ding dans la rubrique « Origine-composition »

En investiguant sur l'origine ainsi que sur la composition des subdivisions, on évoque parfois les noms des ancêtres qui ont marqué l'histoire clanique, villageoise, voire régionale. Dans le rapport final sur les enquêtes menées par l'administrateur Bouteille, apparaissent quatorze noms de ce genre, repris dans le tableau 11 ci-dessous.

Tableau 11 : les noms d'ancêtres ding du secteur des Badinga de la Kamtsha

Noms	Subdivisions
Gamaba	Itshitsheri
Kumpang	Itshitsheri
Kumukar (Kindua)	Itshitsheri
Kumukudi	Itshitsheri
Kumupumbu	Itshitsheri
Lasandini	Itshitsheri
Lekono	Itshitsheri
Lepeyembwa	Itshitsheri
Mafuta	Mayum
Manaman	Itshitsheri
Mosimanambo	Itshitsheri
Mpang	Itshitsheri

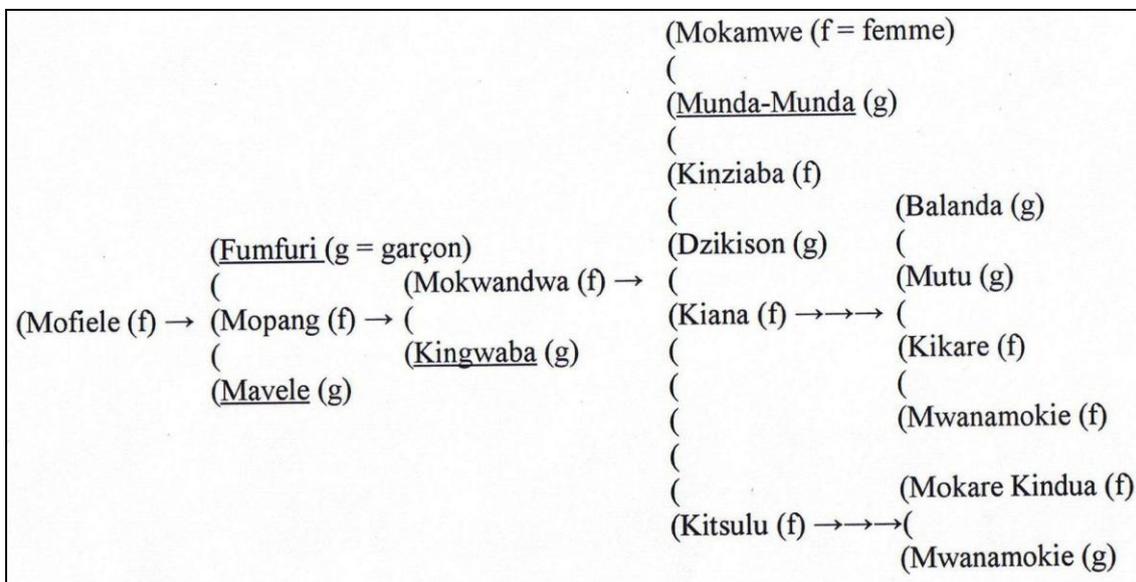
Source : Bouteille A. J. G., 1937a.

b) Les noms ding dans la rubrique « Généalogie et nom du chef à investir »

Sous cette rubrique, l'enquêteur a recueilli des informations contenant au total cent vingt-quatre noms personnels de chefs de groupements et de leurs parents généalogiques. Ils figurent dans l'annexe VIII (page 419) et nous retrouvons parmi eux : *Balanda*, *Buka*, *Dwendala* (ou *Dwandala*), *Keke*, *Kikare* (femme), *Kuma-Kuma*, *Mokielamputu*, *Mutu*, *Mayama*, *Mokare Kindua* (femme), *Simukini*, *Tsolotsolo* (femme), *Yasemi* (femme) et *Yulu*. Il s'agit, dans tous les cas, de noms uniques précoloniaux.

L'administrateur a aussi élaboré les schémas généalogiques de trois chefs de groupements ding : Kumi, Mayum ainsi que Munda-Munda, alias Itshitshiri. Concernant les chefs des groupements Gamineye et Kibwanga, il déclare qu'il n'a pas été possible d'établir leur généalogie, même embryonnaire, car les souvenirs des interviewés se sont avérés vagues ou par trop confus. Le déploiement des arbres dépend de la profondeur et de la précision des souvenirs des anciens interrogés. Celui de Kumi se limite à trois générations, alors que ceux d'Itshitsheri et Mayum ne dépassent pas cinq générations.

Il utilise une même présentation pour toutes ses généalogies. À titre illustratif, nous donnons ci-dessous celle de Munda-Munda, domicilié à Kindua et chef du groupement Itshitshiri, telle que l'enquêteur l'a lui-même élaborée (Bouteille A. J. G., 1937a : 15) :



Les noms soulignés ci-dessus sont ceux des hommes qui ont accédé au trône. Nous constatons que ce sont les femmes *Mofiele*, *Mopang*, *Mokwandwa*, *Kiana* et *Kitsulu* qui ont assuré la reproduction biologique du clan, dans ce système de filiation matrilineaire. Contrairement au modèle européen qui repose sur la patronymie, celui des Ding néglige l'importance du nom pour ne se fonder que sur la filiation. Nous reconnaissons au fonctionnaire Bouteille le mérite d'avoir

dressé cet arbre généalogique en prenant en compte ce principe du système de parenté ding.

c) *Dans la rubrique « Mode de succession au pouvoir-successeur éventuel »*

L'administrateur A. J. G. Bouteille y a répertorié les noms des Ding ci-après, désignés comme successeurs éventuels des chefs de groupements en poste :

Groupement Kibwanga : Kwa (femme)
 Groupement Gamineye : Kapulu, Malongo (Malonga)
 Groupement Itshitsheri : Dzikison, Balanda, Mutu
 Groupement Kumi : Limeya, Kuma-Kuma
 Subdivision Mayum : Mwansia, Nkele, Diaman, Yulu

B. Les noms personnels ding dans la section « Villages »

L'enquêteur a répertorié septante-neuf villages ding, dont il a également transcrit les noms personnels des chefs, pour constituer un corpus de cent-trois noms « nobiliaires » dont deux désignant des femmes (voir l'annexe IX, page 421). Dans ce cas aussi, nous avons affaire exclusivement à des noms uniques précoloniaux (sauf dans le cas d'Onzongo Oscar), bien qu'à la fin des années 1930 de nombreux Ding aient déjà reçu des prénoms chrétiens, au terme de leur conversion au christianisme, débutée dès 1908. Il apparaît que les représentants de l'État s'obstinent encore à ne pas mentionner dans les documents officiels les prénoms reçus par les Ding. Ci-dessous, se trouve un aperçu des noms ainsi recueillis (pour liste complète : voir les annexes IX et XV, pages 421 et 477).

Tableau 12 : quelques noms des chefs de villages ding de la Kamtsha, 1937

<i>Noms des chefs</i>	<i>Subdivisions</i>	<i>Villages</i>	<i>Clans</i>
Djakwai	Kumi	Kumi	Tsompata
Kibwang	Gamineye	Motsunu	Mbelo
Litsaka	Mayum	Maba-Maba I	Kimbinga
Mayitso, alias Kumukar (f)	Itshitsheri	Kindua	Tsien
Mibini	Gamineye	Kimbanda	Okun
Monkanimi	Kumi	Magneye	Baya
Mosulu	Mayum	Kio	Tsompata
Mpana	Kibwanga	Fimbumu	Musiele
Mpanga (femme)	Kibwanga	Kikala	Tsompata
Mwana Motu	Kumi	Mateke	Okun
Nkufi	Itshitsheri	Hameau Tsien	Tsien
Sanduku	Mayum	Kindaye	Motsunu
Yapar	Gamineye	Biseye-Sud	Tsompata

Source : Bouteille A. J. G., 1937.

En parcourant le rapport de l'administrateur Bouteille, nous remarquons que, pour désigner les chefs de village, il utilise parfois les noms des villages dont ils sont les chefs plutôt que leurs noms personnels. Ainsi écrit-il, par exemple,

« *Fimbumu* et *Benge* ne contestent pas être arrivés après Kibwanga ... » au lieu de « *Mpana* et *Kinkina* ne contestent pas être arrivés après Likian... ». Ce faisant, il adopte une pratique caractéristique des locuteurs ding.

14.4 De la création des tribunaux indigènes à la transcription de noms

Suite aux décrets de 1931 et 1933, relatifs à la création des circonscriptions indigènes, les administrateurs organisent des groupements, des secteurs et des centres extra-coutumiers (Dibaya-Lubue en 1937, Mangai en 1938 et Panu plus tard) en pays ding. Ils instituent également un tribunal indigène dans le chef-lieu de chaque secteur ; ce qui les oblige à agir sur les anthroponymes ding, car il faut du personnel autochtone pour administrer cette nouvelle institution. C'est ainsi que l'administrateur territorial Peigneux nomme comme juges au tribunal du secteur des Badinga de la Kamtscha, en 1938 (Peigneux F., août 1938 : 1) :

Munda-Munda, alias *Tshitshiri* : chef du groupement Tshitshiri (et du secteur)

Giamopele, alias *Gamineye* : chef du groupement Gamineye (ou Kaminay)

Iseye : chef du village Panga

Kulumba : chef du village Kindua Kumukar

Mupana : chef du village Pumu

Likian : chef du groupement Kibwanga

Mpana : chef du village Fimbumu

Kangu : chef du groupement des Balori de Mozulu

Duelo Henri : notable du village Baku

Nzala, alias *Mibini* : chef du village Kimbana (ou Kimbanda)

Djakwai : chef du groupement Kumi

Une avancée importante se dégage de cette liste : la mention, pour la première fois, d'un prénom chrétien (Henri) acquis par un notable ding. Il est placé après le nom précolonial (plutôt qu'avant celui-ci, comme dans la coutume européenne). En outre, la particule « alias » est encore d'usage en cas de nom double.

La principale contribution anthroponymique des fonctionnaires, dans le cadre de la constitution des circonscriptions indigènes, consiste en la transcription des noms ding, surtout ceux des dirigeants. Elle se fait *grosso modo* en conformité avec les règles de transcription en vigueur depuis 1921. L'opération témoigne, néanmoins, d'une variété de formes graphiques pour bien des noms transcrits. Cela relève, certainement, de la difficulté pour le fonctionnaire à percevoir correctement le son du nom émis à l'origine par le déclarant ding, dans la langue kiding qu'il ne connaît pas. Leur pratique des représentants de l'État se caractérise aussi par l'usage exclusif du nom unique précolonial, bien que les Ding se soient déjà déplacés en grand nombre pour aller recevoir le baptême et un prénom chrétien auprès des missionnaires catholiques installés chez eux depuis trois décennies. Nous ne sommes pas parvenus à trouver une quelconque explication à cette attitude. Dans l'arbre généalogique du chef Munda-Munda, par

exemple, figure son parent désigné seulement sous le nom de Mwanamokie ; or, le registre paroissial de la mission catholique d'Ipamu indique que ce dernier est né en 1899 et qu'il a reçu des jésuites le prénom de Jean, lors de son baptême en 1921.

CHAPITRE 15 :

LES EFFETS DE L'ADMINISTRATION DES CIRCONSCRIPTIONS INDIGÈNES SUR L'ANTHROPONYMIE DING

Pour administrer les Ding ainsi que les entités administratives dont ils dépendent désormais, l'autorité européenne doit accomplir un certain nombre d'actes tels que l'ouverture de routes, la création d'écoles, la perception d'impôts, le recrutement de la main-d'œuvre, le regroupement de hameaux en villages multiclaniques, la répression de délits, etc. Ces actes administratifs requièrent souvent l'usage des noms des administrés, quel que soit l'état d'esprit de ces derniers ; ils sont donc à même d'avoir une incidence sur le système de dénomination des administrés. Notre propos est maintenant de ressortir cette dimension anthroponymique en analysant deux actes des officiels, à savoir les « opérations de police » et la « relégation » des indigènes.

15.1 L'impact dénomiatif des « opérations de police »

Sont qualifiées d'« opérations de police » (ou « promenades militaires ») au Congo belge, les mouvements de la force publique chez les populations indigènes en vue d'assurer, par mesure préventive, le maintien de l'ordre et l'exécution des lois (ministère des Colonies, 1920 : 70). Instituées en 1906 déjà par l'E.I.C., leur exécution effective sous le Congo belge relève de l'arrêté ministériel du 25 octobre 1920, qui en confie le commandement exclusif à un officier ou sous-officier européen. Elles sont déclenchées lorsque les indigènes manifestent des velléités de résistance à l'action régulière des lois ou de soustraction à celles-ci par la fuite. Or, les Ding se sont longtemps montrés réfractaires à la pénétration européenne et la fuite a été l'une de leurs principales stratégies de résistance. Ce qui justifie le nombre considérable de « promenades militaires » effectuées chez eux à partir de 1920. C'est ainsi que le fonctionnaire J. Even, du territoire du Moyen-Kwilu, écrit à leur sujet en 1933 [Rapport du 28 avril 1933 : 4] :

« L'état d'esprit est excessivement mauvais chez les populations depuis la chefferie de Gamineye, le long de la Kamtsha, jusque chez les Bangoli, les environs de Kipanga, Maba-Maba et tout le nord de Kipanga. Des mesures énergiques et urgentes s'imposent. Dans toutes ces régions règnent la haine contre les Blancs, le mauvais vouloir, l'insoumission et le grand incertain, le refus d'exécuter les travaux imposés ; les indigènes nous opposent la résistance passive. »

L'agent territorial belge Malengreau se montre à son tour désarçonné devant le nombre de Ding qui désertent leurs villages à son approche [Rapport du 18 septembre 1940 : 1] : « Village Mayum : 4 hommes sur 120 sont présents ;

subdivision Gamineye : 90 % de la population en fuite ; village Mushele : tous en fuite ; Kinimi : 90 % en fuite, y compris le chef. »

Ces agissements sont perçus par l'autorité coloniale comme une atteinte à l'ordre public. Leurs auteurs s'exposent alors à des sanctions sévères, telles que les opérations de police. Celles-ci accordent une grande importance aux noms que portent les Ding, en particulier dans l'élaboration des rapports de mission et des procès-verbaux d'auditions des prévenus.

A. Au travers des rapports sur les « promenades militaires »

Le commandant de la troupe en « promenade militaire » et le fonctionnaire territorial qui l'accompagne rédigent chacun un rapport sur les diverses activités menées à cette occasion : les enquêtes, le recensement, la perception d'impôts, le contrôle des travaux imposés, etc. Ce genre de rapport contient parfois quelques noms personnels ding, tels que *Botena*, *Kandolo*, *Lual* et *Tshuom* ou *Tshuem* qui figurent dans celui de l'agent territorial Van Der Maesen, daté d'août 1933. Tous les noms y sont écrits en lettres capitales. Ils dévoilent, une fois de plus, la tendance des fonctionnaires à désigner les notables ding simplement par les noms des villages respectifs qu'ils dirigent.

C'est lors des interrogatoires des Ding interpellés par les officiers de police judiciaire que les noms ding précoloniaux sont mis davantage à profit.

B. Au travers des procès-verbaux d'interrogatoires

Les migrants européens ont déploré, à maintes reprises, l'insoumission des Ding à l'autorité coloniale. Cela a occasionné de nombreuses expéditions punitives et interpellations à travers le pays ding, surtout durant la décennie 1930-1940 marquée par l'effervescence des sectes à caractère contestataire. Grâce à trois extraits de procès-verbaux relatifs aux interrogatoires subis par les Ding interpellés, nous allons pouvoir déterminer la dimension anthroponymique de ces derniers et leur apport à l'évolution du système de dénomination ding.

a) Premier extrait de procès-verbal

Nous débutons par un procès-verbal établi à Maba-Maba, le 20 février 1933, par l'officier de police judiciaire W. Fimy (Procès-verbal N° 5, 1934 : 1) :

« L'an mil neuf cent trente-quatre, le vingtième jour du mois de février, par devant Nous, FIMY, Willem, C., Th., Officier de Police Judiciaire à compétence générale à Kipanga, y résidant, a comparu, nous trouvant à Maba-Maba, le nommé KIENE, alias Mashinga, fils de Ewewe (décédé) et de Mfume (décédée), de race badinga, originaire du village de Maba-Maba, y résidant, sans profession, lequel a répondu comme suit à notre interrogatoire :

Q.- Avez-vous participé, avec l'aide des nommés Buye, Motangi, Mopila, Mozabolo, Moanantala, à la propagation de la sorcellerie "nkishi" ?

R.- Je ne sais rien... »

« Comparait le nommé MOTANGI, alias Gangom, de race badinga, fils de Livuta (décédé) et de Gasue (décédée), originaire du village de Maba-Maba, y résidant, sans profession :

Q.- Avez-vous participé à la propagation du "nkishi" ?

R.- Je ne sais rien... »

« Comparait le nommé MOANANTALA, alias Diabantu, de race badinga, fils de Lepipe (décédé) et de Bikwane (décédée), originaire du village de Maba-Maba, y résidant, sans profession :

Q.- N'avez-vous pas pris le "nkishi" ?

R.- J'ai pris le "nkishi" à Mateke.

Q.- Quel est le nom du "bankum" qui vous a donné le "nkishi" ?

R.- Il s'appelle MAM (de race bangoli)...

Je jure que le présent procès-verbal est sincère. L'officier de police judiciaire, FIMY »

b) Deuxième extrait de procès-verbal

Le 16 avril 1933, l'agent territorial J. Even, en mission à Baminga, sur le territoire du Moyen-Kwilu, reçoit de l'administrateur principal (Severeys) un message le priant de rejoindre Modjeka avec un détachement et des cartouches, car la situation y est tendue. Le lendemain, il s'y rend en passant par Tshimbane, Longama, Kipanga, Matari, Kibwanga, Bala (Mbala), Manghaie (Magney), Mibolo (Mibulu), Kiseme et Tshimpia (Nsempie). À Modjeka, il interroge quelques prévenus au sujet de la « secte du serpent qui parle ». Le dressage des procès-verbaux, qu'il réalise dans l'immédiat, constitue aussi des séances de transcription d'anthroponymes ding. Quelques-uns apparaissent dans l'extrait suivant (Rapport du 28 avril 1933 : 2) :

« J'ai fait comparaître devant moi le nommé NKAN, fils de Mutu, décédé, et de Tsha, décédée, de race badinga, chef du village de Tshimpia (chefferie Gamineye). Questionné au sujet de son séjour à Tshitshiri, il m'a fait les déclarations suivantes : "Quand Monsieur SEVEREYNS est arrivé à Modjeka, j'étais malade. J'avais des maux de ventre. Je suis en grandes relations avec le village de Tshitshiri, sur le territoire d'Idiofa, parce que je suis l'oncle du chef Tshitsheri. Quand je suis malade, je vais toujours à Tshitsheri pour me faire soigner. Le nommé NIENIE, qui est mort il y a environ 4 semaines, préparait toujours les médicaments indigènes. À présent, c'est son fils, le nommé BUL, qui continue de préparer les médicaments.

C'est chez ce dernier que je suis allé pour mes maux de ventre. Je n'ai pas pris la fuite devant Monsieur SEVEREYNS..." »

« Je fais comparaître devant moi le petit boy du sieur ERNEUX, le nommé NGA, Ignace, fils de Bopi, décédé, et de Abil, en vie, originaire du village Moshimonene, chefferie Yambeng, territoire de Kamtsha-Lubue, de race bambunda, âgé de 15 ou 16 ans. Il me raconte ce qui suit : " Le capita de la C.K., Kadima, François, était allé à Tshitshiri pour rendre visite à son amie qui y réside... Kadima a raconté à la ménagère de M. ERNEUX et à moi qu'à l'entrée du village de Tshitshiri, il avait vu les gens qui dansaient autour d'un serpent..." »

« Le chef Kumu-Pumu, le nommé MONDO, fils de Montam, décédé, et de Salango, décédée, de race badinga, se présente et répond comme suit à mon interrogatoire :

Q.- Quand Monsieur SEVEREYNS est passé dans la région, qu'êtes-vous allé faire à Tshitsheri ?

R.- Dans le temps, j'avais pris une femme à Tshitshiri, la nommée PADINA. Il y a dix ans, elle m'a quitté pour se remarier avec le nommé LEZAMA, du village Tshitsheri. Comme on ne m'avait pas encore payé, je suis allé réclamer la dot... »

« J'ai fait comparaître devant moi la sentinelle du poste de la C.K. à Modjeka, le nommé KISEME, fils de Mfan, décédé, et de Musa, décédée, originaire du village Mowanga, chefferie de Gamineye, race badinga.

Q.- Que savez-vous au sujet du nkishi que les gens de Saye ont bu ?

R.- Je ne sais rien, j'ignore tout d'un ngishi... »

« Malgré l'occupation en 1930, les "promenades militaires" de 1931 et 1932, le groupement SAYE-BONGO-GAMINEYE reste récalcitrant et fait continuellement preuve de mauvaise volonté... Le village de Mibolo est encore un des villages les plus récalcitrants de la région de Modjeka.

Nduye, le 28 avril 1933. L'Agent territorial EVEN J. »

c) Troisième extrait de procès-verbal

Nous l'empruntons à l'administrateur territorial du Moyen-Kwilu, Huygen. Le rapport du 18 mai 1933, dont il est tiré, concerne une « promenade militaire » effectuée dans la région de Modjeka s/Kamtsha. Le voici (Huygen, 1933 : 5) :

« L'an mil neuf cent trente-trois, le dix-neuvième jour du mois de mai, par devant Nous, HUYGEN, Louis-Henri-Georges, Officier de Police Judiciaire à compétence générale à Bulungu, nous trouvant à Modjeka/Kamtsha, a comparu, le nommé MOKWA, fils de Kilabila (décédé) et de Masinte (en vie), originaire de Niadi, chefferie Niadi, race bayanzi, moniteur agricole, lequel, serment prêté, répond comme suit :

Q.- Savez-vous ce que signifie le mot “MPEL” en kidinga ?

R.- “Mpel” veut dire serpent.

Q.- Avez-vous autre chose à nous dire qui pourrait nous intéresser ?

R.- Non, je ne sais rien d’autre, sinon je l’aurais déjà dit au Boula Matari.

Après relecture du procès-verbal au comparant, il persiste dans ses déclarations. »

« A comparu le nommé KISEME, alias CINQ HEURES, fils de Fanga (décédé) et de Musa (décédée), originaire de Kindua, chefferie Gamineye, résidant à Modjeka, sentinelle C.K., lequel, serment prêté, répond comme suit :

Q.- Que signifie “Mpel” ?

R.- “Mpel” signifie serpent...

Ayant relu le présent procès-verbal au comparant, celui-ci persiste dans ses déclarations. »

« De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal aux jours, mois et an que ci-dessus. Je jure que le présent procès-verbal est sincère.

L’Officier de Police Judiciaire, HUYGEN »

Nous récapitulons, dans le tableau 13 ci-dessous, les noms ding contenus dans les trois extraits de procès-verbaux présentés.

Tableau 13 : les noms ding cités dans les trois extraits de procès-verbaux

<i>Noms d'hommes</i>	<i>Noms de femmes</i>
Bul	Bikwane
Buye	Gasue
Ewewe	Mfume
Fanga ou Mfan	Musa
Kiseme, alias « Cinq heures »	Padina
Kiene, alias Mashinga	Salango
Lepipe	Tsha
Lezama	
Livuta	
Moanantala, alias Diabantu	
Mondo (Kumu-Pumu)	
Montam	
Mopila	
Motangi, alias Gangom	
Mozabolo	
Mutu	
Nienie	
Nkan	

Source : Archives du ministère belge des Affaires étrangères : rapports et procès-verbaux des fonctionnaires et agents territoriaux.

Les trois extraits de procès-verbaux nous offrent un corpus de vingt-cinq anthroponymes ding. Ils y sont présentés de façon à distinguer aisément ceux portés par les hommes de ceux revenant aux femmes, grâce à l'usage des expressions « le/la nommé(e) » et « fils/fille de ». C'est là une innovation importante dans la fonction classificatoire du nom ding, étant donné que le système ding précolonial n'assure que très rarement pareille distinction. De plus, il ne s'agit plus de noms de notables exclusivement, comme dans les rapports d'enquêtes de constitution des circonscriptions indigènes, mais plutôt de ceux portés par des Ding de toutes les catégories sociales.

Nous constatons que le nom personnel du comparant est toujours et entièrement écrit en lettres capitales, alors que celui des autres acteurs le sont en minuscules. Nous voyons, dans cet usage, une mise en valeur de l'acteur principal au travers de son nom personnel.

La mention systématique des noms de parents singularise la pratique des officiers de police judiciaire. Cet usage procure plusieurs avantages, en commençant par le fait d'enrichir le corpus des noms ding. Par ailleurs, elle situe le nommé dans sa lignée, dans le réseau social. Puis, quand s'y ajoutent les paramètres tels que le village et la chefferie d'origine, la race, l'âge et la profession, l'identité du comparant se trouve désormais mieux cernée par l'autorité européenne : le nom ding est alors fixé ou presque, et en cours d'adaptation aux exigences de l'administration coloniale ; le nommé lui-même est

bien situé dans l'espace, dans le temps et dans la société. En un mot, c'est une « mini-carte d'identité » des prévenus ding que les officiers de police judiciaire établissent, à l'occasion de ces auditions.

La présence des noms de parents nous ramène aussi à la génération antérieure à celle du comparant. Cela permet, en premier lieu, de savoir comment se nommaient les Ding de cette précédente génération, puis de réaliser que leurs noms sont encore en usage parmi nos contemporains : *Bul*, *Lepipe*, *Mutu*, *Nienie* et *Nkan* ont, en effet, acquis le statut de patronymes dans la société ding actuelle.

La pratique des officiers de police judiciaire comporte aussi une dimension historique, en particulier au travers des noms *Nkan* et *Mutu*. En effet, lorsqu'en 1984 nous avons commencé à recueillir les récits historiques du clan *Nkyl* de notre grand-père maternel Mwanzala David (normalement *Mwan a nzal* = enfant affamé), fils de *Nkan*, du village Nsempie (Nshimpia ci-dessus), ce dernier avait mentionné *Mutu*, du village Kindua Tshitshiri, comme son grand-père paternel ; et ses souvenirs s'arrêtaient là. Ce *Mutu* était en fait le neveu utérin du chef Munda-Munda, alias Itshitsheri, dont nous avons présenté l'arbre généalogique dans le chapitre précédent. Dans le procès-verbal ci-dessus qui mentionne *Nkan*, nous avons ainsi déniché des maillons généalogiques dont notre grand-père Mwanzala ne se souvenait plus, en l'occurrence la trace de son grand-père *Mutu* et celle des ancêtres de celui-ci. En associant l'arbre généalogique de notre grand-père Mwanzala avec celui du chef Munda-Munda, nous sommes parvenus à ajouter quatre générations d'ancêtres à notre propre arbre généalogique. Nous nous retrouvons, ainsi, en présence d'un cas patent de la contribution des officiers de police judiciaire à la vitalité du patrimoine anthroponymique ding, à sa conservation et sa transmission aux générations futures.

La mention des prénoms chrétiens (Ignace, François) à côté des noms indigènes est un autre élément qui fait la particularité des procès-verbaux. Cependant, nous constatons qu'aucun des Ding cités ne porte ce genre de prénom. Ils ne sont sans doute pas encore baptisés, en ce début des années 1930. Nous n'avons d'ailleurs repéré aucun d'entre eux dans les registres des indigènes baptisés à la mission catholique d'Ipamu (la seule alors existante en pays ding), entre 1921 et 1933. Toutefois, nous constatons que les Ding commencent déjà à prendre la liberté de s'attribuer des surnoms à consonance européenne, tel que « Cinq heures ». Ce surnom s'est finalement enraciné dans le patrimoine anthroponymique ding sous la graphie *Senker*, aux côtés de *Boyi*, *Santini* et *Kapita* qui dérivent respectivement des noms de nouveaux métiers de *boy* (ou domestique), de sentinelle et de *capita* (ou chef d'équipe), exercés alors par des indigènes au service des Européens.

Enfin, les noms repris dans les procès-verbaux attestent aussi l'importance de l'immigration congolaise au pays des Ding : elle a laissé une empreinte durable

sur l'anthroponymie ding avec l'incrustation de noms d'origine luba (tels que *Kadima*), yans (*Mokwa* ou *Mukwa*), mbun (*Nga* ou *Ngay*) et autres.

15.2 Les répercussions anthroponymiques de la relégation

Les interrogatoires subis par les Ding débouchent souvent sur des sanctions disciplinaires, la plus sévère étant la relégation des prévenus loin de leur milieu d'origine. Les arrêtés s'y rapportant enregistrent les noms des relégués, comme dans la décision ci-après du commissaire de district L. Mertens (1933 : 1) :

« ARRÊTÉ DE RELÉGATION

POUR LE COMMISSAIRE DE DISTRICT DU KWANGO EMPÊCHÉ
LE COMMISSAIRE DE DISTRICT ADJOINT

Vu le décret du 5 juillet 1910 règlementant le droit de résidence sur le territoire de la Colonie du Congo belge ;

Vu les différents rapports établis au sujet de la secte du « LUKOSHI » ;

Vu les agissements des indigènes ci-après :

1. MONKENE-NDUANA : a. m. (âge moyen) 45 ans environ, fils de Mbaka (+) et de Elilalala (+), de race bambunda (?), originaire du village Nkala Gana, chefferie des Bisi-Intshalu, territoire de Kamtsha-Lubue, chef médaillé.-

2. KATALA-NGALAMPANGA : a. m. 50 ans environ, fils de Bwayengoma (+) et de Mpoba (+), de race bambunda, originaire du village Kalangala, chefferie Mutimpanga, territoire de Kamtsha-Lubue, chef médaillé.-

3. NTORO MOKENDJI : a. m. 40 ans environ, fils de Potobo et de Mizumbu, en vie, de race badinga, originaire du village Malongo, chefferie des Badinga, territoire de Kamtsha-Lubue, chef médaillé.-

4. MONKENE MBELE LABEKO : a. m. 52 ans environ, fils de Mongele et de Mikinga, (+), de race badinga, originaire du village Mbele, chefferie Badinga Mbele, chef médaillé.-

5. MONKENE KINTSHWA KIBI : a. m. 45 ans environ, fils de Lapanka et de Mikinga (+), de race badinga, originaire du village Kintshwa, chefferie non organisée Monkene-Kintshwa, chef non médaillé, territoire de Kamtsha-Lubue.-

6. IWUL, alias EWULU : a. m. 25 ans environ, fils de Eyumu et de Matono, en vie, indigène de race badinga, originaire du village Ebiale, chefferie Kandolo, territoire de Kamtsha-Lubue.-

Considérant que leur présence dans la région est de nature à compromettre la tranquillité publique.

ARRÊTE :

Article 1 : Les indigènes ci-dessus nommés sont contraints à fixer leur résidence à Banningville, dans les environs immédiats du chef-lieu...

Banningville, le 22 mars 1933

Le Commissaire de District adjoint, MERTENS, L. »

Grâce à cet arrêté de relégation, nous découvrons pour la première fois le second nom du chef Ntoro, à savoir *Mokendji*. La richesse anthroponymique de ce genre d'acte judiciaire provient également du fait qu'il révèle le nom des parents de chaque prévenu, comme dans les procès-verbaux des auditions.

Dans le même contexte de contre-acculturation messianique, en juillet 1933, l'administrateur territorial de la Kamtsha-Lubue, Weekx en l'occurrence, envoie au commissaire du district du Kwango une liste d'indigènes, dont il propose la relégation en dehors de la province du Congo-Kasai. Les Ding ci-après y figurent (Weekx, Courrier du 21 juillet 1933 : 2-5) :

« District du Kwango
Territoire de Kamtsha-Lubue

Proposition de relégation des principaux meneurs de la secte du serpent

N° 13 : KANDOLO - fils de Masangapaye, décédé, et de Makung, décédée, originaire du village d'Ebiale, district du Kwango, territoire de Kamtsha-Lubue, chefferie des Ebialantum, chef de terre investi de cette chefferie. Kandolo a été relégué par décision du 28/12/1932...

N° 4 : KOIE - fils de Zundu, décédé, et d'Ibebo, décédée, originaire du village de Makungu, y résidant, district du Kwango, chefferie non organisée d'Ibo, territoire de Kamtsha-Lubue, chef de terre investi de cette chefferie. Koie est un grand meneur de la secte du serpent. Il a été relégué par décision du 28 décembre 1932...

N° 6 : TULU - fils d'Imanepuku, décédé, et de Pule, décédée, originaire du village de Bankumuna, district du Kwango, territoire de Kamtsha-Lubue, chefferie non organisée d'Ibo, sans profession, chef de terre investi de cette chefferie. Tulu est un grand meneur de la secte du serpent. Il a été relégué en vertu d'une décision en date du 28/12/1932...

N° 8 : IBO - chef de terre de la chefferie des Badinga non organisés de l'Entre- Lubue-Loange, fils d'Upulunkel, décédé, et de Latibe, décédée, originaire du village de Bankumuna. Il fut le premier chef qui a introduit le lukusu (la secte du serpent) au sein de sa chefferie. Il est absolument nécessaire que cet élément nuisible soit tenu éloigné de son milieu d'origine... Il a été relégué par décision du 28 décembre 1932...

N° 32 : BUSANDA - fils d'Utimala, décédé, et d'Ambome, décédée, originaire du village de Mayanda, district du Kwango, territoire de Kamtsha-Lubue, chefferie des Bisi-Intshalu, chef du village de Mayanda. A été relégué en vertu d'une décision, en date du 20 juin 1933...

Route, le 21 juillet 1933

L'administrateur territorial, WEEKX »

Des deux actes judiciaires donnés en exemples, nous extrayons le corpus de noms personnels ding ci-dessous.

Tableau 14 : quelques notables ding condamnés à la relégation en 1933

Noms	Pères	Mères	Villages
Busanda	Utimalé	Ambome	Mayanda
Ibo	Upulunkel	Latibe	Bankumuna
Iwul, alias Ewulu	Eyumu	Matono	Ebiale
Kandolo	Masangapaye	Makung	Ebiale
Koie	Zundu	Ibebo	Makungu
Monkene Kintshwa Kibi	Lapanka	Mikinga	Kintshwa
Monkene Mbele Labeko	Mongele	Mikinga	Mbele
Monkene-Nduana	Mbaka	Elilalala	Nkala Gana
Ntoro Mokendji	Potobo	Mizumbu	Malongo
Tulu	Imanepuku	Pule	Bankumuna

Source : Weekx, 1933.

Nous constatons qu'il n'y a toujours pas de prénoms chrétiens accompagnant ces noms ding précoloniaux, en ce début des années 1930. Pourtant, la mission catholique d'Ipamu a déjà octroyé des centaines de baptêmes et de prénoms aux autochtones du territoire de Kamtsha-Lubue, dont certains figurent d'ailleurs sur la même liste des relégués que les Ding ci-dessus (Imbwilu Joseph, Kasari Antoine, Mopende Michel et Munzaba Pierre, par exemple). Ces Ding comptent, de toute évidence, parmi ceux qui rejettent l'action des Européens et leurs symboles, au nombre desquels figurent les noms personnels. Ce faisant, ils deviennent, sans le savoir, les vecteurs des influences anthroponymiques européennes sur le système de dénomination propre à leur ethnie ; car ils offrent inconsciemment aux fonctionnaires l'occasion de procéder à la transcription de noms ding, selon les règles occidentales destinées justement à modifier certains paramètres du système précolonial.

C'est de cette manière que l'accomplissement des deux actes administratifs retenus a affecté l'anthroponymie ding. Nous aurions pu évoquer aussi le recrutement de la main-d'œuvre, l'imposition, l'activité carcérale, etc. ; mais nous sommes persuadés que ces thèmes n'apporteraient pas davantage que ce que nous venons de découvrir.

CINQUIÈME PARTIE :

**LA DYNAMIQUE ANTHROPONYMIQUE
INSUFFLÉE PAR LES ACTEURS NON ÉTATIQUES
(LES COMMERÇANTS, LES MISSIONNAIRES ET LES DING)**

CHAPITRE 16 :

LES PRATIQUES DÉNOMINATIVES DES DING INSPIRÉES PAR L'EXPANSION ÉCONOMIQUE

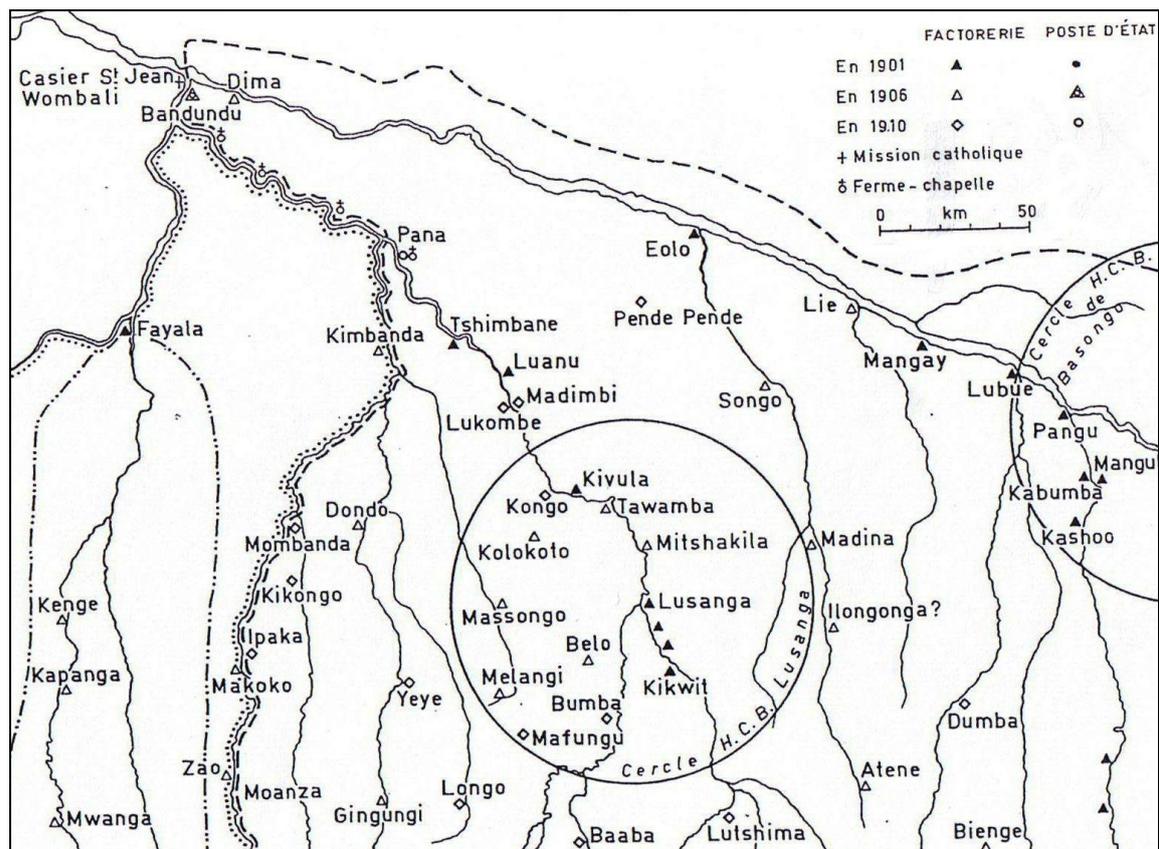
L'histoire économique du pays ding colonial est, avant tout, celle de deux produits (le caoutchouc ainsi que l'huile de palme) exploités par deux grandes firmes commerciales, à savoir la Compagnie du Kasai (C.K.) et les Huileries du Congo belge (H.C.B.). Débutée en avril-mai 1893, elle comporte deux grandes périodes sous le Congo colonial : celles de l'économie du caoutchouc (1893-1911) et de l'économie huilière (1911-1960). Ses péripéties n'ont pas manqué d'influer sur les pratiques dénominatives des Ding, au point de générer une nouvelle réalité anthroponymique. C'est cet impact des activités de l'économie de marché sur l'anthroponymie ding que nous allons élucider dans ce chapitre.

16.1 La C.K. et les H.C.B. en territoire ding

La C.K., principale opératrice économique dans le bassin du Kasai et chez les Ding depuis 1901, perd son monopole sur le commerce en 1910. Elle redevient une compagnie privée ordinaire, qui doit désormais affronter la concurrence de petites sociétés, de colons et de missions religieuses. Dans la foulée, elle met en place un réseau de postes, de factoreries et de voies de communication en vue d'une occupation totale du bassin du Kasai. La valeur du caoutchouc s'effondre à partir de 1911 et sa cueillette décline, jusqu'à sa disparition totale au début des années 1930. Les firmes se tournent alors vers les produits du palmier à huile *Elaeis* : les noix de palme, l'huile de palme et les amandes palmistes fournies par les autochtones.

L'économie à vocation huilière démarre le 14 avril 1911, lorsque le Congo belge et la firme anglaise Lever Brothers Limited signent une convention qui débouche sur la création de la société Huileries du Congo belge (H.C.B.). Celle-ci va exploiter un vaste territoire, dans le Kwango-Kwilu-Kasai, en employant des moyens mécaniques. Elle y circonscrit cinq concessions huilières dont celle de Basongo, au pays des Lele mais proche des Ding orientaux (Nicolai, 1963 : 310). Cette dernière implante son centre huilier mécanisé à Brabanta (l'actuelle mission catholique de Mapangu). Son rayon d'action déborde légèrement dans le pays ding oriental (voir la carte 13 ci-dessous) et, *de facto*, son influence atteint les Ding des environs de Lubue, Pangu et Kabumba.

Carte 13 : un rayon d'action de la C. K. et des H.C.B., 1901-1911



Source : Nicolai H., 1963.

Pendant ce temps, dans l'Entre-Lubue-Kamtsha, la C.K., quelques petites sociétés et des particuliers organisent difficilement l'économie huilière autour de quatre centres : Songo (devenu Modjeka plus tard), Eolo, Mangai et Panu (voir l'annexe XXVIII, page 499).

Le décret du 20 mai 1933, qui institue les zones des huileries dans la colonie, stimule en même temps la création de plantations *Elaeis* et la mécanisation des usines. Les firmes⁷² s'appuient sur ce décret pour asseoir leur prospérité et leur domination économique. La C.K. inaugure sa première huilerie à vapeur au pays des Ding à Olenge s/Kamtsha, en 1935. Cette date constitue le début de la véritable implication des Ding dans l'économie de marché. Leur collaboration avec la C.K. entraîne la colonisation effective de leur pays : des déplacements et regroupements des villages sont entrepris en fonction des visées économiques de la firme, des routes de desserte sont tracées grâce à la main-d'œuvre autochtone, des villageois deviennent coupeurs et fournisseurs indépendants de noix de palme

⁷² En 1924, le centre de Modjeka abritait trois firmes importantes (Rhodius, Lundgreen & Lhoest et la Compagnie du Kasai), Mangai en comptait six (Rhodius, Lundgreen & Lhoest, Mendes Garcia, Compagnie du Congo belge, De Carilis et la Compagnie du Kasai), alors que Niekongo (Ngienkung) rivalisait avec trois sociétés (Compagnie du Congo belge, Felix & d'Oliveira, Valle & Valle Irmaos) (Congo, 1925 : 502 ; 1926 : 314). En 1935, La C.K. était présente à Lubue, Mangai, Eolo et Modjeka ; Lhoest & Frères à Lubue et Mangai ; Podeieff à Panu et les missionnaires oblats à Ipamu avec leurs menuiserie et caféiers.

(travail non qualifié, exigeant néanmoins savoir-faire et adresse⁷³), des marchés hebdomadaires s'organisent en différents endroits, des véhicules et des baleinières assurent l'évacuation des produits de cueillette, etc. Les institutions administratives et religieuses en profitent également pour leur expansion. De nombreux Ding quittent leurs villages pour aller travailler dans les centres huiliers, même lointains, tels que celui des H.C.B. à Leverville (ou Lusanga).

La crise économique de 1930-1933 entraîne, hélas, la faillite de nombreuses firmes et l'arrivée d'autres. Cette crise passée, la prospérité économique reprend ses droits ; ce qui permet à la trilogie « État-Églises-Sociétés commerciales » d'accroître son emprise et son influence culturelle sur les Ding, qui comptent déjà plusieurs dizaines de migrants et de salariés. Les Européens s'installent en permanence chez les Ding, dès 1950⁷⁴.

16.2. Le brassage des populations dans les centres huiliers

La Compagnie du Kasai et les H.C.B. ont regroupé, principalement à Mangai, Modjeka, Lubue, Olenge et Leverville des populations d'origines et de cultures ou sous-cultures diverses. En 1910, par exemple, la société S.A.B. à Mangai employait déjà près de 250 travailleurs indigènes, recrutés surtout dans les ethnies de la région Luebo au Kasai (Van der Linden F., 1910 : 157). À la fin de l'année 1912, en plus de nombreux *Coast men*, se trouvaient à Leverville (ou Lusanga) 7 Belges, 5 Anglais et 2 Hollandais. Ces effectifs sont passés à 32 Belges ainsi que 19 Anglais et Hollandais en 1946, et la progression s'est maintenue jusqu'à l'indépendance (Kipanga M., 1979 : 16). En 1933, ils ont été rejoints par environ soixante Ding adultes du village Luem, recrutés comme coupeurs de fruits (Van der Maesen, 1933 : 2). En 1955, sur un total de 1'070 coupeurs employés par le secteur H.C.B. de Leverville, environ 87 % étaient coupeurs immigrés, dont la majorité (22,6 %) provenaient du territoire d'Idiofa abritant les Ding (Nicolai, 1963 : 332).

Les centres huiliers sont vite devenus des foyers du multiculturalisme et du multilinguisme. Il devait alors s'y poser un réel problème de communication entre les différentes communautés. À ce propos, nous allons explorer la situation à Mangai (C.K.) et à Leverville (H.C.B.).

⁷³ Dans la société précoloniale, ce travail était l'apanage de quelques individus : les tireurs de vin de palme.

⁷⁴ Ainsi, en 1951, le poste détaché de Mateko (Mokala) abrite dans son rayon d'action : une huilerie de la société Cooreman à Matari, une autre huilerie de Cooreman à Dule, une huilerie de la C.K. à Olenge, une huilerie de Fernandes & Irmaos à Yaya, un agent européen de la firme Fiteiro à Mateko et un agent européen de la firme Cruz Cardoso à Mateko (Archives AIMO, dossier 1637, liasse 9196 : II-Q-5-a (1)).

16.3 Le plurilinguisme dans les centres d'exploitation agricole

Etant donné que la Compagnie du Kasai et les H.C.B. se trouvaient dans une colonie francophone, le français y a été adopté comme langue officielle de travail. Les Européens de différentes nationalités, établis à Leverville depuis 1912, parlaient l'*anglais*, le *français*, le *néerlandais*, le *suédois* et le *portugais*. Peut-être étaient-ils également capables de s'exprimer dans d'autres langues étrangères ou congolaises. Parmi les Ouest-Africains embauchés à Leverville, se trouvaient certainement des polyglottes combinant leurs langues locales et/ou nationales respectives avec une langue internationale : l'anglais pour les Ghanéens et le français pour les Guinéens.

Le personnel autochtone, pour sa part, présentait plusieurs cas de figures. Tout comme les porteurs et autres auxiliaires congolais du début des contacts, les premières milices armées et les éléments de la force publique qui secondaient les recruteurs étaient des étrangers au district du Kwilu et aux ethnies soumises au recrutement forcé (comme celle des Ding). Ceux venus chez les Ding provenaient surtout du Kasai ; ils parlaient le *tshiluba* et le *kituba* plus tard. Quant aux coupeurs de noix et ouvriers natifs du Kwilu, leur plurilinguisme reposait essentiellement sur l'usage alterné de leurs langues premières respectives (*kiding*, *kimbala*, *kimbunda*, *kipende*, *kipindi*, *kiyans...*), des langues apparentées et/ou de l'*ikeleve*, qui était en pleine diffusion comme langue de communication.

Il est évident que, pour pouvoir communiquer entre eux, les membres de ces différentes communautés linguistiques ont dû patiemment forger ou apprendre des argots, des sabirs, des *linguae francae* et des langues véhiculaires. Par ailleurs, l'évolution de quelques dialectes indigènes vers des langues communes, voire vers une « langue culturelle », était vivement souhaitée et attendue avec impatience par le colonisateur, mais en vain.

Dans les centres huiliers comme Mangai et Leverville, se bousculaient donc ces multiples formes d'expression linguistiques entre lesquelles les frontières sont parfois difficiles à établir. Pour éviter toute confusion, nous jugeons utile de commencer par circonscrire chacune des formes dans l'esprit du Congo colonial.

Les *dialectes* : on parle de dialecte lorsque, dans une aire géographique déterminée, un certain nombre d'individus peuvent se comprendre mutuellement et avoir conscience de parler une langue unique, malgré quelques variantes relativement stables de grammaire et de prononciation individuelles ou locales qui donnent lieu à des parlers différents. Ce sont des langues complètes et vivantes en perpétuelle évolution ; elles reflètent fidèlement une culture, permettent à leurs locuteurs d'exprimer parfaitement leur personnalité, leurs idées et leurs sentiments (Larochette, 1950 : 145). Le *kiding* en est un. La vivacité des dialectes peut les transformer peu à peu en langues communes.

Les *langues communes* sont des dialectes (langues vivantes donc) douées d'une force d'expansion si grande qu'elles s'imposent aux populations parlant d'autres dialectes, apparentées ou non, et qu'elles tendent peu à peu à se substituer à ceux-ci. Leur dynamisme résulte du prestige culturel, politique et social de leurs locuteurs. Le *kikongo* est la langue commune par excellence du district du Kwilu.

Les *langues véhiculaires* sont des langues d'origine artificielle, dépourvues de communauté consciente créatrice à la base. Pratiques et faciles à apprendre (un lexique et une grammaire très réduits), elles sont employées en particulier lorsque se rencontrent des personnes ayant toutes des langues diverses et étant dépourvues d'intermédiaire commun d'expression, de compréhension mutuelle (Van Bulck, 1952b : 52). Elles facilitent donc l'intercommunication minimale au quotidien lors des échanges intertribaux, interrégionaux, intercontinentaux ou itinérants. Le *kituba* a jadis joué ce rôle en pays ding. Une langue véhiculaire peut, dans son évolution, devenir une *lingua franca*.

Les *sabirs* sont des formes d'expression hybrides qui se présentent comme une phase transitoire dans la réalisation d'une langue véhiculaire. Il en existe deux formes : a) l'autochtone s'efforce de baragouiner une langue étrangère en intégrant dans sa propre langue quelques mots déformés de ladite langue étrangère : le *kifrançais* (français squelettique) des indigènes, par exemple ; b) l'étranger tâche de parler une langue indigène en intégrant quelques mots de celle-ci dans la matrice de sa langue propre : c'est le cas du *kikongo ya Leta* (l'ikeleve déformé des colonisateurs, des colons) parlé au Kwilu par les colons, les fonctionnaires et les commerçants.

L'expression *langue culturelle* désignait, pour les coloniaux du Congo belge, une langue « riche » et grammaticalement apte à exprimer avec précision les idées, les nuances et les raisonnements propres aux Occidentaux. Ils espéraient que les langues véhiculaires congolaises pourraient évoluer vers cette langue culturelle, qui devait servir aussi de moyen d'expression pour l'enseignement des indigènes au degré supérieur ; mais il n'en a pas été ainsi, vu l'absence de communauté consciente créatrice pour ces langues véhiculaires. Au terme d'une longue controverse, le *français* a été choisi comme langue culturelle du pays.

Les *linguae francae* (ou *langues de communication*) sont soit des sabirs « stabilisés » par l'écriture et « enrichis » dans leur vocabulaire comme dans leur grammaire soit des langues culturelles « appauvries » (vocabulaire succinct et grammaire très simplifiée) (Van Bulck, 1952b : 54). Artificiellement étendues et portant dans chaque zone linguistique la marque de la langue vivante locale, elles ont pour rôle d'exprimer un petit nombre de notions à communiquer à des fins administratives, politiques ou commerciales dans les rapports avec des populations dont on ne connaît pas la langue première. Au Kwilu et au pays ding,

c'est l'*ikeleve*, mélange du kikongo du Bas-Congo avec les dialectes du Kwango-Kwilu, qui a été institué comme *lingua franca* par les missionnaires⁷⁵.

Les *langues internationales* sont si bien connues de tous qu'il n'est plus nécessaire de les commenter.

Certaines des langues ci-dessus étaient codifiées (*langues écrites*), d'autres (telle que le kiding) ne l'étaient pas ou pas encore (*langues parlées*).

Récapitulons, à présent, en intégrant dans les catégories énumérées ci-dessus chacune des langues susceptibles d'être en usage dans « nos » centres huiliers.

<i>Les dialectes :</i>	les kiding, kimbala, kipende, kiyans, etc. ;
<i>La langue commune :</i>	le kikongo, le lingala (sans idée de substitution) ;
<i>La langue culturelle :</i>	le français ;
<i>Les langues européennes :</i>	l'anglais, le français, le flamand, etc. ;
<i>Les langues véhiculaires :</i>	le kituba, le kibubu, le lingala ;
<i>La lingua franca :</i>	l' <i>ikeleve</i> des missionnaires ;
<i>Les sabirs :</i>	le kifrançais, le kikongo ya Leta.

La présence de certaines langues dans deux catégories différentes est le résultat de l'évolution depuis le début de la colonisation. Ces langues sont entrées en usage en territoire ding dans l'ordre successif suivant (*grosso modo*) : le tshiluba, le kituba, le kibubu, le kikongo ya Leta, l'*ikeleve*, le kifrançais et le français. Elles influencent largement l'anthroponymie ding ; car les Ding y puisent, par exemple, des formes dénominatives et des noms personnels qu'ils portent à ce jour.

Si nous nous sommes étendus quelque peu sur cette situation linguistique, c'est aussi parce que l'on ne peut traiter des noms de personnes sans se référer aux langues dans lesquelles ils sont exprimés et qui les rendent intelligibles, doués de sens. En effet, chez les Ding, comme dans bien d'autres ethnies africaines, le nom de personnes traduit et symbolise la puissance du *Verbe* avant de servir à l'identification des acteurs sociaux, les uns par rapport aux autres. Il est à la fois un signe linguistique et un signe symbolique. En tant que signe linguistique, il porte habituellement les traces des évolutions de la langue qui en est le support ; mais il peut être aussi le témoin des interférences linguistiques et culturelles intervenues au fil des ans. Ainsi, l'apparition d'un nom d'origine ou de forme française, anglaise, kongo... chez les Ding, peut apporter la preuve que les Ding ont été en relations (économiques, socioculturelles ou autres) avec des

⁷⁵ Au Congo, ce sont surtout les langues des riverains (bobangi, ntandu, lokele...) qui ont fourni les bases pour l'enrichissement et la stabilisation des sabirs, car les relations commerciales et militaires de la première occupation se sont faites principalement par voie d'eau.

groupes d'origines linguistiques et culturelles diverses et qu'ils ont fini par adopter des usages anthroponymiques propres à ces groupes. Ce jeu d'influence peut être perceptible dans les listes nominatives des travailleurs des centres huiliers qui nous intéressent.

16.4 Les emprunts anthroponymiques des migrants ding

Nous ne possédons pas en nombre suffisant et représentatif les listes toutes faites des employés indigènes des H.C.B. pour la période coloniale. Néanmoins, nous en avons constitué un échantillon succinct (voir le tableau 15 ci-dessous) à partir de nos propres interviews et de celles effectuées ces dernières années par de jeunes chercheurs du Kwilu, dans le cadre de leurs travaux académiques.

Tableau 15 : liste des travailleurs et consultants des H.C.B. à Leverville

<i>Noms</i>	<i>Nés en</i>	<i>Ethnies</i>	<i>Observations</i>
01. Bikari	1938	Pende	Employé H.C.B.
02. Bodisa	1924	Mbala	Ex-employé H.C.B.
03. Guzimana	-	Pende	Prêtre jésuite et « évolué » à l'époque coloniale
04. Idzumbwir	-	Mbun	Enseignant et « évolué » à l'époque coloniale
05. Kasanza	1908	Pende	Employé H.C.B.
06. Kitoko Nkan	1945	Yans	Employé H.C.B.
07. Leta Norbert	-	Pende	Membre du gouvernement provincial à Kikwit en 1960
08. Mafuta	1919	Pende	Employé H.C.B.
09. Midu Gaston	1922	Yans	Membre du gouvernement provincial à Kikwit en 1960
10. Mukele	1925	Pende	Employé H.C.B.
11. Mungul Diaka	-	Mbala	Membre du gouvernement provincial à Kikwit en 1960
12. Mungwa G.	-	Yans	Candidat à l'immatriculation en 1952
13. Ndala S.	-	Ding	Membre du gouvernement provincial à Kikwit en 1960
14. Nima Fernand	-	Ding	Politicien de première heure
15. Sanduku P.	-	Ding	Ex-employé H.C.B.
16. Shiffele L.	-	Pende	Membre du gouvernement provincial à Kikwit en 1960

Sources : Kipanga, 1979 ; Lukesa, 1989 ; Fwankenda, 1998 (interview).

Pour le centre de la C.K. à Mangai, nous proposons la liste (l'une des plus anciennes disponibles) des travailleurs menacés de sanctions (pour avoir émigré de leur chefferie sans passeport de mutation ou autorisation préalable) par l'administrateur territorial de la Kamtsha-Lubue, en 1929.

Tableau 16 : liste des travailleurs de la C.K. à Mangai, 1929

<i>Noms</i>	<i>Villages d'origine</i>	<i>Ethnies</i>	<i>Fonctions</i>
01. Kadima François	Bakwakalondji	Luba	Capita
02. Kasongo	Vuen	Lori	Ouvrier
03. Kayamba	Monga	Wongo	Ouvrier
04. Koloni	Kindwa	Ding	Sentinelle
05. Kayembe Georges	Lusambo	Tetela	« Boy »
06. Mananasi	Gembum	Ngwi	Ouvrier
07. Mungwa	Niendongo	Ding	Ouvrier
08. Tshengila Ignace	Yatsi	Mbun	Sentinelle
09. Ukulankule	Impini	Mbun	Ouvrier
10. Yompele	Kinday	Ding	Ouvrier

Source : Compagnie du Kasai/Dima, 1929.

Ces deux listes nous présentent une série de noms en langues n'appartenant pas originellement au Kwilu ni au pays ding en particulier. Outre les prénoms chrétiens de forme française (François, Gaston, Georges, Norbert, etc.) et les noms d'origine luba/tetela (Kadima, Kayembe), nous y trouvons des noms « étranges » tels que :

Bikari : nom d'origine ouest-africaine (Bakari)

Guzimana : forme altérée de *Coast man*⁷⁶ (Ghanéen ou Guinéen)

Kitoko : mot lingala aussi adopté par l'ikeleve (= beauté, élégance, grâce)

Koloni : du français « colonie »

Leta : du français « l'État » (= l'autorité)

Mafuta : terme du lingala et de l'ikeleve (= huile, graisse, cire)

Mukele : contraction de « Mono ikele » en ikeleve (= Je suis présent)

Mananasi : du français « ananas »

Mungwa : vocable de l'ikeleve et du kikongo ya Leta, désignant le sel

Ndala : mot de l'ikeleve et qui signifie « palmes, rameaux »

Sankuku : terme emprunté au swahili et au lingala (= caisse, coffre, malle)

Shiffele : déformation de « chauffeur »

Super : emprunté tel quel au français ou, avec ellipse, à l'anglais *Superman*

Du point de vue morphologique, ces noms « étranges » (appelons-les désormais *pidgin names*) ont donc pour support des langues dépourvues de communautés conscientes créatrices au Kwilu ; mais cela n'a pas empêché certains, tels que *Kitoko*, *Koloni*, *Leta*, *Mafuta*, *Manansi*, *Mungwa* et *Sanduku* d'élire domicile même dans la sphère anthroponymique ding. En effet, les récits historiques des clans et des villages ding recèlent de nos jours un nombre

⁷⁶ Un statut spécial était conféré aux *Coast men*, statut différent de celui des Européens et bien au-dessus de celui des autochtones.

considérable de pareils *pidgin names*. Celui du village Mutshunu (dans le groupement Kaminay), que nous prenons ci-dessous comme exemple, nous en donnera la preuve.

Le récit historique du village Mutshunu, dans le groupement Kaminay
(voir la carte 5, page 84)

Nous avons recueilli ce récit auprès de plusieurs informateurs (Kilapi Zéphyrin, Mafuta Joseph, Ngangay Justin, Tshiala Yul a Mundek, Matshum Sylvain, Kitambala Norbert, alias Leta, etc.) au village en 1984 et 1990-1991, puis l'avons complété à Kinshasa en 1998 et par entretien téléphonique en 2007 et 2008.

...

Note : « Les récits historiques, en général, peuvent être objets de manipulations. Le présent *nsim* ne peut, en aucun cas, servir de pièce à conviction hors contexte scientifique »

« C'est le clan Musthun de Ngangay Justin qui est à l'origine de notre village Mutshunu. Le village porte donc le nom du clan fondateur. Vers 1840-1850, Milan ou Mulan, un homme du clan Mutshun, part en solitaire de son village Bier (dans l'actuel groupement Munim) vers le sud, à la recherche d'un nouvel habitat ; car il est accusé de sorcellerie chez lui. Il a pour épouse Sel Bisiee, alias Mukar a Lubam, du clan Mbel et originaire du village Mbala a Ngyel, à proximité de Bier. Ce sont les enfants de cette femme qui ont constitué le clan Mbel du village Mutshunu.

Milan fait successivement escale à Mbala a Ngyel, à Mibulu chez Lilim du clan Kinwe ou Kimbing, et finalement à Mupoy chez Lukuba du clan Nsong (les clans Kinwe et Nswan y sont aussi installés). Milan arrive ensuite dans la région nord de l'actuel groupement Kaminay. Il y trouve le clan Kimban (ou Kimbanda) déjà en place. Mais la contrée où se trouve actuellement le village Kinkono est encore inhabitée. Milan y installe son petit village Munkok (sur le site actuel de la ferme Bwisantima de Ngangay Justin, près de Kinkono) avec l'accord du clan Kimban (premier occupant et propriétaire foncier) ; il se met à exercer avec succès son métier de forgeron.

Pour faciliter son intégration, Milan contracte un second mariage à Mbongi Nsempie avec la nommée Muwea du clan Kimbim a Mbal (clan de l'actuel chef de notre groupement Kaminay). Ce sont les enfants de cette femme qui vont former le village Kiknono et le clan Kimbim de ce village. Le couple choisit comme lieu de résidence le petit village-clan du mari. Le bigame Milan s'en va ensuite chercher sa première femme, Sel Bisiee, alias Mukar a Lubam, et l'amène dans son nouveau village Munkok. Suite aux disputes fréquentes entre ses deux épouses, le forgeron Milan décide de les séparer en allant installer Mukar a Lubam à environ un kilomètre de là, précisément à Ywoom a Museng a Diar (autrement appelé Moang a Maba), à mi-chemin entre les villages Mupoy et Mutshunu actuels.

Milan crée ainsi un second petit village-clan (Moang a Maba) qui deviendra Mutshunu plus tard, avant d'être transféré sur son emplacement actuel sur instigation du colonisateur belge. Quant au premier village-clan de Milan, c'est-à-dire Munkok, il sera bien plus tard fusionné à d'autres des environs et déplacé pour constituer l'actuel village Kinkono.

Bien qu'indésirable à Bier, Milan y retourne pour participer aux obsèques de sa mère et de son oncle maternel. À cette occasion, Milan persuade sa grande sœur Mukaar a Mvuun (divorcée parce qu'elle ne mettait pas d'enfant au monde) de partir avec lui à Munkok ; elle accepte volontiers. Un des neveux de Milan, le nommé Lingang (né à Mpum), fera partie du voyage. Les trois voyageurs transitent par Mupoy ; un homme du clan Nswan de ce village, le nommé Lweem (le frère de Bingwil, père de Siengwa qui a donné naissance à Mayele Longin et à Bikabo), tombe

amoureux de Mukaar a Mvuun et promet de la guérir de son infertilité. Mukaar a Mvuun épouse Lweem et elle reste à Mupoy ; le couple aura quatre enfants, dont un garçon et trois filles. Après cette première vague, trois neveux de Milan viendront aussi rejoindre Mukaar a Mvuun à Mupoy : Makur, Mbama et Katalay Victor (le tout premier baptisé de notre groupement ; il ira s'installer définitivement à Mutshunu). En deuxième noces, Mukaar a Mvuun épousera un certain Natswal.

Avec sa première femme Mukar a Lubam, Milan engendre six enfants : Kiemvul (F), Lupüna (F), Nkulbidim (F), la mère de Musim et de Ngay, Nalubol (père de Bor a Mikul et grand-père de Malende Chrispin) et le père de Mutsœ Nsœng Marcel à Bisey-Sud.

La fille Kiemvul épouse Mampar, du village Kisem, et de leur union naissent quatre enfants : Ngay (G), le grand-père maternel des Malebe, la mère de Mbotika et grand-mère de Lukenzi Frédéric, et un quatrième enfant dont le nom m'échappe.

La fille Lupüna (notre souche) se marie dans le village Mupoy avec le frère de Shibun du clan Kinwe (clan originaire de Tshamper mais résidant à Mupoy ; il est aujourd'hui éteint). Elle donne naissance à deux garçons et aux trois filles suivantes : Mbumatar, la mère de Lukoo et de Lupüng, ainsi que la mère de Mukar a Mbala (grand-mère maternelle de Malenkien Adèle, Belesi Nestor, Fakre Patrice, Ndwan Norbertine et Bizeme Honoré).

La fille Nkulbidim devient mère de 5 filles : Nabimwak (mère de Senker Théodore), la mère de Muntâ et de Kansi Rémi, la mère de Nakinang Jean et de Mukura (mère de Nitu Valère) ainsi que la mère de Ngoan Nicodème et de Lubung Désiré.

Pour la génération suivante (la troisième), Mbumatar (fille de Lupüna) se marie à deux reprises et elle donne naissance à douze enfants dont :

- Huit enfants avec un homme du clan Mutshun : Mudzek (G), Boong a Bital (G), Nsimundan (G), un garçon mort en bas âge, K'noe ka Mbel, alias Nkaa Ywoom (la mère de Mwanansuka Cléophas), Kibwang (G), Mbalan (G) et un dernier enfant mort en bas âge ;
- Quatre enfants avec Lingang (neveu de Milan) du clan Mutshun : Maswa (G), Nkamolo Gabriel, Maliinkyen (F) et une fille décédée en bas âge ;

Lingang, le mari de Mbumatar, a eu une descendance nombreuse avec d'autres femmes, dont :

- Quatre enfants dans le clan Kimbim de Mafunga François : Yebial (H), Limeke (H), Lifurmukaba Ana (la mère de Mafunga) et Luka (H) ;
- Trois enfants dans le clan de Matwantir Jean à Kimbanda : Namingung (mère de Ndala Charles, alias Kabasele), Mangwa (mère de Mwolo Boniface) et la grand-mère de Nitu Valère ;
- Un enfant dans le clan Mpum a Ntal à Bisey-Sud : Ngalaswa Patrice.

L'une des filles de Mukar a Mvuun se marie dans le clan Mpum du village Nsempie avec Mpar, oncle maternel de Nkan a Mukie (le père des garçons Luyam, Mwanzala David et Munsina qui a donné naissance à Matshum Sylvain). Après son divorce, elle revient à Mupoy (village de son père) et s'y remarie dans le clan Nsong à un ancêtre de Lukuba (le spécialiste des maladies de la petite enfance). Du couple naissent cinq enfants : Muloom (G), la mère de Kasuma David, de Nkiriwa Pierre, alias Limeke, de Malu (F) et de Ngyeyangwo (mère de Ngangay Justin, Kasuma Sébastien et la mère de Georges Kialobo).

Une fille de Mukaar a Mvuun se marie à Mupoy avec l'oncle de Shibun à Mupoy et elle donne naissance à Kimpub (la grand-mère paternelle de Fenesa Ntantay Rémi). Une autre fille Mukaar a Mvuun se marie avec Mpar du village Mbongong et la troisième fille se marie à Kimbanda où elle donnera naissance à Ndipin (la mère de Kayi Raphaël) et autres.

Après la mort de Milan, son neveu Lingang qui a toujours résidé à Mupoy, vient avec sa tante Mukar a Mvuun à Mutshunu, le village de leur aîné Milan. Il y devient le pilier du clan Mutshun, tandis que Mukar a Mvuun en devient la mère principale. La descendance de Mukar a Mvuun se déplace aussi vers Mutshunu ; mais, certains de ses enfants qui se sont mariés à Mupoy y restent, dont le garçon Muloom et la mère de Kibal Faustin.

Resté à Mupoy, Muloom devient l'amant d'une nièce de son père. Avec le concours des siens, le mari de cette dernière réussit à assassiner Muloom. Mukar a Mvuun (la mère du défunt) reprochera, jusqu'à sa mort, à sa belle-famille à Mupoy le fait de n'avoir pas prévenu la victime. Elle s'opposera farouchement à tout mariage entre sa descendance (le groupe de Ndundu Charles) et les gens de Mupoy.

La partie de la branche du clan Mutshun établie à Mupoy y est restée jusqu'à ce jour ; elle partage encore le même domaine foncier que la branche souche à Mutshunu. Katalay Victor, le premier baptisé catholique de notre contrée, est issu de la branche de Mupoy ; mais il résidait à Mutshunu.

Les premiers clans installés à Mutshunu sont donc Mutshun (clan de Milan, originaire de Bier), Kimbim a Mbal (clan de Muwea, originaire de Mbongi) et Mbel (clan de Mukar a Lubam, originaire de Mbala a Ngyel). Puis, c'est le clan Kimbim de Bey Justin qui les rejoint. Ce clan tire ses origines chez les Yans. Les oncles maternels de Bey Justin s'établissent à Musuu (Ywoom a Muscey), avant d'émigrer à Malib (d'où le surnom de Kimbim a Malib).

Les clans Bay et Kimbim de Mafunga François arrivent plus tard, par la faveur de leurs alliances matrimoniales avec le clan Kimbim de Bey Justin. Un homme de ce clan, Kimbim de Bey Justin, s'en va épouser une femme du clan Bay du village Mpul et il l'amène à Malib. Cette femme est l'arrière grand-mère maternelle de Nkiel Gislain. Puis, Bwabitul, le frère de cette femme, quitte Mpul pour rejoindre sa sœur à Malib. Il épouse la fille aînée de Nkulbidim du clan Mbel. Bwabitul épouse à son tour la mère de Libata Albert, du clan Mpum a Ngara de Bisey-Sud. Les nièces de Bwabitul se marient dans la région ; l'une d'elles se marie notamment avec un homme du village Kimbanda ; elle donne naissance à plusieurs enfants. Ces derniers obtiennent de leurs pères à Kimbanda un domaine foncier exploitable. C'est ainsi que le clan Bay venu de Mpul s'enracine dans la contrée et ses membres deviennent habitants légitimes de Mutshunu.

Quant au clan Kinwe, il arrive aussi à Malib grâce aux oncles maternels de Bey Justin. En effet, un ancêtre de Bey Justin épouse et ramène du village Bidwo (dans le groupement Munim) l'arrière-grand-mère de Lukambil Florent (clan Kinwe). L'une des filles de cette femme se marie par la suite à Malib, dans le clan Kimbim, avec l'un des fils de Nalifweara (la seule fille de Milan et de Muwea). Elle engendre Kisalampam Marc, Ntor et autres. Le clan Kinwe, amené ainsi par les oncles de Bey Justin, s'installe pour toujours à Malib.

Entre le clan Kimbim issu de Madame Muwea et l'autre clan Kimbim de Justin Bey, il n'y a aucun lien de parenté consanguine. Les enfants (boan a bikimbim) issus des gens de ces deux clans se sont mariés entre eux légitimement et ils ont eu une descendance nombreuse. Lorsque les Blancs commencent à rassembler les villages-clans de notre contrée, une affaire de meurtre met en lutte le clan Kimbim de Bey Justin et le groupe de Munamo à Kisem. Ne pouvant contenir seuls les assauts répétés des gens de Kisem, le clan Kimbim de Bey Justin abandonne le site de Malib pour rejoindre les habitants de Mutshunu à Ywoom a Museng a Diar ou Moang a Maba.

D'autres petits villages-clans des environs viennent s'y ajouter et Mutshunu s'agrandit. Vers 1949, le village Mutshunu abandonne le site de Ywoom a Museng a Diar pour son emplacement actuel. Ce déplacement s'opère sous la conduite du chef intérimaire Nakinang du clan Mbel (il exerce le pouvoir du clan Mutshun de son père, clan qui n'a plus d'homme adulte capable d'assumer cette fonction). L'ouverture du centre commercial à Mudzek a Nsie (actuel Modjeka, entre Bisey-Sud et Mutshunu) par la Compagnie du Kasai motive les autres habitants restés sur l'ancien site à venir rejoindre leur chef Nakinang. Seul le clan Mbel reste encore deux ans durant sur l'ancien site. Mais il finit par le quitter pour s'installer à Munzer a Bakar-Bakar vers 1951, puis à Kitung vers l'endroit où se trouve actuellement la maison de Ngangay Justin. Ce clan Mbel rejoint finalement les autres clans à Mutshunu ; il aura, entretemps, restitué au clan Mutshun le pouvoir qu'il détenait jusqu'alors par intérim (c'est-à-dire après le décès du chef Ngay qui a succédé à Nakinang) ; le hameau du clan à Mutshunu porte encore le nom de Munzer, jusqu'à ce jour.

En clair, vers le début du 20e siècle, le clan Mutshun ne compte aucun homme adulte capable de conserver le pouvoir de ses ancêtres. Lingang, le seul adulte vivant, est déjà très vieux ; ses neveux de Mupoy se sont désintéressés de leur village d'origine Mutshunu (et centre du pouvoir de leur clan). Le clan est alors contraint de céder provisoirement le pouvoir à un de ses fils méritants, en l'occurrence Nakinang du clan Mbel (clan de sa mère également). Le pouvoir passe ainsi du clan du fondateur Milan au clan de sa première femme Mukar a Lubam (arrière-grand-mère maternelle de Nakinang).

Les commerçants européens s'installent à Likynapang, près de Kimbanda sur la rive gauche de la Kamtsha, en 1922. En ce moment-là, à Mutshunu, le pouvoir se trouve déjà entre les mains du clan Mbel. Bien des membres du clan Mutshun ignorent d'ailleurs que ce pouvoir est le leur. Chaque fois que les Blancs convoquent le chef Nakinang, celui-ci s'éclipse et c'est Mbumatar ou Bulamatari (la cousine maternelle de sa grand-mère maternelle) qui se présente à sa place. Grâce à ses activités commerciales, cette femme riche et très active parle bien la langue commerciale kibubu. Cette langue ressemble au kituba parlé au Kasai, de par sa structure et les vocables swahili, voire tshiluba qu'elle renferme, comme dans l'exemple suivant : "Wewe kulwa na miye = tu t'amuses avec moi" (wewe et miye sont en swahili, kulwa en tshiluba).

Très habile, Mbumatar s'attire aussi la sympathie des coloniaux par les cadeaux qu'elle leur offre : banane, maïs, étoffes locales, etc. La riche commerçante finit par devenir l'interlocutrice privilégiée des Blancs. Quant au chef Nakinang, il abdique finalement et émigre loin des Blancs au village Kimpini, chez l'une de ses femmes. Les Blancs ordonnent alors que le pouvoir soit cédé à un autre homme méritant du clan Mbel : le choix se porte sur Ngay, arrière-petit-fils de Mukar a Lubam. C'est à la fin du règne de Ngay que le clan Mbel restitue le pouvoir au clan Mutshun, précisément à Nkiriwa Pierre qui le laissera plus tard à son neveu Kasuma Sébastien.

Le clan Mbel issu de Mukar a Lubam a, entre-temps, connu une scission au niveau de la troisième ou quatrième génération. On a, depuis lors, les lignages Mbel a Ntal de Senker Théodore ainsi que Mbel a Ngyel de Mwanansuka Cléophas.

Nalifweara (du clan Kimbim de Kinkono), la seule fille de Milan avec sa femme Muwea, se marie dans le clan Mpum à Mambila, du village Muwanga (alors appelé Kindwa). Elle donne naissance à plusieurs enfants dont Mundek, Mukar a Nalem (la mère de Nzungu-Nzungu Gabriel et de Madam) ainsi que la mère de Nantway.

Mundek est réputé pour sa turbulence et pour son habileté dans l'art de la guerre. D'aucuns disent qu'il est le sauveur du clan Mbel de Mutshunu ; car, s'il n'avait pas poignardé à mort Nalubol (de ce clan Mbel) qui exterminait les siens par la sorcellerie, ce clan Mbel se serait déjà éteint depuis longtemps. Mundek épouse plusieurs femmes dont Nkub (du clan Mpum a Ngara de

Bisey-Sud) avec qui il donne naissance à trois enfants : Mukar a Mbala Modestine, Léontine (épouse de Lager David à Nsempie) et Tshiala Yul a Mundek Fabien (mon père).

Les habitants de Mutshunu ont de nombreux alliés et descendants dans la région, tels que ceux ci-après dont les noms paraissent étranges : Alekan, Avion Cyprien, Biloso ou Boloso, Biriki Jean, Bisikwiti, Bulankete Marie, Butey Lambert, Dimpa Anaclette, Falanka Justin, Fikisi Léonard, Frasi Jean, Kalefani Ruphin, Kamana Pascal, Kano Gustave, Kapita Odette, Kapur, Makani ou Merikani, Mamer, Mapim Joseph, Matabisi Delphin, Metre, Mifele, Mpantolo Raphaël, Mpusu, Mundel, Munioloko, Munter Fernand, Musufel, Muswar Véronique, Mutre, Palado Ernestine, Papi ou Papy Jérôme, Pulusi Rose, Putur, Sarti Sabine, Seka, Sigel, Singadala, Solda et Sukar. Ces personnes sont issues des groupements Kaminay, Munim et Tshitshiri. La plupart ont fréquenté l'école primaire de la mission catholique de Mateko, à environ six kilomètres de Mutshunu. »

Dans ce récit historique, ainsi que dans celui (pas reproduit ici) du village Mpum dans le groupement Munim, recueillis par nos soins chez les Ding de la Kamtsha entre 1984 et 2007, nous avons répertorié les *pidgin names* ci-après :

Acteurs sociaux	Nouveaux métiers	Articles de traite	Autres
Belesi = Belge	Kamanda = commandant	Biloso, Boloso = brosse	Afe-Afe = enfin ! enfin !
Fraasi = Français	Kapur = caporal	Bulankete = blanquette	Avion = avion
Kamana = Camara	Komiser = commissaire	Dimpa = pain	Biloko = block, prison
Madam = Madame	Pulusi = policier	Falanka = le franc	Etwal = étoile
Mamer = Ma mère	Solda = soldat	Kano = canon	Kompani = compagnie
Mungele = Anglais	Musufel = mon chauffeur	Kilolo = clairon	Kunzy = congé
Putur = Portugais		Kurie = courrier	Lager, Luger = la guerre
		Laswar = rasoir	Lukenzi = le 15 (date)
		Mpatolo = pantalon	Maswa = bateau
		Munter = moteur	Palado = pardon
		Muswar = mouchoir	Sarti = saleté
		Mutre = montre	Seka = C.K.
		Papi, Papy = papier	Senker = 5 heures
		Parapu = parapluie	
		Sanduku = caisse	
		Santini = centime	
		Talatala = miroir	
		Tariko = tricot	

Tous ces noms « étranges » constituent en fait un emprunt anthroponymique important des Ding aux langues et civilisations étrangères. Mais, dans l'ensemble du district du Kwilu, ce sont les Pende qui se distinguent quant à la nature et au volume de tels emprunts. En effet, c'est chez eux que se rencontre le plus grand nombre d'anthroponymes « étranges » issus de la civilisation européenne. Les migrants d'origine pende ont puisé davantage dans les artefacts de cette civilisation qu'à l'intérieur de son système anthroponymique. En d'autres termes, mieux que les Ding, les Pende de l'époque ont engagé avec mérite un laborieux travail d'anthroponymisation de noms propres de choses et noms communs

d'origine étrangère. C'est ainsi que certains appellatifs acquis à l'époque par les Kwilois comme surnoms ou sobriquets, puis devenus des noms personnels, voire des patronymes, sont vus de nos jours comme un trait identitaire propre aux Pende, un mémorial de leurs migrations récentes et de leur spécialisation dans le métier de coupeur de noix de palmes. Il s'agit de ceux-ci, par exemple : *Boyi* (= boy), *Briki* (= brique), *Dikitele* (= directeur), *Fono* (= phonographe), *Kalaki* (= clerc), *Kapitene* (= capitaine), *Katulusi* (= catholique), *Kazaka* (= casaque), *Kinglesi* ou *Ngelesi* (= langue anglaise ou Anglais), *Kumanda* (= commandant), *Mashini* (= machine), *Merikani* (= Américain), *Sengelete* (= cigarette), *Paypay* (= papaye), *Senkele* (= 5 heures), *Sikitele* (= secteur) et *Velo* (= vélo).

Il n'est pas honorable de porter ce genre de noms pour les jeunes générations, d'autant plus que les coupeurs de noix sont à la longue devenus victimes de stéréotypes peu valorisants pour l'image de soi : on les disait méchants, renfermés sur eux-mêmes, incapables d'apprendre des langues étrangères ou de se moderniser, bien qu'étant au service des firmes européennes depuis plusieurs années. Ils ne sont donc pas devenus des « évolués » et des bénéficiaires massifs du statut d'immatriculés.

L'engouement des membres de certaines ethnies du Kwilu pour les *pidgin names* reste encore à clarifier au moyen d'enquêtes plus poussées. Nous savons néanmoins comment ils ont été introduits et diffusés parmi les Ding. En effet, ceux des adultes qui partaient au contact des Européens pour des raisons professionnelles ou religieuses étaient fascinés par certains objets ou énoncés de facture occidentale ; de retour dans leur village natal, ils distribuaient les noms désignant lesdites « merveilles » à leur entourage soit comme noms de naissance pour les nouveau-nés soit comme surnoms pour les plus âgés. Tel a été le cas pour Fwankenda Fulgence, un des premiers élèves des jésuites auxquels les H.C.B. avaient confié la gestion de leurs écoles ; il rapporte (Tshiala L., 1998 : 50) :

« À la naissance, ma grand-mère maternelle m'avait nommé "Mulesom" (l'orthographe correcte est "Mulœ a soom") qui signifie "sorcier de substitution", parce qu'elle était accusée de sorcellerie en lieu et place de quelqu'un d'autre. Lorsque son innocence a été finalement confirmée par le devin, elle m'a ajouté le nom "Kuun" qui veut dire "blanchi, innocenté". Vers l'âge de 9 ans, j'ai été fasciné par un nom nouveau qui occupait les conversations chez nous et je me le suis librement attribué : Jésus. On commençait à prendre l'habitude de m'appeler Jésus lorsque mon oncle maternel Mayele Jean, qui avait été recruté par les colons comme ouvrier sur les bateaux à vapeur, est revenu au village. Il a jugé que m'appeler par le nom "interdit" Jésus était un sacrilège ; il a alors obligé mes parents à m'appeler désormais "Fwankenda", locution qu'il aurait entendue dans la liturgie chrétienne en langue ikeleve et qui signifie "Aie pitié". Plus tard, au moment de l'établissement des actes de l'état civil de mon père, les agents de l'État

ont préféré, pour lui-même et pour ses enfants, le nom “Fwankenda” (facile à transcrire et à comprendre !), supprimant ainsi tous les autres noms déclinés par mon père. C’est ainsi que “Fwankenda” est devenu patronyme de déjà quatre générations. En 1973, après le bannissement des noms étrangers par le gouvernement zaïrois, j’ai repris mon premier et vrai nom “Mulesom”, en guise de postnom et en lieu et place du prénom Fulgence Gabin. »⁷⁷

Nous nous apercevons qu’à lui seul, le nom *Fwankenda* remue plusieurs facettes de la vie en société ding : lignagère, familiale, clanique, villageoise, tribale, religieuse, magique, économique, migratoire, etc.

Les migrants ding bousculaient *de facto* la règle coutumière qui réservait aux parents ou aux grands-parents le choix du nom pour le nouveau-né ; mais ils enrichissaient tout de même le corpus anthroponymique précolonial. Après la Deuxième Guerre mondiale, lorsque les biens manufacturés ont fini par être perçus par les Ding comme des produits de prestige et des symboles de réussite sociale, porter un tel *pidgin name* conférait parfois du prestige.

Aux dires des anciens, il était rare de voir un Ding « collaborateur » des Blancs s’attribuer à lui-même un *pidgin name* de ce genre. Cette attitude oblige à rechercher les motivations à la base de telles adoptions bien au-delà du sens premier ou de la simple fascination ; il faut néanmoins reconnaître que ces motivations sont souvent nombreuses, difficiles à cerner et à hiérarchiser *a posteriori*. Lorsqu’un Ding attribue le nom *Makayabo* (du portugais *bacalhau* = morue salée et séchée) à son petit neveu, par exemple, il ne suffit pas de considérer qu’il le fait parce qu’il apprécie le goût de ce poisson de mer ; car il se pourrait qu’il veuille simplement immortaliser le fait que, embauché par un exploitant portugais, il recevait une partie de son salaire mensuel en quantité de morue plutôt qu’en argent liquide.

Ces genres de *pidgin names* ne paraissent d’ailleurs bizarres et étonnants qu’à quiconque n’est pas au courant de certains traits anthroponymiques séculaires et communs à de nombreuses ethnies congolaises. Au tournant du 16^e siècle, le chroniqueur portugais Duarte Lopez s’en était d’ailleurs aperçu, auprès des habitants de l’ancien Royaume du Kongo et il avait poussé cette exclamation édifiante (cité par Bal W., 1963 : 82) :

« Si quelqu’un me demandait ici quels noms portaient les gens de ces pays, avant de recevoir la foi chrétienne, ma réponse paraîtrait incroyable : c’est que les

⁷⁷ Interview du 22 mars 1998, à Kinshasa.

noms des hommes et des femmes ne sont pas propres aux êtres raisonnables, mais sont communs aux plantes, aux pierres, aux oiseaux et aux bêtes⁷⁸. »

L'anthroponymisation d'appellatifs de tout genre ne date donc pas de l'époque coloniale. Le fait qu'elle devienne étrange aux yeux de certains Ding dénote un changement significatif dans leur façon même de concevoir les noms qu'ils portent, changement induit par les contacts réguliers avec le système anthroponymique occidental. Ces Ding semblent donc ne plus accepter de partager, comme autrefois, leurs noms personnels avec des êtres non pensants.

16.5 La dimension socioculturelle de quelques *pidgin names*

L'analyse formelle de « nos » *pidgin names* permet de dégager aisément le sens premier de chacun d'eux. Mais elle reste insuffisante du point de vue socioculturel, car elle ne permet ni d'extirper ni de rassembler adéquatement toutes les richesses de la vie métissée dont ils sont porteurs : puissance, message, symbolisme, contexte et moment de dation, motivation à la base du choix, portée historique ou linguistique, etc. Il faut noter ici que la langue sert à exprimer et à communiquer la pensée, les sentiments... et que le nom africain, « parole permanente qui exprime à tout moment l'être, la force vive qu'il représente » (Waelvelde J., 1966 : 31), est souvent doté des mêmes propriétés que la langue qui lui sert de support. Pour que ces diverses dimensions soient cernées de manière satisfaisante, il importe de procéder à une analyse socioculturelle qui s'appuie sur des entretiens méthodiques. Nous nous y sommes lancés pour les quelques noms ci-dessous empruntés par les Ding :

Kamana (tout comme *Guzimana* chez les Pende) rend compte de la situation des *Coast men* : ils étaient tous célibataires et ont laissé leurs noms ouest-africains (Alima, Diop, Dudu, Mamadou... et Koffi, devenu parfois Nkufi en ikeleve) aux enfants naturels qu'ils ont eus avec des femmes indigènes du Kwilu (Tshiala L., 1999 : 60). En outre, leurs rapports avec les employés autochtones étaient tendus ; car, bien que de race noire, ils étaient favorisés sur tous les plans par l'employeur, ce qui attisait à la fois la jalousie des autochtones et leur envie d'usurper ces noms ouest-africains.

Kadima rappelle que les premiers porteurs et les milices accompagnant les explorateurs du Kwilu (von Wissmann et autres), puis les acteurs économiques européens, provenaient de la province du Kasai et surtout de la région de Luebo. Ils sont repartis chez eux, mais leurs « prestigieux » noms sont demeurés comme couche supplémentaire de l'anthroponymie ding.

⁷⁸ Tel était d'ailleurs le cas en Europe avant la christianisation et bon nombre se sont maintenus jusqu'à ce jour.

Leta stigmatise l'État colonial. En tant qu'associé des grandes sociétés comme la C.K. et les H.C.B. et en tant que puissance de tutelle, il a joué un rôle capital dans le portage, les corvées, les impôts, les cultures obligatoires, l'oppression, le recrutement forcé, la « civilisation » des colonisés ainsi que dans la « gestion » de leurs langues et de leurs anthroponymes. Ce nom charrie la notion de « puissance et oppression », qui a d'ailleurs valu à cette personne morale son surnom indigène de *Bulamatar* (= briseur de pierres, en kikongo). Même des femmes ding se sont d'ailleurs approprié ce redoutable nom. Dans son sillage, se rencontre aussi l'anthroponyme ding *Provense*, issu de *province*.

*Mafuta*⁷⁹ ou huile (de palme, ici) est bien sûr le produit fini des activités de la C.K. et des H.C.B. Il est riche en enseignements. En expliquant la formation du lingala parlé usuellement le long du fleuve Congo (zone d'intenses activités commerciales reliant l'est et l'ouest du continent africain, bien avant l'arrivée des Européens) en 1890, le Belge Tanghe J. (1930 : 345-348) a prouvé que son vocabulaire se composait principalement de mots de la langue ngala, dans une moindre mesure de vocables apportés du Bas-Congo et de quelques éléments du swahili. On découvre, dans les exemples qu'il donne, le terme *Mafuta*, emprunté au swahili par le lingala du confluent du Congo et de l'Ubangi. Ce terme a été importé de Zanzibar par les milices zanzibarites d'abord impliquées dans le trafic des esclaves, puis recrutées dans l'armée de l'État indépendant du Congo. Grâce aux trafiquants de l'époque, il s'est ensuite propagé vers l'embouchure du Congo, *via* le site actuel de Kinshasa, pour se mêler aux dialectes des Bakongo ; enfin, le kikongo classique des missionnaires l'a récupéré et transféré au Kwango-Kwilu, par le truchement de l'ikeleve des jésuites. De là, tout en conservant sa charge sémantique initiale, il a accompagné le vent du capitalisme jusqu'au-delà des centres d'activité des sociétés huilières pour infiltrer la sphère anthroponymique précoloniale des Ding.

Mukele ou son diminutif *Muke* est un sabir des Blancs du Kwilu, une locution ordinaire devenue nom personnel. Il est l'équivalent de « Présent ! Me voici ! » en langue ikeleve : lors de l'appel nominal de chaque matin sur le lieu de travail, chaque indigène devait répondre « Mukele ou Mono ikele ! », à l'écoute de son nom.

Mungwa ou le sel est plus qu'un ingrédient de cuisine, car la Bourse du travail congolais l'a longtemps utilisé comme appât pour vaincre la résistance des indigènes du Kwilu au recrutement forcé. La société H.C.B. a procédé de même

⁷⁹ Ce nom est souvent attribué à une personne qui a pris du poids (signe d'aisance et de bonne santé !); lorsqu'il est suivi de l'adverbe de quantité *mingi* (beaucoup) et appliqué comme sobriquet à une personne (c'est le cas le plus courant), il signifie « personne obèse » ou en passe de le devenir.

pour gagner la fidélité de ses employés congolais : en plus du « salaire », elle leur distribuait des cadeaux, parmi lesquels le sel de cuisine occupait une place de choix. Au 16^e siècle d'ailleurs, les habitants de l'ancien Royaume du Kongo appelaient le sacrement de baptême *kudia mungwa* (= manger du sel), parce qu'à cette époque-là les missionnaires portugais évangélisant le Royaume déposaient un grain de sel sur la langue de chaque nouveau baptisé (en guise de communion, sans doute).

Durant la Seconde Guerre mondiale, la crise fait régresser l'économie huilière et connexe ; les auxiliaires étrangers sont renvoyés chez eux. Lorsque la prospérité reprend ses droits après les hostilités, les Ding scolarisés à demeure par les missionnaires jésuites et oblats occupent alors les postes « prestigieux » laissés vacants par les partants luba, ouest-africains et autres. Ils vont alors assurer eux-mêmes l'emprunt délibéré de nombreux traits de l'anthroponymie étrangère. Le décret du 16 mars 1922 (modifiant celui du 17 août 1910) obligeait d'ailleurs l'employeur de munir tout engagé de quatre documents, dans lesquels devait figurer le nom de ce dernier : l'attestation de recrutement, l'ordre de marche pour porteurs et payeurs, le contrat et le livret de travail ; les salariés ding ont contribué à y faire figurer leurs noms respectifs.

Cette prospérité retrouvée occasionne aussi le déferlement d'articles de traite (sel, sucre, savon, tissus, houes, poudre...) en milieu ding, où même les illettrés collaborent de mieux en mieux à l'économie de marché, surtout en qualité de coupeurs et fournisseurs de noix de palmes dans leurs propres palmeraies naturelles. Dès lors, les Ding ne tardent pas à anthroponymiser pour eux-mêmes les noms allogènes de certains articles et leurs corollaires (acteurs, métiers, etc.) : *Sukari* provient de *sucre*, *Mekani* du tissu « american ».

Il reste encore bien des renseignements à soutirer de ces noms particuliers, qui doivent leur apparition surtout aux flux migratoires et aux brassages générés par les commerçants blancs et les auxiliaires de race noire, c'est-à-dire les cadres européens, les « boys » mbun, les cantonniers yans, les capita luba, les coupeurs de noix ding et pende, les chauffeurs ngwi, les gérants ouest-africains, les magasiniers mbala, les miliciens tetela, les ouvriers mpur, les recruteurs de tout bord et autres. Ces noms inédits doivent leur survivance dans le patrimoine anthroponymique ding à la constante ingéniosité des Ding eux-mêmes.

Les firmes ayant tant influencé l'anthroponymie ding ont disparu et leurs archives ont été certes saccagées par des pillards. Mais ce n'est là qu'une mort physique ; leur « âme » plane encore sur le pays des Ding, emportée de village en village et de génération en génération par les noms personnels « étranges » dont elles ont occasionné l'apparition. Avant que la nuit des temps n'enterre la richesse de ces mémoriaux, nous pensons qu'il est plus que nécessaire d'en multiplier les supports, même et surtout en recourant à l'écriture, malgré ses méfaits mentionnés précédemment.

Ainsi, bien que restés officiellement à l'écart du processus de dénomination à l'européenne mis en place par l'État (et réservé aux seuls immatriculés), les Ding ont su tout de même prendre la liberté de se tourner vers un autre principal acteur colonial, le consortium des sociétés commerciales en l'occurrence, pour actualiser eux-mêmes leur anthroponymie en y intégrant des éléments (parfois interdits) empruntés à la culture et à la civilisation de leurs hôtes étrangers (surtout européens).

CHAPITRE 17 :

LES EMPRUNTS ANTHROPONYMIQUES DES DING AUPRÈS DES SCHEUTISTES ET DES JÉSUITES (1908-1933)

Nous savons déjà que la colonisation du Congo belge a été l'œuvre conjointe de trois acteurs surtout : l'État, l'Église et les firmes commerciales. Ils ont joué un rôle déterminant dans l'évolution conséquente de l'anthroponymie congolaise précoloniale.

Concernant l'anthroponymie des Ding en particulier, nous avons exposé dans les chapitres précédents le rôle de l'État et la sollicitation des firmes par les Ding. Il nous reste à cerner l'apport des contacts des Ding avec l'Église chrétienne, dans la dynamique de leur système anthroponymique. Nous ne traiterons ici que des interactions avec les scheutistes et les jésuites ; à celles avec les oblats de Marie-Immaculée (O.M.I.) encore en activité à ce jour sur le territoire ding, nous consacrerons un chapitre à part.

En tant qu'institution vouée à la conversion des Congolais au christianisme, l'Église leur offre d'office la possibilité d'acquérir des éléments et valeurs de l'anthroponymie européenne, au risque de bouleverser le système précolonial. Les Ding ont-ils tiré parti de cette situation ? Comment et pour quels résultats ? Avant de chercher des éléments de réponses à ce questionnement, nous jugeons opportun de commencer par retracer brièvement l'histoire du christianisme au pays ding, sous le Congo colonial.

17.1 L'Église chrétienne au pays des Ding

La congrégation des scheutistes, dirigée par Eméri Cambier, est arrivée au Kasai depuis 1891. Elle a établi le siège de sa préfecture apostolique à Mikalayi-Saint-Joseph (près de Luluabourg, actuel Kananga) et elle possède déjà plusieurs missions en 1904 (Nkay M. F., 2001 : 36) : Mérode-Salvador, Saint-Trudon, Mushenge-Lukengo, etc.

La première incursion du christianisme chez les Ding remonte au 12 novembre 1908. Ce jour-là, les scheutistes Auguste Janssens Varebeke, René Grombé et Isidore Bracke quittent la région de Mushenge-Lukengo, au Kasai, pour rejoindre Mpangu ou Pangu-Hôpital, en plein territoire des Ding orientaux, en vue d'y fonder la mission de Pangu Saint-Pierre Claver. Ils répondent ainsi à la requête insistante de la Compagnie du Kasai, qui y possède une factorerie et des travailleurs menacés par la maladie du sommeil. Après dix ans d'apostolat chez

les Ding orientaux et confrontés à des difficultés financières (la C. K. ayant retiré son soutien), ils⁸⁰ ferment leur mission de Pangu, le lundi 8 décembre 1919.

Les jésuites belges de la mission du Kwango se sont installés au Congo depuis 1893. Ils ont établi leur siège à Kisantu puis à Kimwenza, dans le Bas-Congo. Dans le Kwango-Kwilu, ils possèdent un poste important à Wombali (au confluent du Kwango-Kasai, en face de l'actuelle ville de Bandundu) depuis 1902 et un autre à Kikwit. Ils reprennent ensuite, en 1921, le territoire ecclésiastique abandonné par les scheutistes, chez les Ding orientaux. En 1933, les jésuites⁸¹ d'Ipamu cèdent, à leur tour, cette entité aux pères oblats de Marie-Immaculée qui l'évangélisent jusqu'à ce jour au sein du diocèse d'Idiofa.

Les Sœurs de Sainte-Marie de Namur arrivent à Ipamu en juin 1928, en vue de s'occuper des œuvres sacerdotales, médicales et éducationnelles. Elles plieront bagage en 1937, pour laisser la place aux Sœurs de Saint-François-de-Sales venues de Mwilambongo (Nkay M. F., 2001 : 48). En 1928 toujours, la demoiselle américaine Bodin de la Congo Gospel Mission (déjà présente dans la région de Luebo, au Kasai) installe un poste protestant à Ntsyen et un autre plus tard à Kintswa (voir la carte 5, page 84). Entretemps, des autochtones s'emparent de la nouvelle religion et l'africanisent au travers de nombreuses sectes qui prennent aussitôt les allures de mouvements de lutte politique.

Autant que les fonctionnaires et les agents de l'État, tous ces représentants du christianisme sont concernés par la problématique des noms personnels des Ding, qu'ils s'efforcent de convertir. Ils vont *de facto* participer à l'élaboration d'un système d'appellations fixe et certain pour ces derniers, adapté aux impératifs de l'administration, comme le préconise l'État. Car de nombreux Ding vont peu à peu succomber à la propagande active des missionnaires et des catéchistes. Ils vont se rendre auprès de ces fonctionnaires divins pour se christianiser (et pour d'autres motivations, certainement). Voilà qui implique l'appropriation de certains symboles et valeurs anthroponymiques d'obédience européenne, notamment les prénoms qui sont en principe du ressort de l'Église.

Chaque congrégation religieuse dispose, parfois, de sa méthode particulière d'allocation de ces symboles et valeurs, en fonction du contexte et de l'état d'esprit de sa « clientèle » ; mais la ligne directrice reste la même pour tous.

⁸⁰ Quelques missionnaires ayant séjourné ou travaillé à Pangu Saint-Pierre Claver : Alfons Van Aelst, Amandus, Auguste De Clerq, Auguste Janssens Varebeke, Constant De Deken, Egide De Boeck, Eméri Cambier, Henri Moons, Isidore Bracke, Jaak Baltussen, Jules Sterpin, Laemont, Oscar Van Oost, René Baerts, René Grombé et Victor Laemont.

⁸¹ Il s'agit de (1921-1933) : Deleare, D'Hooghe, Dom, Lambrette, Libbrecht, Joseph Mertens, Puters, Yvon Struyf, Van Derijst et Van Tilborg ; ils sont tous belges et essentiellement flamands, comme les scheutistes.

Nous allons, tour à tour, étudier les relations des Ding avec les scheutistes et les jésuites, pour appréhender la nature et l'ampleur des éventuels emprunts anthroponymiques opérés dans la foulée par ces indigènes.

17.2 Les emprunts anthroponymiques auprès des scheutistes

Baptiser ou « *kupesa mbotika* » en langue ikeleve (désormais *kikongo* tout court) est la principale activité des scheutistes de Pangu (1908-1919). Pour éviter d'être consumés par le feu de l'enfer après la mort, comme le martèlent les pères, nombre de Ding bien portants ou à l'article de la mort vont accepter de recevoir le sacrement de baptême et, bien entendu, les prénoms chrétiens subséquents.

A. Les incitateurs et leurs méthodes

Acquérir un prénom chrétien normal, corollaire du baptême, n'est pas possible sans l'incitation, le zèle et la perspicacité de deux acteurs : le prêtre blanc et le catéchiste noir (au départ appelé *Longi* en kikongo = celui qui enseigne). Pour amener les Ding orientaux au baptême et à l'acquisition du prénom chrétien, ces animateurs usent de la méthode dite « évangélisation par contact direct » : ils parcourent les villages l'un après l'autre pour faire de la propagande et enrôler enfants et adultes comme futurs catéchumènes ; ils utilisent divers appâts à cet effet (sel, étoffes, médailles et autres articles de traite) et ils se servent successivement des langues allogènes tshiluba, kituba et kikongo pour communiquer leur idéologie (Nkay M. F., 2001 : 53).

Le catéchiste noir est l'auxiliaire indispensable du missionnaire. Il est son conseiller, son fidèle interprète, la cheville ouvrière de toute son action de conversion. Il connaît bien ses frères et sœurs de race, leurs us et coutumes, leur mentalité et leurs dispositions. De plus, à Mikalayi, il a reçu, auprès de son employeur même, une élémentaire instruction catéchétique ainsi que des compétences en lecture et écriture.

Les scheutistes ont emmené un nombre important de ces catéchistes chez les Ding en 1908, depuis leur point de départ Mushenge-Lukengo, au Kasai. Ce sont des Luba « lettrés », c'est-à-dire des ressortissants des diverses ethnies du Kasai (luba, lulua, kuba, tetela, kete, etc.), déjà porteurs de prénoms chrétiens et de noms indigènes typiques (tels que Katalay, Katshunga, Kayembe, Ngoy, etc.) que les Ding orientaux ne tardent pas à s'approprier. Installés dans six « postes » (dont Mangai et Lubue), ils mènent une propagande active et ils assurent la prime évangélisation des Ding qu'ils ont réussi à apprivoiser. Le baptême apportera le prénom chrétien, tandis que la cohabitation avec les catéchistes exposera les Ding à l'emprunt de noms indigènes tels que celui que nous portons nous-mêmes (*Tshiala* ou *Tshala* est un nom typique luba, réservé aux filles).

Les scheutistes forment aussi un petit nombre de catéchistes du cru, dont André Mafuta (un Ding du village Mbansam), Adrien Moke (un Nzadi du village

Mpeshi), Marcus Ekole (un Ngwi du village Papagni) ainsi que Emery Mpungululu (un Ngwi du village Ivang) (Nkay M. F., 2006 : 360).

B. Les prénoms acquis par les Ding baptisés

Avec l'aide précieuse de ce « bataillon » de catéchistes, les scheutistes baptisent de nombreux Ding le long du Kasai, de la Lubue et de la Piopio ; ils leur confèrent les prénoms chrétiens requis. Pour ceux en bonne santé qui reçoivent le baptême normal, la localité de Pangu est le lieu principal où ils s'imprègnent de cette nouvelle donne anthroponymique. Quant aux mourants présumés en état de recevoir, par le baptême *in articulo mortis*, le prénom par lequel le Seigneur pourra les identifier, l'acte s'accomplit de gré ou de force sur le lieu même de l'agonie.

Il faut donc distinguer ici les « prénoms normaux » et les très nombreux « prénoms d'adieu » (la maladie du sommeil faisant rage). En 1909, le père Baerts dénombre à Lubue vingt-deux ménages chrétiens, dix-huit chrétiens célibataires et cent cinquante-neuf catéchumènes prêts à recevoir des prénoms au moment du baptême (Baerts R., 1910 : 213). Quels types et quelles formes de prénoms ces Ding prennent ou reçoivent-ils et selon quel rituel ? Quels rapports entretiennent-ils avec ces nouveautés et quelle en est l'incidence sur leur anthroponymie précoloniale ?

Il nous faut interroger les listes nominatives et les registres ecclésiastiques pour trouver des éléments de réponses aux questions ci-dessus. Or, ces sources n'ont pas survécu à l'usure du temps et à la négligence humaine. Néanmoins, le registre de baptêmes de la mission catholique d'Ipamu a pu être sauvé ; il débute par une section sur les baptêmes administrés à la mission catholique de Pangu. En effet, avant d'enregistrer les baptisés de Pangu, le père supérieur Auguste Janssens avait inscrit, dans le premier registre des baptêmes de cette mission, vingt-sept catéchumènes et enfants de chrétiens qui avaient reçu le baptême normal (dix-sept cas) et le baptême *in articulo mortis* (dix cas) dans sa paroisse de Mushenge-Lukengo, entre 1906 et 1908. Les jésuites d'Ipamu ont continué à inscrire leurs baptisés dans ces registres initiés par les scheutistes.

Les baptisés de Mushenge-Lukengo étaient des Kuba et des Luba, excepté un qui semble appartenir à l'ethnie ding, compte tenu du nom de ses parents : *Jowa* (baptisé en 1908, fils de Mbie et de Nsamba). Les premiers noms des baptisés ding apparaissent dans les registres à partir de l'année 1910. Le curé y inscrit, en effet, deux Ding baptisés à Mangai : *Pazi Philippus* et *Isuku Muritius*. En ne nous fiant qu'à ce registre, *Philippus* et *Muritius* sont avec certitude les tout premiers prénoms acquis par les Ding, conformément au rituel de baptême normal de l'Église catholique.

À partir de mai 1913, le registre des baptêmes de Pangu change de forme ; il devient plus difficile de distinguer l'origine ethnique des baptisés. Mais parmi les

1'565 receveurs de prénoms chrétiens y répertoriés entre 1913 et 1919, nous ne trouvons que 149 Ding orientaux, soit environ 10 % seulement des baptisés.

Le fait le plus frappant, dans ces prénoms de première heure, est leur forme : les scheutistes qui évangélisent en langue tshiluba (et en kituba plus tard) ne choisissent et n'attribuent aux convertis que des prénoms de forme latine : *Carolina, Jacobus, Josepha, Juliana, Maria, Marcus, Nicolaus, Philippus*, etc. Ces noms nouveaux, en langue allogène et ésotérique, réfèrent avant tout au monde biblique et ils ne comportent qu'un seul élément ; ce sont donc des prénoms simples. Ils n'acquièrent rapidement le statut de prénoms d'usage qu'au sein de la nouvelle communauté des convertis, qui vivent désormais en milieux clos dans leurs « villages chrétiens » (la mission de Pangu, les six postes secondaires et des hameaux particuliers dans certains villages christianisés).

C. Le rituel d'acquisition et l'usage du prénom

Ainsi apparaît le premier corpus de prénoms acquis par les Ding, ceux des abords des cours d'eau navigables en particulier, chez les Ding orientaux. Pour acquérir un prénom, le Ding bien portant entreprend un parcours initiatique quelque peu similaire à celui de l'initiation précoloniale : plusieurs mois, voire des années, d'instruction religieuse et de prières en tshiluba, un examen à la sortie ; en cas de réussite : le rasage du crâne, de l'eau bénite sur le crâne dénudé, quelques paroles du prêtre officiant. Le prénom en latin, choisi par ce dernier, est alors transféré sur le récipiendaire qui devient, ainsi, un être nouveau ayant rompu définitivement [sic !] avec l'idolâtrie précoloniale. Il n'y a rien d'extraordinaire à cela, car la culture ding autorise, en effet, ses membres à acquérir un nouveau nom chaque fois que leur personnalité se modifie. Pour le récipiendaire ding, cet élément du latin vient s'associer aux autres préexistants ; il sera utilisé par ses interlocuteurs dans les circonstances admises par la culture chrétienne et/ou par la culture précoloniale.

L'Église tolère désormais la cohabitation, chez l'indigène christianisé, entre l'élément païen et l'élément chrétien de son nom : les deux apparaissent, bien sûr, dans les registres et dans le carnet de baptême établi par le prêtre. L'État fait pareil ; sa circulaire du 12 août 1912 ordonne, en effet, aux officiers de l'état civil d'appliquer à la lettre, vis-à-vis des candidats à l'immatriculation, les instructions suivantes de la circulaire du gouverneur général Fuchs, datée du 16 novembre 1901 (Fuchs, 1912 : 550) :

« Lorsque des gens fréquentant des missions se présenteront devant eux [les officiers de l'état civil] à l'effet de se faire inscrire aux registres de la population indigène civilisée, ils [les officiers] devront s'enquérir, dans chaque cas, auprès des missionnaires sous l'autorité desquels ces personnes sont placées, du nom propre et du ou des prénoms particuliers que les natifs portent déjà ou que les missionnaires seraient intentionnés de leur attribuer par le baptême. On évitera ainsi des confusions qui, par la suite, pourraient

occasionner des désagréments aux Noirs, dont le certificat d'identité porterait un prénom et la déclaration de baptême un autre prénom. »

Le Ding oriental converti autorise ainsi l'intrusion systématique des valeurs et des pratiques anthroponymiques européennes dans sa personnalité et dans sa culture : en plus du prénom, il convient de mentionner la structure à deux éléments (*nom + prénom*), la fixité, la forme écrite, les langues de dénomination étrangère, la parenté spirituelle avec le saint dont il est devenu l'homonyme ainsi que l'intégration du Blanc dans le processus de sa dénomination (au travers du choix et de l'attribution). Notons, par ailleurs, que la langue d'évangélisation, le tshiluba, laisse une empreinte particulière sur l'anthroponymie ding et en particulier sur les anthroponymes précoloniaux : bien des noms personnels ding commençant par la lettre « *K* » voient celle-ci remplacée à l'écrit par le « *Tsh* » typique du tshiluba ; ainsi, *Kimway* devient *Tshimway* tandis que *Kum* est travesti en *Tshum*. Comment les Ding perçoivent-ils ces premiers prénoms chrétiens ?

D. La perception des prénoms par les Ding

L'abbé ding oriental Flavien Malu Nkay a consacré une thèse entière (2006) à l'action des missionnaires de Scheut et des jésuites chez les Ding orientaux ; il y évoque aussi leurs stratégies d'octroi de baptêmes et de prénoms. Nous allons souvent nous y référer (d'autres sources du genre étant rarissimes), pour savoir comment les Ding percevaient ces premiers prénoms chrétiens. L'abbé Nkay rapporte les avis ci-après de ses informateurs, avis qui résument l'objet de cette rubrique (Nkay M. F., 2006 : 630) :

« Les missionnaires de Pangu baptisaient avec l'eau du Jourdain ("Masa ma Yurdani"), ce qui rendait leur baptême [*et leur prénom*] plus efficace que celui d'Ipamu... Lors de la cérémonie de baptême, les missionnaires de Scheut plaçaient les femmes d'un côté et les hommes de l'autre, ils scindaient chaque équipe en petits groupes de cinq à dix personnes à qui ils donnaient un même prénom (nom de baptême ou nom chrétien). Les convertis ne choisissaient pas leurs prénoms, ils leur étaient donnés par les missionnaires qui en connaissaient, seuls, le secret. Parce que c'est le Blanc qui donnait le nom, ce baptême-là était aussi plus efficace. D'ailleurs, ces noms n'étaient-ils pas en latin ? »

Le Ding prénommé apprend, en même temps, à faire usage de noms de famille européens qu'il considère comme plus vénérables que son propre nom indigène. Il interpelle le prêtre (*Mumpe* = Mon père) davantage par le nom de famille accolé à ce titre et prononcé à l'indigène que par le prénom usuel : *Mumpe Dibuku* (= Père De Boeck), *Mumpe Badan* (= Père Adam). Parfois, il donne

carrément au « Blanc de Dieu⁸² » un (sur)nom indigène approprié : *Kakese* (= le petit, en tshiluba) désigne Janssens, qui est de petite taille, *Kele Katwe* (= couteau tranchant, en tshiluba) désigne le colérique De Clerq, *Nganga-Buku* (= le sorcier du Livre, en kikongo) remplace Cambier qui se réfère sans cesse à la Bible.

Les scheutistes de Pangu affirment avoir conféré 800 baptêmes au cours de l'année 1918 (chiffre à considérer avec réserve). Sans prendre en compte l'homonymie, cela équivaut à 800 prénoms chrétiens attribués aux indigènes, dont de nombreux Ding orientaux. Jusqu'ici, les Ding de la Kamtsha ne sont pas encore soumis aux influences missionnaires. Un an plus tard, suite à la suppression des subventions allouées par la Compagnie du Kasai, les pères de Scheut quittent, malgré eux, le pays ding. À quel avenir est vouée, dès lors, l'activité « emprunteuse » des Ding ?

17.3 Les emprunts anthroponymiques auprès des jésuites (1921-1933)

Le Révérend Père Struyf est le premier jésuite qui vient s'installer parmi les Ding orientaux, en septembre 1921 (après la visite conjointe du R. P. Brielman et Monseigneur De Vos dans la contrée, en 1920). Il déplace la mission de Pangu vers le site d'Ipamu (à quelques kilomètres du centre huilier de Mangai). Entre 1921 et 1933, il est rejoint par Allard, Broux, Deleare, D'Hooghe, Dom, De Vos, Fouss, Lambrette, Libbrecht, Mertens J., Puters, Uttenbroeckx, Van Bulck, Van Derijst, Van Hee et Van Tilborg. Comme les scheutistes, ils sont tous belges et essentiellement flamands. Ils sont là pour « fabriquer » davantage de chrétiens indigènes ; mieux, nous dirions : pour « attribuer davantage de prénoms chrétiens, par lesquels Dieu pourra interpeller les âmes conquises ».

A. Les méthodes d'apostolat et les noms de baptême

Pour y parvenir, les jésuites sortent régulièrement d'Ipamu (le père Struyf, surtout) pour explorer l'arrière-pays ding oriental, d'abord, et celui des Ding de la Kamtsha, plus tard. Ensuite, ils y installent çà et là des postes secondaires tenus par des catéchistes : celui de Mateko Mandwelo (actuelle mission catholique de Mateko) en 1925, celui de Kumukari (devenu mission entre 1935 et 1937) et d'autres. Ils s'efforcent aussi de connaître les langues locales, « la mer à boire », selon les termes de Struyf qui précise (Struyf Y., 1922 : 134) :

« Quelle que soit la difficulté de ces langues des Bantous des forêts [*Ding, Lele, Lori, Ngwi et Nzadi*], nous devons absolument arriver à les connaître et,

⁸² Il s'agit du missionnaire ; mais il existe aussi le « Blanc de l'État ou *Bulamatar* » (= le fonctionnaire, ayant son siège à Mulasa) et le « Blanc des Compagnies » ou *Mundel a Kumpay* (= l'exploitant économique, établi à Lubue, Mangai, Pangu...). À chacune de ces catégories est lié un groupe d'élites indigènes : les catéchistes et chrétiens à la première, les *capita* et messagers à la deuxième, ainsi que les *capita* économiques (tels que Tienza et Kalondji de Mangai) à la troisième.

avec de la volonté et de la persévérance, nous y arriverons⁸³. Précieux avantage pour l'explication de notre religion, car ces peuplades ne connaissent absolument rien de notre kikongo, langue véhiculaire de la Préfecture [apostolique]. »

Les jésuites forment aussi leurs propres catéchistes-instituteurs du cru, à partir de 1923. Car ceux hérités des scheutistes s'avèrent peu efficaces, d'autant plus que le tshiluba n'est plus la langue de l'apostolat. Dans la seule contrée d'Ipamu, œuvrent en 1928 septante-six catéchistes en qualité de directeurs d'autant d'écoles rurales; ce nombre passe à 150 en 1931 (Nkay M. F., 2006 : 361). Kisweso M. (2003 : 496) qualifie, à juste titre, les catéchistes des jésuites de « personnages emblématiques de la période missionnaire » et de « principaux agents de la mutation culturelle qui a poussé les sociétés indigènes à imiter les modes de vie du colonisateur ».

Enfin, les jésuites ont aussi besoin d'une main-d'œuvre indigène abondante (en plus de l'élite formée dans les écoles) et souvent bénévole pour des travaux tels que le ménage, la maçonnerie, l'extraction d'huile de palme, l'élevage... dans les missions et les postes. Ils la puisent dans les villages parmi les hommes, femmes et enfants aspirant au baptême.

Avec cet arsenal d'outils, les jésuites se lancent à la conquête des âmes ding. Ils quadrillent en particulier le pays des Ding orientaux et nombreux sont ceux qui, parmi ces derniers, répondent à l'appel. Des Ding de la Kamtsha aussi font le déplacement vers Ipamu pour s'imprégner des nouvelles valeurs religieuses abritant les prénoms chrétiens. Ici, devons-nous souligner, la distinction entre indigènes immatriculés et non immatriculés n'est pas du tout au chapitre.

Comme jadis à Pangu, l'accès à ces symboles est épuisant : deux années de prières en kikongo (langue étrangère issue surtout du kintandu du Bas-Congo) au village, puis une année et demie d'instruction élémentaire (prières, lecture, enseignement du catéchisme) dans un poste auprès du catéchiste-instituteur, deux à trois années à la mission centrale pour approfondir la doctrine chrétienne, pour maîtriser le « Tat'eto » (= Notre Père) et autres prières en kikongo. Enfin, il est organisé un test des connaissances, dont la réussite donne droit aux privilèges escomptés. Il s'ensuit le retour enchanté au village pour les reçus, mais ils devront désormais vivre séparés des païens, dans des hameaux appelés « villages chrétiens » ou *Mavula* en kikongo (qui deviendra nom de personnes).

⁸³ Ils y sont parvenus. Le père Joseph Mertens a publié en 1935 la *Grammaire de l'Idzing (kiding) de la Kamtsha* et le *Dictionnaire Idzing-Français suivi d'un aide-mémoire Français-Idzing*; ces deux œuvres accompagnaient l'unique monographie publiée à ce jour sur les Ding : *Les Badzing de la Kamtsha : Ethnographie*.

C'est dans les « *Mavula* » que les prénoms entrent en usage exclusif parmi les initiés : en adresse comme en référence, ils supplantent les noms uniques précoloniaux ; à l'écrit, ils coexistent avec ces derniers. Les païens n'hésitent pas longtemps à interpeller les chrétiens par leur prénom « exotique », voire à se les attribuer eux-mêmes sans recourir aux bons offices du missionnaire. Cette appropriation des « prénoms-sacrilèges » par les païens scandalisent les jésuites, certes ; mais c'est déjà le début inéluctable d'une mode, qui va s'amplifier.

Les Ding convertis par les jésuites se font attribuer des prénoms en langue européenne, comme leurs prédécesseurs à l'époque des scheutistes ; mais, cette fois, ils sont en français plutôt qu'en latin : *Caroline, Jacob, Joseph, Julienne, Marie, Marc, Nicolas, Philippe, Véronique, Victor, Zéphyrin*, etc.

Les registres des baptêmes des jésuites, consultés par l'abbé Nkay, indiquent que 5'029 indigènes ont reçu le baptême et des prénoms auprès d'eux, entre 1921 et 1933 ; et 36 % d'entre eux (soit 1'815) étaient des Ding orientaux (Nkay M. F., 2006 : 378). En 2005, nous avons fait recopier à la main, par des élèves d'Ipamu, les registres des baptêmes d'Ipamu depuis 1921 (le 85e inscrit) jusqu'en 1939 (le 7'604e inscrit ; certains numéros y manquent). Il en ressort ceci : 259 Ding orientaux, 181 originaires de la paroisse de Kimputu/Béthanie (des Ding de la Kamtsha, en majorité⁸⁴) et 30 indigènes issus de la paroisse de Mateko (des Ding de la Kamtsha, surtout) sont allés acquérir des prénoms chez les jésuites à Ipamu, entre 1921 et 1933 ; soit 470 personnes au total dont 119 femmes. Nous donnons ci-dessous, à titre illustratif, une liste sélectionnée parmi les 259 Ding orientaux concernés (pour les listes complètes : voir les annexes X, XI et XII, pages 424, 445 et 456).

⁸⁴ On peut les reconnaître en fonction du village d'origine, surtout.

Tableau 17 : quelques Ding orientaux⁸⁵ prénommés par les jésuites d'Ipamu (1921-1933)

Noms	Prénoms	Lieu d'origine	Naissance	Père	Mère
1. Ambeya	Henriette	Ntsim	1900	Owanga	Itondang
2. Ande	Martin	Ndungu	1910	Pongowa	Edunda
3. Bakula	Martha	Ngulungu	1924	Bakula	Aken
4. Difuta	Simon	Lukum	1912	Banswam	Sasing
5. Ebeny	Augustin	Ngyankung	1912	Kasong	Ngutin
6. Eyongo	Cécile	Ntsongo	1907	Ibwin	Lenge
7. Faranga	Albert	Ntsim	1907	Kipin	Manzama
8. Isongo	Joseph	Papagni	1919	Ntolo	Tambala
9. Iyotin	Véronique	Zalaken	10.12.1927	Mpi	Ngaliem
10. Kamana	Antoine	Nsampar	1912	Tsalawo	Endenden
11. Kasala	Albert	Bampum	1907	Ntsong	Mokumvin
12. Kubenga	Georges	Imbang	1927	Kubenga	Ngaka
13. Langakore	Marc	Bundu	01.08.1927	Undjambe	Antole
14. Lokwa	Emery	Manzom	1911	Atom	Podi
15. May-Muke	Joseph	Ntsim	1927	Kuluveng	Ntambo
16. Modum	Bénédicte	Bansion	1905	-	Wogogo
17. Mudimula	Benjamin	Masela	02.11.1922	Mudimula	Mawova
18. Nandji	Helène	Ipamu	1927	-	Nankum
19. Ngiene	Catherine	Mandai	1905	Muter	Nkialata
20. Opri	Henri	Akwokwo	1900	Ekam	Ndam
21. Pangwe	Jean	Modjeka	1926	Monama	Mpie
22. Sempar	Marie	Ipamu	1925	Ebwo	Baboni
23. Sika-Sika	Catherine	Kwanzolo	1921	Nzembe	Utsolam
24. Wakobo	Paul	Mpwom	1905	Ntor	Mbongondong
25. Yonkum	Stanislas	Kintswa	1900	Etili	Nsawa

Source : Registres des baptêmes de la mission catholique d'Ipamu.

Tous ces prénoms, à élément unique et de forme française, sont d'origine biblique. Les prénoms multiples font leur apparition après la guerre, mais sans envergure. Le répertoire est restreint et peu varié ; ce qui induit une homonymie importante et inhabituelle chez les Ding : 51 prénoms différents seulement ont suffi pour les 259 Ding occidentaux baptisés, 36 pour les 181 originaires de paroisse de Kimputu et 21 pour les 30 issus de la région de Mateko. Cette homonymie débouche sur une fraternité, qui contribue à vivifier et à pérenniser des relations particulières entre individus et entre familles, de manière verticale (rapprochement intergénérationnel) et à l'horizontale (rapport entre congénères).

Les prénoms les plus reçus (leurs déclinaisons et féminisations y comprises) par l'ensemble des 470 Ding baptisés sont, par ordre décroissant d'occurrence : Paul (55 cas), Henri (34), Ludocin (31), Joseph (29), Gabriel (25), Albert (23), Marie (19), Pauline (16), Véronique (16), Jean (15), Martin (14) et Benoît (13). Chez les femmes ding en particulier, c'est Marie (19 cas), Pauline et Véronique

⁸⁵ Nous avons conservé l'orthographe d'origine, même les fautes commises.

(16 chacun), Catherine (14), Anne (10) ainsi que Cécile (8) qui remportent les suffrages.

Le succès de *Marie* remonte à la période des scheutistes où les chrétiens vouaient une grande dévotion à la Vierge Marie et s'adonnaient *de facto* à la récitation fréquente du chapelet en tshiluba, la tête tournée vers le Levant, pour solliciter ses faveurs. Les jésuites promeuvent, à leur tour, la grande dévotion mariale et ses corollaires que sont la récitation journalière d'une dizaine de chapelets (considérés par les indigènes comme un charme protecteur) et de la prière *Ave Maria*, ainsi que le port du nom même de *Marie* (La Protectrice). Tous les catéchumènes portent d'ailleurs une médaille de la Vierge Marie (ou *Palata* en kikongo, devenu finalement nom personnel ding), pour les distinguer des chrétiens porteurs de chapelets.

Les Ding s'en vont également chercher d'autres éléments de l'anthroponymie étrangère auprès des jésuites, à savoir : les noms écrits, la structure du nom à plusieurs éléments et les noms de famille ou les patronymes.

B. La structure du nom complet à plusieurs éléments

En obtenant un prénom chrétien, le converti ding enrichit la structure « nom unique », héritée de ses ancêtres, du nouvel élément chrétien importé d'Europe. Il se retrouve désormais avec un nom complet à plusieurs éléments et ainsi schématisé : *Nom ding précolonial (ou païen) + prénom chrétien européen*. En général et au quotidien, ses interlocuteurs ding font un usage circonstancié des deux éléments : en principe, seulement du premier s'ils sont encore païens ou uniquement du second s'ils sont déjà christianisés. L'élément chrétien est même devenu une étiquette de la nouvelle classification sociale en cours dans la société ding : aux hommes libres (*baar a bwal*) et esclaves domestiques (*baar a ndziim* ou *basoo*) d'antan se substituent désormais les chrétiens (*bakristu* ; *mukristu* au singulier) et les païens (*mimpani* ; *mumpani* au singulier) (Mertens J., 1935 : 328). En cas de dispute, le *mukristu* n'hésite pas à lancer à l'endroit du *mumpani* la nouvelle insulte en kikongo à la mode : « *mumpani nkila nda* » ou « *païen à la queue longue* » ; paradoxalement, *nkila* ainsi péjoré est quand même devenu nom personnel et nom de famille ding.

Cette « structure missionnaire » du nom personnel contraste avec celle *Nom, prénoms, surnoms* prônée durant cette même période par l'État, dans le cadre du recensement par voie d'inscription (*cf. supra*). Le fonctionnaire semble faire fi des prénoms chrétiens des indigènes, alors que le missionnaire boude leurs surnoms indigènes et païens reconnus par l'agent de l'État. Ce malentendu est aussi emblématique du conflit ouvert qui oppose des curés (jésuites) d'Ipamu à certains fonctionnaires du territoire de Kamtsha-Lubue, au début des années 1920 : les premiers accusent les seconds d'antichristianisme (parce qu'ils reconnaissent le pouvoir des chefs coutumiers, pourtant prêtres d'idolâtries), tandis que les seconds reprochent aux premiers de cautionner l'insoumission des

indigènes, en les accueillant comme catéchumènes dans leurs stations (ils s’y mettent à l’abri des vexations des fonctionnaires et des traitants européens).

C. Les noms de famille : un usage nouveau pour les Ding

Les premiers missionnaires venus au Congo sont étonnés de constater que les indigènes ne portent pas ce que les Européens appellent des « noms de famille ». Un missionnaire des Pères Blancs s’exclame d’ailleurs ainsi, dans la région des Grands Lacs (J.S., 1904 : 96) :

« (...) Nos Noirs n’ont pas ce que nous appelons un nom de famille, qui est commun à tous les enfants du même père. À leur nom ils n’ajoutent même pas, comme font les Arabes, la formule : fils d’un tel. Ils s’appellent simplement Kalonda, Katempa, etc. Or, dans un pays, il y en a parfois beaucoup qui portent le même nom... »

Les jésuites découvrent la même situation au pays des Ding, à la seule différence qu’ici il n’y en a pas beaucoup qui portent le même nom. Pour remédier à cette « anomalie », ils « fabriquent » des noms de famille pour leurs chrétiens ding ; ces derniers ne peuvent que les accepter. La structure à deux éléments permet alors aux jésuites d’introduire en douce le système de nom de famille dans la société ding. Pour la première génération des acquéreurs de ces noms, le missionnaire choisit l’élément ethnique du nom du père et il le place avant l’élément chrétien (*Iler Jean, Yoyo Joseph, etc.*), comme dans ce tableau :

Tableau 18 : quelques noms de famille des Ding baptisés par les jésuites

Noms de famille	Prénoms	Lieu d’origine	Naissance	Père	Mère
1. Bakula	Martha	Ngulungu	1924	Bakula	Aken
2. Dalayumu	Ludocin	Ebiale	15.09.1924	Dalayumu	Mapin
3. Dilar	Cécile	Ipamu	14.04.1924	Dilar	Mukantsung
4. Iler	Jean	Ntshongo	1910	Iler	Ntsontso
5. Katalay	Pierre François	Eolo	31.12.1921	Katalay Victor	Masengu Ig.
6. Kubenga	Georges	Imbang	1927	Kabenga	Nkaka
7. Mudimula	Benjamin	Masela	02.11.1922	Mudimula	Mawowa
8. Ngombe	Jeanne	Bambinga	1926	Ngombe	Milango
9. Nkoko	Albert	Lubue	04.02.1924	Nkoko	Mvulumbwo
10. Ungwisa	Henri	Indo	1900	+	+
11. Ungwisa	Nicodème	Mbang	04.11.1925	Ungwisa	Boer
12. Yor	Simon	Ebiale	10.10.1924	Yor	Angediel

Source : Registres des baptêmes d’Ipamu.

En matière de noms de famille, les jésuites doivent agir dans le respect des instructions de leurs supérieurs qui ordonnent (Conférence des Supérieurs, 1930 : 60) :

« Les missionnaires tâcheront d'introduire parmi les chrétiens l'usage des noms de famille. Dans ce but, ils inscriront dans les registres des baptêmes, après les noms de baptême, le nom indigène du père de l'enfant baptisé, et se serviront dans l'usage courant de ce nom pour désigner celui-ci. Si l'enfant a un surnom, on le notera après le nom du père. »

Avec le concours des circonstances (mariage, emploi rémunéré, scolarisation des enfants, etc.), certains de ces noms de famille ou patronymes (bien que la société ding pratique la filiation matrilineaire) sont rapidement transmis aux membres de la génération suivante, qui accèdent au statut de chrétien. Par conséquent, ces derniers porteront le nom de leur père, mais appartiendront toujours au clan de leur mère : quelle dualité !

Nous connaissons bien un cas de transmission de ces tout premiers noms de famille, celui du nom *Ungwisa* : le sculpteur *Ungwisa Jean*, du village Olenge chez les Ding de la Kamtsha, est fils d'*Ungwisa Nicodème* et petit-fils d'*Ungwisa Henri*, qui figure dans le tableau ci-dessus. L'instituteur de première heure, Muke Lembila Jean, né à Kinkono dans le groupement Kaminay, nous donne son opinion sur ce système de transmission quasi automatique du nom :

« Je m'appelle "Muke Lembila Jean" et je suis originaire du village Luwa. Mon nom de naissance est "Kibal", un nom générique qui signifie "petit garçon". Quand je suivais encore les leçons d'alphabet et les rudiments du catéchisme dans mon village Luwa en 1930-1931, j'habitais chez le catéchiste-instituteur Katanga Paul en tant que son serviteur. Il m'appelait toujours "Muke" (ici = "petit" en langue lingala) ; c'est ainsi que "Muke" est devenu mon nom usuel et qu'il a fini par effacer le nom de naissance "Kibal". Comme je suis devenu chrétien puis instituteur en 1940, j'ai transmis "Muke" à tous mes enfants. À l'époque coloniale, les païens ne transmettaient pas leur nom à leurs enfants. La transmission du nom posait aussi des problèmes, notamment lorsque le père était jumeau et que les enfants ne l'étaient pas ; car les jumeaux ont des noms spécifiques et exclusifs déjà déterminés par la coutume : "Mwol" et "Waya". Le jumeau "Mwol Sylvain" (du village Mbala), par exemple, a transmis à ses enfants le nom "Mwol" ; ce qui n'est pas normal car ces derniers ne sont pas des jumeaux (des êtres sacrés, vénérés et craints, chez nous). »

L'acte de transmission accompli par Mwol Sylvain constitue, pour les Ding, une profanation de leur coutume ; il sème la confusion dans l'identification des enfants concernés (devenus ainsi des « jumeaux de nom » ou des « faux jumeaux ») et dans l'attitude à adopter vis-à-vis d'eux.

D. Les noms écrits des Ding christianisés

Nous avons décrit précédemment le parcours qu'accomplit le Ding qui aspire au baptême et au prénom chrétien. Nous avons indiqué qu'il passe un an et demi dans un poste pour recevoir une instruction religieuse élémentaire auprès du catéchiste-instituteur congolais, avant d'aller rencontrer le Père Blanc à la mission centrale. Dans le meilleur des cas, c'est au catéchiste-instituteur qu'incombe le devoir de transcrire le nom indigène du postulant ding ; souvent, c'est le Père Blanc lui-même qui s'en charge, au moment de dresser la liste des catéchumènes. Mais alors, suivant quels principes s'y prennent-ils ?

La tenue des listes et des registres paroissiaux impose aux missionnaires, ainsi qu'à leurs auxiliaires, le respect de certaines règles concernant la structure du nom complet, l'ordre des éléments, l'orthographe, etc. Les noms des chrétiens ding que les jésuites doivent transcrire sont en langue kiding (et un petit corpus en tshiluba), langue non écrite. Or, durant ces années 1920-1930, subsiste au Congo un désaccord quant aux principes à suivre pour écrire les langues indigènes, pour les lettres à utiliser et pour la valeur à conférer à ces lettres (Boeleart E., 1956 : 244). L'État n'a pas encore de lois régulant la transcription des langues orales indigènes. Par conséquent, les sociétés missionnaires doivent se débrouiller elles-mêmes en la matière pour faciliter leurs activités. L'Église catholique possède ses propres directives ; l'Église protestante a aussi les siennes, en l'occurrence celles élaborées par son *Language Committee*. Toutes s'accordent, néanmoins, pour la romanisation des langues orales indigènes et la transcription phonétique fondée sur trois principes : « *Heard and record, One sign one sound* et *One sound one sign* » (Bush C., 1926 : 10).

L'autorité du Congo belge ne se manifeste en cette matière que lorsqu'elle émet la circulaire N° 21/30 du 12 août 1921, qui fixe les règles à suivre pour la transcription des noms géographiques au Congo, règles qui, comme l'avait rappelé le gouverneur général Fuchs par sa circulaire du 12 août 1912, s'appliquent aussi aux noms personnels indigènes. Son principe directeur reste (Fuchs, 1912 : 550) : « Le son véritable de chacun de ces noms, tel que prononcé par l'indigène, est la base de l'orthographe. » Les utilisateurs doivent toutefois y apporter les modifications nécessaires pour les adapter aux spécificités de chaque langue concernée. Tel est le cas avec les jésuites d'Ipamu qui utilisent pour les noms ding les règles auxquelles ils se sont déjà habitués depuis leur première zone d'implantation qu'est le Bas-Congo. Ils ont déjà institué comme langue d'apostolat, au Kwilu, l'*ikeleve* qu'ils parlent couramment. Sa version classique, appelée *kikongo kimpwena*, est d'ailleurs codifiée dans les manuels scolaires et religieux ; ses règles phonétiques et orthographiques s'inspirent de celles proposées par Droogmans en 1898.

C'est donc sur les principes d'une langue allogène présentant des différences phonétiques importantes avec le kiding (que les missionnaires ne parlent pas) que

les jésuites transcrivent les « noms païens » des Ding baptisés. Ces derniers les ramènent ensuite chez eux, sous la forme écrite, dans leur carnet de baptême. La tâche des missionnaires s'avère ardue ; mais les « scribes » arrivent parfois à trouver des solutions qui défigurent le système anthroponymique précolonial. Observons cela au travers de la liste ci-après des trente chrétiens ding de la paroisse de Mateko, prénommés par les jésuites entre 1921 et 1933 et inscrits dans les registres des baptêmes d'Ipamu.

Tableau 19 : les *noms païens* des Ding, transcrits par les jésuites, 1921-1933

Nom et prénom	Lieu/origine	Naissance	Père	Mère
Akaïlu Anne	Moen	1925	Mandjeki	Ambene
Ala Cécile	Ebankong	1926	Murunsin	Uyibere
Antsiebe Catherine	Ntsim	1900	Ngentwa	Larebo
Balayam Georges	Akub	24.03.1927	Balayam	Mayim
Diadia Simon	Ankamo	1908	Oliyen	Ambambil
Diambe Antoine	Ivang	1907	Kasama	Ngamabo
Dilar Jean	Ipamu	1898	Omer	Enswan
Dilar Gabriel	Ipamu	1922	Dilar	Mukansong
Dilar Cécile	Ipamu	14.04.1924	Dilar	Mukansong
Ekul Théodore	Ebankong	1925	Ekul	Zimbong
Engiempie Catherine	Kambili	1903	Okun	Mukaswana
Entsie Pauline	Mian	1900	Mbwayal	Ndjendje
Ibam Paul	Nsampata	1902	Ipang	Wopaga
Kafinga Véronique	Mbala	31.05.1927	Makangala	Kafinga
Mampuya Jules	Ntadzo	1908	Ebulukene	Mamumbar
Minabi Joseph	Mbeo	1908	+	Nteken
Mpwobo Henri	Nsampar	1908	Udjiyo	Evumenkum
Musimata Albert	Mansa	1912	Mobi	Nkitele
Mwanakei Joseph	Mateko	1907	Bukuru	Bukama
Mwanamoke Jean	Kupang	1899	-	-
Nduli Antoine	Mpena	1909	Liere	Nkabi
Ngier Benoît	Bunkutu	1910	Mwananzo	Ibeme
Ngombe Jeanne	Baminga	1926	Ngombe	Milang
Ngombe Joseph	Mateko	1924	Ngombe	Milango
Okwampi Marie	Nsien	1906	Okera	Emer
Omok Gabriel	Miang	01.08.1927	Esil	Entwe
Ubiri Edmond	Mbara-Mbar	1908	Kateke	Ngankum
Untsumen Anne	Miang	1900	Uzompang	Undang
Wofengo Pauline	Usunu	1923	Unkin	Oyenzia
Wopi Honorine	Tungo	1923	Sime	Watubawande

Source : Registres des baptêmes d'Ipamu.

Au travers de certains écueils contenus dans les noms du tableau ci-dessus, nous découvrons les difficultés rencontrées par les jésuites dans la transcription des noms ding avec les caractères latins. En voici quelques-unes :

1. À défaut de pouvoir écrire correctement le nom ding, le « transcripateur » le traduit carrément en kikongo. C'est le cas lorsque le missionnaire transcrit *Mwanamoke* (= petit enfant en lingala) en lieu et place de *Mwanmukie* (= petit enfant en kiding), ou *Mwanandeké* (= petit oiseau) au lieu de *Kinen*.

Le nom ainsi transposé devient parfois compréhensible pour lui, mais dépourvu de sens ou péjoré pour l'usager ding : au lieu de *Ngom* (= tam-tam en kiding), par exemple, il transcrit *Ngombe* (= vache en kikongo) ;

2. On retrouve chez les Ding, à partir des années 1920, un nombre de plus en plus élevé de noms personnels en kikongo et écrits sur la base de la phonétique de cette langue allogène. Ils ne sont pas tous des traductions des noms ding, mais parfois des substitutions pures et simples : l'octroi d'un nom commun quelconque en kikongo (*Muntu* = humain ; *Lukasa* = feuille ; *Yakala* = homme, *Kalapy* = tais-toi, *Mbisi* = bête...) en lieu et place d'un nom ding, dont le son véritable est difficile à saisir pour le missionnaire. C'est ainsi que *Pirpir* (= très noir ou très sombre en kiding) est devenu *Pilipili* (= poivre en kikongo) ; et la liste est longue ;
3. Contrairement au kikongo, la plupart des noms (et mots) du kiding se terminent par des consonnes ou des nasales⁸⁶ auxquelles l'Européen n'est pas habitué. Pour se tirer d'affaire dans leur transcription, le missionnaire atténue souvent ces finales par l'adjonction d'une voyelle. Dans la liste ci-dessus, nous repérons *Milang* et *Milango* comme deux formes différentes d'un même nom porté par une même personne ; ce qui témoigne une hésitation de la part du « scribe ». *Mubeya*, un autre nom transcrit par les jésuites, pourrait dériver de *Mubey*. Remarquons que *Mubeya* n'a pas de signification réelle en kiding ; il en trouve aussitôt qu'il est débarrassé de la voyelle finale « a » : *Mubey* = le malade.

Cette pratique, que nous aimerions appeler « *kikongolisation* » ou simplement « *kongolisation* » des noms ding est, à l'instar des prénoms chrétiens, de la structure à éléments multiples et de la forme écrite, l'une des modifications les plus significatives subies par l'anthroponymie ding en situation de brassage des populations et des cultures. Un nombre considérable d'anthroponymes ding sont donc orthographiés en kikongo, au point de paraître étranges et étrangers aux yeux des Ding mêmes qui sont allés leur faire subir, sans le savoir, cette espèce de « chirurgie esthétique ». *Binsambwadi*, *Kalakoni*, *Kumansongo*, *Makutu*, *Mudiata*, *Molo*, *Mukapidi*, *Nkiere*, *Talongo*... devraient s'écrire respectivement (et conserver leur signification) *Bitshubandi*, *Kalakoën*, *Nkumansong*, *Makur*, *Mudiar*, *Mwol*, *Mukapir*, *Nkyr* et *Taalong* (= Monsieur l'instituteur) ;

⁸⁶ Le père Joseph Mertens y trouve l'indice d'une évolution secondaire de cette « langue bantoue fort primitive » (1935b : XI) : ces termes auraient été raccourcis en perdant la voyelle finale. Il a raison, à notre avis ; mais la voyelle artificiellement restituée par les jésuites n'est souvent pas celle qui convient pour conserver ou restituer au nom sa signification en kiding.

4. Certains anthroponymes ding sont de forme composée, suivant le modèle *substantif + substantif*. L'usage d'une préposition entre les deux éléments est de rigueur, car le sens du nom en dépend. Le passage à l'écrit a affecté cette particule de liaison soit en l'éliminant carrément soit en la soudant aux deux autres éléments, pour constituer un nom de forme simple, souvent à signification désormais floue ou égarée. Il faut être un Ding averti pour déceler dans le nom *Mukaswana* (= ?) sa forme ding initiale qui est *Mukar a Nswan* (= femme du clan *Nswan*).

Tels sont quelques écueils empruntés par les convertis ding dans la foulée des nouveautés apportées par les missionnaires. Mais ces aléas ne doivent en rien faire oublier les nombreux avantages apportés par la plume missionnaire au système anthroponymique ding. Sans la transcription des noms ding, par exemple, il aurait été difficile, sinon impossible pour nous, de réaliser la présente étude, de nous atteler à une démarche diachronique et comparative.

Ces prémices de la culture anthroponymique européenne acquis par les Ding christianisés, *via* les scheutistes et les jésuites (le phénomène d'acculturation, en fait), constituera l'héritage des autres Ding qui se jetteront dans les « bras salvateurs » des remplaçants des jésuites à partir de 1933, en l'occurrence les oblats de Marie-Immaculée dont nous traiterons dans le prochain chapitre.

CHAPITRE 18 :

L'ATTITUDE DES DING FACE AUX INITIATIVES ANTHROPONYMIQUES DES MISSIONNAIRES OBLATS (1933-1960)

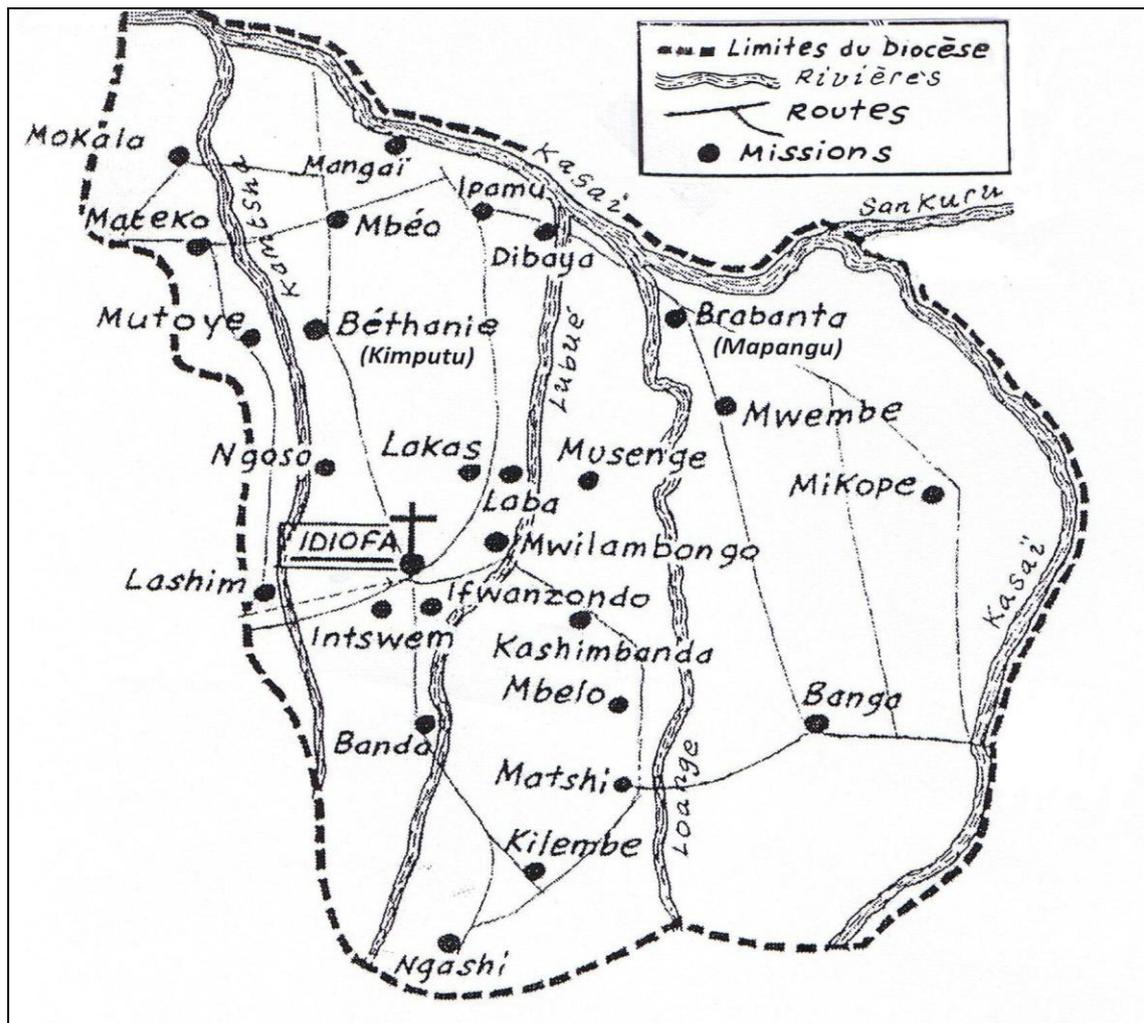
Les éléments et valeurs anthroponymiques acquis par les Ding au contact des scheidistes et des jésuites nous sont désormais connus. Il ne reste plus qu'à prendre la mesure de ceux résultant de leurs rapports avec la congrégation des oblats de Marie-Immaculée, entre 1933 et 1960.

18.1 Les méthodes d'action des oblats

Le père belge Hubert Eudore, en provenance du Basutholand (en Afrique australe), est le pionnier des oblats à Ipamu Sainte-Famille, qu'il atteint le 12 juillet 1931. Il est aussitôt rejoint par Alphonse Bossart, Jean-Baptiste Adam, Jean-Baptiste Kock, Joseph Picard et Edmond Renson pour constituer l'équipe qui accomplira trois ans de transition avec les jésuites, avant de poursuivre l'œuvre missionnaire toute seule. Celle-ci nécessite d'ordinaire la tenue de certains registres ecclésiastiques : ceux des baptêmes, des confirmations, des mariages religieux, des postulants, des catéchumènes, des décès, etc.). Les oblats exploitent les registres laissés par les jésuites et dans lesquels figurent les prénoms et les noms de famille des baptisés, ainsi que ceux de leurs conjoints. Ils mettent en route les registres scolaires, car c'est avec eux que la scolarisation des Ding se systématise et se généralise parallèlement à la christianisation, au point d'influencer l'anthroponymie précoloniale de leur rayon d'action.

Les méthodes d'apostolat des oblats consistent en l'évangélisation directe de la brousse au moyen de postes tenus par des catéchistes indigènes plus ou moins instruits. Chacun de ceux-ci s'établit dans un village, il y ouvre une petite école où les enfants reçoivent les rudiments du catéchisme, tandis que les adultes sont reçus en catéchumènes ; la permanence de l'Église y est ainsi assurée (Bouchaud J., 1957 : 303). L'occupation du territoire ecclésiastique se réalise autour des stations suivantes, entre 1921 et 1960 (Mpene N., 1986 : 99) : les postes secondaires de Mateko (1925), Kumukari (1928), Béthanie (1930), Emmaüs (1930), Kambudi (1930), Pio-Pio (1930) ; les missions centrales d'Ipamu (1931), Kumukari (1935-1937), Mateko (1935), Dibaya-Lubue (1938), Mokala (1950), Mutoy (1950), Kimputu (1951), Mbeo (1955) et Mangai II (1958) (voir la carte 14, page 328).

Carte 14 : le diocèse d'Idiofa



Source : Pôle et Tropiques, 1964.

Ces centres, à la fois religieux et scolaires, sont les foyers où les chrétiens et les élèves ding vont, une fois de plus, confronter les valeurs anthroponymiques de leur ethnie avec celles d'émanation européenne. Les anciens élèves deviendront à leur tour catéchistes, instituteurs, fonctionnaires ou auxiliaires dans les firmes commerciales. Ils quadrilleront tout leur pays après la Seconde Guerre mondiale. Nous nous proposons de ne traiter ici que des prénoms, des « noms scolaires » et des noms de famille comme éléments empruntés par les Ding, au cours de cette rencontre interculturelle en contexte de colonisation.

18.2 Les prénoms acquis par des Ding auprès des oblats

Le choix du prénom chrétien se fait, *grosso modo*, en conformité avec les prescriptions de l'Église catholique : ils sont tirés du calendrier chrétien et attribués ou confirmés au moment du baptême. Quant au désir d'opter pour tel ou tel autre prénom, c'est souvent (et non plus exclusivement) le bon vouloir du missionnaire qui prime. En effet, il peut choisir, comme au Moyen Âge européen, entre le nom du saint du jour de la naissance ou du baptême, la dévotion de la famille, le prénom déjà porté par un ascendant ou un allié de la famille, le prénom

du parrain ou d'un bienfaiteur, ou simplement un prénom qui lui plaît.

D'autres méthodes un peu particulières existent aussi, notamment la suivante que nous avons repérée dans les registres des baptêmes (des années 1940) de la mission catholique de Mateko : le père oblat décide d'attribuer quatre prénoms différents aux vingt Ding baptisés le dimanche de Pâques, par exemple : François, Jean, Marc et Pierre. Il inscrit successivement ces prénoms en haut de quatre pages consécutives du registre des baptêmes, comme si ces prénoms remplaçaient les numéros des pages. Il enregistre les baptisés selon l'ordre d'arrivée : le premier sur la page « François », le second sur « Jean », le troisième sur « Marc » et le quatrième sur « Pierre ». Puis, le cycle recommence avec le cinquième enregistré sur « François », le sixième sur « Jean », le septième sur « Marc », etc. Chaque baptisé reçoit donc le prénom figurant à la page sur laquelle il est enregistré. Au bout du compte, tous ceux enregistrés sur la page « François » (les 1^{er}, 5e, 9e... inscrits) se prénomment « François », ceux de la page « Jean » (les 2e, 6e, 10e... inscrits) « Jean », etc. (Tshiala L., 1997 : 91). Les hommes et les femmes sont inscrits sur des registres séparés.

L'homonymie (*kindoy*), rare autrefois parmi les Ding, est intensifiée dans ce cas précis pour alléger la tâche du missionnaire baptiseur. Elle peut aussi servir à tisser de nouvelles parentés entre des membres de la famille chrétienne. Mais nous décelons tout de même, dans la pratique des oblats, le respect quasi absolu de l'instruction qui invite le baptiseur à éviter d'attribuer au baptême, à des personnes de sexe différent, des noms de saints qui se ressemblent, afin d'éloigner les dangers découlant de la familiarité qui s'établit entre homonymes (*bandoy*) (Conférence des Supérieurs..., 1930 : 60). Les cas d'homonymie entre homme et femme sont donc peu nombreux dans ces registres des baptêmes, dont nous figurons un extrait illustratif dans le tableau 20 ci-après.

Tableau 20 : quelques Ding baptisés à Ipamu par les oblats, 1936-1937

Noms	Prénoms	Lieu d'origine	Naissance	Père	Mère
1. Farisi ou Frasi	Patrice	Kindwa	10/05/1935	Jean	Senker
2. Kasuma	David	Mutshun	Adulte	Bomvi	Mabele
3. Kayiba	Marguerite	Embim	08.08.1936	Kayiba	Kwatika
4. Lepip	Sylvain	Kinwe	10/03/1937	Lepip	Mafwan
5. Madja	Dominique	Lubue	24.03.1938	Madja	Minzunkum
6. Malenkien	Zelia	Mutshun	Adulte	Malenkien	Munay
7. Mambula	André	Bisey	Adulte	Laduba	Nkakie
8. May	Laurent	Mbala	-	Nsem	Ikiala
9. Mayempier	Marie	Ebiale	Adulte	Ekia	Bwabin
10. Mayibil	Thérèse	Ibay	Adulte	Nkabel	Mokakwa
11. Mbum	Hubertine	Mutshun	-	Mula	Ngamatun
12. Menga	Albert	Mateko	Adulte	Lukuba	Masieng
13. Mumina	Valère	Magnei	Adulte	Mumina	Kang
14. Mundek	François	Kinkono	Adulte	Bwabitul	Balenge
15. Nkufi	Sylvain	Pilipili	Adulte	Eyayi	Ndizubila
16. Ntantay	Benoît	Modzere	Adulte	Dingiding	Mumputu
17. Ntatim	Zeliam	Mayung	24.11.1936	Ntatim	Letim
18. Papam	Pierre	Kindwa Tshit.	1932	Dintim	Mukambim
19. Tea	David	Kisem	1932	Kilembwa	Malong
20. Todila	Martham	Mo	Vicum	-	Lakonio
21. Tshela	Rose	Bundu	20.06.1937	Tshela	Ladjok
22. Vatin	Joseph	Bambudi	Adolescent	Ebienga	Ndamwa
23. Wangu	Sylvanum	Zulubang	Vicum	Mukwa	Ayibima
24. Wanzio	Ignace	Kinday	1932	Sindele	Kansongo
25. Yimende	Philomène	Kilom	Adulte	Angur	Matam

Source : Registres des baptêmes d'Ipamu, 1933-1939.

Les prénoms que les Ding prennent ou reçoivent des oblats sont de forme française comme à l'époque des jésuites, mais ils sont désormais plus variés. Même si *Thérèse*, *Monique*, *Félicité*, *Sylvain*, *Thomas*, *Paul*, *Benjamin* et *David* prédominent dans le répertoire, l'écart reste faible entre leur occurrence et celle des autres prénoms. *Eugène*, le prénom du fondateur de l'ordre des oblats de Marie-Immaculée, ne bénéficie pas d'un traitement de faveur. En 1938-1939, les registres témoignent de la réapparition (inexpliquée) de certains prénoms de forme latine : *Josephum*, *Mariam*, *Martham*, *Octaviam*, *Paulum*, *Petrum*, *Zeliam*, etc. ; ils disparaissent après la guerre.

Du fait de l'émergence progressive d'une élite locale européanisée, le respect autant que possible du droit qu'ont les parents d'imposer les noms à leurs enfants devient préoccupant pour les oblats, durant les années 1950 (même lorsqu'ils tâchent d'éviter l'homonymie). Car cette élite (gérants, enseignants-catéchistes, fonctionnaires, magasiniers, etc.) leur dispute le privilège de choisir les prénoms pour les récipiendaires ou de guider leurs choix et/ou ceux de leurs parents.

À partir du début des années 1950 toujours, les deux colonnes du registre des baptêmes destinées à recevoir le nom du père et de la mère du baptisé présentent un changement notoire : le nom indigène ou païen qui y était inscrit depuis le début des conversions cède, désormais, sa place au seul prénom chrétien du parent ; dès lors, il devient difficile d'y repérer l'indice de la patronymie.

Que font les Ding des prénoms acquis et qui se répandent au même rythme que les idées chrétiennes ? Dans l'ancien Royaume du Kongo christianisé par des prêtres lusophones, les autochtones s'évertuaient à attribuer des titres honorifiques d'origine portugaise (*Dom, Dona, etc.*) aux *Santu* (altérations des prénoms chrétiens de formes portugaises : *Lumingu* issu de *Domingo, Madiya* de *Maria*) pour en faire des noms de parade (ou *Ndumbululu*) tels que *Ndolumingu* (ou *Dom Domingo*) (Tshiala L., 1997 : 62). Les Ding de la préfecture apostolique d'Ipamu ne font pas pareil ; ils commencent, par contre, à adapter les prénoms européens aux particularités phonétiques de leur langue : Elisabeth devient *Lisebere*, Paul mue en *Pula*, Marie en *Medye*, Thomas en *Tuma*, etc. Ainsi agissent, d'ailleurs, bien d'autres groupes ethniques christianisés, à l'instar des Luba qui remplacent Marie-Pierre par *Madiya-Mpînga* (Faïk-Nzuji Madiya, 1991b : 49) et des Yans qui transforment Gilbert et Odette en *Tazi* et *Oder* (Mundala Mpangande, 1980 : 5).

Les Ding font davantage. À partir de l'homonymie par le prénom, ils créent des plaisanteries du genre « La Racine de La Bruyère Boileau de La Fontaine ». La suivante est édifiante (Tshiala L., 1997 : 98) :

« Dans un village ding vivent sept personnes prénommées Albert, mais possédant des noms indigènes différents ; il s'agit de :

- Albert Bâ (= parole ou geste de consolation envers autrui) ;
- Albert Lepip (= la nuit, l'obscurité) ;
- Albert Libata (= le canard) ;
- Albert Lukana (= fétiche servant à punir les voleurs) ;
- Albert Menga (= le sang) ;
- Albert Moyibi (= voleur) ; et
- Albert Mungung (= cri de tristesse, pleur).

Albert Libata possède un joli canard. Albert Moyibi tente de le lui voler mais n'y parvient pas, puisqu'il fait jour. Il sollicite alors la collaboration d'Albert Lepip qui fait tomber l'obscurité sur le village ; et, ensemble, ils parviennent à dérober le palmipède. Ayant constaté le vol, Albert Libata demande le concours d'Albert Lukana pour punir les voleurs qui ne veulent pas se dénoncer. Le fétiche "lukana" utilisé à cette fin frappe Albert Moyibi, qui attrape une terrible hémorragie. Ce dernier demande à Albert Menga de lui faire don de sang, mais celui-ci refuse. Albert Moyibi succombe plus tard.

Affligé, Albert Mungung se met à pleurer à tue-tête ; et Albert Bâ est le seul à tenter de le consoler. »

Pareilles constructions littéraires prouvent que les Ding, même les païens, ne restent pas totalement indifférents aux nouvelles réalités anthroponymiques et qu'ils ne laissent pas aux seuls colonisateurs et à leurs auxiliaires indigènes la « gestion » de ces nouveautés, qui commencent même à être désacralisées par des résistants ding.

18.3 L'émergence et la diffusion des « noms scolaires »

Léopold II avait fait venir les jésuites au Congo pour qu'ils s'occupent des colonies scolaires, où l'État voulait offrir aux enfants une formation avant tout militaire. Mais les jésuites préféraient surtout évangéliser les enfants (plutôt que les adultes), en vue de les « civiliser » et surtout d'en faire à la longue des auxiliaires de leur apostolat. Pour ce faire, ils ont créé des « fermes-chapelles », c'est-à-dire des écoles élémentaires dirigées par des catéchistes indigènes et où les catéchumènes y admis pratiquaient le maraîchage, l'élevage de subsistance, etc. La formule a aussitôt montré ses limites et elle a été remplacée, à partir de 1912, par le système dit de l' « école rurale », que le révérend Van Hee décrit en ces termes (Van Hee S., 1922 : 1) : « Dès que la mission nouvelle a formé ses premières recrues, c'est-à-dire en fait des jeunes gens capables d'enseigner à leurs congénères la doctrine reçue au poste, on les place comme catéchistes-instituteurs dans les villages les plus importants. »

Les jésuites d'Ipamu ont commencé à implanter ce genre d'écoles à travers le pays des Ding orientaux entre 1921 et 1923. Ils ont aussi ouvert à Ipamu une école centrale qui, en deux ans, préparait les enfants ding et autres au baptême ainsi qu'à certains métiers (maçonnerie, agriculture...). Enfin, ils ont également envoyé certains de leurs bons élèves (dont Ndaywel Laurent et Ngwengwen Philippe) à l'école normale de Kikwit et au petit séminaire (Nkay M. F., 2006 : 394). Les Sœurs de Sainte-Marie de Namur ont, pour leur part, ouvert une école pour filles à Ipamu, en juillet 1928.

Les oblats récupèrent cette élite et dynamisent la stratégie d'apostolat-scolarisation. En 1935-1936, leur école primaire d'Ipamu compte 179 élèves, dont 61 Ding. En 1937, ils hissent le poste secondaire de Mateko au rang de mission, avant d'y ouvrir une école centrale qui accueille aussi les bons élèves issus des nombreux postes alentour (Kilom, Mandundu, Mambongo, Mokala, Saint-Michel, etc.).

L'école des oblats comprend deux degrés : le premier est l'« école rurale », tenue par un catéchiste-instituteur et installée dans les postes secondaires, à la campagne. Elle accueille des enfants païens pour un cycle de deux ans, au terme duquel les meilleurs éléments vont au degré supérieur à la mission centrale, tandis

que les autres s'engagent dans l'enseignement. Celui-ci est dispensé en kikongo classique, langue allogène que les enfants doivent apprendre sur place.

L'école du second degré ou « école centrale » est basée à la mission même et elle est réservée jusqu'en 1948 aux seuls chrétiens. Son cursus de trois ans offre aux finalistes des possibilités d'embauche ou d'accès aux écoles normales, moyennes (de Brabanta, Kinzambi, etc.), d'application pédagogique (à Mateko), techniques professionnelles (à Kikwit, Mikope et autres) ou au petit séminaire (Tshiala L., 1995 : 55). Au niveau moyen, le kikongo classique alterne avec le français basique comme langues d'enseignement et langues enseignées.

L'école des oblats forme donc de véritables enseignants, des hommes de métiers et des catéchistes-instituteurs. Elle ne sera ouverte à tous qu'au courant de l'année 1948 ; chez les Ding de la Kamtsha, les filles attendront jusqu'en 1958 pour y être admises. Pourvoyeuse incontestable de flux migratoires, elle est aussi consommatrice de main-d'œuvre qualifiée, qu'elle insère *de facto* dans l'économie de marché. Son mérite additionnel est la diffusion progressive du kikongo et du français, dans presque tous les rouages de la société ding où elles ne tardent pas à passer pour des langues de prestige.

L'élite ding en émergence, formée dans ces stations catholiques et employée à des fonctions subalternes dans les nouvelles institutions de la région, va jouer un rôle capital dans l'accès de sa communauté aux valeurs étrangères. Parmi celles-ci, figurent les nouveaux types d'anthroponymes que nous nous permettons d'appeler *noms scolaires*, parce qu'étrangers et provenant surtout du milieu scolaire géré exclusivement par les oblats. Nous en avons repéré dans le corpus de noms des 468 élèves (dont 454 Ding) inscrits à l'école primaire de Mateko-centrale, durant l'année scolaire 1969-1970. Les 221 garçons et 247 filles concernés sont nés entre 1952 et 1964 (voir l'annexe XIV, page 468) ; ils ont donc été nommés par leurs parents sous le règne des oblats. Leurs noms indigènes ont été inscrits dans les registres, suivant le modèle ci-après, par des enseignants ding en grande majorité, devenus ainsi pourvoyeurs des normes et valeurs anthroponymiques européennes dans leur propre société.

Tableau 21 : quelques élèves de l'école primaire Mateko-centrale, 1969-1970

Noms et prénoms	Naissance	Père	Mère	Secteurs	Villages
1. Bisikwiti	04.08.56	Sylvain	Marceline	Sedzo	Mupoy
2. Boni Odile	11.10.57	Mafuta Daniel	Luwano	Sedzo	Muwanga
3. Dibata Ruphin	30.05.58	Dibata Mathieu	Nitu	Sedzo	Magney
4. Dikitele Gertrude	06.03.60	Willem	Dorothee	Sedzo	Nsongo
5. Falanka Justin	05.06.56	Justin	?	Sedzo	Mateko
6. Kimbeni Nicodème	28.12.53	Célestin	Octavie	Sedzo	Mupoy
7. Mazono Bernardin	07.06.57	Sylvain	Emélie	Sedzo	Mpum
8. Ndwelo Claudine	23.07.54	Mika Etienne	Doroka	Matari	Nsamper
9. Nkabisa Roger	06.04.59	Mathias	Virginie	Sedzo	Kisem
10. Nkufi Pauline	07.12.56	Thomas	Lingay	Sedzo	Mbala
11. Papier Flavien	22.05.60	Flavien	Véronique	Sedzo	Mateko
12. Pardon Ernestine	09.07.59	Alphonse	Suzanne	Sedzo	Mateko
13. Pasula Colette	03.03.56	Joseph	Ernestine	Sedzo	Mibulu
14. Roten	15.07.53	Fidèle	Marvina	Sedzo	Bisey-Sud
15. Santosi	02.08.58	Metre	Musanga	Sedzo	Mbala-Kam

Source : Registres de l'école primaire Mateko-centrale, 1965-1972.

Parmi les 468 élèves concernés, 189 portent des *noms scolaires*, soit 40 % et c'est énorme. Pour bien saisir l'ampleur de ces noms particuliers, leur origine étrangère et les modalités de leur intégration dans le système anthroponymique ding, nous nous référons à leur corpus et nous en éliminons les doublons générés par l'homonymie. Nous restent alors les 128 *noms scolaires* différents, figurant dans le tableau 22 ci-dessous.

Tous les 128 noms contenus dans le tableau en question sont en langues allogènes, introduites et diffusées en pays ding par les missionnaires, au travers de leurs activités de scolarisation-christianisation : le français, le kikongo et le tshiluba. Certains ont été adoptés et intégrés tels quels par les Ding dans leur répertoire précolonial (*Kiese*, *Pardon*, etc.) ; d'autres ont vu leur morphologie modifiée par l'ingéniosité des adoptants (*Dikitele* = directeur, *Piusi* = Pius ; il existe aussi dans cette catégorie *Katulusi* = catholique, *Mikanisien* = mécanicien, *Ngunsa* = mage, *Wanzio* = ange, etc.).

Tableau 22 : les *noms scolaires* des élèves de Mateko-centrale, 1969-1970

1. Belesi	27. Kubansa	53. Mayele	79. Mwanafioti	105. Pasula
2. Biloko	28. Kurier	54. Mazaya	80. Mwanandombe	106. Pusi
3. Biriki	29. Lemisa	55. Mazole	81. Mwandeke	107. Pulusi
4. Bisikwiti	30. Luger	56. Mazono	82. Ndala	108. Roten
5. Bulankete	31. Lukasa	57. Mbisi	83. Ndilu	109. Sabina
6. Butey	32. Lulendo	58. Mboma	84. Ndola	110. Sakana
7. Dibata	33. Lunene	59. Mbutu	85. Ndumba	111. Saka-Saka
8. Dikitele	34. Lupangu	60. Menga	86. Ndwelo	112. Sanduku
9. Dimpa	35. Mabanga	61. Mesa	87. Ngolo	113. Santosi
10. Falanka	36. Mabaya	62. Meso	88. Ngonda	114. Sarti
11. Kadima	37. Mafinga	63. Moke	89. Ngoy	115. Seka
12. Kaino	38. Mafu	64. Molo	90. Ngunsa	116. Semene
13. Kalala	39. Mafuta	65. Mpakasa	91. Nkabisa	117. Senker
14. Kalapy	40. Makayabo	66. Mudiandambu	92. Nkama	118. Simpjo
15. Kalefane	41. Makila	67. Mukaba	93. Nkufi	119. Sindani
16. Kamana	42. Makutu	68. Mukalenga	94. Nsampatu	120. Solda
17. Kandolo	43. Makwansa	69. Mukanda	95. Nseke	121. Sukari
18. Kano	44. Malonga	70. Muke	96. Nsilu	122. Swar
19. Kapia	45. Mampa	71. Mukongo	97. Nsiona	123. Tabu
20. Kapita	46. Manuel	72. Mukwa	98. Ntantu	124. Talabo
21. Kasongo	47. Maswa	73. Munganga	99. Nteme	125. Tanganika
22. Kiese	48. Matadi	74. Muntukwaku	100. Ntini	126. Wendo
23. Kilolo	49. Matako	75. Muntumosi	101. Nzila	127. Yakala
24. Kimbeni	50. Matalatala	76. Musikele	102. Papier	128. Zaki
25. Kivuvu	51. Matayo	77. Muswar	103. Parapo	
26. Komiser	52. Mawete	78. Muyibi	104. Pardon	

Source : Registres scolaires de l'école primaire Mateko-centrale, 1965-1972.

Notre effort de classification de ces anthroponymes contenus dans ce tableau, selon la langue spécifique d'origine de ces noms, aboutit à la typologie suivante :

- 1) *Les noms en tshiluba* : il y en a 6, soit 5 % du répertoire : *Kadima, Kalala, Kapia, Kasongo, Mukalenga* et *Ngoy*. Ils sont les vestiges de l'ancienne couche, du temps des scheutistes et de leurs catéchistes-instituteurs du Kasai.
- 2) *Les noms en kikongo* : ils représentent 61 % de l'ensemble, soit 78 noms sur les 128 recensés. Ce sont ceux du tableau 23 ci-dessous :

Tableau 23 : les *noms scolaires* en langue kikongo

1. Dibata = canard	27. Mayele = intelligence	53. Ndala = rameaux, palmes
2. Kalapy = tais-toi	28. Mazaya = les connaissances	54. Ndilu = limites
3. Kandolo	29. Mazole = deuxième	55. Ndola = punitions
4. Kiese = joie	30. Mazono = hier	56. Ndumba = célibataire
5. Kimbeni = haine	31. Mbisi = bête, animal	57. Ndwelo = petit
6. Kivuvu = espoir	32. Mboma = boa	58. Ngolo = force
7. Kubansa = penser	33. Mbutu = carpe	59. Ngonda = lune
8. Lemisa (ku) = fatiguer	34. Menga = sang	60. Ngunsa = apôtre
9. Lukasa = feuille	35. Mesa = table	61. Nkabisa = division
10. Lulendo = orgueil	36. Meso = yeux	62. Nkama = cent
11. Lunene = grandeur	37. Moke = petit	63. Nkufi = court
12. Lupangu = enclos	38. Molo = paresseux	64. Nsampatu = chaussures
13. Mabanga = pierres	39. Mpakasa = buffle	65. Nseke = brousse
14. Mabaya = planches	40. Mudiandambu = qui mange peu	66. Nsilu = décisions
15. Mafinga = injures	41. Mukaba = ceinture	67. Nsiona = orphelin
16. Mafuta = huile	42. Mukanda = livre, lettre	68. Ntantu = tristesse
17. Makila = sang	43. Muke = petit	69. Nteme = incrédulité
18. Makutu = oreilles	44. Mukongo = dos, un Kongo	70. Ntini = roi
19. Makwansa = gale	45. Mukwa = os	71. Nzila = route, chemin
20. Malonga = assiettes	46. Munganga = médecin	72. Pasula (ku) = diviser
21. Mampa = pains	47. Muntukwaku = quelqu'un d'ici	73. Sakana (ku) = jouer
22. Maswa = bateau	48. Muntumosi = la seule personne	74. Saka-Saka = feuille de manioc
23. Matadi = pierres	49. Muyibi = voleur	75. Sanduku = caisse, coffre
24. Matako = fesses	50. Mwanafioti = petit enfant	76. Sindani = aiguille
25. Matalatala = lunettes	51. Mwanandombe = enfant noir	77. Talabo = regardez-les
26. Mawete = sympathie	52. Mwandeke = petit oiseau	78. Yakala = homme, le mâle

Source : Registres scolaires de l'école primaire Mateko-centrale, 1965-1972.

Ces noms cristallisent parfois, au travers de leur sémantique, certains traits essentiels de l'idéologie véhiculée par les manuels scolaires coloniaux :

- La foi chrétienne (*Ngunsa* = apôtre, *Makila* et *Menga* = sang (du Christ), *Dimpa* et *Mampa* = pain (longtemps considéré comme sacré), *Kivuvu* = espoir), etc. ;
- L'autorité absolue du Blanc et la démonstration qu'en font certains acteurs ou les moyens qu'ils utilisent : *Kalapy* = tais-toi, *Lulendo* = orgueil, *Ndola* = punitions, *Ntini* = roi, *Munganga* = médecin (le principal acteur du regroupement et déplacement forcés des villages) ;
- L'incitation de l'indigène à intégrer l'économie de marché par le travail salarié et par la consommation des biens manufacturés : *Malonga* = assiettes, *Matalatala* = lunettes et verres, *Mukaba* = ceinture, etc. ;

- Les stéréotypes en lien avec les relations entre Noirs et Blancs : *Molo* ou paresseux (tel était perçu, par le colonisateur, l'indigène qui refusait d'exécuter les travaux forcés), *Moyibi* ou voleur (des livrets scolaires mettaient parfois en scène le maître blanc et son « boy » indigène qui faisait disparaître les biscuits, les centimes, etc.).

3) *Les noms en français* : ils constituent 26 % du corpus, soit 33 noms sur les 128 concernés. Les *pidgin names* abondent et le thème de la violence est souvent évoqué, en particulier au travers des nouveaux métiers relatifs au maintien de l'ordre public ; les voici :

Tableau 24 : les *pidgin names* issus du français

<i>Belesi</i> = Belge	<i>Kano</i> = canon	<i>Parapo</i> = parapluie
<i>Biloko</i> = bloc, prison	<i>Kilolo</i> = clairon	<i>Pardon</i> = pardon
<i>Biriki</i> = brique	<i>Komiser</i> = commissaire	<i>Pulusi</i> = policier
<i>Bisikwiti</i> = biscuit	<i>Kurier</i> = courrier	<i>Sarti</i> = saleté
<i>Butey</i> = bouteille	<i>Luger</i> = la guerre	<i>Seka</i> = C.K.
<i>Dikitele</i> = directeur	<i>Mafu</i> = je m'en fous	<i>Semene</i> = semaine
<i>Dimpa</i> = du pain	<i>Manuel</i> = Emmanuel	<i>Senker</i> = 5 heures
<i>Falanka</i> = franc	<i>Matayo</i> = bataillon	<i>Simpio</i> = champion
<i>Kaino</i> = Caïen	<i>Musikele</i> = moustiquaire	<i>Solda</i> = soldat
<i>Kalefane</i> = cravate	<i>Muswar</i> = mouchoir	<i>Sukari</i> = sucre
<i>Kamana</i> = commandant	<i>Papier</i> = papier	<i>Swar</i> = soir

Source : Registres scolaires de l'école primaire Mateko-centrale, 1965-1972.

Le nom *Kaino* (= Caïen) nous met en présence d'un cas de changement d'un prénom chrétien en « nom de famille ». Il en est de même avec *Zaki* (= Jacky), *Piusi* (= Pius) et *Sabina* (= Sabina). Ces cas restent tout de même rares, comme l'adoption des noms de famille des missionnaires ou ceux des autorités administratives européennes (excepté *Roten*, intégré tel quel, et *Bomans* devenu *Bumasi*, sans omettre *Bouteille* devenu *Butey*).

Le reste du corpus (soit 8 %) est constitué de huit noms en d'autres langues européennes : un en flamand (*Roten*), deux en anglais (*Zaki* = Jacky ; *Bulankete* = blanquet ou couverture en français), deux en latin (*Piusi* = Pius ; *Sabina* = Sabina) et trois en portugais (*Kapita* = capitão ; *Makayabo* = bacalhau, la morue ; *Santosi* = santos), ainsi que trois noms en langues congolaises : *Tabu* (nom d'un musicien yans de la capitale), *Tanganika* (le lac Tanganyika) et *Wendo* (un autre musicien de la capitale). De même que *Kandolo*, ces trois derniers noms apparaissent comme ceux des personnages, parmi tant d'autres, dans la littérature scolaire ou extrascolaire (dans *Lutondo lweto* = *Notre Foi*, par exemple, périodique édité par les oblats à partir de 1953).

18.4 L'attitude à l'égard du système de nom de famille

Les oblats diffusent la religion chrétienne dans les coins les plus reculés du pays ding (sans toutefois conquérir toute la population). Cette expansion s'accompagne de celle du système de nom de famille amorcé par les jésuites, au bénéfice des chrétiens. Ces missionnaires et leurs auxiliaires ding perpétuent l'habitude de nommer les enfants baptisés, en donnant à chacun comme nom de famille le nom indigène de son père ou l'un des nombreux éléments indigènes du nom complet du père. Ils deviennent ainsi, comme le dit Mulumba Katchy (1979 : 257), « des officiers de l'état civil à compétence restreinte ».

En ce sens, ces animateurs jouent un rôle de premier ordre dans la sélection ou le changement du nom usuel de leurs pupilles ding. Admettons que l'enfant baptisé et son père s'appelaient respectivement *Yulu* et *Sasay*, avant le baptême du premier sous le prénom de Cléophas : si le baptiseur choisit *Sasay* (nom du père) comme nom de famille pour cet enfant, celui-ci change alors de nom indigène ; il devient *Sasay Cléophas* au lieu de *Yulu Cléophas*⁸⁷ (le missionnaire est autorisé à conserver *Yulu* comme surnom, mais il ne le fait presque jamais). Cette transcription est conforme à l'esprit de l'instruction numéro 110 du *Recueil des instructions aux missionnaires* (l'édition de 1930) qui, rappelons-le, stipulait qu'en tâchant d'introduire l'usage des noms de famille parmi les chrétiens, les missionnaires devaient d'une part inscrire dans les registres des baptêmes, après les noms de baptême, le nom indigène du père de l'enfant baptisé (suivi du surnom éventuel de celui-ci), d'autre part se servir dans l'usage courant de ce nom pour désigner ce dernier (Conférence des Supérieurs, 1930 : 60).

Cette instruction entraîne la conséquence évoquée ci-dessus, parce que la plupart des enfants ding arrivent au baptême à l'âge, voire bien après l'âge, de scolarité. Ceux admis en première année d'école primaire sont le plus souvent des adolescents. *De facto*, ils doivent mener en parallèle leur scolarité et leurs quatre ou cinq ans de catéchuménat qui aboutira au baptême⁸⁸ et à l'acquisition d'un nom de saint. Entretemps, ils sont inscrits dans les registres scolaires seulement sous le « nom païen ». Celui-ci pourra être remplacé par celui de leur père le jour du baptême, il deviendra dès lors leur nom usuel dans l'enceinte de l'école. C'est ce qui m'est arrivé aussi, bien que j'aie reçu le baptême quelques semaines après la naissance, car mon papa était instituteur chez les oblats. Voici alors mon récit personnel, à la première personne du singulier :

⁸⁷ Exemple tiré des entretiens avec les Ding Ntantay Fenesa Rémi et Nestor Lepina, à Kinshasa, en 1998.

⁸⁸ Propos recueillis en 2007 auprès de Monsieur Bizeme Honoré (78 ans), ex-enseignant dans l'école des oblats.

« Mon père Tshiala Fabien Yul a Mundek, né en 1934 (en réalité) et nommé Kasakata à la naissance, fils de Mundek François (du clan Kimbim, village Kinkono) et de Nkub (du clan Mpum, village Bisey-Sud), a épousé ma mère Nsanawa Sophie (du clan Mbel, village Mutshunu ; elle est devenue Mwanzala Sophie par la volonté d'un oblat attaché à la patronymie) au début des années 1950.

Quant à mon père, au moment de commencer sa scolarité, le catéchiste-instituteur lui a attribué le nom *Tshiala* d'origine luba (sans justification). Devenu enseignant chez les oblats qui l'ont formé, mon père travaillait au poste de Saint-Michel (Kalo) lorsqu'il a décidé que son épouse irait accoucher auprès de ses propres parents à Nsempie, dans le groupement Kaminay. Je suis né au cours du voyage, seul avec ma jeune mère, dans la brousse nommée *Nsiengwon* (*Nsie* = brousse + *Ngwon* = le marché) parce qu'on y organisait le marché hebdomadaire du jour de Ngwon (le quatrième de la semaine ding précoloniale, qui comprend quatre jours).

Nous avons été acheminés par des passants au village le plus proche : Kindwa Tshitshiri, résidence du chef Munda-Munda. C'est là que ce dernier, cousin paternel de mon grand-père maternel (Mwanzala David), m'a attribué mon nom de naissance : *Nsiengwon* (ou Place du marché). J'ai été désigné par ce nom circonstanciel jusqu'au jour de mon baptême par un missionnaire oblat. Bien que mon père fût un "évolué", c'est tout de même le missionnaire qui a choisi et m'a octroyé le prénom *Bernardin* (nom de saint). Puis, il m'a inscrit dans ses registres sous le nom de *Tshiala Bernardin*, refusant même d'y ajouter *Nsiengwon* comme surnom après *Tshiala*. Depuis, j'ai été au quotidien désigné par les noms usuels *Nsiengwon* pour les païens de ma contrée et surtout les résidents des villages Kindwa Tshitshiri et Nsempie, *Bernardin* pour les chrétiens et *Tshiala* en milieu scolaire, voire professionnel.

En 1972, suite à la politique mobutiste du recours à l'authenticité, qui nous obligeait à substituer nos noms "à consonance étrangère" par d'autres du terroir, j'ai remplacé *Bernardin* par *Lay*, que j'ai placé par la même occasion entre le nom païen de mon père (*Tshiala*, né Kasakata) et celui de ma mère (*Nsanawa* = qui t'apprécie ? ou, à vrai dire : personne ne t'apprécie). C'est ainsi que je suis devenu *TSHIALA Lay Nsanawa*, à la barbe des oblats. La structure de ce nom à trois éléments (le troisième apparaît de moins en moins) porte la trace d'une longue éducation chrétienne ».

Quant à *TSHIALA*, élément d'origine luba, je l'ai conservé, même après la politique mobutiste du recours à des noms « authentiques », parce qu'il s'est déjà enraciné dans le corpus des noms ding et dans mon identité ; j'ai d'ailleurs des homonymes dans d'autres familles et clans ding.

Lors de l'indépendance, en 1960, la majorité des Ding n'étaient pas encore convertis ; ce qui a contribué à restreindre le champ de diffusion du système de nom de famille transmissible de père à fils et filles. Même parmi les « évolués » ding, beaucoup ne se sont pas soumis à ce système, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas systématiquement transmis à tous leurs enfants l'élément indigène de leur nouveau nom complet, de structure binaire. À ce jour encore, la patronymie reste une pratique facultative, souvent gérée au départ par les enseignants qui inscrivent, à travers les villages, les enfants à leur première année de scolarité (situation authentifiée par mes informateurs Kilapi Zéphyrin, Laurentine Mukarambala et Muke Jean).

18.5 La résistance face aux nouveautés anthroponymiques

La résistance ou le rejet est une forme d'attitude d'un être face à un objet. L'attitude elle-même est, pour paraphraser Hervé Carrier (1992 : 35) : « la disposition favorable ou défavorable d'une personne à l'égard d'un objet psychologique, le dynamisme actuel par lequel une personnalité s'engage pour ou contre un objet psycho-social et se conduit d'une manière particulière à son endroit ». Nous nous sommes déjà étendus sur l'attitude positive (ou les emprunts) des Ding vis-à-vis des nouveautés d'ordre anthroponymique, apportées par les missionnaires. Sans prétendre développer pareillement la problématique de leur éventuelle attitude négative, ce qui pourrait constituer une thèse entière, nous tenons tout de même à en dire un mot, car elle n'a pas été totalement absente de cette rencontre interculturelle et face au système dénomiatif imposé par les occupants. Elle s'est traduite par de multiples formes, intermédiaires entre le rejet catégorique et l'assimilation.

La première forme de résistance que nous devons mettre en relief est la présence du grand bloc des « païens » ding (la majorité de la population), qui ont rejeté jusqu'au bout le christianisme et ses multiples symboles, dont ceux de nature anthroponymique : c'est la « résistance totale » dont parlait Chasle (*cf. supra*). Ils doivent certainement compter parmi ceux qui prenaient plaisir à attribuer des (sur)noms païens aux missionnaires (*Bebak* au père René, *Umfu* au frère Hugo), ainsi qu'aux fonctionnaires européens chrétiens (*Mufonkolo* à l'administrateur territorial Deslahaut, par exemple). Peut-être jouaient-ils aussi le double jeu, en importunant sans cesse les missionnaires par l'autoattribution de prénoms chrétiens (les « prénoms-sacrilèges », une sorte de profanation), sans passer par l'instruction religieuse et le baptême.

La deuxième forme est le peu d'enthousiasme des chrétiens ding à l'égard du système de nom de famille, tel que nous venons de le présenter. Cela contraste avec le succès (tout de même relatif) des prénoms et des noms en langues allogènes (surtout le kikongo et le français) parmi eux.

La troisième aurait été l'œuvre des « néo-traditionnalistes » qui se sont exprimés au travers des sectes religieuses, en premier lieu de façon mesurée dès le milieu des années 1920, puis avec une forte intensité au début des années 1930, lorsque les oblats prennent la relève des jésuites. Nous y avons fait allusion, en traitant des « promenades militaires » et de la relégation des notables ding (tels que Ibo, Kandolo, Kiteko Albert, Monkene Mbele et Munzaba Pierre) hors de leurs circonscriptions respectives. Mais, qu'il s'agisse du *Lukoshi* (la secte du serpent qui parle), de *Nzambi Malembe* (version locale du kimbanguisme), de *Mpeve* ou *Muzizi* (version du kimbanguisme), de *Lupambula*, de *Kabengabenga...*, les chefs de ces organisations réprimées n'ont pas manifesté une attitude de rejet vis-à-vis des prénoms chrétiens et du système de nom de famille ou de nom en langue allogène. La plupart d'entre eux étaient d'ailleurs des « évolués » et des chrétiens révoltés, porteurs de noms structurés à

l'euro péenne et de prénoms comme Albert et Pierre, mentionnés ci-dessus. Une exception, cependant : elle concerne la secte *Satana* (= le Diable), arrivée chez les Ding de l'Entre-Libungo-Kamtsha au départ de Niadi. Ses chefs abandonnaient leurs noms et prénoms chrétiens pour les remplacer par *Kapelapela* pour les femmes et par *Mundele Fundji*, *Mundele Pushi*, *Komisele*, *Bulamatarari*... pour les hommes (Vanderhallen, 1932 : 1). Curieusement, ces noms d'hommes sont tous des (sur)noms dont les indigènes affublaient les Blancs (*Mindele*, *Mundele* au singulier) et surtout les agents de l'État (les *Bulamatarari*). Les motivations à la base de cette pratique singulière demeurent inconnues ; mais nous savons qu'en matière de construction de l'identité en situation de crise, il arrive parfois qu'un acteur social prenne son adversaire comme référent et s'octroie ses attributs (ceux relatifs à l'exercice de la violence, dans le cas d'espèce).

La dernière stratégie de résistance pertinente est la rectification, vers la fin des années 1950, de certains noms irrévérencieux, arbitrairement octroyés aux Ding par les missionnaires et leurs auxiliaires ou sur leur instigation. Ce travail a été l'œuvre de certains « évolués » faisant carrière dans l'enseignement ou dans les échelons inférieurs de la Territoriale. Ils l'ont souvent fait sans requérir l'avis préalable des personnes concernées ou de leurs parents. Dans cette optique, ils ont réussi à remplacer, par exemple : *Boramikul* (= foulé aux pieds) par *Borma* (= sans signification), *Bubu* (= aujourd'hui) par *Bubwe* (sans signification), *Kinsil* (= idiot) par *Nkinsi* (= fête religieuse), *Kikote* (= civette) par *Kitoko* (= beau), *Matako* et *Matakumpamba* (= fesses et fesses nues) par *Mata* (= armes à flèches), *Mbisi* (= bête) par *Mbisidi* (sans signification), *Mayeleve* (= sans intelligence) par *Mayele* (= intelligent), *Molo* (= paresseux) par *Mwolo* (jumeau) ainsi que *Ngulu* (= cochon) par *Ngolo* (= force).

Nous allons clore ainsi ce chapitre consacré à ce que les Ding ont tiré comme bénéfice, du point de vue anthroponymique, de leur cohabitation prolongée (1933-1960) avec les missionnaires oblats. Ceux-ci, il faut l'avouer, ont été les vrais colonisateurs des Ding à partir du milieu des années 1930, ceux qui ont offert à ces derniers l'opportunité de prendre de manière sélective, dans le modèle anthroponymique européen, les éléments pertinents qui accompagnent depuis lors leur nom précolonial et qui, dans un monde aux frontières de plus en plus poreuses, facilitent leurs échanges avec les partenaires non Ding. Ces emprunts sélectifs ont largement contribué au déclenchement d'une dynamique qui se poursuit de nos jours et qui a encore bien des aspects à adapter au contexte du monde actuel.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Nous nous sommes référés, principalement, à la confusion engendrée par l'actuel « hétérosystème » anthroponymique congolais pour légitimer notre étude d'anthropologie historique sur les pratiques dénominatives des Ding, à laquelle nous avons assigné comme but d'apporter une contribution pour la compréhension des transformations des pratiques de dénomination au Congo. À cet effet, nous avons préconisé une approche à la fois qualitative, descriptive, diachronique et pluridisciplinaire (à la fois anthropologique, historique et linguistique) limitée pour l'essentiel à la période coloniale (1885-1960). Mais, pour disposer d'un point de repère tangible, nous avons au préalable cerné l'état de l'anthroponymie ding préexistante (ou de l'anthroponymie précoloniale, reconstituée à partir de récits historiques oraux) et non encore influencée par la présence européenne. En plus d'un corpus de 531 noms personnels, nous y avons décelé ces traits essentiels : le nom unique, oral, individuel, voire individuant, en langue kiding, extensible au fur et à mesure que se modifie la personnalité du porteur, pas exclusif aux humains, non transmissible *stricto sensu*, parfois secret et prédéterminé, malléable à des fins maléfiques, peu enclin à l'homonymie et ne permettant pas de distinguer d'office les hommes des femmes. Il est alors apparu une incompatibilité manifeste du système ding précolonial avec le modèle européen et les normes contemporaines de dénomination ; cela a embarrassé l'autorité coloniale, qui s'est alors engagée à y apporter les corrections nécessaires.

Comparé ensuite à son état postcolonial, cet héritage précolonial a révélé de multiples indices de transformations formelles et intrinsèques, c'est-à-dire des éléments attestant des évolutions survenues durant la période coloniale. Ce sont ces évolutions que nous avons cherché à cerner par la suite, en analysant et en interprétant leur nature, leurs assises, leurs protagonistes, les mécanismes de leur éclosion, fonctionnement et pérennité ; bref, leurs déterminants socioculturels relevant de la tradition précoloniale (niveau interne) et aussi du bricolage, du changement et de l'adaptation au contexte colonial (niveau externe). Il nous appartient, maintenant, de présenter les résultats de nos analyses et de revenir sur nos hypothèses pour savoir si elles sont vérifiées ou pas.

Notre objet d'étude porte sur un phénomène qui résulte d'un contact direct et plus ou moins continu entre deux communautés aux coutumes dénominatives différentes : les Ding et leurs colonisateurs européens, belges en particulier. Ce genre de situation entraîne d'ordinaire une acculturation de part et d'autre, c'est-à-dire des modifications dans les modèles de chaque camp, suite aux influences mutuelles (M. Herskovits *et al.*, 1936 ; R. Bastide, 1950 ; D. Cuhe, 2001). Mais nous ne nous sommes intéressés qu'aux influences et modifications subies par la

société ding confrontée à la colonisation, à l'immigration, à la christianisation et à l'économie de marché.

Il ressort de nos analyses qu'au-delà de la dynamique anthroponymique, notre étude apporte en même temps un éclairage sur deux autres dynamiques dans lesquelles celle-là s'enchaîne : l'histoire coloniale du Congo, ainsi que l'histoire du pays ding en particulier. Dans le premier cas, nous avons produit des connaissances sur les pratiques administratives et institutionnelles des acteurs du système colonial, c'est-à-dire celles de l'administration tant centrale que locale, mais aussi des sociétés commerciales et des missions religieuses. Nous nous sommes même rendu compte que ces trois grandes figures de la colonisation ont joué, chacune à sa façon, un rôle dans la transformation du système dénomiatif des Ding. Concernant l'histoire du pays ding, notre analyse de la dimension symbolique et classificatoire des noms ding a fourni, entre autres, des renseignements non seulement sur leurs dynamiques de changement sociopolitiques, économiques et culturelles liées à la « situation » coloniale, mais aussi sur les dynamiques migratoires précoloniales. Cet éclairage confirme donc l'une de nos hypothèses de départ, notamment celle entrevoyant la découverte, à travers l'étude des noms ding, de nombreuses autres facettes de la dynamique de la société ding durant la période coloniale, voire antérieure.

Nous avons également formulé l'hypothèse que nos analyses pourraient faire apparaître dans l'anthroponymie ding une dimension hautement symbolique et classificatoire ; elle a aussi été confirmée. En effet, nous avons décelé dans le système précolonial et dans celui déjà influencé par la présence européenne, des noms dont la fonction classe les nommés dans diverses catégories sociales : les noms prescrits honorant le statut supérieur des jumeaux, ceux contenant les titres honorifiques *munken*, *ngaal* et *nkum* portés par les dignitaires, ceux incluant les radicaux *bal* et *kaar* qui classent les nommés respectivement dans les catégories des hommes et des femmes, les noms serviles extériorisant l'appartenance à une classe infériorisée, les noms contenant le terme *mundel* ou *mundele* qui réfère à une personne de race blanche, les prénoms chrétiens exclusifs (en principe) aux convertis, les patronymes officiellement réservés aux seuls immatriculés, etc.

La dimension symbolique est apparue au travers des « noms fossiles » qui cristallisent les pérégrinations des anciens Ding et/ou leurs contacts avec des communautés linguistiques autres, des noms serviles qui sont les résidus du système d'esclavage domestique pratiqué autrefois, des noms luba qui sont les mémoriaux de l'immigration des populations du Kasai, des noms fictifs dont l'usage matérialise les tensions entre les colonisateurs et les Ding, des *pidgin names* qui font état des violences ayant accompagné l'exploitation économique du pays ding et dont le succès symbolise aussi bien l'ingéniosité des Ding que leur capitulation progressive devant la déferlante de la civilisation européenne.

Concernant la dynamique anthroponymique elle-même, nos analyses et nos interprétations ont révélé que les déterminants socioculturels ayant entraîné le passage du modèle de dénomination ding de la configuration précoloniale à « l'hétérogène système » sont de plusieurs ordres (politique, économique et religieux), liés à un phénomène complexe d'acculturation, orchestrés par une pléthore d'acteurs et qu'ils ont pour point de départ un acte accompli par l'explorateur allemand Hermann von Wissmann, le 19 juin 1885 : il a mis sous la forme graphique le nom oral *Itaka* que ses interlocuteurs (et partenaires commerciaux) ding ont donné comme étant celui de leur chef. Cet acte inaugural de transcription a imprégné l'anthroponymie ding d'une propriété qui l'a marquée à jamais, non seulement parce que l'acte a été sans cesse réitéré par d'autres acteurs lettrés, mais aussi parce qu'il a implicitement charrié d'autres effets significatifs, tels que la sauvegarde et la diffusion à grande échelle du nom *Itaka*.

La période de l'État indépendant du Congo (1885-1908) est demeurée celle de prise de contact entre des représentants du modèle anthroponymique ding (un petit nombre de Ding établis le long des principaux cours d'eau navigables) et ceux des systèmes étrangers (européen surtout, mais aussi ouest-africain et luba). Engagés, de gré ou de force, dans les circuits d'une économie de marché centrée sur la récolte du caoutchouc et de l'ivoire, les uns et les autres ne pouvaient éviter de se désigner mutuellement et de s'interpeller. La transcription informelle (non réglementée par une instance officielle) de certains noms de notables ding s'est poursuivie avec d'autres migrants européens (des agents commerciaux, l'ethnographe Léo Viktor Frobenius, etc.) ; chaque « scribe » a dû puiser dans son propre bagage culturel pour se tirer d'affaire. Des acteurs économiques européens ont aussi procédé à la *toponymisation* des noms de certains notables ding, c'est-à-dire le choix desdits noms pour désigner les « villages du Blanc » (centres commerciaux). Cet acte a allongé « l'espérance de vie » des noms concernés (les toponymes ont souvent une longévité plus grande que les anthroponymes) et leur champ de diffusion : c'est une influence notable.

Pendant ce temps, les Ding, confrontés à la question de savoir comment positionner l'héritage anthroponymique précolonial dans le nouveau contexte de domination par une puissance étrangère, ne sont pas restés passifs (ce qui arrive dans toute situation de contacts interculturels) ; mais ils ne se sont pas montrés particulièrement entreprenants. Leur réaction s'est limitée à ceci : l'imitation des nouveaux venus (l'usage de leurs noms personnels usuels en adresse comme en référence), un début d'appropriation et de « naturalisation » de leurs noms (luba surtout), une amorce d'*anthroponymisation* des noms d'objets et de métiers « exotiques », la création de leurs propres noms individuels pour désigner leurs hôtes, ainsi que l'introduction conséquente de quelques nouvelles sources et catégories de noms dans le patrimoine précolonial.

Toutes ces initiatives se sont produites de façon surtout informelle ; car, à ce moment-là, il n'existait encore au pays des Ding aucune autorité administrative

qui aurait pu réguler les échanges socioculturels et traduire en actes les mesures étatiques. Elles se sont poursuivies de diverses manières sous le Congo belge, en associant d'autres déterminants et de nouveaux acteurs.

L'ère du Congo, colonie belge (1908-1960) s'est distinguée par l'hégémonie des acteurs économiques européens et par l'entrée en scène des missionnaires belges et des agents de l'État (à partir des années 1930, surtout), ainsi que par l'affirmation des Ding comme protagonistes de poids dans le long processus de transformation de leur anthroponymie.

L'autorité coloniale a aussitôt réaffirmé son intention de fixer l'individualité des indigènes par des noms personnels non flexibles et invariables. Pour ce faire, son appareil législatif a arrêté, entre 1910 et 1958, une série de mesures touchant directement ou par ricochet aux noms des indigènes, dans le but de les adapter aux normes contemporaines de dénomination ; les organes exécutifs en œuvre au Congo se sont chargés de les mettre en exécution. Il est apparu que l'État a, de ce fait, utilisé le nom comme un véritable facteur de différenciation sociale, dans la mesure où son action s'est fondée sur la distinction entre la catégorie des indigènes immatriculés et celle des indigènes dits ordinaires. Pour les premiers, une infime minorité, il a initié une politique d'assimilation par le nom (ou l'immatriculation), allant jusqu'à leur offrir la possibilité de remplacer leur nom principal indigène par un nom européen. Pour les seconds, il n'a retenu qu'un simple système d'enregistrement (l'inscription) et un « état civil au rabais » (la déclaration obligatoire des naissances, des mariages et des décès, dès 1938).

Dans les deux cas, la transcription formelle du nom de l'indigène dans des registres et sur fiches s'est avérée la principale opération préconisée ; elle avait une portée hautement anthroponymique. Car, au travers d'elle, l'État a voulu se donner le moyen d'agir effectivement sur le système indigène de dénomination : il a confié un rôle précis à l'indigène ordinaire adulte (déclarer ses noms et ceux des membres de sa famille) et à l'agent européen (transcrire les noms entendus), il a officiellement conféré une forme graphique au nom oral précolonial, il a imposé à celui-ci (jusqu'en 1958) une structure à trois éléments (*nom, prénom, surnom*) et un schéma invariable (*nom + prénom + surnom*), il a prescrit l'usage de l'alphabet latin et de l'orthographe phonétique, il a enfin officialisé, dès 1929, le principe d'écrire le nom principal de l'indigène en lettres majuscules.

Tout cela devrait nous conduire vers une appréciation aisée de la dynamique de l'anthroponymie ding. Malheureusement, il n'en a pas été ainsi ; car nous n'avons trouvé que très peu d'indices exploitables d'une réalisation régulière de l'inscription sur le territoire ding. L'« état civil au rabais » a aussi connu un sort similaire. *De facto*, tout comme l'immatriculation demeurée inaccessible aux Ding, la transcription formelle, corollaire de ces deux opérations, n'a pas pu nous servir de baromètre de la transformation de l'anthroponymie ding.

Au demeurant, l'acteur étatique central (l'administration centrale à Bruxelles et l'administration locale œuvrant au Congo) n'a eu qu'une faible influence sur la transformation des pratiques anthroponymiques des Ding (élément que l'on rencontre dans bien des contextes coloniaux ; cf. G. Balandier, etc.). Car, il a, en réalité, manifesté peu d'intérêt pour dénommer la majorité des autochtones (les indigènes non immatriculés, dont tous les Ding) et sa politique de dénomination concernant les immatriculés a été peu audacieuse. D'ailleurs, seul le nombre des colonisés comptait pour lui (pour les besoins de la fiscalité, du contrôle de la mobilité et des travaux forcés). Nous avons décelé d'autres raisons : la faible implantation locale de la Territoriale (avec un accès aux populations limité), des législations et réglementations retentissantes, mais parfois contradictoires et surtout peu mises en œuvre, l'implication de certains administrateurs territoriaux dans des conflits et tensions avec d'autres acteurs de l'entreprise coloniale (des agents commerciaux et surtout des responsables de missions, dont les intérêts spécifiques, voire personnels, divergeaient à certains moments).

Voilà un ensemble d'éléments qui nous permet déjà de relativiser, ainsi que l'exhortaient d'ailleurs de nombreux spécialistes du phénomène colonial (G. Balandier, 1965 ; G. Blundo et J.-P. Olivier de Sardan, 2003 ; M. Mamdani, 2004, etc.), le pouvoir effectif des administrations coloniales dans des régions reculées comme celles des Ding et sous d'autres cieux ; ses entreprises y donnent souvent des résultats fragmentaires sinon dérisoires, comme dans le cas présent.

Néanmoins, certains cadres de la Territoriale ont pu agir sur le système de dénomination des Ding, mais en dehors de la politique officielle du nom et dans l'exercice de certaines de leurs fonctions (parce que celles-ci les y obligeaient). Les médecins de la mission médicale antitrypanosomique ont réalisé des recensements nominatifs chez les Ding entre 1921 et 1923 ; leurs rapports nous ont renseignés sur certaines pratiques anthroponymiques des Ding à l'époque : l'utilisation des noms personnels comme moyen de camouflage ou pour en embrouiller la transcription par les agents européens, se présenter à ces derniers sous des noms fictifs et occasionnels, voire sous des noms multiples et changeants (la polynymie »), etc.

Des administrateurs territoriaux ont réalisé, dès le milieu des années 1930, des enquêtes ethnographiques auprès des notables ding et ils ont dressé de nombreux procès-verbaux administratifs. Cette action préparait l'application effective de la politique controversée d'administration indirecte (le maintien par l'autorité coloniale des structures politiques ou chefferies d'antan et leur transformation en entités administratives - toutefois dénudées d'autonomie d'action -), ainsi que la gouvernance de ces entités au travers de chefs locaux intégrés *de facto* dans la Territoriale (en pratique, ce modèle prôné dès les années 1920 par le ministre des Colonies, Louis Franck, présentait une physionomie presque identique à celle de l'administration directe en vigueur). Leurs rapports d'enquêtes nous ont fourni des noms de notables ding et de leurs proches parents, ainsi que des généalogies.

Leur exercice de transcription informelle a suscité quelques nouveaux éléments à portée anthroponymique : les notables ding placés dans le rôle de déclarants et les administrateurs (nouveaux acteurs) dans celui de « scribes », les noms ding transcrits conformément aux règles orthographiques officielles édictées en 1921.

C'est encore la *transcription informelle* des noms indigènes qui a rendu les travaux des officiers de police judiciaire intéressants, à nos yeux. Dans leurs rapports de mission (ou « promenades militaires ») et procès-verbaux, ils ont consigné les noms de nombreux Ding prévenus et/ou condamnés. En plus de l'identification, le mode d'enregistrement adopté permet de savoir d'emblée s'il s'agit d'un homme ou d'une femme (grâce à l'usage des expressions *fil* ou *fil* ou *fil* ou *fil*...) et si le nommé porte plusieurs noms indigènes (l'usage de la particule *alias*, placée entre le nom principal et les autres) ; il permet aussi de connaître les noms des parents de l'intéressé. Il a donc apporté une réelle amélioration de la fonction identificatrice du nom ding dans le nouveau contexte (le but poursuivi par la « politique » étatique du nom de l'indigène), en plus des éléments suivants : la contribution plus que significative au recueil de noms ding précoloniaux, l'implication de nouveaux acteurs européens (des officiers de police judiciaire) et la collaboration des Ding récalcitrants issus de toutes catégories sociales (ils ont inconsciemment suscité cette amélioration de la transcription et cette plus grande emprise de l'État sur le modèle de dénomination précolonial).

L'influence des deux autres forces dominantes européennes et non étatiques (missionnaires et agents des sociétés commerciales) a plutôt été significative ; mais il faut reconnaître qu'elles ont tout de même été financées ou étroitement liées à l'entreprise coloniale. Commençons par les missionnaires. Par le biais de leur entreprise d'évangélisation directe et le baptême, ils ont rationnellement suscité et introduit maints changements importants dans les pratiques dénominatives des Ding : l'émergence des centres de missions, des brassages culturels et linguistiques dans ces centres, des noms européens, le système européen de transmission du nom au sein de l'unité familiale, la scolarisation, l'imposition de la langue kikongo et l'introduction du français. Ce sont autant des facteurs dominants et qui incitent inévitablement les Ding à riposter, sous diverses formes de réactions culturelles.

Quant aux agents commerciaux, leur exploitation du caoutchouc, de l'ivoire et de l'huile de palme en collaboration (de moins en moins brutale) avec les Ding a aussi influé sur les valeurs et pratiques anthroponymiques ding, mais de manière indirecte ou implicite. Car elle a généré les ferments des changements culturels (que les Ding vont mettre à profit) : des mouvements migratoires, l'émergence de centres urbains (commerciaux), ainsi que l'introduction et la diffusion de nouveaux artefacts et modes de vie.

L'existence d'une articulation entre les changements culturels de nature surtout anthroponymique et le contexte structurel des rapports de domination (les

« cadres sociaux », dirait Bastide) entre les Ding et les forces colonisatrices (surtout les missionnaires et les agents commerciaux) est ainsi avérée.

En définitive, les transformations du système anthroponymique ding par des acteurs « exotiques » ne se sont pas faites par le truchement de l'immatriculation et de « l'état civil au rabais » officiels (imposés par les organes législatifs et exécutifs des administrations étatiques). Elles se sont plutôt opérées par d'autres biais (officiels, informels) ainsi que par des pratiques moins visibles, plus souterraines ; elles paraissent d'ailleurs moins imposées aux Ding que bénéficiant, au contraire, de la complicité de ces derniers (*cf. infra*). C'est pourquoi nous considérons que lesdites transformations relèvent davantage de l'acculturation spontanée (au sens de Bastide) que de celle timidement organisée par l'autorité coloniale ; nos observations, analyses et interprétations montrent, néanmoins, que les frontières entre ces deux formes d'acculturation sont en réalité très floues (les mêmes acteurs : des administrateurs territoriaux et des notables ding, par exemple, se trouvent impliqués simultanément dans le « forcé » et le « spontané »).

Relativement à cette « complicité » des Ding ou à leur contribution concrète à la dynamique de leur anthroponymie, nous nous sommes d'abord aperçus que toutes les influences exogènes évoquées ci-dessus ont été à la fois « boudées », réappropriées et réinterprétées par eux. Elles ont également été « médiatisées » à l'échelle locale, du fait du rôle clé joué par l'élite ding « européanisée » (qui faisait aussi office d' « entrepreneurs identitaires » ou pourvoyeuse de normes, valeurs et pratiques anthroponymiques). Ainsi, les rapports informels, continus et progressivement directs des Ding avec les milieux économiques ont contribué à la transformation de l'anthroponymie ding, surtout en aiguisant la créativité de certains Ding qui ont produit et diffusé dans leur société les *pidgin names*, devenus ensuite noms principaux ou patronymes ding. C'est la prospérité économique survenue à partir du milieu des années 1930 et surtout après la Seconde Guerre mondiale, l'intégration accélérée des Ding dans les circuits de l'économie de marché, ainsi que l'attrait des biens manufacturés qui ont procuré un terrain propice à cette créative ingéniosité.

La fréquentation des missionnaires (les scheutistes de la mission de Pangu, puis les jésuites d'Ipamu et finalement les oblats disséminés dans toute la région) a amené des Ding à inventer, à injecter bien d'autres éléments étrangers dans leur système anthroponymique précolonial et à contribuer davantage à son actualisation ou son adaptation au milieu, aux idées, aux mœurs et au contexte de l'époque. Car, avons-nous remarqué, les activités évangélisatrices et scolaires des ces ministres de Dieu et de leurs auxiliaires, tant congolais que ding, ont généré un environnement propice à des emprunts et à l'éclosion de pratiques inédites (la création des plaisanteries à partir de prénoms, des *noms scolaires*, des « noms sacrilèges », des patronymes, etc.). Comme signalé précédemment, cet environnement comprenait les flux migratoires, l'introduction de langues

allogènes, l'émergence de centres urbains ou commerciaux, les brassages de populations et de langues diverses, la scolarisation, l'acquisition de nouvelles connaissances et d'emplois rémunérés, sans oublier la pression psychologique constante (les recrutements forcés, l'impôt de capitation et de polygamie, les cultures obligatoires, le fouet, le portage, la relégation, l'excommunication, etc.).

Pour récapituler, nous avons pu répertorier comme initiatives pertinentes des Ding, dans ce contexte de relations « inter-anthroponymiques » avec des groupes particuliers de migrants (fonctionnaires, missionnaires, commerçants européens et leurs auxiliaires africains et congolais) : des stratégies de *résistance* (le *camouflage des « vrais noms »* et le recours fréquent à la « polynymie » par une majorité), celles d'*appropriation-intégration* (l'emprunt du nom écrit, fixe et invariable, de la structure à éléments multiples ; les noms chrétiens prononcés en langue kiding), celles de *sélection* (l'*anthroponymisation* de noms de lieux ou d'objets exotiques, mais aussi le rejet des patronymes européens), celles d'*imitation* (de et par les lettrés, des membres de sectes, des christianisés, voire des « païens »), celles de *réinterprétation* au sens de Melville Herskovits ou de *transculturation* selon P. Fermi (1998) citant F. Ortiz (les prénoms en latin jugés plus vertueux que ceux en français), celles d'une certaine *reculturation* (la rectification formelle et sémantique de noms allogènes jugés irrévérencieux), celles d'*effets de mode*, ainsi que celles de *diffusion* consciente et inconsciente (l'octroi d'un *pidgin name* au nouveau-né, l'inscription d'un enfant à l'école).

S'il nous fallait dresser une liste non exhaustive des éléments empruntés par les Ding et présents dans leur anthroponymie postcoloniale, elle contiendrait entre autres (les sources ou les « prêteurs » sont indiqués entre parenthèses) : les prénoms (choisis selon les normes de l'Église catholique, chaque congrégation ayant néanmoins son corpus préféré), les prénoms en latin (les scheutistes) et en français (les jésuites, puis les oblats), les noms en langue tshiluba (les Luba auxiliaires des commerçants et des scheutistes) et en kikongo (les jésuites, les oblats et les agents de l'État, puis les lettrés ding), les noms ouest-africains déformés (les Ouest-Africains travaillant pour l'État et pour les investisseurs européens), les noms de famille issus du répertoire précolonial (les jésuites, puis les oblats), les *pidgin names* (l'environnement socioéconomique d'obédience européenne), les *noms scolaires* (le milieu scolaire des oblats), les noms ding désormais dépourvus de signification pour les Ding eux-mêmes (les aléas de la transcription informelle), des sources inédites (la Bible, la littérature scolaire), de nouvelles catégories (patronymes, noms masculins féminisés), de nouveaux acteurs (les missionnaires, les fonctionnaires, les parrains, les catéchistes-instituteurs inévitables dans le choix, l'octroi, la transmission et le changement du nom), l'habitude d'appeler les gens par leur nom de famille dans la vie courante, la distinction aisée des hommes et des femmes par leur (pré)nom, etc.

Il apparaît donc que les Ding, bien que demeurés à l'écart de l'inscription, de l'« état civil au rabais » et de l'immatriculation (et de son assimilation par le

nom) constituant l'ossature de la politique étatique du nom de l'indigène, ont largement contribué à la construction de la nouvelle physionomie de leur anthroponymie, en s'appropriant à bon escient et/ou par inadvertance le corpus des innovations ci-dessus (incluant presque tous les ingrédients de la politique étatique du nom réservée aux immatriculés). Ces multiples adoptions se sont associés aux éléments précoloniaux de manière disparate ; cela a donné lieu à un « désordre anthroponymique » qui s'est maintenu jusqu'à ce jour, nourri par le laisser-faire de l'État postcolonial et le manque de rigueur de sa politique du « recours à l'authenticité » instituée au début des années 1970.

Forts de ce constat et au regard de l'inefficacité de la « politique » officielle du nom des indigènes ordinaires au pays des Ding, nous avons acquis la certitude que notre hypothèse, selon laquelle ces derniers seraient les principaux artisans de la structuration graduelle de leur « hétérosystème » de dénomination durant la période coloniale, se confirme. Mais nous devons relativiser cette affirmation ; car, il est aussi apparu dans nos analyses que la contribution en question n'a pas été l'œuvre de toute la communauté ding. En effet, si certaines catégories de Ding (surtout l'élite locale « européanisée ») y ont participé de manière décisive, d'autres s'y sont mis à des degrés moindres et d'autres encore sont demeurés jusqu'au bout hostiles à ces influences étrangères ou à celles émanant d'un acteur colonial particulier (les animistes rejetant le christianisme et ses attributs, par exemple ; évitant le contact avec le Blanc et sa culture, un certain Lelendi, du village Bisey-Sud, est d'ailleurs resté caché seul dans la jungle jusqu'à sa mort, à la fin des années 1960). Les femmes sont restées peu actives, surtout dans les contextes administratifs et commerciaux (elles n'ont été scolarisées qu'à partir de 1958, soit deux ans avant la fin du régime colonial).

La colonisation du pays ding (et celle du Congo, dans son ensemble) n'a pas eu lieu partout au même moment et elle s'est faite de manière fort inégale (suite à la difficulté à définir une politique applicable uniformément) : la région des Ding Mbensie avant celle des Ding de la Kamtsha, les zones riveraines avant l'intérieur du pays, les centres commerciaux et religieux, voire administratifs, avant les villages indigènes, les modérés avant les insoumis, les notables avant leurs sujets, les convertis plus que ceux demeurés païens et les lettrés davantage que les analphabètes. Les Ding ont fait preuve d'ingéniosité pour préserver l'héritage anthroponymique précolonial, dans l'ordre ci-dessus.

Les principaux lieux qui ont constitué les premiers cadres d'acquisition des éléments anthroponymiques étrangers ont été : les chantiers, les factoreries ou centres commerciaux, les stations de l'État, les centres de mission chrétiens, les places de marché hebdomadaire, les « routes des caravanes » et les abords des cours d'eau navigables. Puis, au fur et à mesure que s'organisait l'occupation du territoire ding, c'est l'école (au sens large) qui est devenue le principal moteur d'acquisition, de sélection, d'intégration, de réinterprétation et de diffusion des éléments dénominatifs européens. En dehors de l'école, nous devons mentionner

l'acquisition directe par contact avec les étrangers, celle passant par l'usage des langues allogènes véhiculaires et celle par héritage, dès le bas âge.

En tant qu'ethnologues, nous avons eu une grande satisfaction à découvrir l'importance du nom personnel dans le système ding précolonial, le peu d'intérêt qui lui était accordé par l'autorité coloniale, la résistance continuelle du système aux influences nouvelles et les péripéties de sa domination par le modèle écrit d'émanation européenne. Nous ajouterons le fait d'avoir réalisé comment la complexité du phénomène colonial a amené les Ding à contribuer eux-mêmes à cette domination. Nous nous réjouissons aussi d'avoir mené à bien ce genre de recherche où nous étions confrontés à de nombreux défis, et de nous être rendu compte que les théories récentes sur l'identité (F. Barth, 1995 ; C. Dubar, 2002 ; J. Costa-Lascoux, 2001 ; G. Vinsonneau, 2002 ; John W. BERRY, 2006) peuvent être aussi expérimentées auprès de ceux qui n'ont pas migré, mais qui subissent l'immigration des autres. Car nous avons trouvé, dans les attitudes et les comportements des Ding, divers mécanismes de (re)construction identitaire décelés, ces derniers temps, chez les migrants sur les lieux d'accueil et dans lesquels le volet anthroponymique occupe un place de choix : le caractère dynamique et mouvant, des traits dénominatifs attribués et d'autres revendiqués, les contingences entre l'identité de référence et l'identité d'appartenance, des connivences entre les stratégies de dénomination individuelles et celles d'ordre collectif, l'assimilation sélective des éléments et valeurs étrangers, etc. Enfin, nous nous attendions à ce que cette étude nous ouvre aussi les portes des aspects non anthroponymiques de la vie, au sein de la société ding colonisée. Ce que nous avons découvert en réalité est bien en deçà de nos espérances. En effet, pour y parvenir, nous avons été obligés à nous initier à certaines disciplines des sciences humaines ayant servi d'assises à cette étude : la linguistique, l'histoire, la géographie et la sociologie politique.

Cette étude a également eu le mérite de mettre en exergue deux faits qui nous ont intrigués et qui méritent un commentaire subsidiaire : l'ambivalence de l'État ou l'ambiguïté de son rôle dans la dénomination des indigènes ordinaires, ainsi que le rapport entre l'oralité et l'écriture dans la sphère anthroponymique.

L'État colonial est demeuré une « nébuleuse » aux yeux des Ding colonisés. Coalition tacite entre l'administration, l'Église et les sociétés commerciales (autrement dit entre les fonctionnaires, les missionnaires et les commerçants européens), il s'est doté d'une pléthore d'agents aux rôles flous et aux intérêts « personnels » divergents et parfois conflictuels à l'échelle locale (la domination pour les agents de l'État, l'exploitation des richesses pour les commerçants, la conversion des indigènes pour les missionnaires) ; à tour de rôle, ces agents soufflaient le chaud et le froid dans leurs relations avec les Ding. L'État a ainsi

créé une ambiance de « guerre de tous contre tous », nécessaire à ses yeux pour bien dominer les autochtones : les chefs coutumiers défiés ou manipulés par les Blancs étaient souvent en conflit avec leurs sujets ou d'autres prétendants ou encore avec des fonctionnaires, ceux-ci avec les missionnaires accueillant et protégeant les Ding qui fuyaient les corvées et le fouet, les missionnaires avec les commerçants européens qui leur reprochaient d'accaparer la main-d'œuvre ding dont ils avaient besoin, les Ding ordinaires avec tout ce monde, etc.

Ce climat a certainement contribué à reléguer la question de la dénomination des indigènes ordinaires à l'arrière-plan. Peu à peu, cette relégation est devenue une pratique courante que le Congolais décolonisé s'est chargé de perpétuer. Ensuite, les conflits armés et la crise économique, à l'aube de l'indépendance, l'ont renforcée en orientant les priorités vers la satisfaction des besoins primaires. Depuis lors, régler la façon de se dénommer des Congolais n'a jamais constitué une préoccupation pour les décideurs. C'est pourquoi, durant nos enquêtes de terrain au Congo, certains cadres n'étaient pas toujours d'accord avec nos analyses sur le système actuel de dénomination. Notre expression « désordre anthroponymique », par exemple, leur paraissait excessive. Ces divergences d'opinions nous ont même amenés à penser qu'il était inutile de terminer notre dissertation en formulant des propositions qui inviteraient à l'adaptation du système ; car cela aurait pu être perçu sur place comme une injonction venue du dehors et sans réel fondement.

Certes, la situation actuelle d'« hétéronymie » garantit une certaine flexibilité qui, à son tour, peut procurer au titulaire certaines opportunités en termes de sécurité, voire d'accès à de meilleures conditions de vie. L'usage fréquent, par les Ding colonisés, de noms différents selon qu'ils avaient affaire à tel ou tel autre représentant de l'État en est une (nous n'en avons pas repéré d'autres) ; la période postcoloniale en offre davantage. Ainsi, dans les années 1970-1980, l'administration scolaire congolaise n'autorisait pas les candidats aux examens d'État (baccalauréat) de s'y présenter après deux échecs. De jeunes Ding (et d'autres, venant d'ailleurs) ont vite fait de contourner la loi en changeant simplement de nom officiel, sur leurs bulletins scolaires de substitution (achetés quelque part) ; ils pouvaient ainsi s'inscrire, sous la nouvelle identité, dans une autre école et se (re)présenter au baccalauréat comme pour une toute première fois. Ils ne sont pas devenus tous malheureux, aujourd'hui ! L'émigration, de nos jours, est un autre secteur où bien des gens souhaiteraient la pérennité de la fluidité anthroponymique congolaise ; car le phénomène impose parfois une gestion particulière de l'identité dénominative (voilà un objet d'étude à venir !).

Toutefois, nous nous permettons de faire remarquer que, si actuellement le « désordre anthroponymique » ne gêne pas outre mesure le bon fonctionnement des administrations congolaises, son maintien prépare inexorablement à la marginalisation par rapport au reste du monde.

L'autorité coloniale n'a pas arrêté une véritable politique de dénomination concernant les indigènes ordinaires du Congo, au nombre desquels sont les Ding ; mais nous avons réalisé qu'une partie importante de cette responsabilité a été prise en main par les missionnaires catholiques de nationalité belge, sans toutefois susciter de protestations de la part de cet État dont on sait qu'il tenait absolument à tout contrôler. Nous interprétons cette attitude de l'autorité coloniale, du gouvernement central sis à Bruxelles en particulier, comme une subtile stratégie de sous-traitance du processus même d'identification et de dénomination des indigènes ordinaires par ces missionnaires. Sinon, comment pourrait s'expliquer le fait que l'État ait fait appel et subventionné ces derniers pour christianiser les indigènes mêmes, qu'il entendait laisser à l'écart des valeurs et pratiques dénominatives « civilisées », alors qu'il était lucide sur les effets anthroponymiques générés d'ordinaire par le sacrement du baptême ? Notre soupçon de sous-traitance tacite et « gratuite » est renforcé par le fait qu'à partir du milieu des années 1930, dans le cadre de l'application de sa politique dite d'administration indirecte, on a vu l'État abandonner, entre les mains des chefs coutumiers reconnus et des fonctionnaires indigènes, la responsabilité d'identifier eux-mêmes leurs sujets et de lui livrer leurs noms, en cas de nécessité. Innovation ou récidive ?

Nous pouvons aussi appréhender la dynamique de l'anthroponymie ding en termes de dialectique entre l'oralité précoloniale et l'écriture corollaire des pratiques administratives et religieuses coloniales. Le système précolonial, fondé sur le nom oral et flexible, a dû évoluer au contact permanent du modèle fixe et à prédominance écrite introduit par le colonisateur. L'écriture a, bien sûr, suscité des craintes parmi les Ding qui y voyaient le moyen privilégié par lequel le Blanc les dominait, les acculturait et altérait leur anthroponymie ; c'est pourquoi ils ont attendu longtemps avant de décider de s'approprier cet outil, qui a fini par leur procurer des avantages incontestables : une chance d'ouverture à l'autre et au monde, de conservation et de diffusion de noms jusqu'alors conservés et transmis par le biais de la tradition orale. C'est, certainement, grâce à elle aussi que nous sommes parvenues les connaissances onomastiques présentées et analysées dans cette étude, et que nous sommes aujourd'hui en mesure de partager avec de nombreuses personnes à travers le monde.

L'écriture ne s'est pas substituée à l'oralité ; elle s'est mise plutôt à cohabiter avec elle dans un rapport, toutefois, de dominant à dominé. Cette suprématie semble cependant s'inverser, de nos jours, dans les pratiques dénominatives des administrations congolaises : l'absence de lois ou simplement la négligence des règles officielles (celles établies par l'état civil, par exemple) s'accompagne ici de l'effervescence des pratiques d'identification et de dénomination forgées par le génie populaire, qui résout lui-même ses problèmes identitaires. Or, celui-ci puise davantage dans le secteur informel, c'est-à-dire dans les médias, le registre international, les courants religieux contemporains et le présent qu'il tient à apprivoiser. Le modèle oral, qui a fait preuve de grandes capacités d'adaptation

au contexte colonial dominé par l'écriture, semble donc imposer désormais son hégémonie dans les administrations, ce qui nous renvoie l'image d'un véritable désordre secouant le modèle savant en passe de marginalisation. Cette réflexion nous a rendus attentifs au fait que les mutations, affectant sans cesse le secteur de la communication de masse, n'ont pas conduit à une rupture entre le précolonial et le colonial, le passé et le présent ou l'oralité et l'écriture, dans la société ding. L'oralité y est encore utilisée dans une relation de complémentarité avec l'écriture ; le recours à l'une et/ou à l'autre dépend des circonstances.

Nous clôturons cette étude avec une double conviction. La première est que « l'hétérosystème anthroponymique » congolais et ding actuel est le résultat de la perpétuation de l'acculturation spontanée, amorcée durant l'époque coloniale. La seconde est celle d'avoir apporté, à la thématique traitée et aux sciences humaines, une contribution que d'autres chercheurs pourront compléter ultérieurement. Nous sommes convaincus que, lorsque des travaux similaires auront été entrepris sur d'autres groupes ethniques, l'anthroponymie du Congo, dans toute sa diversité, aura certainement fait un grand pas vers une meilleure connaissance de la « société congolaise » de demain.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

I. LES SOURCES ORALES

Nous présentons ici la liste des personnes avec lesquelles nous avons eu des entretiens formels durant nos investigations.

LES ENQUÊTES DE 2005-2009

Noms et prénoms	Lieu d'origine	Occupation	Lieu d'enquête	Date de l'enquête	Âge (±)
1. Fenesa Ntantay Rémi	Mupoy	Enseignant	Kinshasa	30/04/2009	46 ans
2. Garaud Yvena	Haïti	Pasteure	Neuchâtel	20/11/2007	34 ans
3. Itango François	Mapangu	Employé	Londres	08/09/2006	48 ans
4. Kilapi Yeme Zéphyrin	Mutshunu	Retraité	Kinshasa	24/02/2009	68 ans
5. Lager Anne	Kinkono	Ménagère	Kikwit	02/02/2009	58 ans
6. Manun'Ebo Manuel F.	Kalo	Statisticien	Genève	31/03/2008	51 ans
7. Mayuma Nangwem	Nsiekinim	Ménagère	Bruxelles	31/07/1998	59 ans
8. Mingungu Thomas	Dibaya-Lub.	Employé	Uppsala	12/10/2005	44 ans
9. Mpene N. Zéphyrin	Kisem	Consultant	Bruxelles	04/09/2008	46 ans
10. Mwanzala Sophie	Mutshunu	Ménagère	Kinshasa	08/05/2009	71 ans
11. Nkay M. Flavien	Ipamu	Abbé	Mâcon	18/02/2006	50 ans

L'ENQUÊTE DE 1998

Noms et prénoms	Lieu d'origine	Occupation	Lieu d'enquête	Date de l'enquête	Âge (±)
12. Bidiar Modestine	Nsempie	Ménagère	Kinshasa	20/08/1998	26 ans
13. Elwana Nelly	Kibwang	Ménagère	Kinshasa	20/10/1998	56 ans
14. Falasi Charles-Simon	Say	Employé	Kinshasa	18/09/1998	60 ans
15. Fenesa Ntantay Rémi	Mupoy	Enseignant	Kinshasa	23/10/1998	34 ans
16. Fwankenda Kaper Ful.	Bisey-Sud	Retraité	Kinshasa	16/09/1998	62 ans
17. Kamolo Monique	Mupoy	Éducatrice	Kinshasa	29/09/1998	27 ans
18. Kilapi Yeme Zéphyrin	Mutshunu	Employé	Kinshasa	01/10/1998	62 ans
19. Kingu Blandine	Kisem	Ménagère	Kinshasa	15/08/1998	24 ans
20. Kuarere Mandjum	Kibwadu	Indépendant	Kinshasa	08/10/1998	55 ans
21. Lepina Nestor	Bisey-Nord	Retraité	Kinshasa	10/09/1998	63 ans
22. Mamer Liévin	Muwanga	Thérapeute	Kinshasa	08/08/1998	56 ans
23. Mansanga Sabine	Bisey-Sud	Ménagère	Kinshasa	01/10/1998	44 ans
24. Muke Lumbila Jean	Luwa	Retraité	Kinshasa	12/09/1998	78 ans
25. Ndongisila Alfred	Mbala	Retraité	Kinshasa	27/09/1998	56 ans
26. Ndwala Adelin Depia	Ibay Mukung	Employé	Kinshasa	23/07/1998	38 ans
27. Ndwelo Jacques	Itère Ntamyé	Employé	Kinshasa	04/09/1998	65 ans
28. Ngamukay Djankway	Nkumi	Employé	Kinshasa	02/09/1998	40 ans
29. Nunga Florence	Diar	Ménagère	Kinshasa	11/08/1998	31 ans
30. Santosi Mwah	Kumukari	Formateur	Kinshasa	12/07/1998	35 ans
31. Tisi Espérance	Tshamper	Employée	Kinshasa	26/08/1998	26 ans
32. Wanzio Mpia	Kinday	Ménagère	Kinshasa	25/07/1998	44 ans

L'ENQUÊTE DE 1991

Noms et prénoms	Lieu d'origine	Occupation	Lieu d'enquête	Date de l'enquête	Âge (±)
33. Bala Willem	Kisem	Retraité	Kisem		66 ans
34. Binkie (Mme Komiser)	Mbala	Thérapeute	Modjeka	12/03/1991	35 ans
35. Dzoy Dominique	Kimbanda	Notable	Pioro	03/01/1991	75 ans
36. Fingila K.Emmanuel	Muwanga	Chef de village	Muwanga	03/03/1991	48 ans
37. Fisi Nawele	Mateko	Enseignante	Mateko	26/02/1991	31 ans
38. Makita	Mateko	Directrice	Mateko	09/04/1991	42 ans
39. Malenkien Adèle	Mutshunu	-	Mutshunu	04/05/1991	74 ans
40. Matshum Y. Sylvain	Kimbanda	Chef de village	Kimbanda	22/05/1991	65 ans
41. May Sother	Mbongi	Indépendant	Mbongi	07/01/1991	62 ans
42. Menga Albert	Mateko	Retraité	Mateko	21/04/1991	60 ans
43. Mitay Patrice	Mupoy	Chef de clan	Mupoy	09/05/1991	50 ans
44. Mukarambala Lestina	Bisey-Sud	Pleureuse	Luzolo	31/01/1991	70 ans
45. Munkanim Munim M.	Magney	Chef de terres	Mateko	14/03/1991	56 ans
46. Mwanzala Sophie	Bisey-Sud	Ménagère	Bisey-Sud	16/02/1991	52 ans
47. Ngangay Milan Justin	Mutshunu	Retraité	Mambongo	08/01/1991	61 ans
48. Ongwisa Jean	Olenge	Sculpteur	Olenge	16/05/1991	62 ans
49. Sakididi Etienne	Bisey-Sud	Chef de clan	Bisey-Sud	27/01/1991	71 ans
50. Tshiala Yul Mundek	Bisey-Sud	Retraité	Bisey-Sud	06/02/1991	65 ans

LES ENTRETIENS DE 1983-1987

Noms et prénoms	Lieu d'origine	Occupation	Lieu d'enquête	Date de l'enquête	Âge (±)
51. Kasuma David	Mutshunu	Forgeron	Mutshunu	22/08/1984	74 ans
52. Keba Mutibul	Nsongo	Artisan	Nsongo	30/07/1986	43 ans
53. Mata Justin	Bisey-Sud	Enseignant	Bisey-Sud	04/08/1983	75 ans
54. Munkanim Munim M.	Magney	Chef de terres	Mateko	19/07/1987	60 ans
55. Mwanzala David (père)	Nsempie	-	Mutshunu	31/08/1984	78 ans
56. Tubungu Nabisil	Mupoy	Retraité	Mipene	15/07/1985	62 ans

II. LES SOURCES MANUSCRITES

2.1. Archives Historiques Privées du Musée Royal de l'Afrique Centrale, Tervuren

Papiers d'Andreae, 1893-189 : G.L.E. 94.3, 1 boîte.

Papiers de Grenade, Paul, 1906-1908 : 51.17/51.31, 2 fardes.

Papiers de von Wissmann, Hermann, 1872-1922 : 59.77, 4 boîtes.

Papiers de Wolf, Ludwig, 1885-1886 : 96.54, 1 farde.

2.2 Archives du Département d'Anthropologie Culturelle du Musée Royal de l'Afrique Centrale, Tervuren

Dossier N° 797 : Lettre du Dr J. Maes au père Mertens, le 19 mai 1934

Dossier N° 797 : Lettre du père Mertens au Dr J. Maes, le 21 mai 1934

E.A.0.0.295	Lamai, F.	Carte et notes sur la situation des Pindi, Mbala...	-
E A 0 0 609	-	Indices d'évolution des coutumes Basongo	1947
E.A.0.0.610	Brausch, G.	La dispersion des Bashilele	1947
E A 0 0 337	Wilsens, M	La peuplade des Bayenzi	1935
E.A.0.0.606	Schepers, J.	Le mariage chez les Bakuba	1935
E.A.0.0.349	Roulin, H.	Les Bambala... du SW du territoire Banningville	1936-37
E.A.0.0.350	Roulin, H.	Les Bayanzi du SW du territoire Banningville	1936-37
E A 0 0 374	Foquet	Les clans matriarcaux du district du Lac Léop. II	1923
E.A.0.0.370	Lehmann, R.	Les droits coutumiers de pêche en région d'Idiofa	1947
E.A.0.0.293	Wenner	Note sur la carte ethnique du Kwango	1933
E.A.0.0.294	Wauters ?	Note sur les populations du district du Kwango	-
E A 0 0 332	Flament	Notes sur l'organisation politique... Kwilu	1937
E A 0 0 340	Vandevenne	Organisation indigène : délégation de pouvoirs	1935
E.A.0.0.291	-	Origine des Bambala, Bangongo et Bahungana	-
E A 0 0 335	Trokay, F	Politesse et marques de respect chez les Bayeye	1939
E.A.0.0.607	Van Dauren R.	Quelques renseignements sur les coutumes kuba	1935
E.A.0.0.574	Cordemans, E.	Rapport d'enquête sur la chefferie de Musanga...	1941
E.A.0.0.597	Mattelear	Rapport d'enquête sur le groupement Badinga	1941
E.A.0.0.357	Bomans, J.B.	Rapport d'enquête sur le secteur des Bayanzi	1948
E.A.0.0.434	Joris, G.	Rapport d'enquête sur le secteur Kwilu-Luano	1937
E A 0 0 336	Trokay, F	Rapport sur la création d'un secteur de la Wamba	1939
E.A.0.0.601	Vallaey	Rapport sur les Baluba du district du Kasayi	1921
E.A.0.0.631	Van de Capelle	Signification des sobriquets et des noms cités	-
E A 0 0 301	Moulin	Territoire de Feshi : subdivisions et population	1936
E.A.0.0.367	Bouteille, A.J.	Territoire d'Idiofa. Les Badinga de la Kamtsha...	1936
E.A.0.0.359	Huygen, LHG	Territoire Moyen-Kwilu : subdivisions, population	1936

2.3. Les archives du Ministère Belge des Affaires Étrangères - Archives Africaines, Bruxelles

A. Documents divers

[ADMIN 20687] : Rapport d'inspection territoire Kamtsha-Lubue/Idiofa, 1933.

[AIMO (1383)] : Liste des territoires en 1933.

[AIMO (1384)] :

- De la légalité des villages chrétiens, le 3 février 1919 ;
- Lettre de Cambier au gouverneur général contre la présence des protestants, le 7 août 1899.

[AIMO 1583(9059)] : Gevers J. : L'esclavage chez les Bambunda..., 1935.

[AIMO 1584(9067) (3)-7] : Carte ethnographique du district du Kwango, 1919.

[AIMO 1585(9068) (4)] : Roulin H. : Études 1936-1937 sur les Mbala, Yansi...

[AIMO 1590(9082)] : Règles phonétiques et orthographiques des langues bantoues : comparaison.

[AIMO 1590(9082)] : Phonétique et orthographe des noms indigènes.

[AIMO 1591(9084)] : Classification des langues indigènes.

[AIMO 1593(9086)] : Instructions, correspondances (en kikongo...).

[AIMO 1599(9106)] : Les Bashilele.

[AIMO 1600(9107)] : Décret du 5 décembre 1933 : circonscriptions indigènes.

[AIMO 1602(9114)] : Recensement : modalités, directives, etc.

[AIMO 1611(9133)] : Le lukoshi.

[AIMO 1624(9172)] : Le massacre du chef médaillé Mabwera dans la région de la Kamtsha-Lubwe, 1921-1923.

[AIMO 1626(9174)] : Relégation : Dibaya-Lubue et chefferie Banguli.

[AIMO 1630(9184)] : Le kimbanguisme : documentation générale (1924).

[AIMO 1631(9186)] : Listes des relégués (Kimbanguistes...).

[AIMO 1637(9196)] : Attaque de la factorerie d'Ernest Warin par les indigènes à Biseyi/Niadi, 1919.

[AIMO 1640(9205)] : Législation sur les circonscriptions indigènes.

AIMO 1647(9227) : Rapport du Dr Daco sur le recrutement au Kwango par la Compagnie du Kasai, 1933.

[AIMO 1652(9240)] : Documentation sur les villages : H.C.B.

[AIMO 1655(9244)] : Main-d'œuvre indigène : C.K. et H.C.B.

[AIMO 1671(9288)] : Correspondances : les chefferies, Congo-Kasai 1929-1930.

- [AIMO 1676(9303)] : Enquête démographique, district du Kwango, 1932.
- [AIMO 1676(9304)] : Enquête démographique, district du Kasai, 1932.
- [AIMO 1700(9391)] : Recensement de la population indigène du Kwango, 1931.
- [AIMO 171643] : La secte Langanda dans la Kamtsha-Lubue (1934-35, 1947).
- [AIMO 1732(1510)] : Recensement population indigène du Kongo-Kasai, 1930.
- [AIMO 1820(9843)] : Kwango : rapports politiques, opérations militaires, 1931.
- [AIMO 1842(9898)] : Répertoire des arrêtés et décisions AIMO 1948 (2 livres).
- [AIMO 1844(9907)] : Inspection des territoires en 1948 (Idiofa...).
- [AIMO 18634] : Kamtsha : situation politique et promenade militaire, 1940-41.
- [AIMO 18739] : Sûreté : sectes dans la Kamtsha-Lubue et le Moyen-Kwilu.
- [AIMO 1885(9997)] : Inspection des territoires du Kwango (Idiofa...), 1940.
- [AIMO 1892(10017)] : Inspection des territoires du Kwango (Idiofa...), 1934.
- [AIMO 1894(9899)] : Inspection des territoires (Idiofa...), 1949.
- [AIMO 1898(10032)] : Liste des chefferies du district du Kwango, 1934.
- [AIMO 1912(10069)] : Vandevenne : rapport d'inspection du territoire d'Idiofa, 1937.
- [AIMO 1948 (10140)] : Rapport journalier sur la situation des populations (du territoire de Niadi) visitées pendant la « promenade militaire » de 1931-1932, par R. E. Verselle.
- [AIMO 20473] : Chefferies du territoire de la Kamtsha-Lubue/Idiofa : étude historique/ethnographique, 1924 et 1933.
- [AIMO 20931] : Dossier Justice D33 : Kamtsha, situation politique, 1950.
- [AIMO 20936] : Dossier Justice D33 : incidents divers (occupation militaire chefferie Banguli, territoire Idiofa, 1936 ; xénophobie à Kamtsha-Luano, 1934.
- [AIMO.II. D.15] :
- Dissolution des sectes hiérarchisées, ordonnance N° 92 du 25 août 1937 ;
 - Notes succinctes sur le Lukoshi, Ngwata, Kasongo, etc. ;
 - Notes sur les sectes lukusu et langanda.
- [AIMO.II. E.5] :
- Agitation dans le territoire de la Kamtsha-Lubue, le 21 octobre 1921;
 - Meurtre de Mwabera, chef médaillé des Banguli de la Kamtsha-Lubue, le 8 septembre 1922.
- [AIMO.II.G.2c] :
- Relevé des tribunaux indigènes, le 13 février 1930 ;
 - Dossier N° 4 : révolte au Kwango, 1932.

[AIMO.II.G.2c.4] : Relevés des tribunaux indigènes du district du Kasai : statistiques des Ding orientaux.

[AIMO.II.S.7c] : Questionnaire linguistique ; traduction en langues ambuna, ading..., par Deslahaut.

[AIMO.II.Q.5a] :

- Incidents divers au Kasai (1909-1924) ;
- Lettre de l'administrateur Weekx au commissaire de district, Idiofa, le 17 octobre 1933 ;
- Procès-verbaux des interrogatoires des témoins (sectes) par Weekx, 1932 ;
- Rapport sur la situation politique dans le territoire de la Kamtsha-Lubue, voyage du 22 novembre 1932 au 21 janvier 1933, par Weekx.

[B-3.1898(10032)] : Création des chefferies dans le territoire Niadi, 1930.

[E-7.1948(10140)] : « Promenades militaires » dans le territoire de Niadi, 1935-1936.

[ECON AGRI 20476] : Activité de la Compagnie du Congo belge dans le territoire de la Kamtsha-Lubue, 1935.

[GG 16.803] : Rapports sur le travail dans le territoire de Niadi par Tabacco, De Wolf et Baumann (de la mission médicale), 1922-1923.

[GG 20.687] : Rapport d'inspection du territoire de la Kamtsha-Lubue 1933, par Mertens L.

[GG 18-739] :

- Rapport sur la « promenade militaire » effectuée par le peloton de Stocquaert, accompagné de l'agent Van der Maesen, 1933, par Van der Maesen ;
- Rapport du mois d'août 1933 sur la chefferie de Luem/Kamtsha-Lubue.

[GG 18.634] :

- Situation politique dans la région de la Kamtsha, 1940, par E. Gemin et A. J. Bouteille ;
- Situation politique dans la région de la Kamtsha en 1940, par Malengreau ;
- Situation politique dans la région de la Kamtsha en 1941, par J. Jooris.

[GG 18.739] :

- Rapports sur les « promenades militaires » du peloton Stocquaert en territoire du Moyen-Kwilu, en mai et août-octobre 1933 (rédigés par Huygen, 1933) ;
- Proposition de relégation en dehors des limites de la province, par Weekx, juillet 1933 ;
- Procès-verbaux d'audition des membres de la secte du serpent, 1934 ;
- Les indigènes arrêtés en territoire de la Kamtsha-Lubue, par Weekx 1933.

[GG 18.739] : Secte du serpent : démission et relégation de notables ding (par Bouteille A. J. G., 1933).

[H 4408(336)] : Carte de la province du Kongo-Kasai.

[H4407] : Rapports sur la mission médicale dans les territoires de Niadi et de la Kamtsha-Lubue par les docteurs Schwetz, Livchitz et Darrouzain, 1922-1923.

[L-1-A.1898(10032)] : Les chefferies du district du Kwango, 1934.

[M 580(12459).II] :

- Affaire Morrison, février 1898, 1902 et 1904 ;
- Instruction du ministère des Colonies sur le mariage des indigènes, le 13 août 1909.

[M 628 Dossier IV] :

- Lettre de Lundgreen au G.G., Manghay, le 1er janvier 1922 ;
- Lettre de Vanderyst au commissaire du district du Kasai, le 29 juillet 1922 ;
- Lettre de l'administrateur Deslahaut au commissaire du district du Kasai, Idiofa, le 8 novembre 1922 ;
- Lettre de Deslahaut (A.T.) au père Struyf, Dibaya le 31 décembre 1922 ;
- Réponse du père Struyf à Deslahaut, Ipamu, le 1er janvier 1923 ;
- Lettre de Deslahaut au commissaire de district concernant la polyandrie, Idiofa, le 2 février 1923.

[M 628 1.D 133] : Procès-verbaux à charge des catéchistes Kiwanga et autres, Bandundu, le 2 janvier 1922.

[MD 15712] : Maladie du sommeil. Rapports du Dr Jacques Schwetz (carte).

[MD 16803] : Rapport : mission médicale du Kwango-Kwilu, par J. Schwetz.

[MD 16860] : Rapport : les travaux de la mission médicale antitrypanosomique du Kwilu-Kwango par Schwetz 1920-1921.

Portefeuille 83-85 : Recrutement des indigènes dans les colonies anglaises pour l'E.I.C.

Portefeuille 325 : Expéditions von Wissmann.

Portefeuille 326 : Comptes rendus des expéditions.

Portefeuille 501 : Rapports des explorations : Vankerkhoven, von Wissmann et Grenfell.

Portefeuille 564 : Congo : orthographe des noms géographiques, règles de 1892.

B. Rapports et procès-verbaux des fonctionnaires et agents territoriaux

[20473] : ACHTEN (commissaire du district du Kasai à Luebo) :

- Procès-verbal de création de la chefferie des Banguli, le 30 décembre 1920 ;
- Procès-verbal d'investiture du chef Eshe Mukeke, alias Mabera, le 30 décembre 1920 ;
- Procès-verbal de (re)création de la chefferie des Banguli, 1^{er} mars 1923 ;

- Procès-verbal d'investiture du chef Epime Albert (chefferie des Banguli), 1^{er} mars 1923.

[GG 18.634] : Administrateur territorial Kamtsha-Lubue (non identifié) : lettre du 15 septembre 1931 relative à l'organisation des chefferies dans la Kamtsha-Lubue.

[AIMO 1898(10092)] : ANONYME : Liste des chefferies du district du Kwango, 1934.

[GG 18.739] : Indigènes arrêtés en 1932-1933 en territoire de la Kamtsha-Lubue, en vertu du décret du 3 juin 1906 (Sécurité : sectes).

[GG 18.739] : BOSMANS R. (agent territorial) :

Rapport de la « promenade militaire » du 23 au 26 juillet dans la région de Modjeka, Modjeka le 27 juillet 1933.

[GG 18.634] : BOUTEILLE Arthur Joseph (administrateur territorial d'Idiofa) :

- Rapport du 13 avril 1940 : la situation politique en la subdivision Kumukar, chefferie des Banguli/Idiofa ;
- Situation politique dans la région de la Kamtsha, Idiofa le 3 décembre 1940 ;
- Rapport du 23 avril 1940 : situation politique en chefferie Banguli/Idiofa ;
- Rapport du 11 janvier 1941 sur la situation politique en la Kamtsha en 1940.

[20473] : COMMISSAIRE DU DISTRICT DU KASAI à Luebo (non identifié) :

- Procès-verbal de création de la chefferie d'Ebialantum Musenge Bukutu, 24 septembre 1928 ;
- Procès-verbal d'investiture du chef Kandolo (chefferie Ebialantum Musenge Bukutu), 24. septembre 1928 ;
- Procès-verbal d'investiture du chef Ngoma Edouard (chefferie des Banguli), 15 octobre 1931.

[GG 18.739] : COMPAGNIE DU KASAI (Direction) :

1929. Lettre du 26 décembre 1929 adressée à l'administrateur territorial de la Kamtsha-Lubue (Seront). Dima.

[GG 18.739] : CORDEMANS E. (commissaire de district Kwango-Bandundu) :

1941. Situation politique en région de la Kamtsha : rapport du 11 janvier 1941.

[MD 16.803] : DARROUZAIN (agent sanitaire) :

1923. Rapport sur le travail dans le nord-ouest du territoire de Kamtsha-Lubue (district du Kasai), du 22 juillet 1922 au 3 janvier 1923. Kikwit.

[20473] : DESLAHAUT (administrateur du territoire de la Kamtsha-Lubue) :

Lettre du 2 février 1923 relative à l'investiture du chef Epime Albert (24 ans environ), successeur de Mabera, chefferie des Banguli.

[GG 18.739] : EVEN J. (agent territorial) :

1933. Situation tendue au secteur de Kipanga : rapport du 28 avril 1933.

[GG 18.739] : FIMY Willem (officier de police judiciaire) :
Procès-verbaux 5 à 8 des auditions réalisées à Maba-Maba du 20 au 21 février 1934, Maba-Maba, 21 février 1934.

[GG 18.634] : GEMIN E. (officier de police judiciaire, territoire d'Idiofa) :
- Procès-verbal des auditions réalisées à Ivang le 23 avril 1940 ;
- Rapport du 9 septembre 1940 sur la situation politique en subdivision Kumukar, chefferie des Banguli.

[GG 18.739] : HUYGEN Louis-Henri-Georges (administrateur de territoire) :
- Rapport hebdomadaire du 18 mai 1933 sur la « promenade militaire » effectuée dans la région de la Kamtsha en 1933 ;
- Rapport (4e) de la « promenade militaire » effectuée en région de Kamtsha, le 24 mai 1933.

[20473] : HUYSMANS (administrateur du territoire de la Kamtsha-Lubue) :
Enquête sur l'origine des Bangulis. Idiofa, le 11 novembre 1920.

[20473] : JENSEN (commissaire du district du Kasai à Luebo) :
Rapport sur le meurtre du chef médaillé Mabera, chefferie des Banguli, 17 juillet 1922.

[GG 18.634] : JOORIS J. (administrateur de territoire, assistant) :
Rapport sur la situation politique en région de Kamtsha, Kikwit, les 8, 19 et 28 mars 1941.

[MD 16803] : LIVCHITZ (médecin) :
Rapport sur le travail dans le territoire de Niadi, région Nord, l'Entre-Libungu et Kamtcha (district du Kwango), du 12/7/1923 au 19/9/1923.

[GG 18.634] : MALENGREAU Evariste (agent territorial) :
- Rapport sur la situation politique dans la région de Kamtsha, octobre 1940 ;
- Procès-verbal des auditions réalisées à Ivang le 1^{er} et le 6 avril 1940 ;
- Procès-verbal des auditions réalisées à Senge-Senge du 4 au 7 avril 1940.

MERTENS L. (commissaire de district) :

[GG 20.687] : Rapport d'inspection du territoire de la Kamtsha-Lubue, Idiofa, le 7 février 1933.

[GG 20.687] : Rapport du 16 octobre 1933 sur la « promenade militaire » du peloton de Van Ceulebroeck en territoire de la Kamtsha-Lubue.

[GG 18.739] : Arrêté de relégation du 22 mars 1933, Banningville le 22 mars 1933.

[GG 20.687], Rapport d'inspection du territoire de la Kamtsha-Lubue, Idiofa, le 7 février 1933.

[GG 18.634] : PEIGNEUX F. (commissaire de district, assistant) :
- Décision N° 51/1938 relative au tribunal du secteur des Badinga de la Kamtsha, Kikwit, le 10 août 1938 ;

- Chefferie des Banguli : situation au sud de Kumukar, Kikwit, le 15 juin 1940.

[AIMO 1898 (10032)] : PREYS (commissaire du district du Kwango à Bandundu) : Transmission au gouverneur de la province du Kongo-Kasai du dossier d'investiture relatif aux chefferies de Bienzi, Tundu et Yamba.

[20473] : ROULIN (commissaire du district du Kasai à Luebo) :

- Rapport d'enquête sur la chefferie des Badinga Bankome Intamokwa, 24 juin 1930 ;
- Procès-verbal de création de la chefferie des Badinga Bankome Intamokwa, 15 juillet 1930 ;
- Procès-verbal d'investiture du chef Labeko, 15 juillet 1930 ;
- Procès-verbal d'investiture du chef Mpia de la chefferie Badinga Bankome Intamokwa, 1930.

[20473] : SERONT (administrateur de territoire/Kamtsha-Lubue) :

- Lettre au commissaire de district, relative à l'enquête de constitution de la chefferie Monkene Mbele, le 25 décembre 1929 ;
- Rapport du 24 juin 1930 sur la chefferie de Monkene Mbele ;
- Rapport d'enquête sur la chefferie de Budjimuna, 26 juin 1930 ;
- Procès-verbal : création de la chefferie de Budjimuna, 8 octobre 1930 ;
- Procès-verbal : investiture du chef Ntoro, chefferie de Budjimuna, 8 octobre 1930 ;
- Procès-verbal : investiture du chef Ebayungu Albert (chefferie Budjimuna), 1930.

[GG 18.739] : STOQUEART (adjudant-chef) :

- Carnet de campagne du 27 juillet au 10 août 1933 dans la région sise le long de la Kamtsha ;
- Rapport sur la « promenade militaire » effectuée dans la région de Modjeka en juillet-août 1933, Makondo, le 11 août 1933.

[MD 16860] : SCHWETZ Jacques (médecin) :

Rapport sur les travaux de la mission médicale antitrypanosomique du Kwilu-Kwango, 1920-1921.

[MD 16803] : TABACCO F. (médecin) :

Rapport sur la tournée antitrypanosomique dans le territoire de Niadi en janvier-juin 1922, Niadi, septembre 1922.

[GG 18.739] : VAN DER MAESEN (agent territorial) :

- Rapport sur la « promenade militaire » du peloton de Monsieur l'Adjudant-Chef Stockaert, accompagné de l'agent territorial Van der Maesen, dans la chefferie Ebialantum (Kandolo), Idiofa, août 1933 ;
- Rapport du mois d'août 1933 sur la chefferie Luem.

[AIMO 1912(10069)] : VANDEVENNE V. (commissaire de district) :
Rapport d'inspection du territoire d'Idiofa : novembre-décembre 1937. Idiofa, le 21 décembre 1937.

[GG 18.739] : VENNER (commissaire de district) :
Décision N°58 du 6 juillet 1933 : démission des chefs ding investis Kandolo, Munkene et Ntoro qui ont adhéré à la « secte du serpent qui parle ».

[AIMO 1948(10140)] : VERSELLE R. E. (administrateur territorial ?) :
Rapport journalier sur la situation des populations visitées pendant la « promenade militaire » de fin 1931-début 1932, dans le territoire de Niadi.

[20473] : VIEHARD (administrateur territorial) :
Rapport du 15 juin 1928 sur les Badinga de la chefferie des Ebialantum Musenge Bukutu.

[GG 18.739] : WEEKX Gaston (administrateur territorial) :

- Rapport de 1933 sur la situation politique du territoire de la Kamtsha-Lubue, voyage du 29 Novembre 1932 au 21 Janvier 1933 ;
- Lettre du 21 juillet 1933.

2.4. Les archives de la Congrégation du Cœur Immaculé de Marie, Rome

Boîte P.II.b.2 : Papiers Cambier, Eméri, 1901-1913.

Boîte P.II.b.3 : Papiers Bracq, E, De Boeck, E et De Clercq, 1913-1922.

Boîte Z.III.b.3.1.28 :

- Sterpin J., Réponses au questionnaire sur la mission de Pangu, le 7 septembre 1924 ;
- Lettres reçues : supérieurs, agents de l'État de Lusambo et Basongo, sociétés commerciales (Compagnie du Kasai, Huileries du Congo belge...) ;
- Janssens A., La mission de Mpangu « St-Pierre Claver » ;
- Janssens A. Notes sur la mission de Mpangu, le 27 juin 1912.

Boîte P.II.b.4 : Correspondances des missionnaires de Pangu, 1908-1919 : Janssens (11 lettres), Baerts (6), Crombé (2), Bracke (1), Sterpin (1), Van Aelst (1), Van Oost (4).

Boîte P.II.b.12.4.3 : Journal de la mission de Pangu Saint-Pierre C. (1910-1919).

2.5 Les archives de la Compagnie de Jésus, Heverlee et Bruxelles

Boîte XII.M.1 : Lettres du père général aux missionnaires :

- Farde 4. Mission du Kwango ;
- Farde 9. Mission des jésuites au Congo belge, 1893-1947 ;
- Farde 13. Mission des jésuites au Congo belge, 1932 ;

- Farde 14. Kwango, 1928 ;
- Farde 23. Léopold Denis, *Les jésuites belges au Kwango* (1893-1914).

Boîte XII.M.3 :

- Rapport du vicariat apostolique du Kwango (1928-1929) ;
- Rapport du vicariat apostolique du Kwango (1929-1930) ;
- Rapport du vicariat apostolique du Kwango (1930-1931) ;
- Rapport sur les missions catholiques du Kwango (1925).

Boîte XII. M. 6 : Chocs politiques et populaires.

Boîte XII.M.13 :

- Réflexion à l'intention des jeunes se préparant à partir pour le Congo belge ;
- Recueil d'instructions aux missionnaires (par la Conférence des Supérieurs).

Boîte XII.M.47 :

- Allard F. Rapport sur la mission d'Ipamu (adressé au vicaire apostolique) ;
- Lambrette : 2 lettres (le 18 .01.1925 et le 28. 07.1925) ;
- Mertens J. : *Les Badzing de la Kamtsha*, note présentée au Musée de Tervuren, 1934 (avec carte) ;
- Struyf Y. : Historique de la mission d'Ipamu, Kisanji, le 19/3/1938.

Boîte XII. M. 60 : Quelques problèmes socio-économiques, conflits avec les autorités administratives locales.

Boîte XII. M. 84 : Congrégations féminines.

Boîte XII. M. 85 : Missions protestantes.

2.6 Les archives générales oblates, Rome

Farde « Relations ad S.C. de Propaganda fide : 1934-1961 » :

- Rapport des missions 1933-1935 et rapport au chapitre général, 1959 ;
- Périodiques : *Nzo nkanda eto* (trimestriel) et *Lutondo lweto* (mensuel).

2.7 Les archives des Sœurs de Sainte-Marie de Namur, Namur

Dossier I : Correspondances :

- Lettres à Mgr Bossart, préfet apostolique d'Ipamu (2 lettres) ;
- Lettres à Mgr Van Hee (8 lettres) ;
- Lettres aux Sœurs d'Ipamu (13 lettres) ;
- Lettres de Mgr Bossart (2 lettres) ;

- Lettres de Mgr Van Hee (8 lettres) ;
- Lettres du père provincial des oblats (9 lettres).

Dossier II : Rapports sur la mission d'Ipamu : les événements de chaque mois.

2.8 Archives consultées au Congo

Les archives de l'évêché d'Idiofa.

Les archives de la paroisse d'Ipamu.

Les archives de la paroisse de Mateko.

Les archives du territoire d'Idiofa.

Les archives nationales de Kinshasa.

Les archives de l'Institut Supérieur Pédagogique de Kikwit.

Les archives de l'Institut Supérieur Pédagogique de la Gombe/Kinshasa.

Les archives du Centre d'Études pour l'Action Sociale (CEPAS) à Kinshasa.

Les archives privées de Lepina Nestor et de Fenesa Ntantay Rémi.

III. LES SOURCES IMPRIMÉES

3.1 OUVRAGES ET TRAVAUX DIVERS

BATEMAN Charles Somerville Latrobe

1889. *The first ascent of Kasai*. Londres : G. Philip and Son.

BOUTEILLE Arthur Joseph G.

1937. *Les Badinga de la Kamtsha (circonscription indigène). Dzing, Mbun, Lori, Nguli : organisation politique, histoire indigène*. Rapport d'enquête ethnographique. Idiofa.

CLERGET Joël (sous la direction de)

1990. *Le nom et la nomination : source, sens et pouvoirs*. Toulouse : Erès.

DAUZAT Albert

1925. *Les noms propres de personnes : origine et évolution*. Paris : Delagrave.

1945. *Les noms de famille de France*. Paris : Payot.

DE DEKEN Constant

1902. *Deux ans au Congo*. Anvers : Clément Thibaut.

DELCOMMUNE Alexandre

1922. *Vingt années de vie africaine. Récit de voyage, d'aventure et d'exploration au Congo belge (1878-1893)*. Bruxelles : Larcier.

FROBENIUS Leo Viktor

1907. *Im Schatten des Kongostaates. Bericht über den Verlauf der ersten Reisen der D.I.A.F.E. von 1904 bis 1906*. Berlin : Georg Reimer.

LEVI-STRAUSS Claude

1977. *L'identité*. Séminaire interdisciplinaire, 1974-1975. Paris : Grasset.

LOUWERS Octave, GRENADE Iwan

1923. *Codes et lois du Congo belge*. Bruxelles : M. Weissenbruch.

LOUWERS Octave, TOUCHARD Georges (éd.)

1904. *Recueil usuel de la législation de l'État Indépendant du Congo, vol. 5*. Bruxelles : O. Louwers, G. Touchard.

LYCOPS Alphonse, TOUCHARD Georges

1901. *Recueil usuel de la législation de l'État Indépendant du Congo, vol. 1-3*. Bruxelles : A. Lycops, G. Touchard.

MERTENS Joseph

1935. *Les Badzing de la Kamtsha. Monographie*. Bruxelles : Librairie Falk fils.

1938. *Les Ba Dzing de la Kamtsha II : Grammaire de l'Idzing de la Kamtsha*. Bruxelles : IRCB.

1939. *Les Ba Dzing de la Kamtsha III : Dictionnaire suivi d'un aide-mémoire Idzing-Français et Français-Idzing*. Bruxelles : IRCB.

MINISTÈRE DES COLONIES, 1^{re} Direction

1916. *Recueil à l'usage des fonctionnaires et des agents du service territorial*. 13^e édition, Londres, 1^{er} juillet (n.s.).

1920. *Recueil à l'usage des fonctionnaires et des agents du service territorial*. Bruxelles : An. Somers.

1925. *Recueil à l'usage des fonctionnaires et des agents du service territorial au Congo belge*. 4^e édition, Bruxelles : Société anonyme M. Weissenbruch.

1930. *Recueil à l'usage des fonctionnaires et des agents du service territorial au Congo belge*. 5^e édition, Bruxelles : Société anonyme M. Weissenbruch.

MINISTÈRE DES COLONIES, 2^e Direction

1928. *Congo belge. Instructions pour les officiers de l'état civil au Congo belge. Résumé*. Renaix : Imprimerie J. Leherde Courtin et Fils.

MPENE Ngaluley

1986. *Les Bading occidentaux et la mission catholique de Mateko, 1935-1960*. Université de Lubumbashi, mémoire de licence.

MULUMBA Katchy

1979. *Le droit au nom en droit zaïrois et en droit comparé*. Kinshasa : Presses universitaires du Zaïre.

NDAYWEL è Nziem Isidore

1972. *Organisation sociale et histoire : les Ngwi et les Ding du Zaïre*. Paris-Sorbonne, thèse de doctorat, inédit.

1998a. *Histoire générale du Congo. De l'héritage ancien à la République démocratique*. Paris et Bruxelles : Duculot.

NKAY Malu Flavien

2006. *La Croix et la chèvre : les missionnaires de Scheut et les jésuites chez les Ding orientaux de la République démocratique du Congo (1885-1933)*. Université Lumière Lyon 2, thèse de doctorat, inédit.

PAUWELS Johan M.

1983. *La législation zaïroise relative au nom. Droit et authenticité*. Bruxelles : Académie royale des sciences d'Outre-Mer, classe des sciences morales et politiques, Mémoires in-8°, nouvelle série, tome XLVII, fascicule 2.

SOHIER Albert

1956. *Droit civil du Congo belge. Tome I : Les personnes et la famille (par Maurice Verstraete)*. Bruxelles : Maison Ferdinand Larcier.

WISSMAN Hermann von, WOLF, MUELLER François von

1891. *Im Innern Afrikas. Die Erforschung des Kassai während der Jahre 1883, 1884 und 1885*. Leipzig : F. A. Brockhaus.

TSHIALA Lay

1995. *Sauver l'école : stratégies éducatives dans le Zaïre rural*. Paris : L'Harmattan.

3.2 CONGO, revue générale de la Colonie belge (Bruxelles)

1925, II, 1. *Liste des établissements commerciaux, industriels et agricoles (du district du Kwango) par localité pour l'année 1924*, p. 499-504.

1926. *Liste des établissements commerciaux, industriels et agricoles (du district du Kasai) par ordre alphabétique des localités*, 15e année, février, p. 312-315.

1927, I. *Etablissements industriels, agricoles et commerciaux du district du Kasai*, p. 115-160.

1935, II, 1. *Province de Léopoldville. Liste des firmes établies au 31 décembre 1934*, p. 261-271.

3.3. Bulletin administratif du Congo belge (Bruxelles) : 1927-1959

1913, 19. *Ordonnance d'administration générale du 5 septembre 1913, N°132/2, mettant en vigueur l'arrêté royal du 28 mars 1912 sur l'organisation territoriale de la colonie en ce qui concerne le district du Kwango*, p. 550-553.

1917, 2. *Décret du 16 novembre 1916 : recensement des indigènes*, p. 48-53.

1933, 18. *Ordonnance d'administration générale du 29 septembre 1933, N° 81/AIMO, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district du Kwango*, p. 537-543.

1935a, 6. *Ordonnance N° 29/AIMO du 14 mars 1935, relative à la constitution des circonscriptions indigènes et aux insignes des autorités et des auxiliaires indigènes*, p. 127-131.

1935b, 7. *Ordonnance d'administration N° 35/AIMO, du 15 mars 1935, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district du Kwango*, p. 186-193.

1935c, 3. *Ordonnance N° 30/AIMO du 14 mars 1935, relative aux recensements, aux mutations et à l'interdiction de résidence dans les circonscriptions indigènes*, p. 132-141.

1938a, 8. *Ordonnance N° 57/AIMO, du 15 avril 1938, relative à la déclaration des naissances et des décès dans les circonscriptions indigènes*, p. 294-296.

1938b, 8. *Ordonnance N° 61/AIMO, du 19 avril 1938, relative à la déclaration des naissances et des décès dans les centres extra-coutumiers*, p. 319-321.

1952, 26. *Ordonnance N° 21/336 du 4 octobre 1952, prise en exécution des prescriptions de l'article 41/ter du Livre 1^{er} du Code civil et tel qu'il a été modifié par le décret du 17 mai 1952 sur l'immatriculation des Congolais*, p. 2251-2255.

1958, 23. *Ordonnance N° 21/219 du 29 mai 1958 réglementant l'inscription, la résidence et l'état civil de la population des circonscriptions*, p.1055-1077.

3.4 Le Mouvement géographique, Bruxelles

1885a. WAUTERS Arthur Jules, *De Loulouabourg à Kwamouth. La descente du Kassai par le lieutenant Wissmann*, octobre, p. 81-82.

1885b. WAUTERS Arthur Jules, *L'expédition du lieutenant Wissmann*, p. 33-34.

1885c. WAUTERS Arthur Jules, *Le problème du Kassai*, septembre, p. 71.

1885d. WAUTERS Arthur Jules, *Le problème du Kassai. Solution de la question par le lieutenant Wissmann*, p. 75-76.

1885e. ÉTAT LIBRE DU CONGO. *L'expédition du lieutenant Wissmann. Le Kassai*, p. 25.

1886. WAUTERS Arthur Jules, *Les explorateurs allemands dans les bassins du Koango et du Kasai*, p.26

1887. WAUTERS Arthur Jules, *Kassai ou Sankourou*, col. 43.

1893. PARMINTER, *Sur le Kasai et le Sankuru. Une lettre du major Parminter, directeur de la société du Haut-Congo*, col. 80-82.

1897. STACHE E., *Exploration du Loange et de la Kantsha, affluents du Kasai*, p. 204-205.

1898. STACHE E., *Exploration du Loange et de la Kantsha, affluents du Kasai*, col. 204.

1898. ANONYME, *Exploration du Loange et de la Kamtsha*, col. 204-205.

1901. WAUTERS Arthur Jules, *La compagnie du Kasai*, col. 605-609.

1905. ANONYME, *L'exploration de Frobenius dans la région du Kasai*, col. 358-359.

1910. WAUTERS Arthur Jules, *Compagnie du Kasai - Différend avec l'État*, col. 425.

1910. ANONYME, *Les chefferies indigènes. Un décret du 2 mai [1910] réorganise les chefferies et les sous-chefferies indigènes. En voici le texte*, col. 276-281.

3.5 Missions Belges de la Compagnie de Jésus. Congo, Bengale, Ceylan

1894. De Clerq A., *Relation de voyage*, n° 6, 460-469.

1910. Baerts R., *Mpangu Saint-Pierre Claver*, n° 9, p. 214-217.

1912. Cambier E., *Nos Missionnaires au Congo*, n° 5, p. 104-109.

1914. Baerts R., *Autour de Pangu St-Pierre Claver*, n° 8, p. 169-173.

1922. Struyf Yvon, *Ma première visite aux Badinga*, p. 132-134.
1922. Van Hee S., *Écoles rurales et catéchistes dans la mission du Kwango*,
- 1923a. Struyf Yvon, *Mœurs et coutumes*, p. 252-256 et 371-373.
- 1923b. Struyf Yvon, *Le meurtre d'un chef*, p. 81-84.
1923. Delaere Joseph, *Ipamu*, p. 176-178.

3.6 Revue Missionnaire des Jésuites Belges

1928. Delaere J., *La forêt d'Ipamu*, p. 218-221.
1929. Pauly M., *Poignée de missionnaires... armée de catéchistes*, p. 158-162.
1931. Biebuyck P., *Mission de la Lubue, Idiofa, par Kikwit*, p. 115-116.
1931. Struyf Yvon, *La descente de la Lubwe*, p. 300-302.
1932. Struyf Yvon, *Le kindoki*, p. 400-402.
1933. Struyf Yvon, *Le lukoshi*, p. 295-297.

3.7 Missions de la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie

1938. *Préfecture d'Ipamu. Rapport du 15 septembre 1937*, n° 262, p. 62-68.
1939. *Préfecture d'Ipamu. Extrait rapport annuel 1938-39*, n° 267, p. 366-371.
1939. *Clergé indigène*, n° 265, p. 164.
1950. *Archives historiques*, n° 275, p. 480-482.
1950. *Les OMI et leur apostolat marial*, n° 275, p. 339-342.
1953. *Rapport sur le vicariat apostolique d'Ipamu*, n° 283, p. 496-510.

3.8 Pôle et tropiques (périodique des O.M.I.)

- ANONYME, *Le Congo belge à l'heure de l'indépendance*, 1960, n°s 7-8, p. 116.
- BOSSART A. [et al.], *Les missionnaires oblats au Congo*, février 1954.
- MASSON J., *L'œuvre éducatrice au Congo belge*, 1959, n°s 7-8, p. 13-27.
- PERBAL A., *Une mission cruellement éprouvée... Le diocèse d'Idiofa*, 1964, 5, p. 116-131.

3.9 Autres périodiques

- Bulletin administratif et commercial du Congo belge*, Léopoldville, 1912-1926.
- Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie*, Bruxelles, 1877-1961.
- Bulletins officiels de l'E.I.C. et du Congo belge*, Bruxelles, 1885-1959.

Journal des tribunaux d'Outre-Mer, Bruxelles, 1950-1960.

La Voix du Congolais, Léopoldville, 1945-1959.

Recueil mensuel des arrêtés, circulaires, instructions et ordres de service : État indépendant du Congo.

Recueil mensuel des circulaires, instructions et ordres de service : Congo belge.

Zaire : revue congolaise, Bruxelles, 1947-1960.

IV. BIBLIOGRAPHIE

4.1 Études et ouvrages généraux

ABOU Sélim

1981. *L'identité culturelle. Relations interethniques et problèmes d'acculturation*. Paris : Anthropos.

AGENCE DE COOPÉRATION CULTURELLE ET TECHNIQUE [et al.]

1983. *Situation linguistique de l'Afrique centrale. Inventaire préliminaire : Le Zaïre*. Paris : ACCT.

ASSOGBA Yao

2007. *La raison démasquée. Sociologie de l'acteur et recherche sociale en Afrique*. Laval : Presses de l'Université Laval.

BALANDIER Georges

1951. « La situation coloniale. Approche théorique ». *Cahiers Internationaux de Sociologie* (Paris ?) 9, p. 44-79.

1982. *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*. 4e édition. Paris : PUF.

[1re édition 1955]

BARTH Fredrik Thomas Weybye

1969. *Ethnic groups and boundaries. The social organization of culture difference*. Bergen, Oslo : Universitetsforlaget.

1995. « Les groupes ethniques et leurs frontières », in : Ph. POUTIGNAT, STREIFF-FENART J., *Théories de l'ethnicité*. Paris : PUF, p. 203-249.

[Traduit du norvégien par Bardolph J., Poutignat Ph. et Streiff-Fenart J. ; 1re édition norvégienne 1969]

BASTIDE Roger

1960. *Les religions africaines au Brésil. Vers une sociologie des interpénétrations de civilisations*. Paris : Presses Universitaires de France.

1970. *Le proche et le lointain*. Paris : Éditions Cujas.

1971. *Anthropologie appliquée*. Paris, Payot.

BAUMANN Hermann, WESTERMANN Diedrich

1948. *Les peuples et les civilisations de l'Afrique ; suivi de Les langues et l'éducation*. Paris : Payot [Traduit de l'allemand par L. Homburger]

BEAUD Michel

2001. *L'art de la thèse*. Paris : La Découverte.

BERRY John Widdup

1989. « Acculturation et adaptation psychologique », in : J. RETSCHITZKY, M. BOSSE-LAGOS et P. DASEN (Eds.), *La Recherche Interculturelle*, Paris : L'Harmattan, p. 135-145.

- BLUNDO Giorgio, OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre (sous la direction de)
2003. *Pratiques de la description*. Paris : École des Hautes Études en Sciences Sociales.
- BLUNDO Giorgio
2007. *État et corruption en Afrique. Une anthropologie comparative des relations entre fonctionnaires et usagers (Bénin, Niger, Sénégal)*. Paris : Karthala et APAD.
- BERTHELOT Jean-Michel (sous la direction de)
2001. *Épistémologie des sciences sociales*. Paris : PUF.
- BERRY John W., PHINNEY Jean S., VEDDER Paul [*et al.*] (Eds.)
2006. *Immigrant youth in cultural transition: Acculturation, identity and adaptation across national contexts*. London : Lawrence Erlbaum.
- BEVEL Maurice-Louis
1952. *Le dictionnaire colonial (encyclopédie). 2e édition*. Bruxelles : E. Guyot.
- BONNAFÉ Pierre, GIBBAL Jean-Marie, MARIE Alain [*et al.*]
1986. *Afrique plurielle, Afrique actuelle. Hommage à Georges Balandier*. Paris : Karthala.
- BONTE Pierre, IZARD Michel (sous la direction de)
1991. *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*. Paris : Quadrige/PUF.
- BRUBAKER Rogers
2004. *Ethnicity Without Groups*. Cambridge : Harvard University Press.
- BULEMBU Nde-Bwawyi
1972. « La dation du nom en coutume lele ». *Revue juridique du Zaïre* (Kinshasa) 2-3, p. 244-251.
- BUSH C.
1926. « The International Phonetic Alphabet ». *Congo Mission News. Journal trimestriel de la Conférence générale des Missionnaires Protestants du Congo*, n° 53, janvier, p. 9-10.
- BYLIN Eric
1966. *Basakata. Le peuple du pays de l'Entre-Fleuves Lukenie-Kasai*. Lund : Berlingska Boktryckeriet. (Studia ethnographica Upsaliensia ; 25).
- CALAME-GRIAULE Geneviève
1965. *Ethnologie et langage*. Paris : Gallimard.
- CALVET Louis-Jean
1996. *Histoire de l'écriture*. Paris : Plon.
2002. *Linguistique et colonialisme*. Paris : Payot et Rivages.
- CARRIER Hervé
1992. *Lexique de la culture : pour l'analyse culturelle et l'inculturation*. Tournai-Louvain-la-Neuve : Desclée.

CENTLIVRES Pierre

1988. « Groupes ethniques : de l'hétérogénéité d'un concept aux ambiguïtés de la représentation », *in* : CENTLIVRES Pierre et CENTLIVRES-DEMONT Micheline, *Et si on parlait de l'Afghanistan : terrains et textes 1964-1980*. Neuchâtel : Éditions de l'Institut d'ethnologie; Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme (Recherches et travaux de l'Institut d'ethnologie) ; 9, p. 53-63.

1992. *Identité, ethnicité, altérité : approche de l'objet de l'ethnologie*. Université de Neuchâtel, Institut d'ethnologie : cours non publié.

CENTLIVRES Pierre

2009. *À seconde vue. Thèmes en anthropologie*. Gollion : Infolio éditions.

CHANSON Philippe

2006. *Identités autochtones et missions chrétiennes*. Paris : Karthala.

CHASLE Raymond

2003. *Qui a peur de la culture ? Une théorie scientifique de la culture*. Paris : Pulisud.

COLLDEN Lisa

1971. *The traditional religion of the Sakata*. Uppsala : Almqvist & Wiksells Boktryckeri AB. (Studia ethnographica Upsaliensia ; 34).

COPANS Jean

1998a. *L'enquête ethnologique de terrain*. Paris : Nathan.

COSTA-LASCOUX Jacqueline, HILY M.-A. et VERMES G. (sous la dir. de)

2001. *Pluralité des cultures et dynamiques identitaires, Hommage à Carmel Camilleri*. Paris : L'Harmattan.

COURBOT Cécilia

1999. « De l'acculturation aux processus d'acculturation, de l'anthropologie à l'histoire », *Hypothèses* (Paris) 1, p. 121-129. [En ligne]
www.cairn.info/revue-hypotheses-1999-1-page-121.htm
[Page consultée pour la dernière fois le 14 septembre 2010]

CRESSWELL Robert et GODELIER Maurice

1976. *Outils d'enquête et d'analyse anthropologique*. Paris : François Maspero.

DE HEUSCH Luc

1964. « Structure et praxis sociales chez les Lele du Kasai ». *L'Homme* (Paris), vol. 4, n° 3, p. 87-109.

DE JONGHE Edouard

1924. « Association primitive d'idées : serpents-jumeaux-arc-en-ciel ». *Congo* (Bruxelles) I, 4, p. 550.

DEPELTEAU François

2000. *La démarche d'une recherche en sciences humaines. De la question de départ à la communication des résultats*. Bruxelles : De Boeck Université.

DESCAMPE Emmanuel

1935. « Note sur les Bayanzi ». *Congo* (Bruxelles), t. I, 3, p. 685-688.

DIAWARA Mamadou

1985. « Les recherches en histoire orale menées par un autochtone ou l'inconvénient d'être du cru ». *Cahiers d'Études africaines* (Paris) XXV, 97 (I), p. 5-19.

DOUGLAS Mary

1959. « Age-status among the Lele ». *Zaire* (Kinshasa), t. XIII, 4, p. 386-413.

DUBAR Claude

2002. *La Socialisation : construction des identités sociales et professionnelles*. Paris : Armand Colin.

DURKHEIM Emile

1968. *Les formes élémentaires de la vie religieuse*. 5^e édition, Paris : PUF.

EIDO-IDEA

2005. *Ethnie* [En ligne].

<http://www.irenees.net/fr/fiches/auteur/fiche-auteur-175.html>

[Page consultée pour la dernière fois le 10 décembre 2009]

EVANS-PRITCHARD Edward Evan

1969. *Anthropologie sociale*. Paris : Payot.

FAINZANG Sylvie

2001. « L'anthropologie médicale dans les sociétés occidentales. Récents développements et nouvelles problématiques ». *Sciences sociales et santé* (Paris) 2, p. 5-28.

FRESIA Marion

2009. *Les Mauritaniens réfugiés au Sénégal. Une anthropologie critique de l'asile et de l'aide humanitaire*. Paris : L'Harmattan.

FRESIA Marion, BOUILLON Florence et TALLIO Virginie (dir.)

2005a. *Terrains sensibles. Expériences actuelles de l'anthropologie*. Paris : Éd. CEAF/Ehess.

2005b. *Terrains sensibles. Expériences actuelles de l'anthropologie*. Paris : Éd. CEAF/Ehess. [En ligne].

<http://ceaf.ehess.fr/document.php?id=46>

[Page consultée le 08 septembre 2010]

GEERTZ Clifford

1986. *Savoir local, savoir global. Les lieux du savoir*. Paris : PUF.

1973. *The interpretation of culture*. New York : Basic Books.

[Traduction française 1983, *Bali : interprétation d'une culture*. Paris : Gallimard. (Bibliothèque des sciences humaines)].

GHASARIAN Christian (sous la direction de)

2002. *De l'ethnographie à l'anthropologie réflexive. Nouveaux terrains, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux*. Paris : Armand Colin (U. Anthropologie).

GLASER G. Barney, STRAUSS L. Anselm

1967. *The discovery of Grounded Theory : Strategies for Qualitative Research*. Hawthorne : Aldine de Gruyter.

1995. « La production de la théorie à partir des données ». *Enquête.revues.org* [En ligne].

<http://enquete.revues.org/document282.html>

[Page consultée pour la dernière fois le 14 août 2010]

GREINDL L.

1984. *Initiation à la méthode historique*. Kinshasa : Mont noir ; Lubumbashi.

GRIMES Barbara F. (éd.),

1996. *Ethnologue: Languages of the World*. 13e édition, Dallas : Summer Institute of Linguistics.

HERMINE Méfieuh Meido

2001. *Entre l'angoisse et l'arbre de paix, tome II : Au nom des ancêtres*. Lausanne : Fondation LING.

HERSKOVITS Melville Jean

1952. *Les bases de l'anthropologie culturelle*. Paris : Payot. [Traduit de l'anglais par François Vaudou]

HUBERMANA Michel et MILES B. Mathew

2003. *Analyse des données qualitatives. Recueil de nouvelles méthodes*. 2e édition, Paris : De Boeck.

JACKSON Anthony (Editor)

1987. *Anthropology at Home*. Londres-New York : Tavistock Publications.

JOANNIDES Vassili et BERLAND Nicolas

2008. « “Grounded Theory” : Quels usages dans les recherches en contrôle de gestion ? ». *Dauphine.fr* [En ligne]

<http://basepub.dauphine.fr/xmlui/bitstream/123456789/1375/2/joannidesberlandfinale.pdf>

[Page consultée pour la dernière fois le 12 juillet 2010]

JOHNSTON Harry Hamilton

1884. « On the Races of the Congo and the Portuguese Colonies in Western Africa ». *The Journal of the Anthropological Institute of Great Britain and Ireland* (London) 13, p. 461-479.

KONATE Doulaye 2002. *Oralité et écriture dans la communication usuelle au Mali : entre traditions et modernité* [En ligne].

<http://www.recherches-africaines.net/document.php?id=88>

[Page consultée pour la dernière fois le 21/10/2009]

KOPYTOFF Igor

1987. « The Internal African Frontier : the making of African Political Culture », in : Igor KOPYTOFF (ed.), *The African Frontier : the reproduction of traditional african societies*. Bloomington : Indiana University Press, p. 3-84.

KROEBER Alfred Louis et KLUCKHOHN Clyde

1963. *Culture. A critical review of concepts and definitions*. New York : Vintage Books, Random House [1st ed. 1952].

LEVI-STRAUSS Claude

1950. « Introduction à l'œuvre de Marcel Mauss », in : Marcel MAUSS, *Sociologie et anthropologie*. Paris : PUF.

1952. *Race et histoire*. Paris : Plon.

1962. *La pensée sauvage*. Paris : Plon.

MALUNG'MPER AKPANABI Placide

2007. *L'éducation aux valeurs : le cas des Ding orientaux en République Démocratique du Congo, de 1885 à nos jours*. Université Lumière Lyon 2, Thèse de doctorat. [En ligne].

<http://theses.univ-lyon2.fr>

[Page consultée pour la dernière fois le 20 août 2010]

MAMDANI Mahmood

2004. *Citoyen et sujet. L'Afrique contemporaine et l'héritage du colonialisme tardif*. Paris : Karthala.

[Traduction de Jean Copans avec la collaboration de Michelle Copans].

MARKUS Gyorgy

1993. « Culture: the making and the Make-up of a concept (An Essay in Historical Semantics) ». *Dialectal Anthropology* (New York) 18, p. 3-29.

MAUD Saint-Lary-Maïga,

2008. « Bouillon, Florence, Frésia, Marion & Tallio, Virginie (dir.). – Terrains sensibles. Expériences actuelles de l'anthropologie », *Cahiers d'études africaines*, 191. [En ligne].

<http://etudesafriaines.revues.org/index13312.html>.

[Page consultée pour la dernière fois le 07 octobre 2010].

MAUSS Marcel

2007. *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*. Paris : PUF.

MAYELE ILO Jean-Pierre

2000. *Statut mythique et scientifique de la gémellité : essai sur la dualité*. Bruxelles : Éditions Ousia.

MILL Stuart

1988. *Système de logique* (reprise de l'édition française de 1866). Bruxelles : Pierre Mardaga.

MUCCHIELLI Alex

1992. *L'identité*. Paris : PUF.

1996. *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences sociales*. Paris : Armand Colin.

MURDOCK George Peter

1972. *De la structure sociale*. Paris : Payot.

NDAYWEL

2002. « Identité congolaise contemporaine : du prénom écrit au prénom oral ». *Figures et paradoxes de l'histoire au Burundi et au Rwanda*. Paris, Bruxelles : L'Harmattan-AML éditions, p. 766-785.

NDIAYE Raphaël A.

1999. *La Tradition Orale : de la collecte à la numérisation* [En ligne].

<http://ifla.queenslibrary.org/IV/ifla65/65rn-f.htm>

[Page consultée pour la dernière fois le 20/10/2009]

NGALASSO Mwatha Musanji

1986. « État des langues et langue d'État au Zaïre ». *Politique africaine* (Paris) 23, p. 6-27.

OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre

1995. « La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie ». *Enquête, anthropologie, histoire, sociologie* (Paris) 1, *Les terrains de l'enquête*, p. 71-109.

2000. « Rendre compte des points de vue des acteurs : principes méthodologiques de l'enquête de terrain en sciences sociales », in : Philippe LAVIGNE-DELVILLE, Eddine SELLAMA & Marilou MATHIEU, *Les enquêtes participatives en débat, ambition, pratiques et enjeux*. Karthala – GRET - ICRA, p. 419-449.

2008. *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*. Louvain-la-Neuve : Academia-Bruylant.

PIROTTE Jean

1973. *Périodiques missionnaires belges d'expression française (1889-1940)*. Louvain : UCL.

PIROTTE Jean et SOETENS Claude

1989. *Évangélisation et cultures non européennes. Guide du chercheur en Belgique francophone*. Louvain-La-Neuve : Faculté de théologie, cahier 22.

PRUDHOMME Claude

2004. *Missions chrétiennes et colonisation XVIe -XXe siècles*. Paris : Cerf.

REGNAULT Félix-Louis

1919. « Il convient de différencier l'ethnie linguistique de la race anatomique ». *Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris* [En ligne] (Paris) vol. 10, n° 10, p. 55-56.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/bmsap_0037-8984_1919_num_10_1_8869

[Page consultée le 12 décembre 2009]

SAVONNET-GUYOT Claudette

1986. *État et sociétés au Burkina. Essai sur le politique africain*. Paris : Karthala.

SEGALEN Martine

1980. « Le nom caché. La dénomination dans le pays bigouden sud ». *L'Homme* (Paris) 20, 4, p. 63-76.

SERVAIS Olivier, VAN'T SPIJKER Gérard (sous la direction de)

2004. *Anthropologie et missiologie XIXe-XXe siècles. Entre connivence et réalité*. Paris : Karthala.

SINDA Martial

1972. *Le messianisme congolais et ses incidences politiques. Kimbanguisme-Matsouanisme-autres mouvements*. Paris : Payot.

SOCIOLOGIE UNIVERSITÉ-LYON 2

(Sans date) Clifford Geertz (1973) *Bali, interprétation d'une culture*, Gallimard. – *L'anthropologie interprétative*. [En ligne]

http://socio.univ-lyon2.fr/IMG/pdf/texte_Geertz.pdf

[Page consultée pour la dernière fois le 10 septembre 2010]

STRAUSS L. Anselm et CORBIN Juliet

2005. *Les fondements de la recherche qualitative : techniques et procédures de développement de la théorie enracinée*. Fribourg : Éditions Universitaires de Fribourg.

TEW Mary

1951. « A form of polyandry among the Lele of the Kasai ». *Africa* (Edinburgh) XXI, 1, p. 1-12.

TYLOR Edward

1871. *Primitive culture*. London : J. Murray.

VANSINA Jan

1961. *De la tradition orale. Essai de méthode historique*. Tervuren : MRAC.

VELLUT Jean-Luc (sous la direction de)

1996. *Bibliographie historique du Zaïre à l'époque coloniale (1880-1960). Travaux publiés en 1960-1996*. Louvain-la-Neuve : UCL.

VINSONNEAU Geneviève

2002. *L'identité culturelle*. Paris : Armand Colin.

WACHTEL Nathan

1974. « L'acculturation », in : Jacques Le GOFF et Pierre NORA, *Faire de l'histoire*. Paris : Gallimard.

4.2 Ouvrages et études sur l'onomastique

1. Sur les généralités et l'Occident

AKIN Salih

2004. « La dénomination des personnes et la construction identitaire : le cas des prénoms kurdes en Turquie ». *Bulletin suisse de linguistique appliquée* (Neuchâtel) 80, p. 27-38.

ARMENGAUD Françoise

1990. « Nom ». *Encyclopaedia Universalis* (Paris), p. 384-388.

BAYLON Christian, FABRE Paul

1982. *Les noms de lieux et de personnes*. Paris : Nathan.

BECK Patrice, BOURIN Monique, CHAREILLE Pascal, MORSEL Joseph

2001. *La production des identités sociales au Moyen Âge* [En ligne].

<http://lamop.univ-paris1.fr/W3/lamop3.html>

[Page consultée le 23 janvier 2006]

BONIFAIX François

1999. *Le traumatisme du prénom*. Dune 95 (Paris).

BOISSON Claude, THOIRON Philippe (sous la direction de)

1997. *Autour de la dénomination*. Lyon : Presses Universitaires de Lyon.

BOURDIEU Pierre

1986. « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales* [En ligne], n^{os} 62-63, p. 69-72

<http://www.homme-moderne.org/societe/socio/bourdieu/raisons/illusion.html>

[Page consultée pour la dernière fois le 31 août 2009]

1994. *Raisons pratiques, Sur la théorie de l'action*. Paris : Éd. du Seuil [Surtout le chapitre 3 : Pour une science des œuvres].

BROMBERGER Christian

1982. « Pour une analyse anthropologique des noms de personnes ». *Langages. La revue internationale des sciences du langage* (Paris) 66, juin, p. 103-124.

1983. « De l'anthroponymie ». *L'Uomo* (Rome) vol. 7, n^o 1, p. 7-21.

CENTLIVRES Pierre

1972. « Noms, surnoms et termes d'adresse dans le Nord afghan ». *Studia Iranica* (Paris) t. 1, fascicule 1, p. 89-102.

DUPÂQUIER Jacques

1990. « Le prénom. Approche historique », in : CLERGET Joël (sous la direction de), *Le nom et la nomination : source, sens et pouvoirs*. Toulouse : Erès.

ELMINGER Daniel

2004. « Le propre des noms dans un contexte bilingue ». *Bulletin suisse de linguistique appliquée* (Neuchâtel) 80, p. 71-79.

ENGEL Pascal

1990. « Les noms propres et la théorie de la référence directe », in : CLERGET Joël (sous la direction de), *Le nom et la nomination : source, sens et pouvoirs*. Toulouse : Erès.

FABRE Paul

1998. *Les noms de personnes en France*. Paris : PUF (Collection « Que sais-je ? », n° 235).

FESCHET Valérie

2004. « La transmission du nom de famille en Europe occidentale (fin XXe-début XXIe siècle) ». *L'Homme* (Paris) 169, p. 61-88.

GARY-PRIEUR Marie- Noëlle

1994. *Grammaire du nom propre*. Paris : PUF.

GUEGUEN Nicolas

2008. *Psychologie des prénoms*. Paris : Dunod.

HÉRITIER Françoise

2002. « La transmission du nom revisitée ». *Travail, Genre et Sociétés* (Paris) vol. 1, n° 7, p. 175-179.

KLEIBER Georges

1996. « Les noms propres et noms communs : un problème de dénomination ». *Meta* (Montréal) vol. 41, n° 44 (spécial : *La dénomination*), p. 567-589.

KRIPKE Saul A.

1982. *La logique des noms propres* Paris : Minuit. [Traduit de l'américain par Pierre Jacob et François Recanati]

LEANDRO Maria Engrácia

1999. « Les jeunes Portugais et les enjeux de la dénomination. L'impossible suppression de la procédure de dénomination ». *Migration Société* (Paris) vol. 11, n° 61, janvier-février, p. 105-116.

LEBEL Paul

1946. *Les noms de personnes en France*. Presses Universitaires de France.

LE CHÊNE Monique

2004. « Usage et transmission des surnoms dans un village albanais d'Italie du Sud ». *L'Homme* (Paris) 169, p. 153-172.

LEFEBVRE-TEILLARD Anne

1990. *Le nom : droit et pouvoir*. Paris : PUF (Léviathan).

LEJEUNE Michel

1977. « La romanisation des anthroponymes indigènes ». *Colloques internationaux du CNRS : l'onomastique latine*. CNRS (Paris) 564, p. 35-41.

L'HOMME, REVUE FRANÇAISE D'ANTHROPOLOGIE

2004. *Le sorcier, le nom, la filiation*. *L'Homme*. EHESS (Paris) 169, janvier-mars.

MARRON Henri-Irénée

1977. « Problèmes généraux de l'onomastique chrétienne ». *Colloques internationaux du CNRS : l'onomastique latine*. CNRS (Paris) 564, p. 431-435.

MENANT François

1996. L'Anthroponymie. Documents De L'Histoire Sociale Des Mondes Méditerranéens Médiévaux. Actes du colloque international, Rome, 6-8 octobre 1994. École française de Rome (Rome).

MORLET Marie-Thérèse

1967. *Étude d'anthroponymie picarde. Les noms de personnes en Haute-Picardie aux XIIIe, XIVe, XVe siècles*. Musée de Picardie (Amiens).

1991. *Dictionnaire étymologique des noms de famille*. Paris : Perrin.

OLIVE Jean-Louis

2004. « Nomination et dé-nomination de l'Autre : Des usages ethnonymiques à l'épistémologie discursive en milieu gitan ». *Esprit critique. Revue internationale de sociologie et de sciences sociales* [En ligne] (Paris) vol. 6, n° 1, p. 125-146.

<http://www.espritcritique.org>

[Page consultée le 24 mars 2009]

PARMENTIER (Le Général)

1880. *De la transcription pratique des noms arabes en caractères latins*. Association française pour l'avancement des sciences (Paris).

SANGARE Diarra Oumou Armand

2004. *Globalisation et Identité* [En ligne].

<http://www.aflit.arts.uwa.edu.au/OumouDiarra.html>

[Page consultée le 29 juin 2009]

VALETAS Marie-France

2001. « Le nom des femmes mariées dans l'Union européenne ». *Population et Société* (Paris) 367, avril, p. 1-5.

VALIÈRE Michel

1990. « Je l'appellerai Catherine... », in : CLERGET Joël. *Le nom et la nomination. Source, sens et pouvoirs*. Toulouse : Erès, p. 227-233.

VERNIER Bernard

1999. *Le visage et le nom. Contribution à l'étude des systèmes de parenté*. Paris : PUF (Ethnologies, Controverses).

VROONEN Eugène

1967. *Les noms des personnes dans le monde. Anthroponymie comparée*. Bruxelles : Édition de la Librairie encyclopédique.

ZONABEND Françoise

1977. « Pourquoi nommer ? ». *L'identité : séminaire interdisciplinaire dirigé par Claude Lévi-Strauss*. Paris : Grasset, p. 257-286.

1980. « Le nom de personne ». *L'Homme* (Paris) vol. 29, n° 4, p. 7-23.

1991. « Nom ». *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*. Paris : PUF, p. 508-509.

2. Sur l'Afrique

ARTIGUE Pierre

1961. *Qui sont les leaders africains ?* Bruxelles : Éditions Europe-Afrique.

BAROAN Kipré Edme

1986. *Mutations des noms africains. L'exemple des Bété de Côte-d'Ivoire* [En ligne]. Abidjan : Nouvelles Éditions Africaines.

http://www.ceebea.at/nom/nom_surnoms_%20sobriquets.htm

[Page consultée pour la dernière fois le 30 mai 2009]

CARRET J. M. (R. P.)

1958. « Les surnoms ». *Notes africaines. Bulletin d'information et de correspondance de l'Institut Français d'Afrique Noire* (Dakar) 78, p. 49-50.

DELMOND Paul

1941. « Quelques observations sur l'état civil indigène au Soudan occidental ». *Bulletin de l'Institut français d'Afrique noire* (Paris) t. 7, p. 54-79.

FAYE Waly Coly et BECKER Charles

1991. « La nomination sereer ». *Éthiopiennes. Revue négro-africaine de littérature et de philosophie* (Dakar) vol. 7, n° 54, p. 89-100.

FEDRY Jacques

2009. « “Le nom, c'est l'homme”. Données africaines d'anthroponymie ». *L'Homme*. EHESS (Paris) 191, p. 77-106.

HÉRITIER Françoise

1983. « L'identité samo », in : LEVI-STRAUSS Claude (sous la direction de). *L'identité*. Paris : PUF, p. 51-71.

HOUIS Maurice

1963. *Les noms individuels chez les Mosi*. Dakar : IFAN.

KIALO Paulin

2006. « Les sylvo-anthroponymes chez les Pové ». *Cahiers gabonais d'anthropologie* (Libreville) 18, p. 2115-2136.

KOOPMAN Adrian

2002. *Zulu Names*. University of Kwazulu Natal Press (Durban).

KWENZI-MIKALA Jérôme

2008. *Les Noms de personnes chez les Bantu du Gabon*. Paris : L'Harmattan.

LEGUY Cécile

2005. *Noms de personne et expression des ambitions matrimoniales chez les Bwa du Mali* [En ligne].

<http://africanistes.revues.org/personnel30.html?type=auteur>
[Page consultée le 18 mars 2009]

MARTIN Denis-Constant

1998. « Le poids du nom. Culture populaire et constructions identitaires chez les “Métis” du Cap ». *Critique internationale* (Paris) I, 1, p. 73-100. [En ligne].
<http://www.ceri-sciencespo.com/publica/critique/.../ci01p73-100.pdf>
[Page consultée pour la dernière fois le 20 octobre 2009]

MBEMBE Achille

2000. « À propos des écritures africaines de soi ». *Politique Africaine* (Paris) 77, p. 17-43.

NGARA Emmanuel

1993. « L'influence des langues et de la culture, observation sur l'impact de l'anglais sur le shona ». *Diogène* (Paris) 161, janvier-mars, p. 31-39. [En ligne]
<http://www.melchior.fr/L-acculturation-des-langues.3287.0.html>
[Page consultée pour la dernière fois le 10 octobre 2010]

NTHOMBAYE Pierre

1983. *Des noms et des hommes. Aspects psychologiques et sociologiques du Burundi*. Paris : Karthala.

OUATTARA Fatoumata

2004. « Une étrange familiarité ». *Cahiers d'études africaines*, 175. [En ligne]
<http://etudesafricaines.revues.org/index4765.html>
[Page consultée pour la dernière fois le 22 septembre 2010]

PIERRE Alexandre

1983. « Sur quelques problèmes pratiques d'onomastique africaine : toponymie, anthroponymie, ethnonymie ». *Cahiers d'études africaines* (Paris) XXIII, 89-90, p. 175-188.

SILA Blandine

2008. « Anthropologie “chez soi” auprès de personnes vivant avec le VIH à Ouagadougou : Empathie, méthode et position des acteurs », *ethnographiques.org* (Neuchâtel) 17. [En ligne].
<http://www.ethnographiques.org/.../2008/Bila>
[Page consultée pour la dernière fois le 24 juin 2010].

SIRAN Jean-Louis

1987. « Signification, sens et valeurs. Proverbes et noms propres en pays vouté (Cameroun) ». *Poétique. Revue de théorie et d'analyse littéraires* (Paris) 72, p. 402-429.

ZAWAWI M. Sharifa

1993. *What's In a Name ? Unaitwaje ?* Trenton : Africa World Press.

1998. *African Muslim Names : Images and Identities*, Trenton : Africa World Press.

3. Sur le Congo

BAL Willy

1962. « Prénoms portugais en kikongo ». *Revue internationale d'onomastique* (Paris) 14, p. 219-222.

BAL Willy et DAELEMAN Jan

1991. « Contacts bantu-romans », in : BAL Willy, DAELEMAN Jan et MADIYA FAÏK-NZUJI Clémentine, *Anthroponymie afro-romane, esquisse d'un projet*. Tübingen : Max Niemeyer Verlag, p. 57-69.

BIAYA Tshikala K.

1995. « Ethnopsychologie de quelques anthroponymes africains des missionnaires catholiques du Kasayi colonial ». *Annales Aequatoria* (Mbandaka) 16, p. 183-227.

BOELAERT Edmond, VINCK Honoré, LONKAMA Charles

1995. « Arrivée des Blancs sur les bords des rivières équatoriales (Partie 1) ». *Annales Aequatoria* (Mbandaka) 16, p. 13-134.

BONTINCK François

1991. « L'ethnonyme mongo ». *Annales Aequatoria* (Mbandaka) 12, p. 462-470.

BURSSSENS A., CLEIRE R.

1950. « Noms de famille chez les Abashi (Kivu) ». *Kongo Overzee* (Anvers), vol. 16, n^{os} 2-3, p. 125-127.

BURSSSENS Nico

1991. « Noms des jumeaux dans la province de Bandundu ». *Annales Aequatoria* (Mbandaka) 12, p. 480-485.

DAELEMAN Jan

1980. « Fréquence des préfixes dans des anthroponymes et des toponymes bantu ». *Annales Aequatoria* (Mbandaka) 1, p. 591-614.

EDEMA Atikabwa Kake Baboya

1981. *Les noms propres des personnes bodo*. Université de Kinshasa, mémoire de maîtrise, photocopié.

ÉTUDES AFRICAINES DU C.R.I.S.P.

1972. *Dans le cadre de l'authenticité, nouvelles appellations en République du Zaïre*. T. A., n^{os} 133-134, 20 mars, p. 1-37.

GROOTAERT Jean E. A.

1947. « Les indigènes ont-ils un nom de famille ? » *Annales Aequatoria* (Mbandaka) 1, p. 35-36.

HOCHEGGER Hermann (éd.)

2000. *L'anthroponymie d'origine rituelle (Rép. démocratique du Congo)*. CEEBA Publications, antenne d'Autriche, série II, volume 131.

HULSTEART Gustaaf

1939. « Identité coutumière (Nkundo-Mongo) ». *Bulletin des juridictions indigènes et du droit coutumier congolais* (Elisabethville) 5, p. 160.

1956. « Noms de personnes chez les Nkundo ». *Annales Aequatoria* (Mbandaka) t. 19, n° 3, p. 91-102.

KATESI Yime-Yime, MUTUNGIDIMBU Mabila

1995. « Les noms des jumeaux chez les Mbala ». *Annales Aequatoria* (Mbandaka) 16, p. 413-416.

MBANDI Alexandre

2000. « Le système anthroponymique congolais : hier et aujourd'hui », in : Institut Supérieur de Théologie et de Philosophie de Kinshasa. *Le Congo-Zaïre dans tous ses états : bilans et perspectives. Actes des 4es Journées philosophiques du Philosopat Saint-Augustin, tenues du 29 novembre au 1er décembre 1999*. ISTP (Kinshasa), p. 137-147.

MBUYI Mutombo

1979. *Anthroponymie zairoise : Essai de synthèse de quelques travaux*. UNAZA-Institut supérieur pédagogique de la Gombe (Kinshasa), mémoire de fin d'études.

2002. « La débaptisation de 1973 au Congo-Zaïre, ses avatars sur l'identité individuelle et la culture nationale : le cas des noms des enfants spéciaux ». *Bulletin of Francophone Africa*, Université de Westminster (Francophone ACP Research Group) (Londres) 17-18, p. 21-37.

LECOMTE J.- M.

1972. « Anthroponymie des Mbala des collectivités locales de Pay-Kongila, Kisunzu et Sungu (Zaïre) ». *Anthropos. Revue internationale d'ethnologie et de linguistique* (Sankt Augustin) 67, p. 708-722.

LIKAKA Osumaka

2009. *Naming Colonialism: History and Collective Memory in the Congo, 1870-1960*. University of Wisconsin Press (Madison).

MABIALA Mantuba-Ngoma Pamphile

2004. « Anthroponymie et histoire du Congo des origines à nos jours ». *Cahiers africains* (Tervuren) 65-66-67, p. 127-166.

MADIYA FAÏK-NZUJI Clémentine

1976. « Art oral traditionnel au Zaïre : noms amplifiés ». *Zaïre-Afrique* (Kinshasa) 108, p. 475-487.

1984. « Les noms propres en société luba ». *Zaïre-Afrique* (Kinshasa) 189, p. 555-571.

1991a. « Système anthroponymique luba », in : BAL Willy, DAELEMAN Jan et MADIYA FAÏK-NZUJI Clémentine, *Anthroponymie afro-romane, esquisse d'un projet*. Tübingen : Max Niemeyer Verlag, p. 15-25.

1991b. « Les noms d'origine étrangère dans l'anthroponymie zaïroise. Le cas des noms luba », in : BAL Willy, DAELEMAN Jan, MADIYA FAÏK-NZUJI Clémentine, *Anthroponymie afro-romane : esquisse d'un projet*. Tübingen : Max Niemeyer Verlag, p. 47-56.

MBAKA Makinda

1997. « *Le système traditionnel des anthroponymes leele* ». *Pistes et recherches* [En ligne]. Kikwit, vol. 12, n° 3.

<http://www.congoforum.be/upldocs/Anthrop%20Leele.pdf>

[Page consultée le 14 février 2007]

MBONGOMPASI A.

1986. *Aspect sémantique et social de l'anthroponymie mbuun*. Institut Supérieur Pédagogique de Kikwit, travail de fin d'études.

MONTENEZ P.

1936. « Notes sur l'identité coutumière des indigènes d'origine Lunda ». *Bulletin des Juridictions Indigènes et du Droit Coutumier Congolais* (Elisabethville) 11, 4^e année, p. 269-277.

MOTEMBO Masime

1989. « Observations sur les anthroponymes motembo ». *Annales Aequatoria* (Mbandaka) 10, p. 285-290.

MOTINGEA Mangulu André

1984. « Anthroponymes ngombe ». *Annales Aequatoria* (Mbandaka) 5, p. 33-43.

MUHULA Mukasuanga

1984. *Essai d'une anthroponymie des noms yans (village Ngunu)*. UNAZA-Institut Supérieur de la Gombe (Kinshasa), mémoire de fin d'études.

MUKE Ikanga

1987. *Esquisse anthroponymique des noms en ding kamtsha B86. Parler de Bulwem*. Institut Supérieur Pédagogique de Kikwit, travail de fin d'études.

MULEY Apeson

1974. *Anthroponymie synchronique des noms ngwi*. UNAZA-Institut Supérieur de la Gombe (Kinshasa), mémoire de fin d'études.

MUNDALA Mpangande

1980. *Prénoms chrétiens en Yansi (République du Zaïre)*. Bandundu : CEEBA Publications, série II, volume 62.

NDAYWEL è Nziem Isidore

1998b. « De l'authenticité à la libération : se prénommer en République démocratique du Congo ». *Politique africaine* (Paris) 72, p. 98-109.

PÉA

1960. « Dis-moi quel est ton nom... ». *L'Afrique ardente. Revue missionnaire* (Bruxelles) 115, p. 13-15.

SOUSBERGHE Léon de

1960. « Noms donnés aux Pygmées et souvenirs laissés par eux chez les Pende et Lunda de la Loange ». *Congo-Tervuren* (Tervuren) VI, 3, p. 84-86.

TANGO Muyay

1980. *Surnoms et sobriquets yansi (Rép. du Zaïre)*. Bandundu : CEEBA Publications, série II, volume 64.

TSHIALA Lay

1997. *Identité individuelle et rencontre de cultures. La dynamique des anthroponymes européens en Afrique centrale : de l'ancien royaume du Kongo au Congo belge* (principalement le chapitre 7). Université de Neuchâtel, mémoire de licence.

1998. *Migrations, industrialisations et noms de personnes dans le district du Kwilu au Congo RD*. Université de Genève, travail de séminaire.

1999. *Les migrations dans le Bas-Kasai/Congo RD étudiées à partir des anthroponymes*. Université de Neuchâtel, mémoire de diplôme post-grade.

TSHONGA Onyumbé

1983. « Les noms des jumeaux dans la région de l'Équateur (Zaïre) ». *Annales Aequatoria* (Mbandaka) 4, p. 57-62.

VANSINA Jan

1964. « Noms personnels et structure sociale chez les Tyo (Teke) ». *Bulletin des Séances de l'Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer* (Bruxelles) 4, p. 794-804.

VINCK Honoré

1992. « Chefs et patriarches de Mbandaka (1883 à 1893) ». *Annales Aequatoria* (Mbandaka) 13, p. 517-528.

4.3 Ouvrages et études sur les Ding et les populations voisines

AWAK'AYOM O.

1976. *Histoire de l'évolution de la société Ambuun de l'Entre-Kwilu-Lubwe du XVIIe au XXe siècle*. Université de Paris-Sorbonne, thèse de doctorat, inédit.

BAERTS René

1910. « Lettre à un confrère. Mpangu Saint-Pierre Claver, le 17 avril 1910 ». *Mission en Chine et au Congo. Revue de la Congrégation du Cœur Immaculé de Marie* (Scheut-lez-Bruxelles), p. 212-215.

BOKAMA J.

1971. *Inventaire du fonds d'archives de la compagnie du Kasai à Dima (1908-1930)*. Lovanium-Kinshasa, mémoire de licence.

DE BEAUCORPS René

1933. *Les Bayansi du Bas-Kwilu*. Louvain : AUCAM.

DE DEKER Jean-Marie

1950. *Les clans Ambuun (Bambunda) d'après leur littérature orale*. Bruxelles : IRCB.

DE PLAENE Guy

1974. *Les structures d'autorité des Bayanzi*. Paris : Éditions universitaires.

DE SOUSBERGHE Léon

1966. « L'immutabilité des relations de parenté par alliance dans les sociétés matrilineaires du Congo (ex-Belge) ». *L'Homme* (Paris) 6, p. 82-99.

1968. *Union des cousins croisés*. Bruxelles : Desclée de Brouwer.

1983. « Unions consanguines, communément dites "préférentielles" chez les Ding de la Kamtsha ». *Paideuma* (Francfort-sur-le-Main) 29, p. 341-350.

FENESA Ntantay Rémi

1999. *Les pages d'histoire des clans du groupement Kaminay*. Kinshasa, inédit.

KABONA M. E.

1979. *Essai de l'histoire Ding Kamtsha*. UNAZA-Lubumbashi, mémoire licence (n.s.).

1977. *Introduction à l'histoire ancienne des Ding Kamtsha*. UNAZA-Lubumbashi, travail de fin de graduat.

KWETO K.

1982. *Histoire des Lele du Kasai*. UNAZA-Lubumbashi, mémoire de licence.

LUKESA Ndende

1989. *L'élite pendu et l'évolution socio-politique traditionnelle, coloniale et postcoloniale jusqu'en 1964*. Institut supérieur pédagogique de la Gombe (Kinshasa), travail de fin d'études.

MAMOKO Kifadu M.

1981. *Occupation coloniale de l'Entre-Piopio-Loange. Pays ding Mbensia (1885-1931)*. UNAZA-IPN (Kinshasa), mémoire de licence.

MAPWAR Bshud Faustin

1979. *Historique du diocèse d'Idiofa au Zaïre et méthode d'évangélisation des missionnaires oblats de Marie-Immaculée de 1931-1934*. Rome.

MATANGILA Musadila Léon, LAPIKA Bruno

2007. *Le paradoxe politique : une réalité pour la diversité culturelle au Congo-Kinshasa*. Paris : L'Harmattan.

MERTENS Joseph

1936. « L'esclavage chez les Ba Dzing de la Kamtsha ». *Congo* (Bruxelles), t. 1, n° 5, p. 641-676.

MONNIER Laurent, Bogumil JEWSIEWICKI, Gautier VILLIERS (de)

2001. *Chasse au diamant au Congo / Zaïre*. Paris : L'Harmattan.

MONNIER Laurent, TSHIALA Lay

1994. « Pouvoir local à Mateko (Kwilu, Zaïre) ». *Perspectives de recherches africanistes*. Cologne : R. Köppe; Berne : Société suisse des Africanistes, p. 259-270.

M'PENE Ngaluley

1986. *Les Bading occidentaux et la mission catholique de Mateko*. UNAZA-Lubumbashi, mémoire de licence.

MPIMAKO Isa-na-Bha

1985. *Institutions culturelles ding face à l'évangélisation catholique. Permanences et changements (1908-1962)*. UNAZA-Lubumbashi, mémoire de licence (n.s.).

MUFER Mbala

1975. *L'organisation traditionnelle du travail et développement coopératif chez les Ba Ding Munken du Zaïre*. Paris-Sorbonne, thèse de doctorat, inédit.

MUNKIEN OKAB Saan Lakin

1974. *Une approche stylistique des proverbes ding*. UNAZA-Lubumbashi, mémoire de licence.

1990. *Étude contrastive phonético-phonologique entre le français et le ding (B.86) du Zaïre. Propositions pour la correction phonétique et graphique*. Sorbonne-Paris III, thèse de doctorat, inédit.

NDAYWEL è Nziem Isidore

1973. « Notes sur les structures d'autorité chez les Ngwi (Bas-Kasaï) et leur origine ». *Culture en Afrique et au Zaïre. Revue zaïroise des sciences de l'homme* (Kinshasa) 2, p. 85-103.

1981a « Histoire classique et histoire ethnique : quelques perspectives méthodologiques ». *La civilisation ancienne des peuples de grands lacs*. Paris : Karthala ; Culture, vol. 12, n° 2, p. 63-78.

1981b. « Histoire de l'institution polyandrique dans le Bas-Kasaï (Zaïre) ». *2000 ans d'histoire africaine : le sol, la parole et l'écrit. Mélanges en hommage à Raymond Manny*. Société française d'histoire d'Outre-Mer. Paris : L'Harmattan, p. 769-789.

NICOLAÏ Henri

1957. « Le Bas-Kwilu. Ses problèmes géographiques ». *Bulletin de la société royale belge de géographie* (Bruxelles) 81, p. 21-66.

1963. *Le Kwilu, étude géographique d'une région congolaise*. Bruxelles : CEMULAC.

NKAY Malu Flavien

1979. *Histoire des Ding Mbensie d'après les traditions du clan Ntshum (des origines à 1892)*. UNAZA-Lubumbashi, mémoire de licence.

1997. « Pangu, prestigieux centre commercial (1897) et première mission catholique de l'actuel diocèse d'Idiofa ». *Revue Africaine des Sciences de la Mission* (Kinshasa) 5, p. 149-162.

2001. Les missionnaires catholiques chez les Ding orientaux de la République démocratique du Congo (1885-1964). Université Lumière Lyon 2, mémoire de diplôme d'études approfondies.

2002. *Terre de Dieu, terre des hommes. Pour une éthique de l'appropriation de la terre en Afrique*. Université catholique de Lyon, mémoire maîtrise.

2007. *La mission chrétienne à l'épreuve de la tradition ancestrale (Congo belge, 1891-1933)*. Paris : Karthala.

SIKITELE Gize

1983. *Histoire de la révolte pende de 1931*. UNAZA-Lubumbashi, thèse de doctorat.

STRUYF Yvon

1931. « Migrations de Bapende et des Bambunda », in : *Congo* (Bruxelles), t. 1, n° 5, p. 667-670.

1935. *Esquisse de grammaire du Kidinga de Mukene Mbel, d'après trois fables codifiées en écriture phonétique*. Bruxelles : IRCB.

1936. « De verhuizingen bij de Kamtsha ». *Congo* (Bruxelles), t. 2, p. 343-350.

SWARTENBROEKX Pierre

1948. « Quand l'Ubangi vint au Kwango ». *Zaire* (Bruxelles), t. 2, n° 7, p. 721/755.

TORDAY Emil

1925. *On the trail of the Bushongo*. Londres : Seeley, Service & Co. Limited.

TORDAY Emil, Joyce Thomas Athol

1907. « On the Ethnology of the South-Western Congo Free State ». *Journal of the Royal Anthropological Institute* (Londres), vol. 37, p. 133-155.

1922. *Notes ethnographiques sur les populations habitant les bassins du Kasai et du Kwango oriental*. Ministère des Colonies (Bruxelles).

TSHIALA Lay

1992. *La place de la musique dans le rituel du « Nkyr » chez les Ding du Zaïre*. Université de Neuchâtel/Institut d'ethnologie, travail de séminaire.

1993. *La personnalité de l'enfant chez les Ding du Zaïre : dimensions culturelle et sociale*. Université de Neuchâtel/Institut d'ethnologie, travail de séminaire.

1994. *Récit de vie de TSHIALA Lay*. Université de Genève, travail de séminaire.

1997. *Identité individuelle et rencontre de cultures. La dynamique des anthroponymes européens en Afrique centrale : de l'ancien royaume du Kongo au Congo belge*. Université de Neuchâtel/Institut d'ethnologie, mémoire de licence.

1998. *Migrations, industrialisation et noms de personnes dans le district du Kwilu au Congo RD*. Université de Genève, travail de séminaire.

1999. *Les migrations dans le Bas-Kasai/Congo RD étudiées à partir des anthroponymes*. Université de Neuchâtel/Institut d'ethnologie, mémoire de diplôme post-grade.

2001. *La maison dans le projet migratoire : cas des ressortissants congolais, portugais et valaisans du canton de Genève*. Université de Genève, mémoire de diplôme.

2004. « Des hommes et des vaches. Le phénomène “muntumbula” au Congo ». *Nouveaux cahiers de l'IUED* (Genève) 15, p. 141-179.

2007. « Owning a house back home : Western individualism or sense of community among Congolese immigrants living abroad ? », in : Lorenza Coray-Dapretto (éd.), *Global Heritage : Tradition and Innovation*. Cologne : Rüdiger Köppe Verlag, p. 83-93.

VAN BULCK Gaston

1934. « Les Ba. Dzing dans nos sources de littérature ethnographique. Introduction à la monographie des Badzing par le R.P. Mertens (S. J.) ». *Congo* (Bruxelles), t. 2, n° 3, p. 297-331.

VAN NAEMEN L.

1934. « Migration des Bayanzi (Bayeye) ». *Congo* (Bruxelles), t. 14, n° 1, p. 189-196.

VANSINA Jan

1954. *Les tribus Bakuba et les peuplades apparentées*. Tervuren : MRAC.

1971. « Les mouvements religieux Kuba (Kasaï) à l'époque coloniale ». *Études d'Histoire africaine* (Kinshasa) 2, p. 155-187.

1973. « Lukoshi/Lupambula : Histoire d'un culte religieux dans les régions du Kasaï et du Kwango (1920-1970) ». *Études d'Histoire africaine* (Kinshasa) 5, p. 51-97.

WEECKX Gaston

1937. « La peuplade des Ambundu ». *Congo* (Bruxelles), t. 2, n°1, p. 163 et n° 2, p. 166.

4.4 Ouvrages et études sur le Congo

ANONYME

1906. *Question congolaise. La Compagnie du Kasai à ses actionnaires : réponse à ses détracteurs*. Bruxelles (s.n.).

ANONYME

1910b. *La Compagnie du Kasai à l'exposition de Tervuren en 1910*. Bruxelles : Imprimerie A. Lesigne.

BAL Willy

1963. *Description de l'ancien royaume de Congo et des contrées environnantes. Pigafetta Filippo et Lopez Duarte (1591)*. Louvain : E. Nauwelaers. [Traduit de l'italien et annoté]

BEVEL Maurice-Louis

1952. *Le dictionnaire colonial (encyclopédie)*. 2e édition. Bruxelles : E. Guyot.

BONTINCK François

1966. *Aux origines de l'État Indépendant du Congo. Documents tirés d'archives américaines*. Louvain-Paris : Nauwelaerts.

1969 « Les deux Bula-Matadi ». *Études congolaises* (Bruxelles) 12, p. 3.

1988. *Les missionnaires de Scheut au Zaïre : 1888-1988*. Kinshasa : L'épiphanie.

BOONE Olga

1973. *Carte ethnique de la République du Zaïre. Quart sud-ouest*. Tervuren : MRAC.

BRAECKMANS Émile M.

1961. *Histoire du Protestantisme au Congo*. Bruxelles : Librairie des Éclaireurs Unionistes.

CEYSSENS Rik

1975. « Mutumbula, mythe de l'opprimé », *Culture et développement* (Paris), vol. 7, n° 3-4, p. 483-550.

CLEENE Natal de

1944. *Introduction à l'ethnographie congolaise*. Anvers : De Sikkel.

CONFÉRENCE des Supérieurs des Missions Catholiques du Congo belge

1930. *Recueil d'Instructions aux Missionnaires*. 6e édition. Louvain : Kuyl-Otto.

CORMAN Alfred

1924. *Annuaire des Missions Catholiques au Congo Belge*. Bruxelles : L'Édition Universelle.

CORNEVIN Robert

1989. *Histoire du Zaïre. Des origines à nos jours*. Bruxelles : Hayez.

DE JONGHE Edouard

1933. « Les missions religieuses au Congo belge ». *Congo* (Bruxelles), t. 1, n° 1, p. 10-11.

DEMUNTER P.

1969. « L'administration locale au Congo-Kinshasa (de 1957 à 1967) II ». *Études africaines du C.R.I.S.P.*, T.A. n° 89, 10 mars.

DENIS Léopold

1943. *Les jésuites belges au Kwango, 1893-1943. Monographie sur la mission du Kwango*. Bruxelles : L'Édition universelle.

DE PIERPONT Ivan

1906. « La mission du Kwango ». *Au Congo et aux Indes. Les jésuites belges aux missions*. Bruxelles : Charles Bulens, p. 9-135.

FRANCK Louis

1921 « La politique indigène, le service territorial et les chefferies ». *Congo* (Bruxelles), 1, p. 189-201.

FROBENIUS Leo Viktor

1983. *Mythes et contes populaires des riverains du Kasai*. Wiesbaden : Franz Steiner Verlag. [Traduit de l'allemand par Claude Murat]

1990. *Ethnographische notizen aus den jahren 1905 und 1906. IV : Kanyok, Luba, Songye, Tetela, Songo Meno/Nkutu*. Stuttgart : Franz Steiner.

1999. *Que signifie pour nous l'Afrique ?* Toulouse : Toguna. [Traduit de l'allemand par Philippe Deneuve]

FUCHS (gouverneur général)

1912. « L'orthographe des noms indigènes ». *Le Mouvement géographique*. Revue populaire des sciences géographiques (Bruxelles), colonne 550.

GILOT P.

1957. *Manuel de l'officier de l'état civil au Congo belge*. Bruxelles : Maison Ferdinand Larcier.

HEUSHC (De) Michel Halewijnck

1934. « Les institutions politiques et administratives des pays africains soumis à l'autorité de la Belgique ». *Congo* (Bruxelles), t. 2, n° 1, p. 66-71.

JOHNSTON Harry

1908. *George Grenfell and the Congo*. Londres : Hutchinson & Co, vol. 1 et 2.

KIPANGA Mampiya

1979. *Implantation des huileries du Congo belge dans la région de Lusanga 1911-1960*. Institut supérieur pédagogique de la Gombe, Kinshasa, travail de fin d'études.

KISWESO Maniata

2003. *L'émergence du clergé autochtone de la mission jésuite du Kwango*. Louvain-la-Neuve, thèse de doctorat (n.s.).

LAROCLETTE J.

1950. « Problèmes culturels et problèmes linguistiques au Congo belge ». *Zaire* (Léopoldville), vol. 4, n° 2, février, p. 123-165.

LOUIS William Roger

1964. « Roger Casement and the Congo ». *Journal of American History* (Bloomington), vol. 5, p. 1.

MAES Joseph, BOONE Olga

1934. *Les circonscriptions indigènes, commentaires du décret du 5 décembre 1933*. Bruxelles : Dison-Verviers.

1935. *Les peuplades du Congo belge. Nom et situation géographique. Volume I*. Bruxelles : Imprimerie Veuve Monnom.

1938. *Les centres extra-coutumiers*. Bruxelles : Dison-Verviers.

1952. *Les circonscriptions indigènes (Études des décrets relatifs à l'organisation politique et administrative des populations du Congo belge)*. Bruxelles : Dison-Verviers.

MARCHAL Jules

1996. *E.D. Morel contre Léopold II. Histoire du Congo 1900-1910*. Paris : L'Harmattan.

MICHIELS Albert, LAUDE N.

1928. *Notre Colonie : géographie et notice historique*. Bruxelles : A. Dewit.

MOKELWA Balaamo Jean-Pacifique

2008. *Églises et État en République démocratique du Congo : histoire du droit congolais des religions (1885-2003)*. Paris : L'Harmattan.

NICOLAÏ Henri

1963. *Le Kwilu, étude géographique d'une région congolaise*. Bruxelles : CEMULAC.

OBENGA Théophile

1977. *Le Zaïre. Civilisation traditionnelle et culture moderne (Archives cultures de l'Afrique centrale)*. Paris : Présence Africaine.

OFFICE DE L'INFORMATION et des relations... Congo et le Ruanda-U.

1958. *Le Congo belge. Tome I*. Bruxelles : Imprimeries Dewarichet.

RYCKMANS Geneviève

1995. *André Ryckmans : un territorial du Congo belge*. Paris : L'Harmattan.

SCHWETZ Jacques

1924a. *Rapport sur les travaux de la mission médicale antitrypanosomique du Kwango-Kasai 1920-1923*. Bruxelles : Gomaere.

SHOMBA Kinyamba Sylvain

2007. *Les sciences sociales au Congo-Kinshasa. Cinquante ans après : quel apport ?* Paris : L'Harmattan.

SOHIER Albert

1956b. *Droit civil du Congo belge. Tome I : Les Personnes et la Famille (par Maurice Verstraete)*. Bruxelles : Maison Ferdinand Larcier.

SOURDILLAT Jacques

1940. *Les chefferies au Congo belge. Contribution à l'étude de la Législation et de la Sociologie coloniale*. Paris : Domat-Montchrestien.

TANGHE J.

1930. « Le lingala, la langue du fleuve ». *Bulletin de la société belge d'études coloniales* (Bruxelles), vol. 2, n° 1, p. 341-358.

TSHIALA Lay

1997. *Identité individuelle et rencontre de cultures. La dynamique des anthroponymes européens en Afrique centrale : de l'ancien royaume du Kongo au Congo belge*. Université de Neuchâtel, mémoire de licence.

SWARTENBROECKX Pierre

1973. *Dictionnaire kikongo et kituba simplifié-français, français-kikongo et kituba simplifié. Vocabulaire comparé des langues kikongo traditionnel et véhiculaire*. Bandundu : CEEBA Publications.

VAN BULCK Gaston

1952a. *Les deux cartes linguistiques du Congo belge*. Bruxelles : ARSOM.

1952b. « Le problème linguistique dans les missions de l'Afrique centrale ». *Zaire* (Léopoldville), vol. 5, n°1, janvier, p. 49-65.

VAN DEN BOSSCHE Jean

1954. *Sectes et associations indigènes au Congo belge*. Léopoldville-Kalina : Éditions du Bulletin militaire de la Force publique.

VAN DER KERKEN Georges

1920. *Les sociétés bantoues du Congo belge*. Bruxelles : Bruyllant.

VAN DER LINDEN Fritz

1910. *Le Congo, les Noirs et nous*. Paris : Augustin Challamel.

VAN EVERBROECK René

1985. *Dictionnaire lingala-français et français-lingala*. Kinshasa : L'Épiphanie.

VANSINA Jan

1965. *Les anciens royaumes de la savane*. Léopoldville : IRES.

1966. *Introduction à l'ethnographie du Congo*. Bruxelles : CRISP.

WISSMANN Hermann von

1885. « Exploration du Kasai ». *Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie* (Bruxelles), IX, p. 649.

4.5 Ouvrages et études sur l'Afrique

AMSELLE Jean-Loup et MBOKOLO Elikia (sous la direction de)

1985. *Au cœur de l'ethnie*. Paris : Éditions La Découverte.

BALANDIER Georges

1965. *Sociologie actuelle de l'Afrique noire. Dynamique sociale en Afrique centrale*. Paris : PUF.

BOUCHAUD Jean

1957. « Les missions d'Afrique », in : DELACROIX Simon (sous la direction de), *Histoire universelle des missions catholiques : les missions contemporaines (1800-1957)*. Paris : Grund, p. 297-431.

EPEA Simon

1982. *Message chrétien et visage de l'homme chez les Basa, Bantie du Sud-Cameroun*. Paris : L'Harmattan.

GUTHRIE Malcolm

1948. *The Classification of the Bantu Languages*. Londres : Oxford University Press for the International African Institute.

1953. *The Bantu Languages of Western Equatorial Africa*. Londres : Oxford University Press for the International African Institute.

HERSKOVITS Melville Jean

1965. *L'Afrique et les Africains entre hier et demain : le facteur humain dans l'Afrique en marche*. Paris : Payot. [Traduit de l'américain par F. Ribadeau]

HOUIS Maurice

1971. *Anthropologie linguistique de l'Afrique noire*. Paris : PUF.

LUNEAU René

2002. *Comprendre l'Afrique. Évangile, modernité, mangeurs d'âmes*. Paris : Karthala.

MAQUET Jacques

1967. *Africanité traditionnelle et moderne*. Paris : Présence Africaine.

MURDOCK Georges Peter

1959. *Africa, its People and Their Culture History*. New York-Toronto-Londres: McGraw-Hill Book Company.

MUTAMBA Makombo Kitatshima Jean-Marie

1998. *Du Congo belge au Congo indépendant. Émergence des « Évolués » et genèse du nationalisme*. Kinshasa : Publications de l'Institut de Formation et d'Études Politiques.

SAGNE Augustin

1997. *L'Évangile à la rencontre des chefferies 1917-1964*. Saint-Maurice : Saint-Augustin.

WAELVELDE Joseph Van

1966. « Éléments d'une anthropologie bantoue ». *Problèmes sociaux congolais CEPSI (Bruxelles) 77*, p. 3-38.

LISTE DES CARTES

Cartes	Intitulés	Pages
Carte 1	Le pays des Ding dans l'espace congolais	10
Carte 2	Le morcellement administratif et ethnique du pays ding	65
Carte 3	La zone culturelle du Bas-Kasai	68
Carte 4	Les sous-groupes ding	75
Carte 5	Les régions et les sous-régions géographiques du pays ding	84
Carte 6	Le secteur des Badinga de la Kamtsha en 1937	88
Carte 7	L'actuel secteur de Kapia (ex-Badinga Bambensie)	89
Carte 8	Les différents districts de l'E.I.C. en 1895	183
Carte 9	Le Moyen-Kasai et ses affluents, 1898	184
Carte 10	Le champ d'investigation de L. Frobenius dans le Bas-Kasai, 1905	189
Carte 11	L'organisation politico-administrative du Congo belge en 1910	213
Carte 12	L'actuel secteur de Sedzo	268
Carte 13	Le rayon d'action de la C.K. et des H.C.B.	290
Carte 14	Le diocèse d'Idiofa	328

(Voir également les annexes XXXVIII et XXXIX, pages 509 et 510)

LISTE DES TABLEAUX

Tableaux	Intitulés	Pages
Tableau 1	Les appartenances administratives des sous-régions ding, 1908-1960	86
Tableau 2	Les catégories des noms ancestraux ding	131
Tableau 3	Le répertoire des ethnonymes « fossiles » ding et yans	155
Tableau 4	Les noms des jumeaux dans le Bas-Kasai et le pays des Mongo	158
Tableau 5	Les mesures d'exécution prises par le gouverneur général	174
Tableau 6	L'organisation du pouvoir législatif du Congo belge	214
Tableau 7	La structure du pouvoir exécutif du Congo	217
Tableau 8	Quelques noms des villages ding examinés par Livchitz	241
Tableau 9	Les noms ding issus des généalogies des chefs de chefferies	265
Tableau 10	Quelques noms ding tirés des tableaux statistiques, 1928-1930	266
Tableau 11	Les noms d'ancêtres ding du secteur des Badinga de la Kamtsha	270
Tableau 12	Quelques noms des chefs de villages ding de la Kamtsha, 1937	272
Tableau 13	Les noms ding cités dans les trois extraits de procès-verbaux	280
Tableau 14	Quelques notables ding condamnés à la relégation en 1933	285
Tableau 15	Liste des travailleurs et consultants des H.C.B. à Leverville	295
Tableau 16	Liste des travailleurs de la C.K. à Mangai, 1929	296
Tableau 17	Quelques Ding orientaux prénommés par les jésuites (1921-1933)	318
Tableau 18	Quelques noms de famille des Ding baptisés par les jésuites	320
Tableau 19	Les <i>noms païens</i> des Ding transcrits par les jésuites, 1921-1933	323
Tableau 20	Quelques Ding baptisés à Ipamu par les oblats, 1936-1937	330
Tableau 21	Quelques élèves de l'école primaire Mateko-centrale, 1969-1970	334
Tableau 22	Les « noms scolaires » des élèves de Mateko, 1969-1970	335
Tableau 23	Les « noms scolaires » en langue kikongo	336
Tableau 24	Les <i>pidgin names</i> issus du français	337

LISTE DES ANNEXES

Annexes	Intitulés	Pages
ANNEXE I	Noms ancestraux ding issus des <i>nsim</i> collectés par Lupwe M.	409
ANNEXE II	Noms ancestraux issus de nos propres investigations	410
ANNEXE III	Quelques noms ancestraux ding et leur signification	413
ANNEXE IV	Règles orthographiques adoptées en 1892 par <i>Le Mouvement géographique</i> et officialisées par Camille Janssen le 5 avril 1892	415
ANNEXE V	Règles orthographiques officielles recommandées en 1898	416
ANNEXE VI	Règles orthographiques officielles recommandées en 1921	417
ANNEXE VII	Règles orthographiques officielles recommandées en 1953	418
ANNEXE VIII	Secteur Badinga de la Kamtsha : noms des chefs de groupements et de leurs parents généalogiques connus jusqu'en 1937	419
ANNEXE IX	Secteur Badinga de la Kamtsha : noms des chefs de villages, 1937	421
ANNEXE X	Indigènes de la paroisse d'Ipamu baptisés à Ipamu, 1921-1939	424
ANNEXE XI	Indigènes de la paroisse de Kimputu baptisés à Ipamu, 1921-1939	445
ANNEXE XII	Indigènes de la paroisse de Mateko baptisés à Ipamu, 1921-1939	456
ANNEXE XIII	Liste des enseignants de l'École primaire Lutondo, 1973-1974	467
ANNEXE XIV	Élèves immatriculés à l'École primaire Mateko-centrale, 1969-1970	468
ANNEXE XV	Secteur Badinga de la Kamtsha : chefs, villages, clans, totems, 1937	477
ANNEXE XVI	Quelques chefs de clans du groupement Kaminay, 1991	490
ANNEXE XVII	Quelques mesures législatives sur les noms propres au Congo	492
ANNEXE XVIII	Législation sur l'inscription des indigènes au Congo belge	493
ANNEXE XIX	Registre de recensement-inscription, 1910	494
ANNEXE XX	Fiche de recensement-inscription, 1937	494
ANNEXE XXI	Certificat d'identité (recto et verso), 1935	495
ANNEXE XXII	Fiche d'immatriculation (verso), 1952	496
ANNEXE XXIII	« Carte d'identité inaltérable », 1953	496
ANNEXE XXIV	Fiche d'inscription au bureau de la population, 1958	497
ANNEXE XXV	Livret de chef de famille (pages 2-3), 1958	497
ANNEXE XXVI	Certificat d'identité (verso) du lieu de résidence principale, 1958	498
ANNEXE XXVII	Certificat d'identité (recto) du lieu de résidence secondaire, 1958	498
ANNEXE XXVIII	Les firmes actives au pays des Ding, de 1919 à 1927	499
ANNEXE XXIX	Procès-verbal de la création de la chefferie des Nguli, 1920	500
ANNEXE XXX	Procès-verbal de la création de la chefferie des Nguli, 1923	501
ANNEXE XXXI	Procès-verbal d'investiture du chef coutumier ngwi Eshe Mukeke, alias Mwabera ou Mabera, 1920	502
ANNEXE XXXII	Procès-verbal d'investiture du chef ngwi Albert Epime, 1923	503
ANNEXE XXXIII	Procès-verbal d'investiture du chef ngwi Edouard Ngoma, 1931	504
ANNEXE XXXIV	Procès-verbal d'investiture du chef ding Kandolo, 1928	505
ANNEXE XXXV	Procès-verbal d'investiture du chef ding Labeko, 1930	506
ANNEXE XXXVI	Procès-verbal d'investiture du chef ding Ntoro, 1930	507
ANNEXE XXXVII	Procès-verbal d'investiture du chef ding Ebayungu Albert, 1930	508
ANNEXE XXXVIII	Carte de l'Entre-Kamtsha-Loange dressée par la mission médicale du Kwango-Kasai, 1920-1923	509
ANNEXE XXXIX	Carte de l'Entre-Libungo-Piopio dressée par la mission médicale du Kwango-Kasai, 1920-1923	510

ANNEXES

ANNEXE I : noms précoloniaux ding, issus des *nsim* collectés par Lupwe

01. Alengele	47. Mada-Mada	93. Ndila Ndu
02. Bakey	48. Mafu	94. Ndum
03. Bal a Mpul	49. Makiyob	95. Ngala Mpang
04. Balakwa	50. Malib	96. Ngabwa Ntsyen
05. Bilikabar	51. Mandzem	97. Ngadzuna
06. Bimpu	52. Masika	98. Ngamayob (F)
07. Binkiet (F)	53. Matsun	99. Ngambay
08. Bisang	54. Mikwiye	100. Ngamikil
09. Bitungayu	55. Miluun	101. Ngamuying
10. Bitungaty	56. Minsem	102. Ngandie
11. Bul	57. Mpam	103. Ngatiar
12. Bunkoem	58. Mpay Mumpey	104. Ngayindam
13. Buwe Nkuluseng	59. Mped	105. Ngwasar
14. Dydy	60. Mpfang	106. Ngwebe
15. Ebamamaba	61. Mpuzu alias Mpang a Vien	107. Nima
16. Ekira	62. Mubama	108. Nkaminay
17. Ekwa	63. Mubay	109. Nkamol
18. Etie	64. Mubed	110. Nkuantsoo (F)
19. Etwintsyen	65. Mubinga Dzaa	111. Nkulumba
20. Eyangatsyen	66. Mubinga Okaka	112. Nkuluseng, alias Tsiam
21. Fidiama	67. Mubolo	113. Nkum Itsitsiri I
22. Insab	68. Mufub a Ntsyen	114. Nkum Itsitsiri II
23. Itsitsiri	69. Mukar a Kindwa (F)	115. Nkum Mbel
24. Kandol	70. Mukar a Ngialane (F)	116. Nkum Mpum
25. Kansek	71. Mukar a Ntsyen (F)	117. Nkum Mukar (F)
26. Kapala	72. Mukeb	118. Nkum Mulan
27. Kaping (F)	73. Mukiong	119. Nkum Pan
28. Keled	74. Mukwen Matezo	120. Ntsampo Musiala
29. Kiala	75. Mulula	121. Ntsemiline
30. Kingweme	76. Mumpan a Ntsoy	122. Ntsiende
31. Kiwed	77. Munda-Munda	123. Ntsiya
32. Kun Mukok	78. Mungoy	124. Ntsola
33. Kutabol	79. Munkialo	125. Ntsul Muban
34. Lam	80. Munkorampay	126. Ntswar
35. Lampaya	81. Munsung	127. Nzakul
36. Lepwe	82. Musing	128. Nzik
37. Leseikiko	83. Musing a Mukie	129. Ongul, alias Lkoel (F)
38. Letelekak	84. Mutem	130. Onken Oliom
39. Liliye	85. Mwana Mbel	131. Onken Ombal
40. Lisul (F)	86. Mweba	132. Pang
41. Lubama	87. Mwol	133. Sakobepi
42. Lubwa	88. Mymy	134. Shushu
43. Lukie	89. Nabun	135. Tshii
44. Luku	90. Nambang	136. Tsiangbul
45. Lupama	91. Ndabal	137. Tumatum
46. Lupwe	92. Ndil	138. Tulampum
		139. Wu

ANNEXE II : les noms précoloniaux ding, issus de nos propres investigations

01. Abingala (F)	48. Elung a Likol	95. Kulusie (F)
02. Afiken (F)	49. Epol-Epol (F)	96. Kurbin
03. Alekuboa	50. Fikilen	97. Kurngom
04. Aleme	51. Frefre	98. Kuun
05. Ana (F)	52. Giamipol	99. Labien
06. Asalnde	53. Ibakia	100. Labiku
07. Ayifur (F)	54. Ibantshwum Kikpanza	101. Lapesse (F)
08. Ayilian (F)	55. Ikun Mukar a Mpum (F)	102. Lebim
09. Babi	56. Ikunba (F)	103. Lebyn
10. Babisween	57. Intsoem	104. Ledub
11. Bakien	58. Isamper Inkna	105. Leem
12. Bal a Mutshun	59. Izaba	106. Lelendi
13. Bal a Swid	60. Kabeem	107. Leley
14. Bey	61. Kabuya	108. Lenwin
15. Bidiar	62. Kalakoem	109. Leteya
16. Bidieng (F)	63. Kandool	110. Lewera (F)
17. Bidzom	64. Kansi	111. Lewura
18. Bier	65. Kasoong	112. Likure
19. Biilabiil	66. Kasuma	113. Lilaka
20. Bikuka	67. Katalay	114. Limbwed
21. Bilala	68. Katsunga	115. Limbwed Mukie
22. Bingwil	69. Kawaya	116. Lingang
23. Bimiar	70. K'bik	117. Linkol Mbum (F)
24. Bisinkam	71. Kbul Mun	118. Lipia
25. Bita	72. Kembel	119. Lisa Mbang
26. Bitshie	73. Kiala	120. Lisii
27. Bitungaty	74. Kibal	121. Lmeke
28. Bobo	75. Kibal a Bal	122. Ldwandal
29. Bok	76. Kibwang	123. Ldzwem
30. Bom	77. Kiemvul (F)	124. Lufunkul
31. Boong a Bital	78. Kifuti	125. Luka
32. Bor a Mikul	79. Kikaar	126. Lukensum
33. Bubebisi	80. Kikoo ka Nsie	127. Lukoo
34. Bun (F)	81. Kindeme	128. Lukuba
35. Busol	82. Kinsak	129. Lukum
36. Buul	83. Kinswen (F)	130. Lumwama Nsaniang
37. Buy-Buy	84. Kinte Ebolame	131. Lupese
38. Bwa Bitul	85. Kinte Safu	132. Lupüna (F)
39. Dula Bitono	86. Kipub (F)	133. Lupüng (F)
40. Dupar	87. Kitene	134. Lusiara
41. Duul	88. Kitsy	135. Lutiamntal (F)
42. Duul Buul	89. Kiyung	136. Lutob
43. Dwele	90. Kizeebe (F)	137. Luyam
44. Dzoy	91. Kminar	138. Luyingame (F)
45. Ebol Eme	92. K'nsil	139. Luwelo
46. Edum a Dum	93. Kperkindong	140. Luwung
47. Ekub Ntir	94. Kulankong	141. Madid

142. Makiere	194. Mukar a Bay I (F)	246. Musang a Mpur
143. Makoon	195. Mukar a Bay II (F)	247. Musikem
144. Makuku	196. Mukar a Lubam (F)	248. Musim
145. Malebe	197. Mukar a Masay (F)	249. Musong Nkpalior
146. Maliinkyen (F)	198. Mukar a Mbala I (F)	250. Musufel
147. Malong	199. Mukar a Mbala II (F)	251. Mutabwor
148. Malu (F)	200. Mukar a Mvuun (F)	252. Mutim
149. Mampar	201. Mukar a Nkoem (F)	253. Mutob
150. Mampay	202. Mukar a Nsam (F)	254. Mutshe Eburn
141. Mampuya	203. Mukar a Nsisem (F)	255. Muwang
152. Mankom	204. Mukar a Nsong (F)	256. Mwan a Mpur Yob
153. Mante (F)	205. Mukar a Sem (F)	257. Mwan a Nzal
154. Mantek	206. Mukar a Sem Mikolo-Kolo (F)	258. Muwea
155. Manzem (F)	207. Mukar afwean Bal (F)	259. Mwimbeng
156. Mapim	208. Mukar Hun (F)	260. Mwimpeb
157. Masayoon (F)	209. Mukene	261. Mwol
158. Masul Mukie	210. Mukieng	262. Naa
159. Maswak	211. Mukisi	263. Naabun
160. Matshum	212. Mukub	264. Naabuung (F)
161. Matshwe	213. Mukul a Mpem	265. Naadie
162. Maya I (F)	214. Mukuluboy Yapar	266. Naangie (F)
163. Maya II (F)	215. Mukung	267. Naasang
164. Mayinga	216. Mukup	268. Nabimwak (F)
165. Mazol (F)	217. Mukura	269. Nabur
166. Mbaang	218. Mukwea	270. Nafangyeb (F)
167. Mbal	219. Mukwiw	271. Nalifwera
168. Mbalan	220. Mukwo	272. Nalubol
169. Mbeeb	221. Mukwoem	273. Nalumbwo (F)
170. Mben a Bar	222. Mulan	274. Namian
171. Mbombo (F)	223. Mulelabe	275. Namwan (F)
172. Mbumatar (F)	224. Muline	276. Nasakwen
173. Mfab	225. Muloe	277. Nasimunam (F)
174. Mfwemweng	226. Muloom	278. Ndenge
175. Mido	227. Mumbiar Mfung I	279. Ndika
176. Mifele	228. Mumbiar Mfung (II)	280. Ndipin (F)
177. Miminzur	229. Mumbool (F)	281. Nduum
178. Misunanga (F)	230. Mumbwan	282. Ndwana (F)
179. Misuy	231. Munda-Munda	283. Nebutin
180. Moa Bier (F)	232. Mundek	284. Nediabiki
181. Moa Mwol (F)	233. Munen Mbeng	285. Ngaal a Mpang
182. Monkanim	234. Mungang	286. Ngaal a Nsong
183. Mpalaba	235. Mungyeme	287. Ngakia
184. Mpar	236. Muniem	288. Ngakur Makolo (F)
185. Mpela	237. Munken	289. Ngalaswa
186. Mpia	238. Munkul	290. Ngalikay
187. Mpimakwo	239. Mungsi	291. Ngalitel
188. Mpindiarken	240. Munsina	292. Ngameen (F)
189. Mpum	241. Muntaa	293. Ngara
190. Mubey	242. Mupan	294. Ngasuba Liko
191. Mudisi	243. Musal a Bay	295. Ngay
192. Mudzoere	244. Musabun	296. Ngen Mfwaokpa
193. Mukaapir (F)	245. Musakatere	297. Ngiel (F)

<p>298. Ngom 299. Ngyeyangwo (F) 300. Niamankala I 301. Niamankala II 302. Nieen 303. Nimbwol 304. Nkaminay 305. Nkamol 306. Nkan 307. Nkayal 308. Nkey Fingbar 309. Nkiam 310. Nkidiwa 311. Nkyn 312. Nkub (F) 313. Nkulbidim (F) 314. Nkula 315. Nkum a Ndong Mvansie 316. Nkum a Shwi 317. Nkum Itshitshiri 318. Nkum Kiter 319. Nkum Kupang 320. Nkum Mpum 321. Nkum Mpum Mukie 322. Nkum Mpum Munwer 323. Nkum Mukar</p>	<p>324. Nkum Mutshun 325. Nkum u Lang 326. Nkum u Nkwon 327. Nkwai Mbankwa 328. Nkweb 329. Nkweng Kwar Adieme 330. Nkyfitar 331. Nsafung 332. Nsamwol 333. Nsatsib (F) 334. Nsek 335. Nsene 336. Nsimundan 337. Ntieme 338. Nto ya Mbaa 339. Numunzum 340. Nzala 341. Nzalame 342. Nzwenzwe (F) 343. Opie 344. Palay 345. Permining 346. Pil-Pili 347. Prikong 348. Pul a Pul 349. Saap</p>	<p>350. Sabul a Nko 351. Sala (F) 352. Sena 353. Sibuso lubi 354. Sidimin 355. Sie Bakar 356. Sipol Ngol (F) 357. Tengie 358. Tsee-Tsee (F) 359. Tshiangbul 360. Tshitshiri 361. Tsû 362. Vila 363. Wal Abun 364. Waway 365. Wuu Abin 366. Yafer (F) 367. Yakeb (F) 368. Yamibin 369. Yebial 370. Yeme 371. Yeng a Yeng 372. Yoni 373. Yowan 374. Yul 375. Zehemur (F)</p>
--	--	---

ANNEXE III : quelques noms ancestraux ding et leur signification

Afiken = d'où viens-tu ?	Lmeke = celui qui essaie	Muloe = ensorceleur, sorcier
Alekuboa = qui ne possède rien	Luka = feuille	Mulula = bivouac
Aleme = tu m'as abandonnée	Lukie = essai, test	Mumbiarfung = joueur d'aérophone
Asalnde = il restera à jamais	Luku = réputation	Munda-Munda = grande bouche
Ayifur (F) = tu es revenu	Lukum = sorte d'arbre	Mungang = mouche tsé-tsé
Ayilian (F) = tu es de passage	Lupüna (F) = sorte de poisson	Munken (= titre) = chef
Babi = les mauvais, les méchants	Lupüng (F) = préparez-vous	Munkialo = chose à ensorcèler
Babisween = ils sont plus nombreux	Lutob = commencement	Munsina = originaire d'où ?
Balamutshun = Hoe de Mutshunu	Luwelo = partez avec	Munsung = monstre
Bey = noix de kola	Luyam = ramassé	Musakatere = joie du début
Bidiar = plante du pied	Mada-Mada = gorgé d'eau	Musalabay = travailleur de Bay
Bidzom = l'art de chasser	Mafu = les trous	Musim = racine
Bier = nom d'un village	Makiere = nom d'arbre	Musing = liane
Biilabil = fait d'appeler pour rien	Makoon = bananes, bananiers	Mutem = cœur
Bikuka = le galeux	Makuku = sorte de termitière	Mutum = cœur
Bingwil = les punaises	Malib = palmier borassus	Mutob = pipe en calebasse
Binkiet (F) = snobisme ?	Maliinkyen (F) = lance boutades	Mwan a Mbel = enfant de Mbel
Bitu = l'arc	Mampay = les souffrances	Mwanampur = enfant de Mpur
Bitungaty = sans ami	Mangwang = sorte d'écureuil	Mwananzal = enfant affamé
Bitungayu = amitié du marché	Mapim = fouets, coups de fouet	Mwol = premier né de jumeaux
Bobo = désordonné	Matshum = mains sur la joue	Mymy = gros yeux
Bok = pierre	Matswe = suffisant	Naabun = qui te considère ?
Boramikul = fouler aux pieds	Maya (F) = tu es venu	Naabuung (F) = qui t'élèvera ?
Bul = coffre en calebasse	Mbal : un animal	Naadie = qui va t'enterrer ?
Bun (F) = le soleil ?	Mbalan = véranda	Naangie (F) = qui me regarde
Bunkoem = la désobéissance	Mbenabar = ennemi des gens	Naasang = qui te félicite ?
Buul = amer	Mbumatar (F) = briseur de pierres	Nabimwak (F) = le mal habillé
Buy-Buy = front bombé	Mikwiye = état d'être glissant	Nabun = qui va songer à toi ?
Dydy = gros yeux	Miluun = sorte d'arbre	Nabur = féticheur
Ebamamaba = copeau palmier	Misuy = souffle	Nafangyeb (F) = qui me connaît ?
Edum a Dum = ventru	Mpela = vipère	Nalubol = enduit d'argile rouge
Epol-Epol (F) = nue	Mpia = cadet de jumeaux	Nalumbwo (F) = le pauvre
Etwintsyen = oreille de Ntsyen	Mpindiarken = où poser mon pied ?	Nambang = l'incrédule
Eyangatsyen = champ de Ntsyen	Mubey = le malade	Namian = le propriétaire terrien
Fikilen = ne te fatigue pas	Mukaapir (F) = femme au teint noir	Namwan (F) = propriétaire enfant
Frefre = rentre, retourne	Mukarabay (F) = femme de Bay	Nasakwen = qui t'aimera ?
Ikunba (F) = souche de palmier	Mukarakindwa (F) = femme de Kindwa	Nasimunam (F) = qui l'adoptera ?
Itsitsiri = le petit	Mukaralubam (F) = femme de Lubam	Ndabal = parole d'homme
Kalakoen = où étais-tu ?	Mukaramasay (F) = femme de Masay	Ndenge = camarade
K'bik = aigle	Mukarambala (F) = femme de Mbala	Ndil = limite, frontière
Kibal = petit garçon	Mukaramvuun (F) = femme de Mvuun	Ndum = cadavre
Kiemvul (F) = orange	Mukarankoem (F) = femme de Nkoem	Nduum = l'art de lancer des flèches
Kikaar = petite fille	Mukaransam (F) = femme de Nsam	Nebutin = à vous seul la parole
Kinswen (F) = sorte de castor	Mukaransisem (F) = femme originaire du village Sem	Nediabiki = battu
Kitsy = orphelin	Mukaransong (F) = femme de Nsong	Ngaalampang = chef de Mpong
Kiyung = fou	Mukarasem (F) = femme de Sem	Ngalansong = chef de Nsong
K'nsil = idiot	Mukarasem Mikolo-Kolo (F) = femme du clan Sem de Mikolo-kolo	Ngabwa Ntsyen = titulaire de Ntsyen
Kurngom = batteur de tambour	Mukarafweanbal (F) = femme qui ressemble à l'homme	Ngalikay = le capricieux, snob
Kuun = innocent	Mukarhun (F) = cette femme-là	Ngalitel = l'homme à la canne
Ldwandal = destructeur de relations	Mukieng = renard	Ngameen (F) = propriétaire des terres
Ldzwem = une sorte de liane	Mukiong = fougère	Ngamikil = qui possède des queues
Lebyn = saleté	Mukub = une épice	Ngamuying = l'arrangeur
Ledub = frappez ; nom d'une rivière	Mukul a Mpem = baguette d'argile	Ngom = tambour
Lenwin = dispute	Mukung = poisson tigre ? ? ?	Ngyeyangwo (F) = c'est toi qui es venu me chercher
Lewura = le fuyard	Mukwea = sorte de petit animal	Nkan = vanité ?
Lipia = courge	Pili-Pili : très sombre, piment	Nkey Fingbar = épervier injurieux
Lisa Mbang : qui ne croit pas	Pulapul : béant, vide, nu	Nkuantsoo (F) = mortier à manioc
Lisii = mesure	Mukwoem = sorte d'oiseau	Nkub (F) = antilope
Lisul (F) = aubergine	Muline = fougère	Nkulbidim (F) = sorcière
Nkumashwi = chef de Shwi	Nkumulang = chef de Lang	Nkumandong Mvansie = chef de terres, chacal
Nkum Itshitshiri = chef le petit	Nkumunkwon = chef de Nkwon	Tsû = rouge
Nkum Kiter = chef Kiter	Nkyfitar = pourquoi te plaindre ?	Tulampum = oreille de Mpum
Nkum Kipang = chef Kipang	Nkyn = fétiche protecteur	Tumatum = envoi inutile
		Walabun = prends malgré tout

<p>Nkum Mpum = chef Mpum Nkum Mpum Mukie = chef Mpum le petit Nkum Mpum Munwer = chef Mpum l'aîné Nkum Mukar = chef femme Nkum Mutshun = chef Mutshun</p>	<p>Nsatsib (F) = pire qu'excréments Ntoyambaa = source du feu Nzalame = ma faim, besoin de moi Sabulanko = cohabiter avec les coqs Siebakar = épargne les femmes Tshiangbul = celui qui divise le village Tshii = rouge</p>	<p>Waway = qui marche avec nonchalance Wu = celui-ci Yafer (F) = reviens Yakeb (F) = prends garde Yul = puissant</p>
---	---	--

ANNEXE IV: règles orthographiques adoptées en 1892 par *Le Mouvement géographique* et officialisées par Camille Janssen (le 5 avril 1892)

RÈGLES

pour l'orthographe des noms géographiques au Congo.

Le son véritable de chaque nom, tel qu'il est prononcé par les indigènes, sera pris comme base de l'orthographe. Etant donné que la représentation phonétique parfaite de chaque son ne peut être obtenue au moyen des lettres de notre alphabet et des signes orthographiques, on s'appliquera à indiquer le plus exactement possible la prononciation locale avec les caractères donnés ci-après :

1° Les voyelles *a, e, i, o* et les consonnes *b, d, f, j, k, l, m, n, p, r, t, v, z* se prononceront comme en français ;

2° *C* et *q* disparaîtront, comme faisant double emploi, et seront remplacés par la lettre *k* ;

3° *G* aura toujours le son dur comme dans *gare*, quelle que soit la voyelle qui suive immédiatement. Exemple : *Isangila*, prononcez comme si l'on écrivait *Isanguila* ;

4° *LX* ne sera jamais employé ;

5° *L'i* semi-voyelle sera représenté par un *y* comme dans *yard*. Exemple : *Yambuya*. On ne terminera jamais un mot par *y* ; les voyelles *i* ou *e* seront seules employées dans ce cas, selon que le son l'exige. Exemple : *Nokki* ;

6° *S* aura toujours le son sifflant de *ç* comme dans *sinistre*. Pour représenter le son qu'il a en français lorsqu'il se trouve placé entre deux voyelles, comme dans *blason*, on emploiera toujours le *x*. Ainsi, on n'écrira pas *Mposso*, mais *Mpozox* ;

7° Le son *ou* français sera représenté par un *u*, comme en allemand, en italien, en espagnol, etc. Exemple : *Rubi*, prononcez *Roubi* ;

8° Le *w* semi-voyelle se prononcera comme dans le mot anglais *William*. On aura soin de ne pas confondre les sons *wa, we, wi*, etc., avec *ua, ue, ui*. En écrivant *wa, we, wi*, l'accent tombe entièrement sur les voyelles *a, e, i*, tandis qu'en écrivant *ua, ue, ui* on représente deux sons distincts dans chacune de ces diptongues (*u-a* prononcez *ou-a*, *u-e* prononcez *ou-e*, *u-i* prononcez *ou-i*) et d'égale importance au point de vue de l'émission. Exemple : *Kalungwa, Nyangwé, Kwilu, Nuala, Duella, Duisi* ;

9° L'articulation représentée en français par *ch* s'écrira *sh*.

Exemple : *Kinshassa*, prononcez comme si l'on écrivait *Kinshassa* ;

10° Les sons doubles seront figurés par les lettres représentant les sons qui les composent. Exemple : *Djabbir, Tshuapa* ;

11° Deux voyelles réunies se prononceront séparément, ainsi *ai* se prononcera *a-i*, comme dans *mais*, *ao* se prononcera *a-o*, comme dans *cacao*, *au* se prononcera *a-u* (*u* ayant le son de *ou*), comme dans *raoût*, *ei* se prononcera *e-i*, comme la dernière syllabe de *soleil* ;

12° *Ph* ne représentera jamais le son *f* ;

13° Toutes les lettres se prononceront. Le son des voyelles sera rendu bref en doublant la consonne. Exemple : *Nokki, Uatta-Gerri* ;

14° Les voyelles ne seront doublées que lorsqu'il y aura deux sons distincts à représenter. Exemple : *Zuulu*, prononcez *Zou-ou-lou* ; *Oosima*, prononcez *O-ó-ci-ma* ;

15° L'allongement d'une voyelle sera indiqué par un accent circonflexe. Exemple : *Maléla*.

16° Les lettres *m* et *n* que font sonner souvent les indigènes devant des noms commençant par des consonnes seront négligées. On écrira par conséquent *Boma* et non *M'Boma*, *Zobe* et non *N'Zobé* ;

17° L'emploi des accents et du tréma sera banni ;

18° A titre exceptionnel, on conservera l'orthographe de certains noms lorsqu'elle a été consacrée déjà par un long usage. Exemple : *Congo, Mpala, Mpozo, Chari, Tchad*.

QUELQUES EXEMPLES :

	au lieu de	
Kifuku	—	Quifoucou.
Mongôlo	—	N'mongoolo.
Kunga	—	Cunfa.
Tshimpozox	—	T'Chimp zo.
Makuaia	—	Macaia.
Shengo	—	Chengo.
Shianteti	—	Chianteti.
Kiabe	—	Quiabe.
Kingundo Zao	—	Quingoundo N'Zao.
Shibamba	—	Chibamba.
Katala	—	Catala.
Kasala	—	Cassalla.
Sisia	—	Sicia.
Sanje	—	Sange.
Pasokonde	—	Pago-Conde.
Kanga	—	Canga.
Shinkakasa	—	Chincacaga.
Tshinkinge	—	Chinchingue.
Shilemba-Binda	—	Chilemba-Binda.
Inkongulu	—	Inkongoulou.
Shonzo	—	Chonzo.
Kalla-Kalla	—	Calla-Calla.
Fuka-Fuka	—	Fuca-Fuca.
Matadi-Makandi	—	Matadi-Macandi.
Isangila	—	Issanghila.
Kwilu	—	Quilou.
Pioka	—	M'Pioka.
Lutete	—	Louteté.
Kinshasa	—	Kinchassa.
Mayombe	—	Mayoumbe.
Tshoa	—	Tchoâ.
Zobe	—	N'Zobé.
Lubuzi	—	Loubousi.
Lukula	—	Loucoula.
Tshimfuku	—	Tchimfoukou.
Zenze	—	Zensé.
Aruwimi	—	Arouhouimi.
Tshuapa	—	Chuapa.
Niam-Niam	—	Njam-Njam.
Kasongo	—	Kassongho.
Bayanzi	—	Bajansi.
Nyangwe	—	Nyangoué.
Luebo	—	Louébo.
Luluabourg	—	Loulouabourg.
Kasai	—	Kassaï.
Watumba	—	Watoumba.
Landshi	—	Landchi.
Lualaba	—	Loulalaba.
Ubangi	—	Oubanghi.
Mongala	—	Mongalla.

Le Mouvement géographique, 1892.

ORTHOGRAPHE DES NOMS GEOGRAPHIQUES AU CONGO, 1898

Monsieur Droogmans, secrétaire général du département des finances, simplifiant encore fort heureusement la méthode de 1892, arrête les règles suivantes :

1° Les voyelles *a, e, i, e* et les consonnes *b, d, f, j, k, l, m, n, p, r, t, v, z* se prononceront comme en français;

2° Les voyelles *a* et *o* auront toujours le son bref, comme dans *cas* et *coke*, Exemples : *Palabala, Lukolela*. L'allongement d'une voyelle sera indiqué par un accent circonflexe. Exemple: *Kintâmo Malêla* ;

3° *c* et *q* disparaîtront comme faisant double emploi, et seront remplacés par *k*;

4° *e* (sans accent) aura toujours le son de l'*e* fermé en français. On l'emploiera également pour représenter le son *ai* tel qu'il se prononce dans le mot *gai*. On écrira donc: *Bakange, Mokoange* et non *Bakangé, Mokoanghai*;

5° *g* aura toujours le son dur, comme dans *gare*, quelle que voyelle qui suit immédiatement. On écrira : *Isangila, Giri, Bokonge, Agenge, Zange, Kenge* et l'on prononcera comme si l'on écrivait *Issanguila, Ghiri, Bakangai, Aguengué, Zangay, Kenghé*;

6° *h* ne sera employé que dans l'articulation *sh*;

7° *i*, semi-voyelles sera représenté par un *y*, comme dans *yard*. Exemples: *Yambuya, Yalundi, Yakoya*. Les sons *ya, ye*, etc., ne seront jamais représentés par *ja, je*, etc. On écrira donc *Bayanda, Bayeye, Bapeya* et non *Bajanda, Bajeje, Bapeja*. On ne terminera jamais un mot par un *y*; la voyelle *i* sera seule employée dans ce cas. Exemples : *Noki, Dri*;

8° *J* sera employé uniquement pour représenter le son qu'il a dans le mot *jour*. Exemples : *Bunji, Djabir*;

9° *ô* (avec un accent circonflexe) servira à représenter le son *au* tel qu'il se prononce dans le mot *aube*. On écrira : *Yôrembe, Bôra* et non *Yaurembe, Baura*;

10° *s* aura toujours le son sifflant de *ç*. comme dans *sinistre*. On écrira: *Isangi, Kasongo, Yakusu* et l'on prononcera comme si. l'on écrivait : *Issanguï, Kassongo, Yakussu*;

11° *u* représentera toujours le son *ou* français. Exemples *Rubi. Ubangi, Uele*;

12° *w*, semi-voyelle, se prononcera comme dans le mot anglais *Williarn*. On aura soin de ne pas confondre les Sons *wa, we, wi*, etc., avec *ua, ue, ui*. En écrivant *wa, me, wi*, l'accent tombe entièrement sur les voyelles *a, e, i*, tandis qu'en

écrivant *wa, we, wi*, on représente deux sons distincts dans chacune de ces diptongues et d'égale importance au point de vue de l'émission (*ua* prononcez *ou-a*. *ue* prononcez *ou-e*, *ui* prononcez *ou-i*). Exemples : *Kalunywa, Nyangwe, Kwilu, Muala, Duela, Duizi*;

13° *x* ne sera jamais employé;

14° L'articulation représentée en français par *ch* s'écrira *sh*. Exemples : *Shonzo, Tshuapa*; prononcez comme si l'on écrivait *Chonzo, Tchuapa* ;

15° Les sons doubles seront figurés par les lettres représentant les sons qui les composent Exemples: *Tshumbiri, Budsha*;

16° Deux voyelles juxtaposées se prononceront séparément. Ainsi, *ai* se prononcera *a-i*, comme dans *maïs*; *ao* se prononcera *a-o*, comme dans *cacao*; *au* se prononcera *a-u* (*u* ayant le son de *ou*), comme dans *raout*: *ei* se prononcera *e-i*, comme dans la dernière syllabe du soleil. On écrira *Rafai, Kasai*, et non *Rafaï, Kassai*;

17° *ph* ne sera jamais employé;

18° Toutes les lettres se prononceront;

19° Les voyelles ne seront doublées que lorsqu'il y a deux sons distincts à représenter. Exemple : *Zuulu* prononcez *Zou-ou-bu*, *Oosima* prononcez *O o-si-sima*;

20° Les consonnes ne seront jamais doublées. Exemples *Mangbetu, Bangaso, Kasai, Kobo*;

21° Les lettres *m n*, que font sonner souvent les indigènes devant des noms commençant par des consonnes, seront négligées. On écrira par conséquent *Zobe* au lieu de *N'Zobe*, *Doruma* au lieu de *N'Doruma*, etc.;

22° L'emploi des accents et du tréma sera absolument banni, sauf en ce qui concerne l'accent circonflexe dans le cas indiqué au 2° et au 9°;

23° A titre exceptionnel, on conservera l'orthographe de certains noms lorsqu'elle a été consacrée déjà par un long usage. Exemple: *Congo*;

24° On n'ajoutera jamais de *s* au nom des peuplades comme marque du pluriel. On écrira donc: les *Mombutu*, les *Bangala*, les *Gombe*.

ANNEXE VI : règles orthographiques officielles recommandées en 1921

L'ORTHOGRAPHE DES NOMS GEOGRAPHIQUES AU CONGO BELGE, 1921 (Circulaire du Gouverneur général en date du 19 avril 1921)

Le son véritable de chaque nom, tel qu'il est prononcé par les indigènes, sera pris comme base de l'orthographe. Etant donné que la représentation phonétique parfaite de chaque son ne peut être obtenue au moyen des lettres de notre alphabet et des signes orthographiques, on s'appliquera à indiquer, le plus exactement possible, la prononciation locale avec les caractères ci-après :

1°) Les voyelles *e, e, i, o* et les consonnes *b, d, f, j, k, l, m, n, p, r, t, v, z* se prononceront comme en français;

2°) Les voyelles *e* et *o* auront toujours le son bref comme dans « cas » et « cône ».

Exemples : *Palabala, Lukolela*. L'allongement d'une voyelle sera indiqué par un accent circonflexe. Exemples : *Kitâmo, Malêla* (1);

3°) *c* et *q* disparaîtront, comme faisant double emploi et seront rem placés par *k*;

4°) *e* (sans accent) aura toujours le son de l'*é* fermé en français. On l'emploiera également pour représenter le son *ai*, tel qu'il se prononce dans le mot « *gai* ». On écrira donc *Bakange, Mokoange* et non *Bakanghe, Mokoangai*;

5°) *g* aura toujours le son dur, comme dans *gare*, quelle que soit la voyelle qui suive immédiatement. On écrira *Isangila, Giri, Bakange, Agenge, Zange, Kenge* et l'on prononcera comme si l'on écrivait : *Issanguila, Ghiri, Bakangai, Aguenghe, Zangai, Kenghé*;

6°) *h* ne sera employé que dans l'articulation *sh*;

7°) *i* semi-voyelle, sera représenté par *y*, comme dans *yard*. Exemples : *Yambuya, Yalundi, Yakoya*. Les sons *ya, ye*, etc..., ne seront jamais représentés par *ja, je*, etc... On écrira donc *Bayanda, Bayeye, Bapeye*, et non *Bajanda, Bajeje, Bapeje*. On ne terminera jamais un mot par *y*; la voyelle *j* sera seule employée dans ce cas. Exemples : *Noki, Dri*;

8°) *j* sera employé uniquement pour représenter le son qu'il a dans le mot *jour*. Exemples : *Bunji, Djabir*;

9°) *ô* (avec un accent circonflexe) servira à représenter le son *au* tel qu'il se prononce dans *aube*. On écrira *Yôrembe, Bôra* et non *Yaurembe, Baura*;

10°) *s* aura toujours le son sifflant comme dans *sinistre*. On écrira : *Isangi, Kasongo, Yakusu* et l'on prononcera comme si on écrivait *Issangu, Kassongo, Yakussu*;

11°) *u* représentera toujours le son *ou* français. Exemples : *Rubi, Ubangi, Uele*;

12°) *w*, semi-voyelle, se prononcera comme dans le mot anglais *William*. On aura soin de ne pas confondre les *wa, we, wi*, etc., avec *ua, ue, ui*. En écrivant *wa, we, wi*, l'accent tombe

entièrement sur les voyelles *a, e, i*, tandis qu'en écrivant *ua, ue, ui*, on représentera deux sons distincts dans chacune de ces diphtongues, et d'égale importance au point de vue de l'émission (*ua* prononcez *ou-a*, *ue* prononcez *ou-é*, *ui* prononcez *ou-i*). Exemples : *Kalugwa, Niangwe, Kwilu, Muala, Duela, Duizi*;

13°) *x* ne sera jamais employé;

14°) L'articulation représentée en français par *ch* s'écrira *sh*. Exemples *Shonzo, Tshuapa*; prononcez comme si l'on écrivait *Chonzo, Tchuapa*;

15°) Les sons doubles sont figurés par les lettres représentant les sons qui les composent. Exemples : *Tshumbiri, Budja*;

16°) Deux voyelles juxtaposées se prononceront séparément. Ainsi, *ai* se prononcera *a-i* comme dans *mais*; *ao* se prononcera *a-o* comme dans *cacao*; *au* se prononcera *a-u* (*u* ayant le son *ou*) comme dans *raoût*; *ei* se prononcera *e-i* comme dans la dernière syllabe de *soleil*. On écrira *Rafai, Kasai*, et non *Rafai, Kasai*;

17°) *ph* ne sera jamais employé;

18°) Toutes les lettres se prononceront;

19°) Les voyelles ne seront doublées que lorsqu'il y aura deux sons distincts à représenter. Exemples : *Zuulu, prononcez Zou-oulou; Oosima, prononcez O-osima*;

20°) Les consonnes ne seront jamais doubles. Exemples : *Mangbetu, Bangaso, Kasai, Kobo*;

21°) Les lettres *m* et *n*, que font sonner souvent les indigènes devant les noms commençant par des consonnes, seront négligées. On écrira, par conséquent, *Zobe*, au lieu de *N'Zobe, Doruma* au lieu de *N'Doruma*, etc...;

22°) L'emploi des accents et du tréma sera absolument banni, sauf en ce qui concerne l'accent circonflexe dans le cas indiqué au 2° et au 9°;

23°) A titre exceptionnel, on conservera l'orthographe de certains noms lorsqu'elle a été consacrée déjà par un long usage. Exemple : *Congo*;

24°) On n'ajoutera jamais de *s* au nom de peuplades comme marque du pluriel. On écrira donc, *les Mombutu, les Bangala, les Gombe*.

(1) L'accent circonflexe est rarement employé par les auteurs.

ANNEXE VII : règles orthographiques officielles recommandées en 1953

L'ORTHOGRAPHE DES NOMS GEOGRAPHIQUES DU CONGO (Circulaire de Monsieur le Gouverneur-Général, n° 21/30 du 12 août 1953)

La Commission de Linguistique Africaine chargée par le Département d'élaborer les règles concernant l'orthographe des noms géographiques congolais a édicté les dispositions suivantes qu'il a lieu d'appliquer dorénavant à l'exclusion de toutes autres.

Le son véritable de chaque nom, tel qu'il est prononcé par les indigènes, sera pris comme base de l'orthographe.

Etant donné que la représentation phonétique parfaite de chaque son ne peut être obtenue au moyen de lettres de notre alphabet et des signes orthographiques, on s'appliquera à indiquer, le plus exactement possible, la prononciation locale avec les caractères ci-après :

1. Les voyelles *a, e, j, o*, et les consonnes *b, d, f, j, k, l, m, n, p, r, t, y, z*, se prononcent comme en français ;

2. La différence entre voyelle brève et voyelle longue ne sera pas indiquée ;

3. *c* et *q* ne seront pas employés pour noter le son *k* ;

4. La différence entre *e* fermé par exemple *été, nez* et *e* ouvert par exemple *très, mais, net, même* ne sera pas indiquée ;

5. *g* aura toujours le son dur, comme dans *gare*, quelle que soit la voyelle qui suive immédiatement. On écrira *Isangila, Bakange, Agenge, Zange, Kenge*, et l'on prononcera comme si l'on écrivait : *Issanguila, Bakangai, Aguinghe, Zangai, Kenghé* ;

6. La lettre *h* ne sera écrite que dans le groupe *sh* et dans les noms qui comportent une véritable aspiration (*Yahuma, Kahemba, Kalehe*) ;

7. *i* semi-voyelle, sera représenté par un *y* comme dans *yard*. Exemples *Yambuya, Yahundi, Yakova*. Les sons *ya, ye, etc.*, ne seront jamais représentés par *ja, je, etc.* On écrira donc *Bayanda, Bayeye*, et non *Bajanda, Bajeye, Bapeja*. On ne terminera jamais un mot par *y* pour indiquer la voyelle *i*. Exemples : *Noki, Dri*, et non *Noky, Dry* ;

8. *j* sera employé uniquement pour représenter le son qu'il a dans le mot *jour*. Exemples : *Bunji, Djabir* ;

9. La différence entre *o* fermé (par exemple *chose, aube, beau*) et *o* ouvert (par exemple *tort, robe*) ne sera pas indiquée ;

10. *s* aura toujours le son sifflant de *s, c, ç* comme dans *servir, acier, garçon*. On écrira *Isangi, Kasongo, Yakusu*, et l'on prononcera comme si on écrivait *Issangui, Kassongo, Yakussu* ;

11. *u* représente toujours le son *ou* français. Exemples : *Rubi, Ubangi, Uele* ;

12. *w*, demi-voyelle, se prononcera comme dans le mot anglais *William*. On aura soin de ne pas confondre les *wa, we, wi, etc.* avec *ua, ue, ui*. En écrivant *wa, we, wi*, l'accent tombe entièrement sur les voyelles *a, e, j* ; tandis qu'en écrivant *ua, ue, ui* on représentera deux sons distincts dans chacune de ces diphtongues et d'égale importance au point de vue de l'émission (*ua* prononcez ou-a, *ue* prononcez ou-é, *ui* prononcez ou-i). Exemples : *Kalungwa, Nyangwe, Kwilu, Muala, Duela, Duizi* ;

13. *x* ne sera jamais employé ;

14. L'articulation représentée en français par *ch* s'écrira *sh*. Exemples : *Shonzo, Tshuapa* : prononcez

comme si on écrivait *Chonzo, Tchuapa* ;

15. Les consonnes doubles seront figurées par les lettres représentant les sons qui les composent. Exemples *Tshubiri, Budja* ;

16. Deux voyelles juxtaposées se prononceraient séparément. Ainsi *ai* se prononcera a-i comme dans *mais* ; *ao* se prononcera a-o comme dans *cacao* ; *au* se prononcera a-u (*u* ayant le son *ou*) comme dans *raout, ei* se prononcera e-i comme dans *pléistocène, réitéré* ;

17. *ph* ne sera jamais employé pour rendre le son *f* ;

18. Toutes lettres se prononceraient ;

19. Les voyelles ne seront doublées que lorsqu'il y aura deux sons distincts à représenter. Exemples :

Zuulu, prononcez *Zou-ou-bu, Oosima*, prononcez *O-osima* ;

20. Les consonnes ne seront pas doublées : on n'écrira donc pas *tt, ss, bb*. Exemples : *Mangbetu, Bangaso, Kasai, Kobo* ;

21. Des mots indigènes commencent souvent par *m* et *n* suivis d'une autre consonne ; dans ce cas *m* et *n* font partie intégrante du mot et ils seront donc écrits sans employer l'apostrophe. Exemples : *Mbao, Mpozo, Ndekesha, Ngozi, Nko, Nsontin Nyanza, Mwenga* ;

22. L'emploi des accents et du tréma sera absolument banni ;

23. A titre exceptionnel on continuera à écrire « Congo » avec un *c* ; toutefois, en néerlandais la graphie *Kongo*, avec *k*, sera adoptée ;

24. On n'ajoutera jamais de *s* au nom de peuplades comme marque de pluriel. On écrira donc *les Mombutu, les Bangala, les Ngombe*.

*

En outre, en vue d'éviter l'inconvénient des noms de localité qui peuvent être traduits dans les deux langues nationales et dans le but de maintenir l'intégrité du patrimoine culturel des populations autochtones auquel les noms géographiques appartiennent, on s'abstiendra à l'avenir d'introduire des noms européens dans la toponymie congolaise.

Je rappelle enfin que pour la dénomination néerlandaise de la Colonie, il y a lieu d'employer exclusivement l'orthographe « Belgisch-Kongo » la seule qui soit conforme aux règles orthographiques de la langue néerlandaise.

Les prescriptions de la circulaire n° 13 du 19 avril 1921 sont rapportées

Léopoldville, le 12 août 1953 Pour le Gouverneur-Général, Le Vice-Gouverneur-Général ff., CORNELIS.

N.d.L.R. - L'alinéa 23 et l'avant-dernier alinéa de cette circulaire ont été amendés par une circulaire ministérielle en date du 2 juin 1954 qui prescrit que le nom de la Colonie sera, aussi en néerlandais, orthographié avec C : Belgisch-Congo (Ordre de service IV n° 185, du 11 octobre 1954, du Ministère des Colonies).

ANNEXE VIII : secteur des Badinga de la Kamtsha : noms des chefs de groupements ding et de leurs parents généalogiques connus jusqu'en 1937

Noms	Groupements	Noms	Groupements
Ayilemu	Mayum	Kikare (f)	Itshitsheri
Balanda	Itshitsheri	Kilomo	Mayum
Bale	Kumi	Kingwaba	Itshitsheri
Bayi-Bayi	Kibwanga	Kinkau	Mayum
Befili Mangama	Mayum	Kinkene	Itshitsheri
Beleyumu	Kumi	Kinuni	Kibwanga
Bitiwa (f)	Mayum	Kinziaba (f)	Itshitsheri
Bitiwa (f)	Mayum	Kipwebe	Kibwanga
Buka	Kibwanga	Kisa	Itshitsheri
Bukwaba	Kibwanga	Kiseya	Kibwanga
Bumbu	Mayum	Kisimi (f)	Mayum
Butai	Mayum	Kitene	Mayum
Butianga	Kibwanga	Kitshulu (f)	Itshitsheri
Butie	Mayum	Kuma-Kuma	Kumi
Butu	Gamineye	Kumiliama	Itshitsheri
Bwania	Kumi	Kumpang	Itshitsheri
Danku (f)	Mayum	Kumukar	Itshitsheri
Diaman	Mayum	Kumukudi	Itshitsheri
Djakwai	Kumi	Kwa (f)	Kibwanga
Dwendala	Mayum	Labilu	Mayum
Dzikison	Itshitsheri	Lalibu (f)	Mayum
Fukwara	Mayum	Lekono	Itshitsheri
Fuladzimi	Gamineye	Lemine	Itshitsheri
Fumfuri	Itshitsheri	Lopeyembwa	Itshitsheri
Gamaba	Itshitsheri	Likian	Kibwanga
Gamabumu	Kibwanga	Limeya	Kumi
Gamobumu	Mayum	Lipere	Kibwanga
Gantiene	Mayum	Loliboti (f)	Kumi
Gelempana	Mayum	Luengi	Kibwanga
Giamopele	Gamineye	Lundomo (f)	Mayum
Ida-Ida (f)	Kumi	Lusadini	Itshitsheri
Idumu	Kumi	Malongo	Gamineye
Indieke	Kumi	Manaman	Itshitsheri
Indieke	Kumi	Mata (f)	Mayum
Kaliseki (f)	Kumi	Mati	Mayum
Kamo (f)	Mayum	Mavele	Itshitsheri
Kapulu	Gamineye	Mayama	Mayum
Kapulu	Gamineye	<i>Mbanga</i>	Mayum
Keke	Itshitsheri	Mimuele	Itshitsheri
Kiana (f)	Itshitsheri	Minsomo	Itshitsheri
Kibala	Mayum	Mofiele (f)	Itshitsheri
Kibaya	Mayum	Mokamwe (f)	Itshitsheri
Kibimi	Itshitsheri	Mokare Kindua (f)	Itshitsheri
Kidiambwana	Kumi	Mokena	Kibwanga
Mokielamputu	Kumi	Mwansia	Mayum
Mokwandwa (f)	Itshitsheri	Ndeke (f)	Mayum

Noms	Groupements	Noms	Groupements
Monganimi	Gamineye	Nkele	Mayum
Monturu	Mayum	Obiti	Mayum
Mopang (f)	Itshitsheri	Palaba	Mayum
Mopili	Mayum	Sangili	Mayum
Mpang	Itshitsheri	Siala	Kibwanga
Mudzore	Gamineye	Simukini	Gamineye
Mulengadua	Kibwanga	Telembindi	Mayum
Mumpini (f)	Mayum	Tini	Mayum
Munda-Munda alias Itshitsheri	Itshitsheri	Tshawa	Mayum
Munianga	Mayum	Tsitsara	Mayum
Musimanambo	Itshitsheri	Tsolotsolo (f)	Mayum
Mutsilibi (f)	Mayum	Uwara (f)	Mayum
Mutu	Itshitsheri	Yasemi (f)	Mayum
Mwana mokie	Itshitsheri	Yo	Kumi
Mwanamokie (f)	Itshitsheri	Yulu	Mayum

Source : Bouteille A. J. G., 1937.

ANNEXE IX : secteur des Badinga de la Kamtsha : noms des chefs de villages en 1937

Noms des chefs	Villages	Clans	Ancêtres totémiques
I. LES DING			
Subdivision Mayum			
Bisansumu	Kipala	Motsunu	Mbuni = singe noir
Bitona	Libama	Lubama	Nkumbi = épervier
Butai	Muzo	Bulanga	Nkwe = léopard
Dambi	Bangi	Baya	Ntab = chèvre
Ganga	Mangwanga	Motsunu	Mbuni = singe noir
Gayubu	Kinka	Baya	Ntab = chèvre
Ikwaba	Kienge	Kimbinga	Mpubu = un oiseau
Kayene	Pukulu	Mpumu	Mpubu = un oiseau
Kitana	Luem	Bulanga	Nkwe = léopard
Kwalapumu	Matari	Motsunu	Mbuni = singe noir
Lemini	Maba-Maba II	Tsongo	Mokanga = <i>anguille</i>
Libeye	Kindeye I	Bulanga	Nkwe = léopard
Litsaka	Maba-Maba I	Kimbinga	Nzuie = un oiseau
Makasi	Hameau Muzo	Tsongo	Mokanga = <i>anguille</i>
Makasi	Hameau Matari	Tsongo	Mokanga = <i>anguille</i>
Mania	Dzama	Motsunu	Mbuni = singe noir
Mataki	Maba-Maba III	Motsunu	Mbuni = singe noir
Mayama	Mayum	Baya	Ntab = chèvre
Mopoye	Kikama	Bulanga	Mpfe, nkwe = léopard
Mosulu	Kio	Tsompata	Mpfulu, nkulu = tortue
Muntama	Hameau Kikama	Tsongo	Mokanga = <i>anguille</i>
Musongamene	Kindeye II	Kindeye	Tsakankwa = un oiseau
Sala	Muyele-Tanga	Dungu	Nzwaba = chat sauvage
Sanduku	Kindaye	Motsunu	Mbuni = singe noir
Subdivision Kibwanga			
Kialadi	Baya-Kamtsha	Tsompata	Mpfulu, nkulu = tortue
Kinkina	Benge	Tsompata	Mpfulu, nkulu = tortue
Kivaya	Mangongo	Saye	Ngwim = perdrix
Lama	Kubi	Motsunu	Mbuni = singe noir
Lekimi	Milundu	Baya	Ntab = chèvre
Likian	Kibwanga	Tsompata	Mpfulu, nkulu = tortue
Likumu	Baya I	Baya,	Ntab = chèvre
Mokwa	Kutu	Tsongo	Mokanga = <i>anguille</i>
Mpana	Fimbumu	Musiele	Nkala = crabe
Mpanga (f)	Kikala	Tsompata	Mpfulu, nkulu = tortue
Nawela	Baya II	Baya	Ntab = chèvre
Subdivision Mozulu			
Bwanda (décédé)	Obeke	Mbele	Ngubu = hippopotame
Kingi	Mushele II		Mpfulu, nkulu = tortue)
Lapania	Hameau Olanga	Olanga	Mpfe, nkwe = léopard
Lefiaya	Belo	Mbele	Ngubu = hippopotame
Matia	Hameau Kinimi	Clan pas spécifié	Mpubu = un oiseau
Meka	Ivang	Clan pas spécifié	?
Mpele	Djam	Clan pas spécifié	?
Munansongo	Mushele I	Tsompata	Mbuni = singe noir
Subdivision Itshitshiri			
Bisabakanga	Hameau Beo	Beo	Ngubu = hippopotame
Bwalakai	Hameau Tshampere	Tshampere	Mbuli = gros poisson-chat

Noms des chefs	Villages	Clans	Ancêtres totémiques
Dziki	Gielelang (Vien II)	Tsien	Ngubu = hippopotame
Eyanga, en prison/Kikwit	Kibaya	Tsompata	Vilambo = un oiseau
Iseye	Hameau Panga	Tsien	Libuni = un oiseau
Kikanga	Hameau Dungu	Ndungu	Mpapi = une antilope
Kumitshum	Hameau Itere	Intshuem	Mva = chien
Lali	Hameau Mpumu	Mpumu	Mombumu = un poisson
Lebe	Hameau Bana (Baya ?)	Baya	Ntab = chèvre
Loka	Bantsama	Bantsama ?	Mpupu = un oiseau
Lufuli	Hameau Tshien	Tsien	Libuni = un oiseau
Matshue	Hameau Tshimu	Tsimu	Mvuli = une antilope
Mayitso, alias Kumukar (f)	Kindua	Tsien	Libuni = un oiseau
Menmen	Batsama II	Bantsama	Mpupu = un oiseau
Mobam	Hameau Kiseme	Kiseme	Tsakankwa = un oiseau
Mokibu	Tshien	Tsien	Libuni = un oiseau
Mokudi	Olinge	Tsien	Ngubu = hippopotame
Moluni	Ebienge-Bienge	Baya	Ntab = chèvre
Mompur	Hameau Tsien	Tsien	Letsuli = aubergine
Mopana	Pumu	Mpumu	Mosenge = un arbre
Mopoye	Hameau Tshim	Tshim	Bipin = feuilles aquatiques
Mpang	Vien	Tsien	Letsuli = aubergine
Mumuti	Kibana	Kibana	Mbuni = singe noir
Munda-Munda Itshitsheri	Kindua	Tsien	Libuni = un oiseau
Musiang	Mozulu	Mpumu	Mombumu = un poisson
Mvab	Hameau Belo	Belo	Mosua = un poisson
Ngele	Lekima	Tsompata	Mbobo = un oiseau
Ngwon	Hameau Bokun	Okun	Tsinga = un poisson
Nkufi	Hameau Tsien	Tsien	Lilimi = un poisson
Ntsamuala	Lezima	Tsien	Letsuli = aubergine
Nzom	Hameau Panga/Pumu	Mpumu	Mombumu = un poisson
Onzongo Oscar	Hameau Itere	Intshuem	Mva = chien
Solo	Matue	Bantsama	Kimfili = hibou
Tienda	Hameau Tsongo II	Tsongo	Nzuie = un oiseau
Tsamuala	Ledjuri	Mpumu	Mombumu = un poisson
Tseleka	Hameau Batsama-Osobo	Batsama	Mosua = anguille
Yangubini (décédé)	Bokun	Tsien	Ngubu = hippopotame
Yapana	Hameau Baya	Baya	Ntab = chèvre
Subdivision Gamineye			
Galibama	Bongo (Mbongi)	Tsompata	Pombini = un oiseau
Giamopele	Kindua (Muwanga II)	Kimbimbi	Nkongo = un oiseau
Kibwanga	Motsunu	Belo	Nkumbi = épervier
Luwungu	Kinkono	Kimbimbi	Nkongo = un oiseau
Mibini	Kimbana (Kimbnda)	Okun	Tsinga = un poisson
Mopoye	Modjare (Mupoy)	Tsongo	Mokanga = anguille
Mpeyi	Saye	Nkili (Nkimi)	Nkwata = crapaud
Muko	Kinsongo (Nsongo)	Tsongo	Mokunga = un poisson
Musumi	Kiseme	Kiseme	Mpaba = une antilope
Sala	Mowanga	Tsompata	Pombini = un oiseau
Yapar	Biseye (Bisey-Sud)	Tsompata	Pombini = un oiseau
Subdivision Kumi			
Bilindongo	Bala (Mbala)	Baya	Ntab = chèvre
Djakwai	Kumi	Tsompata	Mpfulu = tortue
Kibina	Pumu	Mpumu	Mumbumu = un poisson

Noms des chefs	Villages	Clans	Ancêtres totémiques
Lediba	Biseye-Nord	Kiseme	Mpaba = une antilope
Lengelenge	Elomo (Kilom)	Lubama	Nkumbi = épervier
Libuyi	Mibulu	Belo	Nkumbi = épervier
Mapinga	Bembeye	Musiele	Mbini = calebasse
Monkanimi	Mangeye	Baya	Ntab = chèvre
Muntama	Biere	Belo	Nkumbi = épervier
Mwana Motu	Mateke (Mateko)	Okun	Tsinga = un poisson
Sala	Diata (Diar)	Belo	Nkumbi = épervier
II. LES LORI + NZADI			
Subdivision Lungwama			
Bonga	Kutu (Nzadi)	Kompiala	Imoko = un poisson
Ilunga	Imbinga (Lori)	Kimbinga	Nzuie = un oiseau
Kapinga (femme)	Bwaminga	Kimbinga	Nzuie = un oiseau
Masele	Kimbana (Lori)	Ngwe (Busongo)	Nka = une antilope
Mokuna	Hameau Mokuna	Kimbili	Lilimi = un poisson
Mudiandambo	Dzimi-Dzimi (Nzadi)	Tsongo	Mokanganzala = anguille
Mulamule	Mitsu (Nzadi)	Bulanga (Olanga)	Nkwe = léopard
Na	Lungwama (Lori)	Lubama	Nkumbi = épervier
Natubu	Hameau Natubu	Tsompata	Mpfulu = tortue
Niamanzulu	Gensia (Nzadi)	Motsunu	Mpfa = singe noir
Tshinkunu	Kinkunu (Lori)	Baya	Ntab = chèvre
Tshuku-Tshuku	Tshuku-Tshuku	Kiseme	Mpaba = une antilope
Vakili	Isama (Lori)	Kiseme	Mpaba = une antilope
Subdivision Mozulu			
Busaie	Impanga (Lori)	(nom pas donné)	Nzaba = un poisson
Djungudjungu	Miti-Miti (Lori)	Motsunu	Mbuni = singe noir
Kandolo	Tamotele (Nzadi)	Tsimu	Ntwalu = un poisson
Kibini	Bantsama (Lori)	Bantsama	Mpubu = un oiseau
Kingu	Mozulu (Lori)	Motsunu	Mbuni = singe noir
Lukai	Bikoko (Lori)	(nom pas donné)	Monkeye = un poisson
Matakopamba	Gienguli (Lori)	Mompuye	Kabwono = pangolin
Pabama	Biare (Lori)	(nom pas donné)	Luom = varan
Panda	Gelebombo-Mangai (Lori)	Mbiala (Baya ?)	Ntab = chèvre
Zaba (femme)	Baku (Lori)	Mompuye	Kabwono = pangolin

Source : Bouteille A. J. G., 1935-1937.

ANNEXE X : indigènes de la paroisse d'Ipamu baptisés à Ipamu, 1921-1939

1. De 1921 à 1933 - par les jésuites

Noms	Prénoms	Lieu d'origine	Naissance	Père	Mère
Abealong	André	Manzom	1926	Elusayo	Ungwel
Akin	Véronique	Okwanzolo	1900	Mbiambo	Isomo
Akwen	Ludo	Idjab	1905	Yerende	Ayong
Ambam	Ludocin	Nkankum	1905	Ntam	Ala
Ambeya	Henriette	Ntsim	1900	Owanga	Itondang
Ame	Pauline	Ipamu	1905	Neylog	Totsa
Amiongo	Véronique	Lonkwolo	1906	Eling	Usinomi
Ampumuyo	Henri	Ntsongo	1902	Lambam	Mandok
Anabene	Catherine	Okwanzol	1909	Name	Ukandjun
Ande	Martin	Ndungu	1910	Pongowa	Edunda
Andewu	Véronique	Nsongonsa	1925	Adjwen	Sowa
Ani	Adrien	Lukum	1910	Kiley	Kalenga
Anka	Marie	Bwen	1900	Uyiri	Nsalokwa
Ankoro	Marie	Ipamu	1906	Olong	Mayebu
Ankuwe	Ludocin	Nsim	1923	Ndwom	Itodzog
Antsul	Gabriel	Ipamu	1927	Ntei	Ankoro
Anzolo	Gabriel	Mbeo	1911	Matar	Ewar
Apagata	Ludocin	Olome	1907	Mpeti	Vur
Atoy	Léon	Lukumu	1926	Utongomi	Nsembie
Babani	Catherine	Ipamu	1902	Amiung	Sanzasi
Bakam	i Zéphirin	Kwanzolo	1909	Ntsili	Lasag
Bakotsunde	Anne	Ikon	1900	-	-
Bakula	Martha	Ngulungu	1924	Bakula	Aken
Bikwampuku	Joseph	Eben	1914	Fabobo	Ipindem
Bur	Henri	Nsongonsa	1902	Nsaripong	Untubi
Buyum	Antoine	Ngengan	1904	Munungu	Lapa
Difuta	Simon	Lukum	1912	Banswam	Sasing
Dilar	Gabriel	Ipamu	1922	Dilar	Mukansong
Dilar	Jean	Ipamu	1898	Omer	Enswam
Ebang	Alphonse	Okwanzolo	1925	Ngangawa	Ansumi
Ebeny	Augustin	Ngyankung	1912	Kasong	Ngutin
Ebien	Henri	Lukum	1909	Sepol	Yelebol
Ebwo	Antoine	Ipamu	1922	Ebwo	Babani
Ebwo	Martin	Ipamu	1900	Obe	Mayon
Ebwo	Véronique	Ipamu	1924	Ebwo	Babani
Edendum	Augustin	Eyumlaw	1909	Ilomper	Nogontsie
Edjin	Henri	Ebiale	02.07.1924	Edjin	Mayim
Efwem	Stanislas	Ebiale	1905	Bien	Mbusam
Ekamushong	Joseph	Nsien	23.06.1924	Ekamushong	Nsayon
Ekul	Gabriel	Eben-Nkow.	1903	Mowa	Okampe
Ekumeneya	Honoré	Okwanzolo	1926	Onara	Nzalom
Ekwangale	Joseph	Nsion	1900	Maboko	Ndeke
Elur	Paul	Lukum	1925	Mwanamata	Langa
Embil	Martin	Ntansong	1910	Musongo	Ntongobor
Emwange	Helène	Bundu	19.08.1924	Emwange	Okaya
Enungu	Henri	Angolo	1900	Papani	Ntiemfu

Noms	Prénoms	Lieu d'origine	Naissance	Père	Mère
Epikang	Édouard	Manzom	1907	Nsiem	Akin
Esimvul	Jean	Okwanzolo	1926	Esimvul	Ampifide
Etewun	Gabriel	Manzom	1927	Okun	Mbeyo
Eton	Paul	Ebial	1921	Mpuben	Anka Marie
Eyanganza	Élisabeth	Mbeo	1927	Munsala	Atuwata
Eyanonkoro	Ludocine	Mandjom	1910	Mumping	Tebum
Eyongo	Cécile	Ntsongo	1907	Ibwin	Lenge
Faranga	Albert	Ntsim	1907	Kipin	Manzama
Fifi	Véronique	Nieri	1900	Fifi	Mbu
Filianga	Honoré	Bulumbu	1910	Nkandundgu	Ntala
Fowana	Albert	Bundu	1925	Fowana	Sapa
Gazia	Jacques	Mebil	1895	Ngamwele	Kandolo
Ibate	Ludocin	Bundu	1927	Bozwa	Mukuyibor
Ibaya	Jacques	Mbeo	1910	Kibi	Nzoya
Ikayin	Marie	Ngelwam	1903	Umbal	Epog
Ikienza	Marie	Kwanzolo	1904	Akom	Ambog
Ikulu	Albert	Nsion	1900	Epakala	Ebankwan
Ilutanga	Edward	Ngulungu	1905	Ebumbwa	Unzuluyin
Indjo	Hélène	Ipamu	1904	Ntuwa	Telo
Inkuru	Stanislas	Manzom	1927	Unsayo	Ungwel
Ipala	Joseph	Ngiengan	1912	Gasiyu	Tata
Isapa	Marie	Bundu	1908	Ibola	Ivan
Isei	Catherine	Manzom	1900	Ntir	Esege
Iseka	Augustine	Bundu	1925	Anko	Ompio
Iseka	Marie	Oshwing	1895	Nzila	Ntsuku
Isongo	Joseph	Papagni	1919	Ntolo	Tambala
Itodzog	Marie	Ntsien	1900	Ngasin	Mbeambo
Itonda	Marthe	Nsim	1904	Nsekere	Inong
Iyotin	Véronique	Zalaken	10.12.1927	Mpi	Ngaliam
Iyumbul	Augustin	Mangai	26.07.1927	Omori	Nzakum
Kadu	Paul	Ipamu	31.07.1927	Mudimu	Kianga
Kala	Gabriel	Lukum	1927	Nomena	Sumor
Kamamene	Joseph	Nsampata	1900	Mupi	Munser
Kamana	Antoine	Nsampar	1912	Tsalawo	Endenden
Kanzal	Ludo	Kwanzolo	1906	Bamur	Modzege
Kasadi	Martin	Nzembe	1922	Iban	Mulibe
Kasala	Albert	Bampum	1907	Ntsong	Mokumvin
Kasinga	François	Lukum	1912	Kibabara	Ebwampole
Kayongo	Martin	Ngulungu	1921	Ikulu	Kambel
Kifwadi	Victor	Mzembe	03.04.1924	Kifwadi	Nge
Kilebe	Adrien	Bundu	1900	Mfir	Usana
Kimbog	Pauline	Nsong	1905	Etin	Kazo
Kimi	François	Ntsongo	1927	Ilamini	Ofungo
Kinkei	Agatha	Ibangk...	1909	Obiar	Nkianabun
Kogoro	Paul	Nsion	1907	Kisanga	Hiye
Kongo	Paul	Bundu	1.04.1922	Kongo Antoine	Tshiandowa
Kubenga	Georges	Imbang	1927	Kubenga	Ngaka
Labiem	Benoît	Manziom	1900	Museyen	Yebuya
Labien	Paul	Lukum	01.09.1924	Mpi	Nzaïbian

Noms	Prénoms	Lieu d'origine	Naissance	Père	Mère
Lakum	Jacques	Ipamu	18.09.1923	Mbalenge	Ikienza
Lal	Léon	Manzom	1924	Kaniama	Nkanu
Lam	Pauline	Ipamu	1909	Ndampe	Kalande
Langa	Véronique	Ntsong	1909	Iser	Mwendji
Langakore	Marc	Bundu	01.08.1927	Undjambe	Antole
Lebe	Raymond	Mbeo	1911	Ivi	Taepiongo
Lokwa	Emery	Manzom	1911	Atom	Podi
Lwanda	Henri	Manzom	1900	Kasugniwel	Kintsa
Makungere	-	Ndung	1900	Lakiongo	Ambil
Mampende	Marie	Bansam	1909	Ngala	Nsalawa
Mananga	André	Mbeo	1900	Makar	Iwar
Mantwal	Bénédicte	Ngulungu	1908	Kangun	Ikwe
Mara	Bénédicte	Ntshongo	1905	-	-
Mari	Bénédicte	Mbeo	1899	Epoga	Sese
Masebe	Henri	Oveke	1910	Obuyi	Mimondzin
Matiar	Gabriel	Manzom	1903	Ngal	Musieg
Matu	Marien	Ngengan	11.10.1925	Matu	Kayinga
Matutu	Monique	Lukum	1913	Kiang	Mpaber
Matuwam	Marie	Manzom	1926	Owabere	Ambong
May-Muke	Joseph	Nsim	1927	Kuluveng	Ntambo
Mayong	Elois	Lukum	1903	Mpeliang	Mutumumu
Mbari	Julien	Likum	1912	Walwa	Iwabor
Mbege	Albert	Ntsim	1900	Munswem	Munsuwar
Mbemindulu	Ignace	Ngyengan	1900	Ilamusier	Mangama
Mbiana	Lucien	Manzom	1922	Ngangaya	Utamen
Mbil	Edouard	Manzom	1908	Isange	Mpie
Mbinsi	Ignace	Ntsongo	1912	Mukwer	Yanebo
Mbozukwa	Jules	Lukum	1910	Mudi	Yuba
Mfuben	Ludo	Mbel	1894	Asab	Wakiung
Mfur	Jeanne	Likum	1910	Nswonser	Iwalanzi
Misianga	Benoît	Lukum	1911	-	Manton
Misili	Benoît	Mbel	1908	Nafun	Nami
Miya	Joseph	Nkayinkung	1906	Munken	Mubesumu
Mobwi	André	Ngyamadja	1910	Usum	Lambum
Modum	Bénédicte	Bansion	1905	-	Wogogo
Momwe	Pauline	Mbel	1908	Ntseme	Mase
Mosi	Antoine	Utang	1908	Mosi	Yonga
Mosi	Simon	Ntsongo	04.06.1927	Katalay	Mamwe
Mosin	Joseph	Nkutu	1910	Ungwel	Liangoyo
Mpi	Séraphin	Bansion	1900	Wakub	Mantwan
Mpuluba	Gabriel	Nkongo	1900	Nkiar	Yeme
Mpumar	Agatha	Manzom	1900	Ngangaya	Ntamen
Mudimula	Benjamin	Masela	02.11.1922	Mudimula	Mawova
Mufu	Alphonse	Mukongo	1909	Mingiem	-
Mukentsang	Véronique	Ipamu	1898	Otsangam	Santwan
Mukiansing	Albert	Ntsampar	1909	Mfoeb	Wanso
Mukor	Joseph	Ngulungu	1909	Mfur	Kampu
Mukoyo	Marie	Maye	1907	Andjin	Ekabesa
Mulenzie	Ignace	Ntsampar	1912	Mune	-

Noms	Prénoms	Lieu d'origine	Naissance	Père	Mère
Muliyini	Cécile	Ipamu	1902	Muliyini	Indjo
Muluyum	Paul	Ipamu	1900	Akam	Ndabanga
Munduk	Henri	Ntsien	1909	Mudiepe	Mpayal
Munsala	Henri	Mbeo	1900	Munsala	Wanza
Muntumosi	Pierre	Mangai Kak.	1922	Muntumosi	Ntwapi
Murusiang	Martin	Lukum	1912	Niniar	Mandar
Musanza	Joseph	Bwen	1910	Uniar	Bagamvin
Musayo	Albert	Idjab	1902	Abelung	Etuntie
Musi	Ignace	Ngyankung	1912	Benem	Kulebo
Musikor	Edouard	Ntsong	1907	Iyongomvi	Apam
Musinga	Joseph	Bankumuna	1900	Mia	Mayuma
Musumu	Honorine	Taitsum	1902	Mpwab	Ndakon
Muye	Benoît	Ntsongo	1912	Minkoko	Mukabai
Muyim	Benoît	Nkil	1908	Borbuwa	Ngempa
Mvunzam	Julienne	Lukum	1912	Kizer	Mwinzi
Mwala	Léon	Mian	1910	Kwapio	Lakin
Mwan	Marie-Madel.	Manzom	1925	Muya	Atsila
Mwana	Agnès	Ntsong	10.12.1927	Tabala	Mupili
Nan	Joseph	Edjab	1908	Abealung	Ambwung
Nandji	Helène	Ipamu	1927	-	Nankum
Ndai	Ludocine	Lukum	1923	Mwanamata	Langa
Ndemen	Albert	Okwanzolo	1909	Ebiangam	Odog
Ndjambwa	André	Bwen	07.10.1923	Ndjambwa	Antole
Ndongompey	Paul	Kwanzolo	1920	Kwadum	Utamen
Nene	André	Okwanzolo	1910	Nkumukiar	Iter
Nentsam	Léon	Lukum	1910	Ekwen	Mayo
Ngala	Joseph	Nkayinkung	1908	Vunuyil	Ngienian
Ngangawala	Albert	Okwanzol	1904	Parawa	Ibel
Ngangaya	Henri	Manzom	1904	Mvuyi	Yayo
Ngapi	Benoît	Manzom	1909	Unsantuwa	Ignen
Ngemur	Paul	Nkuru	1909	Ngemur	Bongobe
Ngenkar	Anne	Endul	1900	Boyonke	Iyota
Ngeta	Albert	Nsampar	1900	Mipiro	Mamin
Ngeye	Véronique	Bansion	1904	Kafwa	Abwan
Ngiebere	Antoine	Ipamu	1923	Ngiebere	Makungere
Ngiene	Catherine	Mandai	1905	Muter	Nkialata
Ngonga	Henri	Bundu	05.10.1923	Ngunga	Osumu
Ngyebere	Gaby	Ngelong	1900	Mukusi	Ikilong
Niampo	Ignace	Mbel	1910	Mamwen	-
Niampo	Ludocin	Ntsien	1912	Bwanzo	Munguru
Nier	Gabriel	Manzom	1908	Matomo	Akoalung
Nkamur	Véronique	Manzom	1905	Mbeker	Mupe
Nkawung	Bernadin	Mbeo	1900	Nziyame	Mpor
Nki	Albert	Otanga	1908	-	Ngonzi
Nkulu	Gabriel	Ngengan	1911	Buyo	Nkuname
Nkulu	Ludocin	Lukum	1912	Muyere	Akiyi
Nkuruwa	Joseph	Ipamu	1900	Motior	Lam
Nkwanga	Paul	Iyang	1910	Kapita	Maku
None	Martin	Nsion	1900	Ngambu	Ankar

Noms	Prénoms	Lieu d'origine	Naissance	Père	Mère
Nseyere	Gabriel	Lukum	1911	Ngwen	Kalar
Nswamba	Paul	Nsiene	1927	Kipwadi	Uya
Ntir	Joseph	Ipamu	1900	Ntsome	Kende
Ntir	Pauline	Ipamu	1923	Ntir	Ankoro
Ntopele	Paul	Ngyamadja	1912	Udium	Lambum
Ntsawong	Marie	Bulumbu	1900	Elembo	Lunungu
Ntsiengye	Albert	Okwanzolo	1927	Kamur	Akwamur
Ntum	Henri	Miang	1900	Izankuri	Mutamo
Ntuntu	Benoît	Ipamu	1927	Mudju	Ipumbu
Ntwakungu	Ludocin	Lukum	1911	Tawa	Laniwo
Nuni	Paul	Nsongo	1927	Muwepo	Isang
Nzaba	Ludocin	Osuru	1915	Ene	Wonam
Nzaïbian	Élisabeth	Lukum	1904	Kisil	Eyatin
Nzan	Simon	Iyang	1905	Nalukwom	Iyakobo
Nzembe	Marie	Lukum	1900	Mwanga	Ungwel
Nziba	Paul	Bundu	02.11.1927	Opri	Fifi
Nziele	Oscar	Tamakele	1908	Nziele	Waka
Nziem	Martin	Manzom	1908	Aton	Koïlo
Nzo	Henri	Ntshim	1908	Apier	Nsiembie
Nzoba	Ignace	Mpingini	1911	Ebwele	Ombombel
Nzomfum	Martin	Nsion	1910	Nkumulusul	Mamoko
Nzonguba	Ludocin	Ngwam	1905	Ebio	Lungwam
Obango	Paul	Ngyengan	1908	Pagunta	Nzo
Ofung	Gabriel	Ipamu	1900	Kumukur	Dupir
Okamfir	Catherine	Ipamu	1909	Ibwakwal	Isansok
Okea	Ignace	Nsongonsa	1902	Boer	Antiebe
Okelemvwa	Ludocin	Lukum	1900	Igwan	Alebe
Ondi	Jacques	Nsongonsa	1912	Isele	Utamen
Opri	Henri	Akwokwo	1900	Ekam	Ndam
Opri	Ludo	Bundu	03.08.1924	Opri	Fifi
Owabere	Henri	Manzom	1902	Borbuwa	Ngelempa
Oye	Albert	Manzom	1906	Ndayanga	Ndangekwon
Pamvulu	Paul	Mbansam	1914	Lebiam	Mukansam
Pangwe	Jean	Modjeka	1926	Monama	Mpie
Pisini	Ludocin	Ipamu	1909	Esangapan	Etum
Pomiwo	Joseph	Mwang	1900	Ntsoeme	Ndinsongo
Pum-Pum	Pauline	Okwanzolo	1927	Eyomvul	Amfia
Sam	Ludocin	Mbeo	1913	Munsakubar	Nkombiyo
Sempar	Marie	Ipamu	1925	Ebwo	Baboni
Sika-Sika	Catherine	Kwanzolo	1921	Nzembe	Utsolam
Sowa	Pauline	Nsongonsa	1904	Itwi	Intiol
Susin	Paul	Lukum	1900	Ndwe	Mambwey
Tete	Edward	Lukum	1912	Mukwana	Sardu
Tongoyin	Ignace	Ipamu	1908	Mopun	Imbu
Ukiem	Françoise	Ipamu	1921	Dilar	Mukansong
Umpin	Augustin	Bundu	1925	Kongo	Tshilandawa
Ungus	Brigitte	Akwokwo	1900	Nkuminziam	Kinde
Ungwel	Ludocin	Kwanzolo	1908	Nziabara	Yayo
Ungwel	Pauline	Ipamu	1924	Nzembe	Ntsolom

Noms	Prénoms	Lieu d'origine	Naissance	Père	Mère
Unsiele	Hélène	Ndjem	19041	Kundia	Omio
Usele	Martin	Manzom	1911	Ngankon	Elia
Utaben	Pauline	Okwanzolo	1910	Ibiengama	Mudong
Utamen	Catherine	Mbeo	1900	Nkwar	Nga
Utamen	Ludocin	Lukum	1925	Utungumi	Nsembie
Utongami	Jules	Lukum	1900	Mbakal	Utamen
Utshunkang	Véronique	Ankwankun	1918	Baba	Iseka
Uyiber	Anne	Ndung	1900	Nkenzan	Answal
Verebu	Catherine	Lukum	1906	Temene	Kamfir
Waba	Françoise	Ipamu	1925	Nkie	Iseko
Wakobo	Paul	Mpwom	1905	Ntor	Mbongondong
Wamur	Paul	Manzom	1908	Mbakaling	Mukwa
We	Gabriel	Nsongonsa	1905	Mokwana	Nsamundum
Woten	Catherine	-	1900	-	-
Yamba	Antoine	Pamu	31.01.1922	Opri	Fifi
Yaya	Brigitte	Bundu	1909	Nkum	Omania
Yonkum	Stanislas	Kintswa	1900	Etili	Nsawa
Yumpia	François	Ngulungu	1910	Ntwakan	Andjan

2. De 1934 à 1935 - par les oblats

Noms	Prénoms	Lieu d'origine	Naissance	Père	Mère
Abembem	Sidonie	Lukum	Adulte	Mpiopio	Nkweleimi
Alentsisi	Guillaume	Mo	30.10.1935	Alentsisi	Yimi
Angier	Marie	Mukoko	Adulte	Tamazam	Mabwe
Angongo	Thérèse	Nsim	Adulte	-	Nkide
Angube	Thérèse	Mbansam	Adulte	Kalafar	Angube
Ankwa	Élisabeth	Bundu	08.06.1935	Ankwa	Ompia
Antsikim	Thècle	Bundu	19.07.1934	Ndzambwa	Antole
Asia	Bertin	Kupang	06.08.1934	Mafuta	Lebwana
Ayimasa	Adèle	Ntsum	18.01.1934	Ntsaku	Ayitoko
Baya	Magdeleine	Kibwadu	Adulte	Nzir	Nswam
Bentsong	Sébastien	Manzomo	09.10.1934	Nzieme	Nzangudi
Bitumba	Valère	Nsongonsa	12.05.1934	Yeme	Amial
Boyna	Marguerite	Musongo	15.08.1934	Boyna	Mokagbone
Busanga	Adolphine	Kwamoi	11.05.1935	Sentim	Pabom
Dianabe	Magdeleine	Mbel	05.07.1934	Motu	Efuna
Eben	Joseph	Bundu	1908	Eben	Ukayiam
Ebwo	Sébastien	Kasangunda	03.03.1935	Ebwo	Misanga
Edamen	Célia	Otanga	02.02.1934	Olele	Unzwanzwa
Edzwam	Marguerite	Mbeo	10.08.1934	Ndongo	Woyama
Ekamunkang	Jacques	Bulumbu	1934	Ekamukang	Ntsayong
Ekantan	Philomène	Niang	11.11.1934	Dulu	Ingilomo
Elangsang	Philippe	Mukoko	Adulte	Kwabong	Malang
Embie	Magdeleine	Manzom	24.11.1934	Martino	Nzenza
Emeneya	Sidonie	Ntsion	Adulte	Mulam	Abiar
Emfumuru	Bernadin	Ngulungu	03.04.1934	Anday	Amenge
Enkufi	Emmanuel	Nsampar	29.06.1935	Enkufi	Ayintula
Evantin	Françoise	Mbeo	01.07.1934	Ebul	Iyoniala
Funguna	Thomas	Nsogo	16.07.1934	Kasak	Mungel
Ibanko	Christiane	Ngengan	01.10.1934	Matiar	Lam
Ibansum	Thomas	Ipamu	22.07.1935	Ibansum	Mayimba

Noms	Prénoms	Lieu d'origine	Naissance	Père	Mère
Ibiongo	Luc	Mbel	1934	Laku	Kam
Ibwen	Thérèse	Mayil	Adulte	Bulibul	Mabongo
Ikara	Sidonie	Ipamu	1934	Kamal	Lepoy
Ikebe	François	Ipamu	31.05.1934	Kumpongo	Okampin
Ikumi	Magdeleine	Dibaya	20.06.1935	Moke	Azwi
Ikuta	Tècle	Mo	16.12.1935	Ikuta	Mangwenge
Ilakwa	Anne	Kasangundu	Adulte	Ndiansum	Ntubingi
Imbili	Valentin	Ngulungu	02.04.1935	Nzambi	Nsulom
Imfwama	Philomène	Manzom	11.08.1934	Matu	Ekaying
Ingula	André	Bampum	Adulte	Ngalambang	Asukwori
Inka	Valère	Mbeo	24.07.1935	Munsala	Etwata
Inkwil	Colette	Ipamu	12.06.1934	Nkan	Baladal
Ipandir	Michel	Nsongo	02.05.1934	Iyuluba	Sumi
Isiami	Thomas	Ngulungu	12.07.1935	Inkama	Mongoniong
Isikwa	Jeanne	Bundu	14.07.1935	Nkie	Isika
Iswai	Germain	Kayanga	12.11.1934	Henzi	Peranda
Itanganzal	Hubertine	Manzom	Adulte	Minka	Mambom
Itie	Ivon	Lwa	Adulte	Magetam	Linga
Ivam	Ivon	Nkil	04.05.1935	Ivam	Sokuni
Iyene	Emmanuel	Vwen	12.07.1935	Iyene	Sangazi
Iyuabar	Agatha	Ntsim	04.11.1934	Ifwani	Ngeye
Kabamba	Sidonie	Dibaya	05.11.1935	Kabamba	Ngangebeshi
Kadima	Georges	Lukum	14.11.1934	Bwanamelo	Langa
Kaka	Albert	Mikungu	25.11.1934	Kaka	Lakibor
Kalangundu	Pauline	Masing	03.07.1935	Nkalangundu	Minsie
Kanana	Jean	Impini	Adulte	Indwem	Mbongoma
Kandwa	Catherine	Nsim	11.06.1935	Vunumzom	Kital
Kapala	David	Nsampar	1934	Ndor	Olaka
Kapam	Jean	Lwa	19.03.1935	Kapam	Mpo
Kapete	Nicodème	Ngienkung	26.03.1935	Kinzambi	Ngiwa
Kasay	Ivon	Bansam	Adulte	Muniem	Kwasim
Kasay	David	Mo	Adulte	Kasay	Kanto
Kasimingi	Véronique	Esiem	11.04.1934	Matsia	Niambil
Katalay	Charles	Bampum	17.03.1934	Mpuntie	Obelete
Kawala	Jean	Mo	08.10.1935	Pierre	Mafar
Kayininkunga	Sidonie	Bundu	02.01.1934	Etila	Andigome
Kenemi	Philomène	Moo	21.02.1934	Katshul	Kaya
Kian	Zelia	Mangai	Adulte	Manku	Mimeyi
Kimbeni	André	Ikusu	10.07.1935	Kilebe	Nkumpande
Kimbeni	Valère	Nsongo	11.07.1934	Mutsika	Indoba
Kinkwen	Zelia	Mo	Adulte	Musinga	Ikieme
Kioti	Pierre	Lukumu	21.12.1935	Kioti	Iwata
Kitoko	François	Lwa	Adulte	Ngalambai	Mibur
Kumulie	Benjamin	Mo	Adulte	Makieke	Mawe
Kwalasam	Edouard	Ikubi	Adulte	Lisei	Ifwinde
Lamuum	Séverin	Mpingini	16.11.1934	Nsopele	Buba
Lasini	Gabriel	Mo	Adulte	Senzil	Mankama
Lebeleb	Marguerite	Impini	Adulte	Nto	Katap
Limi	Monique	Mo	22.10.1934	Latu	Lake
Mabi	Antoine	Nkil	29.06.1935	Pomwo	Montongo
Mabongo	Marie	Mukoko	Adulte	Kabata	Akumi
Makanisi	Thérèse	Ngulungu	1934	Makanisi	Wosumu
Mamburu	Thérèse	Mbaku	05.04.1935	Mfwobo	Mangazini

Noms	Prénoms	Lieu d'origine	Naissance	Père	Mère
Mandjeka	Magdeleine	Nsongo	1932	Munkwen	Nimiyam
Mandwa	Suzanne	Mukongo	30.04.1934	Ibangala	Kinkwu
Maniama	Angèle	Kimpini	19.02.1934	Bidiluwa	Ibungudi
Mankiar	Élise	Ntsongo	Adulte	Mpurbum	Sabanza
Mantibel	Zelia	Mukoko	Adulte	-	Panswal
Mantumbwe	Bernadette	Mo	14.03.1935	Lesumbala	Nsankwing
Mantwal	Paul	Mbeo	19.01.1934	Mantwal	Onzia
Manzanga	Véronique	Kasangunda	22.08.1935	Ngiengie	Yoma
Manzom	Marguerite	Mangai	31.10.1934	Ibiala	Muyingi
Masur	Simon	Otansa	04.03.1935	Mosi	Utsolo
Matitu	Gabriel	Lukum	20.06.1935	Matitu	Talayo
Matulu	Liliane	Mpingini	03.12.1934	Alberti	Yutian
Matungulu	Gabriel	Nsongo	22.06.1934	Matungulu	Mayum
Mayindombe	Augustin	Kulanzari	Adulte	Mutumuseng	Nkwa
Mayingama	David	Kansangunda	14.05.1934	Lanko	Muntwen
Mayumba	David	Mpingini	27.12.1934	Muyumbo	Mwele
Mbangi	Thérèse	Kinwe	Adulte	Unguti	Lison
Mbatian	Marguerite	Nkainkung	Adulte	Ndiunda	Buludjo
Mbelengebe	François	Mpum	Adulte	Ikomokin	Laniar
Mbu	Antoinette	Dibaya	1931	Biteka	Ikebe
Mbum	Thérèse	Nkainkung	Adulte	Mbum	Mbatian
Mbum	Mathieu	Nkainkung	Adulte	Kisul	Ngambe
Mikila	Magdeleine	Ibinga	Adulte	Muliba	Nzor
Mingungu	Thomas	Ngulungu	26.12.1934	Mupeke	Izes
Minimi	Thérèse	Mo	Adulte	Iven	Ngena
Mitab	François	Iyene	21.08.1934	Mitab	Twalam
Mititu	Sébastien	Iyene	02.02.1935	Mititu	Mpie
Mobi	Pierre	Mbel	04.05.1934	Mobi	Mukanzem
Mofel	Thomas	Manzom	Adulte	Ngabul	Nkonsong
Moke	Sébastien	Inswem	1932	Ingongo	Namwan
Moke	Marguerite	Mpen	10.11.1934	Moke	Mansika
Moker	Léon	Mukaka	Adulte	Ngampul	Pirmi
Monwer	Guillaume	Lwa	19.03.1935	Kimi	Mpila
Moswun	Basile	Ebene	30.05.1935	Musi	Ebogodjir
Mpata	Augustin	Mangai	1929	Mpata	Kian
Mpie	Catherine	Bulumbu	22.12.1933	Pasio	Mabona
Mpol	Stephane	Manzom	1934	Musantwa	Muya
Mpor	Sébastien	Mbeo	21.02.1934	Ntsokwo Ju.	Mulor M.
Mpulu	Jean	Manzomo	30.09.1934	Kaniama	Ngawu
Mpusu	Valérie	Ntsongo	08.09.1934	Mpusu	Mbampum
Mukam	Augustin	Ntsien	Adulte	Mumpiam	Matandji
Mukongo	Valère	Yien	01.01.1934	Isabo Th.	Magene Véro
Mumber	Madeleine	Manzom	Adulte	Misor	Yobwo
Mumpwa	Albert	Olum	05.09.1935	Mumfwa	Ndwena
Munaba	Marguerite	Bampum	Adulte	Ifun	Nansi
Mundali	Julien	Ngulungu	24.11.1934	Mundali	Wotum
Munko	Paul	Lwa	13.11.1935	Munko	Morami
Munsoni	Simon	Manzom	1934	Impere	Mampia
Muntab	Albert	Nsien	-	Itu	Wotian
Muntumosi	Julienne	Nsongonsay	03.08.1934	Bur	Manzem
Munzongo	Marcelle	Mo	Adulte	Nsinkie	Bilier
Mupan	Paul	Kasangunda	03.08.1934	Mopan	Sanganza
Mupepe	Jean	Ngoy	Adulte	Mateke	Musongo

Noms	Prénoms	Lieu d'origine	Naissance	Père	Mère
Mupung	Thérèse	Mpum	04.03.1935	Lantiar	Pingomi
Musanga	Alphonse	Mangai	Adulte	Kwalamol	Yebo
Musinamwa	Thérèse	Mukoko	Adulte	Azimisi	-
Musuri	Zulia	Mo	15.03.1935	Kabam	Samamu
Mutag	Marcelle	Mangai	09.11.1935	Mutag	Masok
Mutakamboi	Philippe	Mukoko	Adulte	Mutakamboi	Musinamwa
Mutakamboi	Marie	Mukoko	Adulte	Mutakamboi	Musinamwa
Muyer	Nicodème	Ngulungu	16.03.1934	Oyongo	Eyanonka
Muyomwal	Thérèse	Kasangunda	Adulte	Lapu	Mubwalu
Muzer	Albert	Mo	20.04.1934	Nkwol	Mubentin
Mvu	Adèle	Nsim	Adulte	Mobobe	Nwensum
Mwamwa	Sidonie	Nsongonsa	02.05.1934	Ebien	Mikebo
Mwanambote	Louis	Mukoko	1930	Efini	Munaba
Mwawa	Laurent	Ipamu	22.05.1934	Ekul	Simbong
Mwila	Léon	Mukongo	1934	Iyik	Mukansampar
Ndjidum	Brigitte	Okwanzolo	16.08.1935	Bilibiang	Utaben
Ndoleziri	Anne	Esiem	11.04.1934	Matsia	Niambil
Ndungu	Pius	Kintswa	23.03.1934	Ndinga	Abangidi
Ngemi	Thérèse	Lwa	Adulte	Nzie	Nzibom
Ngeta	David	Nsong	Adulte	Ngeta	Linati
Ngetan	Adeline	Mukongo	1931	Ngetan	Ngwangaba
Ngunu	Honoré	Mikwem	Adulte	Mudem	Saper
Ngwisa	Vincent	Manzom	03.12.1934	Moser	Mur
Nkiriwa	Gabriel	Muthsun	24.05.1934	Nkiriwa	Mafukul
Nkongien	Thérèse	Nkutu	04.06.1934	Nkongien	Mayu
Nkumaler	Philippe	Muleke	06.05.1934	Muleke	Ayipia
Nkwon	François	Mo	02.05.1934	Nkwon	Lakwil
Nkwun	Bernadette	Mukoko	03.05.1934	Mokilikum	Ikuru
Nsaba	Joseph	Mpum	25.01.1935	Kuma-Kuma	Marguerite
Nsalieng	Thérèse	Mayil	Adulte	Ntilu	Wason
Nsobi	Madeleine	Ngulungu	Adulte	Ntsolongo	Mbianaba
Ntantu	Ignace	Ipamu	14.07.1935	Ntantu	Opri
Ntilu	Ignace	Ipamu	1933	Songakin	Iwanka
Ntongama	Emmanuel	Lwa	13.11.1935	Ntongama	Ngemi
Ntongama	Luc	Nsampar	Adulte	Kiban	Mangome
Ntsongo	Élois	Otanga	19.12.1933	Misele	Unsul
Ntwar	Félicien	Mpingini	18.02.1934	Kasadi	Kakiene
Nza	Médard	Nsongo	12.02.1935	Nza	Etuyi
Nzal	Catherine	Ntambang	30.04.1935	Moswun	Mungibo
Nzanami	Emmanuel	Eyene	01.07.1934	Nzanami	Isene
Nzebe	Gabriel	Bampum	30.01.1934	Mpieng	Swami
Nzumuto	Laurent	Ngulungu	27.12.1934	Muntaba	Obanga
Obena	Monique	Mukoko	16.08.1935	Obena	Mutimi
Olenkun	Thomas	Kwazolo	17.04.1934	Iyomovil	Ampwer
Otwa	Magdeleine	Mbeo	11.05.1935	Nganjaya	Utamen
Pip	Honoré	Mo	10.11.1935	Mikaba	Kimbiam
Pokebi	Élisabeth	Moo	02.02.1934	Ntaka Em.	Kumumpe A.
Potopoto	Agathe	Ipamu	28.06.1934	Potopoto	Mukayi
Sakikiyo	Madeleine	Nsongo	Adulte	Sonzele	Talodza
Salma	Anne	Bampum	Adulte	Ingula	Munaba
Sobo	Valère	Manzom	24.04.1935	Digor	Antia
Sukuyu	Jacqueline	Manzom	Adulte	Mungoin	Mandiri
Supe	Sidonie	Nsong	Adulte	Supe	Kadila

Noms	Prénoms	Lieu d'origine	Naissance	Père	Mère
Tatai	Gabriel	Nsim	1932	Mpum	Mamvilipu
Tibia	Thomas	Ngulungu	1934	Isiam	Mudur
Tinibal	Emmanuel	Kasangunda	26.06.1934	Tinibal	Manzoloyo
Tituku	Thomas	Lwa	Adulte	Tshion	Mwenenkin
Tshela	Hubertine	Musonyo	13.05.1935	Tshela	Sayok
Tshinkaka	Bernadette	Ebiaqle	Adulte	Ikor	Bafwab
Ungenge	Jacqueline	Nkil	Adulte	Mungwaya	Ivweya
Usuma	Emma	Nsim	27.11.1934	Nger	Apagata
Wele	Nicodème	Lukum	11.11.1934	Mpi	Nzaibian
Wopio	Jacqueline	Manzom	Adulte	Nzieme	Nzangu
Yinge	Henri	Mpum	17.05.1934	Kitene	Mukamur
Yita	Julien	Lwa	Adulte	Mukier	Kabwa
Yonge	Vincent	Nkainkung	16.03.1935	Yonge	Kumuka
Yonzam	David	Lukum	03.11.1934	Nan	Lunkie
Yumula	Henri	Modjere	1933	Lukuba	Pundjita
Yunsa	Daniel	Ntsim	20.06.1934	Ntsie	Lansa
Yupa	Jean	Kasangunda	02.06.1935	Nwan	Sakem

3. De 1936 à 1937 - par les oblats

Noms	Prénoms	Lieu d'origine	Naissance	Père	Mère
Adzimpang	Luc	Ntsim	31.12.1936	Adzimpang	Mori
Ande	Godelive	Nsim	12.11.1937	Ande	Answenge
Aneankwam	Jacqueline	Mangai	19.12.1937	Aneankwam	Ndiembaya
Ansum	Thérèse	Kwanzolo	Adulte	Mensur	Banami
Answal	Bernadette	Ipamu	Adulte	Bakwar	Kelo
Antwan	Marcelle	Mangai	Adulte	Munampom	Kian
Ayidima	Félicité	Nsongo	Adolescente	Yalimbien	Atiarmi
Ayinekia	Céline	Iben	Adulte	Taluban	Unkariba
Bakani	Viviane	Nsim	13.04.1937	Bakani	Bayum
Bakum	Marcelle	Mankondo	Adulte	Mukuba	Mayiniam
Bangomo	Simon	Inkuni	Adulte	Kanangingi	Ebon
Batwa	Thérèse	Ipamu	23.01.1937	Batwa	Masia
Bendebende	Rémi	Nzuinge	03.07.1936	Bendebende	Wangene
Bene	Dieudonné	Manzom	25.04.1937	Bene	Mukwaka
Biamayi	Lucie	Nsim	20.09.1937	Biamayi	Ikayi
Bibi	Pauline	Mateko	Enfant	Ngesin	Lebula
Bilu	Sidonie	Bankoko	16.10.1936	Bilu	Kabinang
Binia	Christine	Ipamu	26.06.1936	Binia	Tata
Binsie	Laurent	Mbel	Adulte	Lumpam	Mayipa
Boywa	Magdeleine	Bundu	20.11.1937	Boywa	Mukayebone
Bozwa	Albertine	Bundu	26.04.1936	Bozwa	Mukayabone
Busong	Julien	Bankoko	10.02.1936	Busong	Iya
Bwibi	Honoré	Bukwon	23.05.1937	Bwibi	Masiki
Ebab	Mathieu	Mo	11.08.1937	Ebab	Mukyumu
Ebakam	-	Ngulungu	24.01.1937	Mundali	Wotun
Ebanga	Albert	Mukoko	01.06.1936	Iyene	Murvan
Ebi	Adelin	Ipamu	1935	Eker	Mandir
Ebien	Sylvain	Lukumu	25.05.1937	Ebien	Mikebo
Ebulu	Bruno	Nsampar	06.10.1937	Ebulu	Iyaniala
Ebwo	Martin	Ipamu	? .03.1937	Ebwo	Babani
Ebwo	Célestin	Kasangunda	18.04.1936	Ebwo	Mopele
Efwene	Matrhe	Dibaya	? .05.1937	Efwene	Nsangana
Ekamushong	Émilienne	Bulumbu	26.09.1937	Ekamushong	Nsayong

Noms	Prénoms	Lieu d'origine	Naissance	Père	Mère
Ekul	Anne	Ipamu	05.10.1936	Ekul	Nzimbong
Eli	Philippe	Bankumuna	Adulte	Musabe	Mpul
Elwe	Albert	Nsongo	16.02.1937	Elwe	Yulobo
Embil	Boniface	Mangai	07.11.1937	Embil	Nzenza
Emwange	Benjamin	Bundu	04.01.1936	Emwange	Okaya
Enanga	Marcel	Bankumuna	Adolescent	Muniar	Biton
Enteke	Philomène	Inliam	-	Burenke	Ulalandi
Esibuko	Fabien	Ipamu	21.06.1937	Lusirikon	Likila
Etete	David	Mankono	Adulte	Etete	Mantswi
Ewangum	Sébastien	Mayung	27.08.1936	Ewangum	Mankoi
Fataki	Manuel	Lukum	09.05.1936	Muntsung	Mukoyo
Fiyel	Basile	Bukwon	15.04.1937	Fiyel	Ayibiama
Iba	Laurent	Lukum	29.09.1936	Iba	Mukwese
Iba	Venant	Owongo	22.05.1936	Iba	Ngialang
Ibala	Stéphane	Mangai	Adulte	Dadayi	-
Ibalamen	Martin	Nsim	-	Nii	Moye
Ibam	Daniel	Impini	Adulte	Mpaka	Magnen
Ibwa	Albert	Mbeo	10.01.1937	Ibwan	Lokwun
Igno	Monique	Mo	03.02.1936	Igno	Latuyi
Ikan	Bénédicte	Kasesanga	Adolescent	Anieke	Mambu
Iker	Jacqueline	Bulumbu	21.12.1937	Iker	Kankwel
Ikio	Vhonam	Nsim	Adulte	Mutu	Avur
Ikubi	Eulalie	Mibul	Adulte	Madzere	Mayiku
Ilier	Brigitte	Nsim	02.12.1937	Ilier	Ngo
Ilonko	Félicité	Ipamu	Adolescente	Ndomompe	Ambon
Ilue	Benjamin	Ntangiém	? .05.1937	Ilue	Mundungu
Iman	Marie	Ibwa	11.08.1936	Iman	Ngoy
Imbele	Thérèse	Ipamu	16.08.1936	Imbele	Efala
Intu	Lazare	Ngulungu	27.06.1937	Intu	Wogoga
Ipantiri	Jean	Dibaya	28.08.1936	Ipantiri	Vambe
Iponu	Albert	Mbeo	03.06.1937	Iponu	Etshogeza
Ipwo	Stéphane	Kapia	Adolescent	Nkolo	Isamaku
Isanka	Pierre	Bankumuna	Adulte	Galkup	Ordem
Isemoto	David	Bansam	Adulte	Sena	Ikum
Itamakul	Valérie	Ndungu	Adolescente	Kangabitungu	Aytini
Itamakul	Marcel	Ndonga	Adolescent	Kangabitungu	Aytina
Iwarbay	Luc	Bankumuna	Adolescent	Mawi	Mwingombo
Iyamvul	Mathieu	Ngulungu	02.08.1936	Iyamvul	Anfiale
Iyuluwa	-	Nsampar	20.10.1936	Iyuluwa	Diene
Kabala	Georges	Impini	16.01.1936	Kabala	Akumi
Kabamba	Monique	Lukumu	21.04.1937	Kabamba	Eyini
Kafu	Pauline	Kasangunda	22.04.1936	Kafu	Adampo
Kalokal	Marcel	Impini	Adulte	Mbongetu	Tabom
Kamayol	Albert	Bankumuna	Adolescent	Mbwama	Mbil
Kamiene	Thomas	Iyene	18.07.1937	Kamiene	Mupambe
Kanana	Hubert	Impini	27.02.1937	Kanana	Ngayil
Kanayin	Élyse	Ipamu	15.05.1936	Kanayin	Mupambe
Kaniama	-	Kwanzolo	17.06.1937	Kaniama	Nkavur
Kankondo	Sylvain	Bankumuna	-	Kasila	Mibadi
Kansikam	Élisabeth	Ipamu	1936	Mwati	Enteke
Kanto	Adèle	Mo	29.01.1936	Kitoko	Mayile
Kapa	Brigitte	Kwanzolo	1935	Mwaba	Mamvul
Kapalay	Lambert	Nkaynkung	11.07.1936	Kapalay	Ambel

Noms	Prénoms	Lieu d'origine	Naissance	Père	Mère
Kapalay	Prosper	Mankndo	Adulte	Nkiang	Mayiniam
Kapinga	Ghislain	Mpingini	Adulte	Mabula	Utial
Kaputa	Pascal	Nsim	Adolescent	-	-
Karadjim	Pauline	Nsim	14.04.1936	Kandjin	Mukodjine
Kasala	Jacqueline	Bampunu	24.02.1936	Kasala	Mokwa
Kasari	Timothé	Mpingini	25.06.1937	Kasari	Kakie
Kasay	Thérèse	Mpum	05.11.1937	Kasay	Ayimingi
Kasi	Dionycien	Nkutu	05.10.1936	Kasi Léon	Onsil
Kasiama	Marie	Nsim	16.06.1937	Kasiama	Mande
Kasongo	Benjamin	Dian	Adulte	Lukuba	Yibiso
Katoy	Désiré	Bankumuna	Adolescent	Niamum	Nzwo
Katshulu	Pascal	Mo	17.06.1937	Katshulu	Kayia
Kawang	Benjamin	Bankumuna	Adolescent	Eli	Minsi
Kawula	Valère	Mbenge	23.07.1937	Nsala	Kikungu
Kayakay	Hubertine	Bantsam	Adolescente	Yalanto	Mukamatsam
Kiban	Émile	Mankondo	Adulte	Mukub	Majetama
Kikala	Marcelle	Mikienge	10.01.1937	Kikala	Ayikuma
Kikanabu	Zelia	Nsim	Adulte	Mudzo	Kindi
Kimbwar	Élisabeth	Ipamu	01.08.1934	Mayolebe	Mangwar
Kimpiang	Antoinette	Ipamu	04.12.1937	Kimpiang	Kamfum
Kimpiub	Joseph	Bankumuna	Adulte	Masumapi	Mukemvul
Kindjam	-	Nkayinkung	28.09.1937	Kindjam	Kiwa
Kingu	Justin	Mibul	Adulte	Sanduku	Lusengi
Kisak	Sidonie	Nsim	30.04.1936	Kisak	Ofuza
Kitu	Valère	Mangai	02.02.1936	Kite	Ayisel
Kituba	Dominique	Mayili	Enfant	Ngesin	Lebula
Kogno	Pascal	Ipamu	03.08.1936	Kogno	Disor
Kuminzebe	Sébastien	Ipamu	19.12.1937	Kuminzebe	Sandwal
Kumukum	Thérèse	Bambudi	01.06.1937	Kumukum	-
Kuntia	Viviane	Manzom	19.01.1937	Kuntia	Ikom
Kwepang	David	Bankumuna	Adolescent	Malu	Lawunu
Labename	Alphonse	Bampumu	23.02.1936	Satula Al.	Latebe
Lakibor	Albert	Kasangunda	Adulte	Bang	Makang
Lakior	Monique	Kasangunda	21.02.1937	Lakior	Ilakwa
Laku	Sébastien	Mo	Adulte	Matunum	Maliongo
Lamer	Jeanne	Impini	Adulte	Bulanken	Andien
Lami	Véronique	Impini	Adulte	Iber	Lakimi
Langanga	Sylvestre	Mpangu	Adulte	Mibanga	Mbu
Langene	Benjamin	Mbel	Adulte	Nkur	Ayikwe
Lanko	Jean	Kasangunda	26.07.1936	Lanko	Mutwen
Lantin	Marie	Mudzere	Adolescente	Musu	Lito
Latar	Gilbert	Ntsongo	25.07.1936	Latar	Edwandom
Latus	Valérie	Lwa	09.04.1937	Latus	Laki
Layom	David	Mukoko	Adulte	Idimiki	Ngambu
Leba	Félicien	Nsim	? . 03.1937	Leba	Mafumasi
Lebula	Thècle	Mayili	Adulte	Bulubu	Mabel
Lekokor	Mathieu	Mo	01.03.1936	Lekokor	Mpakwer
Lengekie	Ghislaine	Mbel	Adulte	Ukalamal	Mupana
Lusanga	Élisabeth	Ikwun	19.01.1937	Lusanga	Mantur
Lwanda	Henri	Manzom	26.09.1937	Lwanda	Itanganzal
Mabama	Alphonse	Bampum	08.07.1937	Mabama	Lumi
Mabidi	André	Mibul	Adulte	Mabidi	Lisaka
Mabwaka	Pierre	Bankumuna	Adolescent	Mvula	Mpul

Noms	Prénoms	Lieu d'origine	Naissance	Père	Mère
Mafuta	Benjamin	Mbansam	23.01.1937	Bisansa	Poleta
Magen	Thérèse	Mo	Adulte	Molila	Alime
Makobo	Jean	Bankumuna	Adulte	Ngankubu	Mpul
Makulumpay	Thérèse	Zulubang	1935	Makulumpay	Mawa
Makutu	Léon	Bankumuna	Adolescent	Nzungmube	Mapiti
Maluku	Félicité	Mukongo	Adolescente	Boyibi	Mayilipa
Mambu	David	Kibwadu	22.07.1936	Ingwengen	Baya
Mamey	René	Nsampar	Adulte	Mfwang	Naya
Mankum	Laurent	Mukoko	? .02.1937	Mankum	Anger
Masatambula	Georges	Impini	Adulte	Mpiti	Kayung
Matalambay	B.	Mukoko	04.04.1936	Matalambay	Musimamwa
Matiar	Gabriel	Ngulungu	09.12.1937	Matiar	Yam
Matoni	Stéphane	Mpum	Adolescent	Mulanga	Babel
Matono	Honoré	Nsim	06.01.1936	Matono	Kikworambor
Mayaba	Paulin	Ntsongo	27.05.1937	Mayaba	Molon
Mayolebe	Sylvain	Nsempie	Adulte	Mwambel	-
Mayomo	Ephrem	Nkil	11.04.1937	Mayomo	Epalwa
Mbeme	Thérèse	Luco	? .05.1937	Mbeme	Odamo
Mbidibidi	Marie	Mangai	06.07.1936	Mbidibidi	Viarami
Mbilengebe	Félicien	Mo	26.05.1936	Mbilingebe	Mimimi
Mbimindulu	Sébastien	Ipamu	10.05.1936	Mbimindulu	Unkien
Mbula	Éveline	Mayung	13.05.1937	Nantsum	Mbula
Mbum	Henri	Nkayinkung	17.06.1937	Mbum	Mbetian
Mbum	Gabriel	Bankumuna	Adulte	Mbangana	Mwindjim
Mbwaba	Sylvain	Mbel	Adolescent	Ibapuri	Nanuni
Milor	Thérèse	Mukongo	Adulte	Tabanga	Kulaswa
Minkiere	Élisabeth	Mupoy	Adulte	Kabuyu	Palabal
Misiam	Jean	Nkutu	07.03.1936	Misiam	Sulaba
Mititu	Marcel	Mariabourg	25.06.1937	Mititu	Mpie
Moker	Suzanne	Mo	07.02.1936	Moker	Manyong
Mopan	Julien	Lubwe	15.08.1937	Mupan	Ntsangaye
Mpashia	Thomas	Bulumbu	16.09.1937	Mpashia	Mubamuna
Mpasi	Valentin	Mangai	11.11.1936	Mpasi	Wobira
Mpawo	Catherine	Mo	30.01.1936	Mpawo	Latal
Mpay	Marie	Mukoko	Adulte	Mukwadonzal	Talansion
Mpebwo	Jules	Mayung	1936	Mpebwo	Abudza
Mpere	Ivon	Koriama	20.11.1937	Mpere	Wonieng
Mpieng	Sébastien	Mo Vwen	18.07.1936	Mpieng	Ivami
Mpokam	-	Ngulungu	? .03.1937	Mpokam	Taleyo
Mpuberi	Henriette	Ipamu	13.11.1937	Mpuberi	Anka
Mpukum	Julien	Ngulungu	? .01.1937	Mpukum	Mukumunu
Mubiyay	Edouard	Bambudi	Adolescent	Okibe	Lamvur
Mukoko	Paul	Bambudi	Adolescent	Nku	Odwa
Mukul	Thècle	Ngengan	10.02.1936	Mukul	Nkam
Mukwapamba	Julienne	Mankondo	21.09.1937	Mukwompamba	Munsumukome
Mulako	Véronique	Masinga	14.03.1936	Mulako	Mamo
Muleker	Marie	Nkutu	? . 06.1936	Intwey	Mimpia
Mulem	Pierre	Bankumuna	-	Mapuku	Misoni
Mulen	Nicodème	Bansam	Adulte	Sena	Ayikumu
Muliyim	Dominique	Ngengan	15.09.1936	Muliyim	Indzo
Mumbin	Guillaume	Manzom	Adulte	Lukumu	Manwi
Mungampuyi	Brigitte	Mpingini	11.04.1936	Mungampuyi	Lakabu
Mungulu	Adèle	Manzom	08.01.1936	Tangwani	Ngaya

Noms	Prénoms	Lieu d'origine	Naissance	Père	Mère
Munkala	Fabien	Mikienge	04.09.1936	Munkala	Ntemo
Munoko	Pascal	Bankumuna	Adolescent	Mbangana	Midjima
Munsala	Mélanie	Mangai	07.09.1937	Munsala	Etuwata
Munsien	Benjamin	Bukwon	23.01.1937	Ibolandongo	Eysebe
Muntaba	Zelia	Mangai	04.04.1936	Muntaba	Olianga
Muntiki	Martin	Bankumuna	Adolescent	Mungulu	Dinsongo
Munwar	Laurent	Bansion	04.05.1936	Munwar	Aneneye
Munzubi	Alphonse	Bampumu	13.07.1937	Munzubi	Munzandu
Mupeke	Sébastien	Ngulungu	22.02.1937	Mupeke	Isiele
Mushial	Hubert	Lwa	09.05.1937	Mushial	Katshia
Musi	Lucie	Eben	? .01.1937	Musi	Ebagadjiri
Musikor	Jean	Nsampar	30.05.1936	Musikor	Eliensi
Musongo	Sylvain	Bambudi	Adolescent	-	Nuwal
Musongo	Thomas	Kasesongo	Adulte	Mukondo	Mukengel
Mutel	Monique	Bansion	13.02.1937	Mutel	Bwanga
Mvuli	Thomas	Musese	01.04.1937	Mvuli	Kiyilam
Mwamudinga	Magdeleine	Mpum	04.12.1936	Mwamudinga	Wenemi
Mwanzen	Catherine	Mukongo	Enfant	Ebe	Nganision
Mwati	Benjamin	Bundu	Adulte	Ngunga	Obu
Nalibor	Thomas	Mankondo	Adulte	Mukub	Ekolasu
Nan	Sophie	Lukum	28.03.1937	Nan	Luwaki
Nane	Hélène	Mudzere	Adolescente	Lukuba	Nasen
Ndalon	Lucie	Nsim	13.06.1937	Ndalon	Angongo
Ndangang	Daniel	Welewele	28.10.1937	Ndangang	Woyama
Ndiang	Basile	Mikienge	23.10.1937	Ndiang	Anzene
Ndiemi	Lazare	Mo	04.09.1936	Ndiemi	Yagami
Ndisor	Émilienne	Manzom	16.12.1937	Ndisor	Antsia
Ndongosel	Louise	Nkutu	01.07.1936	Ndongosel	Mbie
Ngangu	Martin	Bankumuna	Adolescent	Isankin	Ikalebi
Ngar	Julien	Impini	Adolescent	Iber	Lakiem
Ngayi	Bénédicte	Kibwadu	Adolescent	Balwa	Mukomon
Ngeta	Daniel	Nsongo	30.05.1936	Ngeta	Umbarami
Ngeta	Basile	Manzom	28.01.1936	Ngeta	Sukuzu
Ngiengie	Suzanne	Kasangunda	18.11.1937	Ngiengie	Yona
Ngiri	Dominique	Bankumuna	Adolescent	Musongo	Musombim
Ngo	Marcelle	Mibul	Adulte	Nsienge	Sansuka
Ngwanga	Mathieu	Bambudi	Adolescent	Mien	Mandongga
Ngwey	Martin	Bankumuna	Adolescent	Mbang	Minsi
Nioka	Sébastien	Nzembe	Adulte	Nioka	Asikisi
Nkay	Véronique	Kasangunda	14.06.1936	Nkay	Mope
Nkierre	Michael	Ipamu	25.09.1936	Nkierre	Mamfwa
Nkobo	Léopold	Empini	Adulte	Nzungusung	Ybakwa
Nkoy	Thomas	Bambele	Adolescent	Masulu	Manzi
Nkulu	David	Mpum	07.02.1936	Nkulu	Kunguyo
Nkweniam	Julien	Bankumuna	Adolescent	Mungele	Insongo
No (Owande)	Monique	Mangai	03.07.1936	No	Omeka
Nsengere	Georges	Bansion	24.02.1937	Nsengere	Untshundu
Nsikon	Jeanne	Nsongo	Adulte	Munkir	Pabwala
Nsungi	André	Inkuni	21.12.1936	Zeteka	Ikebu
Nswamwi	Paul	Bankumuna	-	Manzum	Ipandem
Nswankum	Céline	Manzom	Adulte	Asom	Along
Ntake	Emmanuel	Mo	04.10.1936	Ntake	Kumapa
Ntalafia	Sylvain	Kibwadu	Adolescent	Nsiyil	Kibandu

Noms	Prénoms	Lieu d'origine	Naissance	Père	Mère
Ntiniba	-	Kasangunda	07.08.1937	Ntiniba	Muyoloba
Ntongo	Martin	Okwun	Adulte	Bere	Nzebe
Ntsibolo	Véronique	Mukoko	Adulte	Usasi	Lakubwar
Ntsimangkum	-	Ipamu	21.06.1936	Ntsimangkum	Likila
Ntsoyelim	-	Mukoko	Adulte	Labam	Anzen
Ntuintsa	Simon	Bansion	02.01.1936	Ntuintsa	Kibiang
Ntwa	Monique	Mukongo	02.06.1936	Ntwa	Koronde
Ntwakungu	Bénédicte	Lukum	05.06.1936	Ntwakungu	Abemben
Nzambim	Hubertine	Mukongo	Adolescente	Mumbani	Tekin
Nzembi	Boniface	Kwanzolo	10.12.1937	Nzembi	Ntsolam
Nzemi	Émile	Mibul	Adulte	Kinkaka	-
Nziem	Philomène	Manzom	16.11.1936	Nziem	Nzayudi
Obanga	Clémentine	Bundu	05.07.1937	Obanga	Ngenkar
Obongo	Sylvestre	Ngengane	27.04.1936	Abayo	Undiseng
Okam	Raphaël	Ipamu	03.11.1936	Okam	Anking
Okuvwa	Octave	Olienange	-	Okuvwa	Asowa
Olayi	Félicité	Mangai	28.12.1937	Olayi	-
Olele	Bernadette	Otanga	24.09.1937	Olele	Munzwazwa
Ondi	Viviane	Nsongonsay	19.05.1937	Ondi	Ungenge
Oni	Marcel	Mangai	10.07.1936	Oni	Isinda
Onzul	-	Mukoko	19.04.1936	Onzul	Angaben
Opri Isum	Simone	Bundu	21.06.1936	Opri	Tifi
Osongo	Georges	Manzom	14.01.1937	Osongo	Nkilam
Otshunga	Philomène	Ngulungu	10.01.1937	Otshunga	Wotun
Oye	Luc	Manzom	16.02.1936	Oye	Azinge
Pamiken	Ghislaine	Mpum	Adulte	Balukan	Mukapum
Pasula	David	Olange	Adulte	-	-
Pere	Mathieu	Bambele	Adolescent	Ngwi	Muleke
Petanga	Aghate	Insum	Adolescente	Kita	Yima
Salambwadi	Martin	Mukoko	Adulte	Ngulu	Mankin
Sanier	Clément	Imbong	Adulte	Ofimen	Kawe
Saye	Henri	Dibaya	07.03.1936	Saye	Wantili
Sayon	Paul	Mpen	1936	Adzampangi	Nganga
Sepele	Odile	Kibwadu	Adulte	Muson	Musankum
Siangami	Marguerite	Kasangulu	Adulte	Iban	Nkulukwa
Sikel	Daniel	Lako	Adulte	Ngenkier	Kilir
Simbie	Liliane	Nkutu	Adulte	Mumba	Ilum
Songokor	Philomène	Ngulungu	22.04.1936	Songonkor	Boba
Tshela	Rose	Bundu	20.06.1937	Tshela	Ladjok
Tsimbam	Gabriel	Bambudi	Adolescent	Lukwa	Ndimisie
Tulensia	Hubertine	Entoon	Adolescente	Balatsongo	Matamatam
Twangamu	Bavon	Lukumu	29.01.1937	Twangamu	Nsiempie
Unsazo	Sébastien	Manzom	24.02.1936	Unsazo	Ungwel
Vamfung	David	Mibul	Adulte	Kar	Yamve
Vatin	Joseph	Bambudi	Adolescent	Ebienga	Ndamwa
Vini	Raphaël	Manzom	25.09.1936	Vini	Anzela
Vubu	Ignace	Nsinkwa	Adulte	Mungniba	Mpansikwa
Vulumpap	Anne	Mpum	Adulte	Mukamu	Mangom
Vunea	Désiré	Mo	22.06.1937	Vunea	Lakibor
Wagwi	Daniel	Ngulungu	27.07.1936	Wagwi	Pisu
Wakobo	Jacqueline	Kwanzolo	18.02.1936	Wakobo	Oman
We	Sidonie	Lukum	21.03.1936	We Gabriel	Kamakwi
Yama-Yama	-	Masinga	18.03.1936	Yama-Yama	Museliya

Noms	Prénoms	Lieu d'origine	Naissance	Père	Mère
Yembul	Stéphane	Kwanzolo	Adulte	Kwaliku	Lankum
Yosie	Félicité	Nsim	Adolescente	Bwate	Normi
Yuna	Monique	Kasangundu	-	Awenso	Mwuli
Zanalia	Marcelle	Mukoko	Adulte	Mumban	Kapesa
Zanda	Thérèse	Mikienge	? .08.1936	Zinubel	Butum
Zebal	Adèle	Mukoko	15.10.1937	Zebal	Aletim

4. De 1938 à 1939 - par les oblats

Noms	Prénoms	Lieu d'origine	Naissance	Père	Mère
Ane	Joannum	Mangai	05.04.1939	Ane	Isinda
Apeke	Alphonsine	Mpangu	Adulte	Langongo	Bulangwele
Arima	Léontine	Ibay	Adulte	Ngei	Nangwa
Atiarimi	Hubert	Imbim	Adulte	Iyongo	Nkuwa
Avamuza	Georgine	Mukoko	Adulte	Nkubu	Luenge
Ayene	Antoni	Mukoko	Adulte	Kiler	Mupewa
Ayilab	Hubertine	Nsim	Adulte	Lelamen	Wangia
Ayileme	Clara	Makongo	Adulte	Miusi	Ayisu
Babam	Gabriel	Bankumuna	Adulte	Nela	Nsiembie
Bangala	Daniel	Lwa	2 ans	Bangala	Masimpai Fé.
Bapa	Valentine	Nsim	Adulte	Mobili	Mabanga
Bavu	Astrid	Milundu	Adulte	Babwen	Kiasebe
Bienga	David	Ilambangi	-	Makurwa	Ndungu
Bilibang	Suzanne	Kwanzolo	21.06.1938	Bilibang	Utabay
Boer	Fabien	Nkutu	02.01.1938	Boer	Manyeme
Boteyamu	Paulum	Vwen	09.04.1939	Boteyamu	Mfawe
Bulimbu	Sébastien	Mukoko	Adulte	Nkuwa	Ayiwana
Bumandi	Astrid	Mbala	Adulte	Nsumba	Mfum
Ebapur	Basil	Kibwadu	Adulte	Gwana	Pinde
Ebe	Albert	Bundu	15.01.1938	Ebe	Eshilandowa
Ebtangani	Alphonsine	Lukum	01.05.1939	Ebtangani	Asiempie
Edzoban	Fabien	Ngulungu	24.12.1938	Edzoban	Eyamfu
Ekul	Zeliam	Mangai	12.06.1939	Ekul	Zumboy
Elo	Odile	Nkaynkung	19.09.1938	Mufulu	Yutian
Emol	Pierre	Ipamu	1937	Makwanu	Ameang
Emwanga	Sylvain	Bundu	19.08.1938	Emwanga	Okaya
Ewan	Georgine	Bankumuna	Adulte	Luyuku	Minzeyi
Eyene	Sidonie	Vwen	11.03.1938	Eyene	Sangang
Ezin	Clémentine	Mbeo	-	Lamfula	Musie
Gulukumu	Antoinette	Bankutu	Adulte	Masongo	Lasenk
Guyamba	Franciscum	Bankumuna	<i>Vicum</i>	Masala	Mpu
Ibabongo	-	Bambudi	Adulte	Mukevula	lawur
Ibansong	Benjamin	Bambudi	Adolescent	Iluida	Mangembo
Ibedia	François	Ipamu	07.08.1938	Mwala	Awaben
Ibiol	Mariam	Mo	5 ans	Muswam	Zodila
Ibo	Bernadette	Mukoko	01.05.1937	Ibo	Lebeb
Ibui	Joannem	Makungulu	<i>Vicum</i>	Kumanzambi	Mwivina
Ibusi	Martinum	Makungulu	<i>Vicum</i>	Mankungotia	Mpia
Ikelemvwa	J.	Mangai	14.11.1938	Ikelemvwa	Nsaliang
Ikiri	Petrum	Kabamba	<i>Vicum</i>	Pel	Kionga
Ikwil	Nicodème	Ngengan	Adolescent	Ntiom	-
Ile	Philippe	Bambudi	Adulte	Ngwi	Latu
Imbele	Sébastien	Ipamu	09.05.1939	Imbele	Ifalo
Inanga	-	Ngengan	-	-	Biondon

Noms	Prénoms	Lieu d'origine	Naissance	Père	Mère
Ipandu	Rosalie	Ipamu	Adulte	Libega	Loranum
Ipawa	Pascaline	Bundu	29.09.1938	Ipawa	Ntshunkang
Isantiki	Jacqueline	Mbel	Adulte	Mbum	Nsum
Isantu	L.	Nsim	22.02.1938	Isantu	Bitebe
Isinda	Prosper	Ngengan	Adolescent	Lakili	Misindimayo
Itutier	Alphonse	Mukoko	08.11.1938	Ingudi	Manabo
Iwar	Georgine	Mpul	Adulte	Mupenge	Libuna
Iyulu	Antonium	Kabomba	<i>Vicum</i>	Pala	Bweng
Iyulu	Paulinan	Ngulungu	28.01.1939	Iyulu Andrea	Nsambu
Izaniya	Monique	Ngulungu	12.05.1938	Ikama	Kimonioko
Kabata	Emmanuel	Impini	Adulte	Mwilibu	Abeleme
Kabitshwa	Sylvain	Lukumu	07.06.1938	Kabitshwa	Lawar
Kabulanzeke	Antoinettan	Mikienge	05.04.1932	Kabulanzeke	Banden
Kabwele	Francis	Kintshwa	09.01.1938	Kabwele E.	Mumwa
Kafi	Astrid	Nsongo	Adulte	Mpala	Lalabo
Kakula	Ambroisine	Mpensang	Adulte	Bakirian	Nkoshi
Kambila	Alphonse	Mo	15.07.1937	Kambila	Mvamu
Kandolo	Prosper	Ebiang	-	-	Nkokwam
Kaniki	Antoinette	Mpul	Adulte	Luwunga	Ayibo
Kapala	Benjamin	Mukoko	10.12.1938	Kapala	Ifwadu
Kapar	Andream	Bambudi	-	Molung	Samfwa
Kapia	Thomas	Bambudi	Adolescent	Mukebi	-
Karimpe	Charlotte	Nkasangunda	Adulte	Ngap	Mpum
Kasio	David	Makungulu	<i>Vicum</i>	Yomamvu	Yomokur
Kasongo	Ignace	Bankumuna	Adulte	Mulie	Idjembe
Katala	Thomam	Nkainkung	20.04.1939	Katala	Ifimble Maria
Kawala	Monique	Mo	12.09.1938	Kawala	Mather
Kawanga	Thérèse	Nsion	31.03.1938	Kawanga	Tase
Kayama	Laurent	Bankumuna	Adolescent	-	Mapisi
Kayeleye	Josephum	Mantwa	<i>Vicum</i>	Maturi	Kinila
Kiasi	Dominique	Ngulungu	04.06.1939	Kiasi	Iwasa
Kifwadi	Jacob	Vwen	10.02.1938	Kifwadi	Ngnyi
Kiyulu	Stéphane	Mo	-	Ikumuke	Gulumi
Koludjur	Alphonsine	Mbel	Adulte	Zumpungi	Lisabwar
Kubanga	Paulin	Bundu	06.07.1939	Kubanga	Ngenkar
Kumakuma	Émilie	Bampumu-M.	11.07.1938	Kumakuma	Ngungadila
Kumandjumbe	Georgine	Kampanga	Adulte	Manieke	Seke
Kumidjam	Sébastien	Ipamu	01.05.1939	Kumidjam	Andwal
Kungu	Sidonie	Ensoem	Adulte	Kalom	Atiarmi
Kurisum	Justin	Mo	Adulte	Misiem	Itwaman
Lafilipi	Sylvanum	Nsong	? .09.1932	Lafilipi	Sidonie
Laku	Stéphane	Bambudi	Adolescent	-	Biadzal
Langalany	Mathiam	Mo	Adolescent	Lawapa	Bewur
Langaya	Véronique	Lukum	16.07.1938	Kwenzom	Kital
Lankiar	Stephanum	Kinswa Nsek	25.03.1939	Lankar	Pingoni
Lema	Léontine	Kimpini	adulte	Mitere	Zielengiele
Lesumbale	Berthe	Mo	01.06.1938	Lesumbale	Sankwing
Letala	Félicité	Mangai	Adulte	Pamasien	Ludiam
Lezwil	Merguerite	Dwa	Adulte	Kapitta	Mwaligie
Lobem	Félicité	Mibul	Adulte	Kipu	Madiana
Lugemba	Pascalem	Kabayi	<i>Vicum</i>	Mimbu	Ngemba
Lukas	Laurent	Banbudi	Adulte	Nkebul	Muba
Luyinga	Alphonsine	Milundu	Adulte	Nsam	Mamwa

Noms	Prénoms	Lieu d'origine	Naissance	Père	Mère
Mab	Mariam	Lwa	Adulte	Ngwanga	Nkoa
Mabulu	Monique	Mukoko	2 ans	Nkubu	Avamuza
Mabwa	Pauline	Yende	? . 05.1938	Mayele	Mabwa
Madam	Clémentine	Nsongo	Adulte	Mupar	Mpwi
Madiamob	Gabriel	Mukoko	4 ans	Mudiamob	Zapatenkwe H.
Madja	Dominique	Lubwe	24.03.1938	Madja	Minzunkum
Mafuta	Magdeleine	Lkum	04.05.1938	Mafuta	Laning
Makiankoy	Monique	Insem	Adulte	Yausen	Hansin
Makieni	Henri	Nsim	? .01.1939	Makom	Aybei
Malanga	Judinum	Ngngan	Adolescent	-	-
Malu	Edouardine	Bankumuna	Adulte	Musongo	Munza
Mamoko	Philistum	Kibwadu	Adolescent	Muku	Mikia Mukia
Manaimbeke	Valentine	Ebiale	Adulte	Musim	Awanemi
Manan	Georgine	Kianga	Adulte	Kolobail	Bawu
Mandungu	Sébastien	Ntsim	20.05.1932	Mandungu	Eyo
Mangala	Luc	Kapia	Adolescent	Ntany	Mvim
Mangil	Georgine	Kianga	Adulte	-	Mausum
Mangwan	Monique	Nsim	31.08.1938	Kerendjim	Munkunsim
Manzumbu	Marc	Bankumuna	-	Layuku	Mpie
Mapuku	Boniface	Bambudi	-	Ile	Mpie
Mapuku	Nicodème	Bankumuna	-	Masab	Mpul
Mapuku	Jean	Bankumuna	Adolescent	Sayku	Mpie
Masenganamo	Ignace	Mo	15.04.1938	Masenganamo	Nando
Masiki	Emilien	Bankumuna	-	Masab	Mpul
Masila	Angèle	Nsongo	Adulte	Lamier	Lokwa
Masimpali	Félicité	Lwa	Adulte	Masielaba	Kilem
Maswi	Charlotte	Bier	Adulte	Nkin	Nsoni
Matesob	Astrid	Kianga	Adulte	Fak	Mukapanziem
Matsia	Albertine	Esieme	08.09.1937	Matsia	Mambil
Matu	C.	Ngengan	26.09.1938	Matu P.	Ekaying
Mavula	Thomas	Bambudi	Adolescent	-	-
Mawan	Léontine	Bier	Adulte	Liko	Lakuka
Mayuku	Edouard	Mo	27.04.1938	Mayuku	Minsanga
Mayuwa	Germaine	Nsongo	Adulte	Ifera	-
Mbany	Sébastien	Lwa	Adulte	Kivir	Vungini
Mbem	Alice	Lako	15.04.1938	Mbem	Adamo
Mbembe	Daniel	Ngengan	Adolescent	Mukor	-
Mbemi	Wilhem	Lwa	09.02.1939	Mbemi	Yagemi
Mbemindulu	Octaviam	Ipamu	06.05.1939	Mbemindulu	Nkien
Mbepungu	Simon	Bankumuna	Adulte	Mapuku	Mpie
Mbor	Viviane	Nsim	01.06.1938	Mbor	Luguma
Mbulu	Josephem	Lakas	Adolescent	Ebe	Ayubi
Mbung	Antoni	Nto	Adulte	Kapita	Mayar
Mefundu	Sébastien	Impini	<i>Vicum</i>	Matamwel	Ngisi
Mikaba	Élisabeth	Kolombo B.	05.01.1939	Mikaba Joseph	Kimbiando
Milial	Adèle	Ngulungu	19.07.1938	Epikonga	Walio
Minsei	Sidonie	Bambudi	Adulte	-	Bia
Minye	Sylvain	Ipamu	14.07.1938	Minie B.	Ngumvun
Minzi	Hélène	Bankumuna	Adulte	Mizum	Mfere
Moata	Brigitte	Mukoko	Adulte	-	Yabana
Moke	Josephum	Itere	Adolescent	Mugna	Mukoki
Mosi	Hélène	Otanga	06.02.1938	Mosi	Mbolo
Mpasi	René	Nkasangunda	25.08.1938	Ibo Gabriel	Minsanga

Noms	Prénoms	Lieu d'origine	Naissance	Père	Mère
Mpia	Alphonsine	Bankumuna	<i>Vicum</i>	Kawunga	Mpia
Mpia	Bénédicte	Bankumuna	Adulte	Ofika	Mimbie
Mubanton	Rosalie	Mibul	Adulte	Kikoniwe	Kimbul
Mubei	Benjamin	Ebiale	Adolescent	-	-
Mubi	Bernadette	Lubwe	29.10.1938	Mubi	Mukanzuin
Mubiem	Stéphanum	Lukum	Adolescent	Iyalokonga	-
Mudiamob	Alphonsine	-	Adolescente	-	-
Muisei	Henriam	Nsion	Adulte	Kimballa	Muzanga
Mukam	Ludorum	Mpensang	Adolescent	-	-
Mukiatum	Honoratum	Mayeng	? .01.1938	Mukiatum	Bakwa
Mukilamor	Pascalem	-	Adolescent	-	-
Mukoko	-	Bankumuna	-	Mazie	Mamu
Mukrikum	Berthe	Mukoko	07.05.1938	Mukrikum	Ngaye
Mukwa	Prosper	Mo	-	Isilambil	Mangier
Mukwei	Franciscum	Kangoto	<i>Vicum</i>	Djun	Mba
Mula	Petrum	Mukoko	-	Nzataka	-
Mulanga	Alice	Bankumuna	Adulte	Kakwe	Lavate
Mulasa	Gabriel	Bankumuna	Adulte	Nkwar	Ngomunabul
Mulia	Georgine	Bankumuna	Adulte	Mamiki	Minkie
Mulusio	Simon	Bankutu	3 ans	Simon	Lulukumu
Mulusio	Clara	Bankutu	5 ans	Martin	Lulukumu
Mumfele	David	Mukoko	02.09.1938	Mumfele	Mantibel
Mumfwa	Martinum	Bulungu	28.02.1939	Mumfwa	Owena
Munesim	Isidore	Ngulungu	01.02.1938	Munesim I.	Uyibere
Munganga	Desideratum	-	Adolescent	-	-
Munimio	Zelia	Okwanzolo	24.07.1938	Munimio	Ikikiri
Munken	Prosperum	Mulundu	Adolescent	Ndung	Nkebwadu
Munsungu	Grégoire	Lukum	24.08.1938	Munsungu L.	Mukoyo M.
Munzail	Pascalem	Bankumuna	-	Ngunkubu	Mpia
Munzakabor	Justin	Ngengan	-	Ndir	Obia
Munzungu	Eugène	Kasangunda	29.11.1937	Munzungu M.	Inomi
Mupele	Hubertine	Ngo	Adulte	-	-
Mushimba	Albert	Kisimba	<i>Vicum</i>	Musaka	Kenge
Musianga	-	Kibwadu	Adolescent	-	Mumba
Musonge	Ehoman	Ibeke	12.11.1938	Musonge	Mungibwo
Musongo	David	Bambudi	-	Mumi	Nzampungu
Musumar	Laurent	Inswem-L.	21.01.1938	Musumar	Nkata
Muswam	Thomam	Lwa	Adolescent	Mwentil	Ebiob
Muswam	Benjamin	Ipamu	08.05.1939	Muswam Tho.	Zodila Marthe
Mutinzwer	Benedictum	Lukum	1938	Mutinzwel	Matang
Muwar	Luc	Bansion	01.07.1938	Muwar	Mineya
Muyimi	-	Kibwadu	-	Yuyu	Esalasum
Muying	Bénédicte	Bankumuna	Adolescent	Lankubu	Mpuli
Muyumo	Berthe	Mpingini	20.03.1938	Muyumo	Nobeles
Muyungi	Victor	Kibwadu	Adolescent	Mpia	Kiobo
Mvun	Luc	Ngengan	Adulte	Ntiom	Mpia
Mwakung	Isidorium	Mangai	29.03.1939	Mwakung	Abemben Sido
Mwamudinga	Mariam	Mpum Nske	30.03.1939	Mwamudinga	Weremi
Mwanakoko	Zelia	Mukoko	31.07.1937	Mwanakoko	Mubale
Mwanameso	Pierre	Mangai	04.08.1938	Mwanameso	Langa
Mwanandeké	Prosper	Ebiala	-	Muliom	-
Mwati	Christine	Bundu	04.09.1938	Mwati B.	Anteka P.
Mwele	Stephanum	Ndung	<i>Vicum</i>	Sinambili	Kalungu

Noms	Prénoms	Lieu d'origine	Naissance	Père	Mère
Mwidum	Daniel	Kibwadu	Adulte	Miangowa	Kabe
Nan	Augustin	Mangai	23.06.1939	Nan	Luwatue
Ndama	Justin	Nsim	-	-	Nzapa
Ndambu	Alphonsine	Bankumuna	-	Lensema	Mikpm
Ndiasi	Agathe	Modzere	Adulte	Munym	Mfoko
Ndongbi	Zelia	Manzom	1937	Mbwankene	Ndongompen
Ndongosel	Stephanum	Ngulungu	04.02.1939	Ndongosel	Mbie
Ndulu	Adèle	Mbeo	08.04.1938	Ndulu	Dingolom
Ndungu	Valentin	Lukum	Adolescent	S'olo	Yuruba
Ndwala	Sylvain	Mo	-	Mawaku	Iyembe
Nenar	Marcelle	Mukoko	11.03.1938	Nenar	Bangami
Ngaba	Rose	Impini	05.05.1938	Ngaba	Nzambum
Nganda	Valéry	Impini	Adulte	Bakia	Bongeya
Ngangaya	Stephanum	Mbeo	24.03.1939	Ngangaya	Ntaman
Ngimi	Francis	Bambudi	Adulte	Nkuwa	Ibumi
Ngimur	Nicolas	Kibwadu	Adolescent	-	Dede
Ngubu	Benjamin	Bankumuna	adulte	Malu	Bengo
Nguini	Augustin	Bankumuna	Adulte	Zenie	Matul
Ngunga	Simonem	Bankumuna	<i>Vicum</i>	Masumosi	Nkebe
Ngungu	Gabriel	Mpensang	Adulte	Muniari	Minzua
Nguvama	Simonem	Vwen	Adolescent	Kwolo	Mpuli
Ngwangwa	Johannem	Mpesang	<i>Vicum</i>	Iyemba	Pembe
Nianga	Alphonsine	Mibul	Adulte	Libiula	Tansay
Niangasi	Rosalie	Kwamoi	Adulte	Labo	Lujila
Nkie	Jacqueline	Bundu	01.03.1938	Nkie P.	Iseka
Nkulu	Scolastique	Mpum	15.10.1938	Nkulu	Kunguya
Nkun	stéphane	Kibwadu	-	-	Mandebe
Nkwepang	Marcel	Kapia	-	Nzalako	-
Nkwolo	Honoré	Nkil	30.01.1939	Nkwolo	Mubensin
Nkwon	Magdalenam	Mo	30.03.1939	Nkwon	Lakwil
Nsaliang	Félicité	Ebiale	Adulte	Mupek	Ayitolo
Nsang	Ignace	Bambudi	Adulte	Elwum	Mamba
Nsiansil	Aline	Manzom	1937	Iwama	Nsolo
Nswamila	Johannem	Bankumuna	Adulte	Baseke	Mbuya
Nswer	Valéry	Lwa	Adulte	Inabe	Mantenene
Ntanga	Lucam	Ngienkung	Adolescent	Ebamay	Ekivaliom
Ntil	Valentin	Nkutu	Adolescent	Kasi	Misa
Nton	Tarcice	Kibwadu	Adolescent	-	Nzwo
Ntsakwen	Joseph	Mo Katshul	2 ans	Katala	Intya
Ntshie	Rosalie	Ngengan	29.12.1938	Ntshie	Lansa
Ntssakimen	Victorine	Ipamu	07.08.1938	Nziebere	Mangiegere
Ntunta	Henri	Ipamu	30.11.1938	Ntunta	Ampir
Nzakab	Dominique	Nsim	-	Isaium	-
Nzerokwa	Sébastien	Impini	Adulte	Katshul	Mamor
Nzie	Benjamin	Kibwadu	Adolescent	-	Yolapa
Nziliyin	Pascal	Ngulungu	-	Mumor	Ifwaya
Nzoa	Pascal	Nkutu	Adulte	-	-
Nzokiban	Pascalem	Mpensang	Adolescent	-	-
Nzundu	Petrum	Bambudi	-	Bakengo	Nzangwe
Okahan	Antoine	Vwen	? .11.1938	Okahan	Okwi
Okiom	Lucanum	Ngulungu	-	-	Nkamwe
Ontag	Séverin	Nkaynkung	21.02.1938	Ontag	Masok
Opela	Donicienne	Ngulungu	06.02.1938	Opela A.	Umbanzi

Noms	Prénoms	Lieu d'origine	Naissance	Père	Mère
Opwele	Honoré	Ngulungu	-	Nswan	-
Otere	Pascalem	Bundu	<i>Vicum</i>	Mampuya	Nzwir
Owabere	Henri	Manzom	16.10.1938	Owabere	Ambam
Oye	Albertum	Manzom	22.06.1939	Oye	Oyinga
Pokoro	Gislaine	Ngulungu	25.09.1938	Pokoro	Mukomunu
Pomwa	Zelia	Nkil	27.03.1938	Pomwa	Mantonga
Sanduku	Marcel	Mo		Katsulu	Antak
Sibwal	Laurent	Mo	Adulte	Ikumuken	Mawum
Soalin	Adèle	Impini	16.08.1938	Muke Léon	Yona
Sumbu	Pauline	Kongutu	<i>Vicum</i>	Akarikar	Mapupa
Taka	Laurent	Inswem-L.	24.12.1937	Taka	Mbomina
Todila	Martham	Mo	<i>Vicum</i>	-	Lakonio
Tshibalabala	Gabriel	Ipamu	-	-	-
Twala	Benjamin	Kibwadu	Adolescernt	-	Kanza
Twalam	Magdeleine	Iyene	-	Miab	Twalam
Unkwayom	Benjamin	Ngulungu	-	Matsu	Ntsangatsa
Walme	Élisabeth	Mibul	Adulte	Isinkay	Mawane
Wangu	Sylvanum	Zulubang	<i>Vicum</i>	Mukwa	Ayibima
Wilibu	Valéry	Mukoko	-	Mutietia	Mumpin
Yangana	Élisabeth	Mbel	Adulte	Payo	Mukabodom
Yatulu	Octavium	Bankumuna	-	Mumbala	Mbote
Yonge	André	Nkaynkung	07.04.1938	Yonge	Kumuka
Yongokor	Boniface	Ngengan	-	Buyum	Tienewe
Zab	Victor	Mo-Mulom	Adulte	Muli	Enzimi
Zapatenkwe	Hubertine	Mukoko	Adulte	Munge	Awukumu
Zimindji	Monica	Okwun	27.05.1939	Zimindji	Manzile
Zohowa	Vedassium	Bansion	-	Mawanda	Dayelwi
Zwangwa	Dionisam	Mangai	12.01.1939	Zwangwa	Ngaya

ANNEXE XI : indigènes de la paroisse de Kimputu baptisés à Ipamu, 1921-1939

De 1921 à 1933 - par les jésuites

Noms	Prénoms	Lieu d'origine	Naissance	Père	Mère
Adjwen	Henri	Nsong Mikolo	1902	Nkomonkan	Tiapa
Akedjo	Ludocin	Elakingi	1922	Ekulu	Zimbong
Akongolim	Cécile	Muliang	1911	Ntsongo	Abe
Amfiale	Véronique	Miang	1905	Ebowa	Ebengi
Amikambil	Maximilien	Ebai	1921	Ayangama	Nsiele
Anam	Anne	Ntshim	1913	Mfum	Décédée
Andoni	Ludocin	Ndungu	1906	Nkwar	Elagankum
Angediel	Anne	Nkien	1906	Nkankara	Angediel
Atsila	Agatha	Nsion	1904	Mbiem	Mutwa
Aula	Véronique	Eblinkong	1927	Mundim	Ebiben
Ayifwa	Pauline	Itere	1909	Ngalula	Ayikira
Ayikuna	Anne	Ntsien	1907	Mayira	Dabien
Bibi	Marie	Ebiale	1926	Mfem	Nsakana
Binoke	Benoît	Nsien	1909	Mpimisen	Nkwimvi
Borbuwa	Martin	Mbeo	1907	Oyulu	Udjangalian
Bulawe	Ludocin	Okun	1909	Munken	Manze
Bulawe	Paul	Bansam	1910	Muleng	Décédée
Bulawe Nsolo	Ludocin	Ipamu	1905	Ambelalong	Ndanten
Dalayumu	Ludocin	Ebiale	15.09.1924	Dalayumu	Mapin
Diadia	Léon	Enkum	1907	Burme	Mamabambwe
Diafu	Benoît	Nsampar	1908	Mpunka	Ndendel
Dilar	Cécile	Ipamu	14.04.1924	Dilar	Mukantsung
Ebayanga	Henri	Bansion	1906	Unkway	Ankuni
Elankai	Pauline	Embim	1907	Emo	Ention
Engewuun	Jean	Bansam	1908	Bondjum	Bazan
Esasale	Paul	Ntshongo	1910	Sangandam	Makaraku
Eson	Raymond	Bansam	1907	Mowe	Matako
Ewangwang	Antoine	Mbansam	1900	Mburi	Nsongokwori
Ewum	Joseph	Nsien	1900	Kamusey	Décédée
Eyene	Benoît	Vwen	1910	Mungam	Itum
Fungafung	Paul	Mbel	1910	Tier-Tier	Manatsi
Ibankil	Joseph	Iyomowa	1900	Mukuna	Munany
Ibeber	Henri	Antel	1926	Mandjebe	Ambene
Ilale	Joseph	Ngiengan	1912	Gasiyu	Tata
Iler	Jean	Ntshongo	1910	Iler	Ntsontso
Ilobeni	Ignace	Nsongo	1927	Mabwemwe	Mobene
Inguwa	Adrien	Ntsien	1910	Buwu	Lasantar
Ipanga	Gabriel	Mowen	1903	Ibanken	Kolong
Ipayaba	Jules	Ntsien	1900	Isara	Mabasang
Isambuvi	Ludocin	Nsien	1912	Lakere	Botun
Ivam	Jean	Mbogandung	1907	Tawe	Mbongandung
Iyomuul	Ludocin	Nsien	1907	Mbong	Isomur
Kaïmo	Gabriel	Nsongo	1900	Okanini	Kwinda
Kalambembe	Jean	Lakwa	1900	Amamakon	Lekam
Kamatku	Catherine	Mbel	1907	Awula	Laken
Kangolo	Paul	Ntsongo	1910	Décédé	Nabusam
Kangolo	André	Nsien	1907	Eyang	Lusanga
Kaniama	Paul	Okwanzolo	1905	Kamundong	Ntal
Kapama	Antoine	Luwu	1909	Kimbang	Umwe
Kasongo	Albert	Mabsam	1926	Mwananko	Nande

Noms	Prénoms	Lieu d'origine	Naissance	Père	Mère
Katalay	Henri	Mbel	1905	Nkum	Makabo
Katem	Gabriel	Mpam	1910	Mutso	Kawi
Kayiba	Jean	Embim	1900	Boyunoke	Olobi
Kibal	Adrien	Kimbim	1912	Mamuvu	Mukambiem
Kikie	Cécile	Bier	1912	Ntshiri	Ayinkin
Kilaki	Stanislas	Ikiem	1900	Eyu	-
Kimi	Joseph	Ntsongo	1910	Iza	Ngaiyo
Kitshik	Simon	Mbel	1900	Iwar	Ngur
Kulebi	Gabriel	Itere	1912	Manam	Kambun
Kum	Henri	Ntsamper	1910	Dum	Musong
Kumango	Paul	Inswem	1900	Ekum	Lokuluwa
Kuntia	Paul	Ndungu	1910	Kwandun	Atieb
Lapelepi	Ignace	Nsongo	1900	Kubongo	Mamuwel
Latas	Albert	Lwa	1911	Mukianke	Katsia
Lebal	Martha	Bansam	1911	Ebin	Kabe
Lebiana	Anne	Mpum	1910	Lufwa	Makangabal
Leke	Léon	Bulwem	1909	Lekang	Mankongo
Lema	Jean	Bansam	1907	Isinga	Ntsaniwil
Lenga	Léon	Sandam	1910	Munana	Nsabwaken
Libandze	Simon	Nsampar	1912	Ngier	Décédée
Lum	Benoît	Ntsien	1914	Kalakam	Mami
Mabundu	Gabriel	Bokwon	1900	Milen	Ndasiye
Mafulu	Albert	Bansam	1900	Ombelebwa	Décédée
Mafuta	Joseph	Mutshun	1905	Waya-way	Bukama
Makurumukie	Joseph	Nsonkwon	1911	Nginangi	Wanzi
Malula	Simon	Wusob	1911	Ngalampang	Mukangul
Manabere	Simon	Lukum	1913	Maware	Yayin
Mananga	Edouard	Bokwon	1910	Enon	Mudibenken
Mandungu	Simon	Nsien	1913	Ngambini	Maying
Matom	Pauline	Ebiale	1926	Idjin	Mapim
Matu	Paul	Mbel	1910	Miyo	Mukarantshim
May	Adrien	Ntshim	1905	Kolosengi	Ntambongo
Mayaba	Joseph	Ntakiemban	1912	Mfolo	Kipir
Mayele	Paul	Ngurukan	1910	Ofumpli	Décédée
Mayemba	Edouard	Inswem	1900	Mampar	Ngashi
Mayin	Catherine	Ebiale	1900	Mundjuba	Mawanga
Mayin	Hélène	Nsien	1900	Wayawaya	Mampum
Mbanga	Henri	Itere	1914	Ibalansum	Mundimapaba
Mbel	Antoine	Ipamu	1926	Pilar	Mukentsang
Mbere	Albert	Bansam	1900	Kambay	Iwalme
Mbula	Henri	Nsongo	1910	Ntima	Motuwe
Mbungumu	Albert	Nsien	1912	Kantuwa	Laberebo
Mianga	Paul	Badzam	1910	Mpuba	Mukatere
Mimie	Benoît	Ntsongo	1909	Lekume	Nkansang
Minamu	Marie	Ibai	1905	Mutokay	Kabai
Miniem	Henri	Nsong	1913	Ntu	Manza
Mongyri	Albert	Imbimi	1900	Iyene	Munande
Mpabu	Ludocin	Nsong	1909	Okuvin	Udinga
Mpai	Adrien	Ibay	1913	Lasir	Ikia
Mpanka	Benoît	Itere	1911	Ntsumusai	Embelembel
Mpial	Adrien	Nsong	1900	Ilong	Bikar
Mubadzu	Benoît	Bansam	1910	Lebini	Mamanga
Mudemur	Benoît	Nsong	1900	Kimbeni	Mwum

Noms	Prénoms	Lieu d'origine	Naissance	Père	Mère
Mukarende	Martin	Ntsongo	1910	Isuwa	Imitshiye
Mukiar	Martin	Yangading	1910	Muying	Isavere
Mukul	Albert	Ipamu	1908	Muboboro	Podi
Mula	Simon	Bulwem	1909	Ntomo	Obagate
Mululi	Gabriel	Kianga	1900	Mpib	Mayater
Mundumamania	Ludocin	Mbel	1912	Nsomor	Kandel
Mungala	Gabriel	Bokwon	1905	Ekulu	Ntsiebi
Muntshi	Gabriel	Inswem	1900	Muzal	Mwamfuri
Muntsi	Adrien	Bansam	1901	Momanga	Mfwemfu
Muntul	Paul	Ebiale	1905	Ekwata	Masikimi
Munziele	Pierre	Ikim	1908	Iyele	Nzunde
Mupili	Benoît	Mbel	1900	Ikum	Lukulebul
Musi	Ignace	Ngyankung	1912	Benem	Kulebo
Mutanswue	Léon	Mukongo	1900	Malolya	Mayamban
Mutier	Henri	Mbel	1912	Mokuyi	Makamanzam
Mvifilang	Cécile	Ntsongo	1907	Matukwa	Mukantsong
Mviyo	Paul	Ntansie	1906	Nkob	Umbaywo
Mwanambong	Raymond	Bansam	1909	Finzin	Ntsatul
Mwanandem	Martin	Ngumukam	1921	Imei	Aloye
Mwem	Raymond	Biyer	1927	Imbeye	Mpenande
Nampo	Pauline	Nsong	1910	Lebara	Kwinda
Nande	Henri	Bulwem	1905	Edjuna	Nlele
Nankun	Agnès	Mbel	1909	Dinang	Abako
Naten	Paul	Ebiale	1905	Epel	Ayimbongo
Ndanga	Alphonse	Meang	1907	Esange	-
Ndaten	Paul	Mpwom	1912	Unzal	Mubian
Ngaiikie	Raymond	Nsiamwe	1909	Impabintsi	Aleme
Ngalana	Léo	Itère	1910	Ngalula	Ayekika
Ngampai	Henri	Oveke	1911	Yeye	Wotira
Ngankulu	Paul	Nsien	1909	Mubwan	Pisanga
Nger	Jean	Ntshongo	1910	Mikumu	Kwaku
Ngwempiri	Jean	Ntsum	1900	Bul	Kobiongo
Nkandungu	Henri	Ekiem	1900	Mbiembel	Makwa
Nkawa	Henri	Nsong	1910	Matangiken	Akari
Nkinimukie	Laurent	Ndungu	1908	Bidungu	Makurimbung
Nkoko	Albert	Lubwe	04.02.1924	Nkoko	Mvulumbwo
Nkuluntu	Paul	Nsien	1912	Musimbayal	Bokama
Nkum	André	Ngyemadza	1910	Nsiawur	Barama
Nkumitswa	Adrien	Nsongo	1912	Kinten	Atswareme
Nsabi	Catherine	Itère	1909	Nkier	Nanam
Nsangana	Ludo	Nsim-Ebiale	1900	Lobang	Ambiel
Nsekem	Henri	Tshongo	1909	Esenga	Atupam
Nsoti	François	Ngelwam	1911	Topere	Usiemfur
Nsumupe	André	Nsmpar	1913	Labeyum	Nswalame
Nsurepum	François	Mbundu	1926	Imwange	Okaya
Ntentu	Léon	Mbel	1900	Mfumamere	Mukatsi
Ntshinsanga	Joseph	Bandjam	1909	Saba	Niabanga
Ntsisi	Joseph	Mpum	1900	Omungo	Odjankwen
Nzakam	Véronique	Ntsiang	1906	Epwenabo	Mantor
Nzembi	Jean	Nzieme	1900	Itu	Bwanan
Nzo	Joseph	Ntsong	1913	Mpay	-
Nzoko	Henri	Bwon	1913	Lokwa	Mukabwa
Obula	Marie	Itère	1909	Ngalampang	Mintini

Noms	Prénoms	Lieu d'origine	Naissance	Père	Mère
Okotwa	Joseph	Ngeykwa	1924	Okotwa	Okalanga
Piofu	André	Bansam	1912	Lokon	Manzal
Poïleba	Edouard	Ngulungu	1902	Ilingi	Usenomwa
Sanduku	Henri	Lokwa	1900	Mukuni	Mawenge
Sweremi	Marie	Nsampar	1905	Isebe	Nokaname
Tako	Alphonse	Ibai	1909	Ngunati	Ibeme
Talalom	Albert	Mbel	1905	Ntsiefu	Mukambel
Tatanga	Ludocin	Bier	1910	Mutuï	Kumber
Teatea	Jean	Bunu	1910	Ngweya	Ndanang
Tolokoko	Gabriel	Embim	1910	Momingi	Mfur
Tomotu	Jules	Kimwe	1911	Solomukwa	Agakaya
Twangwanga	Gabriel	Muyuum	1908	Onin	Untemene
Twankasa	Joseph	Ebiale	1912	Mubele	Mukambel
Unkane	Brigitte	Nsongo	1900	Niaïn	-
Untsimabar	Paul	Ntum	1909	Utsumupen	Maobog
Utumene	Pauline	Mbel	1907	Mukulaboï	Décédée
Vuranga	Paul	Lokwa	1900	Décédé	Ayikam
Wawempa	Véronique	Masela	1921	Emume	Mayim
Wodji	Anne	Utsum	1926	Unku	Upenzia
Wolaga	Cécile	Itere	1904	Ngamatel	Mbomonze
Wonezene	Lucie	Mambuy	1907	Inswen	Nswen
Yariku	Simon	Itere	1900	Isulantul	Mukatere
Yeme	Paul	Nsien	1910	Laser	Labi
Yor	Adrex	Ntshim	1901	Lobang	Umbele
Yor	Simon	Ebiale	10.10.1924	Yor	Angediel

De 1934 à 1935 - par les oblats

Noms	Prénoms	Lieu d'origine	Naissance	Père	Mère
Afunai	Thérèse	Intsum	Adulte	Décédé	Kater
Aliongo	Magdeleine	Nsim	31.12.1934	Pukar	Imwende
Ambwi	Agatha	Ebiale	01.10.1934	Ambwi	Afwapa
Awayan	Zelia	Mbila	Adulte	Itang	Kumukiri
Aydima	Zelia	Ntsongo	Adulte	Kalimbim	Mukansion
Ayia	Thècle	Bansam	1930	Bisanza	Mpaletto
Ayibar	Madeleine	Imbim	1931	Lea-Lea	Yaya
Ayimbier	Thérèse	Okun	Adulte	Matiti	Mpate
Ayisuba	Philomène	Mbel	Adulte	Décédé	Mbwelende
Ayiwum	Zelia	Nsim	Adulte	Nsingata	Nankiti
Babor	Pauline	Kianga	22.01.1935	Babor	Watika
Balayamu	David	Ebiale	04.05.1934	Balayamu	Mayim
Bate	Véronique	Bansam	Adulte	Mibim	Misor
Bebang	Monique	Nsamper	Adulte	Nabo	Mular
Bembele	Monique	Boman	10.05.1935	Jacques	Maykono
Bibi	Thérèse	Kianga	23.07.1934	Lepul	Kamanita
Bidiem	Philippe	Mbala	1933	Munsiem	Mibei
Bisanza	Alphonse	Bulwem	-	Mitim	Mayende
Bisanza	Pierre	Bansam	17.04.1935	Bisanza	Mpaletto
Bisei	Émile	Kimpini	Adulte	Kintata	Kimwe
Bomur	Emmanuel	Ntsongo	18.12.1934	Nku	Laku
Boymokey	Zelia	Mikienge	20.11.1934	Boymokey	Muntutu
Buluku	Mathias	Mukongo	Adulte	Ngwo	Mansana
Buralemi	Thècle	Mayil	20.01.1934	Mabam	Lumi
Dede	Jean	Kianga	1933	Kipang	Kikok

Noms	Prénoms	Lieu d'origine	Naissance	Père	Mère
Dienga	André	Kintwala	1934	Leyie	Décédée
Djungutal	Jean	Bansam	1933	Semetera	Makitsi
Ebobo	Léon	Mayung	15.12.1934	Ebobo	Munkarakie
Ediakan	Thérèse	Mayung	25.09.1934	Ediakan	Awutsi
Efwen	Emile	Ebiale	02.11.1934	Efwen	Nsangana
Esom	Sébastien	Bansam	09.10.1934	Esom	Mumpende
Faka	Sébastien	Inswem	16.06.1935	Alphonse	Nkomina
Fal	Jacques	Mutsun	Adulte	Kiban	Ngon
Farisi	Patrice	Kindwa	18.03.1935	Jean	Senker
Ibalabala	Camile	Ebiale	26.05.1935	Ibalabala	Mayilolo
Ibalawu	Stéphane	Bansam	Adulte	Biti-Biti	Mansipa
Ibalazanza	Benjamin	Inswem	10.10.1934	Ibalazanza	Mukantshong
Ibul	Véronique	Ebiale	17.05.1934	Ibul	Kikar
Idiakama	Marie	Inswem	1934	Idiakama	Ayimuna
Ife	Adeline	Kimbim	Adulte	Lip	Kingoy
Ikala	Valère	Bansam	1932	Bianza	Mpaletto
Ikelese	Mathieu	Nsim	1933	Lea-Lea	Yaya
Inkulu	Prosper	Kimpini	09.04.1935	Itsing	Muwadi
Inzer	Marie	Mutsunu	Adulte	Binki	Tumwingi
Ipalamvu	Thomas	Mikienge	29.01.1935	Ipalamvu	Akilimi
Isunga	Mathieu	Ibai	Adulte	Mesel	Yendab
Itswa	Angèle	Mosanga	Adulte	Buluko	Bate
Iwan	Caroline	Kimpin	31.01.1935	Iwan	Nsimande
Iyiki	Zelia	Zulubang	30.04.1935	Iyiki	Ayiyibwel
Kalambembe	Fabien	Lokwa	31.05.1933	Kalambembe	Asinkin
Kambala	Augustin	Iyene	20.06.1935	Kambala	Nkuluku
Kamenga	Joseph	Mukongo	31.10.1934	Kamenga	Ngibital
Kandolo	Thomas	Mateko	1923	Diamana	Yimia
Kanian	Dominique	Ngoï	01.09.1934	Kaniem	Balab
Kapili	Daniel	Iyani	-	Kaleme	Akiakai
Kapinga	Emile	Lukwa	27.11.1934	Kapinga	Ngwan
Karima	Sidonie	Mambongo	30.07.1934	Karima	Mabo
Kasi	Philomène	Ntsien	Adulte	Mudulu	Kampar
Kasongo	Élise	Mayil	Adulte	Kasongo	Mayal
Kasongo	Ignace	Mayil	Adulte	Kasongo	Mayal
Kasumu	David	Mutsun	Adulte	Bomvi	Mabele
Katalay	Valère	Mukul	02.06.1934	Katalay	Mamwe
Kayama	Sébastien	Nsamper	Adulte	Mfem	Décédée
Kayama	Valentin	Kimbini	1930	Kayama	Ife
Kayama	Ivon	Kimbini	1932	Kayama	Ife
Kiaba	Albert	Bier	1934	Insenga	Ikinga
Kiangolo	Jean	Ibai	26.02.1934	Kiangolo	Bamawa
Kibito	Léon	Ikwun	Adulte	Mpwobo	Ilaka
Kidibu	Pauline	Ikum	-	Kitambala	Lemoni
Kikar	Pierre	Nto-Mbala	Adulte	Ngamakil	Mufitiang
Kilakwa	Valère	Ndung	1933	Putu	Bula
Kimbwankon	Thérèse	Mankondo	Adulte	Mutu	Intshum
Kimbwara	Agatha	Mbila	Adulte	Misen	Kolang
Kimpiam	Pierre	Lwa	-	Kito	Mukaraluwa
Kitambala	Emmanuel	Nsien	28.05.1934	Kitambala	Mwafinsien
Kitambala	Wilhem	Ekum	Adulte	Kipuba	Fukwen
Kudila	Agathe	Mukongo	-	Letsu	Mandiri
Kumutiri	Ludocin	Pili-Pili	1933	Simitwe	Makamansa

Noms	Prénoms	Lieu d'origine	Naissance	Père	Mère
Kuyinga	Angèle	Mbai	Adulte	Décédé	Ndemei
Latula	Stéphane	Ebiale	29.07.1934	Lotala	Ingidi
Lebam	Antoine	Ebiale	27.06.1935	Lebam	Mayitunga
Lebwana	Sidonie	Mpul	-	Kiambwa	Sonzi
Lema	Pauline	Mabeng	30.09.1934	Lema	Obula
Lemoni	Monique	Ikum	-	Bolobwar	Muswar
Lepip	Jean	Kinkono	11.09.1934	Lepip	Mafunu
Letsu	David	Ntsun	-	Wano	Fudia
Liswor	Madeleine	Mutsunu	Adulte	Mundur	Imwai
Liyeye	Adeline	Nsampeti	Adulte	Kalom	Mukarakum
Longumba	Jacqueline	Nsien	15.05.1934	Longumba	Bitanga
Lukana	David	Dwa	1933	Imbang	Nar
Lumi	Véronique	Mayili	Adulte	Inkar	Litum
Luzuku	Sidonie	Ntsongo	24.12.1934	Ngyele	Vutsebe
Mabala	Émile	Kianga	1932	Mukwera	Mafanga
Madza	Thérèse	Mbil	Adulte	Nkeleve	Madimangie
Mafi	Philémon	Inswem-Luk.	19.06.1935	Mafi	Mambong
Makaloy	Dominique	Kam	15.05.1934	Makaloy	Bakwaka
Makayika	Gabriel	Inswem	Adulte	Ngai	Mandiel
Makuka	Bernadette	Nsien	Adulte	Mulun	Kanshin
Makwansa	Alphonse	Kimpin	-	Kie	Mukarembel
Maler	Nicodème	Mutshun	Adulte	Mayele	Liyeye
Mambuba	Thérèse	Lubang	Adulte	Musob	Mukansam
Mambwel	Agatha	Mayungu	04.03.1934	Mbula	Mantshwum
Mampeyebe	Fabien	Ebiala	23.10.1934	Mampeyebe	Mankwa
Mandiri	Zelia	Mukongo	-	Iyam	Mutsinakaka
Mangasan	Jacques	Ebiale	18.01.1935	Magasan	Soko-Soko
Mangumbu	Sophie	Mbila	10.08.1934	Boymoike	Ayikuna
Mankwang	Prosper	Kwamoï	26.05.1935	Mankwang	Santi
Mantseng	Madeleine	Nsongo	Adulte	Mvwe	Munkendi
Manzenga	Élise	Ntsongo	18.12.1934	Nku	Laku
Masolo	Jean	Madzeke	Adulte	Lumfwen	Kinzer
Masongokele	David	Bansam	12.07.1935	André	Nsikadja
Matamatam	Anne	Nsongo	Adulte	Mafete	Ngingi
Matetam	Marie	Mupoï	Adulte	Mafu	Ikum
Mawa	Marie	Nsampar	Adulte	Molila	Mangwi
Mayal	Angélique	Mayil	Adulte	Nguba	Biabe
Mayele	Georges	Mankondo	09.05.1934	Mayele	Kawaka
Mayelebe	Mathias	Mutshun	1935	Nsosa	Kapinga
Mayilom	Marie-Bernade	Mpul	1932	Wabdel	Lebwana
Mayimbum	Thérèse	Nsongo	Adulte	Makuyi	Ayibem
Maziya	Catherine	Mvwen	Adulte	Mulei	Okwongo
Mbalakongo	Albert	Zulubang	10.12.1935	Mbalakongo	Lebamvi
Mbereson	Mathieu	Mbaï	Adulte	Mankaku	Ukansam
Mbereson	Wilhem	Bulwem	Adulte	Mbereson	Wonten
Mbundula	Valère	Bansam	02.07.1935	Nsingwen	Leyi
Mbur	Thérèse	Ntsim	21.03.1935	Mbur	Ayibil
Mfufi	Marcelle	Mayil	Adulte	Bul-Bul	Mbongo
Milum	Zelia	Mvwen	Adulte	Milum	Maziyu
Minionio	Martin	Ntsim	05.11.1934	Minionio	Ekukwe
Minkiel	Valentine	Mupoï	Adulte	Mata	Matwantir
Mpaletto	Marguerite	Lukoel	-	Ebiere	Nkamba
Mpial	Véronique	Bansam	23.12.1933	Mpial	Ebubu

Noms	Prénoms	Lieu d'origine	Naissance	Père	Mère
Mpokala	Thomas	Kianga	30.05.1934	Karmol	Sende
Mpub	Gabriel	Bansam	02.11.1933	Mpub	Mpabuba
Mukabi	Valère	Ntsim	Adulte	Itun	Nsiensim
Mukar	Sidonie	Nsien	04.01.1934	Makianga	Maïfini
Mukiakung	Thérèse	Zulubang	30.04.1935	Mukiakung	Awuyiri
Mukie	Mathieu	Mayung	24.12.1935	Mukie	Asiba
Mukwa	Désiré	Iyanga	Adulte	Lunsang	Ika
Muliam	Charlotte	Ebiale	25.06.1935	Muliam	Manganabo
Muliansongo	Jean	Kindan	Adulte	Balansongo	Mukaringo
Mumbala	Laurent	Mateko	Adulte	Yunawar	Gatswem
Mumbin	Ludocin	Nsim	1933	Mumbin	Kikarabu
Munga	Henriette	Kimpin	Adulte	Nganu	Mbel
Mungiemunde	Monique	Nsampar	13.02.1934	Mungiemunde	Sensier
Munkamur	Thomas	Mutshun	Adulte	Ngwun	Kwaku
Muntswe	Thérèse	Bukwun	20.03.1935	Muntswe	Mansumbusu
Musiki	Marcelle	Ebiale	Adulte	Kibanga	Ikalpe
Musimar	Prosper	Inswem	21.08.1934	Musimar	Andai
Musinga	Dominique	Ndungu	1931	Iyem	Ndendemba
Mute	Raphaël	Lubanga	Adulte	Ngate	Ngwi
Mutsindi	Valère	Bulwem	10.12.1934	Mutsindi	Ayitila
Muyibi	Florentine	Ndung	02.01.1935	Muyibi	Aïgnan
Mwamudunga	Valère	Kinswa	1925	Biliban	Kivingi
Mwanako	Simon	Impini	21.06.1935	Mwanako	Mobale
Mwanandeke	Léon	Makondo	1932	Ntampere	Bangwe
Mwelansa	Guillaume	Itere	10.04.1935	Mpasi	Wobira
Nandir	Adèle	Nsongo	Adulte	Makwala	Mulonga
Ndiame	Thérèse	Mutsunu	Adulte	Décédé	Aytil
Ndon	Marguerite	Mvwen	Adulte	Décédé	Maziyu
Ndul	Guillaume	Bukwun	15.02.1935	Ndul	Ayisabe
Ngabiliar	Thérèse	Inswem	18.04.1934	Ngabiliar	Mankiankai
Nganswa	Valentin	Kimpini	Adulte	Ngam	Teb
Ngiakir	Thérèse	Mpang	1929	Mikam	Minkiri
Nkanindi	Thérèse	Miab	08.03.1934	Moyomo	Epalwa
Nkir	Pauline	Mutshun	26.09.1934	Nkir	Kimbura
Nkiriwa	Gabriel	Mutsun	24.05.1934	Nkiriwa	Mafukul
Nkusu	Daniel	Nsien	04.02.1935	Nkusu	Nkuyi
Nkwenkuyi	Thérèse	Bulumbu	Adulte	Mudypie	Bayabwal
Nsandang	Laurent	Ebiale	28.11.1934	Nsandang	Matsungu
Nseke	Cécile	Ibai	04.02.1934	Nseke Augustin	Lamandji Anne
Nsube	Dominique	Inswem	Adulte	Tshibabu	Mayikum
Ntingu	Jean	Mbang	1929	Yanani	Kanzampa
Ntsipi	Véronique	Ipamu	25.05.1934	Muyibi	Mungandu
Nzila	Thérèse	Ikum	-	Kitambala	Lemoni
Okiapa	Thècle	Ndung	20.12.1934	Niamankala	Nana
Osangala	Wilhem	Ibai	26.07.1935	Ntsungu	Mayiba
Papam	Anne	Kindwa	21.04.1935	David	Senker
Pip	Honoré	Mo	10.11.1935	Mikaba	Kimbiam
Sabaya	Albertine	Nsien	Adulte	Muyop	Sabaya
Sagip	Philémon	Man-Man	08.12.1934	Yoakim	Ukwongozo
Salapo	Benjamin	Bansam	15.06.1935	Ignace	Indjompe
Sanduku	Thècle	Kimputu	31.06.1934	Sanduku	Ayitom
Sap	Sébastien	Nsampar	1934	Yambum	Wase
Seke	Sébastien	Nsongo	26.02.1935	Seke	Manzun

Noms	Prénoms	Lieu d'origine	Naissance	Père	Mère
Sena	Ludocin	Iyai	Adulte	Iyalem	Mawileme
Singelete	Guillaume	Bier	Adulte	Mantan	Misiem
Sodunga	Philippe	Ebial	30.01.1934	Shodunga	Mabobo
Sukari	Laurent	Mpul	1929	Wandel	Lebwana
Talatala	Gabriel	Kibana	Adulte	Makutelene	Kamutshun
Tatshi	Thècle	Bansam	07.07.1934	Tatshi	Makalaku
Te (Tea ?)	Thérèse	Kisem	24.07.1935	David	Imbiye
Tipay	Guillaume	Mangkay	28.12.1935	Tipay	Ayimuna
Tshimanga	Honoré	Say	07.05.1935	Paul	Maya
Tsuyoï	Thècle	Mbila	24.08.1934	Lenzo	Ayindele
Tumbulu	Adrien	Mabenge	12.05.1934	Mater	Ataya
Waiwai	Valère	Nsongo-K.	1934	Balawun	Mukansong
Wandel	Simon	Mpul	-	Idin	Sinaba
Wonten	Magdeleine	Bulwem	Adulte	Mpere	Kupital
Wuminga	Zelia	Bantsam	Adulte	Fulande	Anguba
Wumoka	Jacqueline	Mbel	Adulte	Décédé	Ayitil
Yapul	Marie	Bukwon	Adulte	Kakul	Kayuwa
Yatwami	Jacqueline	Intswem	Adulte	Ngaladum	Mayitama
Yaya	Zelia	Nsien	Adulte	Tonkwal	Namwa
Yiki	Paul	Thiale	13.06.1935	Paul	Mankiabi
Yipe	Paul	Nsim	15.11.1934	Yipe	Ayifuna
Yuluba	Ladin	Mayil	1934	Munken	Pantaba

De 1936 à 1937 - par les oblats

Noms	Prénoms	Lieu d'origine	Naissance	Père	Mère
Botezamu	Thomas	Nswen	08.02.1936	Botezamu	Mfuwe
Dilete	Laurentine	Mayongo	27.10.1935	Dilete	Ayikoyo
Ekwalaki	Emmanuel	Mayung	24.12.1936	Ekwlwki	Nginzata
Ikum	Julien	Imbim	Adulte	Madiamandi	Nanka
Indiam	J.	Mayongo	24.02.1935	Indiam	Anzene
Inswer	Luc	Lukwil	Adulte	Mukul	Mayenam
Kape	Monique	Mayung	19.03.1936	Kape	Kabwil
Kayiba	Marguerite	Embim	08.08.1936	Kayiba	Kwatika
Kayil	Fabien	Zulubang	17.12.1936	Kayil	Mubaka
Kudjar	Stéphane	Nsien	Adulte	Misong	Inon
Layinga	Jacques	Zlulubang	10.12.1936	Layinga	Bogonge
Lila	Monique	Madeke	Adulte	Nkier	Ebala
Lufi	Marcelle	Lukwil	Adulte	Iya	Ngialma
Madza	Véronique	Ebiale	15.03.1936	Madza	Mandek
Makangiel	Bernadette	Ebiale	Adulte	Nsey	Maboka
Mamdir	Philomène	Ebiale	Adulte	Mpwo	Matar
Mayekwe	Marguerite	Ebiale	Adulte	Yimenkuti	Mukambun
Mayempier	Marie	Ebiale	Adulte	Ekia	Bwabin
Mayibil	Thérèse	Ibay	Adulte	Nkabel	Mokakwa
Mbum	Hubertine	Mtsun	-	Mula	Ngamatun
Mpeni	Valentin	Zulubang	23.12.1936	Mpen	Esibongodjo
Mukian	Stéphane	Intswem	Adulte	Yalansom	Mandey
Muleke	Thècle	Mayung	24.12.1936	Muleke	Ayipiga
Munswem	Nicodème	Imbim	Adulte	Yalebim	Atieremi
Muntakie	Marcelle	Ntsongo	20.02.1936	Muntakie	Mansangene
Naya	Boniface	Dibaya	18.09.1936	Mukub	Naya
Ndala	David	Bukwon	Adulte	Ngetan	Mayipe
Ngalilere	Thérèse	Intswem	18.04.1936	Ngalilere	Makienkwey

Noms	Prénoms	Lieu d'origine	Naissance	Père	Mère
Ngirala	Félicité	Ebiale	1938	-	Mandir
Nkufi	Sylvain	Pilipili	Adulte	Eyayi	Ndizubila
Ntatim	Zelia	Mayung	24.11.1936	Ntatim	Letim
Ntelonkum	Pierre	Kimbim	Adulte	Lukiebe	Yangata
Ntsaku	Valère	Inswem	24.08.1936	Ntsaku	Ayitoko

De 1937 à 1939 - par les oblats

Noms	Prénoms	Lieu d'origine	Naissance	Père	Mère
Amfungun	Godelive	Ebiale	3 ans ½	Yor	Ayimbang
Awaneyi	Alphonsine	Ebiale	3 ans	Munim Augustin	Manaimbeke
Ayimbang	Monique	Ebiale	Adulte	Katara	Aben
Ayitsungu	-	Ebiale	03.01.1938	Nsandung	Ayitsungu
Ayle	Madeleine	Mbel-Ibiale	28.12.1938	Misuli	Ayle Agnès
Balengeger	-	Bukwun	10.08.1938	Ndulu	Itebe
Bango	Thomas	Bansam	21.09.1938	Bango	Kuleyi
Bibi	Agathe	Nsien	Adulte	Ninabimbwel	Mfwa
Buliba	Désiré	Mankondo	21.01.1939	-	Babor
Bung	Basile	Bansam	17.02.1938	Bung	Mukuliya
Diambela	Henri	Bukwun	12.05.1938	Diambela	Ayimbial
Diaper	Vincent	Nsongo	16.06.1938	Diaper	Mantseng
Ebwangume	Hélène	Mayung	22.01.1938	Ebwangume	Mankoy
Efwem	Alphonsine	Ibiale	24.05.1939	Efwem	Nsangana
Eggen	Sidonie	Kindwa	Adulte	Zimbin	Ayisuba
Etanga	Timothée	Mayung	14.01.1937	Itonga	Laben
Galambembe	Georgina	Lokwa	26.07.1938	Galambembe	Fiukim
Ibamosum	Joséphine	Mbilo	22.10.1937	Ibamosum	Awoyam
Ibanga	Pierre	Mbila	07.03.1938	Madansay	Mukilampala
Ibiabia	Cécile	Mangai C.K.	08.03.1939	Ibiabia	Muyinga
Ibobo	Philomène	Mayung	10.10.1937	Ibobo	Mukakie
Ibulu	Laurentine	Ebiala	06.07.1938	Ibulu	Kikar
Ikwom	Patrice	Nsongo	-	Nzulunkwa	Ngamakom
Ipalamvu	Fabien	Mikienge	12.11.1937	Ipalamvu	Akilime
Isako	Antoine	Nshimu	18.03.1939	Nsaka	Ovyduk
Itumukie	-	Lubanga	1936	Itumukie	Mansika
Itumukie	-	Lubanga	1937	Itumukie	Mansika
Kabisa	Stéphanie	Lebang	02.12.1938	Kabisa	Mambula
Kabulanzeke	Antoinette	Mikienge	05.04.1932	Kabulanzeke	Banden
Kadima	Sylvain	Impini	Adulte	Komde	Afulasi
Kadimasi	Basile	Yai	24.10.1937	Kadimasi	Mpelenenge
Kaka	Edmond	Mayung	12.02.1937	Kaka	Andini
Kaka	Gedlive	Mankondo	Adulte	Sender	Abuia
Kam	Fernand	Mankondo	21.08.1938	Kam	Mumbar
Kamanola	Basinum	Mankondo	-	Eyango	Iyini
Kasalay	Émile	Mbila	30.04.1939	Kasalay	Aynama
Kayba	Fabienne	Imun	07.03.1939	Kayba	Kwasika
Kayiba	Francis	Ndung	26.09.1937	Kayiba	Kayinio
Kele	Julienne	Ntsongo	21.02.1937	Diambe A.	Nampa
Kikar	Scolastique	Inkam	Adulte	Mala	Mabinia
Kimi	Angèle	Nsong	02.10.1937	Kimi	Mpila
Kitivan	Sylvain	Iyene	-	Mundulu	Mukutson
Kiul	Bernadette	Ibiale	28.01.1939	Kiul	Aykiven
Kuilomba	Benjamin	Zulubang	-	Bulangom	Limingi
Kusongo	Dominique	Ikim	27.08.1935	Kusongo	Aleye

Noms	Prénoms	Lieu d'origine	Naissance	Père	Mère
Kusongo	Antoinette	Ikin	11.10.1937	Kusongo	Aleye
Kwerkwen	André	Yai	21.10.1937	Kwerkwen	Ayitoma
Kwer-Kweri	Daniel	Mankondo	07.02.1939	Kweri-Kweri	Mangye
Langer	Félicité	Mankondo	Adulte	Mataba	Nawanisu
Langer	Clothilde	Bansam	23.12.1938	Diania	Ilenkai
Lankoko	Clara	Dibaya	21.01.1939	Lankoko	Nadi
Lasey	Paul	Ibiala	09.04.1939	Lasey	Aykusa
Latar	Valère	Nsong	04.10.1937	Latar	Eduwanton
Lebama	Madeleine	Zulubang	25.10.1938	Ibalakongo	Lebama
Lefilienge	-	Mankondo	06.10.1938	Lefilienge	Langer
Letin	Magdeleine	Ndung	05.11.1937	Letin	Mandisi
Lotula	Basile	Ibiala	15.11.1937	Lotula	Angidi
Ludie	Octave	Mankondo	-	Mokuba	Nzuluze
Lukutu	Baudouin	Kimputu	Adolescent	Mukese	Mukali
Lunswer	Dominique	Lukwil	15.10.1938	Lunswer	Aywel
Luwi	Joseph-Louis	Kubwun	6 ans	Bango	Indwe
Mabadzu	Julienne	Nsien	12.07.1937	Mabadzu	Matsum
Mabundu	Marc	Mankondo	01.06.1938	Mabundu	Nsanién
Mafur	Ghislaine	Kisem	Adulte	Masokot	Ngil
Mafusa	Marcel	Mbila	03.12.1938	Mafusa	Jutia Suiki
Makaloy	Manuel	Mankondo	13.06.1938	Makaloy	Awenemey
Makaloy	-	Mankondo	14.09.1938	Makaloy	Bakwaki
Makiti	Antoinette	Bansam	Adulte	Mpor	Inkiar
Malut	Monique	Nsongo	Adulte	Kabama	Musimayil
Mambang	Hubertine	Mbang	Adulte	Mawum	Ayibima
Mamin	Valentine	Lukwil	16.04.1938	Bisanza	Mpaletto
Mandnga	Lucam	Ndongo	12.06.1932	Mananga	Yatnomi
Mangiumabu	Madeleine	Ebiale	20.01.1938	Muliam	Mangumabu
Mangolo	Émile	Mayung	10.08.1937	Mangolo	Ntsum
Manika	Hubertine	Ndung	21.03.1938	Mandon	Okalekwi
Masaba	Grégoire	Mukienge	-	Alabang	Vutum
Masongokele	Albert	Bansam	13.12.1937	Masongokele	Nsikosa
Mataku	Francis	Bansam	13.03.1938	Mataku A.	Zibisien
Matala	Yvomo	Ibiala	21.04.1939	Matala	Mayimpier
Matilandong	Godelive	Kimputu	-	Nialame	Bawun
Matong	Stéphane	Kimputu	-	Nzumunene	Décédé
Matshun	Adelin	Mayung	04.03.1937	Matshun	Engunu
Matungulu	Paul	Nsongo	Adolescent	Munken	Nkumutil
Mawisa	Antoni	Zulubang	-	Mfuu	Langum
Mayelebe	Jules	Ibay	Adulte	Bwal	Mali
Mayisang	Rosalie	Bansam	Adulte	Ntuk	Manzio
Mayitib	Félicité	Ngulungu	27.03.1938	Kamizelo	Petanga
Maylebe	Rosalie	Bansam	28.09.1938	Minsom	Maylebe
Mberesone	Thomas	Ntsien	23.11.1937	Mberensone	Utenga
Mbula	Éveline	Mayung	13.05.1937	Nantsun	Mbula
Mfen	Félicité	Inswem Muko.	05.02.1939	Mfen	Isibogonye
Mianga	Adelin	Itere	19.04.1938	Mianga	Bebemuku
Milunga	Octave	Mikienge	-	Mingan	Butung
Moloy	-	Mankondo	-	Makufe	Ayikumi
Mombala	Thomas	Nsongo	20.08.1937	Mombala	Mukeba
Mpeni	Raphaël	Mankondo	27.09.1938	Mpeni	Nene
Mpiti	Valère	Inswem	08.04.1938	Mpiti	Eboli
Mukiakun	Marcel	Zulubang	06.12.1937	Mukiakun	Awung

Noms	Prénoms	Lieu d'origine	Naissance	Père	Mère
Mukie	Bertin	Mikienge	22.12.1937	Mukie P.	Asiley B.
Mukila	Sidonie	Imbim	28.11.1938	Mukila	Izer
Mukobi	Eugénie	Kimputu	-	Matemukam	Muselekam
Mukrikum	Berthe	Mukoko	07.05.1938	Mukrikum	Ngaye
Mukwapamba	David	Inswem Muk.	29.05.1939	Mukwampamba	Pabal
Mulangwang	Basile	Inswem	25.03.1938	Mulangwang	Mundanda
Mumpar	-	Ibiala	13 ans	Ntsie	Bangwa
Munie	Honoré	Ibiale	20.11.1938	Munie	Makaya
Munsapi	Honoré	Ibiale	15.01.1939	Munsapi	Mumpindungu
Munsiya	Catherine	Bukwon	24.12.1937	Munsiya	Mansibusu
Mupana	Francine	Mankondo	08.10.1937	Mupana	Ayitoma
Musabor	Sylvain	Impini	1937	Musabor	Sapele
Musimfai	Scolastique	Bansam	30.09.1938	Salapu	Musimfai
Musirnkie	Antoinette	Nsongo	Adulte	Munsem	Mandar
Mutwi	Benoît	Inswem Lokwa	25.03.1939	Mutwi	Lufuna
Muwur	Désideratin	Ibay	-	Muwur	Décédée
Mwanakey	Valentine	Bansam	11.11.1937	Mwanakey	Nande
Nansemi	Valentine	Inswem	Adulte	Alensoen	Mfutenati
Ndame	Félicité	Mbila	19.09.1939	Mikaka	Nansum
Ndel	Rose	Bampumu-Nsek.	03.06.1938	Ndel	Mukatu
Ndel	Pierre	Kimputu	17.10.1938	Ndel David	Nkwyankwy
Ndiang	Basile	Mikienge	23.10.1937	Ndiang	Anzene
Nkenge	Suzanne	Mbel	01.04.1939	Nkenge	Ayngem Sidonie
Nkufi	Laurent	Ipamu	23.08.1937	Nkufi	Ayintulu
Nsakaben	Yvon	Ibay	29.06.1938	Kasay	Wumbika
Nsansu	Charles	Mbila	15.09.1938	Muke	Ayshwi
Nshina	Nicodème	Inswem Muk.	20.05.1939	Nshina	Maluku
Nsia	-	Mayung	27.01.1937	Mayele	Mankininde
Nsitem	Monique	Inswem	Adulte	Nsilanien	Mayimuna
Nsubien	Rosalie	Mikienge	14.02.1939	Mubeni	Ayiki
Nsuku	Sébastien	Mbel-Ibiale	29.12.1938	Nsuku	Ilima
Ntosinga	Valéry	Zulubang	-	Nzaniki	Gisuba
Ntsingung	Francis	Ndungu	08.02.1938	Ntsingung	Manawalu
Ofushwi	Patrice	Ndongo	27.01.1938	Ofushwi	Mukabukum
Ofushwi	Hubertine	Kukwi	25.03.1938	Ofushwi	Ayitila
Pami	Rosalie	Mikienge	Adulte	Mbalando	Munkapa
Sukein	Rosalie	Zulubang	Adulte	Mukak	Nsiyol
Sukwi	Madeleine	Inswem M.	22.01.1939	Nkay	Malizal
Wininga	Agathe	Zulubang	28.04.1938	Matungulu	Ayisupoy
Yayo	Adolphe	Itere	Adolescent	Ngalula	Ntuntum
Zongo	Alphonsine	Mayung	09.03.1939	Zongo	Letey

ANNEXE XII : indigènes de la paroisse de Mateko baptisés à Ipamu, 1921-1939

De 1921 à 1933 – par les jésuites

Nom	Prénoms	Lieu d'origine	Naissance	Père	Mère
Akaïlu	Anne	Moen	1925	Mandjeki	Ambene
Ala	Cécile	Ebankong	1926	Murunsin	Uyibere
Antsiebe	Catherine	Ntsim	1900	Ngentwa	Larebo
Balayam	Georges	Akub	24.03.1927	Balayam	Mayim
Diadia	Simon	Ankamo	1908	Oliyen	Ambambil
Diambe	Antoine	Ivang	1907	Kasama	Ngamabo
Ekul	Théodore	Ebankong	1925	Ekul	Zimbong
Engiempie	Catherine	Kambili	1903	Okun	+
Entsie	Pauline	Mian	1900	Mbwayal	Ndjendje
Ibam	Paul	Nsampata	1902	Ipang	Wopaga
Kafinga	Véronique	Mbala	31.05.1927	Makangala	Kafinga
Katalay	Pierre François	Eolo	31.12.1921	Katalay V.	Masengu Ign.
Mampuya	Jules	Ntadzo	1908	Ebulukene	Mamumbar
Minabi	Joseph	Mbeo	1908	+	Nteken
Mpwobo	Henri	Nsampar	1908	Udjiyo	Evumenkum
Musimata	Albert	Mansa	1912	Mobi	Nkitele
Mwanakei	Joseph	Mateko	1907	Bukuru	Bukama
Mwanamoke	Jean	Kupang	1899	-	-
Nduli	Antoine	Mpena	1909	Liere	Nkabi
Ngier	Benoît	Bunkutu	1910	Mwananzo	Ibeme
Ngombe	Jeanne	Bambinga	1926	Ngombe	Mulang
Ngombe	Joseph	Mateko	1924	Ngombe	Mulango
Okwampi	Marie	Nsien	1906	Okera	Emer
Omok	Gabriel	Miang	01.08.1927	Esil	Entwe
Ubir	Edmond	Mbara-Mbar	1908	Kateke	Ngankum
Ungwisa	Henri	Indo	1900	+	+
Ungwisa	Nicodème	Mbang	04.11.1925	Ungwisa	Boer
Untsumen	Anne	Miang	1900	Uzompang	Undang
Wofengo	Pauline	Usunu	1923	Unkin	Oyenzia
Wopi	Honorine	Tungo	1923	Sime	Watubawande

De 1934 à 1935 – par les oblats

Nom	Prénoms	Lieu d'origine	Naissance	Père	Mère
Anzir	Agatha	Ngulungu	26.03.1935	Munesim	Uyibere
Ayir	Pius	Ngiengel	20.01.1934	Milim Jean	Kanza L.
Bandunadu	Nicodème	Ngempang	Adulte	Ananasi	Maynkn
Baseng	Dominique	Mpul	25.01.1935	Baseng	Liyel
Batenge	Henri	Mibul	Adulte	Ngwane	Imvuto
Bibi	Sidonie	Nsempie	02.06.1934	Kansa	Yeye
Biler	Ignace	Diar	1931	Nswamene	Ngwayibal
Binangi	Thomas	Mibulu	1932	Pili-Pili	Masien
Bitabia	Monique	Milun	Adulte	Ntiemur	Bawu
Bogonge	Sidonie	Kimpini	-	Moreme	Lingul
Bul	Simon	Kianga	Adulte	Tam	Ayaïti
Deweyi	Marie	Mibul	Adulte	Madjet	Ipale
Diambe	Valère	Kibana	17.01.1935	Diambe	Nampo
Diwete	Guillaume	Kilom	28.03.1935	Diwete	Weneka
Dwadwa	Nicodème	Kindwa	Adulte	+	+

Nom	Prénoms	Lieu d'origine	Naissance	Père	Mère
Elundala	Gabriel	Mbel	Adulte	+	Ikakuba
Embiri	Jean	Mateko	-	Ngiankung	Mpeve
Esiere	Simon	Mituku	Adulte	Esiere	Andjwene
Febal	David	Mukoko	-	Ngiemasang	Kamaka
Furande	Henri	Dwa	1927	Kimbam	Nam
Gamusal	Jean	Dwa	Adulte	Lukwem	Mayiya
Ibala	Paul	Bier	1932	Musanga	Epande
Ibala	Thomas	Bisei	1931	Dazul	Maibal
Ibwabuk	Sidonie	Luwa	1928	Nkape	Mukambel
Igniam	Élise	Mibil	1925	Igniam	Nkweneme
Ikia	Willem	Mbala	1932	Kaminieni	Mpapa
Ikulu	Willem	Mutsungu	1926	May	Kiel
Ilu	Thomas	Ilu	1934	Dwadwa	Zer
Ingam	Laurent	Kiang	1927	Nzudi	Kibum
Ino	Albert	Nsong	Adulte	Mwany	Mumea
Ipande	Julien	Bier	1933	Maï	Itsele
Ipung	Thècle	Mbala	Adulte	Ngayi	Nkial
Iswai	Germaine	Koloniale	06.10.1934	Iswai	Perande
Itsembul	Magdeleine	Kindwa	Adulte	Liwa	Mobal
Itshing	Ignace	Impini	1932	Kolomei	Baibung
Iyen	Gabriel	Koloniale	Adulte	Yamfe	Bisiep
Iyunga	Angélique	Kwamoï	Adulte	Sibwal	Malembe
Kabwaya	Thomas	Modjere	Adulte	Limisi	Ndingi
Kai	Pierre	Milundu	1932	Lumaï	Muntana
Kamal	Jean	Mateko	-	Kapita	Mulaya
Kandwere	Philippe	Nsempie	Adulte	Nkan	Sansuka
Kapala	Benoît	Ndung	Adulte	Dilepa	Answem
Kasama	Willem	Kwamaï	-	Okwanga	Sanday
Kawoka	Aghata	Ntsongo	Adulte	Nawea	Mukatsham
Kiapiwa	Thérèse	Ngoï	1929	Ndieleken	Ayimuna
Kibal	Albert	Kindwa	1932	Dwadwa	Zer
Kiel	Bernadette	Mutsungu	-	Balampum	Karutsu
Kikar	Gilbert	Kimpini	1930	Itsing	Mwadi
Kikar	Paul	Ipamu	1934	Moke	Mansika
Kimbiam	François	Dwa	1934	Kimbam	Furande
Kimbwo	Laurent	Mateko	Adulte	Kisel	Likien
Kimpung	Valère	Bukwal	1933	Nsiar	Ntimba
Kimvula	Bernadette	Mibil	1933	Ignam	Nkweneme
Kimvura	Élisabeth	Bisei	Adulte	Kibala	Tsabar
Kinga	Antoine	Ibinga	19.09.1934	Njansa	Imizoki
Kite	Pauline	Dwa	Adulte	Kuter	Mameme
Komisele	Philippe	Mibulu	1934	Mulina	Bibe
Kwalanguka	Sophie	Mateko	1932	Noni	Mayaï
Kwaluyia	Mathias	Mabala	1933	Munsuta	Kinsebe
Labang	Adolphe	Kilom	09.07.1934	Labang	Luseng
Labila	Joseph	Saï	Adulte	Itsing	Yoyo
Lager	Thècle	Mupoï	Adulte	Kinsa	Ifoko
Lebaya	Pauline	Mbong	Adulte	Ibtsen	Musia
Lefek	Sidonie	Mibulu	08.05.1934	Lefek	Ayiba
Lekianga	Véronique	Kindaï	1931	Kwan	Tete
Lekoko	Thomas	Bongo	Adulte	Lapara	Mukarembim
Lepwe	Georges	Bisei	16.02.1935	Lepwe	Binkiet
Lesinam	Véronique	Koloniale	Adulte	Etam	Yabeba

Nom	Prénoms	Lieu d'origine	Naissance	Père	Mère
Lewe	Catherine	Mibul	Adulte	Kimbwo	Mampum
Libungu	Mathias	Bisei	Adulte	Mambala	Musinga
Lumpaye	Georges	Kimpini	30.10.1934	Lumpaye	Mubakwanga
Lumpaye	Georgine	Kimpini	30.10.1934	Lumpaye	Mubakwanga
Lupar	Célestin	Alungu	Adulte	Katshungo	Musika
Lupinu	André	Mpul	1931	Dipunga	Musiwa
Luyam	Willem	Milundu	1933	Nkodi	Ningwi
Mabeng	Valère	Mbala	Adulte	Bitene	Moy
Mabumu	Lucien	Nkwebe	27.12.1934	Mabuku	Lalwala
Madamo	Julienne	Nsien	Adulte	Mumpum	Kamulem
Madidi	Bavon	Mungai	11.09.1934	Utongami	Nsempie
Mafuta	Adèle	Nsamper	10.01.1935	Mafuta	Beben
Makam	Albert	Ngempang	1932	Ngie	Oyim
Makam	Gabriel	Dwa	1932	Mayele	Makam
Makilamabi	Jean	Kivang	-	Kimalung	Kaniong
Makinaya	Philomène	Kwamoi	1934	Penge	Mwange
Makoma	David	Kisem	Adulte	Ma	+
Makongo	Désiré	Mpene	Adulte	Mionkun	Niniaya
Mambula	André	Bisei	Adulte	Laduba	Nkakie
Mampum	Thérèse	Mbala	Adulte	+	Maban
Mandiel	Philemon	Mbel	1932	Mutiar	Ayimisu
Mandzenza	Jules	Mbiar	Adulte	Nkunda	Sambwal
Mangwele	Magdeleine	Biang	-	Kombe	Amvubian
Maniadi	Sidonie	Nkongolo	Adulte	Mbongo	Musonge
Manki	Zelia	Nsongo	1934	Ikwinko	Ngiaba
Mansika	Julia	Mpen	Adulte	Makoro	Karabembiang
Mansindele	Sidonie	Milundu	Adulte	Iseme	Mendule
Mantiensim	Adèle	Ntsum	1928	Kalakum	Imwa
Mantumu	Marie	Sai	Adulte	Mawu	Kan
Manwem	Sidonie	Ntsongo	03.03.1935	Iya	Manium
Manzele	Ludocin	Kumukar	05.01.1934	Manzele	Afuya
Mapam	Zelia	Diar	1930	Tolokwel	Mpabel
Masieng	Anne	Mateko	Adulte	Bwi	Lidian
Maskim	Nicodème	Bansam	Adulte	Lesub	Ntsnse
Masole	Thérèse	Milundu	Adulte	Mpabulu	Mbar
Masul	Benoît	Kianga	1934	Nkal	Tuma
Matalampap	Mathieu	Ekwul	-	Niam	Manzene
Matamuke	Thérèse	Dwa	Adulte	Nabitar	Mukubu
Matizal	Zelia	Ngoi	-	Gumutse	Mutebe
Maton	Marie	Nsiempie	Adulte	Mabol	Malanga
May	Laurent	Mbala	-	Nsem	Ikiala
Mayam	Nicodème	Dwi	Adulte	Kinkutu	Impung
Mayele	Adrien	Dwa	1934	Nkal	Inukuna
Mayele	Dominique	Nsengenseng	Adulte	Mikini	Mungwa
Mayele	Élisabeth	Dwe	20.03.1935	Mayele	Furandi
Mayindombe	Dominique	Kilom	13.03.1933	Mayindombe	Batanga
Mbuyi	Zelia	Mupoy	Adulte	Mandai	Kinzieme
Mbwene	Jean	Mpul	Adulte	Fwel	Ikaswem
Menga	Albert	Mateko	Adulte	Lakuba	Masieng
Mfwai	Henri	Mungai	04.05.1934	Mfu	Sele
Miam	Valérie	Kisem	1932	Te David	Mbayi
Milai	Sébastien	Mateko	01.01.1935	Milai	Lepir
Mindi	Zelia	Kimpini	1934	Iswadi	+

Nom	Prénoms	Lieu d'origine	Naissance	Père	Mère
Miter	Guillaume	Mupoï	1933	Mpangieme	Lager
Mobam	Cécile	Mateko	1933	Owa	Nawel
Moke	Simon	Dwa	Adulte	Mutuk	Salande
Mosi	Désiré	Nkwebe	12.01.1935	Musipangi	Dentwala
Mpaba	Pierre	Bier	1928	Balantso	Okasei
Mpangiemen	Jean	Mibul	Adulte	Kama	Liper
Mpempei	Dominique	Nsongo	1934	Liang	Lisabwal
Mpese	Jean	Kwamoï	1935	Penge	Mwange
Mpia	Marguerite	Mateko	1933	Payuku	Nkole
Mpol	Valère	Mateko	Adulte	Ntesa	Mampul
Mubanga	Mathias	Mibul	Adulte	Yamayam	Ndwem
Mudzima	Pauline	Mateko	1933	Mukumen	Kwalanguka
Mukwol	Laurent	Milundu	Adulte	Aniwal	Kitso
Mulisien	Damase	Alungu	12.09.1934	Bakuta	Akwi
Mumpum	Mathieu	Intswem	1931	Nkam	Malizal
Mundungu	Sidonie	Ipamu	Adulte	Ikara	Mutshoko
Muntumosi	Augustin	Say	-	Kiala	Yamayang
Mupu	Nicodème	Mateko	1931	Payuku	Nkole
Musangi	Ivon	Bisei	1932	Indwa	Lele
Musiabun	Marguerite	Nsim	29.09.1934	Owanga	Itodjog
Mutshiok	Angèle	Matu	20.01.1935	Lasuram	Ntshabor
Muwale	Thérèse	Kwamoï	Adulte	Mantob	Ntsongwa
Mwana	Valentin	Diar	1933	Bilbor	Mapam
Mwanafioti	Guillaume	Mateko	Adulte	Kasu	Mamikur
Mwanama	David	Maniei	1934	Lekal	Sempie
Mwanamukubi	Gabriel	Nsim	1932	Insamwa	Aber
Mwange	Thècle	Kwamoï	Adulte	Nto	Asansuka
Mwar	Séraphin	Kilom	15.03.1935	Mwar	Mparekar
Mwati	Jacques	Kilom	Adulte	Ngambum	Ngwamisen
Nantswe	Joseph	Kimpini	-	Mwafwatem	Matsu
Nasop	Henri	Mibul	1930	Mbwene	Maper
Nderka	Valentin	Milun	1933	Ndereka	Bitabia
Ndombe	Valère	Nkulanzari	-	Nabey	Eyuia
Ndoy	Zelia	Mibul	Adulte	Mbup	Wilibum
Ndunga	Sidonie	Dwa	Adulte	Mabeta	Tsimake
Ngadiene	Valère	Mibul	-	Kiamba	Ewanda
Ngafu	Sidonie	Bisei	1929	Mafer	Ikanu
Ngiankung	Paul	Mateko	-	Lewunga	Lukwa
Nioka	Agatha	Ipamu	1932	Makwansa	Bogonge
Nkai	Albert	Kianga	Adulte	Takina	Kingo
Nkam	Pierre	Intswem	1929	Mvwa	Kasong
Nkingu	Thècle	Mbier	Adulte	Ntsongo	Angere
Nkono	Agatha	Môa	12.02.1934	Enkur	Ngwa
Nkubiol	Willem	Indjeka	1932	Mobwal	Kinzer
Nkufi	Thérèse	Mibul	1934	Mumanga	Patenge
Nkulabu	Pierre	Intswem	1930	Nkam	Malizal
Nkum	Véronique	Munzer	Adulte	Kabwe	Mfer
Nkusu	Bernardin	Bier	1933	Sabwal	Tamankala
Nkwara	Jeanne	Intswem	1929	Nkam	Malizal
Nkweneme	Zelia	Mibil	1926	Mobar	+
Nsea	Élisabeth	Mutsungu	-	May	Kiel
Nsiku	Thérèse	Luwa	1930	Masub	Ibwakuk
Ntantaye	Benoît	Modzere	Adulte	Dingiding	Mumputu

Nom	Prénoms	Lieu d'origine	Naissance	Père	Mère
Ntantu	Angèle	Mibul	08.07.1935	Mbwene	Patenge
Ntase	Thérèse	Ipamu	02.01.1934	Mwanamukub	Manki
Ntaya	Zelia	Mibul	Adulte	Unkana	Sansuka
Nyaba	Gabriel	Ikubi	1932	Kwalasem	Niayimbei
Nyayimba	Adèle	Ikubi	Adulte	Nkumunim	Mabendi
Nzama	César	Okwun	28.03.1934	Ongwise	Unkame
Nzil	Mathieu	Nsim	Adulte	+	Ayimuna
Papam	Pierre	Kindwa	1932	Dintim	Mukambin
Pasula	Jean	Kisem	Adulte	Nasel	Ebiama
Patenge	Thècle	Ikun	Adulte	Ilar	Mukwabi
Payuka	Dominique	Buka	Adulte	Iyang	Otshok
Penge	Ignace	Kwamoï	Adulte	Kisang	+
Pompie	Pauline	Luwa	Adulte	Tshion	Mwenenkin
Popali	David	Kindwa	Adulte	Mase	Keleng
Potopot	Alphonse	Mibul	1931	Mbwene	Mapper
Pumukem	Manuel	Nsien	06.02.1934	Kawala	Matar
Sabwal	Benoît	Bier	Adulte	Lami	Manizu
Sadjoko	François	Musongo	1933	Mpomaba	Ifobo
Saka	Jules	Kilom	Adulte	Mwati	Mparekar
Saswer	Marie	Bier	1925	Lukol	Nzei
Sawan	Joseph	Kolonial	-	Kimbwan	Matai
Sezer	Marie-Bernadette	Diar	1932	Bilbor	Mapam
Silandi	Antoinette	Milundu	21.06.1934	Munabi	Selende
Singa	Jean	Bisei	1931	Mutanga	Lakuba
Tamankala	Pauline	Bier	Adulte	Nkap	Tilum
Te (Tea)	David	Kisem	1932	Kilembwa	Malong
Wanzio	Ignace	Kindaï	1932	Sindele	Kansongo
Webe	Mathias	Ndongo	1932	Linem	Mali
Yambenga	Stanislas	Ledjur	1932	Kibwang	Dikontia
Yanginga	Valérine	Firimbem	1934	Mbwem	Oliei
Yansem	Sébastien	Kwamoï	1933	Penge	Mwange
Yimpele	Sidonie	Mibul	1934	Mulim	Aleme
Yingaya	Bernadette	Kimpini	-	Imen	Mayie
Zer	Thérèse	Musiel	Adulte	Yena	Nsukaki
Zinave	Thérèse	Mibil	1932	Ingam	Nkweneme
Zuzani	Marguerite	Nsongo	Adulte	Lwalabar	Nwapil

De 1935 à 1939 - par les oblats

Nom	Prénom	Lieu d'origine	Naissance	Père	Mère
Abusi	-	-	- Adulte	-	-
Adwa	Hubertine	Luwa	Adulte	Liwum	Kidie
Agani	Bernadette	Kimpini	10.09.1935	Kaniema	Mwaku
Ala	Cécile	Ebankong	1926	Murunsin	Uyibere
Alebene	Thimothé	Ntsong	27.07.1938	Alebene L.	Mayimbum T.
Antsiebe	Catherine	Ntsim	1900	Ngentwa	Larebo
Asamoni	Jean-Bosco	Ntsongo	Adulte	Kasongo	Mapan
Asem	Marie	Kilom	Adulte	Mena	Biermanda
Asempuya	Hubertine	Dwa	Adulte	Nziem	+
Awansuka	Pauline	Malomo	Adulte	Tambala	Ndozina
Ayibul	Charlotte	Kianga	Adulte	Sabil	Wondienga
Ayipam	Thérèse	Kintswa	26.08.1935	Kabwab	Minwa
Ayisop	Félicité	Milundu	Adulte	-	Luyer
Balabal	Valentine	Mutsun	Adulte	Kalakun	Kimwe

Nom	Prénom	Lieu d'origine	Naissance	Père	Mère
Balangi	Désiré	Mbala	Adulte	Musin	Awensa
Balayam	Georges	Akub	24.03.1927	Balayam	Mayim
Banduku	Stephane	Mutsun	Adulte	Lapen	Baraba
Batwa	-	Mupoy	Adulte	Masele	Maniang
Bebang	Adelain	Leng	Adulte	Muntseyam	Mamutu
Bidjam	Albert	Nsempie	Adulte	Pokopo	Mayanga
Bier	Joseph	Bisei	Adulte	Misiele	Laminkum
Bifabile	Élisabeth	Milundu	Adulte	Bisem	Kimpanga
Bilum	Benjamin	Bisei	Adulte	Ukan	Mpanzun
Bingandi	Alphonsine	Manguei	Adulte	Mataso	Musala
Binkiani	Valentine	Milundu	Adulte	Mwol	Mayila
Birio	Thérèse	Mateko	Adulte	Nkumpu	Mankwono
Bizem	Joseph	Bisei	Adulte	Nkul	Ntabisom
Bizom	Émile	Mbala	Adulte	Nsier	Nsal
Borina	Élisabeth	Kilom	Adulte	Kitambala	Kirikwa
Bote	Léon	Nsongo	Adulte	Nkan	Sanwa
Bubu	Marie-Hubert.	Milundu	Adulte	Kwe	-
Bulakwongo	M.	Mbala	Adulte	Ngalu	Nsa
Bwank	Ignace	Kilom	Adulte	Mokuka	Moyaka
Daya	Sylvain	Mupoi	Adulte	Lukuba	Inser
Diambel	David	Mbala	Adulte	Mishal	+
Diaper	Nicodème	Nsongo	18.05.1936	Diaper	Matsany
Dibata	Thérèse	Inswem	07.07.1935	Albert	Mumba
Djadja	Jean	Kumukar	02.08.1935	Thomas	Yinandjendje
Dudibam	Georges	Diar	Adulte	Nambanga	Gwenkebe
Dumadam	Scholastique	Nsempie	Adulte	Mukwa	Mayawa
Ebampala	André	Muzulu	23.01.1937	Otin	Ndingu
Eli	Laurent	Kinkono	Adulte	Bwabitul	Mabug
Emon	Agathe	-	-	-	-
Engiempie	Catherine	Kambili	1903	Okun	+
Eniaka	Scholastique	Mpul	Adulte	Mobu	Mutsinawa
Enten	Nicodème	Kinkono	Adulte	Mambal	Nkiaka
Farisi	Patrice	Kindwa	10.05.1935	Jean	Senker
Favi	Magdeleine	Mabenge	1935	Favi	Lafunda
Frandi	Charlotte	Kimpini	Adulte	Ngayingayi	Mulaman
Futekatwa	Joséphine	Nkumi	Adulte	Nkwel	Iyin
Ibal	Nicodème	Mibul	Enfant	Nzemi	Isodieme
Ibasen	Désiré	Mangie	Adulte	Mwasum	Keyango
Ibunga	Gabriel	Ebungu	1932	Ibungu	Nasu
Ibungu	Nicodème	Mbele	Adulte	+	Nasimukir
Ibwen	Thérèse	Mayil	Adulte	Bulibul	Mabongo
Ikokanga	Joséphine	Milundu	Adulte	Muntwe	Ndur
Imansa	Ghislaine	Mateko	Adulte	Musanga	Birio
Imbie	Marie	Ivan	Adulte	Ofungo	Apilem
Imene	François	Ngiamba	Adulte	Munkaratin	Tensiang
Imene	Marcelle	Kwamoï	Adulte	Nsambwa	+
Inaneme	Zelia	Kikombo	Adulte	Boloko	Isamaka
Ingula	Véronique	Mukoko	19.02.1936	Ingula	Munaba
Ipiti	Joseph	Mbala	Adulte	Ngulu	+
Isaga	Élyse	Mibul	Adulte	Nshina	Idila
Isodieme	Thècle	Mateko	Adulte	Unlewam	Bulom
Iswai	Basile	Kianga	Adulte	Nzul	Nsingomwana
Itie	Honoré	Dwa	Pâques 1937	Itie	Dzel

Nom	Prénom	Lieu d'origine	Naissance	Père	Mère
Itika	Adèle	Ngembum	Adulte	Ludza	Mundzike
Itsoko	Agatha	Mibulu	Adulte	Lepan	Mudzera
Iwukie	Agathe	Mibul	Adulte	Muley	Mubanga
Iya	Thérèse	Mateko	Adulte	Musam	-
Iyaikie	Angélique	Kimpini	Adulte	Nzolomoi	Ngaraba
Iyayi	Thomas	Kimbana	Adulte	Ngabukan	Nku
Iyimbe	Véronique	Mbala	Adulte	Isanga	Mulonga
Kamay	David	Nsongo	Adulte	Ngwaba	Mubul
Kamol	Stéphane	Modjere	Adulte	Masere	Ewe
Kananga	Augustin	Kilom	Adulte	Kananga	Mibu
Kananga	Thomas	Kilom	Adulte	Nsoul	Mayafar
Kasama	Willem	Kwamai	-	Okwanga	Sanday
Kasang	Ruphin	Mpul	Adulte	-	Makilangay
Kasay	Daniel	Enkam	Adulte	Kasai	Wimbiko
Kasay	Prosper	Nkumi	Adulte	+	Lukie
Kayiba	Vhomam	Mutsun	Adulte	Kikar	-
Kebar	Pierre	Mungai	24.11.1937	Kebar	Ngieme
Kiabuna	Marie	Kianga	Adulte	Lisiam	Bawum
Kian	David	Mbel	Adulte	Kian	Thècle
Kian	Julien	Kilom	Adulte	Mukuka	Mapoka
Kiang	Thérèse	Mangei	Adulte	+	Ngwaba
Kilipa	Valentin	-	-	-	Matsu
Kilolo	Adeline	Mpumba	Adulte	Yankwan	Tinsere
Kimbwata	Philomène	Mpungu	Adulte	Ikom	Gwanen
Kimwanga	Mathias	Mukulu	Adulte	Mubenge	Kinkan
Kingong	Élise	Mpul	Adulte	Ka	Mongukal
Kiongo	Rosalie	Bisei	Adulte	Likonio	Labwal
Kisal	Ubertine	Kimban	Adulte	Wusa	+
Kitani	Martin	Mibul	Adulte	Ndwel	Miniang
Kitani	Valère	Mpulu	Adulte	Itwel	Kimwai
Kitso	Henriette	Mayil	Adulte	Bulubul	Mpayib
Kitsum	Joséphine	Nsiempie	Adulte	Kayar	Mbwe
Kiyaya	Marcel	Mbembei	Adulte	Muley	Musengule
Kofinda	Daniel	Kimpini	24.01.1937	Yamvula	Mpanu
Kungi	Lucia	Nkumi	Adulte	Sala	Lekuka
Kuwelankar	Scholastique	Kianga	Adulte	Kulakie	Bawu
Kwanga	Dominique	Impini	Adulte	Kwanga	Muyima
Lekam	Ghislain	Kianga	Adulte	Mayay	Bawu
Lepip	Sylvain	Kinwe	10.03.1937	Lepip	Mafwan
Lesa	Félicité	Mpulu	Adulte	Musum	Lemunsi
Letayi	Joséphine	Dwa	Adulte	Kiyala	Matamatam
Leti	Philomène	Kindai	Adulte	Munana	Uzeyya
Leveikia	Julien	Mbala	Adulte	Patonga	Lamuna
Leya	Adeline	Mbam	Adulte	Nsawi	Mombenai
Libata	Mathias	Kumpan	25.09.1935	Simon	Iliyabert
Libete	Thècle	Mbel	Adulte	Mutum	Mpaka
Libim	Pauline	Kilom	Adulte	Litil	Mata
Likila	Valentin	Teb	Adulte	Isenufe	Makwele
Lisuwa	Valentine	Kinkono	Adulte	Mabaka	Musim
Liya	Thècle	Kimchim	Adulte	Intim	Ukayimbim
Liyel	Rosaline	Mibul	Adulte	Bisei	Mbar
Loger	David	Kisem	Adulte	Nzani	Mama
Lonan	Antonin	Mabala	Adulte	Bilon	Makinan

Nom	Prénom	Lieu d'origine	Naissance	Père	Mère
Lubata	Alphonsine	Mibul	Adulte	Ikian	Ingudi
Lungala	Luc	Mbala	Adulte	Luko	Ndar
Lusabo	Bernadette	Mibul	Adulte	Lusabo	Masia
Lusabo	Thomas	Mibul	Adulte	Mukwalanam	Imoï
Luswol	Adeline	Dwa	Adulte	Manda	Misil
Luwana	Anne	Mibul	Adulte	Anteke	Bwalabun
Luwon	Franciscain	Kilom	Adulte	Yansi	Sabwa
Luyeyi	Scholastique	Mbala	Adulte	Isongo	Ligabuwa
Mafu	Germaine	Kianga	Adulte	Mabida	+
Mafuta	Adèle	Nsamper	10.01.1935	Mafuta	Beben
Mafuta	Mathias	Ndetar	Adulte	Kwalamei	Weme
Mafuta	Adèle	Nsamper	10.01.1935	Mafuta	Beben
Makam	Jeanne	Bier	Adulte	Kayiba	Okiemi
Makilankai	Valentin	Lebang	Adulte	Ngulu	Maliempim
Makinaza	Ghislain	Kwamoy	1934	Mukwa	Yayali
Makul	David	Nsempie	Adulte	Make	Iwa
Makulabiem	Henriette	Bongo	Adulte	Mbela	Mukasam
Makulopup	Zelia	Kimimbi	Adulte	Lululong	Makulapup
Makusi	Valère	Ntsongo	Adulte	Bwa	Alusu
Makwansa	Nicodème	Mutsun	-	Mukuma	Karudsu
Malenkien	Zelia	Mutsun	Adulte	Malenkien	Munay
Mambang	Basile	Mpulu	23.08.1935	Mambey	Leyila
Mampuya	Jules	Ntadzo	1908	Ebulukene	Mamumbar
Mamve	Thècle	Nkum	Adulte	Mapei	Sosol
Mamweka	Octavie	Kimpini	Adulte	Mulwamba	Mpamen
Mangwa	Zelia	Kambanga	Adulte	Musan	Mangwa
Mantoni	Nicodème	Milundu	23.01.1937	Balampenge	Lumwansoni
Mapana	Félicité	Kilom	Adulte	Let	Manwele
Masansum	-	Mateke	Adulte	Madera	Ibana
Masenga	Bernadette	Mibul	Adulte	+	Mazengo
Masia	Angélique	Mibul	Adulte	Mulum	Mpul
Masia	Ghislain	Mabla	Adulte	Make	Mubanga
Masifa	Godale	Milundu	Adulte	Nisim	Bawu
Masin	Rosalie	Mpul	Adulte	Mawela	Mbar
Matala	Oscar	Ebiale	26.06.1935	Henri	Mumpaya
Mater	Anne	Kintswa	18.10.1935	Mater	Asaya
Matsum	Antonin	Mbala	Adulte	Bgasik	Mawei
Mawen	Joséphine	Mbala	Adulte	Mitoka	Karo
May	David	Mpum	Adulte	Manianen	Muyin
May	Gabriel	Mbembel	1933	May	Yoyo
May	Thérèse	Mbelmbel	1935	May	Yoyo
Mayenga	Adeline	Bier	1933	Moyenge	Tansay
Mayenga	Émile	Mangongo	Adulte	Twaba	Mafwano
Mayeral	Bernadette	Kimndanda	Adulte	Mpere	Lisol
Mayewa	Félicité	Kinkono	Adulte	Papaye	Ngwanakwere
Mayidil	Joséphine	Ndongo	Adulte	Kasaka	+
Mayila	Marie	Kiyanga	Adulte	Mobam	Nkwey
Mayiolebe	Sylvain	Nsempie	Adulte	Mwambel	+
Mayiti	Rosalie	Mpul	Adulte	Masala	Yanawoa
Mayom	Valentine	Lebam	Adulte	Kamay	Milor
Mayuwal	Rosalie	Mbala	Adulte	Mito	Mutafi
Mazono	Simon	Bisei	Adulte	Kitar	Kifila
Mbalanda	Pierre	Mbai	Adulte	Ngaye	Maumvu

Nom	Prénom	Lieu d'origine	Naissance	Père	Mère
Mbambu	Nicodème	Libang	Adulte	Kamay	Milor
Mbar	Adèle	Mibul	Adulte	Mikum	Makapim
Mbaret	Pierre	Diar	Adulte	Kokai	Ntsipar
Mbem	Henriette	Mbongo	Adulte	Mapan +	Kapita
Mbena	Bernadette	Sei	Adulte	Kumbul	Mbei
Mbul	Élisabeth	Mutsun	Adulte	Ngungudi	Lison
Mbuye	Valentin	Mpum	Adulte	Masam	Mbuti
Mbuyi	Élisabeth	Nsiempei	Adulte	Nsa	Lupantel
Mbuyi	Valentin	Mibulu	1933	Batwa	Masia
Mibu	Magdeleine	Kilom	Adulte	Inkan	Makin
Mimina	Valère	Mangei	Adulte	Mumina	Kang
Mínanga	Marie	Kimpini	Adulte	+	Mwana
Miyaye	Philomène	Nsiempie	Adulte	Kifatak	Lipula
Momene	Émile	Mutakum	Adulte	Ngub	Yenwe
Mowal	Philomène	Mbembel	Adulte	Bisaï	Mampay
Mpaba	Nicodème	Kilom	Adulte	Bangwa	Pugulu
Mpaba	Pierre	Kilom	1930	Mpaba	Utsumbel
Mpakwa	Antoinette	Milundu	Adulte	Pumbi	Nsin
Mpakwa	Valentin	Milundu	Adolescent	Oman	Zay
Mpamuti	Augustin	Ibianga	29.09.1935	Musanga	Efakia
Mpansi	Marie	Kisem	Adulte	Mukor	Nadi
Mpatiboto	Georgina	Nsiempie	Adulte	Matiti	Lisaga
Mpen	Lucie	Bisei	19.08.1935	Benoît	Lekal
Mposu	Nicodème	Mateko	Adulte	Nsen	Makalo
Mposu	Pierre	Mibul	Adulte	Mposu	Masenga
Mubwan	Albert	Mpul	Adulte	Munsaya	Kibwadu
Mubwan	David	Mpul	1933	Mubwan	Kingong
Mubwan	Thérèse	Mpul	1936	Mubwan	Kingong
Mudidiko	Adeline	Bier	Adulte	Kok	Kunu
Mukampin	Françoise	Mateko	Adulte	Mabal	Munsikin
Muke	Marcel	Ebial	17.06.1935	Joseph	Ikande
Muke	Nicodème	Mutsun	Adulte	Mampum	+
Mukwa	Bernadette	Kimpini	1932	Mukwa	Iyaikie
Mukwa	Gabrielle	Kimpini	1935	Mukwa	Iyaikie
Mukwa	Sébastien	Kimpini	Adulte	Libu	Anton
Mumanga	Martin	Mateko	Adulte	Malia	Bakikele
Mumbin	Julien	Mangie	Adulte	Tiapin	Yike
Mumina	Léon	Mangei	1932	Mumina	Kang
Mumina	Mathias	Mbala	Adulte	Mimina	Gaikilewa
Mumina	Stéphane	Mpulu	Adulte	Ngulu	Lebudile
Mumina	Thomas	Mbala	Adulte	Mosumu	Iwere
Munana	Félicité	Mutsun	Adulte	Mawo	Nana
Mundek	François	Kinkono	Adulte	Bwabitul (?)	Balenge
Musabo	D.	Mpul	Adulte	-	Mukapi
Musanga	Henri	Mateko	Adulte	Musanga	Birio
Musanga	Jean	Mateko	1931	Musanga	Birio
Musanga	Jules	Mateko	1929	Musanga	Birio
Musiabun	Marguerite	Nsim	29.09.1934	Owanga	Itodjog
Musiabun	Marguerite	Nsim	29.09.1934	Owanga	Itodjog
Mutoro	François	Ngulungu	10.03.1936	Mutoro	Dangwe
Muyima	Victorie	Impini	Adulte	Makan	Muwaninga
Mwamukie	Jacques	Kumukar	Adulte	Mbal	Miyung
Mwanafioti	Guillaume	Mateko	Adulte	Kasu	Mamikur

Nom	Prénom	Lieu d'origine	Naissance	Père	Mère
Mwanakei	Joseph	Mateko	1907	Bukuru	Bukama
Mwanamokubi	-	Ntsongo	02.11.1936	Mwanamokubi	Manki
Mwebe	Marie	Mabamaba	Adulte	Nzengi	Leminde
Mwififi	Stephane	Fimbum	Adulte	Muwe	Kieleka
Nana	Merguerite	Milundu	Adulte	Tango	+
Nana	Zelia	Koloniale	Adulte	Nape	Mibil
Nane	Alphonsine	Kianga	Adulte	Mayal	Owu
Nasiana	Bernadette	Mibulu	1933	Nasiane	Itsoko
Nasiana	Stanislas	Mibulu	Adulte	Iwanga	Mwenwe
Nasu	Françoise	Ebungu	Adulte	Lawa	Mandir
Natam	Joseph	Mateko	Adulte	Mbin	Lei
Naventem	Marie	Mateko	Adulte	Bisinkan	mambo
Nawey	Marie	Mpul	Adulte	Lukwa	Bonso
Ndala	Valère	Nsam	Adulte	Ilur	Mpwanka
Ndenge	Valentine	Mpul	Adulte	Samer	Mwonga
Ndengi	Victor	Nsiempie	Adulte	Mukwa	Mayanga
Ndiembuga	Félicité	Diar	Adulte	Nganu	Dialapa
Ndingdi	Valentine	Nsiempie	Adulte	Nzan	Kabipe
Ndombe	Angèle	Nkulunza	05.09.1935	Valère	Sawam
Ndoy	Félicité	Mnguei	Adulte	Munima	Ngalakanoy
Ndyie	Élisabeth	Manguei	Adulte	Idian	Ngayo
Ngafwe	Godeliève	Kimpuni	Adulte	Miwal	Livu
Ngesin	Thomas	Kinkono	Adulte	Nkonso	Misengobi
Ngetan	Mathieu	Mbel	Adulte	Manangai	Nantili
Ngudute	Bernadette	Ntsim	? .05.1936	Ngudute	Masar
Nkatung	Alphonsine	Kilom	Adulte	Kimwu	Lensuka
Nkia	Mathias	Mateko	Adulte	Nte	Ima
Nking	Joseph	Kisem	Adulte	Ludia	Mabongo
Nkokila	Cécile	Mbelmbel	1933	Nkokila	Muwol
Nkokila	Léontine	Mbembel	1934	Nkokila	Muwol
Nkokila	Mathias	Mpum	Adulte	Emfun	Nkokila
Nkuli	Désider	Ntsong	-	+	Bite
Nkum	Hubertine	Nsiempie	Adulte	Moyuwele	Mbula
Nseke	Martin	Nkum	Adulte	Nseke	Mamve
Nseke	Paul	Nkum	Adulte	Samutono	Eyulu
Nsimidza	Victor	Mokala	Adulte	Iyangwan	Lembwa
Nsintiere		Mbier	Adulte	Lisom	Ngwana
Nsinyam	Monique	Mbelo	17.09.1938	Nsinyam	Mandi
Nsungi	Victor	Kilom	Adulte	Lituwa	Ifanter
Ntshik	Valentin	Nsongo	26.10.1935	Ntshik	Nkalamrvu
Ntumu	Stéphane	Ntsong	-	Muyunsa	Ntansik
Ntuntil	Jeanne	Mateko	1933	Pasula	Iya
Nzulu	Dominique	Kimban	Adulte	Mwatsu	Kindem
Nzulu	Émile	Kilom	Adulte	Twe	Mabwen
Ola	Sidonie	Olang	Adulte	Kunsipar	Mala
Onuzi	Léon	Ivang	30.10.1935	Onuzi	Masile
Onwebe	Joséphine	Matara	Adulte	Mbiere	Kinguru
Owabere	Benjamin	Nkankung	15.03.1936	Owabere	Ambam
Pasula	Michael	Masuke	Adulte	Mubang	Kinienemi
Pinianga	Ghislain	Kupang	Adulte	Mugutan	Minker
Pukontian	Bernadette	Nsiempie	Adulte	Nsa	Lipiten
Sabon	Albertine	Mbon	Adulte	Mulilom	Mafwan
Sagaselken	Valentine	Kiang	Adulte	Ntam	Iwadir

Nom	Prénom	Lieu d'origine	Naissance	Père	Mère
Salambote	André	Tshamban	Adulte	Ikian	Antway
Salambote	Bernadette	Mpungu	1932	Salambote	Kimbwa
Sasika	Alphonsine	Mbala	Adulte	Fafwa	Ingunu
Sediam	Élisabeth	Manguéy	Adulte	Mukonini	Ipaya
Shieme	Rosalie	Mupi	Adulte	Bakutu	Ignia
Sindayi	Joseph	Ngoi	Adulte	Munkiab	Masimfur
Sisime	Gabriel	Kimpini	Adulte	Sansa	Lufunela
Sisong	Jacqueline	Nsongo	18.03.1936	Sisong	Ngwa
Tansay	Bernadette	Bier	Adulte	Tite	Unwa
Tariku	Julien	Mutsun	Adulte	Nabo	Ludji
Taswara	Monique	Bier	Adulte	Mokukay	Nday
Unweme	Bernadette	Diar	Adulte	Ifufu	Kikwa
Utsumbel	Adeline	Kilom	Adulte	Kukiol	Kwain
Uyala	Clémentine	Elom	Adulte	Ngensung	Ngambama
Wanki	Hubertine	Milundu	Adulte	Sor	Lipundu
Wimbiko	Adèle	Enkam	Adulte	+	Nsiwe
Wodila	Joséphine	Kindwa	Adulte	Lukana	Tantan
Wofengo	Pauline	Usunu	1923	Unkin	Oyenzia
Womvum	Bernadette	Kinkono	Adulte	Munkul	Misungu
Wunande	Félicité	Kwamoy	Adulte	Maswa	Mafwelabe
Wuru	Rosalie	Kimini	Adulte	Fakti	Mpekie
Yaluwel	Émile	Diar	Adulte	Ndieng	Ngomwan
Yamayam	Benjamin	Bier	Adulte	Musenge	Iyene
Yame	Angèle	Mpul	Adulte	Iyembuma	Malemba
Yapana	Marie	Diar	Adulte	Ntolokwel	Yer
Yatata	Stephan	Kinkono	Adulte	Lemvi	Mung
Yayab	Bernadette	Kwamoy	-	Malenda	Manamber
Yemvoi	Francis	Mutsun	Adulte	Mubonga	Kibolampo
Yimende	Philomène	Kilom	Adulte	Angur	Matam
Yoyo	Sidonie	Mbelmbel	Adulte	Inkwe	Mutey

ANNEXE XIII : liste des enseignants de l'École primaire Lutondo, 1973-1974

IOCESE IDIOFA Matricule n° **227** **KIKWIT**
 502.312/02 Banque : **B.C.Z.** Siège de :

MISE EN PLACE PERSONNEL ENSEIGNANT 1973 - 74
 Ecole : **Cercle sc. Lutondo** Matr. : **214917**
 Zone de l'implantation principale : **Idiofa**
 Niveau école : **Primaire**
 Adresse exacte : **Cercle scolaire Lutondo via Panu**
 Nombre internes au secondaire

Années	E L E V E S		total
	garçons	filles	
1ere	146	110	256
2me	145	95	240
3me	120	105	226
4me	54	45	99
5me	62	32	94
6me	61	21	82
Total	589	408	997

Nom et postnom	Sexe	Date naissance	Nat.	I.N.S.S.	Date engagement dans l'ens.	Entrée fonct. en 73-74	SIFA	Ant.	QUAL.	Fonct.	Ech.	Etat	P.T.	H.S.	Classe	Cote	Anc.
Malebe Kasongo	M	14.6.36	ZAI	1606147	9.56	3.9	M10	4	D4A	DP	2	S/C				2	17
Tolompobo Luwolo	F	17.9.50	"	81053459	9.71	"	C00		D4N	SU	1	"				2	3
Owava Inaba	M	1938	"	2425497	9.60	"	M06		AP2	EN	4	"				4	13
Kayiba Likay	"	1941	"	80280610	9.61	"	M03		AP3	"	4	"				3	12
Madidi Nsleyita	"	1929	"	808256	9.52	"	M11		P	"	"	"				3	21
Tipoy Ngeteke	"	1917	"	556129	9.36	"	M06		P	"	"	"				3	37
Nwene Ntil	"	1942	"	81175776	9.61	"	M04		AP2	"	3	"				4	12
Mukumar Ntwene	"	8.7.46	"	81855238	9.65	"	M02		D4A	"	2	"				3	8
Kumpele Munoro	"	1926	"	556153	9.43	"	M06		P	"	"	"				3	29
Apitshi Sileme	"	1938	"	1468800	9.55	"	M03		P	"	"	"				3	18
Kumaswi Ngeteke	"	1933	"	808257	1.54	"	M08		AP2	"	6	"				4	19
Mabila Belielende	"	1937	"	2169866	9.57	"	M02		P	"	"	"				4	12
Mawete Mepiy	"	1940	"	2169864	9.58	"	M04		P	"	"	"				3	12
Tshiala Mundeke	"	1924	"	810553	9.51	"	M06		AP2	"	7	"				3	22
Ngeteke Kalina	"	1936	"	1909039	9.57	10.9	M07		AP2	"	4	"				3	16
Mbime Amelela	"	1932	"	1909040	9.57	3.9	M06		P	"	"	"				3	16
Lubansa Nzotwa	"	1941	"	2425489	9.60	"	M05		AP2	"	3	"				4	13
Mutuy Mudim-Mur	"	1.12.47	"	81200167	9.68	"	M02		D4N	"	1	"				2	5
Palemoke Kikinde	F	17.9.48	"	81053338	9.70	"	C00		D4N	"	1	"				2	4
Kinsumuki Pu	F	10.9.49	"	81053460	9.71	"	C00		D4N	"	1	"				2	3

Fait à le
 Signature du Représentant légal.

ANNEXE XIV : élèves immatriculés à l'École primaire Mateko-centrale, 1969-1970

	Noms et prénoms	Naissance	Père	Mère	Secteurs	Villages
1.	Adone	07.08.59	Waya Marcel	Wizel	Sedzo	Mateko
2.	Aloni Joséphine	10.05.52	Aloni Pascal	Lucienne	Sedzo	Mibulu
3.	Aname Ernestine	10.10.62	Clément	Véronique	Sedzo	Mateko
4.	Antwane	12.09.56	Antwan Marcel	Clotilde	Sedzo	Magney
5.	Anzel	08.12.56	-	-	Sedzo	Mateko
6.	Asidika I	20.06.53	Albert	Odette	Sedzo	Mibulu
7.	Asidika II	21.05.58	Dakasa	Alphonsine	Sedzo	Mibulu
8.	Babay Florent	13.05.55	Laurent	Mukanga	Sedzo	Mibulu
9.	Babay Juliette	24.03.61	Babay Chrispin	Ernestine	Sedzo	Mibulu
10.	Balampa Marie-Jeanne	09.02.58	Daniel	Nathalie	Sedzo	Mateko
11.	Basenge Jean	15.07.61	Martin	Thérèse	Sedzo	Kisem
12.	Basenge Jeanne	29.09.57	Dominique	Constantine	Sedzo	Nsongo
13.	Batani Marie	28.12.60	Batani	Mwango	Sedzo	Mibulu
14.	Belesi Damien	25.07.61	Dominique	Constantine	Sedzo	Kisem
15.	Beta Colette	14.11.64	Butango	Beta	Sedzo	Mbala-Kam.
16.	Beta Jeannette	19.03.57	Donatien	Charlotte	Sedzo	Mutshunu
17.	Beya Pascal	12.04.54	Bey Luc	Léontine	Sedzo	Nkumi
18.	Biakono Jeannette	30.01.56	Sami	Pauline	Due	Elom
19.	Bidiar Dorothée	07.08.56	Bidiar Paul	Albertine	Due	Luwa
20.	Biloko Charles-Simon	15.09.59	Charles	Jeannette	Sedzo	Mateko
21.	Binwanwa Marvina	27.01.54	Binwanwa Justin	Ernestine	Sedzo	Nkumi
22.	Biriki Jean	02.08.57	Marcel	Marie-Thérèse	Sedzo	Mateko
23.	Bisikwiti	04.08.56	Sylvain	Marceline	Sedzo	Mupoy
24.	Biyaya Triphon	04.02.60	Séraphin	Félicité	Sedzo	Mupoy
25.	Bulankete Marie	02.04.57	Biniface	Dorothée	Sedzo	Mibulu
26.	Boni	28.02.57	Mbulangung	Kingongo	Sedzo	Mbala-Kam.
27.	Boni Odile	11.10.57	Mafuta Daniel	Luwano	Sedzo	Muwanga
28.	Brubwe Pétronie	06.06.53	Simon	Julienne	Sedzo	Kimbanda
29.	Bukama Godefroid	24.05.55	Benjamin	Octavie	Due	Pene I
30.	Bulampa Maximilien	10.04.60	Daniel	Nathalie	Sedzo	Mateko
31.	Bulampal Dieudonné	06.01.58	Daniel	Nathalie	Sedzo	Mateko
32.	Bulanga Sabine	06.09.69	Sylvain	Astrid	Sedzo	Mateko
33.	Bulankete Alexis	17.07.61	Bulamataru Bonif.	Hortance	Sedzo	Mibulu
34.	Bulankete Marthe	02.08.59	Bulankete Bonif.	Hortance	Sedzo	Mibulu
35.	Buna Georges	08.03.58	Buna Patrice	Eugénie	Sedzo	Mateko
36.	Bunkuku Tarcisse	13.09.59	Timothé	Ndine	Sedzo	Mbala-Kam.
37.	Bunkunku Justine	04.01.57	Donatien	Léonie	Sedzo	Mbala-Kam.
38.	Butey Lambert	12.03.58	Modeste	Jeannette	Sedzo	Mupoy
39.	Buy Cyprien	28.05.58	Casimir	Émilie	Sedzo	Mbala-Kam.
40.	Bwayele Lucien	-	Martin	Alphonsine	Sedzo	Diar
41.	Dibata Ruphin	30.05.58	Dibata Mathieu	Nitu	Sedzo	Magney
42.	Dikitele Gertrude	06.03.60	Willem	Dorothée	Sedzo	Nsongo
43.	Dimpa Anaclette	24.09.61	Constantin	Marie	Sedzo	Mbala-Kam.
44.	Dimpa Éveline	22.03.54	-	-	Sedzo	Kilom
45.	Dinda Odon	10.03.58	Constantin	Kengo	Sedzo	Mibulu
46.	Dja Martine	14.03.56	Dja Honoré	Angélique	Sedzo	Kisem
47.	Dja Pétronie	27.01.62	Félicien	Octavie	Sedzo	Mibulu
48.	Dorne	20.12.55	Abengo	Mbulangunga	Sedzo	Mbala-Kam.
49.	Dotian Laurentine	12.08.56	Falana Justin	-	Sedzo	Mateko
50.	Ebondele Eustache	28.01.55	Gabriel	Astrid	Sedzo	Kibala
51.	Falanka Justin	05.06.56	Justin	-	Sedzo	Mateko

Noms et prénoms	Naissance	Père	Mère	Secteurs	Villages
52. Fula Théodore	11.12.56	Fula	Mukaka	Sedzo	Mbala-Kam.
53. Ibaswe Suzanne	05.03.55	Bernard	Antoinette	Sedzo	Mibulu
54. Ibatshwe Gislain	28.09.61	Lutondo	Hubertine	Sedzo	Mibulu
55. Ibatshwe Marie	28.09.59	Ibatshwe Bernard	Dorothée	Sedzo	Mibulu
56. Ibatshwe Martine	20.09.59	Ibatshwe Bernard	Jeannette	Sedzo	Mibulu
57. Ibwiw Marie-Claire	19.08.56	Anoti	Luti	Due	Ntunu
58. Ikuba	10.10.59	Ikuba	Françoise	Sedzo	Mibulu
59. Ilangasama Christine	16.05.55	Ilangasama	Tatabana	Sedzo	Due
60. Ilene	05.07.59	Bisey	Ikar	Sedzo	Mbala-Kam.
61. Isera	29.10.53	Mbulangung	Wozala	Sedzo	Mbala-Kam.
62. Isete	07.07.58	Sylvain	-	Sedzo	Mupoy
63. Isete	02.08.57	Sylvain	Binkier	Sedzo	Mupoy
64. Isuku Marie	20.06.57	Eugène	Sidonie	Sedzo	Mibulu
65. Ititi	03.06.62	Ititi Stéphane	Hubertine	Sedzo	Mbala-Kam.
66. Ititi Sophie	10.03.57	Stéphane	Hubertine	Sedzo	Mbala-Kam.
67. Ititi Thérèse	27.04.61	Dieudonné	Nicole	Sedzo	Mbala-Kam.
68. Itono Gaspar	25.12.58	Désiré	Godeliève	Sedzo	Mibulu
69. Itulu Godefroid	24.06.56	Marcel	Anastasie	Nkara	Elom
70. Kabaka	03.05.52	Saturin	Marie	Sedzo	Tebe
71. Kabaka Sidonie	07.02.55	Kakaba Victor	Bwatungu	Sedzo	Due
72. Kadima Ambroise	07.06.59	Kadima	Luyanga	Sedzo	Mibulu
73. Kadima Victoria	27.08.54	Ambroise	Clotilde	Sedzo	Mibulu
74. Kadiyongo Longin	04.11.55	Christophe	Vitalie	Due	Pene I
75. Kaino Urbain	02.08.59	Urbain	Madeleine	Sedzo	Magney
76. Kalala Chrisostome	08.04.54	Mankumu	Wusomo	Sedzo	Olonge
77. Kalapi Fulgence	03.04.63	Kilapi Saturnin	Romanie	Sedzo	Mibulu
78. Kalapi Gérardine	10.11.59	Kilapi Saturnin	Romanie	Sedzo	Mibulu
79. Kalefane Faustin	06.07.60	Théodore	Musanga	Sedzo	Mbala-Kam.
80. Kalefani Ruphin	02.05.58	Théodore	Musanga	Sedzo	Mbala-Kam.
81. Kamana Pascal	08.06.60	Pascal	Jeannette	Sedzo	Mateko
82. Kamana Pascal	06.02.58	Pascal	Jeanne	Sedzo	Mateko
83. Kambembo Anastasie	24.12.56	Kambembo Alphons	Nasawen	Sedzo	Ngwaba
84. Kandolo Sophie	28.02.57	Valentin	Modestine	Sedzo	Kisem
85. Kanga-Kanga Charles	14.07.61	Kanga-Kanga Sylvain	Jacqueline	Sedzo	Mateko
86. Kanga-Kanga Dosithé	12.08.56	Kanga-Kanga Sylvain	Marceline	Sedzo	Mateko
87. Kanga-Kanga Richard	15.05.59	Kanga-Kanga Sylvain	Marceline	Sedzo	Mateko
88. Kanga-Kanga Sylvain	27.04.59	Kanga-Kanga Sylvain	Jacqueline	Sedzo	Mateko
89. Kaniama Bertin	19.40.55	Georges	Rose	Sedzo	Mpul
90. Kaniama Jean	28.02.61	Jules	Biskwiti	Kwilu	Muwak
91. Kaniama Odile	08.07.58	Kaniama Stéphane	Munana	Sedzo	Mupoy
92. Kaniama Sophie	12.04.58	Stéphane	Léontine	Sedzo	Nsongo
93. Kaniama Sophie	16.03.59	Stéphane	Léontine	Sedzo	Kisem
94. Kano Floribert	06.12.62	Henri	Godeliève	Sedzo	Mateko
95. Kano Marie	03.09.59	Séraphin	Sophie	Sedzo	Nsongo
96. Kapia Benjamin	22.07.53	Kapia Jean	Félicité	Sedzo	Kilom
97. Kapita Odette	03.04.60	Florent	Martine	Sedzo	Mateko
98. Kasay Jean	29.01.57	Prosper	Romanie	Sedzo	Nkumi
99. Kasay Marie	15.12.57	Kasay Valentin	Romanie	Sedzo	Mibulu
100. Kasongo Albertine	08.11.59	Basile	Jacqueline	Sedzo	Mbala-Kam.
101. Kasongo Étienne	05.08.56	Benjamin	Françoise	Sedzo	Diar
102. Kasongo Joachin	08.04.62	Kasongo Benjamin	Mélanie	Sedzo	Diar
103. Kasongo Mamie	07.04.56	Kasongo Benjamin	Thècle	Sedzo	Diar
104. Kasongo Placide	22.02.54	Dominique	Eugénie	Nkara	Elom

Noms et prénoms	Naissance	Père	Mère	Secteurs	Villages
105. Katenge Stanislas	19.06.61	André	Léontine	Sedzo	Mupoy
106. Kayana Dorothée	15.12.57	Marc	Georgine	Sedzo	Mibulu
107. Kiako Gislain	11.06.62	Pascal	Rosalie	Sedzo	Kisem
108. Kiako Marie	10.02.61	Gabriel	Isungu	Sedzo	Mupoy
109. Kiako Monique	09.05.62	Pascal	Angèle	Sedzo	Bisey-Sud
110. Kiana	13.09.61	Kiaya Paul	Ikwikila	Sedzo	Mbala-Kam.
111. Kiangá Étienne	18.04.54	Michel	Scolastique	Sedzo	Mateko
112. Kiangá Marie	05.08.60	Michel	Véronique	Sedzo	Mateko
113. Kibal Adrien	10.12.59	Kibal Célestin	Henriette	Sedzo	Mibulu
114. Kibal Clothilde	19.06.59	Valentin	Josephine	Sedzo	Nkumi
115. Kibal Cyprien	12.10.58	Célestin	Henriette	Sedzo	Mibulu
116. Kibal Macaire	22.03.60	Gérard	Fabienne	Sedzo	Mateko
117. Kibal Marie	03.08.51	Georges	-	Sedzo	Mbala-Kam.
118. Kibal Marvina	12.04.56	Pierre	Virginie	Sedzo	Kateko
119. Kibal Médard	14.03.61	Mayele Denis	Jacqueline	Due	Nsongo
120. Kibal Sabine	04.02.56	Fabien	Céline	Sedzo	Kateko
121. Kibal Saturnin	07.05.55	Prosper	Geneviève	Sedzo	Lekima
122. Kibimbwa Brigitte	16.06.57	Kibimbwa	Sondia	Kwilu	Matari
123. Kibwanga Épiphanie	21.04.56	Léonard	Ndenge	Sedzo	Mbala-Kam.
124. Kidem Filomène	08.05.59	Ivon	Christine	Sedzo	Mateko
125. Kiere Jacques	23.11.55	Ignace	Émilie	Due	Mibili
126. Kiese Léocardie	25.07.55	Dieudonné	Rosalie	Due	Mikingi
127. Kilolo Placide	04.03.58	Théodore	Godeliève	Sedzo	Mupoy
128. Kimbeni Nicodème	28.12.53	Célestin	Octavie	Sedzo	Mupoy
129. Kimpanga Dorothée	06.06.56	Ignace	Charlotte	Sedzo	Mateko
130. Kimpanga Félicien	18.07.60	Ignace	Charlotte	Sedzo	Mateko
131. Kimpanga Marie	16.02.53	Paul	Francisca	Sedzo	Mateko
132. Kimpanga Pauline	18.02.56	Kimpanga	-	Sedzo	Kimbanda
133. Kimpiam	03.04.55	Paul	Angélique	Sedzo	Diar
134. Kinda Annie	05.07.56	Mumina	Mélanie	Sedzo	Mpum
135. Kingu Florence	30.04.56	Martin	Godeliève	Sedzo	Mbala
136. Kingu Maximilien	16.03.61	Kingu Mathias	Christiane	Sedzo	Mibulu
137. Kiniar Marie-Agnès	30.11.61	Omer	Véronique	Sedzo	Mateko
138. Kinswem Marvina	13.09.55	Vincent	Luciana	Sedzo	Nkumi
139. Kinswem Alexandre	07.03.60	Vincent	Luciana	Sedzo	Nsongo
140. Kiobo Michel	22.02.55	Michel	Françoise	Nkara	Elom
141. Kitani Sabine	30.08.58	Kitani Benoît	Florence	Sedzo	Mibulu
142. Kivuvu Georgine	17.08.58	Kivuvu Luc	Mulongo	Sedzo	Diar
143. Komisel Onésime	08.06.53	Komisel	Colette	Sedzo	Mibulu
144. Komiser Anaclet	12.07.55	Komiser Anatole	Christine	Sedzo	Nsim
145. Krilo	25.09.56	Mbulangung	Wazola	Sedzo	Mbala-Kam.
146. Kubansa Joseph	19.08.61	Aristide	Martine	Sedzo	Kisem
147. Kubiole Jean-Pierre	03.04.54	Willem	-	Sedzo	Mupoy
148. Kumansongo	20.05.59	Kumansongo	-	Ilanga	Mpanga
149. Kurier	06.08.59	Stéphane	Alphonse	Sedzo	Mateko
150. Lala Jacqueline	31.05.55	Raphaël	Antoinette	Sedzo	Mateko
151. Lebo Jacqueline	31.04.56	Samuel	Debora	Due	Milundu
152. Leley Gertrude	28.11.56	Alexandre	Rosalie	Due	Mayili
153. Lemisa	02.03.56	Simon	Mayemange	Sedzo	Mupoy
154. Lenio Adelbert	10.03.57	Norbert	Babe	Sedzo	Mibulu
155. Lenio Anastasie	04.12.56	Norbert	Virginie	Sedzo	Mibulu
156. Lenio Odon	05.12.55	Albert	Félicité	Sedzo	Nsongo
157. Lepina Astrid	14.07.57	Lepina Donatien	Mibubu	Kwilu	Mpanga

Noms et prénoms	Naissance	Père	Mère	Secteurs	Villages
158. Lepina Justine	15.07.55	Lepina Vincent	Maceline	Due	Mpul
159. Leyaba Henriette	04.04.55	David	Rosalie	Sedzo	Kilomo
160. Likako Victoria	17.03.57	Fidèle	Kumasidi	Due	Ambura
161. Lubila Alex	30.09.59	Lubila Bernard	Anastasie	Sedzo	Mbala-Kam.
162. Lubila Hélène	08.11.56	Bernard	Anastasie	Sedzo	Mbala-Kam.
163. Lubila Ruphin	11.05.55	Valère	Françoise	Sedzo	Mupoy
164. Luger Jean-Marie	06.06.58	Épiphane	Colette	Sedzo	Mupoy
165. Lukambil Marie	10.04.59	Honoré	Astrid	Sedzo	Mibulu
166. Lukambil Rose	25.12.61	Lukambil Honoré	Justine	Sedzo	Mibulu
167. Lukasa Marie	19.08.57	Lukasa	Monique	Sedzo	Bisey-Sud
168. Lukwey Nicolas	23.11.58	François	Félicia	Sedzo	Mateko
169. Lulendo Marvina	06.04.53	Bernard	Anastasie	Sedzo	Mbala-Kam.
170. Lunene Joseph	29.11.59	Joseph	Marie-Jeanne	Sedzo	Mateko
171. Lunene Scolastique	02.11.55	Joseph	Marie-Jeanne	Sedzo	Mateko
172. Lunganga Sabine	10.11.57	Lunganga Alex	Dada	Sedzo	Diar
173. Lupangu Nathalie	20.12.58	Lupangu Alphin	Lusengo	Sedzo	Diar
174. Lusiano	29.12.56	Kasongo	Alponsine	Sedzo	Mbala-Kam.
175. Lusome	20.09.60	Lusome	Eugénie	Sedzo	Mibulu
176. Luyiki Sophie	15.11.59	Fernand	Pauline	Sedzo	Mateko
177. Lweno	23.10.55	Mathias	Marie	Sedzo	Mbala-Kam.
178. Mabanga Adrien	28.10.63	Mabanga Oscar	Colette	Sedzo	Mibulu
179. Mabaya Anicet	19.06.60	André	Laurentine	Sedzo	Kisem
180. Mabaya Anicet	13.03.61	Tarcisse	Sabine	Sedzo	Mbala
181. Mabaya Omer	28.04.55	Paul	Séraphine	Due	Pene I
182. Mabidi Gislaine	23.09.61	Mabidi Simon	Antoinette	Sedzo	Mibulu
183. Mabidi Odon	28.05.53	Mabidi Constantin	Astrid	Sedzo	Mibulu
184. Maboko Lambert	24.03.61	Lambert	Charlotte	Sedzo	Mbongi
185. Mabwanga Charlotte	25.08.56	Élisa	Doluta	Due	Ntunu
186. Madilawe Dosithé	12.11.57	Modeste	Charlotte	Due	Mibili
187. Madinda Anastasie	08.07.57	Madinda Gaston	Ndukie	Kwilu	Kintwala
188. Mafinga Arthur	18.04.60	Mafinga	Wetele	Sedzo	Mbala-Kam.
189. Mafu Cyprien	15.10.59	Mafu Marc	Sophie	Sedzo	Mibulu
190. Mafu Lambert	12.12.59	Marc	Wawa	Sedzo	Mibulu
191. Mafuta Longin	12.05.59	Modeste	Kinzan	Sedzo	Mupoy
192. Makayabo Victoria	03.03.54	Sébastien	Adolphine	Sedzo	Nkumi
193. Makiem Macaire	04.03.63	Saturnin	Françoise	Sedzo	Nsongo
194. Makila Angèle	31.04.54	Daniel	Brigitte	Bulwem	Mibili
195. Makongo Léonard	-	Casimir	Béatrice	Sedzo	Diar
196. Makutu Gaston	03.10.59	Simon	Mélanie	Sedzo	Magney
197. Makutu Mathias	-	Norbert	Carorime	Sedzo	Diar
198. Makwansa Romain	02.02.58	Romain	Félicia	Sedzo	Ipamu
199. Malam Ludovic	27.09.57	Malam Valère	Marie	Sedzo	Mbala-Kam.
200. Malanda Arthur	05.03.62	Isidore	Marie	Sedzo	Kisem
201. Maleke Damien	25.08.60	Romain	Anne	Due	Mpul
202. Malom Marie	07.09.55	Malom Fernand	Tibili	Sedzo	Diar
203. Malonga Anicet	10.02.60	Bertin	Josephine	Sedzo	Mupoy
204. Malonga Cléophas	22.03.60	Raphaël	Antoinette	Sedzo	Kisem
205. Mambe Germaine	23.03.54	Clément	Thérèse	Sedzo	Mupoy
206. Mami Juliette	23.01.56	Lubanga	Kapuka	Sedzo	Mibulu
207. Mampa Norbertine	11.04.57	Mampa	Mélanie	Sedzo	Mbala-Kam.
208. Mamvula Willy	20.09.61	Théodore	Viviane	Sedzo	Mateko
209. Mangala	01.09.56	Albert	Marie	Sedzo	Mibulu
210. Mangala Dieudonné	10.12.63	Mangala Elen	Kikar	Sedzo	Mibulu

Noms et prénoms	Naissance	Père	Mère	Secteurs	Villages
211. Mangala Hélène	20.06.54	Charles	Octavie	Sedzo	Diar
212. Mango Rosalie	29.12.55	Mango Nestor	Thérèse	Sedzo	Nkumi
213. Manuel	05.07.57	Stéphane	Ferme	Sedzo	Mibulu
214. Manuel Lucien	12.12.55	Stéphane	Hélène	Sedzo	Mibulu
215. Masalabo Jacques	03.02.62	Désiré	Eugénie	Sedzo	Kisem
216. Masinu Martin	10.05.59	Masinu Mathias	Binana	Sedzo	Mibulu
217. Masole Marie	13.07.57	Masole Vincent	Félicité	Sedzo	Mibulu
218. Maswa Faustin	06.08.56	Valentin	Geneviève	Sedzo	Mateko
219. Mata Laurentine	28.08.59	Fernand	Astrid	Sedzo	Mibulu
220. Matadi Brigitte	10.11.58	Constantin	Angélique	Sedzo	Mibulu
221. Matadi Monique	20.09.59	Matadi Stéphane	Béatrice	Sedzo	Mibulu
222. Matakoto Emélie	12.12.54	André	Tècle	Sedzo	Matari
223. Matalatala Georgette	10.12.62	Sébastien René	Germaine	Sedzo	Mbala-Kam.
224. Matayo Julienne	25.07.53	Théophile	Dorothée	Sedzo	Mateko
225. Mawete Jacqueline	14.03.59	Nicodème	Nicole	Sedzo	Mateko
226. Mawete Julien	27.11.56	Kamolo	Kawenge	Sedzo	Olonge
227. Mawete Odon	19.09.57	Innocent	Anastasie	Sedzo	Magney
228. Mayele Ernestine	10.09.56	Norbert	-	Sedzo	Mibulu
229. Mayele Melchade	07.11.61	Désiré	Léontine	Sedzo	Nsongo
230. Mayele Thérèse	25.10.54	Jean	Yanwar	Sedzo	Bisey-Sud
231. Mayinga Paul	10.09.60	Clément	Gertrude	Sedzo	Mateko
232. Mazaya Faustin	10.04.62	Faustin	Geogine	Sedzo	Mateko
233. Mazole Brigitte	15.08.60	Jean	Georgine	Sedzo	Mateko
234. Mazole Marie-Josée	18.01.58	Mazole Jean	Tieme Georgine	Sedzo	Mupoy
235. Mazono Bernardin	07.06.57	Sylvain	Emélie	Sedzo	Mpum
236. Mazono Jean-Pierre	26.09.57	Sylvain	Valentine	Sedzo	Mateko
237. Mbele Marie-Paule	22.10.56	Valentin	Jeanne	Sedzo	Mateko
238. Mbele Micheline	24.04.56	Mbele Gaston	Lupamange	Matari	Nkengo
239. Mbisi Colette	30.05.56	Mbisi Sylvain	Eugénie	Sedzo	Mibulu
240. Mbisi Lucien	27.05.55	Sylvain	Nzebe	Sedzo	Mibulu
241. Mbisi Marie	18.04.54	Sylvain	Lekiango	Sedzo	Mibulu
242. Mboma Brigitte	20.04.58	Mboma Florent	Mikadila	Due	Due
243. Mbutu Mamie	23.07.59	Gérard	Nelly	Sedzo	Kisem
244. Mbwene Dosithé	09.08.58	Jean	Lubaranga	Sedzo	Mibulu
245. Menga Delphin	06.04.54	Médard	Astrid	Sedzo	Mateko
246. Mesa Marie	10.05.53	Simon	Hélène	Sedzo	Mibulu
247. Meso Lambert	08.08.61	Omer	Bernadine	Sedzo	Mupoy
248. Mfula Marie	04.08.57	Fabien	Jeannette	Sedzo	Mupoy
249. Mfuni Zéphirin	02.07.59	Prosper	Maltide	Sedzo	Mateko
250. Miam Jeanne	10.10.61	Constantin	Modestine	Sedzo	Nsongo
251. Miam Thérèse	08.03.55	Miam Stéphane	Patenge	Due	Mpulu
252. Miba	20.08.53	Balansongo	Sabine	Sedzo	Mibulu
253. Midiar Roland	03.12.62	Henri Mudiari	Joséphine	Sedzo	Mbala-Kam.
254. Mifer Ambroise	01.11.59	Anatole	Nicole	Sedzo	Mateko
255. Mika Ernestine	20.06.54	Jacob	Émilienne	Due	Ntunu
256. Mikanisien	29.12.54	Jean	Asande	Sedzo	Mpum
257. Moke Ernestine	19.03.59	Alexandre	Helené	Sedzo	Mupoy
258. Molo Tregine	06.04.59	Félicia	Lucienne	Due	Kolonzar
259. Mpakasa Maximilien	30.01.60	Fidèle	Anastasie	Sedzo	Mbala
260. Mpam Henri	18.04.57	Benjamin	Célestine	Sedzo	Nsempie
261. Mpeke	13.07.56	Théophile	Lukasanga	Sedzo	Mibulu
262. Mpenzi Émélie	27.09.57	Mpenzi Gaston	Jeannette	Sedzo	Mibulu
263. Mubani Angélique	10.12.60	Fernand	Martine	Sedzo	Nsongo

Noms et prénoms	Naissance	Père	Mère	Secteurs	Villages
264. Mubeya Marie	13.04.55	Mubeya Patrice	Bwana	Due	Mikingi
265. Mubwayele Innocent	09.07.55	Odon	Julienne	Sedzo	Kilom
266. Mubwere Augustin	11.12.53	Augustin	Valentine	Due	Mpulu
267. Mubwere Simon	05.01.57	Augustin	Valentine	Sedzo	Kisem
268. Mudiandambu	21.12.57	Mudiandambu	Masumu	Due	Mbala
269. Mudiar Dorothee	12.07.56	Henri Mudiar	Joséphine	Sedzo	Mbala-Kam.
270. Mudiar Honoré	01.05.51	Henri Mudiar	Josephine	Sedzo	Mbala-Kam.
271. Mudiar Sabine	25.12.59	Henri	Josephine	Sedzo	Mbala-Kam.
272. Mudiata Timothé	30.08.55	Jules	Thérèse	Sedzo	Mbala-Kam.
273. Mudilawe Macaire	21.12.55	Modeste	Charlotte	Due	Mibili
274. Mukaba Filémon	27.05.59	Florent	Véronique	Sedzo	Mateko
275. Mukalenga Sabine	03.02.59	Désiré	Makanoo	Sedzo	Mbala-Kam.
276. Mukalenga Vitalie	27.02.55	Désiré	Mukanso	Sedzo	Mbala-Kam.
277. Mukanda Régine	06.11.60	Célestin	Marie-Josée	Sedzo	Mbala-Kam.
278. Mukanim Charlotte	11.08.61	Thomas	Romanie	Sedzo	Kisem
279. Mukapidi	12.04.59	Kumpang	Rosalie	Sedzo	Mbala-Kam.
280. Muke Clément	14.07.58	Clément	Jacqueline	Sedzo	Mupoy
281. Muke Paul	06.03.54	Paul	Marie	Sedzo	Yuki
282. Mukongo Jean	05.08.56	Jules	Debete	Sedzo	Mibulu
283. Mukulumpembe Marie	17.10.55	Rapahaël	Charlotte	Sedzo	Ntunu
284. Mukunu Dorothee	26.09.53	Marcel	Clémentine	Sedzo	Mateko
285. Mukunu Monique	08.02.60	Émile	Albertine	Sedzo	Mateko
286. Mukwa Arthur	15.05.62	François	Anne	Sedzo	Nsongo
287. Mukwa Denise	14.01.58	Mukwa Mathias	Mikadila	Due	Mikingi
288. Mukwa Gislain	11.01.63	Robert	Geneviève	Sedzo	Mupoy
289. Mukwa Joseph	25.08.56	Mukwa	Béatrice	Sedzo	Mibulu
290. Mukwa Marie-Josée	28.04.56	Désiré	Félicienne	Due	Milundu
291. Mukwa Marvina	04.04.54	François	Anne	Sedzo	Nsongo
292. Mulebe Macaire	28.04.55	Émile	Caroline	Nkara	Elom
293. Mulenge Georges	24.07.53	Valère	Rosalie	Sedzo	Mupoy
294. Mulumu Marie	07.11.55	Mulumu	Odette	Sedzo	Mibulu
295. Mulumu Richard	01.11.58	Fidèle	Rosalie	Sedzo	Mibulu
296. Mumanga Marie-Thér.	18.05.55	Martin	Adèle	Sedzo	Nsamper
297. Mumina Floribert	03.07.59	Mumina Valère	Nzimi	Sedzo	Magney
298. Mumina Marie-Jeanne	07.05.57	Valère	Agathe	Sedzo	Magney
299. Mumina Maximilienne	12.12.59	Mumina Léon	Toma Victoria	Sedzo	Magney
300. Mumina Urbain	27.10.59	Thomas	Albertine	Sedzo	Mateko
301. Munana Antoinette	02.03.55	Marcel	Suzanne	Sedzo	Mupoy
302. Munganga Geneviève	16.02.59	Munganga Wilem	Ntoyene Julienne	Sedzo	Bissey-Sud
303. Munionio Clotilde	18.04.56	Munionio Pascal	Lulendo	Sedzo	Nsongo
304. Muntukwaku Georgine	15.06.59	Muntukwaku Séraph.	-	Sedzo	Mateko
305. Muntumosi Abdon	11.05.61	Liévin	Sabine	Sedzo	Kisem
306. Mupasa Appolinaire	06.12.60	Mupasa Delphin	Marie	Sedzo	Mateko
307. Mupasa Brigitte	08.11.59	Mupasa Delphin	Marie-Angèle	Sedzo	Mateko
308. Mupenge Josée	20.11.58	Mumpenge	Wulima	Sedzo	Mbala-Kam.
309. Musala Désiré	20.02.56	Désiré	Felicité	Sedzo	Mupoy
310. Musala Médard	05.12.59	Musala Jean	Madeleine	Sedzo	Mbala-Kam.
311. Musanga Ephrasie	23.02.56	Musanga Stanislas	Muyene	Kwilu	Mikingi
312. Musem Jacqueline	17.05.55	Raymond	Anastasia	Sedzo	Nzembe
313. Museme Triphon	31.07.60	Maseme Honoré	Sophie	Sedzo	Mibulu
314. Musenge Joachin	26.01.62	Donatien	Charlotte	Sedzo	Mibulu
315. Musikele Ivette	25.05.54	Mpila Jacob	Ikwabala	Sedzo	Nkwidi
316. Musoy Odon	06.06.61	Gérard	Charlotte	Sedzo	Kisem

Noms et prénoms	Naissance	Père	Mère	Secteurs	Villages
317. Muswar Isidore	11.12.62	Isidore	Bernadette	Matari	Kimpanga
318. Muswar Véronique	12.12.58	Isidore	Bernadette	Sedzo	Kimpanga
319. Muswem Jeanne	12.03.56	Adolphe	Matilde	Sedzo	Mupoy
320. Mutele Alphonsine	31.11.56	Firmin	Aline	Nkara	Ntunu
321. Muti Maximilien	12.02.58	Vital	Mélanie	Sedzo	Kisem
322. Mutita Pauline	26.08.55	Adolphe	Ernestine	Sedzo	Milundu
323. Mutoni Julien	04.04.59	Mutori Christophe	Christine	Sedzo	Mibulu
324. Mutsheswar Maximil.	08.10.58	Prosper	Eugénie	Sedzo	Mbala-Kam.
325. Muwaka Joséphine	20.07.57	Nestor	Éveline	Nkara	Elom
326. Muwula Marie	08.08.55	Muwula Tarcisse	Muyono	Due	Mikingi
327. Muyibi Dosithé	12.12.58	Prosper	Suzanne	Sedzo	Kimbanda
328. Mwalam Anaclette	17.10.55	Constantin	Kutala Albertine	Sedzo	Nsongo
329. Mwalam Hortense	17.11.54	Constantin	Valentine	Sedzo	Nkumi
330. Mwalam Marie	09.03.61	Hubert Meso	Joséphine	Sedzo	Mupoy
331. Mwanafioti Floribert	16.04.58	Mwanafioti	Yanwar	Sedzo	Mateko
332. Mwanandombe	08.07.57	Mwanandombe	Ayipolo	Due	Muyene
333. Mwandeke Honorine	31.07.55	Anatole	Bituma Georgine	Sedzo	Mibulu
334. Mwanga Gordin	06.04.60	Gaspard	Marvina	Sedzo	Kisem
335. Mwanga Marie	30.04.60	Gaspard	-	Sedzo	Nsongo
336. Mwanse	08.01.54	Kasongo Benjamin	Marie	Sedzo	Diar
337. Mwanza Fernand	09.06.52	Mwanza Gaston	Modestine	Sedzo	Mibulu
338. Mwibi Françoise	06.04.58	Constantin	Marie	Sedzo	Mbala-Kam.
339. Nasanga Anastasie	25.08.54	Honoré	Vitalie	Sedzo	Milundu
340. Nawele Odette	16.11.60	Nawele Jules	Colette	Sedzo	Mibulu
341. Ndala Charles	28.12.62	David	Marie	Sedzo	Mibulu
342. Ndala Clémentine	11.03.54	Ndala Casimir	Geneviève	Sedzo	Bisey-Nord
343. Ndala Florence	18.11.55	Barthélemy	Gertrude	Sedzo	Mbala
344. Ndala Marie-Josée	25.04.55	Barthélemy	Gertrude	Sedzo	Mbala-Kam.
345. Ndayama Colette	30.09.60	Prosper	Suzanne	Sedzo	Mateko
346. Ndayama Damien	11.08.59	Tarcisse	Martine	Sedzo	Mateko
347. Ndayama Filémon	05.08.59	Chrispin	Suzanne	Sedzo	Mateko
348. Ndilu Jean-Marie	03.03.60	Évariste	Clémentine	Sedzo	Mateko
349. Ndola Béatrice	28.04.54	Stéphane	Christine	Due	Ntunu
350. Nduma Valère	15.06.56	Valère	Norbertine	Sedzo	Mbel
351. Nduma Valère	22.04.57	Nduma	Norbertine	Due	Mbele
352. Ndumba Félicien	29.03.59	Valère	Norbertine	Sedzo	Mbel
353. Ndwakar Brigitte	27.12.60	Saturnin	Henriette	Sedzo	Mbala-Kam.
354. Ndwakar Théodore	27.11.62	Saturnin	Henriette	Sedzo	Mbala-Kam.
355. Ndwelo Claudine	23.07.54	Mika Étienne	Doroka	Matari	Nsamper
356. Nela Ernestine	20.02.57	Nela Fabien	Nkingo	Sedzo	Mibulu
357. Ngaduma Bernardin	08.04.55	Ignace	Pauline	Nkara	Elom
358. Ngalaswa Adelbert	27.01.62	Ngalaswa Gaspar	Thérèse	Sedzo	Mibulu
359. Ngankway Honorine	17.05.60	Honoré	Agnès	Sedzo	Diar
360. Ngay Dieudonné Willy	08.11.52	Jean-Baptiste	Joséphine	Sedzo	Mateko
361. Ngiabiala Anicet	10.07.53	Laurent	Rosalie	Due	Mibili
362. Ngolo Cornélie	04.08.61	Flavien	Joséphine	Sedzo	Mateko
363. Ngonda Pauline	15.03.57	David	Julienne	Sedzo	Mateko
364. Ngoy Jean	26.05.58	Ngoy Patrice	Nkiala	Sedzo	Mibulu
365. Ngoy Rémi	03.05.58	Ngoy Clément	Pascaline	Sedzo	Mbala-Kam.
366. Ngunsa Odette	06.03.60	Séraphin	Rosalie	Sedzo	Mateko
367. Ngwanza Edouard	08.12.57	Stéphane	Godeliève	Sedzo	Mateko
368. Nkabisa Roger	06.04.59	Mathias	Virginie	Sedzo	Kisem
369. Nkama Aline	15.12.55	René	Victoria	Nkara	Mukoko

Noms et prénoms	Naissance	Père	Mère	Secteurs	Villages
370. Nkiere Louis	12.05.55	Nkiere Séraphin	Opi Pauline	Sedzo	Magney
371. Nkiku Marie-Thérèse	27.11.58	Patrice	Albertine	Sedzo	Mateko
372. Nkiwala Marie	04.07.54	Betwala	Makalaba	Due	Bisey-Nord
373. Nkufi Pauline	07.12.56	Thomas	Lingay	Sedzo	Mbala
374. Nowe Antoine	28.11.60	Jules	Clotilde	Sedzo	Mateko
375. Nsampatu Fabien	03.05.56	Léon	Godeliève	Sedzo	Nsongo
376. Nsampatu Jeanne	15.06.61	Léon	Madeleine	Sedzo	Mupoy
377. Nseke Godefroid	13.07.55	Nseke Paul	Rosalie	Sedzo	Kisem
378. Nseke Lambert	04.08.61	Martin	Thérèse	Sedzo	Nsongo
379. Nsele Mathieu	23.03.57	Edouard	Sophie	Nkara	Kilom
380. Nseme	14.08.52	Nseme	Malema	Sedzo	Mbala
381. Nsieta Cornélie	09.06.62	Musenge Adelbert	Julienne	Sedzo	Mibulu
382. Nsika	10.05.53	Nsieta	Ndobo	Sedzo	Mibulu
383. Nsilu Égide	29.09.57	Nsilu Valérie	Krazia	Bulwem	Maboko
384. Nsilu Ernestine	24.04.60	Nsilu Valérie	Krazia	Bulwem	Maboko
385. Nsiona Georgette	18.10.59	Georges	Rosalie	Sedzo	Mbala-Kam.
386. Nsobwa Alphonsine	03.03.69	Nsobwa René	Clotilde	Sedzo	Mateko
387. Nsobwa Justin	02.12.55	Nsobwa Théophile	Émilienne	Sedzo	Mibulu
388. Nsobwa Pierrette	04.08.58	Nsobwa René	Clotilde	Sedzo	Mateko
389. Nsona Béatrice	15.08.56	Vincent	Nathalie	Due	Lungama
390. Ntantay Monique	26.04.56	Ntantay Benoît	Binkier Élisabeth	Sedzo	Mupoy
391. Ntantu Moïse	31.02.59	Moïse	Marvina	Sedzo	Mibulu
392. Nteme Anne	29.09.60	Nteme Pascal	Joséphine	Sedzo	Mibulu
393. Nteme Viviane	01.10.54	Pascal Nteme	Antoinette	Sedzo	Mibulu
394. Ntiba Anne	03.06.62	Vincent	Madeleine	Sedzo	Kisem
395. Ntiba Gaspar	14.05.57	Pascal	Jeannette	Sedzo	Kisem
396. Ntiba Jean	17.08.59	Ntiba Paul	Antoinette	Sedzo	Mibulu
397. Ntini Frédéric	29.09.61	Ntini Lucien	Christiane	Sedzo	Mibulu
398. Nzalabar	14.09.56	Nzalabar Bernard	Thérèse	Sedzo	Mibulu
399. Nzila Damien	22.04.62	Triphon	Caroline	Sedzo	Mupoy
400. Nzuli Félicien	16.04.60	Nzuli Emile	Opete	Sedzo	Kilom
401. Papier	03.08.59	René	Wufiya	Sedzo	Mbala-Kam.
402. Papier Flavien	22.05.60	Flavien	Véronique	Sedzo	Mateko
403. Parapo Pascal	13.03.55	Pascal	Marceline	Sedzo	Kisem
404. Pardon Ernestine	09.07.59	Alphonse	Suzanne	Sedzo	Mateko
405. Pasula Colette	03.03.56	Joseph	Ernestine	Sedzo	Mibulu
406. Pasula Ernestine	30.11.55	Pasula Joseph	Charlotte	Sedzo	Mibulu
407. Pasula Marie	20.04.55	Michel	Antoinette	Sedzo	Mupoy
408. Pasula Marie	10.08.56	Pasula Jean	Alphonsine	Sedzo	Mupoy
409. Pele Florent	24.11.55	Boniface	Cécile	Nkara	Elom
410. Pele Valentin	-	David	Christiane	Sedzo	Diar
411. Pius Marvina	22.05.58	Fabien	Modestine	Sedzo	Mateko
412. Pulusi Rose	10.03.57	Stéphane	Élisabeth	Sedzo	Nkumi
413. Roten	15.07.53	-	Marvina	Sedzo	Bisey-Sud
414. Sabina Cécile	17.05.56	Gaston	Debora	Due	Mpum
415. Sakana Ernestine	30.10.55	Fernand	Mbuy	Sedzo	Magney
416. Sakana Geneviève	11.12.55	Donatien	Katamina	Sedzo	Magney
417. Sakana Richard	24.02.62	Sakana Richard	Catherine	Sedzo	Mibulu
418. Saka-Saka Charlotte	08.07.54	Samuel	Debora	Due	Nkia
419. Sanduku Claudine	19.08.57	Casimir	Masende	Sedzo	Mbala-Kam.
420. Santosi	02.08.58	Metre	Musanga	Sedzo	Mbala-Kam.
421. Santulu Xavier	30.08.55	Santulu Longin	Géorgine	Due	Mibili
422. Sanzar Zéphirin	27.01.58	Patrice	Félicité	Sedzo	Mateko

Noms et prénoms	Naissance	Père	Mère	Secteurs	Villages
423. Sarti Sabine	11.08.60	Pierre	Rosalie	Sedzo	Nsongo
424. Seka Astrid	11.10.54	Seka Fernand	Félicité	Sedzo	Bisey-Sud
425. Semene Donatien	24.01.61	Donatien	Léonie	Sedzo	Mbala-Kam.
426. Sendeke Brigitte	21.05.57	Sendeke Lambert	Nkembo	Due	Due
427. Senker Fidèle	-	Fidèle	Charlotte	Sedzo	Mibulu
428. Senker Fidèle	03.08.58	Senker Fidèle	Kibwabwar	Sedzo	Mibulu
429. Senker Zéphirin	-	Petelo	Jeanne	Sedzo	Diar
430. Senkere Petelo	27.10.58	Senker Petelo	Lusenge	Sedzo	Diar
431. Simpjo Donatien	17.10.61	Simpjo Fernand	Dorothée	Sedzo	Mibulu
432. Simpjo Fernand	10.12.57	Simpjo Fernand	Kostina	Sedzo	Mibulu
433. Sindani Arthur	17.06.56	Jérôme	Lakate	Sedzo	Mibulu
434. Sindani Joséphine	02.02.59	Sindani Jérôme	Alphonsine	Sedzo	Mibulu
435. Sindani Marie	03.08.59	Sindani Valère	Annie	Sedzo	Mbala-Kam.
436. Solda Jean	02.09.58	Soldat Albert	Bernadette	Sedzo	Mibulu
437. Soldat Lucie	30.12.61	Soldat Nestor	Françoise	Sedzo	Mbala-Kam.
438. Sukari Honoré	06.06.59	Léon	Antoinette	Sedzo	Mateko
439. Swar Bilarmin	12.04.64	Swal Xavier	Marie	Sedzo	Mibulu
440. Tabala Anaclet	07.11.59	Raphaël	Catherine	Sedzo	Kisem
441. Tabala Fulgence	27.09.57	Tabala Henri	Véronique	Sedzo	Mbala-Kam.
442. Tabala Honoré	07.08.61	Henri	Véronique	Sedzo	Mbala-Kam.
443. Tabala Sophie	17.11.54	Barthélemy	Séverine	Due	Kilomo
444. Tabu	07.07.55	Tabu	Vitalie	Sedzo	Diar
445. Talabo Aline	21.03.57	Raphaël	Régine	Sedzo	Milundu
446. Talabo Damien	10.12.69	Raphaël	Régine	Sedzo	Mateko
447. Tanganika Jean	18.03.60	Saturnin	Clotilde	Sedzo	Mateko
448. Taniel Viviane	10.09.58	Eugène	Ernestine	Sedzo	Say
449. Tansia Henriette	28.03.56	Gérard	Gertrude	Due	Ntunu
450. Tatina Jeannette	10.10.56	Georges	Lukeya	Sedzo	Mateko
451. Tshindiya Christine	25.01.54	Jean	Madeleine	Sedzo	Mbala-Kam.
452. Vavar Anastasie	29.09.66	Vavar Félicien	Claudine	Sedzo	Mbala-Kam.
453. Vavar Filémond	27.09.57	Christophe	Valentine	Sedzo	Mbala-Kam.
454. Waa Adrienne	16.03.57	Waa Marcel	Pascaline	Sedzo	Mbala-Kam.
455. Waa Alex	16.03.55	Waa Marcel	Rosalie	Sedzo	Mbala-Kam.
456. Waleme Élisabeth	01.05.62	Waleme David	-	Sedzo	Mibulu
457. Wangata Marie	22.05.56	Saturnin	Marie-Thérèse	Sedzo	Mateko
458. Wele Colette	25.04.55	Wele Pierre	Véronique	Sedzo	Mbala-Kam.
459. Wendo	-	-	Binkier	Sedzo	Mupoy
460. Wendo	27.12.57	Kingudi	Kengo	Sedzo	Mbala-Kam.
461. Wete Joseph	19.05.60	Martin	Victoria	Sedzo	Mbala-Kam.
462. Wete Richard	25.05.59	Martin	Scolastique	Sedzo	Mateko
463. Wota	22.05.56	Munsa	Bunker	Sedzo	Bisey-Nord
464. Yakala Monika	04.05.61	Yakala Gustave	Romanie	Sedzo	Mibulu
465. Yalwenge Daniel	18.06.54	Yalwenge	Masip	Sedzo	Diar
466. Yoy Marie	04.04.57	Prosper	Germaine	Sedzo	Mateko
467. Yumula Gertrude	08.08.58	Henri Yumula	-	Sedzo	Mateko
468. Zaki	28.07.55	Mbele	Aleluya	Sedzo	Nsempie

ANNEXE XV : secteur des Badinga de la Kamtsha : chefs, villages, clans et totems en 1937
(en italique : noms des clans régnants)

<i>Villages</i>	<i>Chefs de villages en exercice en 1937</i>	<i>Clans dans les villages</i>	<i>Totems des clans</i>
GROUPEMENT LUNGWAMA			
Lungwama	Na	<i>Lubama</i>	Nkumbi (épervier)
		Kiseme	Mpaba (antilope)
		Tsompata	Mpfulu (tortue)
		Bulanga	Mfe ou nkwe (léopard)
		Kimbinga	Nzuie (oiseau)
		Motshunu	Mpfa ou mbuni : singe noir
		Kingweme	Lilimi (poisson)
		Tsongo	Mokanga (anguille)
Tsuku-Tsuku	Natubu : chef de hameau Mokuna : chef de hameau	<i>Kiseme</i>	Mpaba (antilope)
		<i>Tsien</i>	Lubun (oiseau)
		Tsompata	Mpfulu (tortue)
		Kimbili	Lilimi (poisson)
		Mutsunu	Mpfa (singe noir)
		Mpumu	Mpubu (oiseau)
		Mosiele	Kisini (écureuil)
		Kimbinga	Nzuie (oiseau)
		Bulanga	Mfe (léopard)
		Lubama	Nkumbi (épervier)
		Baya	Ntaba (chèvre)
		Kindeye	Tsakankwa (oiseau)
Kinkunu (Lori)	Tshinkunu	<i>Baya</i>	Ntab (chèvre)
		Kimbinga	Nzuie (oiseau)
		Tsongo	Mokanga (anguille)
		Bulanga	Mfe (léopard)
		Kingwomo	Lubun (oiseau)
		Lubama	Nkumbi (épervier)
Kimbana (Lori)	Masele	<i>Ngwe ou Busongo</i>	Nka (antilope)
		Kimbinga	Nzuie (oiseau)
		Baya	Ntaba (chèvre)
		Tsien	Lubun (oiseau)
		Motshunu	Mpfa (singe noir)
		Tsongo	Mokanga (anguille)
		Bulanga	Mfe (léopard)
Isama (Lori)	Vakili	<i>Kiseme</i>	Mpaba (antilope)
		Bulanga	Mfe (léopard)
		Pumbu	Mpfulu (tortue)
		Tsompata	Mpfulu (tortue)
		Kimbinga	Nzuie (oiseau)
		Dzwelo	Mva (chien)
		Baya	Ntaba (chèvre)
		Lubama	Nkumbi (épervier)

<i>Villages</i>	<i>Chefs de villages en exercice en 1937</i>	<i>Clans dans les villages</i>	<i>Totems des clans</i>
Imbinga (Lori)	Ilunga	<i>Kimbinga</i>	Nzuie (oiseau)
		Lubama	Nkumbi (oiseau)
		Dzwelo	Mva (chien)
Bambinga (Lori)	Kapinga (femme)	<i>Kimbinga</i>	Nzuie (oiseau)
		Baya	Ntaba (chèvre)
		Tsompata	Mpfulu (tortue)
		Kiseme	Mpaba (antilope)
		Kingweme	Lilimi (poisson)
		Bulanga	Mfe (léopard)
		Tsongo	Mokanga (poisson)
		Pumbu	Nzao (éléphant)
		Kongwomo	Mbind (graines courges)
Mitshu (Nzadi)	Mulamule	<i>Bulanga, Olanga</i>	Nkwe (léopard)
		Tsongo	Mokanganzala (anguille)
		Baya	Ntaba (chèvre)
		Motsunu	Mpfa (singe noir)
Dzimi-Dzimi/Nzadi	Mudiandambo	<i>Tsongo</i>	Mokanganzala (anguille)
		Bulanga	Nkwe (léopard)
		Motsunu	Mpfa (singe noir)
		Baya	Ntaba (chèvre)
Gensia (Nzadi)	Niamanzulu	<i>Motsunu</i>	Mpfa (singe noir)
		Ikiba	Nzaba (poisson « capitaine »)
Kutu (Nzadi)	Bonga, chef actuel	Kompiala	Imoko (poisson)
		Tsongo	Mokanganzala (anguille)
		Gebinkuie	Nzaba (poisson)
GROUPEMENT MAYUM			
Mayum (Ding)	Mayama	<i>Baya</i>	Ntaba (chèvre)
		Tsongo	Mokanga (anguille)
		Busongo	Nka (antilope)
		Kimbinga	Nzuie (oiseau)
		Kiseme	Mpaba (antilope)
		Intsien	Lipaya (fruits de courge)
		Lubama	Nkumbi (épervier)
		Buleme	Tsakankwa (oiseau)
		Ntongo	Mutani : animal genre chat
		Tsompata	Mpfulu (tortue)
Muyele-Tanga (Ding)	Sala	<i>Dungu</i>	Nzwaba (sorte de chat)
		Motsunu, Mutshunu	Mfa (singe noir)
		Tsongo	Mokanga (anguille)
		Kiseme	Mpaba (antilope)
		Tsompata	Mpfulu (tortue)
		Kingoma	Mbindi (fruits de courge)

<i>Villages</i>	<i>Chefs de villages en exercice en 1937</i>	<i>Clans dans les villages</i>	<i>Totems des clans</i>
Pukulu (Ding)	Kayene	<i>Mpumu</i>	Mpubu (oiseau)
		Motsunu	Mfa (singe noir)
		Lubama	Nkumbi (épervier)
		Kimbinga	Nzuie (oiseau)
		Tsongo	Mokanga (anguille)
		Bulanga	Nkwe (léopard)
		Tsompata	Mpfulu (tortue)
Bangi (Ding)	Dambi	<i>Baya</i>	Ntaba (chèvre)
		Bulanga	Nkwe (léopard)
		Motsunu	Mfa (singe noir)
		Kiseme	Mpaba (antilope)
		Lubama	Nkumbi (épervier)
		Tsongo	Mokanga (anguille)
		Kimbinga	Nzuie (oiseau)
Kienge (Ding)	Ikwaba	<i>Kimbinga</i>	Mpubu (oiseau)
		Lubama	Nkumbi (épervier)
		Kiseme	Mpaba (antilope)
		Kimbimbi	Kobokobo (oiseau)
		Kinkanga (Motsunu)	Mfa ou mbuni (singe noir)
		Ntongo	Mowé (animal genre chat)
		Sweye	Mbwa (chien)
		Baya	Ntaba (chèvre)
		Tsompata	Mpfulu (tortue)
		Tsongo	Mokanga (anguille)
Kinka (Ding)	Gayubu	<i>Baya</i>	Ntaba (chèvre)
		Busongo	Nka (antilope)
		Kiseme	Mpaba (antilope)
		Tsongo	Mokanga (anguille)
		Kimbimbi	Kolokolo (oiseau)
		Motsunu	Mbuni (singe noir)
		Kimbinga	Nzuie (oiseau)
		Lubama	Nkumbi (épervier)
		Ntongo	Mowe (animal genre chat)
Kikama (Ding)	Mopoye	<i>Bulanga</i>	Mpfe ou nkwe (léopard)
	Muntama de Tsongo	<i>Tsongo</i>	Mokanga (anguille)
		Lubama	Nkumbi (épervier)
		Kiseme	Mpaba (antilope)
		Kingweme	Libuni (oiseau)
		Kindeye	Tsakankwa (oiseau)
		Tsompata	Mpfulu (tortue)
		Kimbinga	Nzuie (oiseau)
		Motsunu	Mbuni (singe noir)
		Baya	Ntaba (chèvre)
Muzo (Ding)	Butai	<i>Bulanga</i>	Nkwe (léopard)
	Makasi de Tsongo	<i>Tsongo</i>	Mokanga (anguille)
		Kimbinga	Nzuie (oiseau)

<i>Villages</i>	<i>Chefs de villages en exercice en 1937</i>	<i>Clans dans les villages</i>	<i>Totems des clans</i>
		Sweye	Mva (chien)
		Kiseme	Mpaba (antilope)
		Kingoma	Mbindi (fruits de courge)
		Kindeye	Tsakankwa (oiseau)
		Lubama	Nkumbi (épervier)
		Motsunu	Mbuni (singe noir)
		Tsompata	Mpfulu (tortue)
Kindeye 1 (Ding)	Libeye	<i>Bulanga</i>	Nkwe (léopard)
		Baya	Ntaba (chèvre)
		Lubama	Nkumbi (épervier)
		Kiseme	Mpaba (antilope)
		Motsunu	Mbuni (singe noir)
Kindeye 2 (Ding)	Musongamene	<i>Kindeye</i>	Tsakankwa (oiseau)
		Mpumu	Nzao (éléphant)
		Kingweme/Kingoma	Letsuli (fruits de courge)
		a	
		Kimbinga	Nzuie (oiseau)
Kipala (hameau)	Bisansumu	<i>Motsunu</i>	Mbuni (singe noir)
		Tsongo	Mokanga (poisson)
		Mpumu	Nzao (éléphant)
		Kimbinga	Nzuie (oiseau)
Kio (Ding)	Mosulu	<i>Tsompat</i>	Mpfulu ou Nkulu (tortue)
		Tsongo	Mokanga (anguille)
		Bulanga	Nkwe (léopard)
		Kimbinga	Nzuie (oiseau)
		Kiseme	Mpaba (antilope)
		Kingoma	Mbindi (fruits de courge)
		Lubama	Nkumbi (épervier)
		Motsunu	Mbuni (singe noir)
		Baya	Ntaba (chèvre)
Matari (Ding)	Kwalapumu	<i>Motsunu</i>	Mbuni (singe noir)
	Makasi de Tsongo	<i>Tsongo</i>	Mokanga (anguille)
		Kimbinga	Nzuie (oiseau)
		Baya	Ntaba (chèvre)
		Kiseme	Mpaba (antilope)
		Kikienge (Lubama)	Nkumbi (épervier)
		Bulanga	Nkwe (léopard)
		Bulueme	Tsakankwa (oiseau)
Maba-Maba 1 (Ding)	Litsaka	<i>Kimbinga</i>	Nzuie (oiseau)
		Bulanga	Nkwe (léopard)
		Baya	Ntaba (chèvre)
		Kiseme	Mpaba (antilope)
		Lubama	Nkumbi (épervier)
		Motsunu	Mbuni (singe noir)
		Tsompata	Mpfulu (tortue)

<i>Villages</i>	<i>Chefs de villages en exercice en 1937</i>	<i>Clans dans les villages</i>	<i>Totems des clans</i>
Maba-Maba 2 (Ding)	Lemini	<i>Tsongo</i>	Mokanga (anguille)
		Musiele	Nkala (poisson)
		Tsiene	Lubuni (oiseau)
		Busongo	Nka (antilope)
		Motsunu	Mbuni (singe noir)
		Tsompata	Mpfulu (tortue)
Maba-Maba 3 (Ding)	Mataki	<i>Motsunu</i>	Mbuni (singe noir)
		Sweye	Mva (chien)
		Kiseme ou Kisieme	Mpaba (antilope)
		Lubama	Nkumbi (épervier)
Kindaye (Ding)	Sanduku	<i>Motsunu</i>	Mbuni (singe noir)
		Tsongo	Mokanga (anguille)
		Kimbinga	Nzuie (oiseau)
		Musiele	Kiluala (arbre)
		Kiseme	Mpaba (antilope)
		Kingoma	Mbindi (fruits de courge)
		Buleme	Tsakankwa (oiseau)
		Bulanga	Nkuwe (léopard)
		Baya	Ntaba (chèvre)
		Tsiene	Mbindi (fruits courge)
		Tsompata	Mpfulu (tortue)
Dzama (Ding)	Mania	<i>Motsunu</i>	Mbuni (singe noir)
		Tsongo	Mokanga (anguille)
		Kimbinga	Nzuie (oiseau)
		Mpumu	Tsiere (oiseau)
		Kiseme	Mpaba (antilope)
		Lubama	Nkumbi (épervier)
		Baya	Ntaba (chèvre)
		Tsompata	Mpfulu (tortue)
Mangwanga (Ding)	Ganga	<i>Motsunu</i>	Mbuni (singe noir)
		Tsongo	Mokanga (anguille)
		Kimbinga	Nzuie (oiseau)
		Tsompata	Mpfulu (tortue)
Libama (Ding)	Bitona	<i>Libama ou Lubama</i>	Nkumbi (épervier)
		Tsiene	Libuni (oiseau)
		Tsompata	Mpfulu (tortue)
Luem (Ding)	Kitana	<i>Bulanga</i>	Nkwe (léopard)
		Tsongo	Mokanga (anguille)
		Kimbinga	Nzuie (oiseau)
		Kiseme	Mpaba (antilope)
		Kingoma	Mbindi (fruits de courge)
		Baya	Ntaba (chèvre)
GROUPEMENT KIBWANGA			
Kibwanga (Ding)	Likian	<i>Tsompata</i>	Nkulu (tortue)

<i>Villages</i>	<i>Chefs de villages en exercice en 1937</i>	<i>Clans dans les villages</i>	<i>Totems des clans</i>
		Lubama	Nkumbi (épervier)
		Motsunu	Mbuni (singe noir)
		Tsongo	Mokanga (anguille)
		Baya	Ntaba (chèvre)
		Bulem	Tsakankwa (oiseau)
		Kingoma	Mbini (fruits de courge)
		Mpumu	Nsiele (oiseau)
		Kimbinga	Nzuie (oiseau)
Kutu (Ding)	Mokwa	<i>Tsongo</i>	Mokanga (anguille)
		Saye	Ngwim (perdreux)
		Kiseme	Mpaba (antilope)
		Tsompata	Nkulu (tortue)
		Kimbinga	Nzuie (oiseau)
		Motsunu	Mbuni (singe noir)
		Baya	Ntaba (chèvre)
Baya (Ding)	Likumu	<i>Baya</i>	Ntaba (chèvre)
		Busongo	Nka (antilope)
		Tsioni	Lilimi (poisson)
		Kiseme	Mpaba (antilope)
		Lubama	Nkumbi (épervier)
		Tsongo	Mokanga (anguille)
		Tsompata	Nkulu (tortue)
		Baya II	Ntaba (chèvre)
		Ntongo	Mowe (sorte de chat)
		Kiseme (Isieme)	Mpaba (antilope)
		Kimbinga	Mpubu (oiseau)
Kubi (Ding)	Lama	<i>Motsunu</i>	Mbuni (singe noir)
		Musiele	Kiluala (arbre)
		Lubama	Nkumbi (épervier)
		Tsongo	Mokanga (anguille)
Milundu (Ding)	Lekimi	<i>Baya</i>	Ntaba (chèvre)
		Kimbinga	Nzuie (oiseau)
		Lubama	Nkumbi (épervier)
		Tsongo	Mokanga (anguille)
		Seye (Sweye)	Mva (chien)
		Tsompata	Mpfulu (tortue)
		Motsunu	Mbuni (singe noir)
		Busongo	Nka (antilope)
Fimbumu (Ding)	Mpana	<i>Musiele</i>	Nkala (crabe)
		Kimbinga	Nzuie (oiseau)
		Mpumu	Okweyekumu (arbuste)
		Lubama	Nkumbi (épervier)
		Tsongo	Mokanga (anguille)
		Bulanga	Nkwe (léopard)
		Tsompata	Mpfulu (tortue)
		Buleme (Bulueme)	Tsakankwa (oiseau)

<i>Villages</i>	<i>Chefs de villages en exercice en 1937</i>	<i>Clans dans les villages</i>	<i>Totems des clans</i>
Benge (Ding)	Kinkina	<i>Tsompata</i>	Mpfulu (tortue)
		Tsongo	Mokanga (anguille)
		Motsunu	Mbuni (singe noir)
		Baya	Ntaba (chèvre)
		Belo	Mbuli (gros poisson-chat)
		Busongo	Nka (antilope)
		Kimbinga	Nzuie (oiseau)
		Mpumu	?
Mangongo (Ding)	Kivaya	<i>Saye</i>	Ngwim (perdrix)
		Tsongo	Mokanga (anguille)
		Belo	Nkumbi (épervier)
		Mpumu	?
		Baya	Ntaba (chèvre)
		Motsunu	Mbuni (singe noir)
		Bulueme	Mbobob (oiseau)
Kikala (Ding)	Mpanga (femme)	<i>Tsompata</i>	Mpfulu (tortue)
		Baya	Ntaba (chèvre)
		Tsiene (Tsioni)	Lilimi (poisson)
		Saye	Ngwim (perdrix)
		Kimbinga	Mpubu (oiseau)
		Lubama	Nkumbi (épervier)
		Kiseme	Mpaba (antilope)
		Tsongo	Mokanga (anguille)
Baya/Kamtsha (Ding)	Kialadi	<i>Tsompata</i>	Mpfulu (tortue)
		Tsongo	Mokanga (anguille)
		Baya	Ntaba (chèvre)
		Belo	Nkumbi (épervier)
		Kimbinga	Mpubu (oiseau)
		Bulanga	Nkwe (léopard)
		Motsunu	Mbuni (singe noir)
GROUPEMENT MOZULU			
Baku (Lori)	Zaba, alias Kumukar (femme)	<i>Mompuye</i>	Kabwono (pangolin)
		Tsien	Lilimi (poisson)
		Kimbinga	Nzuie (oiseau)
		?	Luom (sorte de léopard)
Biare (Lori ?)	Pabama	?	Luom (varan)
		Bulanga	Mfe (léopard)
		Tsompata	Mpfulu (tortue)
Gienguli (Lori ?)	Matakopamba	<i>Mompuye</i>	Kabwono (pangolin)
		?	Kingum (poisson)
		Motsunu	Mbuni (singe noir)
Bikoko (Lori ?)	Lukai	?	Monkeye (poisson)
		?	Ntwala (poisson)

<i>Villages</i>	<i>Chefs de villages en exercice en 1937</i>	<i>Clans dans les villages</i>	<i>Totems des clans</i>
Bantsama Tsongwamo (Lori)	Kibini (décédé)	<i>Bantsama</i>	Mpupu (oiseau)
		Belo	Ngub (hippopotame)
Mozulu (Lori)	Kingu	<i>Motsunu</i>	Mbuni (singe noir)
		Kimbinga	Nzuie (oiseau)
Impanga (Lori)	Busaie	?	Nzaba (poisson)
		Motsunu	Mbuni (singe noir)
		Kimbinga	Nzuie (oiseau)
Miti-Miti (Lori)	Djungundjungu	<i>Motsunu</i>	Mbuni (singe noir)
		Tsompata	Mpfulu (tortue)
Tamotele (Nzadi)	Kandolo	<i>Tsimu</i>	Ntwalu (poisson)
		Ebana (Baya)	Ntaba (chèvre)
		Mungono (Motsunu)	Mbuni (singe noir)
Gelebombo (Nzadi)	Panda	<i>Mbiala (Baya)</i>	Ntaba (chèvre)
Mushele 1 (Ding)	Munansongo	Tsompata	Mbuni (singe noir)
		Mushele	Mpfulu (tortue)
		Mpumu	Mfe (léopard)
Mushele 2/Ding-Nzadi	Kingi du hameau Kingi	<i>Mushele</i>	Mpfulu (tortue)
		Mushele	Mpfulu (tortue)
		Tsompata	Nka (antilope)
		Motsunu	Mbuni (singe noir)
	Meka d'Ivang	<i>Bantsama</i>	Lekang (pintade)
		Tsompata	Izori (poisson)
		Mbele	Ngubu (hippopotame)
Djam (Ding, Lori, Nguli)	Mpele de Djam	<i>Bantsam</i>	Nzuie (oiseau) Lori
		Tsongo	Mpfulu (tortue) Nguli
		Tsien	Mpupu (oiseau) Ding
	Lefiaya de Belo	<i>Mbele</i>	Ngubu (Hippopotame)
Dzunzuie (Lori)	Kalabala	<i>Bantsam</i>	Mpfulu (tortue)
		?	Nzuie (oiseau)
		Tsongo	Ngum (perdrix)
Oveke (Ding)	Bwanda (décédé)	<i>Mbele</i>	Ngubu (hippoptame)
		Bantsama	Mpupu (oiseau)
Olanga (Ding)	Lapania d'Olanga	Olanga ou Bulanga	Nkwe (léopard)
	Matia de Kinimi	?	Mpupu (oiseau)

<i>Villages</i>	<i>Chefs de villages en exercice en 1937</i>	<i>Clans dans les villages</i>	<i>Totems des clans</i>
GROUPEMENT TSHITSHIRI			
Kindwa (Ding)	Munda-Munda, alias Tshitshiri	<i>Tsien</i>	Libuni (oiseau)
		Biere	Mukang (anguille)
		Tsongo	Mgum (perdrix)
		Tsimu	Mfe (léopard)
		Bantsama	Kimfili (hibou)
		Mpumu	Mombumu (poisson-chat)
Bantsama-Mashue Ding)	Loka	<i>Bantsama</i>	Mpupu (oiseau) + Kimfili (hibou)
Bokun-Yana (Ding)	Yangubini (décédé)	<i>Tsien</i>	Ngubu (hippopotame)
		Okun	Mpfulu (tortue)
Ledjur (Ding)	Tsamuala	<i>Mpum</i>	Mombumu (poisson-chat)
		Tsongo	Gabidzeie (porc-épic)
		Tsien	Nzuie (oiseau)
Matue (Ding, Lori)	Solo	<i>Bantsama</i>	Kimfili (hibou)
		Tsongo	Gabidzeie (porc-épic)
		Tsien	Nzuie (oiseau)
Mozulu (Ding)	Musiang	<i>Mpumu</i>	Mombumu (poisson-chat)
		Bantsama	Kimfili (hibou)
Kibaya (Ding)	Eyanga	<i>Tsompata</i>	Vulambo (oiseau)
		Bulanga (Olanga)	Mfe (léopard)
		Kiseme	Tsakankwa (oiseau)
Panga (Ding)	Iseye, alias Kumpang	<i>Tsien</i>	Libuni (oiseau)
	Onzongo de Itere	Intshuem	Mva (chien)
	Mompur de Tsien 1	Tsien	Letsuli (fruits cource)
	Mvab de Belo	Belo	Mosua (poisson)
	Lufulu de Tsien 2	Tsien	Libuni (oiseau)
Dungu (Ding)	Kikanga	<i>Ndungu</i>	Mpapi, Mpiam (antilope)
	Lebe de Bana	<i>Baya</i>	Ntaba (chèvre)
		Mateke	Lepumu (poisson)
	Bisabakanga de Beo	?	Ngubu (hippopotame)
	Mopoye de Tshim	<i>Tshim</i>	Bipa (feuilles « nkay »)
Bantsama 2 (Ding)	Menmen	<i>Bantsama</i>	Mpupu (oiseau)
		Kinue	Kimfili (hibou)
Pumu (Ding)	Nzom	<i>Mpumu</i>	Mombumu (poisson-chat) et mosenge (arbre dur)
Kindwa-Kumukar (Ding)	Mayitso, alias Kumukar (femme)	<i>Tsien</i>	Libuni (oiseau)

<i>Villages</i>	<i>Chefs de villages en exercice en 1937</i>	<i>Clans dans les villages</i>	<i>Totems des clans</i>
		Okun	Mpfulu (tortue)
		Tsimu	Mvuli (antilope, buffle)
	Nkufi de Tsien	<i>Tsien</i>	Lilimi (poisson)
	Mobam de Kiseme	<i>Kiseme</i>	Tsakankwa (oiseau)
	Yapana de Baya	<i>Baya</i>	Ntaba (chèvre)
Itère Kitshum (Ding et Mbuun)	Kumitshum	<i>Intshuem</i>	Mva (chien)
	Tseleka de Batsam	<i>Batsam</i>	Mosum (anguille)
	Mompina de Tsongo	<i>Tsongo</i>	Kinkwan (perdrix)
Tshimu (Ding)	Matshue	<i>Tsimu</i>	Mvuli (antilope, buffle)
	Ngwon de Bokun	Okun	Mpfulu (tortue)
	Lali de Pumu	Mpumu	Mombumu (poisson-chat)
	Bwalakai du hameau Tshampere	?	Mbuli (gros poisson-chat)
Vien (Ding)	Mpang	<i>Tsien</i>	Letsuli (fruits courge)
Gielelang (Ding)	Dziki	<i>Tsien</i>	Ngubu (hippopotame)
Lezima (Ding)	Ntsamuala	<i>Tsien</i>	Letsuli (fruits courge)
		Kinue	Nzuie (oiseau)
		Motsunu	Mbuni (singe noir)
		Okun	Mpfulu (tortue)
Lekima (Ding)	Ngele	<i>Tsompata</i>	Mbobo (oiseau)
		Motsunu	Mbuni (singe noir)
Tshien-Manamana (Ding)	Mokibu	<i>Tsien</i>	Libuni (oiseau)
		Tsongo 1	Nzuie (oiseau)
		Baya	Ntaba (chèvre)
	Tienda	<i>Tsongo 2</i>	Nzuie et ngum (perdrix)
Ebienge-Bienge (Ding)	Moluni	<i>Baya</i>	Ntaba (chèvre)
		Tsongo	Ngum (perdrix)
		Dzuluma	? (poisson)
Olenge (Ding)	Mokudi	<i>Tsien</i>	Ngubu (hippopotame)
		Tsongo	Ngum (perdrix)
		Baya	Ntaba (chèvre)
Pumu (Ding)	Mopana	<i>Mpumu</i>	Mosenge (arbre dur)
Kibana (Ding)	Mumuti	<i>Kibana</i>	Mbuni (singe noir)
		Motsunu	Bipini (feuille aquatique)

<i>Villages</i>	<i>Chefs de villages en exercice en 1937</i>	<i>Clans dans les villages</i>	<i>Totems des clans</i>
GROUPEMENT GAMINEYE (Kaminay)			
Kindwa (Muwanga) (Ding)	Giamopele	<i>Kimbimbi</i>	Nkongo ou bulikoko (oiseau)
		Tsongo	Nkulu (tortue)
		Kiseme	Mobang, mpaba : antilope
		Kiemi	Nkoto (crapaud)
		Mpumu	Nsuli (poisson)
		Okun	Tsinga (poisson)
		Tsompata	Pombini (oiseau)
Kimbanda (Ding)	Mibini	<i>Okun</i>	Tsinga (poisson)
		Tsongo	Ngum (perdrix)
		Motsunu	Mbuni (singe noir)
		Belo	Kisien (écureuil)
Modjare, Mupoy (Ding)	Mopoye	<i>Tsongo</i>	Mokanga (anguille)
		Kiseme	Mpaba (antilope)
		Motsunu	Mbuni (singe noir)
		Kinue	Kinkutu (hibou)
		Tswan ou Tsien	Mbini (fruits cource)
		Belo	Kisien (écureuil)
Kiseme (Ding)	Musumi	<i>Kiseme</i>	Mpaba (antilope)
		Tsongo	Mokungu (poisson)
		Kinue	Kinkutu (hibou)
		Musiele	Kiluala (arbre)
		Nsuana	Litsuli (fruits cource)
		Motsunu	Mbuni (singe noir)
		Nkili	Nkwar (crapaud)
		Mpum	Loem (varan)
		Baya	Ntaba (chèvre)
Saye ou Say (Ding)	Mpeyi	<i>Nkili</i>	Nkwar (crapaud)
		Mpumu	Nsuli (poisson)
		Kimbimbi	Nkongo (oiseau)
		Tsompata	Pombini (oiseau)
Kinkono (Ding)	Luwungu	<i>Kimbimbi</i>	Nkongo (oiseau)
		Kimbinga	Limuaka (sorte de léopard)
		Baya	Ntaba (chèvre)
		Kimbana (Okun)	Tsinga (poisson)
Kinsongo, Nsong (Ding)	Muko	<i>Tsongo</i>	Mokungu (poisson)
		Madimi	Loem (varan)
		Kimbimbi	Nkongo (oiseau)
Bongo, Mbongi (Ding)	Galibana	<i>Tsompata</i>	Pombini (oiseau)
		Okun	Tsinga (poisson)

<i>Villages</i>	<i>Chefs de villages en exercice en 1937</i>	<i>Clans dans les villages</i>	<i>Totems des clans</i>
		Tsimi	Mbuli (antilope)
		Kimbimbi	Nkongo (oiseau)
Mutshunu (Ding)	Kibwanga	<i>Belo</i>	Nkumbi (épervier)
		Motsunu	Mofuki (singe noir)
Biseye ou Bisey-Sud (Ding)	Yapar	<i>Tsompata</i>	Pombini (oiseau)
		Kimvana	Tsinga (poisson)
		Mpumu	Mombumu (poisson-chat)
GROUPEMENT KUMI			
Kumi (Ding)	Djakwai	<i>Tsompata</i>	Mpfulu (tortue)
		Belo	Nkumbi (épervier)
		Tsongo	Mokanga (anguille)
		Kimbinga	Nzuie (oiseau)
		Sweye	Mva (chien)
		Saye	Ninkwan (perdrix)
		Baya	Ntaba (chèvre)
		Kiseme	Mpaba (antilope)
		Nkili	Nkwar (crapaud)
Mangeye, Magney (Ding)	Monkanimi	<i>Baya</i>	Ntaba (chèvre)
		Tsongo	Mokanga (anguille)
		Nkili	Kwari (perdrix)
		Belo	Nkumbi (épervier)
Pumu ou Mpum (Ding)	Kibima	<i>Mpumu</i>	Mumbumu (poisson-chat)
		Tsongo	Mokanga (anguille)
		Kimbinga	Nzuie (oiseau)
Elomo, Kilom/Ding	Lengelenge	<i>Lubama</i>	Nkumbi (épervier)
		Sweye	Mva (chien)
		Tsien	Mbini (fruits courge)
		Tsongo	Mokanga (anguille)
		Mpumu	Nkang (pintade)
		Kimbinga 1	Kinumu (oiseau)
		Kimbinga 2	Nkwana, bulikoko (oiseau)
		Kiseme	Mpaba (antilope)
Bisey-Nord (Ding)	Lediba	Kiseme	Mpaba (antilope)
		Baya	Ntaba (chèvre)
		Musiele	Mbini (fruits de courge)
		Mpumu	Nkang (pintade)
		Kimbinga	Nzuie (oiseau)
		Tsompata	Mpfulu (tortue)
		Saye	Kinkwan (perdrix)
Bembey (Ding)	Mapinga	<i>Musiele</i>	Mbini (fruits de courge)
		Motsunu	Mbuni (singe noir)
		Kimbinga	Nzuie (oiseau)

<i>Villages</i>	<i>Chefs de villages en exercice en 1937</i>	<i>Clans dans les villages</i>	<i>Totems des clans</i>
Biere (Ding)	Muntama	<i>Belo</i>	Nkumbi (épervier)
		Motsunu	Mbuni (singe noir)
		Musiele	Nkala (crabe)
		Tsompata	Mpfulu (tortue)
		Busongo	Nka (antilope)
Bala ou Mbala (Ding)	Bilindongo	<i>Baya</i>	Ntaba (chèvre)
		Kimbinga	Nzuie (oiseau)
		Tsongo	Mokanga (anguille)
		Motsunu	Mbuni (singe noir)
		Belo	Nkumbi (épervier)
		Kiseme	Mpaba (antilope)
		Tsuan	Mbini (fruits de courge)
Mibulu (Ding)	Libuyi	<i>Belo</i>	Nkumbi (épervier)
		Kimbinga	Nzuie (oiseau)
		Kiseme	Mpaba (antilope)
		Tsompata	Mpfulu (tortue)
		Motsunu	Mbuni (singe noir)
		Baya	Ntaba (chèvre)
		Nkili	Nkwar (crapaud)
Mateke, Mateko (Ding)	Mwana Motu	<i>Okun</i>	Tsinga (poisson)
		Nkili	Nkwar (crapaud)
		Tsongo	Mokanga (anguille)
		Lubama	Nkumbi (épervier)
		Tsompata	Mpfulu (tortue)
		Mpumu	?
Diata ou Diar (Ding)	Sala	<i>Belo</i>	Nkumbi (épervier)
		Tsongo	Mokanga (anguille)
		Sweye	Bokweye: légume sauvage
		Tsiene	Mbini (fruits de courge)
		Sieme ou Kiseme	Mpaba (antilope)

Source : Bouteille A. J. G., 1937.

ANNEXE XVI : quelques chefs de clans du groupement Kaminay, 1991

Clans	Villages	Chefs actuels	Prédécesseurs	Successeurs pressentis
Mpum 2	Bisey-Sud	Lager Boniface, 64 ans	Bidjom Joseph	Lupi Jérôme
			K'bulmun	
			Kulankong	
			Moline	
Nsampar	Bisey-Sud	Kikwiw Mpamey Anatole, 49 ans	Lunie Benoît	Kadem Gustave
			Masangampur	
			Saap	
			Ntantu	
			Kiyung	
Nsampar	Muwanga	Fingila Katem Emmanuel, 45 ans	Masawaka	Malele
			Mifele	
			Muwang	
			Mutobo	
			Lipia	
Bay 1	Bisey-Sud	Sakididi Étienne, 71 ans	Yapar Mukuluboy	Kikolele Bernard
			Nzalame	
Bikwon 1	Bisey-Sud	Beya Charles, 62 ans	Merikani Musufel	Kabeya Alexandre
			Beya	
			Pulapul	
			Mukwea	
			Sieabakar	
			K'bik	
			Lisambang	
Kimbanda	Bisey-Sud	Faye Appolin, 45 ans	Kiala Joseph	Non désigné
			Munkul Pierre	
			Tshiangvul	
			Busol	
			Yoane	
			Mbeeb	
Kimbim	Kinkono	Lunie Fidèle, 72 ans	Mifele Mathias	Bumasi Nicolas
Mbel	Bisey-Sud	Nodi Bitungati, 48 ans	Nkidiwa Benjamin	Ikuku Onésime
			Bitungati	
			Bilabil	
			Limbwed	
			Limbwed Mukie	
			Balasuid	
Bay 2	Bisey-Sud	Nkufi Apendete Adolphe, 44 ans	Boko Placide	Mataku Tor
			Nabuun Mafuta	
			Bobo	
			Duele	
			Kurbin	

Clans	Villages	Chefs actuels	Prédécesseurs	Successeurs pressentis
			Ludjem	
Mpum 1	Bisey-Sud	Tshiala Yul Mundek Fab., 66 ans	Ngara Yeme Mukarafweanbaal (F)	Papy Jérôme
Nsong 1	Mupoy	Mitay Patrice, 70 ans	Malonga Raphaël Kansi Ignace Bilala	Nduku Anicet
Kisem	Mupoy	Bikay Nestor, 59 ans	Nkuluntu Simon Wuabu Kabuya Thomas Nkila Mathias Lisii K'nsil Nkayal Mido	Malanda Lambert
Kinwe	Mupoy	Clan éteint en 1969	Lupese Bakien Musabum Ngakia Mapim (décédé 1969)	-
Bikwon	Kimbanda	Matshum Yamibini Sylvain	Mampuya Leley Muntumosi Ngalikay Bitá Nzala Yamibini Ngalitel Bitshie ou Bitsha Muloki Ndika Nkumunkwon : le 1er	Dzoy Dominique Namusala Mwolo Imene Nzala Yulu Yoway

ANNEXE XVII : quelques mesures législatives sur les noms propres au Congo

<i>Acteurs</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objets principaux</i>	<i>Rapports avec les noms des indigènes</i>
Sous l'E.I.C.			
Droogmans, dpt Finances	Note de 1898	Orthographe des noms géographiques	Règles censées s'appliquer aussi pour noms personnels
GG	Circulaire du 13 août 1900	État civil en général : erreurs commises et règles à respecter	Pas d'abréviation de <i>prénom</i> <i>Nom de famille</i> en gros caractères
GG	Circulaire No 111/f du 16 novembre 1901	Immatriculation	Amener les candidats à posséder désormais : - un <i>prénom</i> européen - un <i>nom de famille</i> transmissible Conserver ce <i>prénom</i> dans les actes de l'état civil ultérieurs
GG	Circulaire du 4 janvier 1905	Prénoms donnés aux indigènes lors du baptême	Ces <i>prénoms</i> doivent être repris tels quels dans les actes de l'état civil
GG	Circulaire du 4 janvier 1905	État civil : mariage civil entre indigènes	Défaut d'acte de naissance suppléé par un <i>certificat d'immatriculation</i> (avec noms) rédigé par l'officier de l'état civil consacrant le mariage et juste avant les publications
Congo belge			
GG : Fuchs	Circulaire du 12 août 1912	<i>Noms</i> et <i>prénoms</i> des indigènes dans les actes de l'état civil	- <i>Orthographe</i> des noms et prénoms des indigènes qui se font immatriculer. - Rappel : « Les <i>règles orthographiques</i> pour les noms géographiques s'appliquent aussi pour les noms propres. »
GG	Circulaire du 19 avril 1921	<i>Noms</i> géographiques	Orthographe des noms géographiques au Congo belge : règles à suivre
GG	Circulaire du 17 août 1929	Recensement des indigènes	Le <i>nom du recensé</i> sera écrit en <i>lettres capitales</i> .
Vice-GG	Circulaire du 12 août 1953	<i>Noms</i> géographiques	Règles à suivre pour l'orthographe des noms géographiques du Congo
Ministre des Colonies	Circulaire ministérielle du 2 juin 1954	<i>Nom</i> de la Colonie	Le nom de la Colonie sera désormais orthographié avec « C », en néerlandais aussi : <i>belgisch Congo</i>

GG = Gouverneur Général

ANNEXE XVIII : législation sur l'inscription des indigènes au Congo belge

<i>Auteurs</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objets principaux</i>	<i>Rapports aux noms des indigènes</i>
Roi	Décret du 2 mai 1910	Chefferies indigènes	<i>Inscription</i> obligatoire pour tout indigène adulte
Gouverneur Général (GG)	Ordonnance du 23 août 1910	<i>Chefferies</i> indigènes : mesures d'exécution du décret du 2 mai 1910	Formalités de l' <i>inscription</i> : - au chef-lieu du poste - sur registre - déclaration du <i>nom</i> par l'indigène - transcription du <i>nom</i> par le chef de poste européen
Roi	Décret du 16 novembre 1916	<i>Recensement</i> des indigènes	<i>Inscription</i> obligatoire : - pour tout adulte - sur <i>registre</i> - au chef-lieu du Territoire - octroi d'une <i>attestation</i>
Gouverneur Général	Ordonnance du 15 janvier 1917	<i>Recensement</i> des indigènes : mesures d'exécution du décret du 16 novembre 1916	Formalités de l' <i>inscription</i> : - sur <i>registre</i> - <i>livret d'identité</i> décerné - <i>noms</i> dans le registre - <i>noms</i> dans livret d'identité
Roi	Décret du 15 septembre 1919	<i>Recensement</i> des indigènes : amendement du décret du 16 novembre 1916	Le GG déterminera les formes du recensement et attestations
Gouverneur Général	Circulaire du 18 septembre 1922	<i>Instructions</i> pour la mise en application du système de recensement par fiches	- Recensement réalisable dans les seules régions où les résultats sont possibles - Mention <i>noms</i> du recensé (H), de l'épouse légitime et des enfants en vie - Nom du recensé écrit en <i>lettres capitales</i> par certains - Fiche <i>rouge</i> pour Homme, <i>jaune</i> (puis <i>bleue</i>) pour Femme (indépendante) - <i>Naissances</i> : « <i>fiche enfant</i> » (<i>avec nom</i>) pour le bébé
Gouverneur Général	Ordonnance N° 61/S.G. du 25 octobre 1922	<i>Recensement</i> des indigènes : mesures d'exécution des décrets du 16 novembre 1916 et du 15 septembre 1919	<i>Inscription</i> désormais sur <i>fiches</i> pour <i>tous les indigènes</i> , au chef-lieu du Territoire
Gouverneur Général	Circulaire du 24 décembre 1922	<i>Recensement</i> des indigènes : mesures d'exécution de l'ordonnance du 25 octobre 1922	<i>Inscription</i> : - sur <i>fiches</i> - <i>noms</i> dans livret d'identité
Gouverneur Général	Ordonnance N° 30/AIMO du 14 mars 1935	<i>Recensement</i> et mutations dans les nouvelles circonscriptions indigènes	- <i>Inscription</i> sur <i>fiches</i> - <i>Certificat d'identité</i> avec <i>noms</i>
Gouverneur Général	Ordonnance N° 68/AIMO du 15 avril 1935	<i>Recensement</i> et <i>résidence</i> dans les centres extra-coutumiers	<i>Registre</i> contrôle avec <i>noms</i> des résidents : modèle joint
Gouverneur Général	Ordonnance N° 21/219 du 29 mai 1958	<i>Recensement</i> , <i>résidence</i> et état civil dans les circonscriptions indigènes	Réorganisation de l' <i>inscription</i> - <i>certificat d'identité</i> - <i>noms</i> dans le certificat

ANNEXE XIX : registre de recensement par voie d'inscription, 1910

MODÈLE D'UNE DOUBLE PAGE DU REGISTRE ² RECENSEMENT

et date de l'inscription	Nom, prénoms, surnoms, âge, profession, taille	NOM, PRÉNOMS, SURNOMS (avec mention du décès, le cas échéant)				Race. Lieu d'origine.	Deux derniers lieux de résidence	Sous- chefferie indigène. Maître ou patron	Etat de santé, signes distinctifs (autres indica- tions utiles)	REVISION ANNUELLE	
		du père	de la mère	du ou des conjoints	des enfants.					Etat de santé, mutations, décès (avec mention de la date)	Changement d'emploi, changements dans la famille (avec mention des dates) (autres indica- tions utiles)
(1) ° 1											

1) Il ne peut être inscrit qu'un seul indigène par double page.

ANNEXE XX : fiche de recensement par voie d'inscription (pour homme), dès 1922

RECTO				VERSO			
District : <u>Mouyoko</u> N° <u>1</u>				RENSEIGNEMENTS DIVERS			
Territoire : <u>Idjira</u>				MUTATIONS			
Chefferie : <u>C. E. L. de Mouyoko</u> Date de naissance : <u>1904</u>							
Village : <u>Mouyoko</u>							
Noms : <u>BAMANA</u>							
Surnoms : <u>Idjira</u>							
Nom du père : <u>Mouyoko</u> N° <u>1</u> en vie							
Nom de la mère : <u>Mouyoko</u> N° <u>1</u> en vie							
Nom du tuteur : N° <u>1</u>							
Né en <u>Idjira</u> à (village) <u>Mouyoko</u>							
Chefferie : Territoire <u>Idjira</u>							
Profession : <u>...</u>							
NOM ET N° DU OU DES CONJOINTS.		N° DES ENFANTS VES DU MARIAGE		Impôt			
		GARÇONS		DATE DE PAIEMENT			
		FILLES		ANNÉE			
				N° ACQUIT :			
				CAPITATION			
				SUPPLÉMENTAIRE			
				Le 19			
				Le 19			
				Le 19			
Enfants sous la tutelle du déclarant.		N°					
		N°					

ANNEXE XXII : fiche d'immatriculation (verso), 1952

Nom : Naam :	Signature du porteur. Handtekening van de houder	Composition de la famille. Samenstelling van het gezin.	Verso	
Prénoms : Voornamen :		Epouse: (nom et prénoms). Echtgenote: (naam en voornamen).	Résidences successives. Achterevolvende verblijfplaatsen.	
Né (e) à: Lieu: Geboren te: Plaats:			Arrivées. Aankomsten.	
Circonscription: Gebied :	Photographie. Foto.	Enfants. Kinderen.	Localité Plaats	
Territoire : Gewest :		Noms Namen	Date Datum	
Fils de : Zoon van		Date de naissances. Geboortedatum.	Date de décès. Datum van overlijden	No du regist. Nr. van het reg.
Et de : En van :				Signature du préposé. Handtekening van de beampte.
Etat civil : Burgerlijke Stand :				
Domicile: Lieu : Woonplaats: Plaats:				
Circonscription: Gebied :				
Territoire : Gewest :				
Profession : Beroep :	délivré à afgegeven te			
Acte d'immatriculation, Akte van immatriculatie,	le de			
dressé à : opgemaakt te :	L'Officier de l'Etat Civil. De Ambtenaar van de Burgerlijke Stand.			
le de				
			Départs. Vertrekken.	
			à destination de Met bestemming naar	
			Date Datum	
			Signature du préposé. Handtekening van de beampte	

ANNEXE XXIII : « carte d'identité inaltérable », 1953

(Lieu et Terr. d'identification)	Congo Belge	PHOTO	(Plaats en Gew.)	Belgisch-Kongo	FOTO
	CARTE D'IDENTITE			IDENTITEITSKAART	
NOM			NAAM		
SURNOM			BIJNAAM		
PRENOMS			VOORNAMEN		
NE à: LIEU			GEBOREN te: PLAATS		
CIRCONSCRIPTION			GEBIED		
TERRITOIRE			GEWEST		
....., LE, DE		
PERE	MERE		VADER	MOEDER	
(Formule dactyloscopique)			(Dactyloscopische formule)		

ANNEXE XXVI : certificat d'identité (verso) du lieu de résidence principale, 1958

Nom Prénoms Né le à Village Groupement Circonscription Territoire Fils de et de Profession Etat civil Formule dactyloscopique Numéro carte inaltérable Numéro fiche d'inscription	Signature ou empreinte du pouce gauche du porteur : <div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 100px; margin: 10px auto; text-align: center;"> Photographie </div> Délivré à Le <p style="text-align: center;"><i>Le chef ou son délégué</i> (Signature) :</p> Sceau de la circonscription	DEPLACEMENTS				
	VISE POUR DEPART			VISE POUR RETOUR		
	DESTINATION	DATE	PARAPHE	DATE	PARAPHE	

Vu pour être annexé à l'ordonnance n° 21/219 du 29 mai 1958.
 Léopoldville, le 29 mai 1958.
 PETILLON.

ANNEXE XXVII : certificat d'identité (recto) du lieu de résidence secondaire, 1958

DEPLACEMENTS				Recto.
DESTINATION	DATE DE LA DECLARATION	DUREE	DATE DU RETOUR	Territoire N°
				Circonscription
				Village
				Nom
				Prénoms
				Date et lieu de naissance
				Nom du père (en vie - décédé)
				Nom de la mère (en vie - décédée)
				Tribu
				Clan
				Formule dactyloscopique
				Numéro carte inaltérable
				Profession
				Fiche établie le

Vu pour être annexé à l'ordonnance n° 21/219 du 29 mai 1958.
 Léopoldville, le 29 mai 1958.
 PETILLON.

ANNEXE XXVIII : firmes européennes actives au pays des Ding entre 1919 et 1927

<i>Localités</i>	<i>Etablissements</i>	<i>Nationalité</i>	<i>Activités</i>
Bisey-Nord	Ernest & Warin	belge	Vente articles de traite, achat produits indigènes
Eolo	Compagnie du Congo Belge (C.C.B.)	belge	Vente articles de traite, achat produits indigènes, poste à bois.
	Compagnie du Kasai (C.K.)	belge	Vente articles de traite, achat produits indigènes, poste à bois.
Lubue	C.K.	belge	Vente articles de traite, achat produits indigènes.
Mangai	C.C.B.	belge	Vente articles de traite, achat produits indigènes, poste à bois.
	C.K.	belge	Vente articles de traite, achat produits indigènes, caoutchouc, plantations, poste à bois, huilerie à bras dès 1926.
	De Carolis	italienne	Vente articles de traite, achat produits indigènes.
	Lundgren & Lhoest	belgo-suédoise	Vente articles de traite, achat produits indigènes, poste à bois.
	Mendes Garcia	portugaise	Vente articles de traite, achat produits indigènes, poste à bois.
	Rhodus & Cie (Kasai)	belge	Vente articles de traite, achat produits indigènes, plantations, huilerie à bras (dès 1927).
Modjeka	Comfina	belge	Vente articles de traite, achat produits indigènes.
	C.C.B.	belge	Vente articles de traite, achat produits indigènes
	C.K.	belge	Vente articles de traite, achat produits indigènes.
	Lundgren & Lhoest	belgo-suédoise	Vente articles de traite, achat produits indigènes.
	Rhodus & Cie (Kasai)	belge	Vente articles de traite, achat produits indigènes.
Niekongo	C.C.B.	belge	Vente articles de traite, achat produits indigènes.
	Felix & d'Oliveira	portugaise	Vente articles de traite, achat produits indigènes.
	Sarraiva	portugaise	Vente articles de traite, achat produits indigènes.
	Valle & Valle Irmaos	portugaise	Vente articles de traite, achat produits indigènes.
Panu	Lundgren & Lhoest	belge	Vente articles de traite, achat produits indigènes, poste à bois.
	Rhodus & Cie (Kasai)	belge	Vente articles de traite, achat produits indigènes, poste à bois.
Sources : Archives AIMO, dossier 1637, liasse 9196 : II-q-5-a (1). Revue <i>Congo</i> , 1925, 1926 et 1927.			

CONGO BELGE

CHEFFERIES INDIGÈNES

District de Kasai
N° 131

Territoire de la Kambala-Rubue

Le Commissaire de district,

Vu le décret du 2 mai 1910 sur les chefferies et sous-chefferies indigènes ;
Vu les articles premier et 2 de l'ordonnance d'administration générale du
23 août 1910 ;

Vu le rapport en date du 11 novembre 1920
de l'Administrateur Territorial en T^{ce} de la Kambala-Rubue.

Considérant que les formalités prescrites par l'article 10 du décret précité ont été
ponctuellement observées,

Arrête :

ARTICLE PREMIER. — La chefferie de Banguli
est constituée suivant la coutume indigène.

Elle comprend les villages dénommés ci-après :
Arungu, Alungu, Koliangazi, Kalimo, Djembe (Tshungu),
Ju, Onduru, Djembe (Kamuyi), Eounga.

ARTICLE 2. — La chefferie de Banguli est délimitée
conformément au croquis annexé au présent arrêté.

ARTICLE 3. — La chefferie précitée dépend du territoire de la Kambala
Rubue.

Ruchio, le 30 décembre 1920.

Arrêté n° 2/1923.

n° du Procès-Verbal d'investiture: ⁵² 131

CONGO BELGE

CHEFFERIES INDIGÈNES

District de KASAI Territoire de la Kamtsha-Lubue.

Le Commissaire de district,

Vu le décret du 2 mai 1910 sur les chefferies et sous-chefferies indigènes ;

Vu les articles premier et 2 de l'ordonnance d'administration générale du 23 août 1910 ;

Vu le rapport en date du ~~onze novembre 1920~~ de l'administrateur territorial de la Kamtsha-Lubue ; ^{et la lettre n° 46 en date du} ~~2 février 1923~~ ;

Considérant que les formalités prescrites par l'article 10 du décret précité ont été ponctuellement observées,

Revu mon arrêté du 30 décembre 1920 notamment en ce qui concerne les villages soumis à l'autorité du chef ;

Arrête :

ARTICLE PREMIER. — La chefferie de s. Banguli est constituée suivant la coutume indigène.

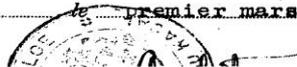
Elle comprend les villages dénommés ci-après :

Owung-Malunga-Akwanko-Esembe-Pongi-Djembe-Bee-Gulungu-Olyenge-Koriana-Oveke-Owem-Mpango-Owum II-Oyu-Mpange-Djombe II-Tshongo-Olange-Onkuru-Aboko-Mpama-Etap

ARTICLE 2. — La chefferie d'es Banguli est délimitée conformément au croquis annexé au présent arrêté.

ARTICLE 3. — La chefferie précitée dépend du territoire de la Kamtsha-Lubue.

Luebo le premier mars 1923.



UNGO BELGE

MODELE N° 1.

District de Kasai

N° 131 (1)



Territoire de la Kamukoko

CHEFFERIES INDIGÈNES

PROCÈS-VERBAL D'INVESTITURE

L'an mil neuf cent vingt

le vingt-troisième jour du mois de Novembre de ce siècle;

Nous, Commissaire de district de Kasai, avons

confirmé (*) Eshe Mukeke, alias Mwabera, chef de (*) Serungu, Mungu, Indiam,

Kalima, Djembé, Sh., Malou, Djembé Mawambé;

Mawanga et de la région de (*) Serungu, Mwabera, Olungu, Kerekete

Jamba, Voluanga, Koli, Ngai, Kalima, Kalima, Bwambwa, Sh., Kabio

Malou, Lolia, Djembé, Mawambé, Mawanga, Serungu dans l'autorité qui lui

est attribuée par la coutume indigène, pourvu qu'elle ne soit pas contraire aux règles d'ordre public universel, ni aux lois de la Colonie qui ont pour but de substituer d'autres règles aux principes de la coutume indigène, et lui avons fait remise de l'insigne décrit à l'article 10 de l'ordonnance d'administration générale du 23 août 1910.

Le chef prédésigné a déclaré fixer son principal établissement à Serungu il s'est engagé à se conformer à toutes les dispositions du décret du 2 mai 1910, sur les chefferies et sous-chefferies indigènes.

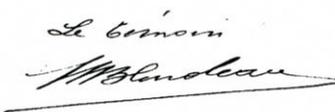
De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal en triple original aux jour, mois et an que dessus.

LE CHEF,

LE COMMISSAIRE DE DISTRICT,

Asikoi

N. B. — Ce chef est le successeur du chef _____ confirmé suivant le procès-verbal n° _____

CONGO BELGE	MODELE N° 1.	
Distric <u>t</u> d <u>e</u> <u>Kasai</u>		Territoire d <u>e</u> <u>la Kamtsha-Lubue</u>
N° <u>107 52</u> (1)		
CHEFFERIES INDIGÈNES		
PROCÈS-VERBAL D'INVESTITURE		
L'an mil <u>neuf cent vingt trois</u> le _____		
le <u>premier</u> _____ jour du mois <u>de mars</u> _____,		
Nous, Commissaire de district d <u>e</u> <u>Kasai</u> _____, avons		
confirmé (2) <u>Epime Albert</u> _____, chef de (3) <u>Owung-Malunga-Akwanko-Esembe-Pongi-Djembe-Beo-Gulungu-Oleyenge, Koriana-Oveke-Owem-Mpango, Owum II - et de la région de (4) Oyu-Mpange-Djombe II-Tshongo-Olange-Onkuru-Aboko-Mpama-Etap-</u> _____		
_____, dans l'autorité qui lui est attribuée par la coutume indigène, pourvu qu'elle ne soit pas contraire aux règles d'ordre public universel, ni aux lois de la Colonie qui ont pour but de substituer d'autres règles aux principes de la coutume indigène, et lui avons fait remise de l'insigne décrit à l'article 10 de l'ordonnance d'administration générale du 23 août 1910.		
Le chef prédésigné a déclaré fixer son principal établissement à <u>Owong</u> _____; il s'est engagé à se conformer à toutes les dispositions du décret du 2 mai 1910, sur les chefferies et sous-chefferies indigènes.		
De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal en triple original aux jour, mois et an que dessus.		
LE CHEF,	<i>Le témoin</i> 	LE COMMISSAIRE DE DISTRICT, 
N. B. — Ce chef est le successeur du chef <u>Eshe Mukeke, alias Mwabera</u> _____ confirmé suivant le procès-verbal n° <u>131</u> _____		

CONGO BELGE

MODÈLE N° 1.

District de KASAI.

N° 151 (1)

52



Territoire de la KAMPSHA-LUBU

CHEFFERIES INDIGÈNES

PROCÈS-VERBAL D'INVESTITURE

L'an mil neuf cent trente et un, le quinzième jour du mois d'OCTOBRE,
 Nous, Commissaire de district du KASAI, avons
 confirmé (2) Edouard NGOMA, chef de (3) BAIGULI de la région
 de Mangaie composés des groupes OWUNG, MALUFGA, ATWANGO, BEFTE, FONCI
DUREBE, BTO, GULIBICAT de la région de (4) OLEMENCE, KORIANA, OYENGE, OYUM, MBALGO,
OYUM II, OYU, BANGE, DIOMBE, TSHONGO, OLANGE, OYUPEU, ALBIE, IPAMA, ETAP.
 dans l'autorité qui lui est attribuée par la coutume indigène, pourvu qu'elle ne soit pas contraire aux règles d'ordre public universel, ni aux lois de la Colonie qui ont pour but de substituer d'autres règles aux principes de la coutume indigène, et lui avons fait remise de l'insigne décrit à l'article 10 de l'ordonnance d'administration générale du 23 août 1910.

Le chef prédésigné a déclaré fixer son principal établissement à OYONG; il s'est engagé à se conformer à toutes les dispositions du décret du 2 mai 1910, sur les chefferies et sous-chefferies indigènes.

De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal en triple original aux jour, mois et an que dessus.

Four LE CHEF,
 Le témoin,

LE COMMISSAIRE DE DISTRICT,

N. B. — Ce chef est le successeur du chef Albert ERIME confirmé suivant le procès-verbal n° 151.

CONGO BELGE MODÈLE N° 1.

district d u K A S A I Territoire d' *Grand-Désert* *Belaine*

N° ~~446~~ (1) *479*



CHEFFERIES INDIGÈNES

PROCÈS-VERBAL D'INVESTITURE

L'an mil neuf cent vingt huit

le *Vingt-quatrième* jour du mois de *Septembre*,

Nous, Commissaire de district d u K A S A I, avons

confirmé (2) K A N D O I O, chef de (3) E B I A I E, Makondo I
 Makondo II - Pilipili, Bantsam, I terre (partie) Kintsua, Tshimau I et
 Dangu I et II, Misungu, Mbele I et II, Tshene, Lokwa I et II, Lueme

et de la région flé (4) comprenant les villages cités ci-dessus, ~~et~~ le village d'Ebiale étant sa résidence habituelle

....., dans l'autorité qui lui est attribuée par la coutume indigène, pourvu qu'elle ne soit pas contraire aux règles d'ordre public universel, ni aux lois de la Colonie qui ont pour but de substituer d'autres règles aux principes de la coutume indigène, et lui avons fait remise de l'insigne décrit à l'article 10 de l'ordonnance d'administration générale du 23 août 1910.

Le chef prédésigné a déclaré fixer son principal établissement à E B I A I E : il s'est engagé à se conformer à toutes les dispositions du décret du 2 mai 1910, sur les chefferies et sous-chefferies indigènes.

De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal en triple original aux jour, mois et an que dessus.

LE CHEF, LE COMMISSAIRE DE DISTRICT *et*



N. B. — Ce chef est le successeur du chef confirmé suivant le procès-verbal n°

CONGO BELGE

MODÈLE N° 1.

District de Kasai

Territoire de la Kamitsha-Lubua

N° 247 (1)

50



CHEFFERIES INDIGÈNES

PROCÈS-VERBAL D'INVESTITURE

L'an mil neuf cent trente

le quinzième jour du mois de juillet

Nous, Commissaire de district de Kasai, avons

confirmé Labeko, chef de M. Bele, Ebanga, Masinga, Bankoko, Bulumbu, Butangana, Vuene, Tshimu, Ipanu, Mokondzulu, M. Beo, Jangana, Jolungu, Bampumbu, LuKumu, N. Kulu, Ebende, N. Tshani, Tshango, M. Ayile, N. Tshimu, Jem, N. Tsambara, Musesse, Manzomo, Bangande, Kopia, Gundu, Jankang, N. Kile et de la région de

comprenant les villages ci-dessus cités

dans l'autorité qui lui est attribuée par la coutume indigène, pourvu qu'elle ne soit pas contraire aux règles d'ordre public universel, ni aux lois de la Colonie qui ont pour but de substituer d'autres règles aux principes de la coutume indigène, et lui avons fait remise de l'insigne décrit à l'article 10 de l'ordonnance d'administration générale du 23 août 1910.

Le chef prédésigné a déclaré fixer son principal établissement à M. Bele; il s'est engagé à se conformer à toutes les dispositions du décret du 2 mai 1910, sur les chefferies et sous-chefferies indigènes.

De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal en triple original aux jour, mois et an que dessus.

LE CHEF,

LE COMMISSAIRE DE DISTRICT, des Communes de district aff. H. J. Raveling

N. B. — Ce chef est le successeur du chef Monkema à M. Bele confirmé suivant le procès-verbal n°

CONGO BELGE

MODÈLE N° 1.

District de Kasai

N° ~~447~~ (1)

51



Territoire de la Kasaï ha lu bu

CHEFFERIES INDIGÈNES

PROCÈS-VERBAL D'INVESTITURE

L'an mil neuf cent trente
 le quinzième huitième jour du mois de mai Octobre,
 Nous, Commissaire de district de Kasai,
 avons confirmé (*) Ntoro, chef de (*) Mabungu, Kasanyandu, Liko, Jankang, Lua, Maa, Bampunba, M. Bulu, Many, Mampungini, Bibole, Mbanga, Ukhune, Ibungu et de la région de (*)
 comprenant les villages ci-dessus cités

....., dans l'autorité qui lui est attribuée par la coutume indigène, pourvu qu'elle ne soit pas contraire aux règles d'ordre public universel, ni aux lois de la Colonie qui ont pour but de substituer d'autres règles aux principes de la coutume indigène, et lui avons fait remise de l'insigne décrit à l'article 10 de l'ordonnance d'administration générale du 23 août 1910.

Le chef prédésigné a déclaré fixer son principal établissement à Mabungu; il s'est engagé à se conformer à toutes les dispositions du décret du 2 mai 1910, sur les chefferies et sous-chefferies indigènes.

De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal en triple original aux jour, mois et an que dessus.

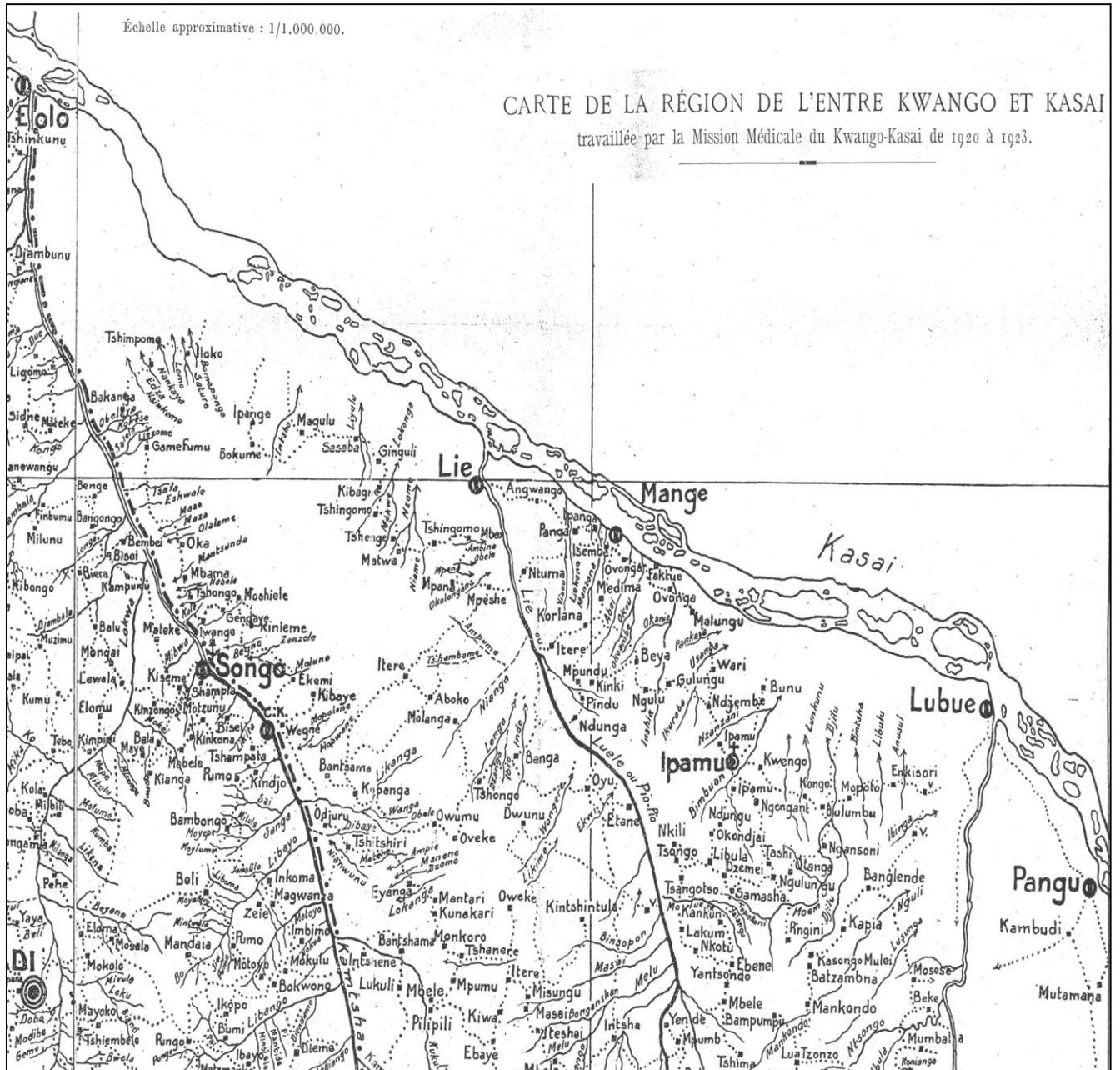
LE CHEF,

LE COMMISSAIRE DE DISTRICT,



N. B. — Ce chef est le successeur du chef M. Kelaganju confirmé suivant le procès-verbal n°

ANNEXE XXXVIII : carte de l'Entre-Kamtsha-Loange, dressée par la Mission médicale du Kwango-Kasai de 1920-1923



ANNEXE XXXIX : carte de l'Entre-Libungo-Piopio, dressée par la Mission médicale du Kwango-Kasai de 1920-1923

